

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

DIOCÈSE DE SÉEZ

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

ET DU TERRITOIRE

qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

Par l'Abbé L. HOMMEY

SECRÉTAIRE

de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*

TOME QUATRIÈME



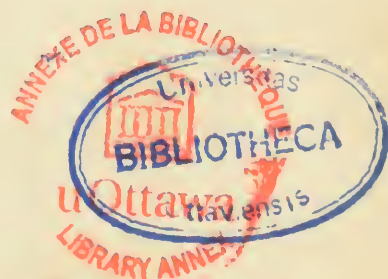
ALENÇON

E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe

5, place d'armes, 5

—

1900



HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE & CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

et du Territoire qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

---

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE II

Nicolas Dangut, 60e Évêque de Séez

1539-1545

Election de Nicolas Dangut. — Le Concordat de Léon X avec François Ier. — La Confrérie de Charité de Saint-Martin d'Argentan.

Après la mort de l'évêque de Séez Jacques de Silly, en 1539, le chapitre élut pour lui succéder Nicolas Dangu ou Dangut, né à Blois, et bâtard d'Antoine du Prat, chancelier de France, et d'une veuve nommée Françoise Fil. Il est probable que Rome n'était pas alors aussi sévère qu'elle l'est aujourd'hui sur l'admission des bâtards dans l'épiscopat ; car nous ne voyons pas que Nicolas Dangut, nommé évêque de Séez le 9 juin 1539, selon les registres du Vatican, ait été légitimé avant le mois de septembre 1540.

Le nouvel élu avait été auparavant prêtre dans le diocèse de Chartres, puis il était devenu abbé de Saint-Savin, dans le Poitou, ensuite grand-chantre de la cathédrale de Bayeux ; membre du conseil secret *(à sacris)* où se traitaient les affaires

qui intéressaient la conscience du roi. Il était en outre maître des requêtes, et chancelier du duc d'Alençon, Henri d'Albret, roi de Navarre. Il jouissait encore de cette dernière dignité lorsque les chanoines de Séez le choisirent pour leur évêque futur.

Marin Prouverre, qui paraît n'avoir nullement connu la famille de notre prélat, suppose contrairement à ce que nous venons de dire, qu'il fut le premier évêque de Séez, nommé par le roi François Ier, puis confirmé par le pape, selon les conventions du concordat, dont nous allons bientôt parler. Nous pensons au contraire que ce fut le dernier de nos évêques qui fut élu par les chanoines, selon les anciennes coutumes, et nous profiterons de la circonstance pour dire quelques mots de ce Concordat, qui régit encore la nomination des évêques dans notre pays.

Concile de Bale

Le concile de Bâle, convoqué à la suite du grand schisme par quelques brouillons révolutionnaires, avait singulièrement rabaissé la puissance pontificale, et avait prétendu renfermer les droits du Souverain-Pontife entre certaines limites qu'il ne devait jamais franchir, sous peine d'être infidèle à sa mission. Mais, par une disposition qui marquait leur étourderie, ces révoltés augmentaient les pouvoirs du roi, en proportion de ce qu'ils affaiblissaient ceux du pape ; et, au lieu d'un seul maître, qu'ils trouvaient déjà trop absolu, ils s'en donnaient plusieurs.

Concile de Bourges

Les prélats français voulurent avoir aussi leur petit concile, et se rassemblèrent à Bourges, en juillet 1438. Ils rétablirent la fameuse *Pragmatique sanction* de saint Louis, renouvelée et aggravée par Charles VII, où l'on proclamait les *Libertés gallicanes*, c'est-à-dire la suppression au profit du roi, des plus belles prérogatives pontificales : on ne reconnut plus aux papes le droit de nomination aux bénéfices : on rétablit l'élection, partout où elle existait autrefois. On transféra au roi les droits de présentation qui appartenaient au pape, et celui de confirmation passa du pape aux Ordinaires des lieux. Le roi et les Ordi-

naires percevaient par conséquent les annates, grâces et expectatives, réservées autrefois à la cour romaine pendant la vacance des bénéfices.

Les papes naturellement crièrent à l'innovation et au scandale : le secrétaire même du concile de Bâle, Ænéas Sylvius, devenu pape sous le nom de Pie II, reconnut qu'il s'était trompé, et réclama l'un des plus vigoureusement contre ces principes, qu'il avait aidé lui-même à poser au concile. Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, s'élevèrent à leur tour contre le nouvel ordre de choses, et conjurèrent les rois très chrétiens, fils aînés de l'Eglise de supprimer dans leurs codes cette fâcheuse *Pragmatique*. Mais, Sixte IV en particulier, avait affaire au rusé Louis XI, qui fit semblant d'abroger cet acte par des lettres données à Tours le 27 novembre 1461, mais poussa secrètement l'épiscopat français à la résistance ; de sorte que, en face de l'opposition des prélats, l'abrogation se trouva nulle et sans effet.

Ces tiraillements devaient cesser : l'Eglise de France souffrait et cherchait une solution ; alors la divine Providence ayant placé au commencement du XVIe siècle sur le trône pontifical et sur le trône de France deux princes d'un esprit libéral, l'accord put facilement se faire entre eux. Léon X et François Ier eurent une entrevue à Bologne, en Italie, au mois de décembre de l'an 1515 ; et le résultat principal de leur colloque fut un concordat, le premier acte de ce genre qui ait été conclu entre le Saint-Siège et la France.

Le Concordat de 1515

Un concordat est un acte qu'on pourrait appeler un traité dans l'ordre spirituel, et par lequel un pape s'entend avec un souverain temporel, ou un gouvernement quelconque, afin que celui-ci puisse exercer son autorité sur les affaires de l'Eglise dans une certaine mesure fixée par le Concordat lui-même, de manière à assurer à tous, le plus possible, la liberté dans les choses spirituelles. Pour ce qui est de l'essence de ces dernières, aucun autre n'y peut toucher que le successeur de saint Pierre ; mais les Concordats ont de temps en temps attribué aux souverains temporels des pouvoirs qui y touchaient de fort

près, tels que, par exemple la présentation aux évêchés. Ce n'est que par une entente franche et cordiale entre le chef spirituel de l'Eglise et le chef temporel d'un état qu'on peut arriver sur ce terrain à un résultat bon et utile. Deux fois on l'a essayé en France, et deux fois on l'a fait avec un succès au moins relatif.

Par le Concordat de 1515, le roi François I[er] annula complètement la *Pragmatique sanction*, qui choquait les droits pontificaux ; et le pape, de son côté priva du droit d'élection le clergé des cathédrales et les moines des abbayes qui en jouissaient encore, excepté cependant ceux qui possédaient ce droit pour une raison spéciale, comme les abbayes, par exemple, qui étaient sous un chef d'Ordre, et qui, par conséquent, ne dépendaient point directement du pouvoir pontifical ; le roi acquit dans ce nouvel ordre de choses le droit de présentation à tous les grands bénéfices, en acceptant comme compensation certaines charges énoncées dans le concordat lui-même. Le pape en particulier se réservait exclusivement le pouvoir de confirmer les candidats présentés. Ces arrangements furent dénoncés à l'épiscopat français et à toute l'Église, par la bulle *In eminenti*, donnée à Rome dans une session du cinquième concile de Latran, le 14 des calendes de janvier, 19 décembre 1516.

Les charges imposées au roi comme nous l'avons vu, par ce Concordat de 1516 étaient l'obligation de nommer aux bénéfices vacants dans l'espace de six mois, et de choisir pour les administrer un homme capable, gradué, de l'âge de vingt-sept ans au moins. Si le candidat présenté possédait ces qualités, le pape était tenu de l'admettre et de le confirmer dans la charge pour laquelle il était nommé. Si, au contraire, il était jugé indigne ou insuffisant pour se charger du fardeau qu'on lui destinait, le pape donnait des lettres de refus, et le roi avait trois mois de plus pour en nommer un autre.

« Ce fut par cette voie, ajoute Marin Prouverre, que le Révérend Père et seigneur Nicolas d'Angu fut pourvu à l'évêché de Séez en 1539. » Il est certain que le temps où cet évêque fut nommé rend vraisemblable l'assertion de l'historien argentanais, puisque le concordat était signé depuis vingt-quatre ans. Nous croyons cependant avoir des preuves certaines de l'élection de Nicolas par le chapitre, soit parce que les

clauses du concordat n'étaient pas encore exécutoires d'une manière absolue, soit parce que le roi avait encore laissé dans la circonstance au chapitre, comme fiche de consolation un titre et un pouvoir que la nouvelle constitution religieuse allait lui ravir pour jamais, soit enfin parce que le prince ne connaissait pas assez bien les sujets qui pouvaient convenir à cette haute charge.

Dans tous les cas, nous verrons sortir du nouvel état de choses un épiscopat et un clergé bien supérieurs à ceux que fournissaient les élections des chapitres, dans lesquels l'intrigue et l'influence des personnes puissantes s'introduisaient trop souvent. Il était possible encore sans doute de briguer la faveur du roi ; mais la royauté avait beaucoup plus la force de se défendre ; et en outre, la majesté royale n'était pas aussi abordable aux intrigants que l'étaient les pauvres chanoines qui avaient présenté jusqu'alors.

Le pontificat de Nicolas Dangut ne nous présente pas beaucoup d'événements dignes de mémoire. On sait seulement que ce pieux évêque fit un bon nombre de règlements importants pour l'administration des paroisses, et qu'il se distingua par ses fondations pieuses. Il fut transféré au siège de Mende *(Mimatensem)*, en 1545.

LA *Charité* DE SAINT-MARTIN D'ARGENTAN

Nous devons mentionner à titre de curiosité en terminant l'histoire de ce pontificat, la fondation de la Confrérie de Charité de Saint-Martin d'Argentan. Elle pourra nous donner une idée du genre de ces Confréries, dont il existe encore aujourd'hui un certain nombre ; mais qui sont presque toutes plus modernes que celles de Saint-Martin, bien que quelques-unes soient aussi notablement plus anciennes, entre autres celles de Longny et de Tourouvre, dont la première fut fondée en 1400, tandis que l'autre paraît remonter plus loin encore, jusqu'au milieu du XIVe siècle.

La Confrérie de Saint-Martin d'Argentan fut fondée le 20 mars 1539 ; Nicolas Dangut était déjà évêque de Séez. Ce furent les habitants eux-mêmes qui prirent l'initiative de cette fondation, et elle fut approuvée par le docteur Louis Régin *(Lodoïcus Reginus II)* représentant de l'évêque Nicolas.

Voici, du reste, les principales dispositions de l'acte de fondation : la Confrérie était établie en l'honneur de la *béniste* et glorieuse Vierge Marie, de saint Martin, de saint Roch et de tous les saints, par l'autorité de Monseigneur l'évêque de Séez et la permission du curé de la ville d'Argentan, par les gens d'église, nobles, bourgeois et habitants de la ville d'Argentan et des environs, pour le salut de leurs âmes et de celles de tous les défunts ; en même temps, on se proposait pour but de prier pour la paix et l'union de la sainte Eglise, de toute la chrétienté et spécialement du royaume de France.

La Confrérie se composait d'un échevin, d'un prévôt et de douze frères : c'est le nombre qu'on a conservé jusqu'à nos jours : chacun des entrants devait payer deux deniers tournois, ou plus s'il en avait la dévotion en promettant de garder et observer les constitutions et ordonnances de l'association.

Chaque associé devait par semaine un denier tournoi pour l'entretien de la Confrérie. Mais les époux ne payaient à eux deux qu'un denier, parce qu'ils étaient en communauté de biens.

Un banc devait être réservé dans l'église pour le prévôt ou l'échevin chargé de percevoir cette redevance hebdomadaire.

A côté d'eux, et encore dans le banc réservé, se tenait un clerc, qui, le dimanche, devait être revêtu d'un surplis *honorable*, et dont la charge était de recueillir les autres revenus de la Confrérie, dont il rendait compte tous les ans au prévôt et à l'échevin, qui lui servaient, pour la peine qu'il prenait, une rente annuelle fixée d'avance.

Les frères étaient tenus d'obéir au prévôt et à l'échevin, et de travailler sous leurs ordres aux soins divers qu'exigeait le service divin et les autres services auxquels la Confrérie s'était vouée. Tout frère manquant à ce devoir devait payer une amende de six deniers tournois. Tous devaient en entrant dans la Confrérie promettre au prévôt et à l'échevin un bon et loyal service.

Une messe chantée avec ministres devait être célébrée solennellement tous les premiers jours du mois, par un des sept chapelains de la Confrérie : s'il y avait empêchement, on devait la remettre au premier jour libre. Le chapelain devait appliquer son intention aux membres défunts de la Confrérie, mais sans

désignation de personnes, et il était tenu d'y faire mémoire de la sainte Vierge, de saint Martin et de saint Roch.

A cette Messe, qui était toujours précédée d'une procession, devaient assister le prévôt, l'échevin et les douze frères. S'ils y manquaient, les simples frères payaient une amende de six deniers, et si c'étaient le prévôt ou l'échevin, ils devaient en payer douze.

Ceux qui désiraient ne faire qu'un seul paiement pour toutes les redevances qu'ils pouvaient devoir à la Confrérie, étaient tenus de donner soixante livres tournois : cette somme suffisait, comme plus haut, pour deux personnes mariées ensemble. On était libre de la remplacer par l'entretien d'un chapelain.

Tous les mardis de l'année on devait chanter une messe en l'honneur de saint Martin ; les mercredis, une à saint Roch, et les samedis, une à la sainte Vierge à diacre et à sous-diacre. Les sept chapelains devaient y assister en surplis.

Dans la fête de la sainte Vierge (on ne dit pas de quelle fête il s'agit), dans les deux fêtes de saint Martin, d'été et d'hiver, et dans celle de saint Roch, les messes devaient être hautes, avec diacre et sous-diacre. Ce devaient être des messes de *requiem.* Les chapelains devaient y assister sous peine d'amende.

Si quelque frère se trouvait malade de la lèpre, ou allait en pélerinage à Rome, ou à Saint-Jacques-en-Galice, ou bien encore au pays d'Outremer, les frères étaient tenus de conduire le malade au lieu où l'on avait coutume d'accompagner les autres, et le pélerin, jusque hors des faubourgs de la ville d'Argentan. Les chapelains qui étaient chargés de cet office devaient être revêtus de surplis ; et la croix et la bannière devaient précéder le cortège avec les clochettes de la Confrérie, sous peine de six deniers d'amende pour les frères et de douze pour le prévôt ou l'échevin.

On devait, au départ de ces personnes, dire pour elles une messe basse aux frais de la Confrérie, puis l'évangile de la fin de la Messe : « *In principio erat verbum,* » avec oraisons. Les nécessiteux devaient recevoir chacun dix sols.

S'il y avait quelque difficulté dans le sein de la Confrérie, le prévôt et l'échevin devaient essayer d'amener les récalcitrants à résipiscence ; et s'ils y consentaient, ils devaient payer une demi-livre de cire comme amende : autrement on employait l'aide des tribunaux civils et ecclésiastiques.

Tout frère mourant était tenu de faire dans son testament un legs à la Confrérie.

Aussitôt que le prévôt et l'échevin apprenaient la mort d'un frère ou d'une sœur, ils devaient faire sonner les cloches et crier le trépas par les rues, afin que l'on dît le *Pater noster*. On chantait ensuite les matines et la sainte Messe, qui devait être célébrée avec diacre et sous-diacre par les sept chapelains auxquels on donnait chacun dix deniers tournois. On devait entretenir autour du cercueil des cierges allumés. Le prévôt, l'échevin, le clerc, et douze serviteurs, devaient accompagner le corps au cimetière, avec la croix, la bannière, l'eau bénite et les clochettes.

Si un frère se trouvait excommunié, et n'avait pas de quoi payer son absolution, la Confrérie devait l'aider jusqu'à la somme de dix sols tournois, s'il était nécessaire.

Si un frère ou une sœur mourait hors de la ville d'Argentan, aussitôt son trépas connu, le prévôt et l'échevin devaient faire pour lui les mêmes cérémonies que pour les frères morts sur le lieu.

A la mort de chacun des frères, la confrérie devait faire donner aux pauvres, après l'inhumation, du pain ou de l'argent jusqu'à la somme de quinze deniers tournois, pourvu cependant que le défunt eût payé bien exactement les redevances dont il avait pris l'obligation en face de la confrérie.

Si un frère avait une fille à marier, et qu'il n'eût pas de quoi lui fournir une dot, la Confrérie pouvait lui fournir jusqu'à la somme de trente sols, ou moins, selon les besoins de la fille et les ressources de la Confrérie.

Pour les incendies, on ne permettait qu'un secours de dix sols : la nécessité paraissait moins pressante.

Quand un frère se trouvait malade, le prévôt et l'échevin le faisaient visiter chaque semaine par deux ou plusieurs frères, accompagnés d'un chapelain en surplis. On faisait distribuer dans ce cas par ces derniers des secours à la volonté des chefs, sans qu'il y eût rien de fixé d'avance.

Pour émouvoir les gens à la dévotion, la Confrérie était tenue de faire donner un sermon par an, avec l'approbation de l'évêque de Séez, et par un prédicateur approuvé d'avance par le prélat. Ce sermon devait être annoncé huit jours auparavant

dans toutes les autres églises d'Argentan : on pouvait choisir la fête où on le plaçait, mais les statuts émettaient le désir que ce fût en la fête de saint Martin.

La veille de la fête de saint Martin, le clerc de charité devait faire avertir les douze frères de venir en l'hôtel de l'échevin prendre chacun une verge blanche et un chapeau de fleurs pour accompagner avec honneur le patron au chant des vêpres. Ils devaient le ramener de même, sous peine de douze deniers d'amende pour les absents.

En ce même jour de la vigile de saint Martin, le prévôt et l'échevin, devaient faire crier par les carrefours et par les rues que les frères et sœurs vînssent le lendemain à l'office. Tous devaient être à la grand'messe, sous peine de douze deniers d'amende. L'offrande demeurait au curé. L'échevin et le prévôt devaient être accompagnés du clerc receveur, portant le surplis ; parce que c'était en ce jour que se faisaient principalement les recouvrements.

Le service solennel pour les morts se faisait le jour de saint Roch. Le prévôt, l'échevin et tous les frères étaient tenus d'y assister, toujours sous peine de la même amende. Ce service devait, comme la fête de saint Martin, être crié la veille dans les carrefours.

Un service était célébré également dans les jours de fête de Notre-Dame.

Le jour de saint Martin ou tout autre jour à leur choix, à l'issue des vêpres, l'échevin et le prévôt devaient rassembler les frères dans l'église, pour le règlement de leur compte et de ceux des frères et du clerc, et pour élire de nouveaux dignitaires, s'il était nécessaire, l'exercice des charges étant annuel. Ceux qui étaient élus et acceptés par le curé avaient le pouvoir de désigner les chapelains qui devaient dire les messes.

L'échevin et le prévôt ou le clerc qui recevait pour eux, devaient rendre compte aux frères ou à leurs commis, sous peine d'une amende de cinq sols chaque fois qu'ils y manquaient. Les frères étaient tenus sous la même peine d'entendre les comptes dès qu'ils étaient convoqués pour cela.

Il était défendu aux frères de se servir de l'argent de la Confrérie pour leur usage particulier, sinon pour une cause raisonnable dont ils étaient tenus de rendre compte devant le conseil.

Outre les douze frères serviteurs, il y avait pour s'acquitter des gros travaux de la Confrérie un valet qui sonnait les messes avec la cloche désignée par les statuts et avec les clochettes. Pour cet office, il devait être revêtu d'une *hucque de pers*, ornée par devant et par derrière des armes de la Confrérie. C'étaient l'échevin et le prévôt qui fixaient le prix de ses gages.

Pour encourager les frères à bien s'acquitter de leur service et surtout de l'œuvre peu agréable de l'inhumation des corps des défunts, on mettait entièrement à leur disposition le produit des amendes payées par ceux qui avaient commis quelque faute contre les statuts. Ces amendes étaient recueillies par deux frères semainiers, qui en rendaient compte au reste de la Confrérie.

Ces dispositions furent approuvés par le grand vicaire Reginus II en 1539. Ils sont datés de Séez et scellés du sceau de l'évêque Nicolas Dangut. Nous nous sommes arrêtés avec une certaine complaisance sur ces statuts de la Charité d'Argentan, parce que nous y trouvons le type des Confréries du même genre qui existent encore aujourd'hui dans le diocèse, au moins nominalement, au nombre de quatre-vingt-huit, et parmi lesquelles on compte celle d'Argentan qui n'a point cessé d'exister depuis le XVIe siècle. Ces confréries, à quelques détails près, ont des statuts qui ressemblent beaucoup à ceux que nous venons de rapporter. Il y a seulement quelques cérémonies, comme on a pu le remarquer, qui ne pouvaient convenir qu'aux époques de foi et qu'il a fallu supprimer dans la suite des temps. En second lieu, il paraît certain que les Confréries de Charité comme celles d'Argentan n'étaient pas, comme aujourd'hui employées exclusivement à l'inhumation des morts : elles avaient à remplir différents offices de charité et surtout elles étaient beaucoup mieux organisées que les confréries actuelles.

CHAPITRE III

Pierre II, du Val, 61e Évêque de Séez

1545-1564

—

Commencements de Pierre du Val. — Ses poésies. — Il est nommé évêque de Séez. — Les Protestants dans le diocèse. — Le concile de Trente. — Sécularisation du chapitre de Séez. — Mort de Marguerite de Navarre : ses ouvrages. — L'imprimerie alençonnaise. — Etablissements littéraires. — Le présidial. — Colloque de Poissy. — Politique louche de Catherine de Médicis. — Expéditions de d'Avoines, de Lamothe-Thibergeau et de Coligny en 1562 et 1563. — Fin du concile de Trente et mort de Pierre du Val. — Œuvres théologiques de l'évêque de Séez.

Nous croyons, avons nous dit, que le premier évêque de Séez qui fut nommé par le roi selon les stipulations du Concordat de 1516, fut celui dont nous commençons à écrire l'histoire, Pierre du Val ou Pierre II, clerc parisien, fils de Denis du Val, seigneur de Sters ou Sterz, et de Louise de Becdelièvre. Il était trésorier de François Ier, et la douceur de ses mœurs, ainsi que sa science éminente le firent choisir pour être le précepteur des enfants de France.

Commencements de Pierre du Val

« Pierre du Val fut un homme docte, dit Marin Prouverre, et bien versé en la connaissance des sciences divines et humaines. Nous avons de lui deux poèmes qui font assez paraître l'excellence de son esprit, desquels les vers, quoique un peu rudes, sont néanmoins passables pour le temps où il écrivait, où notre poésie française était encore à la sortie de son berceau. »

Le premier de ces poèmes traite de la grandeur de Dieu. Il est en vers communs et commence ainsi :

« *Muse du Ciel, ô divine Uranie !*
Dis-moi la douce et plaisante harmonie
Que tient le cours du monde spacieux,
Et le réglé mouvement des hauts Cieux. »

Le second poème est en vers alexandrins et intitulé : *De la puissance, sapience et bonté de Dieu.* En voici les premiers vers :

« *Seigneur universel, souverain roi des rois*
Eternel bienfaiteur, combien en tous endroits
Est de ta majesté l'excellence admirable
Et de tes faits parfaits le savoir désirable ! »

On voit que notre futur évêque n'avait pas l'oreille extrêmement délicate : mais c'était le défaut de son temps : il était venu trop tôt pour trouver dans notre langue des modèles de bon goût. En revanche, dans le peu de vers que nous venons de citer, on peut remarquer une certaine dose d'inspiration et de souffle poétique, des idées grâcieuses et une grande facilité de composition. Joachim du Bellay, l'un des bons poètes du temps, loua ces poésies dans un sonnet ainsi conçu :

« *Puisque le feu, l'air et la terre et l'onde,*
Liez ensemble en accords discordants,
Par cet esprit infus par le dedans,
Esprit moteur du grand corps de ce monde,

Puisque du Ciel la hautesse profonde,
Et la rondeur de ces globes ardents,
Vont leurs rayons divinement dardants,
Au large sein de la terre profonde :

Puisque nature est l'œuvre de ses mains,
De toutes parts racontant aux humains.
Du grand ouvrier les œuvres non pareilles,

Docte du Val, combien est ton esprit
Emerveillable, ayant si bien décrit
Les saints discours de si saintes merveilles. »

Il nous semble que les vers loués par le sonnet valaient mieux que le sonnet lui-même.

Pierre du Val était alors docteur en théologie et chanoine de Rouen. Le roi François Ier, qui aimait beaucoup les belles lettres et qui connaissait beaucoup l'abbé, puisqu'il lui avait

fait élever ses enfants, le nomma évêque de Séez lors de la translation de Nicolas Dangut à Mende. Le nouveau prélat reçut du pape Paul III ses lettres de confirmation, et se fit sacrer à Caudebec le 9 août 1545, par Jean, évêque d'Hippone. Les évêques de Coutances et de Quimper furent les assesseurs et la cérémonie s'accomplit dans la chapelle de Saint-Pierre. Marin Prouverre prétend toutefois que ce sacre se fit à Paris. « Ensuite, ajoute-t-il, Pierre vint à Séez prendre possession en la forme accoutumée ; et, devenu évêque, il gouverna doucement son troupeau, et fut curieux de s'exercer en ce qui était des devoirs de sa charge. »

Un de ses premiers soins fut de s'occuper de son chapitre ; et, le 22 novembre 1547, il fit prendre à ses chanoines, qui pourtant étaient encore réguliers, le toge séculière, c'est-à-dire probablement l'habit noir au lieu de l'habit blanc, comme nous le verrons bientôt établi. Il eut ensuite à soutenir ses droits contre ces dignitaires, souvent un peu trop portés à contredire les évêques, qu'il devraient au contraire soutenir ; mais l'autorité est toujours plus ou moins odieuse ; Jean Ier, l'un des anciens évêques de Séez, très favorable à son chapitre, comme nous avons pu le constater, avait cédé aux chanoines quelques droits de collation que Pierre du Val se crut autorisé à réclamer et à reprendre pour lui. On pense bien que cette revendication le rendit peu sympathique aux chanoines ; mais l'évêque s'en inquiéta peu : il avait sur ce corps de plus grands projets que nous lui verrons exécuter plus tard.

Le nouvel évêque promit ensuite obéissance à l'Eglise de Rouen, sa métropolitaine, le 14 août 1549, il avait assisté au mois de juin précédent au couronnement de la nouvelle reine, Catherine de Médicis, dans la basilique de Saint-Denis. Le cardinal de Bourbon officiait à cette belle cérémonie, et Pierre du Val lui faisait sous-diacre.

Revenu dans son diocèse, notre évêque visita l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, le 11 janvier 1550 ; et le 9 janvier 1557, il assistait, comme député du duché d'Alençon à l'assemblée des notables qui se tint ce jour-là dans la salle de Saint-Louis, à la cour du Parlement de Paris.

Naissance du duc de Mayenne

Pendant cet intervalle, quelques événements intéressants s'était accomplis dans nos contrées. Anne d'Este, femme du fameux duc François de Guise, l'un des plus grands hommes de cette époque, passant par Alençon, ressentit, dans la maison où elle était descendue, les douleurs de l'enfantement, le 26 mars 1554, et mit au monde son fils cadet Charles, qui reçut en naissant le titre de duc de Mayenne. Ce jeune prince était cadet du célèbre Henri le *Balafré*, qui osa porter ses vues jusqu'à la couronne de France, et fut si malheureusement assassiné à Blois par ordre de Henri III.

Charles de Mayenne devait aussi se faire un nom distingué dans l'histoire. On sait que ce fut lui qui combattit le plus longtemps contre Henri IV à l'avènement de ce dernier ; et que ce grand roi, loin de lui savoir mauvais gré de cette résistance, montra toujours au contraire l'estime qu'il faisait de ses talents militaires.

Le duc de Mayenne mourut à Soissons en 1611 avec la réputation d'un bon capitaine, mais bien inférieur à son père Fran çois et à son frère Henri.

Jean du Bellay

Le cardinal Jean du Bellay, évêque du Mans, que nous avons déjà signalé comme ayant peu les vertus de son saint état, tomba dans la disgrâce du roi Henri II après avoir été en faveur pendant tout le règne de François I[er]. Il est vrai de dire que cette disgrâce lui fut attirée par la famille de Guise, qui ne pouvait souffrir que personne autre que ses membres fût en faveur auprès du roi. Cependant sa qualité de grand seigneur attirait encore à Jean du Bellay la faveur des plus hauts personnages, et il s'en fallut peu qu'il ne fût élu pape à la mort de Marcel II en 1555 : il fut toutefois supplanté par le cardinal Caraffa qui prit le nom de Paul IV. Jean du Bellay mourut le 16 février 1560, à l'âge de soixante-huit ans : on l'ensevelit dans l'église de la Trinité-du-Mont. Ce prélat, quoique résidant rarement au Mans, y avait brillé d'un éclat supérieur à celui de tous les autres évêques qui l'avaient précédé : on avait remar-

qué entre autres son entrée solennelle qui eut lieu le 6 février 1547, quelques semaines seulement avant la mort de François Ier, qui arriva le 21 mars.

Progrès du Protestantisme

A cette époque, le Protestantisme faisait partout de grands progrès, et exerçait d'immenses ravages. Dans le Passais, la famille de Hardas de Hauteville apostasia, et une de ses membres, Catherine de Hauteville, accorda de sa main au cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui n'était encore que diacre, et qui viola, pour se marier, son vœu de chasteté. Alençon surtout, devint un centre pour la nouvelle hérésie et regorgea bientôt de Protestants.

Marguerite de Valois, devenue Marguerite de Navarre n'avait pas conservé la piété que lui avait inculquée sa belle-mère, Marguerite de Lorraine. Pleine de talents, comme nous l'avons pu remarquer, elle était devenue mondaine et hardie dans ses opinions, elle introduisit avec elle dans notre ville, plusieurs domestiques et familiers imbus de l'hérésie calviniste. Alençon accepta ces nouveautés avec ardeur. et enthousiasme. Le clergé lui-même fut loin de se montrer ferme en face d'une telle invasion de mauvaises doctrines. Dès l'an 1533, le curé de Condé-sur-Sarthe, Etienne Lecourt, fut condamné au feu par le tribunal de l'inquisition, à cause de ses opinions hétérodoxes ; et Marguerite de Navarre, n'osa pas, malgré son esprit libéral, s'opposer à l'exécution de la sentence, tant l'apostasie de Lecourt avait causé de scandale, jusqu'au cœur des populations.

Deux ans après, en 1535, Pierre Caroli, curé de Notre-Dame d'Alençon depuis 1530, abjurait à son tour la foi et embrassait la religion protestante. Au milieu de ces défaillances générales, Alençon n'était pas capable de supporter la moindre persécution pour la foi catholique : la suite le prouva.

Jean Hennuyer, dominicain, précepteur d'Antoine de Bourbon, et des cardinaux Charles de Bourbon et Charles de Lorraine, puis enfin évêque de Lisieux, était alors professeur au collège du Mans, et il y combattit de toutes ses forces le Protestantisme.

L'évêque Jean du Bellay se démit de son évéché en 1556, en faveur d'un allié et ami de sa famille, Charles d'Angennes, originaire de Rambouillet, mais en se réservant sous forme de pension la collation des bénéfices. Cette clause était un peu simoniaque au point de vue ecclésiastique, et irrégulière au point de vue civil. Cependant, quoique la transaction eût été déclarée nulle par le Parlement, le pape Paul IV l'accepta : Jean du Bellay jouit de la pension jusqu'à sa mort.

Charles d'Angennes n'avait que vingt-sept ans : sa promotion à l'épiscopat rendit sa famille maîtresse dans le Maine. Cependant on ne voit pas qu'elle ait abusé de sa puissance. La haute situation qu'elle occupait lui donnait aussi des intérêts dans le Perche. Lorsque les états de cette province se tinrent à Nogent-le-Rotrou le 24 juillet 1558, l'évêque du Mans y assista par procureur. Ces états furent importants, et eurent pour objet la réforme de la *coutume* c'est-à-dire du droit établi comme impôt sur les matières commerciales dans toute l'étendue du Perche.

Concile de Trente

Pendant ce temps, l'Eglise célébrait solennellement contre le Protestantisme, le grand concile de Trente, l'un des plus fameux, qui se soient tenus depuis la naissance du christianisme. Nous devons, pour l'intelligence de cette histoire rapporter en quelques mots les causes et les résultats de cette célèbre assemblée, à laquelle notre évêque Pierre du Val siégea deux fois pendant les trois périodes dont se composèrent ces assises de l'Eglise universelle.

Le pape Paul III avait succédé à Clément VII en 1534, et il n'eut dès le commencement de son pontificat rien de plus à cœur que de rétablir la paix troublée par l'invasion du Protestantisme. Ses prédécesseurs avaient senti comme lui que c'était là le point capital vers lequel ils devaient tendre : l'Eglise était menacée de toutes parts : les Turcs gagnaient du terrain du côté de la Hongrie. et les deux plus puissants monarques de l'Europe : Charles-Quint et François Ier, en guerre l'un contre l'autre, s'affaiblissaient mutuellement, au lieu de se réunir contre l'ennemi commun. Mais le Protestantisme pendant ce temps-là, conquérait encore plus vite en Allemagne et en Angle-

terre. Pour remédier à tant de maux, le pape se ménagea deux entrevues : l'une avec l'empereur et l'autre avec le roi de France, en 1538, l'une de ces entrevues eut lieu à Nice et l'autre à Aigues-Mortes.

Avant tout le pape Paul III, résolut de rassembler un concile général qu'il convoqua d'abord à Mantoue. Ce lieu ne plut point aux Protestants d'Allemagne, qui prétendirent que le concile n'y serait pas libre, puisque Mantoue était dans l'Italie, toute dévouée au pape. Alors on choisit la ville de Trente, dans le Tyrol ; quoique encore italienne par sa situation, cette ville devait moins porter ombrage aux Allemands, puisqu'elle était soumise à la maison d'Autriche.

La bulle de convocation datée du 12 mai 1542, commence par ces mots : « *Initio nostri hujus pontificatûs*, » elle fixe l'ouverture du concile au 1er novembre suivant. Mais les Protestants résistèrent, les événements se compliquèrent, et les choses traînèrent en longueur pendant trois années entières, jusqu'au 13 décembre 1545. Ce fut en ce jour enfin que se tint la première session du concile. La deuxième se tint le 7 janvier 1546 ; mais ce ne fut encore qu'une session préparatoire, dans laquelle on régla la manière dont les Pères devaient vivre pendant les sessions suivantes.

Le 4 février, dans la troisième session, on approuva solennellement depuis le premier jusqu'au dernier mot, le symbole de Nicée, tel qu'on le chante à la Messe.

Dans la quatrième, tenue le 8 avril, on détermina le canon des Ecritures.

Le 17 juin, on tint la cinquième session, où l'on traita, en ce qui regarde le dogme, la question du péché originel, et en ce qui regarde la discipline, le devoir des évêques au point de vue des prédications à donner et à faire donner à leurs diocésains.

La sixième session ne put avoir lieu que le 13 janvier 1547. La question de la justification y fut traitée, et la résidence rendue obligatoire à tous les pasteurs ayant charge d'âmes.

La septième se tint le 3 mars. On y traita des Sacrements en général, et du baptême en particulier, et l'on détermina les qualités requises dans les aspirants aux bénéfices ecclésiastiques.

Une huitième session fut indiquée pour le 11 mars, mais la peste sévissait à Trente : on craignit de compromettre la vie

des Pères, et on transféra le concile à Bologne. Deux sessions se tinrent dans cette dernière ville : l'une le 21 avril, l'autre le 2 juin ; mais on n'y délibéra que sur l'opportunité de continuer le concile : presque tous les Pères étaient d'avis que c'était nécessaire ; mais les affaires genérales de l'église et de l'Europe étaient par trop embrouillées : on résolut de se séparer provisoirement, avec l'espoir et la volonté de se réunir de nouveau le plus tôt qu'il serait possible. Dans l'intervalle, le pape Paul III, qui était fort âgé, rendit son âme à Dieu en 1549, et eut pour successeur le cardinal del Monte, qui prit le nom de Jules III.

Le premier soin du nouveau pontife fut de continuer l'œuvre de son prédécesseur, et le 14 novembre 1550, par la bulle : *Cùm ad tollenda*, il fixa la première session de la reprise du concile au 1er mai suivant.

Les évêques français ne se rendirent qu'en petit nombre à cette seconde période du concile de Trente, à cause des troubles civils qui déchiraient le sein de leur patrie. Notre Pierre du Val, entre autres, resta dans son diocèse.

Dans la première session de cette seconde période, on se borna à décider que la reprise du concile était urgente, et un décret porté dans la deuxième session le 1er septembre ne fut que la confirmation officielle de cette résolution.

Le 11 octobre se tint la troisième session, qui fut beaucoup plus importante. On formula avec énergie la doctrine orthodoxe sur le Sacrement de l'Eucharistie et sur la juridiction ecclésiastique, et on s'occupa des moyens à employer pour réprimer les vices du clergé. En cette cession, il fut aussi arrêté que les Protestants recevraient un sauf-conduit, qui leur permettrait de venir au concile sans avoir rien à craindre.

La quatrième session, tenue le 25 novembre, traita la question des Sacrements de pénitence et d'Extrême-Onction, et celle du pouvoir que peuvent et doivent exercer les évêques sur les autres ecclésiastiques.

Le 25 janvier 1552, on tint la cinquième session, où l'on donna encore un sauf-conduit aux Luthériens allemands.

La dernière session, qui était la quinzième depuis la première ouverture du concile par Paul III se tint le 19 mars ; et enfin le 28 avril suivant, la nouvelle de l'approche d'une armée protestante força encore une fois l'assemblée à se dissoudre. Déjà

cette armée se trouvait à Innspruck, capitale du Tyrol allemand, et n'avait plus qu'un rameau des Alpes à franchir pour arriver à Trente : il parut urgent de se séparer.

Une autre cause avait contribué à produire cette seconde interruption du concile. Le pape avait déclaré la guerre au duc de Parme, Octavien Farnèse, allié du roi de France Henri II. Celui-ci se montra extrêmement irrité de cette invasion des troupes pontificales, qui paraissait n'avoir aucune raison d'être. Il envoya à Rome le célèbre écrivain Amyot, alors abbé de Bellosane, pour l'excuser de ce qu'il n'avait pas envoyé les évêques de France au concile ; c'était cette guerre avec le duc de Parme, qui l'avait empêché de pouvoir librement et sûrement leur donner un sauf-conduit. Cependant, il protestait de sa bonne volonté, et se déclarait toujours fils aîné de l'Eglise.

Du reste, Jules III mourut à son tour en février 1555, et l'on ne songea plus à reprendre le concile immédiatement. Deux papes, Marcel II et Paul IV, se succédèrent sur le trône pontifical, avant qu'il fût possible de rassembler de nouveau l'épiscopat universel. Mais le cardinal Jean-Ange de Médicis, s'étant assis à son tour sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Pie IV, entreprit d'achever enfin cette œuvre magnifique, avec l'aide de son illustre neveu, saint Charles Borromée, archevêque de Milan. La nouvelle bulle d'indiction fut lancée le 29 novembre 1560. Elle commençait par les mots : *Ad Ecclesiae regimen.* Cette fois, l'épiscopat français, qui s'était montré un peu réservé aux deux premières périodes, se rendit en masse à Trente, sous la conduite du cardinal de Lorraine, frère du fameux duc François de Guise. L'évêque de Séez, Pierre du Val fit le voyage avec les autres, et conduisit avec lui comme théologien son neveu, Louis du Moulinet, qui devait plus tard être son successeur.

Cette fois, le succès de l'œuvre fut complet. Le 1er janvier 1562 eut lieu la première session, où l'on décréta seulement la continuation du concile. A la seconde session, le 26 février, on donna un sauf-conduit aux Allemands et à tous autres qui voudraient se joindre aux Pères.

Le 14 mai se tint la troisième session où l'on se borna à vérifier les pouvoirs des ambassadeurs et à remettre la décision des articles à la session suivante, qui fut fixée au 4 juin, jour de la

fête du très saint Sacrement. Cette séance du 4 juin ne fut non plus qu'une séance administrative.

Le 16 juillet, dans la cinquième session, les Pères traitèrent la question de la Communion sous les deux espèces : on rédigea en outre un décret sur les droits des évêques.

La sixième session fut reculée jusqu'au 17 septembre. Il y fut question du Saint-Sacrifice de la Messe et de la décence extérieure des clercs.

Dix mois s'écoulèrent ensuite en travail particulier, et la septième session se tint le 15 juillet 1563. On y traita du Sacrement de l'Ordre et des conditions que l'on doit exiger dans les futurs prélats et dans les aspirants à l'état ecclésiastique.

Le 11 novembre, dans la huitième session, il fut question du Sacrement de Mariage, de la célébration des synodes, et des visites épiscopales, ainsi que des autres droits et devoirs des évêques.

Enfin, la neuvième et dernière session se tint le 3 et le 4 décembre. Il y fut question du Purgatoire, des Indulgences, de la vénération des saints, de leurs images et de leurs reliques.

Au point de vue de la discipline, on s'occupa surtout des *Réguliers*.

Enfin, après un ensemble de vingt-cinq sessions qui s'étaient tenues depuis le commencement du concile en 1545, on relut la somme des travaux qui y avaient été élaborés : le cardinal Moron donna aux Pères la bénédiction au nom du pape ; le cardinal de Lorraine proclama les actions de grâces solennelles, et le concile fut déclaré clos.

Ce concile avait dressé des canons qui contenaient l'ensemble le plus remarquable de dogme et de discipline que l'on eût encore vu depuis l'établissement de l'Église. Les lois disciplinaires décrétées dans cette assemblée colossale régissent encore aujourd'hui tout l'Occident, et ont remplacé à elles seules tout l'ancien droit canonique.

A ce concile avaient assisté quatre cardinaux légats, et deux non légats, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-neuf procureurs d'évêques absents et sept généraux d'Ordres.

Parmi les laïques assistants, on comptait dix-neuf ambassa-

deurs officiels de rois, princes ou républiques chrétiennes, avec leurs orateurs et leur suite.

Il y avait en outre plusieurs docteurs séculiers en théologie et en droit canon, deux théologiens bénédictins, dix-neuf de l'Ordre de saint Dominique, seize de l'Ordre de saint François, neuf des Observantins, quatorze Augustins, sept Carmes et trois de l'Ordre des Ermites de saint Augustin, sans compter les théologiens de la Compagnie de Jésus, alors encore au berceau, mais qui put déjà se faire représenter par des hommes comme Laynez et Salmeron, dans lesquels on remarqua deux véritables lumières du concile.

Mais ce fut beaucoup moins le nombre des assistants qui fit la gloire de l'illustre assemblée de Trente que les remarquables travaux qui y furent élaborés. Tous les autres conciles généraux antérieurs s'étaient tenus contre des hérésies qui ne niaient que quelques points particuliers de la doctrine catholique. Le Protestantisme, venu en dernier lieu, sapait cette doctrine entièrement par la base. Voilà pourquoi le Saint-Esprit inspira aux Pères de Trente de reprendre également par la base toutes les questions dogmatiques et morales, et de composer un traité de doctrine complet, avec un droit tout nouveau. Ajoutons que ce concile se tint dans un temps où tout avait grand besoin de réforme. Les Protestants avaient réclamé ces réformes à grands cris : l'Eglise les leur donna à pleine mesure : mais ils ne voulurent pas comprendre, et pas un des réclamants ne revint à elle.

Nous verrons le concile du Vatican obligé de revenir sur les vérités fondamentales du dogme, beaucoup plus loin encore que celui de Trente. On aurait bien étonné les Pères de ce dernier concile si on leur avait dit que leurs successeurs seraient un jour obligés de définir jusqu'à l'existence de Dieu. C'est pourtant jusqu'à ce point que l'Eglise a dû descendre en 1870, forcée par le radicalisme et par les brutales négations de nos impies modernes.

Nous n'avons pas voulu interrompre le résumé que nous venons de faire de l'histoire de ce concile célèbre, dont l'influence changea la face de l'Eglise et se fit sentir considérablement dans nos contrées. Nous devons maintenant reprendre le récit des faits locaux que nous avons un peu négligés pour

nous occuper de l'histoire générale. Parlons d'abord de deux de nos compatriotes peu connus, mais qui n'en ont pas moins fait assez bonne figure dans la science.

Guy et Thomas Cormier

Guy Cormier fut probablement le successeur du docteur Goëvrot, dont nous avons parlé spécialement déjà ; comme lui, il était médecin en titre du roi et de la reine de Navarre. Il est d'abord connu par les pensions que lui faisaient ces deux nobles personnages. On trouve dans le *Livre des dépenses* de Marguerite, à la date du 22 avril 1544 le don fait à son médecin d'une pension de soixante livres à prélever sur la recette de la reine à Alençon, et la promesse du premier office qui viendrait à vaquer. En 1543, Guy Cormier avait déjà reçu de Marguerite de Navarre une gratification de cinq cents livres, et le 25 septembre 1540, une autre de quatre cents livres. Le *Livre des dépenses* constate qu'en 1549, il touchait un traitement fixe de trois cents livres, en qualité de médecin ordinaire de la reine de Navarre.

On ne sait pas malheureusement si c'étaient des ouvrages sur la médecine ou des cures remarquables qui avaient attiré jusqu'à ce point à Guy Cormier la confiance de Marguerite. Ce qui est certain, c'est que sa famille avait tenu à Alençon un certain rang au XVIe siècle. Christophe Cormier avait pris part à la délibération des bourgeois d'Alençon, relative à la rançon des fils de François, délibération dont nous nous occuperons bientôt spécialement. En 1539 nous le trouvons possesseur d'une maison située dans la rue de Sarthe.

Quant à Guy Cormier, il avait épousé Madeleine Brossard, fille d'un négociant bourgeois d'Alençon, et elle lui avait apporté en dot divers héritages situés à Chauffour, qui rendaient hommage à l'abbaye de Perseigne. Son mari Guy Cormier de son côté possédait un fief, nommé Beauvais, M. Duval, archiviste de l'Orne, pense que c'est Beauvais, situé sur la commune d'Hesloup, et qui n'a point changé de nom depuis cette époque. Guy Cormier mourut avant 1566 : il avait eu de Madeleine Brossard, Thomas Cormier plus connu que son père, dont le crédit toutefois lui obtint la charge de conseiller

à l'échiquier d'Alençon. Thomas Cormier fut député au Tiers-Etat par le baillage d'Alençon lors des Etats de Blois en 1576. Il devint depuis membre du conseil suprême du duc d'Anjou. Il a laissé plusieurs ouvrages d'histoire et de jurisprudence.

Un frère cadet de Thomas paraît avoir porté comme son père le prénom de Guy et avoir été sieur de la Bendelière, vicomté de Domfront. Son fils, Claude Cormier, lui succéda, et sa fille entra dans la famille Ledin de la Châlerie, l'une des principales du Passais normand.

Puisque nous avons fait connaissance avec l'un des signataires de la délibération des bourgeois d'Alençon en 1529 à propos des enfants de François Ier, examinons quelle était l'importance de cet acte, bien que, pour cela, il nous faille revenir quelque peu sur nos pas.

La Bourgeoisie d'Alençon et les Enfants de François Ier

Nous ne reprendrons point ce que nous avons dit sur la bataille de Pavie et ses suites malheureuses, parmi lesquelles il faut ranger la mort de Charles IV d'Alençon. François Ier fut contraint de signer le traité de Madrid qui lui imposait la cession de la province de Bourgogne à la maison d'Autriche. En outre, il devait envoyer à Madrid comme otages ses deux fils aînés jusqu'à l'entière exécution du traité.

La reine mère, pour délivrer les jeunes princes, demanda qu'un secours extraordinaire de six cent mille livres fût ajoutée, comme l'année précédente, aux impôts ordinaires de 1519. On demanda au duché d'Alençon pour sa part cent quarante-six mille cinq cent soixante-huit livres, plus vingt mille quatre-vingt-deux livres pour les taxes des élus et receveurs. En conséquence, les trois états de Normandie furent convoqués à Rouen le 1er mars pour s'occuper de cette affaire importante.

Le mariage de Marguerite d'Alençon avec Henri d'Albret eut lieu quelques temps après. Marguerite se vit confirmer en cette circonstance le don de l'usufruit du duché d'Alençon et du comté du Perche ; il paraîtrait qu'en cette année 1527, les sujets d'Alençon n'eurent rien à payer de plus qu'à l'ordinaire.

Cependant les diverses assemblées que l'on réunissait dans le

royaume à propos de cette affaire, prétendaient pour la plupart que le traité de Madrid était nul, et on offrait de l'argent au roi, non pas pour sa rançon, mais pour faire la guerre à Charles-Quint, au cas ou celui-ci ne voudrait pas renoncer au traité.

A Caen, l'assemblée des nobles de la province se fit dans l'abbaye de Saint-Etienne, où l'avait convoquée le comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, lieutenant-général et gouverneur de la province. On s'engagea à payer le dixième du revenu des nobles, mais à condition qu'il n'y aurait aucun démembrement de territoire.

Quant au tiers état, il paraît difficile de savoir s'il fut appelé à délibérer sur la somme qu'il devait offrir. Toujours est-il que le roi demanda à notre ville d'Alençon la somme de mille livres, et que le bailli du lieu fut chargé de faire la répartition de cette offrande, qui devait être employée à la rançon royale et à la délivrance de Messeigneurs le dauphin et le duc d'Orléans.

Il paraît que le conseil d'Alençon fut, non pas récalcitrant, mais embarrassé, à cause du malheur des temps ; et le 7 décembre 1529, les mille livres demandées n'étaient pas encore fournies.

C'est que la pauvreté des Alençonnais n'était peut-être pas la seule, ni même la principale cause qui les empêchait de payer cette somme. Ils revendiquaient, et, croyons-nous, avec raison, leur privilège de franc-alleu et de franc-bourgade : ils étaient exempts des droits de fouage, monnéage, aides et autres semblables, et de plus ils devaient la taille au duc d'Alençon, selon la coutume de Normandie, dans trois cas : l'aide de chevalerie, l'aide de mariage et l'aide de rançon, ce qui les dispensait de les payer au roi. La demande de François Ier troublait tout cet ordre de choses, et donnait peu de zèle aux Alençonnais pour s'exécuter dans la circonstance.

Cependant on se réunit au Palais le 7 décembre 1529, en présence de René d'Amilly, lieutenant-général du bailli. Maître Jehan Moynet, sieur de Neauphe, conseiller et maître des requêtes ordinaires du roi et de la reine de Navarre, prit le premier la parole et dit que la somme en question devait se prendre sur les deniers communs de la ville. Il promit lui-même d'avancer cent livres, et se fit fort de pareille somme pour Guil-

laume Caignon, sieur de Vauloger, président de la Chambre des Comptes d'Alençon. Plusieurs bourgeois notables suivirent cet exemple. Enfin, pour compléter la somme de mille livres, on amortit pour un capital de soixante livres une rente de soixante-deux sous six deniers, assise sur une maison située dans la rue aux Goguez, fieffée précédemment à Guillaume Cardel, et nommée la *Mairie* ou *Mairerie*. Il est assez à croire que c'était le premier Hôtel de Ville d'Alençon. Plus tard, les assemblées se réunirent dans le Palais de Justice, au lieu appelé encore aujourd'hui Place du Palais.

Les noms des signataires de cette pièce, au nombre de cent vingt rappellent beaucoup de souvenirs du passé. On y trouve, René de Silly, seigneur de Vaux, Fontaine-Riant et Gâprée; Pierre Barbier avocat, administrateur en 1535 de la confrérie de la Toussaint, fondée en l'église ou chapelle de *monsieur Sainct-Léonard* ; Anthoine de Bully, sieur de Guéramé ; Guillaume de Caignon, maître des requêtes ordinaire du roi, président en l'échiquier d'Alençon, seigneur de Méhoudin, Antoigny, Monceaux, Pré-en-Pail, la Pouplière, le Ménil-Rollet, le Val-de-Gourbe, Durcet, Sentilly, Bois-de-Commeaux, Haleine, Vauloger, la Noë, et propriétaire de la sergenterie noble de la Ferté-Macé. On trouve un Chéron, protestant ; Christophle Cormier, dont nous avons parlé plus haut; Mathurin Lemaître, apothicaire, qui tenait en 1552 de l'abbaye de Perseigne le pré Rouillé, entre la Sarthe et le chemin de la Fuye-aux-Vignes ; Martin Hébert, dont la tannerie joutait l'île de Jaglolay, donnée par Charles IV aux religieuses de Sainte-Claire ; ce devait être l'ancienne tannerie Chauvière, aujourd'hui épicerie Doffagne-Brunet ; Jehan Moynet, qui sauva une fois la ville à lui seul par son courage, ce qui lui fit donner à lui et aux membres de sa famille le nom de Sieurs, d'où vint le nom de rue aux Sieurs, donné à la rue qu'il habitait. Telle est l'opinion de M. Duval, archiviste du département de l'Orne : les sieurs ont été certainement aussi une sorte de municipalité bourgeoise ; enfin signalons deux de Torcy, écuyers, dont peut-être la famille existe encore aujourd'hui dans le canton d'Athis : peut-être aussi s'agit-il des de Torcé de Damigny.

Sécularisation du Chapitre de Séez

Nous avons dit que l'un des premiers soins de l'évêque Pierre du Val, en s'asseyant sur le siège de saint Latuin, fut de s'occuper de son chapitre. Ce corps religieux, avons-nous dit encore, était devenu Régulier trois siècles auparavant par les soins de l'évêque Jean I[er]. Mais, à l'époque du Protestantisme, lorsque soufflait partout l'esprit de la révolution, les chapitres réguliers devenaient de plus en plus rares. L'indiscipline s'y était introduite : le faste et la conduite molle, quelquefois dissolue des chanoines, avaient même été l'un des principaux prétextes dont on s'était armé pour crier à la réforme. Tout bien considéré, notre évêque résolut de faire de ses chanoines des prêtres séculiers, dont les devoirs seraient moins lourds et plus à la portée de leur faiblesse. Aussitôt donc qu'il fut revenu de la première période du concile de Trente, il fit rédiger une enquête supplicatoire, qu'il adressa, avec des lettres de recommandation du roi Henri II, au pape Paul III, qui occupait encore la chaire de saint Pierre.

Le Souverain Pontife se trouva parfaitement d'accord avec le roi et l'évêque, et avant la fin de l'année 1547, il envoya à Séez l'acte de sécularisation du chapitre de cette ville. Nous allons donner en abrégé la teneur de cet acte.

A la demande du roi Henri II, de Pierre du Val évêque de Séez et des chanoines réguliers de la même ville, le pape consentait à séculariser le chapitre de Séez, comme l'étaient ceux des autres cathédrales, et à le remettre comme il avait été dans le principe.

Ce chapitre en devenant régulier avait été pourvu de huit dignités : celle de prieur, dont le titulaire était le premier personnage du diocèse après l'évêque, et à la suite duquel marchaient le grand-chantre, l'archidiacre de Séez, celui d'Exmes, ceux du Houlme, de Bellême et de Corbon avec un pénitencier.

Mais, comme l'évêque avait toujours été séculier, que tous les autres chapitres de Normandie l'étaient également ; comme les archidiacres devaient souvent s'absenter et se faire remplacer à la cathédrale, il s'ensuivait que le service divin souffrait beaucoup, et que les chanoines eux-mêmes, après leurs fré-

quentes sorties n'assistaient pas au chœur avec tout le respect que l'on doit y apporter.

Toutes ces raisons faisaient désirer de les voir redevenir séculiers, et le pape avait reçu avec plaisir la demande du roi, de l'évêque et du chapitre, représenté par Rigauld de Saint-Marsal, notaire apostolique. Il abolit donc les vœux des chanoines, ainsi que les dignités du chapitre, qu'il affranchit de la dépendance où ils se trouvaient par rapport aux couvents de Saint-Cyson et de Saint-Séverin, aux diocèses de Tours et de Sens. Les chanoines restaient seulement astreints au vœu de chasteté. Ils devaient rentrer dans l'ordre ordinaire du clergé séculier ; le premier dignitaire après l'évêque devait être désormais le prévôt, titre qui cessait d'être électif, et devenait collatif, c'est-à-dire à la nomination d'un supérieur.

Il y avait seize prébendes pour les chanoines, sans compter l'évêque, le prévôt, le chantre, les cinq archidiacres et le pénitencier ; puis quatre bénéfices simples, appelés semi-prébendes, pour quatre prêtres dont faisaient partie Guillaume Gueuvrel et Nicolas Preud'homme, alors novices dans le chapitre régulier. On établit quatres chantres, dont l'un était le maître des enfants de chœur.

Le prévôt avait pour revenu la valeur de deux prébendes, deux distributions et deux pains, avec le droit de présentation aux bénéfices de Saint-Julien-sur-Sarthe et de Saint-Quentin-de-Blavou, églises paroissiales du diocèse de Séez, et à leurs vicariats perpétuels. Quant au chantre, aux archidiacres et au pénitencier, ils devaient garder les prébendes supplémentaires qu'ils avaient déjà, mais ils n'en pouvaient posséder à l'avenir aucune autre que celle qu'il plairait à l'évêque, ou à tout autre ayant puissance de la leur donner. On devait conférer ensuite ces dignités successivement ; et les nouveaux nommés devaient recevoir seulement les distributions en argent et en pain.

Chaque chanoine prébendé devait avoir part à ces distributions, et, en général, le chapitre s'engageait à fournir à chacun d'eux la valeur d'un revenu d'à peu près cent livres, en dîmes, pensions ou cens, outre le droit de présentation à un bénéfice. Les distributions quotidiennes devaient fournir également à chaque chanoine cent livres par année, même quand il était valablement empêché d'assister au chœur. Cette somme repré-

sentait un sou par chaque Matines des jours ordinaires, deux liards pour Prime, un liard pour chaque office de Tierce, Sexte et None, un sou pour la Messe, et un autre sou de Tours pour Vêpres, en tout quatre sous et demi par jour. Dans les fêtes doubles, la quotité était doublée, et triplée dans les fêtes solennelles et les annuels, que l'on appelait alors fêtes triples. Il faut dire que ces expressions étaient en ce temps prises dans leur sens propre, et qu'on disait réellement deux offices dans les fêtes doubles et trois dans les fêtes triples : maintenant elles ne présentent plus guère qu'un souvenir dont la portée même nous échappe en grande partie.

Lorsque l'évêque assistait à l'office, il recevait le double des chanoines : le chantre recevait cent livres, et les archidiacres, pour droits de visite et autres dans leurs archidiaconés respectifs, devaient recevoir environ cinquante livres, ainsi que le pénitencier, outre leurs revenus ordinaires. Ces revenus supplémentaires étaient assis sur les dîmes de Longue-Noë et de Mesières, au diocèse de Séez, et sur les pensions payées par Avernes et Estrées, également au diocèse de Séez, enfin sur la mense capitulaire.

Il y avait en outre quatre bénéficiers perpétuels déjà désignés plus haut, qui ne paraissaient pas au chœur et n'avaient pas voix aux conseil, mais jouissaient seulement des quatre dernières stalles supérieures. Ils avaient dans les distributions du pain et de l'argent jusqu'à la valeur de trente-deux livres tournois et le droit de présentation à Saint-Martin de Condé-sur-Lezon, et à Saint-Pierre de Varrey, deux paroisses du diocèse de Séez dans la région de Falaise. Ces petits bénéficiers ne recevaient que la moitié de ce que recevaient les chanoines : leur fonction était celle de chantres. Ils avaient cependant le droit de présenter leurs sujets sans consulter le chapitre.

Personne ne pouvait être chanoine s'il n'était enfant légitime. A la mort de chacun d'eux, les fruits du bénéfice vacant se réunissaient à la mense capitulaire, et le nouvel élu était tenu de donner au chapitre, comme droit de joyeux avènement une somme de cinquante livres tournois.

Le chapitre rassemblé, était présidé par l'évêque, ou à son défaut par le prévôt, et au défaut de celui-ci par le chantre, et ainsi de suite pour les autres dignitaires, en tenant compte de

leur ancienneté. L'évêque avait sur le chapitre séculier la même autorité qu'il avait autrefois sur le chapitre régulier. Les chapelains des chapelles dotées dans la cathédrale et confiées à la collation de l'évêque, étaient obligés d'assister aux offices qui se faisaient dans ces chapelles : le chapitre recevait le tiers des distributions qui se faisaient à ces offices. Si les chapelains étaient exemptés de la résidence par le chapitre, ils devaient nommer à leur place un prêtre qui recevait à l'église même le produit des distributions, et en outre, des mains du titulaire, une somme dont la quotité était fixée par le chapitre.

Le droit de nommer à toutes les dignités appartenait à l'évêque. Au temps de la sécularisation, il se présentait une difficulté : Jean Ier avait accordé à son chapitre, comme chapitre régulier, certains droits que Pierre du Val pouvait en droit strict revendiquer au même chapitre, redevenu séculier. Pour enlever à l'avenir toute difficulté sur ce point, on fit une composition qui liait l'évêque et ses successeurs. On enlevait aux évêques de Séez la faculté de revendiquer les droits en question, et, comme dédommagement, on chargea le chapitre de plusieurs dépenses dont l'obligation retombait auparavant sur les revenus épiscopaux : tels que les frais des repas qui se donnaient aux fêtes solennelles, les gages des enfants de chœur, les dépenses occasionnées par les luminaires et les ornements d'église, les réparations des vitraux, le pavage, les cordes et cordages, le salaire des organistes et de ceux qui sonnaient les cloches.

L'évêque de son côté, céda au chapitre dix paroisses qui étaient auparavant à la présentation épiscopale. Ce furent celles de Bauvou, c'est-à-dire Banvou, au diocèse du Mans ; celles de Barville, du Châtellier, d'Eschalou, de Crasménil, de Vâton, de Batilly, du Pin-la-Garenne, de Neuville et de Bonnefoy, au diocèse de Séez. L'évêque renonçait, pour lui et pour ses successeurs, aux dîmes attachées à ces églises, ainsi qu'à celles de Saint-Martin-des-Tourailles, de Notre-Dame de Surdon, de Saint-Léonard-du-Frou, de Saint-Sulpice de Valframbert, de Saint-Quentin-le-Petit, et de Saint-Martin de Méheudin, qui furent aussi remises au chapitre. Dans ces présentations, le chapitre était représenté par le semainier, qui était censé entrer en fonction le samedi à minuit. Celui-ci présentait ensuite son

élu à l'évêque, à qui seul appartenait le droit de donner l'institution canonique.

Le prévôt devait avoir, parmi ses deux prébendes particulières, l'église d'Aunou, probablement Aunou-le-Faucon car Aunou-sur-Orne appartenait à Saint-Martin de Séez. Il devait en retour de ce supplément de revenu qu'on lui apportait, payer au chapitre une rente annuelle de soixante livres tournois.

Au chantre, qui était alors Quentin Mésange on accorda l'église de Chailloué et la dîme de la Régale, dont nous ignorons la nature exacte, avec les revenus attachés à sa dignité par la fondation même du chapitre. Ce don cependant était viager, et ne devait pas rester attaché à la charge du titulaire, non plus que les dîmes et les gros revenus de Laleu *(de Allodio)*, ni le droit de présenter à l'église de Saint-Waast-de-Lougé , qui avaient été accordés personnellement à Quentin Mésange.

Guillaume Gautier, qui venait d'être nommé archidiacre de Séez eut les revenus de Neauphe *(Nealpha)* sur lesquels il devait donner vingt livres tournois à Jean Fournier, chanoine de cette église. On lui donna en outre les prés d'Essay, la dîme du fief de Vaino, le manoir, la maison et le jardin où il habitait, la pension de Tostes, paroisse du diocèse de Séez, cent sous tournois sur la terre et lieu de Blanche-Lande, et le droit de présenter à l'église de Saint-Sauveur-de-Carrouges.

François de Cherville, archidiacre de l'Hiémois eut ses droits de visite et de déplacement dans son archidiaconé d'Exmes, plus la dîme de Condé-sur-Laison, la pension ou cens payé à l'occasion de Versainville, avec le petit clos du Buot (le Biot), dont il devait jouir pendant sa vie, ainsi que du droit de présentation à l'église de Saint-Pierre de Versainville.

Jean de Vallée, archidiacre du Houlme, eut les droits de visites et déplacements de son archidiaconé, la dîme de Valframbert et de Chancerie, la pension payée à l'intention de Sainte-Marguerite-de-Carrouges et le droit de présenter à l'église du Mesnil-Guyon *(de Mesnillo-Guidonis)*.

Nicolas le Vasseur, archidiacre de Bellême, eut, comme les autres, ses droits de visite et de déplacement dans son archidiaconé, la moitié de la dîme de la paroisse de Saint-Julien-sur-Sarthe, la pension accordée à l'occasion de Saint-Jean-de-la-Forêt, et le droit de présenter à cette dernière paroisse.

Guillaume Belhomme, archidiacre de Corbon eut de même le droit de visite et de déplacement dans son archidiaconé, l'autre moitié de la dîme de la paroisse de Saint-Julien-sur-Sarthe et la pension soldée à propos de sa paroisse, plus le droit de présentation à l'église paroissiale de Tellières.

Guillaume le Bis, pénitencier, eut les revenus de sa pénitencerie, cinquante livres tournois, l'usufruit de la maison qu'il occupait, les dîmes de Trémont et de Coulandon, avec le droit de présenter à l'église d'Avernes.

Guillaume le Servoisier eut la dîme de Sainte-Scholasse, la pension payée à l'occasion du Mesnil-Jean et de Varré, et le droit de présentation à l'église du Mesnil-Jean.

Jean Fournier, dont nous avons déjà parlé plus haut eut la dîme de Boiville, et vingt livres provenant de Neauphe qui devaient lui être servies par Guillaume Gautier, comme nous l'avons dit déjà, il eut en outre la dîme du Four des Douetz, les prés de Coulonges et ce qu'il recevait de l'archidiaconé de Séez, qui venait de lui être cédé par Guillaume Gauthier, c'est-à-dire les droits de visite et de déplacement, et le droit de présentation à l'Eglise du Mesnil-Bérard.

Jacques Bacquerot eut la dîme d'Aulnay, les pensions ou cens de Longey *(Lougé)* et de Bonnefoi, avec le droit de présenter à l'église de Saint-Martin-l'Aiguillon.

Moïse Chevallier eut les prébendes de Baney et de Saint-Léger-sur-Sarthe, les dîmes de Bailleul et du Merle, et les pensions provenant de Francheville, de la Lande-de-Lougey, de Crâmesnil et du Pin-la-Garenne.

René Duval obtint la dîme de la paroisse de Fleuré *(de Floreyo)*, et le droit de présentation à la même église.

La part de Guillaume du Moulinet se composa de la dîme d'Ailly et du Grez-Ernetot, les pensions ou cens d'Eschalou, Vâton, Eraines, Tellières et Laleu, avec le droit de présentation à l'église d'Eraines.

Raoul Marescot eut la dîme de Bursard, les pensions ou cens de Colombiers et de Méheudin, et le droit de présenter à la cure de Colombiers.

A Etienne Palu échurent les dîmes de Saint-Aignan, de Verrières et d'Igy (Igé) ; les pensions ou cens du Mesnil-Bérard, de Barville, de Saint-Quentin-de-Blavou et de Courdévêque *(de Curiâ Episcopi)*.

François de Pluviers obtint les dîmes de Saint-Désiré (Saint-Didier), du Val-d'Escouves, d'Amigny (Damigny) et de Saint-Hilaire-la-Gérard ; les pensions ou cens de Messey, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Marchemaisons, les Tourailles et Surdon, avec le droit de présenter à la cure de Messey.

En place de cinq des personnages que nous venons de nommer : René Duval, Guillaume du Moulinet, Raoul Marescot, Etienne Palu et François de Pluviers, l'évêque Pierre Duval en pouvait nommer cinq autres à son choix ; ce choix de l'évêque et cette nomination, étaient strictement exigés avant que l'on pût prendre rang de chanoine : jusqu'à ce que ces conditions fussent remplies, le revenu du canonicat vacant entrait dans la caisse générale du chapitre.

On exigeait aussi d'un candidat présenté pour entrer au chapitre qu'il fût maître en théologie : toutes les ordonnances pontificales qui permettaient le contraire étaient abrogées par le décret de sécularisation.

L'évêque de Séez avait le droit, pour l'avenir, de fixer le sens des statuts, non-seulement pour ce qui regardait le temporel des chanoines, mais encore pour la célébration de l'office divin. Il pouvait rassembler au besoin pour cela les chanoines des églises voisines, et les nouveaux statuts une fois établis étaient censés avoir obtenu l'approbation du Saint-Siège apostolique.

Pour dégager entièrement les chanoines de leurs anciens vœux, on leur accorda une absolution générale, de toutes les fautes de règle qu'ils pouvaient avoir commises, même de celles qui auraient emporté suspense ou irrégularité ; et on les délia de toutes leurs promesses, serments ou vœux, sauf toutefois du vœu de chasteté.

On les débarrassa aussi des bénéfices incompatibles qu'ils pouvaient avoir possédés autrefois ; et on leur donna pour l'avenir la faculté d'acquérir toutes sortes de bénéfices compatibles avec leur état de chanoine, même des commendes, comme s'ils n'eussent jamais été réguliers. Ils pouvaient aussi retenir les Offices réguliers qu'ils avaient légitimement acquis, garder les fruits qu'ils en avaient reçus et les lever même jusqu'à leur mort. Ils conservaient leurs dignités en tout ce qu'elles avaient d'avantageux ; cependant ils étaient absous des fautes

qu'ils avaient pu commettre dans l'exercice de ces charges, et dont les conséquences pouvaient encore peser sur eux.

Les officiaux de Bayeux, de Lisieux et de Coutances, ou du Mans, selon Marin Prouverre, furent chargés de faire exécuter le décret jusque dans ses moindres détails, de manière que les chanoines ne fussent ni molestés ni tourmentés en rien dans l'exercice de leurs nouveaux droits. Ils pouvaient même pour cela employer le secours du bras séculier, nonobstant le décret de Boniface VIII, qui défend de se mêler des affaires d'un diocèse étranger.

Les chanoines se confessèrent de leurs fautes, et, comme on les supposa bien et dûment absous, on lança l'anathème contre ceux qui contreviendraient de quelque manière au décret de sécularisation. La bulle fut donnée à Rome, près Saint-Marc, l'an 1547, le 10 des calendes de décembre (22 novembre) la quatorzième année du pontificat de Paul III.

Le roi Henri II fit lire en conseil la pièce presque toute entière. Il n'y trouva rien de contraire aux décrets, concordats, indults et privilèges qui avaient été accordés au Chapitre par le Saint-Siège. Les dispositions du décret pontifical devaient donc être exécutées. « Car tel est notre plaisir », disait le décret royal, formule que nous trouvons malgré nous hautaine et provocante, et que les rois de France pourtant ont lancée pendant quatre siècles comme un défi à la face de la nation, jusqu'à ce que le peuple ait fini par relever le gant. Ce décret fut donné à Saint-Germain-en-Laye le 20 janvier 1548, contresigné Laubespine.

La bulle fut adressée à maître Marguerin de la Bigne, abbé d'Ardenne et official de Bayeux, qui la signifia et la mit à exécution le 30 janvier 1548. Les chanoines quittèrent la robe blanche pour prendre la soutane et furent dispensés dès-lors de suivre la règle de saint Augustin qu'ils avaient suivie jusque-là. Le vicaire devint un simple prévôt (*Praepositus* placé le premier, mais non chef). L'office de sous-prieur, qui n'était d'ailleurs qu'une commission personnelle, fut supprimé. Le grand chantre fut conservé par nécessité, et ce fut peut-être cette charge qui fournit jusqu'en 1789 le plus d'hommes qui aient laissé un souvenir. Citons en passant Jean Gautier, né à Mortagne, mort la premier jour de l'an 1624, et son neveu et succes-

seur Pierre Pilastre : tous deux étaient contemporains de Marin Prouverre, qui en parle comme d'hommes très dignes d'occuper leur haute situation. Les archidiacres et les autres dignitaires furent conservés absolument comme auparavant.

Le décret de sécularisation fut exécuté le 1er février 1543 par Guillaume le Verrier, écuyer, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Falaise, accompagné de Jacques le Roy, procureur du roi en la dite vicomté et de Jean Torterel, greffier du bailli. Etant venus à Séez pour accomplir les ordres du roi, ces trois personnages logèrent à l'hôtel de la Crosse, et le lendemain matin se rendirent à la cathédrale, où ils trouvèrent l'évêque Pierre du Val. Celui-ci leur montra les bulles qu'il avait reçues par l'intermédiaire de l'official de Lisieux, Marguerin de la Bigne, abbé d'Ardène.

Au son de la cloche, les chanoines, dont nous connaissons déjà les noms se rassemblèrent en robes noires, semblables à celles des prêtres séculiers, et déclarèrent qu'ils adhéraient tous à ce qu'avait fait l'abbé d'Ardène. On réserva seulement Guillaume le Servoisier, qui était absent. Les lettres du roi furent alors accollées à la bulle pour servir de garantie contre les opposants.

Trois jours auparavant, le 29 janvier 1548, quinzième année du règne de Paul III, à quatre heures de l'après-midi, l'exécution canonique s'était faite d'une manière solennelle. L'exécuteur pour le pape, Marguerin de la Bigne, se rendit dans la chapelle du Saint-Esprit attenante au chapitre. L'évêque Pierre du Val vint l'y trouver avec tous ses chanoines, et l'official de Bayeux les convoqua de nouveau, pour le lendemain matin, à neuf heures.

L'official devait avoir pour assesseurs Pierre Ribien, prêtre, chanoine prébendé de la cathédrale de Bayeux, dans la prébende de Pèzerolles, Jean Hugot et Jean le Merle, prêtres, licenciés en droit, et plusieurs autres témoins.

Le lendemain, mercredi 30 janvier, vers huit heures du matin, au son de la cloche, le chapitre se rassembla dans la cathédrale, où se trouva aussi l'évêque. Il y avait deux absents : Nicolas le Vasseur, archidiacre de Bellême, qui se retrouva présent et acceptant, comme nous l'avons vu, le surlendemain, devant les agents du roi ; et Nicolas Servoisier, simple cha-

noine, dont la contumace était constatée. Les autres membres du chapitre reconnurent leurs signatures et celles des deux absents, telles qu'ils les avaient données tout d'abord.

Cette formalité remplie, l'exécuteur pontifical nomma comme nouveaux chanoines prébendés René Duval, Pierre de Silly, Raoul Marescot, Etienne Palu et François de Pluviers ; et, en place de Jacques Bacquerot, décédé récemment, maître Maurice Pitard. Alors maître Louis le Jardinier donna lecture de toutes les pièces, en remit copie à chacun des chanoines, désormais séculiers, et on chanta le *Te Deum* au son des cloches et des orgues.

Les témoins laïques de cet acte important furent, outre ceux que nous avons nommés plus haut, le chevalier René de Silly, bailli d'Alençon et le seigneur temporel de Vaux. L'acte était contresigné d'Ursin Hugot et de Jean Daupeley, clercs, notaires, jurés de la cour épiscopale de Séez.

Cependant Servoisier ne se tenait pas pour battu : il en appela au roi Henri II, qui fit juger l'affaire en conseil privé. Le pauvre chanoine fut condamné ; et, par des lettres du roi, données à Fontainebleau le 13 septembre 1551, cinquième année du règne de Henri II, il lui fut défendu, ainsi qu'aux autres qui avaient pris son parti, de faire aucune autre démarche devant quelque tribunal que ce fût.

Louis le Sergent, sergent royal ordinaire de Séez, vicomté de Falaise. slgnifia au nom de l'évêque à Quentin Mésange, grand-chantre, en l'absence du prévôt Etienne Palu, d'avoir à faire sonner la cloche du chapitre pour rassembler les chanoines, y compris Guillaume le Servoisier, qu'on devait aller chercher à son domicile. Là on lut devant le chapitre réuni la lettre du roi, et on défendit à tous, sous peine de cinq cents livres d'amende, de faire, en quoi que ce fût, appel à un autre tribunal. Marescot et le Court déclarèrent qu'il n'avait été rien fait en dehors de l'évêque, ce dont acte leur fut donné le 6 octobre 1551, en présence de Richard Hays et de Gilles Mallet.

Ce procés, embrouillé comme tous les procès de chapitres et de monastères, où malheureusement on n'a pas une connaissance assez exacte des choses d'ici bas, avait déjà étê jugé par l'évêque ; mais, appel comme d'abus avait été fait le 10 juin 1550. Puis après une série de formalités dont le détail est éton-

nant de complication ; l'appel avait été admis et annulé comme nous venons de le voir. Mais la procédure parut si curieuse au XVII[e] siècle que Louis Frémont, prêtre, aumônier de l'évêque Mathurin Savary, en fit tirer une copie pour le chartrier de l'évêché : elle lui fut remise le 24 septembre 1697, et doit encore exister aujourd'hui.

Retour du duché d'Alençon au domaine de la couronne

Nous avons déjà raconté la mort de Marguerite de Navarre, emportée subitement par une apoplexie foudroyante le 21 décembre 1549. Peu d'années après, le 25 mai 1555, son mari Henri d'Albret, disparaissait à son tour de la scène du monde. Le duché d'Alençon alors revint encore une fois à la couronne de France, et l'échiquier d'Alençon fut aboli. Cependant le jeune roi François II ne voulut pas que le Perche restât sans avoir un patron spécial. Il le donna le 5 décembre 1559 à sa mère, Catherine de Médicis. Mais cette nouvelle souveraine était trop occupée aux affaires générales de la France pour pouvoir prendre un soin spécial de son petit état. Nous verrons combien notre pays eut à souffrir sous le gouvernement de Catherine ; mais il faut dire que cette reine n'en fut nullement la cause, sinon indirectement, en laissant les hérétiques prendre trop d'influence dans le pays.

Il nous est resté de notre duchesse, Marguerite de Navarre, outre le livre spirituel, intitulé le *Miroir de l'âme*, dont nous avons déjà parlé, imprimé à Alençon par Simon Dubois en 1533, quelques autres pièces très légères, et d'une morale qui les a fait rejeter depuis longtemps par tous les gens honnêtes. On dit même que son livre de piété fut censuré, mais il est vrai que cette princesse fut indignement calomniée par un nommé Rémond, ce qui a pu être une des principales causes de la mauvaise réputation qu'elle a laissée après elle.

L'imprimerie a Alençon

Puisque nous avons parlé d'un imprimeur alençonnais, disons un mot de l'installation de l'imprimerie dans cette ville, où elle produisit dès le principe des résultats très

importants. Simon Dubois, que nous venons de nommer, s'y établit en 1530, et Robert Malassis quelques années après. Cette famille Malassis a tenu l'imprimerie à Alençon pendant près de trois siècles, et nous aurons plusieurs fois l'occasion d'en parler de nouveau dans l'histoire de ces trois cents ans. Aujourd'hui encore M. de Broise, et son gendre, M. Renaut-de Broise sont les continuateurs de cette imprimerie célèbre et les membres de cette famille sont encore des descendants par les femmes de la famille Malassis.

Les imprimeurs d'Alençon furent réduits à deux en 1739 par un décret spécial du conseil de la ville.

Les établissements littéraires étaient moins florissants que les imprimeries. Cependant on ne peut douter que la langue latine n'ait été enseignée à Alençon au moins au XVI[e] siècle, puisque Thomas Cormier, dont nous avons parlé, écrivait ses histoires en cette langue, et que Jacques d'Arras en 1557, adressa une lettre aussi en latin aux bourgeois d'Alençon, comptant certainement qu'au moins les principaux habitants allaient la comprendre.

Jacques d'Arras

Ce Jacques d'Arras, ainsi nommé parce qu'en effet il était originaire de la capitale de l'Artois est le plus ancien maître de latin qui ait laissé des souvenirs à Alençon. Il publia en 1557 un traité de la syntaxe, écrit en cette langue et en vers, ce que était assez d'usage dans ce temps-là. Il faut remarquer en passant la naïveté de nos pères, qui, pour apprendre aux enfants à traduire les auteurs latins, leur donnaient des règles souvent plus difficiles à traduire que les auteurs eux-mêmes. Il faut convenir que nous avons fait des progrès sur ce point.

Remarquons cependant à la décharge particulière de Jacques d'Arras, que sa syntaxe était en même temps un traité de rhétorique, destiné par conséquent à des élèves déjà brisés à l'étude du latin : il y nomme et explique toutes les figures qui composent l'art de bien dire.

Malgré ces premiers essais cependant, l'avocat général Loisel se plaignait encore dix-neuf ans plus tard, en 1576 du peu de soin que les Alençonnais avaient de l'éducation de leurs enfants, de ce qu'il n'y avait dans leur ville ni collèges, ni écoles d'instruc-

tion publique, ni aucune boutique de libraire. Les plaintes du magistrat étaient fortes et amères : il gourmandait vigoureusement sur ce point les habitants d'Alençon, qui l'écoutèrent et constituèrent en 1592 un fonds de six mille livres pour l'éducation de leur famille. L'intérêt, payé au denier dix, leur fournissait par an six cents livres, qui furent séparées en deux parties égales, dont l'une fut attribuée aux catholiques et l'autre aux Protestants. Il est donc probable que l'hérésie s'était emparée de la moitié d'Alençon : quant à l'enseignement, il ne prit dans cette ville un véritable essort qu'à l'arrivée des Jésuites qui y furent appelés en 1629, comme nous le verrons en son lieu.

Le présidial d'Alençon

Le présidial d'Alençon fut établi à cette époque. Un petit état de paroisses pendant les années 1548, 1549 et 1550, qui nous tombe par hasard sous la main, nous montre qu'alors la juridiction de ce présidial s'étendait fort loin et assez avant dans le département actuel de l'Eure. La liste de ces paroisses ne contient que les noms de celles qui appartenaient en même temps au présidial d'Alençon et à la vicomté de Verneuil. C'étaient la ville de Verneuil même, Gray, Beaulieu, Chênebrun, Saint-Christophle, les Barils, Gournay, Bourg, Maudres, Pulley, Cauville, Francheville, Ballines, Courteilles, Cintray, Piseux, Grosboys, Longuelune, Chéronviller, toutes du département de l'Eure ; et dans celui de l'Orne : Saint-Martin et Saint-Jean de l'Aigle, Saint-Sulpice-sur-Rille, Ecubley, Saint-Pierre-de-Sommaire , Saint-Nicolas-de-Sommaire , Saint-Antoine-de-Sommaire , Saint-Michel-de-Sommaire , Saint-Symphorien, Ray, la Chapelle-Viel ; Ecorcey, Saint-Martin-des-Gentils et Saint-Martin-d'Apres, Notre-Dame-d'Apres, Crulay, Saint-Aubin (aujourd'hui Saint-Ouen-sur-Iton), Tubœuf, Chanday, Saint-Michel-de-la-Forêt, le Theil, Vitray, Chésedieu, Petiteville et Lebuat ces deux dernières encore du département de l'Eure. Si nous ajoutons à cette nomenclature tout l'Hiémois, la majeure partie du Perche, le Sonnois et plusieurs autres enclaves, on verra que la capitale actuelle de l'Orne était notablement plus puissante alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. En outre sa puissance était beaucoup plus réelle avant que la concentra-

tion du pouvoir fût aussi complète qu'elle l'est dans l'état actuel où se trouve l'administration politique.

Ce présidial était en voie de formation lorsque parut la pièce qui nous fournit ces détails. Il fut installé en 1552, et remplaça l'échiquier dont nous avons déjà mentionné la suppression à la mort de Marguerite de Navarre. Lorsque ce tribunal eut disparu, la connaissance des affaires qui étaient de son ressort fut attribuée au Parlement de Rouen, en 1550. Il ne resta plus à Alençon d'autre tribunal important que celui du bailliage. Cet état de choses dura deux ans ; mais en 1552, le roi Henri II créa de nouveaux tribunaux, qu'il nomma Présidiaux, et qui n'existaient pas avant lui. Il voulut que l'un d'eux fut établi à Alençon.

Les Parlements ne virent pas d'un bon œil ces tribunaux qui leur enlevaient une partie de leur importance. Inspiré par leurs plaintes, Mézeray n'a vu dans cette création de Henri II qu'une mesure fiscale, un moyen de se procurer de l'argent. Cependant il est certain qu'en rapprochant les juges de leurs justiciables, ces tribunaux rendaient beaucoup plus prompt l'exercice de la justice.

Les Présidiaux jugeaient sans appel les causes civiles n'excédant pas deux cent cinquante livres, et en correctionnelle les cas dits prévôtaux dont la répression était confiée aux prévôts des maréchaux de France. Ils jugeaient seulement en première instance ou par provision les causes civiles supérieures à deux cent cinquante livres de capital.

L'Edit qui portait établissement du Présidial d'Alençon est du mois de janvier 1551, c'est-à-dire, selon notre manière de compter 1552. Le 17 juin suivant, le roi Henri II, alors au camp de Margu, ordonnait à un conseiller du Parlement de Rouen, le premier qui serait requis, de se rendre à Alençon pour y installer le nouveau tribunal et y établir un impôt de seize cents livres, comme augmentation de la gabelle, pour le paiement des gages des nouveaux magistrats.

Le 3 août 1552, Pierre Juglet et Jacques Badouaire, échevins et gouverneurs d'Alençon, se rendaient à Rouen pour presser l'exécution de l'ordonnance royale. Ils requirent Robert Raoullin, seigneur de Longpaon, conseiller au Parlement ; et celui-ci s'adjoignit Gabriel le Tessier, avocat à la même cour,

qu'il employa comme témoin de la requête des bourgeois d'Alençon ; il assigna ensuite, comme jour de rendez-vous à tous les officiers de leur ville, le 12 septembre suivant ; ils devaient en ce jour comparaître devant lui au Palais d'Alençon ; mais, comme plusieurs étaient absents, l'affaire fut remise au 26 septembre, puis au 19 octobre.

En ce dernier jour enfin, la majeure partie des officiers convoqués se trouva présente, sous la présidence de Robert Raoullin, assisté de son adjoint Gabriel le Tessier et d'un clerc. Celui-ci donna lecture de toutes les lettres de Henri II qui concernaient l'établissement du présidial, ; et Charles de Sainte-Marthe ancien conseiller a l'échiquier d'Alençon, requit Robert Raoullin de le mettre en possession et jouissance de l'office de juge criminel au bailliage d'Alençon, parce qu'il avait déjà prêté serment obligatoire en pareil cas, en présence de Monseigneur le garde des sceaux.

Robert Raoullin reconnut que la requête était juste, et il installa Charles de Sainte-Marthe, en présence de messire René de Silly, bailli d'Alençon, de son lieutenant particulier, messire Jehan le Roussignol, avocat du roi, de messire Guillaume Morel, procureur du roi, du lieutenant particulier du bailli d'Argentan, Jehan Nollet, sire de la Milletierre, de Jehan Evrard, lieutenant du bailli d'Essay et Bonmoulins, du bailli de Perseigne, Louis de Buze et de son lieutenant général. On sait que l'abbaye de Perseigne avait certains droits de justice sous la dépendance de l'échiquier d'Alençon.

Robert de Raoullin fit donner aux nouveaux magistrats les lettres patentes qui leur étaient nécessaires pour l'exercice de leur charge et les fit lire en public, afin que le peuple n'en pût ignorer ; puis il expliqua aux magistrats les devoirs de leurs charges ; enfin il déclara le présidial établi. Il se composait de René de Silly, bailli d'Alençon ; Matthieu du Gat, lieutenant général au bailliage ; de Jehan le Pelletier, lieutenant particulier; de Charles de Sainte-Marthe, lieutenant criminel du bailli ; enfin des simples conseillers Clément Jouanne, Etienne Hervé, Guillaume Farcy, Jehan Dumesnil, Abraham Thorel et Michel de Vieil. Thomas Cormyer, septième conseiller était absent ; mais il fut excusé par Jouanne qui attesta que la redevance accoutumée avait été payée par lui au roi, que les lettres de pro-

vision avaient été expédiées, et qu'on avait été le chercher lui-même à Toulouse. Il fut admis sans difficulté : Robert Raoullin fit appeler l'avocat et le procureur du tribunal, Jehan le Roussignol, avec Guillaume Morel, pour les exhorter à bien s'acquitter de leur charge ; enfin il céda le siège à Matthieu du Pat, pour juger une cause qui se présenta immédiatement.

Le lendemain, on consulta tous les officiers du duché présents à la séance et on leur demanda s'ils ne faisaient aucune opposition à l'établissement du présidial. Tous dirent que, loin de vouloir l'empêcher, ils trouvaient que ce tribunal avait été établi dans le lieu le plus commode de tout le bailliage d'Alençon.

Seul, François Furault, procureur de la ville d'Argentan, annonça qu'il allait faire opposition, ce qui excita un grand tumulte. Le commissaire du roi ayant fait faire silence, l'opposant déclara que les habitants d'Argentan ne voulaient pas être soumis à une augmentation d'impôts à cause du nouveau tribunal : mais que, si on le voulait établir chez eux, ils se chargeaient de rendre la justice gratuitement aux habitants de la vicomté d'Alençon. Le commissaire du roi, après avoir fait parapher la pièce de Furault lui demanda si c'était bien au nom de la ville d'Argentan qu'il parlait ainsi. Furault l'affirma et même exhiba une procuration qui fut lue séance tenante.

L'avocat du roi parla alors sur la question, et malmena Furault qu'il traita de séditieux. Le commissaire royal parla plus doucement et fit entendre néanmoins à Furault qu'il venait de commettre un crime quasi capital. Enfin, il l'adjura, par serment solennel, de déclarer s'il avait agi par malice, imbécillité ou ignorance. Furault fut terrassé par ces deux discours. Il répondit qu'il avait agi par ignorance, et non par malice, et que c'était un nommé Fontaine Fortis, bourgeois du dit Argentan, qui lui avait donné le billet qu'il avait produit.

Le tribunal, tenant compte de l'ignorance et de la rusticité du délinquant, inclina vers la miséricorde : le commissaire du roi ordonna que Furault passerait le guichet, et paierait vingt-cinq livres d'amende ; il devait rester en prison jusqu'au paiement de cette somme. Enfin, il lui fut défendu, de jamais contrevenir à des lettres patentes du roi, ni de prononcer aucune parole séditieuse, sous peine de la hart.

Cet incident vidé, le commissaire s'occupa d'asseoir les gages des nouveaux magistrats sur les gabelles ; ce n'était pas la partie la moins laborieuse de sa tâche. Il fit rassembler les officiers compétents dont chacun lui présenta une pièce contenant l'état de son district. Nous avons déjà cité celle de la vicomté de Verneuil.

Il résulta de l'ensemble de ces états que le grenier de Verneuil, administré alors par Vincent Saunard, débitait par an cent quarante muids de sel ; celui d'Exmes, alors sous la direction de François du Four, en débitait cent vingt muids: quatre-vingts au magasin d'Exmes et quarante à la chambre d'Argentan. Enfin le grenier d'Alençon en débitait cent dix muids ; en tout pour le duché trois cent soixante-dix muids.

Les calculs ayant été faits, on trouva qu'il fallait ajouter à l'impôt quatre livres huit sous par muid, ce qui, avec une somme de dix livres qu'on préleva sur la ferme de la gabelle de la vicomté de Domfront, produisit mille six cent trente-huit livres, seize sous, huit deniers. Nous avons vu qu'Henri II ne demandait que seize cents livres. On ne tint point compte de la vicomté de Saint-Sylvain et du Thuit, parce que ce pays dépendait des greniers de Caen, Falaise et Bayeux. Cependant les échevins d'Alençon protestèrent en disant que les districts dépendants des greniers à sel de Caen, Bayeux, Bernay et Falaise, justiciables du présidial d'Alençon, devaient partager les charges avec les habitants du ressort. Le commissaire du roi donna acte aux habitants d'Alençon de la protestation qu'ils venaient de faire, et remit la suite de la séance au lendemain.

Ce lendemain était le 21 octobre. Dès l'ouverture de la délibération, Robert Malherbe, écuyer, licencié ès-lois, et Pierre Freger, députés de Saint-Sylvain et du Thuit, présentèrent une contre-protestation, pour ne pas être imposés en même temps à Alençon et à Caen. Le conseiller du roi, après avoir entendu les parties, laissa les choses dans l'état où elles étaient auparavant, sans imposer aucune charge à Saint-Sylvain et au Thuit ; mais en donnant aux échevins d'Alençon le droit d'agir comme bon leur semblerait, si les sujets des greniers du bailliage se trouvaient obligés de payer quelque redevance à un présidial étranger. Enfin, les échevins présentèrent une requête pour

demander que, à cause des seize cents livres d'augmentation d'impôt que l'on venait d'établir, le receveur de la ville fût contraint de fournir une caution nouvelle et plus considérable, et le conseiller du roi fit assigner celui-ci à comparaître au Palais d'Alençon le lendemain à sept heures du matin.

Le receveur ne comparut pas et fut condamné par défaut à payer une caution suffisante ; de plus on décida que, s'il défaillait à sa mission, la recette des deniers restait de droit à la charge des échevins.

Alors le commissaire du roi, rendit une ordonnance par laquelle les officiers des diverses juridictions de la ville d'Alençon, devaient se rassembler en la chambre du conseil le premier jour de chaque mois. pour délibérer sur les affaires politiques, administratives et judiciaires, afin d'empêcher que le tumulte et la confusion ne se missent dans les affaires du duché. L'avocat et le procureur du roi furent chargés de faire observer cette ordonnance.

La mission du commissaire du roi se trouvant terminée, il fixa le chiffre de ses vacations à trois écus par jour pour dix jours ; mais il défalqua du total six écus, parce que les échevins avaient pourvu à sa dépense pendant six jours. Les vacations de son clerc furent fixées à cinq écus, et celles de Gabriel le Tessier, son adjoint, à six écus. Robert Raoullin prit ensuite congé du bailli d'Alençon, des magistrats et des assistants, et partit le même jour pour retourner à Rouen.

Les affaires du Présidial n'étaient cependant pas encore toutes réglées. L'année suivante, 13 septembre 1553, Pierre Juglet, premier échevin, et Guillaume Fouillart receveur de la ville d'Alençon se rendirent à Rouen, et présentèrent à Robert Raoullin, commissaire du roi pour l'établissement du présidial, une requête, où ils se plaignaient au nom des habitants d'Alençon de ce que les commissaires nommés pour l'installation des Présidiaux du Mans, de Chartres et d'Evreux, avaient englobé une partie des sujets des greniers à sel d'Alençon, de Verneuil et d'Exmes, justiciables de ces Présidiaux, dans la répartition de l'impôt destiné au paiement de leurs officiers. En compensation, les plaignants demandaient que les habitants de la vicomté de Montreuil, dépendant du grenier de Bernay, mais justiciables du Présidial d'Alençon, supportassent leur part des seize cents livres que cette dernière ville avait à payer.

Le commissaire du roi reconnut que la plainte était juste. Il diminua la quotité de l'impôt qui avait été fixé l'année précédente ; et chargea d'une redevance de dix-huit muids les habitants de la vicomté de Montreuil et de Bernay. Il se trouva qu'après cette diminution, et en retranchant encore les dix livres tirées de Domfront, comme nous l'avons vu, on put fournir une somme de seize cent cinq livres et un sou tournois. C'était la somme fixée par Henri II pour les officiers du Présidial.

Le 18 septembre, Henri II envoya de Saint-Germain-Laye au conseiller de France, administrateur général de ses finances à Rouen, l'ordre d'effectuer la nouvelle répartition, ce qui fut fait le 20 octobre suivant 1553.

Colloque de Poissy

L'évêque de Séez, Pierre du Val, après avoir sécularisé son chapitre, fut appelé en 1561 au fameux colloque de Poissy *(Pisciaceum)* qui se tint en cette année entre les Catholiques et les Protestants. Nous devons mentionner cet acte important, dans lequel notre prélat figura avec honneur ; mais qui comme on pouvait le prévoir d'avance, produisit à peu près aucun résultat.

Le Protestantisme avait commencé par envahir l'Allemagne ; Marguerite de Navarre, qui l'avait favorisé beaucoup à Alençon, comme nous l'avons vu, contribua aussi dans une large mesure à le répandre dans le reste de la France.

Cette princesse, dont nous avons pu remarquer le caractère hardi et novateur, ne fut pas sans aider dans son œuvre funeste le misérable chanoine Jean Calvin de Noyon, qui se posa comme le porte-étendard, et le propagateur en titre de l'hérésie dans le royaume très chrétien.

Les novateurs se tinrent encore à peu près en repos pendant les règnes de François Ier et de Henri II, dont ils craignaient la puissance ; mais ils s'empressèrent de profiter de la faiblesse du jeune François II et du peu de durée de son règne pour se fortifier en tous lieux ; pendant la minorité de Charles IX, ils purent un instant se croire maîtres du royaume.

Il était tout naturel en effet que le Protestantisme trouvât

alors des partisans. La régence était confiée à la reine mère, Catherine de Médicis, italienne, et à ce titre détestée de la noblesse française. Il en fallait moins certainement pour engager les grands seigneurs du royaume, à essayer de s'affranchir du pouvoir royal si faible alors. On ne craignait point le roi, et on exploitait la haine qu'inspirait la régente. Quelle bonne fortune pour les hérétiques de trouver une faction ainsi toute formée, pour l'opposer toute entière à la cour !

Cependant le jeune roi restait sincèrement catholique ; et il porta des édits sévères contre les prétendus réformés. Mais ce remède insuffisant ne fit qu'augmenter le mal ; et Catherine de Médicis, ne se sentant pas de force à lutter directement contre l'orage, prit le parti de louvoyer entre le parti protestant et celui des amis de la cour, en se tournant toujours vers celui qu'elle croyait avoir le vent favorable. Ce n'était certes pas un moyen bien sûr d'affermir son autorité.

Au mois de juillet de l'an 1561, le roi lança un dernier édit qui ordonnait aux pasteurs réformés de quitter le royaume dans un délai qu'il leur fixa, sous peine d'encourir une condamnation capitale. Le même édit défendait rigoureusement l'exercice de toute autre religion que celui de la religion catholique romaine. Mais le malheureux prince était trahi, une grande partie de ses conseillers favorisaient secrètement les hérétiques. An lieu d'exécuter sans faiblesse cette prescription sévère, on voulut faire de la conciliation, et l'on convoqua dans la petite ville de Poissy une assemblée mixte, composée de docteurs catholiques et de docteurs protestants, soi-disant pour élucider les questions controversées ; mais beaucoup plutôt en réalité pour donner entrée aux réformés jusqu'au cœur du royaume.

La conférence annoncée eut lieu en 1561. Du côté des catholiques on remarquait les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Armagnac, de Guise et de Châtillon, avec trente-cinq ou trente-six archevêques ou évêques de France, parmi lesquels ee distinguait notre Pierre du Val, avec Claude d'Espence, Simon Vigor et autres docteurs de l'université.

Du côté des réformés, on arriva dans le plus grand appareil. Là se trouvèrent Théodore de Bèze, le grand théologien et orateur des Protestants ; François de Saint-Pol, Jean Raymond,

Pierre Viret, Pierre Martyr, tous attachés à des consistoires français. Le duc de Wittenberg avait envoyé en outre Jacques André, Jacques Buzelin et Balthazar. Michel d'Illier et Pierre Boucquin vinrent de la part du comte Palatin. Il y eut en tout douze ministres et vingt députés des consistoires de France.

Le roi Charles IX, la reine régenté, le roi de Navarre, les princes de Condé et de Roche-sur-Yon, voulurent aussi se trouver à cette assemblée avec plusieurs grands seigneurs et officiers de la couronne.

Le cardinal de Lorraine prit le premier la parole, et discuta savamment sur l'antiquité de l'Eglise, son infaillibité et la vérité de la religion catholique. Bèze fit jusqu'à trois discours, les 9, 20 et 24 septembre. Il dit des nouveautés si choquantes, et énonça des doctrines si étranges, que le cardinal de Tournon en mourut de honte et de douleur, en disant comme saint Polycarpe : « Ah ! mon Dieu ! ne m'avez-vous fait vivre jusqu'à ce temps que pour entendre de pareilles choses ? »

Pierre du Val, plus hardi, lutta hardiment contre Théodore et contre les autres docteurs protestants. Mais ceux-ci faisaient si grand bruit à la moindre victoire qu'ils remportaient, que le peuple commençait à goûter leurs raisons ; et alors le pape, ne voulant pas laisser ainsi jeter des perles devant des pourceaux et livrer la vérité aux railleries des hérétiques ; envoya le cardinal de Ferrare, et le chargea de rompre cette assemblée, déclarant qu'on devait s'en rapporter à la décision du prochain concile général : « A la vérité, conclut Marin Prouverre, cette conférence n'eut d'autre effet que d'ébranler les esprits portés à la nouveauté. et d'enfanter une liberté de conscience, fille du dernier édit de janvier. »

Il en est presque toujours ainsi de ces colloques publics, où les auditeurs sont rarement capables de suivre les raisonnements des orateurs et où par conséquent l'erreur triomphe, même quand elle est vaincue : parce qu'elle plaît toujours mieux aux esprits que l'austère et rigide vérité.

Le colloque n'avait pas seulement embrouillé les questions dogmatiques, il avait encore animé les esprits les uns contre les autres. Les deux partis s'accusaient mutuellement de mauvaise foi et de duplicité : catholiques et protestants ne pouvaient plus

se souffrir, et, l'on sentait que la guerre, déjà commencée entre eux, allait devenir sans merci.

Les Protestants dévastent Alençon

Le comte Gabriel de Montgommery, meurtrier de Henri II, dont le château se trouve dans les environs de Vimoutiers, s'était jeté dans le parti huguenot, afin d'y trouver des forces contre la vengeance de Catherine de Médicis. Le voisinage de ce seigneur enhardit ses corréligionnaires. En 1562 ils tombèrent à l'improviste sur Alençon dans les derniers jours de juin ou les premiers jours de juillet. Le maréchal de Matignon s'était cependant emparé de la ville l'année précédente, 1561 ; mais il n'y résidait pas alors et les protestants y furent bientôt les maîtres.

Nous croyons que les églises paroissiales furent les premières attaquées; mais le grand mal s'opéra surtout au couvent des filles Sainte-Claire, appelé alors, comme nous l'avons vu, le couvent de *l'Ave-Maria*. Les Huguenots chassèrent les religieuses, et le carnage et les profanations ensanglantèrent et souillèrent toute la ville. Nous avons dit que le peupls prétendit qu'une des statues du portail de Notre-Dame s'en détourna d'horreur.

Au moins cette croyance peignait au vif l'effroi immense qu'inspirait à tout le monde la conduite des hérétiques. Peu de jours après, il arriva du Mans huit cents huguenots sous la conduite de Georges d'Argenson, seigneur d'Avoines, et de Lamothe-Thibergeau. Cette arrivée ranima l'audace de ceux qui étaient déjà maîtres de la ville. Ils pillèrent les églises et les hôpitaux et s'emparèrent d'une partie des titres de propriété : « Guillaume Fouillard, dit Odolant-Desnos, fut établi le 13 juillet 1562, dépositaire des reliques enlevées à Notre-Dame, à Saint-Léonard, à Saint-Pierre de Montsort et aux autres sanctuaires de la ville. Il remit les châsses qui les renfermaient, les vases sacrés et les pierreries qui les ornaient, à Pierre du Perche, qui fit constater la quantité de marcs que renfermait le trésor, avant de l'envoyer au prince de Condé. Avoines et Lamothe-Thibergeau pillèrent les villages voisins et prirent la route de la basse Normandie, pour rejoindre Montgommery. »

Un récit plus détaillé que celui d'Odolant-Desnos, et tiré de Lorphelin-Chanfailly, nous donne des détails plus précis encore sur cet attentat. C'était Louis de Pilois, sieur de Montigny qui était alors capitaine du château : l'abbesse du monastère des Clarisses était Louise Aubert, et le confesseur était le P. Robert Boussinet, que les protestants prirent dans le confessionnal, et dont ils voulurent faire un ministre de leur religion.

Le ministre qui accompagnait l'expédition protestante s'appelait Bidard-Poinson. L'auteur de la relation, qui était certainement un prêtre catholique, et qui par suite devait être tout disposé à dire des protestants tout le mal possible, nous le dépeint comme un homme hideux et épouvantable à voir comme un diable, ayant le corps tout couvert de poil. Ce Poinson épousa, dans le couvent même et én riant, la veuve du sieur de la Géroudière.

Pendant plusieurs jours, les Huguenots se bornèrent à des attaques fictives, en tirant des coups d'arquebuse pendant que les religieuses récitaient l'office. Puis enfin, un jour qu'ils faisaient semblant de jouer à la paume, ils se précipitèrent dans la cour intérieure, pendant que l'on chantait l'office divin ; et à la fin de l'office, ils jetèrent dehors tous ceux qui étaient dans l'église, fermèrent les portes de la cour et enfoncèrent le grand portail du monastère. Alors ils montèrent au clocher, et, comme les religieuses cherchaient à sonner le tocsin, Pasquier Soulas, Bérulière et le valet de Goucy cassèrent la cloche. La maison fut pillée et les religieuses chassées, pour la plupart avec violence.

Les pauvres filles se retirèrent au Val-Noble dans une maison particulière, puis au château du sieur d'Aché. L'auteur ajoute qu'au moment où elles passaient devant Notre-Dame, il en sortit plusieurs huguenots habillés en Cordeliers qui voulurent cheminer avec elles ; mais elles refusèrent d'avancer, et force fut aux hérétiques de les quitter, et de leur laisser continuer tranquillement leur route.

Les religieuses saignaient des pieds à cause de la difficulté du voyage, et les femmes qui les accompagnaient, car les hommes n'osaient se montrer, durent leur prêter leurs souliers.

Au bout de huit jours, ajoute le même auteur, les parents des

religieuses vinrent les chercher : quatre seulement restèrent dans le château d'Aché : les huguenots habitèrent le couvent ; et le ministre Poinson y maria Abraham Lerouiller avec Isabelle Fouillard. Le couvent ne fut rétabli que six mois après.

Ce fut alors qu'arrivèrent à Alençon d'Avoines et Lamothe-Thibergeau. Ces deux soudards se montrèrent surtout la terreur des prêtres, qu'lls rançonnaient et dépouillaient à l'envi ; et quand ils ne pouvaient en tirer aucun argent, ils se se faisaient un cruel plaisir de les tourmenter de toutes manières, et en particulier de leur couper les oreilles. Lamothe-Thlbergeau portait même en bandoulière une écharpe composée de ces oreilles de prêtres qu'il avait coupées.

Le curé de Saint-Paterne fut racheté par la demoiselle de Say, Marie du Moulinet. Mais le clergé d'Alençon ue se montra pas fort en face de l'épreuve. Le curé de Notre-Dame, Lucas Caiget, successeur de l'apostat Pierre Caroli dont nous avons parlé plus haut, soit par corruption de cœur, soit simplement par lâcheté, se fit protestant, quoi qu'en dise Chanfailly, qui prétend le justifier sur ce point : son vicaire, Nicolas Seurin, le suivit dans sa défection avec huit autres ecclésiastiques de la ville. Le curé de Saint-Germain-du-Corbéis, Thomas Duperche, les imita, ainsi que Jean Marin Lesage, curé de Cuissay. Ce dernier se maria à Françoise Bahuet : leur contrat est daté du 10 juillet 1561. Marin Lesage mourut ministre protestant à Alençon : son testament est du 20 janvier 1592. On cite encore Jacques Collet, qui vécut fort longtemps après cette époque, Marin Marchandeau. Dusaillant, Jacques Legendre-Goguette et plusieurs autres.

Il faut remarquer en passant que cette relation n'a été écrite qu'après la mort de Jean Marin Lesage, c'est-à-dire après 1592. Elle ne peut donc guère renfermer que des souvenirs assez confus.

Le sire de Malêfre et les bouchers de Saint-Léonard

Pendant que ces tristes exploits s'accomplissaient à *l'Ave-Maria,* les habitants du district de Saint-Léonard s'apprêtaient à défendre leur église. Nous avons déjà senti les progrès qu'avait faits à Alençon le Protestantisme. Au temps de l'inva-

sion, la débandade fut générale. Un grand nombre de catholiques suivirent leurs prêtres dans la défection et l'apostasie, tant par crainte que par entraînement : plusieurs même semblaient n'attendre que cette circonstance pour renoncer à leur foi.

Mais il faut reconnaître à l'honneur du district de Saint-Léonard que son peuple se montra beaucoup plus ferme que celui des autres quartiers de la ville, à l'exemple de ses prêtres, dont pas un n'apostasia. Il est vrai que tous eurent peur : est-il permis de leur en faire un reproche dans une telle circonstance ? mais ils se tinrent solidement attachés à leur foi. Le dévouement du reste, ne manquait pas parmi les habitants de cette future paroisse. Deux vaillants chevaliers de la contrée : Jean ou Guillaume Jouenne, sieur de Glatigny, père de Monsieur de Lanchal ; et Clément Jouenne, probablement issu de la même famille, se condamnèrent à faire la garde tour à tour pour préserver leur église. Ils y allaient coucher accompagnés d'un certain nombre de leurs hommes, et ils faisaient dire chez eux la messe où assistaient quelques catholiques dont ils étaient sûrs.

Mais les Protestants étaient les plus forts, et nos deux braves gentilshommes, malgré leur dévouement, ne purent empêcher que l'église ne subît, peu de jours après les autres sanctuaires de la ville les dévastations sacrilèges qui affligeaient partout les cœurs catholiques dans ces temps malheureux.

Le sac de Saint-Léonard fut épouvantable : on dépouilla cette église de ses vases sacrés, on détruisit les ornements, on dépouilla les autels ; on brisa même les fenêtres : il ne demeura absolument que les quatre murs. Il faut remarquer que l'église de Saint-Léonard était alors très riche, et que ce dut être une bonne proie pour les hérétiques : les *inventaires* dressés avant l'invasion en font foi. Les protestants s'emparèrent en outre, des titres appartenant aux fondations faites par les ducs d'Alençon et par d'autres fidèles à l'église de Saint-Léonard, et ils s'en approprièrent les fonds et les revenus, de sorte qu'un certain nombre d'entre eux, qui étaient auparavant assez pauvres, purent étaler, nombre d'années après, un luxe qui leur faisait assez peu d'honneur.

Lorphelin Chanfailly, dont nous ferons connaître plus tard la personnalité, dit que ces choses se passaient vers les fêtes du

très saint Sacrement, ce qui paraît impossible si c'était au mois de juillet, comme nous l'avons dit : dans tous les cas, voici ce qu'il raconte.

Les Huguenots avaient menacé les catholiques, dans le cas où ceux-ci entreprendraient de faire la procession solennelle en usage dans cette fête, de fondre sur eux, d'en faire un grand carnage. et de profaner la sainte Hostie. Le jour de la fête, en effet, personne n'osa sortir ; mais à l'approche de l'octave, que l'on appelait alors la petite Fête-Dieu, le sire de Malèfre, en Arçonnay, nommé Hardouin Dubouchet, résolut de ne pas se laisser plus longtemps faire la loi par les nouveaux réformés.

Il trouva un puissant appui dans les bouchers de la ville, qui habitaient alors presque tous aux environs de l'église de Saint-Léonard ; parce que l'abattoir commun était sur un des côtés de la place, alors servant de cimetière, dans laquelle cette église est bâtie. Les bouchers promirent au gentilhomme de se trouver à la procession, si on venait à bout de l'organiser, et d'accompagner le saint Sacrement, armés de leurs couteaux et de leurs autres instruments de boucherie : alors on verrait si les protestants auraient l'audace de mettre leurs menaces à exécution.

Comme on ne pouvait s'adresser pour présider la cérémonie au clergé de Notre-Dame, puisqu'il avait malheureusement fait défection, on s'adressa au vicaire qui desservait Saint-Léonard, Robert Collet. Celui-ci se tenait caché depuis le commencement du tumulte, ne se sentant pas la force de s'acquitter de son ministère en face d'ennemis aussi acharnés que l'étaient les soldats de d'Avoines et de Thibergeau. Mais, appuyé désormais sur l'épée du sire de Malèfre et sur la corporation des bouchers, ce digne prêtre consentit à ce qu'on lui demandait ; et, le jour de l'octave du Saint-Sacrement, tout ce qu'il restait à Alençon de vrais fidèles accompagnait en grande pompe dans les rues la sainte Eucharistie. Hardouin Dubouchet, à cheval et l'épée nue, marchait en tête ; les bouchers, armés de leurs instruments et accompagnés de leurs chiens, formaient corps autour du dais, tout prêts à bien recevoir quiconque tenterait de troubler l'ordre de la cérémonie. Cet appareil imposa aux protestants, qui jugèrent prudent de sa tenir en

repos. Cette seconde procession de la Fête-Dieu se fit ainsi comme en pleine paix en cette année malheureuse.

Le souvenir d'un tel acte de foi et de courage méritait de se perpétuer parmi les générations futures. Il fut statué que, tous les ans, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, il se ferait une procession particulière à Saint-Léonard, dans le même appareil que celle de 1562. Les habitants du district se firent grand honneur de ce privilège : la procession eut toujours lieu depuis. Le sire de Malêfre y assistait quelquefois l'épée nue : les bouchers n'y manquaient jamais.

Ainsi en fut-il jusqu'en 1750, où messire Julien Bourget, curé de Notre-Dame, on ne sait trop pour quelle raison, trouva cet usage abusif et supprima cette pieuse coutume. Mal lui en prit, il faut le dire à l'honneur de la population de Saint-Léonard : les rumeurs universelles que souleva la mesure qu'il avait prise lui firent comprendre qu'il avait eu tort. Aussi fut-il obligé de rétablir dès l'année suivante ce qu'il avait aboli. Seulement, pour n'avoir pas l'air de revenir entièrement sur ce qu'il avait fait, Bourget transféra la procession du jour de l'octave du Saint-Sacrement au dimanche qui précède, c'est-à-dire celui où l'on fait aujourd'hui la première procession solennelle de la Fête-Dieu. Cette translation, qui ne supprimait rien, fut acceptée sans trop de peine par le peuple et par le clergé de Saint-Léonard. La procession continua de se faire comme auparavant jusqu'à la révolution de 1789.

Ce fut après l'apostasie du curé Caiget, en 1567, que l'évêque de Séez, Pierre du Val, donna la cure de Notre-Dame aux Jacobins ou Dominicains d'Argentan. Depuis ce temps, soit que l'acte de collation le portât formellement, soit qu'il n'y eût rien de statué là-dessus, ce qui paraît le plus probable, ce fut le curé de Notre-Dame qui nomma lui-même le vicaire de Saint-Léonard. Nous verrons au siècle suivant quelques difficultés surgir à ce sujet.

Après le pillage du couvent de *l'Ave-Maria*, les religieuses, rentrées au bout de six mois, comme nous l'avons dit, consolèrent Alençon par leur ferveur toujours croissante, et se montrèrent les dignes et fidèles disciples de Gabrielle de Nozay, dont nous avons signalé plus haut les vertus, et dont le corps fut trouvé dix-sept ans après sa mort, tout entier, exhalant la plus

suave odeur, et sans la moindre marque de corruption. Cette sainte religieuse ne vit pas le pillage de son couvent : elle était morte le 19 février 1556, d'après les chartes authentiques de dom de Gaignières, ou même dès 1530, selon Arthur du Monstier. Nous trouvons comme abbesses après sa mort Françoise de Barville, mentionnée le 28 mai 1557, Louise Aubert, que nous avons vue à la tête du couvent lors des malheureux événements de 1562, et qui fut longtemps supérieure de la communauté puisqu'elle la gouvernait encore vingt ans après, lorsque le monastère fut définitivement rétabli. Après cette dernière, les chartes de dom de Gaignières mentionnent Marguerite de Quinée, morte le 27 novembre 1583. Ces trois abbesses paraissent avoir été assez peu dignes de celles qui les avaient précédées.

A la suite du pillage de Saint-Léonard, dit la relation que nous avons déjà citée, « divers gens, qui n'avaient que très peu de chose de leur naissance, *devinrent riches en peu de temps, par le moyen des voleries faictes par eux dans les églises.* » Ils se rendirent encore maîtres de l'hôpital d'Alençon, où ils exercèrent des ravages considérables, ils se saisirent de la plus grande partie des titres et particulièrement de ceux des fondations que certains fidèles avaient faites en faveur du dit hôpital. Ils prirent tout ce que la maison renfermait de plus précieux, et s'emparèrent des terres qui lui appartenaient, ce dont les pauvres d'Alençon souffrirent beaucoup.

Notre-Dame avait été pillée auparavant, ses statues étaient abattues et brûlées, et celle de saint Claude était suspendue à une gouttière au pont du guichet. Au portail, Henri Rablin avait abattu l'image du saint Sauveur, qui, en tombant, lui rompit les deux jambes. On ne se contenta pas de dévaster la ville d'Alençon : le ministre Bidard conduisait toutes les nuits quelques jeunes gens, pour dévaster les églises des environs. Un Cordelier, nommé Frère André fut débauché et envoyé à Calvin, qui le réexpédia à Alençon, en disant *que la poche en sentirait toujours le hareng.* David Grégoire, avec un fouet, chassait les gens hors des églises et disait *qu'il fouettait la messe.* Ajoutons que les protestants brûlaient avec ardeur les manuscrits qui renfermaient les preuves de l'ancienne croyance, ce qui nous a privés d'une foule de monuments précieux postérieurs aux dévastations des Normands.

Après le pillage du couvent de *l'Ave-Maria*, et dans le temps où ses religieuses étaient au château d'Aché, l'abbesse Louise Aubert alla, en compagnie de quelques autres religieuses, implorer la protection du roi Charles IX et de la reine Catherine de Médicis pour elle et pour les pères Cordeliers, qui avaient été chassés comme elles. Le roi et la reine mère comblèrent d'amabilités ces pauvres expulsées, et ordonnèrent le rétablissement de la communauté, ce qu'exécuta le 13 septembre 1562 François de Rabodanges, grand bailli de la ville. Cet officier fit monter la garde devant les grandes portes du couvent, pour défendre les religieuses des insultes des Huguenots, ce qui permit à ces malheureuses de vivre en paix pendant quelque temps ; mais la famine les gagnait : elles se nourrirent pendant plusieurs mois des aliments les plus grossiers, trop heureuses à ce prix d'habiter de nouveau leur chère communauté.

Tout ce qui restait de la famille de Marguerite de Lorraine s'empressa de protéger la pauvre famille de *l'Ave-Maria*, d'Alençon. Les rois, princes et princesses s'y intéressèrent ; et en reconnaissance les Filles de sainte Claire n'ont jamais cessé de prier spécialement pour la famille royale, surtout le jour de saint Louis, où l'on chantait les vigiles et l'office des morts pour les membres décédés de cette auguste famille.

La princesse Isabelle, ou plutôt Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, douairière de Guîse, parente de Marguerite de Lorraine, cousine germaine du roi Louis XIV, se distingua surtout par sa bonté envers les filles de saint François, qu'elle visitait souvent, sans vouloir souffrir qu'elles fissent aucun préparatif pour la recevoir. Dans une circonstance où les eaux de la Briante, qui entouraient le monastère avait emporté leurs petites provisions, Elisabeth leur fit donner en deux fois douze cents livres de pain. Elle avait une grande dévotion à leur église, où elle assistait souvent à l'office divin, surtout quand le très saint Sacrement était exposé. Elle leur donnait de temps en temps leur dîner, et leur fournissait de nombreux ornements d'autel ; elle leur fit en particulier cadeau d'un ornement de brocard qui lui coûta deux cents livres, et qu'elle broda en partie elle-même.

La grande duchesse de Parme, sœur de cette princesse, l'étant venue voir, elles allèrent ensemble à Argentan visiter le

tombeau de Marguerite de Lorraine, pénétrèrent sous la voûte où reposait le saint corps, et le firent mettre à découvert. Madame de Guise conduisit ensuite sa sœur chez ses chères filles d'Alençon : et toutes deux voulurent servir les religieuses à table, Madame Elisabeth de Guise mourut comme nous le verrons, le 17 mars 1696.

Pillages dans le Perche

Avant d'avoir dévasté Alençon, les bandes protestantes avaient déjà pillé le Perche. Il semble que ce fut cette partie orientale de notre diocèse qui fut la première attaquée. On a rejeté sur les catholiques l'odieux d'avoir répandu le sang les premiers. Bossuet lui-même est tombé jusqu'à un certain point dans cette erreur historique. Nous ne chercherons pas certainement à nier que les catholiques n'aient mal agi quelquefois par excès de zèle. Dans ces circonstances où les esprits s'animent les uns contre les autres, tout le monde finit par avoir tort. Mais il faut remarquer que les protestants attaquaient un ordre de choses établi depuis quatorze siècles ; et les mémoires contemporains nous montrent avec quelle cruauté ils poursuivaient les adversaires de leur prétendue réforme. Nous voyons les prêches établis partout comme un défi lancé à la face des anciens pasteurs. Les hérétiques avaient fait venir d'Allemagne ces ignobles cavaliers qu'on appelait les *reîtres* dont l'abbé Fret nous fait un portrait si horrible, d'après les historiens du temps. Mais après avoir commis ces dévastations, les protestants finissaient toujours par faire trouver que les catholiques avaient été les premiers coupables : tout le monde connaît l'histoire du prétendu massacre de Vassy.

Mortagne fut prise d'assaut le 22 mars 1562, et plusieurs fois ensuite, à chaque fois, les protestants la pillèrent et ruinèrent les églises : ces hérétiques détruisirent entre autres un fort beau jubé qui était dans l'église de la Toussaint. C'était un don de la duchesse Marie d'Armagnac, et on parvint à le racheter du capitaine protestant, qui s'en était emparé ainsi que plusieurs autres ornements, pour la somme de mille livres.

« A Bellême, ajoute Bry de la Clergerie, des canailles de la lie du peuple arrachèrent de leur tombeau les reliques de saint

Léonard, les brûlèrent en s'emparant des riches châsses qui les contenaient, puis firent fondre ces précieux objets et les firent réduire en or de Toulouse. Bry ajoute que tous ces hommes moururent dans les hôpitaux, consumés par la faim, et mangés par les poux et par les vers. L'un d'eux même qui s'était habillé en évêque et aveit porté la sainte Hostie au bout d'une pique, mourut enragé. » Les meurtres s'ajoutaient à ces sacrilèges ; un religieux de Falaise qui se trouvait à Mortagne fut contraint de souffler dans un pistolet chargé, dont on lui lâcha la détente dans la bouche.

Autres dévastations dans l'ouest

A l'autre extrémité du diocèse, les réformés de Condé-sur-Noireau, de Montigny et de Caligny fondirent sur l'abbaye de Belle-Etoile, dispersèrent les religieux qui étaient réunis à l'église pour célébrer la fête de saint Jean-Baptiste, et ravagèrent la maison de fond en comble.

L'acte judiciaire dressé à propos de ce forfait est daté du 12 décembre 1562 et signé du lieutenant de Monsieur le bailli de Caen en la vicomté de Vire, du greffier de ce même bailli et de sept notables de la contrée. Il signalait huit hommes des paroisses que nous avons nommées, comme s'étant rendus, accompagnés de plusieurs inconnus, armés d'arquebuses, de pistolets et autres armes, un jour de dimanche, à l'abbaye de Belle-Etoile, où ils avaient brisé les autels et les images, emporté un grand nombre d'autres meubles qu'ils avaient jetés au feu ; puis ils s'étaient rendus à la cuisine où ils s'étaient rassasiés copieusement ; alors ils s'en étaient allés.

Pendant ce temps-là, Gabriel de Montgommery fondait tout à coup sur Falaise. Le gouverneur de Normandie était alors le duc de Bouillon, tout dévoué aux protestants. Il dépouilla la place de sa grosse artillerie qu'il fit transporter à Caen, sous prétexte *d'empêcher la guerre civile.* Aussi, lorsque Montgommery arriva, avec ses nombreuses compagnies de huguenots, commandés par plusieurs nobles du pays, il n'éprouva aucune résistance ; mais il n'en traita pas moins la ville, comme s'il l'avait prise d'assaut, et il rançonna les citoyens et les couvents, sous les yeux des ministres protestants, Labutte de Clinchamp

et Marin Lesaulx qui l'accompagnaient. Les mêmes excès furent commis partout ailleurs, surtout dans l'église de Saint-Gervais, dont le clergé avait montré beaucoup de zèle pour la défense de la religion catholique. Cependant l'un des deux ministres protestants, Marin Lesaulx avait reçu le Baptême dans cette église : il pria à la fin qu'on l'épargnât, ce qui lui fut accordé ; mais le chœur était déjà réduit en cendres.

Calimas, curé de Courtomer, l'un des historiens du diocèse de Séez, qui vivait au XVIII[e] siècle, dit avoir encore vu de son temps les traces de ces mutilations et il ajoute qu'un vieux registre mentionnait le massacre de trois prêtres sous le portail de l'église ; mais ni M. l'abbé François, ancien vicaire de Saint-Gervais de Falaise, ni M. Amédée Mériel, si instruit sur l'histoire de cette ville, n'ont pu trouver nulle part ce fameux registre, et l'histoire est probablement muette à jamais sur ce point.

Cependant Jacques Mosander, dans son supplément à la vie des saints de Surius, nous donne les noms de trois victimes de cette irruption protestante, tous trois prédicateurs. C'étaient les Frères Pierre Pichet, Jean Benoist et Pierre de Hugues. Or le Père François de Gonzague et Arthur du Monstier, tous deux récollets de Rouen, nous apprennent que ces Pères étaient des Cordeliers appartenant au couvent de Sainte-Madeleine de Falaise. Ils avaient été massacrés en résistant aux Huguenots, lorsque leur couvent fut pillé le 28 juillet 1562. Le Père Jean Benoist surtout avait dû subir une mort atroce, pendant que Montgommery regardait en plaisantant avec ses amis sa terrible agonie. Ce malheureux devait plus tard payer cher de tels méfaits.

Au mois d'août suivant, c'était le tour de César de Brancas, abbé de Savigny, d'être victime de l'hérésie. Son abbaye fut pillée. et cependant l'abbé eut encore le temps de s'enfuir jusqu'au prieuré de Dompierre, situé sur la paroisse de Mantilly. Malheureusement il y fut découvert le 10 septembre et cruellement massacré par les soldats de Montgommery. Ils le soumirent à de longues tortures, puis l'attachèrent à une colonne et le percèrent de plus de cent coups d'épée et de hallebarde. Ses cendres reposent encore dans l'église de Mantilly.

En cette année 1562, les églises de Bayeux, de Coutances, de

Mortain, de Séez, de Vire, de Dieppe, de Lisieux et de Saint-Lô virent une première fois les protestants, et subirent à peu près le même sort qu'Alençon et Falaise. Les églises de campagne qui furent pillées ne se comptaient plus. Les deux curés de Sainte-Honorine-la-Chardonne : M. Pigeon et M. Halley, n'eurent que le temps de s'enfuir pour éviter le sort des trois prêtres de Clécy et du curé de Villiers qu'on venait de massacrer. L'église de Sainte-Honorine, malgré sa pauvreté, fut complètement pillée et dévastée. L'abbaye de Tiron, dans le fond du Perche, était aussi l'objet des mêmes attaques, et un certain nombre de massacres eurent lieu, même sur les habitants du bourg. On fut obligé pendant quelques temps de célébrer la messe dans les caves et dans les bois.

Le Parlement de Rouen déclara le 25 août 1562, que les dévastateurs étaient ennemis de Dieu et de son Eglise, et, comme tels, déchus de tous leurs droits et privilèges. A l'avenir, quand on prendrait quelqu'un en flagrant délit de pillage, chacun pouvait lui courir sus, sonner le tocsin pour s'attirer du secours, et même le mettre à mort s'il résistait. Mais en dehors de ce cas de flagrant délit, il n'était permis de toucher à aucun protestant, ni à ses biens, sans un ordre émanant du lieutenant du roi ou des Magistrats du district.

Cette dernière clause avait pour but de faire rester les protestants chez eux ; mais on obtint le contraire de ce qu'on espérait. Ils eurent peur ; et, pour concentrer leurs forces, ils devinrent presque tous militants ; enfin, ce qui fut beaucoup plus grave encore, Coligny, Montgommery, Colombières, Payen de la Poupelière, de Beauvoir et tous les autres chefs des huguenots normands, craignant que la France catholique, beaucoup plus forte qu'eux, ne se levât et ne parvînt à les écraser résolurent, pour se ménager au besoin un refuge, de trahir leur patrie.

Par l'entremise du Vidame de Chartres, Jean de Ferrières, ils firent demander à la reine d'Angleterre, Elisabeth, des secours en hommes et en argent, et en retour, ils lui promirent de lui livrer plusieurs villes du littoral de la Normandie : le traité fut signé le 19 août 1562. Le Hâvre et Dieppe furent livrées, et on offrit à la reine d'introduire ses troupes jusqu'à Rouen : le duc de Bouillon, d'accord avec les huguenots, ne

devait pas même résister. Pendant ce temps, les protestants d'Orléans, commandés par Condé et Coligny, avaient appelé d'Allemagne quatre mille reîtres, destinés à porter partout le ravage et la désolation. La guerre civile allait commencer sur une vaste échelle.

Bataille de Dreux

Dans une première bataille livrée près de Dreux le 19 décembre 1562, le duc de Guise, général de l'armée royale, et catholique sincère, mit en déroute l'armée de Coligny et tous ses reîtres allemands. Coligny reconstitua son armée à Orléans, se précipita de nouveau sur la malheureuse Normandie, et entra dans le diocèse de Séez le 6 ou le 7 février 1563, accompagné de Théodore de Bèze, qui suivait l'armée comme une sorte de père spirituel. La première ville qui se rencontra sur le passage de l'armée fut celle de Saint-Pierre-sur-Dive, ville tout ouverte qui ne fit aucune résistance, et toutefois fut horriblement pillée par les reîtres allemands et français. Le tombeau de la fondatrice de l'abbaye, la pieuse Lesceline, fut mutilé d'une manière hideuse ; et quant aux religieux, on les faisait mettre sur une planche au milieu de la rivière, et on les tuait ainsi à coups d'arquebuse, de sorte qu'ils rougissaient de leur sang le petit fleuve de la Dive qui coulait au pied des murs de l'antique abbaye. Les figures du jubé furent mutilées, de riches reliquaires qui contenaient, entre autres reliques, du bois de la vraie croix et le corps de saint Wambert, furent brisés et détruits : l'église de l'abbaye fut réservée pour faire un prêche. Les nombreux manuscrits que renfermait le monastère disparurent presque tous.

Coligny a Argentan et a Séez

Pendant ce temps, et tout en brûlant le bourg de Saint-Pierre-sur-Dive, Coligny écrivait à la reine Elisabeth, à son ministre Cécil et à sir Poulet des lettres aujourd'hui publiées dans lesquelles il leur annonçait de nouveau que l'accord était fait entre Sa Majesté la reine d'Angleterre et Monsieur le prince de Condé. Le Hâvre était remis aux Anglais, moyennant cent mille écus. Il protestait ensuite en termes qui font honte à l'humanité, de son dévouement à la reine d'Angleterre, qui

commençait à le regarder comme un traître, et il louait le persécuteur Cécil de l'affection qu'il portait à la cause de Dieu pour laquelle il avait lui-même pris les armes.

Le 16 mars 1563, l'amiral, après avoir pillé et saccagé toutes les villes du diocèse de Bayeux, partit de Caen et se porta sur Argentan, toujours accompagné de ses reîtres et de Théodore de Bèze ; il passa par Falaise, où il acheva la besogne si bien commencée par Montgommery l'année précédente, et arriva à Argentan le mercredi 17 mars au matin.

La paix entre catholiques et protestants était conclue, et Coligny devait le savoir ; cependant il frappa d'abord la ville d'une contribution de dix mille livres, fit piller les couvents et les églises, et donna toute permission à ses reîtres de tuer tous les prêtres et les religieux qui leur résisteraient. Une foule d'objets précieux disparurent ; entre autres un superbe pavillon en forme de tabernacle, donné à l'église de Saint-Germain par messire Michel d'Avesgo, lieutenant du bailli d'Alençon. Théodore de Bèze fit son prêche dans l'église de Saint-Germain et exhorta beaucoup les siens au pillage des églises, parce que toutes ces superstitions étaient contraires à l'adoration due à Dieu. Cependant un soldat se cassa le cou en voulant abattre le crucifix, et un autre fut écrasé par la chute de la statue équestre de saint Georges qui se trouvait dans la chapelle actuelle de Sainte-Anne, alors dédiée à saint Pierre. Le couvent des Dominicains, celui de Sainte-Claire, où était enterrée Marguerite de Lorraine, furent traités comme l'avait été l'église de Saint-Germain. Cependant celui de Sainte-Claire fut moins dévasté que les autres par l'intervention de Jeanne d'Albret, fille de Marguerite de Navarre et mère de Henri IV. D'abord les religieuses, au bruit du désordre qui régnait dans tout le pays s'en retournèrent chez leurs parents. Il n'en resta que trois pour garder la maison sous la conduite de Catherine Coudray, religieuse de chœur.

Jeanne d'Albret protestante

Jeanne d'Albret s'était faite protestante après la mort de son père et de sa mère, et elle était même devenue un des personnages les plus importants du parti : elle vint à Argentan lorsque

Coligny occupait cette ville et se logea avec sa suite dans le couvent de Sainte-Claire. Elle faisait tenir son prêche dans la haute galerie et contraignait les trois religieuses d'y assister, bien qu'elles se bouchassent les oreilles pour ne pas entendre ce que disait le ministre. Quant à la sainte Messe, que ces malheureuses désiraient tant, elles ne pouvaient la faire dire que dans la cave, où un prêtre s'introduisait en grand secret, autrement il eût été massacré comme les autres.

Le 17 mars, la paix qui venait d'être conclue rassurant Coligny, il divisa son armée en trois corps. L'un, sous la conduite du prince de Porthien, prit la route de Bernay et alla piller cette ville. Le vicomte de Dreux alla saccager l'Aigle : quant à Coligny lui-même, il se dirigea sur Séez.

L'abbaye d'Almenêches, qui se trouvait sur son passage, ne pouvait manquer d'être visitée. Le monastère fut forcé vers minuit. Les hérériques s'emparèrent des objets précieux et détruisirent les images : une des religieuses fut blessée d'un coup d'arquebuse. Toutes furent jetées hors de leurs cellules, et, en partant, les huguenots emportèrent les meubles, or et argent, vaisselle et autres objets : ils emmenèrent en même temps quantité de bestiaux, ce qui fit tort au monastère de plus de dix mille livres tournois, comme le déclarèrent les religieuses dans la requête qu'elles adressèrent sur ce sujet aux commissaires royaux. Ceux-ci demandèrent restitution ; mais les protestants ne tinrent aucun compte de leur sentence.

Le lendemain Coligny était à Séez avec sa troupe. Nous savons que l'évêque Pierre du Val était alors au concile de Trente. Les églises, les couvents et les maisons des particuliers furent attaqués en même temps à grands cris par les pillards. Les déprédations furent les mêmes que dans tous les autres lieux. Enfin Théodore de Bèze fit jeter toutes les reliques dans un grand feu qu'il fit allumer ensuite au milieu de la cathédrale. Là périrent sans retour les restes de saint Frogent ou Gérard, oncle de saint Godegrand, et un grand nombre de titres concernant le diocèse ; la cathédrale et l'évêché. La cathédrale souffrit tellement qu'on n'a jamais pu lui restituer sa solidité depuis ce temps jusqu'aujourd'hui.

L'église abbatiale de Saint-Martin fut à son tour tellement dévastée *qu'il n'y demeura aucune chose,* dit un procès-verbal

du temps. Là aussi les titres furent détruits, et on mit en outre le feu à l'abbaye ; mais Jacques de Clairay, un des lieutenants de Montgommery, fit éteindre l'incendie.

Cependant la scène la plus sanglante se passait chez les Cordeliers, où l'on ne se borna pas au pillage, mais où l'on massacra les religieux eux-mêmes. Nous ne reviendrons pas sur les détails du martyre des Pères Jean Bourges ou Bourget, Dominique Godard et Jean Bruso ou Bruson dont nous avons parlé en faisant l'histoire du couvent lui-même. Nous verrons cette maison malheureuse ensanglantée de nouveau en 1568.

En sortant de Séez, Coligny négligeant Alençon, qui avait été pillée l'année précédente, et où d'ailleurs il y avait, comme nous l'avons vu, presque autant de protestants que de catholiques, se dirigea vers Mortagne, qui lui ferma ses portes. C'était le 22 mars 1563. L'amiral ordonna aussitôt au capitaine la Motte de donner l'assaut : la place fut emportée et livrée au pillage. Les protestants pendirent Etienne Chauvin, que les habitants avaient choisi pour capitaine. Cependant le seigneur de la Chênellière, près Nogent, nommé Dampierre, obtint de Coligny la permission de couper la corde. Chauvin fut soigné et vécut encore plus de vingt ans ; mais la plus grande partie des prêtres subit le dernier supplice. Les réformés insultèrent les femmes et même les religieuses de Sainte-Claire. L'une de ces dernières, Marguerite le Petit, originaire de Rouen, n'ayant pas voulu consentir à satisfaire la criminelle passion de plusieurs officiers, fut massacrée par eux. Mosander nous apprend qu'ils lui tiraient, comme à un blanc, force coups d'arquebuses ; et Arthur du Monstier ajoute qu'elle eut pour compagne et pour émule dans son martyre Jeanne le Petit, vierge du même Ordre, qui fut aussi criblée de balles.

Ce fut au milieu de ces horreurs, que l'envoyé de Warwick, Middlemore vint trouver Coligny, pour connaître les conditions de la paix conclue entre Catherine de Médicis et le prince de Condé ; on les disait très défavorables aux Anglais. Cependant Coligny répondit ou plutôt insinua que la reine Elisabeth aurait satisfaction dans toutes ses demandes. C'était une perfidie : l'amiral savait très bien qu'on s'apprêtait à reprendre aux Anglais le Hâvre et Dieppe. Middlemore se défia et suivit Coligny jusqu'à Brou, au département actuel d'Eure-et-Loir,

arrondissement de Châteaudun, afin d'arracher de lui quelques secrets : il y était encore le 21 mars.

La présence de Coligny à Mortagne épouvanta les religieux du Val-Dieu qui n'étaient qu'à deux lieues de là : ils sortirent tous de leur maison, à l'exception d'un seul, nommé le Carthusian, qui avait plus de quatre-vingt-dix ans, et ils se cachèrent dans les cavernes, au plus fort et au plus épais du bois. Coligny sortit du diocèse sans que son attention se portât sur le monastère ; mais des voleurs de toute espèce, enhardis par son exemple, vinrent piller la chartreuse, chassèrent le Carthusian et le tuèrent à la porte de la maison d'un coup de pistolet, puis ils le dépouillèrent et l'enterrèrent sur place. Six jours après on l'exhuma et on le trouva sans aucune trace de corruption. Il fut transporté dans le cimetière du monastère. Calimas nous apprend que le prieur du Val-Dieu était alors dom Jean Lasséré. Le chroniqueur de Tiron dit qu'outre le Carthusian, il y eut encore un autre Frère, nommé Jean Léon, qui succomba sous les coups des hérétiques.

Pendant que Mortagne était ainsi traitée, l'Aigle, dévastée quelque temps auparavant, souffrait sous la main des hérétiques. Le chef de saint Pourçain, dont nous avons parlé au VIe siècle, fut brûlé ; cependant on parvint encore à en sauver quelques fragments qui furent renfermés dans une châsse de vermeil portant cette inscription :

« *Caput divi Portiani, quod fractum fuit ab haereticis in ecclesia sancti Martini de Aquilâ anno Domini MDLXIIIe, die vero martii XXVIIIe.* — Chef de saint Pourçain, qui fut brisé par les hérétiquss dans l'église de Saint-Martin-de-l'Aigle l'an du Seigneur 1563, le vingt-huitième jour de mars.

Les protestants exigèrent de plus qu'on leur livrât l'église tous les jours à neuf heures du matin, et si, à cette heure, les messes n'étaient pas toutes dites, le ministre s'asseyait sur l'autel de la sainte Vierge, et commençait son prêche.

Le grand autel fut détruit et réédifié seulement en 1582. Ce fut l'occation des vers suivants :

« *Bellonae rabies veterem destruxerat arcem ;*
Sumptibus hanc cives restituere suis.
Qui veneratur Eques illâ sub imagine Divus,
Arceat à nostris civica bella focis.

La fureur de Bellone avait détruit cet autel : les citoyens l'ont rétabli à leurs frais. Que le divin cavalier (saint Martin), dont l'image est vénérée ici, chasse loin de nos foyers la guerre civile. »

Miracle de l'Aigle

Nous devons dire un mot ici d'un fait étonnant, arrivé, selon l'auteur d'une histoire manuscrite de l'Aigle, le 2 mai 1554.

Pendant l'octave du Saint-Sacrement, le saint Ciboire fut enlevé furtivement du tabernacle de Saint-Martin, sans qu'on sût ce qu'il était devenu ; mais le vendredi suivant, à un quart de lieue au nord de la ville, quelques enfants qui gardaient leurs moutons aperçurent les hosties voltigeant autour d'un buisson où le voleur les avait jetées, et ils coururent avertir le curé de l'Aigle. Celui-ci à son tour, fit connaître ce sacrilège à Gabriel le Veneur, son évêque, qui délégua Simon Vigor, docteur en Sorbonne, grand pénitencier, pour se rendre d'Evreux à l'Aigle, afin d'étudier de près le prodige. Aussitôt après son arrivée, ce dignitaire se rendit au lieu qu'on lui avait indiqué, ramassa les saintes Hosties et les rapporta processionnellement à l'église de Saint-Barthélemy, jusqu'à ce que, le 4 juin suivant, l'évêque vînt lui-même replacer en grande pompe les hosties dans l'église de Saint-Martin.

Il se fit des miracles au buisson où avaient reposé les saintes espèces. On résolut d'y bâtir une chapelle ; et l'un des bourgeois les plus considérables de l'Aigle, Olivier Lucas, se chargea des frais de construction, de concert avec sa femme Marie Guillemard. L'acte de fondation fut signé à Blois le 7 novembre 1554. avec la participation de Jean Lucas, curé de Bonsvilliers, frère du fondateur. Cette chapelle se nomme encore aujourd'hui la *Place*, et toutes les paroisses de l'Aigle s'y rendent processionnellement chaque année le lendemain de l'Ascension, pour y chanter la messe votive du Saint-Sacrement.

On rechercha l'auteur du sacrilège qui se trouva être Pierre Delacour, de la paroisse de Vimoutiers, clerc tonsuré de Saint-Martin, dont il avait les clefs à sa disposition. Il avait été poussé à ce fait odieux par les protestants, dont le pays était

rempli. Il fut condamné à mort le 11 mars 1555 et dut subir des supplices dont le récit seul fait frémir.

Pillage de Belle-Etoile

Le 22 février 1563, l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile reçut une seconde visite des réformés. Leur bataillon était commandé cette fois par le capitaine Saint-Sauveur. Les religieux, avertis d'avance avaient évacué le monastère. Saint-Sauveur n'en acheva pas moins l'œuvre de ses devanciers de l'année précédente ; il brisa les sculptures, les verrières et les stalles, brûla les livres précieux, brisa les cinq cloches et les fit fondre pour les convertir en monnaie. Les pillards qui l'accompagnaient emportèrent tous les grains que contenait la grange, et toutes les provisions qu'ils ne purent pas dévorer. Ils défoncèrent toutes les tonnes à cidre et en inondèrent les caves. Ils s'emparèrent de tous les gros ustensiles, arrachèrent même les planches des cloisons et les grilles des fenêtres. En un mot, ils ne laissèrent que les quatre murailles. Les fermes de l'abbaye furent également dépouillées et on alla jusqu'à pêcher le poisson des étangs. Les prieurés de la Lande-Patry et d'Yvrandes n'eurent pas un meilleur sort, non plus que l'abbaye de Lonlay.

A Domfront, Montgommery pilla les églises, surtout Notre-Dame-sur-l'Eau, qui avait perdu ses cloches, comme Belle-Etoile. Tout semblait perdu en Normandie lorsque Catherine de Médicis, par un édit du 19 mai 1563, pacifia pour un instant la France en accordant aux Protestants le libre exercice de leur religion. Le but de la reine en faisant cette concession était d'engager les protestants à lui prêter secours pour recouvrer le Hâvre et Dieppe, qu'ils avaient livrés aux Anglais. Cette politique utilitaire fut souvent favorable aux réformés. Ajoutons en passant qu'après avoir souffert les malheurs de la guerre, notre pays fut encore dévasté en 1567 par une disette qui mit le comble à la misère du peuple.

Réaction catholique dans le Perche

En 1563 et 1564, l'aspect de la lutte entre catholiques et protestants avait un peu changé dans la partie méridionale du

Perche ; mais c'étaient toujours des scènes de carnage et de désolation. Les catholiques avaient repris l'avantage contre les huguenots et exerçaient contre eux de terribles représailles. Les hérétiques furent poursuivis à outrance, à Bellême, à la Ferté-Bernard, à Mamers, et dans les lieux environnants, il y en eut plus de deux cents qui furent massacrés.

François des Feugerets, sire de Marcilly, près Bellême, fut une des principales victimes de cette réaction. Après qu'il eut été massacré, on dépouilla son cadavre de ses vêtements, et on le traîna ainsi tout sanglant devant son manoir, dont on fit sortir sa femme, afin de la forcer à voir cet affreux spectacle. Trois de ses domestiques furent massacrés devant ses yeux, et le pillage du château termina le drame. Cette réaction doubla les maux qu'avaient causés les agresseurs et les promoteurs de cette guerre affreuse : l'abbé Fret, d'après Michel de Castelneau, guerrier et homme de lettres, trace le plus triste portrait du Perche à cette époque.

Ces événements concouraient à peu près avec la clôture du concile de Trente. Aussitôt après que les Pères eurent reçu leur congé définitif, notre évêque Pierre du Val, ayant appris que le duc de Guise, avait été assassiné par Poltrot de Méré au moment où il allait assiéger Orléans, et que la paix s'en était suivie entre les catholiques effrayés et les protestants vainqueurs, se dirigea vers les frontières de France. Mais, avant de rentrer dans sa patrie, il voulut visiter et faire visiter à son neveu, Louis du Moulinet, quelques villes d'Italie ; en passant par Vicence *(saltus Vicennarum)*, il se trouva tout à coup indisposé, et bientôt sa maladie ne laissa plus aucun espoir de guérison. Ce digne pontife rendit ainsi son âme à Dieu sur la terre étrangère, en 1564, et fut enseveli dans la chapelle du château de Vicence.

Il est remarquable que Marin Prouverre fait rentrer notre évêque en France et mourir au château du bois de Vincennes, dont il était, dit-il, trésorier. Nous ne pouvons voir dans cette assertion du bon dominicain d'Argentan qu'une erreur grossière de nom : il a lu Vincennes pour Vicence ; et il a trouvé l'idée du bois dans le mot *saltus*, que nous avons lu plus haut.

Nous avons déjà parlé des ouvrages de Pierre du Val, et surtout du principal, le *Traité de la puissance, de la sagesse*

et de la bonté de Dieu, nous ajouterons seulement ici qu'il nous a laissé une traduction française du *Criton*, de Platon, outre le poëme sur la *Majesté de Dieu*, dont nous avons aussi parlé. Nous avons déjà constaté que ces ouvrages sont estimés par les habiles, et les fragments que nous en avons vus nous ont fait connaître que ce n'est pas absolument à tort.

CHAPITRE IV

LOUIS Ier, DU MOULINET, 62e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1564-1601

—

Education de Louis du Moulinet. — Son oncle Pierre du Val le demande pour son successeur. — Sa nomination comme évêque et son voyage en Grèce. — Débuts de son épiscopat. — François de Valois, duc d'Alençon. — Nouvelles dévastations des Protestants. — Episode de Nonant — Gervais Chollet curé d'Alençon. — Argentan à cette époque. — Assemblée de Rouen. — Charles IX à Argentan, — La Saint-Barthélemy. — Le duc d'Alençon se brouille avec son frère Charles IX. — Une conspiration se forme autour de lui contre Catherine de Médicis. — Résultat de ce complot. — Mort de Charles IX. — Commencement de *la Ligue*. — Le duc d'Alençon fait la guerre en Flandre. — Concile de Rouen — Réforme du calendrier. — Mort de François d'Alençon. — Pillage de l'évêché de Séez. — Etats de Blois. — Guerres occasionnées par la Ligue. — Mort de Henri III. — Conversion de Henri IV. — Mort de Louis du Moulinet. — Pierre Ronsard. — Germain Pillon. — Charles Hérembert.

Louis du Moulinet, parisien d'origine, était fils de Gervais du Moulinet, procureur général de la chambre des comptes à Paris et d'Anne du Val, sœur de notre évêque Pierre du Val, dont nous venons de raconter le pontificat.

Son père le fit élever dès sa plus tendre enfance dans l'étude des belles lettres : il lui fit apprendre la grammaire, la rhétorique, la dialectique, les mathématiques et l'histoire : Louis fit dans toutes ces sciences les plus grands progrès. Il étudia également le latin et le grec, et devint fort habile dans ces deux langues.

Quand ses premières études furent terminées, son père le retira du collège pour le faire entrer dans les écoles de droit. Il destinait alors son fils au barreau, poussé par le conseil de plusieurs grands personnages de ses amis, qui jugeaient qu'avec ses talents, le jeune homme était capable d'embrasser et de parcourir avec succès toutes les carrières qu'il voudrait suivre. Mais l'oncle de Louis, l'évêque Pierre du Val, fut d'un avis différent : il fit quitter à son neveu l'étude de la jurisprudence pour le lancer dans celui de la théologie, et lorsqu'il le vit assez versé dans cette science, il songea à le faire avancer dans les charges ecclésiastiques, et prépara le terrain pour lui assurer dans l'avenir la succession de son siège épiscopal. Il supplia donc le roi d'avoir pour agréable qu'il donnât sa démission en faveur de son neveu, et le roi acquiesça volontiers à cette demande.

Louis du Moulinet au concile de Trente

Ce fut sur ces entrefaites que Pierre du Val partit pour la seconde fois au concile de Trente, emmenant avec lui son neveu, qui avait déjà reçu son brevet de nomination. Cependant, comme notre futur évêque n'était pas encore sacré, il ne pouvait prendre part aux discussions du concile ; mais il ne tarda pas à se faire connaître dans les congrégations de cardinaux et de prélats qui se tenaient en dehors des assemblées générales. Il fut souvent appelé à parler dans ces réunions particulières, et il s'en acquitta toujours à la plus grande satisfaction des assistants.

Le grand cardinal Hosius, polonais, évêque de Warmie et l'un des légats du pape au concile, honora le futur évêque de ses communications, et l'entendait toujours parler avec plaisir. Le cardinal de Lorraine, de son côté, voulant un jour présenter au concile une supplique touchant les affaires de France, employa le ministère de notre jeune prélat, qui s'acquitta de cette commission à son plus grand honneur, et augmenta encore par cet acte la bonne opinion qu'on avait de lui : son nom parvint même jusqu'aux oreilles du pape Pie IV, qui s'en montra fort satisfait.

Après la clôture du concile, Louis du Moulinet se rendit à Vicence, avec son oncle qui y mourut, comme nous l'avons

dit. Louis ne se contenta pas de rendre à l'évêque les derniers devoirs, il resta encore à Vicence pendant quelques mois, puis retourna à Rome, où le pape Pie IV le reçut avec beaucoup de faveur, et se félicita chaleureusement de l'idée qu'avait eue son oncle de donner sa démission, afin de lui permettre de prendre sa place sur le siège épiscopal de Séez. Le brevet de nomination donné par le roi fut ratifié par le pape lui-même le 17 novembre 1564. Comme Louis n'était encore que simple clerc, il fut d'abord ordonné prêtre ; ensuite Pie IV le sacra évêque de sa propre main, ce que notre prélat regarda toujours comme l'un des plus grands honneurs qu'il eût reçus de sa vie.

Cependant le nouvel évêque ne rentra pas encore immédiatement dans son diocèse. Sorti de Rome, il visita la plupart des villes les plus remarquables de l'Italie : il alla même jusqu'en Grèce, en passant par la Hongrie et l'Autriche ; enfin, il revint à travers l'Allemagne dont il visita aussi les lieux les plus célèbres, ce qui l'instruisit beaucoup des différents usages de toutes ces contrées. Il étudia les lois des républiques, les cérémonies des Eglises, et les différents rites que l'on y employait dans l'exercice du ministère sacré : il acquit ainsi un ensemble de connaissances qui le rendit l'un des plus sages et des plus graves prélats de France. Enfin, il revint à Séez et prit possession de son siège, ce qui combla de joie tout son peuple. Il prêta enfin serment de fidélité au roi le 24 août 1565.

Marin Prouverre nous fait de ce nouvel évêque de Séez un portrait flatteur et nous le donne comme très richement doué par la nature. « Il avait seulement dit-il, la voix grêle et la parole claire, » c'est-à-dire probablement quelque chose de trop féminin dans son débit ; « mais cette parole était néanmoins intelligible et fort agréable : ses discours étaient pleins, nerveux et nourris d'érudition ; ses raisons, vives et pressantes, ses remontrances, graves et sages, et ses exhortations, pleines de zèle et de doctrine, tellement que celui qui l'avait entendu plusieurs fois était encore désireux de l'entendre. Quant à sa conversation, elle était intéressante et instructive. Son esprit était vif, ses résolutions promptes : il donnait des conseils fermes et doux : son humeur aussi était active et soudaine, et il *rabrouait* quelquefois ses familiers et ses domestiques ; mais

le premier mouvement passé, et lorsqu'il s'était retiré dans sa chambre, il revenait à lui, et souvent faisait appeler pour se réconcilier ceux qu'il avait offensés. »

On remarquait surtout dans ce digne prélat deux qualités bien dignes d'un évêque : sa vigilance pastorale qui l'attachait entièrement au soin de son troupeau, et son zèle pour la prédication. Il savait que cette dernière qualité est une de celles que le Saint-Esprit recommande avec le plus d'instances dans la sainte Ecriture ; et que les conciles imposent aux pasteurs d'une manière rigoureuse l'obligation d'annoncer aux peuples la parole de Dieu. Et, comme la divine Providence lui avait donné pour ce genre de ministère un talent tout particulier, il commença par prêcher dans sa cathédrale tous les dimanches et les fêtes solennelles ; et il rendait le même service, quand il le pouvait, aux bonnes villes de son diocèse. La ville d'Alençon, en particulier, dont nous avons déjà remarqué la propension vers l'hérésie le vit plusieurs fois dans ses murs, où il cherchait lui-même ses ouailles égarées, comme un bon médecin court après son malade. Pendant les fêtes du Saint-Sacrement de l'an 1567, il y prêcha éloquemment et fortement sur l'Eucharistie le jour même de la fête ; puis le dimanche suivant, il porta de ses propres mains le Saint-Sacrement à la procession solennelle, accompagné du maréchal de Matignon, gouverneur de le ville, du sieur de Ronay, son lieutenant, et d'un brillant cortège de la meilleure noblesse catholique du pays, suivie d'une grande multitude de peuple.

François de Valois duc d'Alençon

Le duché d'Alençon, vacant depuis la mort de Charles IV et de Marguerite de Navarre, passa de nouveau le 8 février 1566 à un fils de France. Il y avait dix-sept ans qu'il appartenait directement à la couronne, puisque Marguerite de Navarre était morte en 1549 ; mais nous avons vu que Catherine de Médicis l'avait possédé en propre pendant plusieurs années. En 1566, Charles IX sollicita lui-même sa mère de céder le duché au plus jeune de ses frères.

Ce jeune prince était né le 18 mars 1554 : il allait, par conséquent accomplir sa douzième année. Il avait reçu au Baptême

le nom d'Hercule ; mais son frère aîné, le roi François II, étant venu à mourir, comme nous l'avons vu, en 1560, le jeune de la famille reprit à sa confirmation ce nom de François, qui était celui du chef des rois de la branche d'Angoulême ; depuis ce temps, il abandonna complètement son premier nom. Ce prince ne prit possession de son duché, qui renfermait aussi le Perche, qu'en 1571 ou au commencement de 1572. Son avènement termina tous les procès et tranquillisa le pays au moins en ce qui regardait les guerres de compétition politique.

Nous avons déjà vu les protestants acquérir en 1563 le libre exercice de leur religion. Un nouvel édit donné en leur faveur en 1568 ramena encore un peu de paix, mais bien précaire : on l'appelait *la petite paix*. Elle fut bientôt rompue en effet, et quelques jours après, on apprenait que les huguenots avaient exercé d'affreux ravages dans les environs de Chartres ; nous les avons vus d'un autre côté massacrer l'abbé de Savigny ; le roi Charles IX sentit le besoin de donner cette abbaye à quelqu'un qui fût assez puissant pour la défendre. Il choisit pour cela Charles d'Angennes, évêque du Mans, qui la posséda pendant quelques années.

Ambroise Paré

Nous ne passerons pas ici sous silence une découverte importante qui fut faite à cette époque par un homme qui était quasi notre compatriote, et qui fait honneur à nos contrées, bien qu'il ait imprimé une tache à sa mémoire en abjurant sa foi. Le célèbre chirurgien Ambroise Paré, de Laval, par un effort de génie, découvrit l'art de guérir les blessures faites par les armes à feu. Jusqu'alors on n'avait pas cru possible de refermer une plaie ronde, profonde, qui ne ressemble plus en rien aux entailles faites par les armes blanches. Cette belle découverte fut faite en 1562, au siège de Rouen, qui fut en effet reprise à cette époque par le duc de Guise sur Gabriel de Montgommery, et sur les Protestants qu'il y commandait, en s'appuyant sur les Anglais. Ce fut à ce siège que fut tué Antoine de Bourbon, roi de Navarre, époux de Jeanne d'Albret et père de Henri IV. Ce prince était, comme nous l'avons vu, petit-fils par sa mère de Marguerite de Navarre.

Domfront était encore alors en la possession des catholiques,

commandés par le capitaine des Chapelles, qui avait pour lieutenant La Poulinière. Nous verrons bientôt Matignon obligé d'arracher de force cette ville aux protestants.

Le poète Pierre Ronsard

Le fameux poète Pierre Ronsard était alors à l'apogée de sa gloire, et se posait comme le chef de la noblesse catholique du Vendômois, quoique sa famille fût originaire d'Allemagne. Il était né le 10 septembre 1524, au château de la Poissonnière, paroisse de Couture, dans la vallée du Loir. Enflammé d'admiration pour la gloire du Tasse, le fameux auteur de la *Jérusalem délivrée*, il eut le bonheur de le voir à Paris en 1571.

Ronsard s'honorait de faire partie du clergé du Mans, et il possédait en effet plusieurs bénéfices dans le diocèse, entre autres la cure d'Evaillé, qui conférait à son titulaire la qualité de baron.

Malgré sa puissance et son intelligence, Ronsard ne put rétablir la paix dans le Vendômois, où il y eut, et parmi les catholiques, et parmi les protestants, des exécutions sanglantes. Jean de Champagne, qui commandait pour le roi dans le Maine en 1571, fit massacrer pour sa part, un certain nombre de protestants : neuf cadavres de réformés furent retirés de la Sarthe au port de Solesmes. Le sieur de Chantepied, chargé de surveiller l'exercice de la justice de ces contrées, exerça des poursuites contre Jean de Champagne, et contre le sieur de Rabodanges, protestant, bailli d'Alençon. Jean de Champagne fut acquitté et Rabodanges condamné à mort ; mais il s'esquiva furtivement et on ne put l'exécuter qu'en effigie.

Solesmes fut dévasté en 1566. D'Andelot, frère puîné de l'amiral de Coligny, le vidame de Chartres, Gabriel de Montgommery, Lanoue, Lavardin, Brossault et autres capitaines protestants, rassemblèrent de sept à huit mille hommes en Bretagne, en Normandie, dans le Maine et dans l'Anjou. C'était une force considérable avec laquelle il fallait compter. Le maréchal de Matignon donna l'ordre à Nicolas d'Angennes, gouverneur du Mans, d'amener à Alençon trois ou quatre compagnies d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Cette troupe se détourna d'abord de son chemin pour assiéger le château de

Lassay, qui fut pris. Puis on se reporta vers Alençon, d'où les forces catholiques rayonnèrent dans toute la contrée, jusqu'à la Ferté-Vidame, qui tomba aussi bientôt au pouvoir des catholiques.

Nouvelles expéditions des Protestants

Le maréchal de Matignon, comme nous venons de le voir, commandait toujours dans la contrée. Il eut à se mesurer souvent avec Gabriel de Montgommery, qui paraît avoir été le principal chef protestant à cette époque.

Le roi envoya l'ordre de composer un seul corps d'armée des gendarmes de Matignon et de ceux de Fervaques, des compagnies de Villarmois et de du Breuil, et des autres troupes qui se trouvaient en Normandie, pour marcher contre ceux qui lèveraient du monde, sans qu'on les en eût chargés. Ce fut au mois d'avril 1568 que les protestants prirent de nouveau les armes dans le diocèse de Séez. Le Perche fut cette fois fort maltraité. On y violait les femmes et les filles, et des femmes qui suivaient ces hordes se paraient sans pudeur des habits des châtelaines dépouillées et des ornements d'église.

Gabriel de Montgommery attaquait le diocèse par l'autre extrémité ; et, dès le mois de mai 1568, la terreur était déjà telle que l'évêque Louis du Moulinet jugea prudent de ne pas rester à Séez, et en sortit avec un certain nombre de membres de son clergé. Ils se réfugièrent à Argentan, ville éminemment catholique et défendue par plusieurs forts ; et ils furent obligés de rester dans cette place jusqu'au mois de septembre.

Un mois auparavant, Gabriel de Montgommery, accompagné du ministre Labutte, entra dans le diocèse et attaqua d'abord Falaise. Nous avons dit qu'à cette époque, l'abbé commendataire de Saint-Jean, abbaye de Prémontrés qui faisait, pour ainsi dire, partie des fortifications de la ville, était Louis de Montgommery, frère du chef protestant Gabriel. Les habitants qui le croyaient catholique, lui avaient permis de convertir son église abbatiale en forteresse, espérant trouver en lui un secours. Mais à l'approche de son frère, ce misérable fit profession publique de Calvinisme et ouvrit lui-même aux Huguenots l'église abbatiale qui les rendait maîtres de la ville, tandis

qu'un soldat, nommé Rabasse, leur ouvrait le château : il fallut se battre dans les rues corps à corps.

Les habitants luttèrent courageusement : les protestants durent employer l'artillerie. Les deux églises de la ville, Saint-Gervais et la Trinité, furent criblées de balles et de boulets, dont elles portent encore des traces profondes aujourd'hui. Mais la résistance fut inutile : les protestants furent bientôt maîtres de la place que Gabriel rançonna sans pitié et dont il fit piller entièrement les églises et les monastères.

Ensuite il se dirigea sur Argentan, où il arriva le 2 septembre. D'abord il s'empara du faubourg de Saint-Martin, qu'il brûla, ainsi que l'église. Mais Argentan renfermait des braves : le sire de Rabodanges, bailli d'Alençon et seigneur de Fontaineriant, Jacques Rouxel de Médavy ; son frère, Denis Rouxel, seigneur du Croc, d'Ailly, d'Avesgô et plusieurs autres valeureux seigneurs, accompagnés de leur évêque Louis du Moulinet, firent une sortie vigoureuse et chassèrent les ennemis, qui laissèrent une partie des leurs sous la place.

Pour se dédommager de cet échec, Montgommery voulut au moins causer quelque dommage à l'évêque de Séez. Il se précipita sur la maison épiscopale de Fleuré, la brûla et la rasa. Il en fit autant à l'église de la même paroisse, à celle de Vrigny, et à plusieurs autres des alentours.

Le 4 septembre 1568, la ville de Mortagne fut de son côté prise par les protestants de Bellême et de la campagne voisine. Ce fut une revanche des succès des catholiques en 1563 et 1564, mais il faut reconnaître que les huguenots avaient peu de prise sur le midi du Perche et se trouvaient toujours forcés de se rejeter sur Mortagne, qui cette fois encore fut saccagée et brûlée ; un certain nombre de ses habitants restèrent ensevelis sous les ruines.

Pendant ce temps, Montgommery arrivait à Séez, et la troupe qui venait de piller Mortagne l'y rejoignit bientôt. Les bourgeois se défendirent vigoureusement, mais la ville fut néanmoins emportée le 19 septembre 1568. Cette fois l'abbaye de Saint-Martin, qui n'avait été que pillée par Coligny, fut entièrement détruite. La cathédrale et les églises de la campagne furent pillées. Là disparut l'inscription qui ornait le tombeau de notre évêque Grégoire l'Anglois. Le maréchal de

Matignon fut appelé en 1571 à constater les dégâts qu'avait subis la cathédrale.

Les victimes de ces sanglantes tragédies furent les deux bénédictins Jacques Caney prêtre, et Jehan du Mesnil, frère convers, tous deux de l'abbaye de Saint-Martin. Mais la principale fut Etienne du Barquet, vieux Cordelier, âgé de plus de quatre-vingts ans dont nous avons déjà raconté l'histoire en faisant celle de son couvent. Jehan du Mesnil, retiré des mains des bourreaux, vécut encore quelque temps, mais d'une vie langoureuse et pénible.

Nous avons déjà dit, en faisant l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin, que Gabriel de Montgommery, pour justifier jusqu'à un certain point son méfait, disait qu'étant héritier du fondateur, Roger de Montgommery, il avait le droit de défaire ce qu'avait fait son aïeul ; et nous avons amplement réfuté cette prétention. L'ancienne famille de Montgommery était originaire d'Ecosse, et avait donné son nom au château qu'elle habitait près de Vimoutiers. D'ailleurs cette famille était éteinte longtemps avant le XVIe siècle. Gabriel était de la famille de Lorge, qui avait simplement pris le nom du château de Montgommery, lorsqu'elle l'avait acquis. D'ailleurs, quand même le chef protestant eût été le vrai descendant des anciens Montgommery, comment pouvait-il prétendre qu'il en tirait le droit de détruire ce qu'avaient fait ses ancêtres ?

De Séez, où il avait causé un mal immense, le capitaine se dirigea sur Alençon, où il entra sans coup férir. Bientôt son lieutenant Jean de Poilly, plus connu sous le nom de Poly de Bretagne, après avoir pillé Notre-Dame-sur-l'Eau à Domfront, vint rejoindre son chef, ce qui combla Gabriel de joie, d'autant plus que Poly apportait des richesses considérables. La ville commandée par le sieur de Chapelles, avait été surprise, ce qui avait épargné à Poly l'embarras d'un siège difficile. Nos deux chefs, ainsi réunis quittèrent le diocèse de Séez et se dirigèrent sur le Mans pour aller rejoindre le prince de Condé.

Malheureusement il resta encore dans le pays beaucoup de sujets de discorde. Les protestants étaient encore maîtres du château de la Ferté-Vidame, qu'ils avaient choisis pour leur quartier général, et d'où ils désolaient une partie du Perche. On parvint cependant à les en débusquer en 1569. Les pillages

s'exerçaient aussi partiellement dans les campagnes. La légende, comme toujours s'est emparée de ces faits.

La dame blanche de la Dieuge

On connaît l'histoire de la dame blanche de la Dieuge, petite rivière qui baigne le bourg de Nonant. Une belle dame blanche, dit-on, se promène encore de temps en temps sur ses bords ; c'est le fantôme de demoiselle Tiphaine de Clairefeuille, qui avait vu son fiancé Robert de Sourure, brûlé vif sous ses yeux par les Protestants, au moment où ceux-ci venaient de s'emparer d'Exmes. Il faut dire que cette légende commence à être bien oubliée dans le pays.

Le 27 novembre de cette année 1569, notre évêque Louis du Moulinet prêcha de nouveau à Alençon et y conféra les ordres mineurs. Cette ville n'était pas encore bien remise de ce qu'elle avait souffert des Protestants en 1562 et en 1568 ; mais elle souffrait encore davantage de l'apostasie de son curé Lucas Caiget, qui venait de se faire calviniste ; car, outre que ce malheureux avait donné le mauvais exemple et produit beaucoup de scandale, il employait alors tous les moyens à sa portée pour pervertir son ancien troupeau. C'était pour le combattre également par son exemple et par ses paroles que l'évêque venait à Alençon ; mais, comme il n'y pouvait pas rester trop longtemps lui-même, il envoya, pour continuer son œuvre, des hommes sûrs, pendant l'Avent de 1569 et le Carême de 1570.

Gervais Collet, curé d'Alençon

Le premier qui fut chargé de cette mission régénératrice était un vénérable religieux, jacobin ou dominicain d'Argentan, nommé Gervais Collet. Ce saint homme reçut des pouvoirs pour prêcher et pour administrer les Sacrements à la population, qui lui fut si reconnaissante de son zèle, qu'elle désira l'avoir pour pasteur et le fit demander comme tel à l'évêque. Celui-ci consentit volontiers à cette nomination qui mettait par le fait même la paroisse d'Alençon entre les mains de la communauté dont Gervais faisait partie : il fit rédiger par les Alençonnais une requête qui fut adressée au pape, et il appuya cette requête d'un écrit de sa main, très favorable au projet.

Nous avons déjà pu remarquer que d'après l'acte de fondation même, émanant de l'évêque Froger, la cure d'Alençon pouvait appartenir à une communauté religieuse ; mais que le titulaire devait être séculier. Le pape, qui était alors saint Pie V, fut instruit de cette disposition et l'accepta : il dispensa de ses vœux le bon Père Dominicain ; et celui-ci, se trouvant ainsi sécularisé, put prendre possession de sa cure le 12 février 1570. Ce grand bénéfice changeait ainsi complètement de possesseurs il y avait longtemps, du reste, que l'abbaye de Lonlay n'avait plus aucun droit sur cette cure, probablement depuis la disparition du prieuré bénédictin d'Alençon. Il nous semble fort probable que ce fut à la même époque que Notre-Dame devint une cure proprement dite. Les Bénédictins n'ont jamais dû jouir des pouvoirs des curés à Alençon ; c'est ce qu'affirme positivement et avec beaucoup de vraisemblance M. de la Sicotière.

Travaux de Louis du Moulinet

Pour aider le nouveau pasteur dans son œuvre difficile, l'évêque retourna prêcher dans sa paroisse en octobre 1572, afin de rassembler les dévoyés qui restaient encore et pour rassurer les courages ébranlés par la Saint-Barthélemy. Il donna de nouveau en cette année le sermon que l'on avait coutume de donner à la procession générale, et il conféra dans l'église de Notre-Dame les Ordres mineurs. Au mois de décembre, la ville d'Alençon fut encore honorée de sa présence : il officia pontificalement à la fête de la Conception qui se célébrait dès-lors très solennellement dans cette ville, et il y retourna au commencement du Carême, tant il était sollicité par son zèle pour le salut des âmes.

Bientôt ce zéle eut à s'exercer sur la ville épiscopale elle-même. Le roi Henri III ayant donné en 1577 un édit de pacification qui laissait toute liberté aux protestants, et leur permettait de faire leurs prêches dans les faubourgs des villes, un ministre vint à Séez et entreprit de parler dans la grange de Pierre Paumier, qui était près de la butte que l'on peut encore voir aujourd'hui près de l'église de Saint-Pierre. L'évêque, poussé par son zèle résolut de devancer l'orateur et de le combattre avant même qu'il n'eût parlé : mais sans enfreindre pour-

tant les ordres du roi. Il rassembla donc son clergé et son peuple, les exhorta à se maintenir fermes dans la foi de l'église, et ordonna des processions générales, qui, chaque dimanche, se rendraient de la cathédrale à Saint-Pierre, et auxquelles il assistait toujours en personne. Il y disait même la Messe et y prêchait avec un zèle toujours croissant. Ces démonstrations catholiques gênèrent le ministre, qui se trouvait ainsi complètement éclipsé par la majesté de l'évêque, ainsi que par ses talents. Il abandonna le terrain et laissa son petit troupeau égaré, que l'évêque s'efforça désormais de ramener au vrai bercail. A cette fin, il obtint de Grégoire XIII pour son diocèse une indulgence en forme de jubilé, qui lui fut d'un grand secours pour l'exécution de son œuvre. Il fit en particulier à Argentan trois voyages importants et qui produisirent beaucoup de fruits parmi la population.

Nous avons raconté le premier de ces trois voyages en 1568. Le prélat y allait pour mettre en sûreté sa personne et celle d'une partie de son clergé. Le second avait pour but de réconcilier l'église de Saint-Martin, souillée, tant par les forfaits de Montgommery que par le suicide d'un malheureux garçon cordonnier, qui s'était pendu à l'échelle au moyen de laquelle on montait au clocher.

Enfin le 13 mai 1580, le prélat fit encore dans la même ville un troisième voyage pour consacrer la chapelle de Saint-Roch et le cimetière des Tertres. deux établissements qui étaient dûs à la générosité et aux pieux soins de Thomas Coifferel, curé d'Urou et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Le but que s'était proposé le fondateur, était de préparer aux pestiférés un refuge qu'ils pourraient habiter jusqu'à leur mort et trouver ensuite un lieu de sépulture : on les avait placés sur un petit coteau, dans un air excellent, à un quart de lieue de la ville.

Notons en passant que ce fut à cette époque, c'est-à-dire en 1572, que l'élection d'Argentan fut érigée par le roi Charles IX, qui avait visité cette ville peu d'années auparavant. Cette élection avait été distraite de celle d'Alençon et du Perche, et se composait de deux cent vingt-cinq paroisses. Nous avons pu constater également à Argentan l'existence d'une chambre à sel, établie déjà longtemps auparavant.

La seconde qualité que nous avons notée dans notre évêque

après son zèle, est le soin avec lequel il gardait la résidence, au milieu de son troupeau, qualité non moins précieuse que la précédente, et non moins recommandée par les conciles, particulièrement par le concile de Trente. Or il est à remarquer que dans l'espace de trente-sept ou trente-huit ans qu'il fut évêque de Séez, Louis du Moulinet n'est sorti que cinq fois de son diocèse et que le temps pris par ces cinq absences ne se monte pas à plus de six mois.

Ces cinq absences furent trois voyages à Paris, qu'il entreprit tant pour ses affaires domestiques que pour visiter ses parents et ses amis. Ses deux autres voyages avaient un but plus important et pour motif les intérêts de l'Église. Le premier eut lieu en 1581, lorsque le cardinal archevêque de Rouen, Charles de Bourbon. convoqua les évêques et les prélats de Normandie dans sa ville métropolitaine, pour délibérer sur la réformation des mœurs, et sur le rétablissement de la discipline ecclésiastique, qu'il voulait opérer dans sa province. Cette réunion composa un concile provincial, dont l'obligation stricte venait d'être renouvelée par le concile de Trente, et dont la Normandie avait été privée depuis des siècles. Nous ferons à son époque l'histoire de ce concile. Le second voyage de notre évêque fut pour la conversion de Henri IV ; nous en remettons également le récit à plus tard.

Il nous reste à signaler dans les années qui suivirent immédiatement les dévastations de Montgommery, le voyage de Charles IX dans notre province. Nous en avons, du reste, déjà dit un mot.

Charles IX a Argentan

Ce jeune prince, avons-nous dit, laissa son frère, François d'Alençon, visiter seul sa capitale et se dirigea vers Argentan. Alençon fit à son duc une réception digne de lui, et il repartit dès le lendemain pour Séez, où il fut reçu solennellement par l'évêque Louis du Moulinet. Le *Gallia christiana* place cette réception en juin 1570 ; mais il s'était tenu a Alençon une séance solennelle de justice dès 1569, et il est permis de croire que la première visite du duc François date de la même année. La guerre était moins violente ; mais les passions, la haine, échauffaient toutes les têtes, catholiques et protestantes : on sentait l'approche d'une grande catastrophe.

La Saint-Barthélemy : une légende alençonnaise a ce sujet

Cette catastrophe arriva dans la nuit du 23 au 24 août 1572 : ce fut la Saint-Barthélemy. La reine mère, Catherine de Médicis avait longtemps tenu la balance égale entre catholiques et protestants. Elle s'efforçait de les diviser les uns d'avec les autres, afin de les dominer tous. Mais elle sentit bientôt que les protestants, avec leurs principes révolutionnaires, lui susciteraient toujours plus d'obstacles que les catholiques. Dominée d'ailleurs par les Guise, dont elle prenait sans cesse les conseils, elle forma un dessein aussi funeste pour elle et pour la religion, qu'il était cruel en lui-même : celui de faire égorger dans la même nuit tous les protestants de marque. A un signal parti du Louvre, ce massacre commença dans Paris, et l'amiral de Coligny fut une des premières victimes.

C'était justice que ce scélérat pérît ; mais sa scélératesse même ne justifiait pas ses bourreaux, qui pouvaient sévir légalement contre lui, sans le faire disparaître dans un massacre horrible. Cette manière d'agir glorifia l'amiral et rabaissa les Guise ainsi que les autres chefs catholiques. Toute victime devient intéressante, même quand elle ne l'est pas auparavant, un criminel qui va à l'échafaud inspire encore de la sympathie. L'épée de Beme suscita plus de partisans à Coligny que n'eussent pu faire toutes les apologies et tous les panégyriques possibles. Bossuet lui-même ne s'est-il pas montré quelquefois son défenseur ? La loyauté seule sert en politique : la ruse et la surprise compromettent, si juste qu'elle soit, la cause de ceux qui les emploient.

Le jeune roi de Navarre, depuis Henri IV, et le prince de Condé, son cousin germain obtinrent seuls grâce dans cette nuit funeste. Montgommery et Rabodanges, qui étaient aussi à Paris, échappèrent on ne sait comment. Peut-être les négligea-t-on comme étrangers, ou peut-être encore les croyait-on dans leur province.

Le reste de la France, encouragé par l'exemple de la capitale et irrité contre les huguenots, ne fut pas non plus sans avoir sa Saint-Barthélemy ; mais pourtant le massacre ne fut pas général. Dans nos contrées en particulier, il n'y eut pas de sang répandu. C'était à Alençon que la réaction catholique était le

plus à craindre. Le maréchal de Matignon, qui y commandait toujours, se trouvait à son château de Lonray, et accourut à la ville, aussitôt qu'il connut les nouvelles de Paris. Déjà les catholiques prenaient les armes, d'après l'avis donné par la Cour. Matignon était accompagné de ses gardes, de ses amis et de quelques domestiques. Il fit fermer les portes de la ville et réunit en un seul lieu les protestants, auxquels il fit prêter le serment de soumission, puis il les renvoya sains et saufs, établit des corps de garde dans tous les quartiers, et défendît sous peine de mort aux catholiques d'attenter à la vie d'aucun huguenot. Il fit prendre les mêmes précautions à Séez, à Mortagne, à Argentan et à Falaise. Il écrivit même au bailli de veiller activement au maintien de la paix.

Nous ne renonçons pas au plaisir de rapporter ici en peu de mots, et à titre de simple curiosité, une légende protestante sur la Saint-Barthélemy à Alençon. Nous allons y voir la différence qui existe entre ces dictons populaires et la vérité historique. La légende a été publiée le dimanche 23 juin 1861, dans le *Nouvelliste alençonnais*.

« Le 1er août 1572, Louis-Guillaume Marquet, bourreau de la ville d'Alençon, reçut l'ordre de creuser des oubliettes dans sa maison même, pour y précipiter les protestants qui pourraient se rendre prisonniers dans le massacre projeté pour la fin du mois. Marquet se rendit dès le lendemain à Carrouges, loua dix ouvriers, leur banda les yeux et les amena ainsi bien secrètement dans sa maison. » Le *Nouvelliste*, ou plutôt la légende qu'il copie, va jusqu'à donner les noms de ces ouvriers qui n'ont jamais existé.

« Introduits, continue toujours la légende, dans la demeure de Marquet, celui-ci les conduisit dans une salle voûtée, où il leur commanda de creuser pendant vingt jours.

« Mais voilà qu'un matin, des cris déchirants retentirent dans la rue du Château, et aussitôt on vit sortir de la maison du bourreau de l'eau à flots : le quartier, alors populeux des Marais fut inondé. Une scène épouvantable commença : les maisons s'écroulaient de toutes parts. La cheminée d'un italien, nommé Quitatis, peintre d'églises et fabricant de cierges, ayant été renversée, le feu se communiqua aux meubles et aux maisons voisines. L'inondation fut arrêtée par ces torrents de flammes. »

« Prévenu de la catastrophe, le gouverneur de la ville accourut à la tête de quarante arquebusiers, qu'il chargea de combler les oubliettes commencées. L'un de ces militaires tira de la boutique du sieur Michelin, fossoyeur protestant qui habitait la rue des Lombards, une énorme dalle qu'avec l'aide de ses camarades, il parvint à précipiter dans le torrent. Elle tomba sur l'ouverture dangereuse, et l'eau cessa bientôt de jaillir. Ce fut le surlendemain seulement qu'on put revoir cette pierre, après qu'on eut épuisé toute l'eau qui se trouvait au-dessus. On s'aperçut qu'elle fermait hermétiquement l'ouverture du gouffre, et on se garda bien par conséquent de la déranger tant soit peu de la place qu'elle occupait. Pour perpétuer le souvenir de cette catastrophe, le gouverneur fit inscrire dessus en sa présence l'inscription suivante :

« *Quiconque me lèvera,*
Alençon périra. »

« Ce fut, si l'on en croit toujours la légende, cette circonstance qui sauva les protestants. Le gouverneur, ayant reçu l'ordre de les faire massacrer, répondit qu'il avait reçu un avis du Ciel, et qu'il aimerait mieux livrer sa tête que de toucher à un huguenot ». *Le Nouvelliste* ajoutait qu'on voyait encore en 1861 la salle et la dalle de pierre portant l'inscription citée plus haut : la maison où elle se trouvait était occupée par un bureau de tabac. »

Aujourd'hui (1900), la maison en question qui fait l'angle entre la Grande-Rue et la rue du Château est occupée par un café et l'on n'y trouve plus aucune trace, ni de la salle, ni de la pierre. Il est probable que ni l'une ni l'autre n'ont jamais existé : cependant quelques obstinés prétendent que naguère encore, l'inscription se voyait dans une cave sous terre qu'on a été obligé de combler.

On a pu remarquer d'ailleurs les invraisemblances dont fourmille ce récit. Nous avons dit qu'on croyait que les fossés du château s'alimentaient dans la Sarthe par le moyen d'un canal souterrain qui passait sous les Etaux, et par suite près de la maison en question, mais il est certain que ce canal, posé même qu'il ait jamais existé, n'était pas capable de fournir assez d'eau pour inonder tout le quartier des Marais. Nous voyons d'un

autre côté que la légende n'a pas même l'air de soupçonner que le gouverneur d'Alençon fût alors l'illustre maréchal de Matignon, ce qui paraît incroyable, dans un contemporain. Ensuite, comment le bourreau était-il averti du dessein dès le 1er août, tandis que le gouverneur ne l'était que quelques jours avant l'événement ? comment la Saint-Barthélemy fut-elle fixée pour Alençon au 24 août, tandis qu'il est constant que pour le reste de la France, la cour du Louvre avait gardé le plus grand secret, et que les massacres ne commencèrent en province qu'après que le bruit des événements de Paris se fut répandu à travers le royaume ? Remarquons enfin que celui qui est la cause de l'incendie des Marais est un catholique, serviteur d'église et Italien comme Catherine de Médicis, tandis que celui qui possède la pierre qui sauve la ville est un protestant. Toutes ces considérations nous montrent quelle foi nous devons accorder à cette légende ; elle émane d'un protestant acharné, mais elle n'en est pas moins curieuse, et elle n'a pas été sans faire raisonner sérieusement les érudits Alençonnais.

Conduite du maréchal de Matignon

Ce qui reste certain et hors de doute au milieu de ces récits divers, c'est la magnanimité du maréchal de Matignon, qu'un certain nombre de gouverneurs imitèrent. Ce ne fut d'ailleurs pas le seul exemple de grandeur d'âme que l'illustre capitaine donna dans cette guerre fratricide ; et en outre, il montra des talents égaux à ses qualités morales : il fit longtemps la guerre avec succès, toujours attaché au parti catholique, et souvent en face de Coligny, qu'il battait presque toujours. Afin de maintenir le calme dans la capitale, il avait offert au roi qui l'avait accepté un corps de ses Normands pour faire la police : « Mais, dit le bon Eustache d'Anneville, dans son *Inventaire de l'Histoire de Normandie*, une garnison normande n'était pas une bride bien faite pour la bouche des Parisiens. » On se débarrassa bien vite de ces surveillants un peu trop redoutables pour les malfaiteurs ; et l'hérésie eut de nouveau beau jeu pour commettre les excès qui amenèrent la réaction terrible de la Saint-Barthélemy.

On cite parmi les autres personnages qui sauvèrent les pro-

testants Jean Hennuyer évêque de Lisieux, dont nous avons déjà parlé. Quelques-uns cependant ont révoqué la chose en doute ; mais Voltaire, peu suspect sur ce point, puisqu'il s'agit d'un évêque, finit par avouer le fait après l'avoir contesté dans ses notes sur la Henriade *(Chant II, dernière note)*.

Dans le Perche, les choses ne se passèrent pas d'une manière aussi pacifique. Les historiens se montrent fort réservés sur le recit de cette catastrophe. René Courtin nous dit seulement que les huguenots, pour venger la mort d'un certain nombre des leurs, qui avaient péri dans le grand massacre, assassinèrent les deux principaux magistrats du pays : Jacques Courtin, grand bailli du Perche, résidant à Bellême, sa patrie, et François de la Martellière, lieutenant-général à Mortagne, avec plusieurs autres personnages de marque. Bry de la Clergerie ajoute que le meurtre du grand bailli eut lieu dans la forêt de Bellême, sous les yeux de François Bry, lieutenant au bailliage du Perche, qui contribua beaucoup à faire punir les assassins. Il est fort probable qu'il y avait là quelque vengeance particulière à assouvir.

A Rouen également, Tanneguy-le-Veneur, gouverneur de la ville et lieutenant-général de Normandie, ne put empêcher le massacre des protestants. Dans le Maine, au contraire, la Saint-Barthélemy passa presque inaperçue, probablement encore par l'influence du maréchal de Matignon.

Ce massacre, dont la politique fut presque l'unique mobile, revêtit malheureusement le cachet religieux dans l'esprit des ennemis de l'Eglise. Il est vrai qu'il y eut nombre d'imprudences commises par le clergé. Le pape Grégoire XIII, lui-même, trompé par de faux rapports, fit frapper une médaille représentant les protestants détruits par l'ange exterminateur ; et il fit peindre à la Sixtine trois fresques, représentant trois scènes de la mort de Coligny, avec cet exergue : « *Le pape approuve la mort de Coligny*. » On avait annoncé au pontife que les Protestants avaient ourdi une grande conspiration, qui avait été déjouée, et s'était terminée pour eux par une défaite complète. Plus tard Grégoire fut détrompé, et versa des larmes de sang sur sa précipitation ; mais il était trop tard et le mal qu'il avait causé était irréparable.

La Saint-Barthélemy n'avait point fait disparaître les causes

de troubles : au contraire, Les Protestants étaient plus aigris encore qu'auparavant, et les catholiques n'étaient nullement satisfaits. Le duc d'Alençon en particulier aimait beaucoup l'amiral de Coligny, et jura de venger sa mort. Toutefois il fut obligé de dissimuler pendant quelque temps ses sentiments ; et il se rendit avec son frère Charles IX au siège de la Rochelle, dont les protestants s'étaient rendus maîtres.

L'année qui suivit la Saint-Barthélemy, 1573, Henri, duc d'Anjou, frère puîné de Charles IX, fut élu roi de Pologne. Ce prince, qui s'était distingué comme général aux batailles de Jarnac et de Moncontour, devait être un roi faible et nul sous tous les rapports. Toutefois, comme il arrive souvent aux moins dignes, parce qu'ils comprennent moins la charge qu'ils s'imposent, il désirait beaucoup la dignité de roi, et il fut très heureux et très flatté de se trouver ainsi à la tête de l'un des plus beaux royaumes de l'Europe.

Désirant voir au plus tôt ses nouveaux sujets, il pressa de toutes ses forces la conclusion de la paix qui devait se faire entre les catholiques et les protestants.

D'un autre côté la Rochelle fut prise le 6 juillet 1573 ; mais il est malheureusement prouvé que le duc d'Alençon avait cherché à faire échouer l'entreprise, et avait formé, avec le vicomte Henri de Turenne, comme lui secrètement dévoué aux huguenots, le projet de s'emparer d'une place forte, d'y appeler les calvinistes, puis d'accaparer la flotte et de se joindre aux Rochellois. Ce fut le brave la Noue qui fit échouer ce projet perfide et insensé.

Le siège de la Rochelle avait coûté aux catholiques quarante mille hommes et tant d'argent que le royaume était épuisé. Charles IX conclut la paix à la condition que les Rochellois jouiraient du libre exercice de leur religion : les protestants de Nîmes et de Montauban jouissaient des mêmes privilèges. Cette capitulation était une honte pour les armes de Charles IX ; et, somme toute, les Protestants avaient les honneurs de la guerre.

Ce traité permit à Henri d'Anjou d'aller prendre possession du trône de Pologne, qu'il devait occuper si peu de temps. Son frère, le duc d'Alençon, l'accompagna jusqu'à Blamont; et revint en France, où son rôle ne devait pas toujours être glorieux, ni

même honnête. Il se forma bientôt des intrigues autour de lui. Il avait fait d'ailleurs lui-même des avances aux huguenots et leur avait promis de se mettre à leur tête. Sûrs de son appui, tous les mécontents se rangeaient à ses côtés, s'unissaient aux protestants et favorisaient de toutes leurs forces son arrivée au pouvoir.

Parmi ses courtisans les plus assidus, on remarquait le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorency qu'on avait tenus à l'écart pendant la nuit du 24 août. Bien au-dessous de ces premiers seigneurs du royaume, on voyait encore parmi les familiers du prince, Joseph de Boniface, seigneur de la Mole, et l'italien Coconnas, qui, dans toutes les circonstances, étaient toujours prêts à se dévouer pour lui. Ces jeunes étourdis s'étaient adjoint un prétendu astrologue, nommé Grandri. Ainsi composée, la faction prit le nom de faction des *Politiques* ou des *Malcontents*.

François d'Alençon compromis et arrêté

Le ressentiment du duc d'Alençon fut d'abord excité par le refus que lui fit son frère Charles IX de le nommer général en place du duc d'Anjou, parti pour la Pologne. Le roi avait agi ainsi parce qu'il ne se fiait déjà plus à son frère, qui lui-même saisit l'occasion, pour se rapprocher plus près que jamais des protestants. La conjuration, qui avait pour but de placer le duc d'Alençon sur le trône, se compliquait de relations adultères, de liaisons d'amour, qui finissaient par absorber presque les idées politiques. La reine de Navarre, sœur de Charles IX et du duc d'Alençon, était perplexe et ne savait quel parti prendre : ses indiscrétions compromettaient les hommes du parti : elle allait jusqu'à dire à sa mère que son mari, le prince de Condé, son cousin, et son frère le duc d'Alençon allaient quitter la cour et se rendre aux protestants pour faire la guerre en union avec eux. Les soupçons par conséquent planaient de plus en plus sur les princes, et on les gardait constamment et sévèrement à vue. Puis, Marguerite de Navarre se renfermait de nouveau dans le silence : les complots s'exécutaient, et ne se découvraient que lorsqu'on avait été obligé de les combattre, et qu'ils étaient vaincus.

Les partisans des princes formèrent le projet de les enlever de la cour, qui se tenait alors à Saint-Germain, et de les conduire dans les pays où les huguenots avaient des places fortes. Tout était convenu : une escorte imposante devait venir à Saint-Germain et emmener les princes : elle vint en effet, mais trop tôt, le jour du mardi gras, ce qui fit donner à ce complot le nom d'*affaire des jours gras*.

L'alarme se répandit à la cour, lorsqu'on vit des gens armés parcourir la ville de Saint-Germain : on pressa le duc d'Alençon de profiter du trouble pour gagner Mantes. Il délibéra ; et son ami la Mole, voyant la tournure que prenait l'affaire, alla dévoiler le complot à Catherine de Médicis, qui donna aussitôt l'ordre de ramener la cour dans la capitale. La Mole et Coconnas furent arrêtés : le maréchal de Cossé et le maréchal de Montmorency furent mis à la Bastille, et l'alchimiste Grandri lui-même fut emprisonné. Le prince de Condé s'était enfui en Allemagne, avec Montmorency-Thoré, le vicomte Henri de Turenne et deux autres de ses complices.

Catherine de Médicis fit appeler devant elle son fils le duc d'Alençon, le pressa et en tira tous les aveux qu'elle voulut. Le roi de Navarre, voyant son jeune chef enfermé avec la reine, et connaissant son caractère timide, dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Quant à lui, il se rejeta, fièrement sur les mauvais procédés dont on avait usé à son égard, dit qu'on n'avait pas à se plaindre de ce qu'il avait rendu la pareille, et surtout de ce qu'il avait essayé de sortir de l'espèce de captivité où on le retenait injustement.

On loua la force de son caractère ; mais il fallait des victimes pour l'exemple : ce furent la Mole et Coconnas qui payèrent pour tous. Ils firent d'ailleurs, soit pendant le procès, soit lorsqu'ils furent soumis à la torture, tous les aveux qu'on exigea d'eux. Tous deux furent condamnés à avoir la tête tranchée. En allant au supplice, le comte de Coconnas dit à quelques courtisans : « Messieurs, vous voyez que les petits sont pris, et que les grands sont laissés, bien que ce soient eux qui aient commis la faute. » Il en est toujours ainsi en effet : avis aux petits de ne pas se compromettre avec les grands. Cette exécution eut lieu la veille de Pâques, 10 avril 1573.

Les Protestants reprennent les armes

Ce complot, où entrait un fils de France et l'un des premiers princes du sang, Henri de Navarre, découvrit aux yeux de la cour quelle était la puissance des protestants. La reine Catherine de Médicis s'en effraya elle-même, et envoya en Normandie un corps d'armée de renfort au maréchal de Matignon. Gabriel de Montgommery était débarqué sur les côtes de Bretagne. Trois fois le roi Charles IX envoya Louis de Montgommery, abbé de Saint-Jean de Falaise, qu'il croyait encore catholique, pour arrêter la marche de son frère ; on pense bien que ce misérable fit le contraire de ce que le roi attendait de lui. Il mourut d'ailleurs en ce temps, de mort violente, et Gabriel, sous prétexte de le venger, se rendit maître du Cotentin.

Cette nouvelle levée de boucliers commença le 21 février 1574, jour de *carême-prenant :* en peu de temps, les réformés s'emparèrent par surprise de Saint-Lô, de Carentan et de Domfront ; puis, poussant plus loin leurs conquêtes, ils se rendirent maîtres de Falaise, d'Argentan et de Vire, et, cinq ou six mille réformés les ayant alors rejoints, ils se trouvèrent assez forts pour ravager toute la Basse-Normandie. Domfront, prise dès le début de l'expédition était commandée par les deux frères le Héricé, dits Pissot, dont l'un, nommé Ambroise, portait le surnom de Balafré. Tous ces pillards rançonnaient la contrée et y commettaient des dégâts considérables.

Matignon, de son côté, ne s'endormait pas. Comme le duc d'Alençon était toujours sous la surveillance de la police, il s'emparait des villes qui lui appartenaient, et se rendait ainsi maître du pays. Mais le duc malheusement devenu libre pendant quelque temps, reparut dans le Maine, se mit à la tête des Protestants, et s'unit à Elisabeth, reine d'Angleterre, qui eut même alors l'idée d'en faire son époux. Le Passais, placé ainsi entre les troupes du duc et celles de Montgommery, fut bientôt tout en feu. Domfront était pour les rebelles un quartier général presque inexpugnable d'où ils semblaient défier absolument l'armée catholique.

Siège et prise de Domfront

Cependant le maréchal de Matignon fut averti de cette occupation de Domfront par les huguenots ; il se trouvait alors à

Séez et envoya contre eux Michel de Montreuil, sire de la Chaux, de Neuilly-le-Vendin, et autres lieux, à la tête de cent hommes d'armes. C'était vers la mi-carême : les protestants furent avertis de l'arrivée de ce nouvel ennemi et se mirent sur leurs gardes. Il n'était pas besoin qu'ils fissent beaucoup d'efforts pour repousser cette poignée d'hommes. Les catholiques firent semblant de commencer le siège, se logèrent même dans une maison des faubourgs qu'ils n'osèrent pas garder une nuit seulement. Alors les protestants sortirent de leur forteresse, brûlèrent Champsegré, Dompierre et Céaucé, avec leurs églises ; ils pendirent même le curé de Champsegré, à la corde de sa cloche. Ensuite ils surprirent la compagnie du sieur de Coudehart, lieutenant de la Chaux, qui se rendit à composition ; mais on ne tint aucun compte des promesses qu'on lui avait faites. Les huguenots le dépouillèrent en lui laissant seulement sa chemise et l'attachèrent à un poirier où ils l'arquebusèreut piteusement. Plusieurs de ses soldats furent massacrés avec lui.

Les deux frères le Héricé, nommés Pissot à cause d'un village de ce nom, situé sous les murs de Domfront au nord ; et où ils avaient pris naissance, étaient de famille noble. Ils avaient en leur compagnie trois ministres protestants : Dumesnil, Ducros et Villeneuve, qui les accompagnaient dans toutes leurs expéditions. L'église de Notre-Dame-sur-l'Eau fut brûlée dans cette circonstance. Il en fut de même des manoirs entourant la ville, tels que les Jugeries et autres. Mais les monastères surtout étaient l'objet de la haine et de la cupidité des hérétiques ; et l'abbaye de Lonlay eut encore à cette époque beaucoup à souffrir de leurs déprédations.

Nous avons déjà dit que Louis de Montgommery, abbé de Saint-Jean-de-Falaise qui se faisait appeler le capitaine Saint-Jean, était mort peu auparavant de mort violente. Il avait fait nombre d'expéditions dévastatrices et meurtrières dans les environs de son abbaye, lorsque le capitaine Thomas des Planches, faisant partie de la garnison de Caen, à la tête de quelques centaines d'hommes, attaqua les Huguenots, les défit après un combat terrible, engagé dans l'intérieur de l'abbaye, et, voyant le capitaine Saint-Jean réfugié dans un coin de la chapelle de la sainte Vierge, l'étendit mort d'un coup d'épée : nous avons

déjà parlé de cet incident, en traitant de l'histoire de Saint-Jean de Falaise. C'était le 14 mars 1574.

Ivre de vengeance et de fureur, Gabriel de Montgommery commença par dévaster Falaise, puis, après avoir passé, comme nous l'avons vu, par le Cotentin, il arriva à Domfront, où il fut, dit-on, assez mal reçu par le Balafré, qui en était maître. Toustain de Billy dans son *Histoire du Cotentin* ajoute même que Gabriel parvint à faire tuer le Balafré par un de ses gentilshommes, mais il paraît que ce fut au contraire son frère, René Pissot, qui périt dans la circonstance ; car nous verrons le Balafré figurer dans l'armée protestante, dont il prit le commandement avec Gabriel, et ne succomber qu'avec gloire à la prise du donjon, lorsqu'il n'y avait plus aucun moyen de résistance.

Matignon, après avoir forcé, comme nous venons de le voir, Gabriel à s'enfuir de Saint-Lô, lui cinquième, et après avoir repris en route Argentan et Falaise, arriva enfin à Domfront, où Montgommery avait fait son entrée le 8 mai 1574. Gabriel s'y laissa bloquer assez maladroitement, après avoir pris et pillé Lassay et autres lieux autour de la ville, et après avoir dévasté une foule d'églises dans la contrée. Ambrières et Gorron avaient subi le même sort : cette dernière ville paya même une forte contribution de guerre.

Gabriel poussa ensuite une pointe jusqu'à Mayenne dont il ne put toutefois s'emparer ; mais il parvint à se rendre maître d'Alençon pendant que Matignon était dans le Passais ; puis bientôt sentant sa faiblesse, il se retira de nouveau à Domfront, et ce fut alors qu'il y fut bloqué complètement.

Le principal point d'attaque de Matignon était à l'est, du côté de la roche de Saint-Vincent. Les huguenots résolurent de se frayer un passage de ce côté pous s'enfuir à Alençon à travers la forêt d'Andaine. Ils attaquèrent vivement le 9 mai les cavaliers de Matignon ; mais ils furent reçus par eux avec vigueur, et ne purent forcer la ligne des catholiques. Ils opérèrent seulement leur retraite en bon ordre, sous la protection des arquebuses de leurs compagnons qui étaient sur les remparts.

Les espérances des assiégés s'évanouirent ainsi les unes après les autres. Tous les secours qu'ils attendaient leur échappaient ; la désertion se mettait même dans leurs rangs, tandis que M. de

Matignon recevait sans cesse de nouveaux secours. Les canons, que l'on attendait encore, arrivèrent. La ville tomba bientôt au pouvoir des catholiques. Il ne resta plus aux protestants que l'enceinte du donjon.

Les premières pièces de canon destinées à battre la vieille forteresse furent établies sur le tertre Grisière, aujourd'hui tertre Saint-Anne au nord ouest du fort : les traces des boulets de Matignon existent encore aujourd'hui sur les ruines du vieux château. Une brèche fut pratiquée dans l'enceinte extérieure : la tradition rapporte que cette brèche était au midi, au lieu encore appelé aujourd'hui *la Brèche,* ce qui supposerait que l'artillerie qui battait cette enceinte extérieure, était, non plus au nord-ouest, comme celle qui battait le donjon lui-même, mais au lieu nommé aujourd'hui la Rouge-Motte.

Quoiqu'il en soit, l'assaut fut difficile et le combat terrible. Les meilleurs capitaines de Matignon, Bons, Douilly, Sainte-Colombe expirèrent sur la brèche. Les assiégés cependant avaient tenu bon, et en définitive restèrent maîtres du champ de bataille ; mais quelle victoire, grand Dieu ! Ils n'étaient plus que seize, y compris Montgommery, le capitaine Latouche et le Balafré ; et ces seize hommes avaient résisté à quinze mille !!! et les avaient repoussés. Jamais plus mauvaise cause n'avait été servie avec plus d'héroïsme. Ce combat célèbre eut lieu le 23 mai 1574.

Le lendemain Matignon, d'autres disent Montgommery : (les premiers sont les protestants, les seconds, les catholiques ; car c'est ainsi qu'on écrit l'histoire) ; le lendemain donc on demanda de nouveau à parlementer, Montgommery se rendit à discrétion et fut expédié à Paris, où il eut la tête tranchée le 26 juin suivant. Quant aux autres révoltés, ils eurent promesse de la vie sauve ; mais le Balafré s'étant montré insolent à l'égard de Matignon, fut exécuté avec le capitaine Latouche, et le ministre Labutte.

Mort de Charles IX

Le jeune Charles IX était alors à l'agonie : les remords qu'il avait éprouvés, les emportements d'un caractère fougueux, les exercices de la chasse, auxquels il se livrait avec frénésie,

avaient ruiné sa santé. Depuis la Saint-Barthélemy surtout son mal s'était augmenté d'une manière considérable. Il était atteint de convulsions et d'un délire furieux ; et, dans ces moments horribles, le sang lui sortait par les pores, par le nez et par les oreilles. Des visions sanglantes l'effrayaient, et il croyait toujours entendre dans les airs des cris lamentables.

Un jour, il crut voir dans son délire, sur une table de jeu des gouttes de sang que l'on ne pouvait effacer. Les spectres des protestants lui apparaissaient la nuit, et il poussait des gémissements effroyables.

Sa nourrice assistait à son agonie. Elle rapporte qu'il dit ces paroles, dont sa qualité de protestante permet, il faut le dire de contester l'authenticité : « Ah ! ma nourrice, ma mie ! ma nourrice !! que de sang et que de meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu, pardonne-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaît. Je ne sais plus où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité. Que deviendra tout ceci ? que ferai-je ? Je suis perdu, et je le vois bien. »

Ce fut dans ce triste moment qu'on vint lui annoncer la prise de Domfront et la capture de Montgommery. Le pauvre prince se tourna vers la muraille, et dit d'une voix lugubre : « Je ne suis plus de ce monde. » Il mourut peu d'heures après, le 30 mai 1574, qui se trouvait être le jour de la Pentecôte. Il y avait à peine huit jours que Domfront était pris. Le jeune roi n'avait que vingt-quatre ans et ne laissait pas d'enfant mâle.

Charles IX avait beaucoup d'estime et d'affection pour son beau-frère et cousin Henri de Navarre. Il le demanda près de son lit avant de mourir ; et Catherine de Médicis, pour épouvanter le jeune prince, le fit passer par une galerie étroite, remplie d'hommes armés. Mais le futur vainqueur d'Arques et d'Ivry n'était pas facile à intimider : il arriva près du mourant, qui le combla de caresses, et lui recommanda sa femme, sa fille et même son royaume. La conversation tomba sur l'affaire de la Mole : « Je sais, dit le roi mourant que vous n'êtes pas cause du trouble qui est surveuu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez pas en... »

Il prononça le nom si bas que personne ne l'entendit, sinon la reine Catherine, qui l'interrompit en lui disant : « Monsieur, ne dites pas cela. » — « Oh ! Madame, répondit Charles, je

dois le dire, et c'est la vérité. » On a toujours cru qu'il avait nommé sa mère elle-même : pourtant la chose est à jamais douteuse.

Catherine de Médicis fut investie de la régence aussitôt après la mort du roi. Mais dès qu'Henri eut appris en Pologne la mort de son frère, craignant d'être retenu à Varsovie, où il se mourait d'ennui, il choisit une nuit pour s'enfuir comme un voleur, et quitta ainsi son royaume, poursuivi par la colère et par le mépris des Polonais.

Cette conduite aurait pu faire croire qu'il avait hâte de venir ressaisir le trône de ses pères : il montra au contraire qu'il y était assez indifférent. Il passa plusieurs semaines à Vienne, à Venise, à Mantoue, à Ferrare, partout où on lui offrait des fêtes et des plaisirs ; il se ruinait sans cesse en prodigalités, si bien que lorsqu'il parvint à Turin, sa bourse était vide. Pour reconnaître la brillante hospitalité qu'il reçut de Philibert Emmanuel, duc de Savoie, il lui fit présent de Pignerol, de la Pérouse et de Savigliani ; c'était livrer les dernières villes qui rappelaient encore les exploits récents des Français en Italie.

Pendant ce temps-là, Catherine de Médicis cherchait les moyens de dominer la situation. Ballottée sans cesse entre les huguenots et les *malcontents*, tantôt elle les menaçait de la guerre, tantôt leur offrait des trèves, tantôt cherchait à les effrayer par des mesures de rigueur. C'est dans un de ses moments d'irritation qu'elle fit exécuter Gabriel de Montgommery. Outre les méfaits dont il s'était rendu coupable pendant les guerres de religion, la mort de Henri II, qu'on l'accusait d'avoir causée volontairement, excitait la cour contre lui, et en particulier la reine qui le haïssait avec une passion extraordinaire. Il est certain que ce fut pour contenter cette princesse que l'on condamna Gabriel au dernier supplice.

Ce chef, aussi brave que méchant, subit avec constance de longues tortures, et montra un courage égal lorsqu'il s'agit de monter à l'échafaud. Son château de Montgommery, près Vimoutiers, fut rasé jusqu'aux fondements ; et le donjon de Domfront ne s'est jamais relevé de ses ruines, ni du triste état ou l'avait réduit le canon de Matignon.

Cependant le roi Henri III ne se hâtait guère d'arriver en France. Sa mère alla au-devant de lui jusqu'à Lyon, accompa-

gnée du duc d'Alençon, et du roi de Navarre. En passant par Avignon, le roi avide de pratiques religieuses, malgré son caractère voluptueux, voulut assister à la procession des *pénitents*. C'étaient des confréries dont les membres se revêtaient d'une espèce de sac, qui leur descendait jusqu'aux talons, et d'un capuchon qui leur couvrait entièrement la tête, et n'était percé qu'en face des yeux.

On distinguait les pénitents en noirs et blancs, verts et bleus, selon la couleur de leurs sacs. Ils portaient à la ceinture de grands chapelets de têtes de morts et de longues disciplines. Leurs processions se faisaient la nuit ou du moins le soir : ils allaient d'église en église, chantant sur un ton lugubre des litanies et des psaumes.

Enfin, le 10 janvier 1575, Henri III partit d'Avignon pour Romans ; mais ayant appris que son lieutenant, le maréchal de Bellegarde, assiégeait la petite ville de Livron, et qu'il l'avait déjà à moitié démantelée, il voulut s'illustrer par une victoire et ordonna l'assaut. Cependant les calvinistes, qui étaient dans la ville, insultaient du haut des murs aux jeunes courtisans qu'ils appelaient déjà les *mignons* du roi : ils leur reprochaient de n'être redoutables que lorsqu'ils assassinaient leurs ennemis. Henri dut renoncer à se rendre maître de Livron, et il poursuivit sa route dans la direction de Reims, où tout se préparait pour son sacre. Ce fut le dimanche 13 février 1575, qu'il reçut l'onction sainte de la main du cardinal de Guise, frère du duc Henri le Balafré, et neveu de l'illustre cardinal de Lorraine. Deux jours après il épousa Louise de Vaudémont, aussi de la famille de Lorraine, parente de notre sainte duchesse Marguerite ; et, le 27 février, il faisait avec elle son entrée à Paris.

Pendant qu'à la cour on ne songeait qu'aux fêtes et à la joie, un complot formidable se formait contre le roi. Tous les calvinistes du midi de la France se coalisaient pour obtenir partout le libre exercice de leur religion, et tous juraient de ne jamais traiter avec l'ennemi commun sans s'être au préalable entendus les uns avec les autres. Ce complot, dont les conditions furent toutes exécutées par les huguenots, n'attirait presque pas l'attention des courtisans insensés de Henri III, tout occupés qu'ils étaient de petites intrigues, dans lesquelles le duc d'Alençon, Catherine de Médicis, le roi de Navarre, sa femme Marguerite de Valois, et le roi lui-même, jouaient un rôle considérable.

Si misérable que fut Henri III, il trouvait dans son frère le duc d'Alençon un rival, un ennemi et un compétiteur plus méprisable encore qu'il ne l'était lui-même. Ils se tendaient mutuellement des pièges ou affectaient l'un envers l'autre des défiances fort peu honorables pour l'un et pour l'autre.

Une conspiration vraie ou fausse du duc d'Alençon fut dénoncée au roi par Hautemer, seigneur de Fervaques : la reine-mère intervint, et la dénonciation n'eut pas de suite ; seulement, à partir de cette époque, le séjour à la cour devint insupportable au duc d'Alençon. Une bande d'assassins ayant attaqué de nuit l'un de ses favoris, Louis de Clermont de Bussy-d'Amboise, le duc y vit une menace adressée à sa personne, et se promit de saisir la première occasion pour aller offrir aux protestants et aux *politiques* l'appui de son nom et le secours beaucoup moins considérable de ses talents militaires. Il parvint à surprendre ses gardes, et s'enfuit d'abord à Dreux, le 15 septembre 1575, ensuite à Moulins, d'où il parvint à gagner Alençon ; là, il fut bientôt rejoint par le roi de Navarre, depuis Henri IV, avec trente-deux gentilshommes ; en même temps, Condé accourait d'Allemagne en traversant la Champagne et la Bourgogne : il franchit la Loire et vint rejoindre ses cousins. Toute la noblesse calviniste du pays se rassembla autour d'eux, et en peu de jours, l'armée protestante se trouva forte de trente mille hommes. François d'Alençon, malgré son peu de valeur comme homme, dut à sa naissance l'honneur d'être nommé général en chef. On réhabilita la mémoire de Coligny et de Montgommery. La cour sentit qu'elle n'était pas capable de résister à de telles forces : elle demanda à conclure une trêve, accorda aux protestants le droit de se livrer partout au libre exercice de leur culte, et augmenta de beaucoup l'apanage du duc d'Alençon rebelle. La trêve, du reste, fut presque aussitôt violée que conclue. François d'Alençon retourna à la cour, où il ne tarda pas à s'attirer de nouvelles affaires.

Sa mère essaya d'abord de le détacher de la confédération ; elle se décida à aller le trouver elle-même à Champigny, dans le camp des protestants, qu'il était allé rejoindre, et elle l'amena à souscrire un traité qui fut conclu à Loches : le jeune prince vit son apanage s'augmenter de trois provinces : la Touraine, le

Berry et l'Anjou. Dès lors il changea son titre de duc d'Alençon en celui de duc d'Anjou, qu'avait porté avant lui son frère Henri III ; mais il est beaucoup plus connu sous son premier nom que sous son dernier. Le maréchal de Matignon avait été nommé chef-général de la Normandie dès l'an 1575 : le nouveau duc d'Anjou, aussitôt qu'il fut réconcilié avec la cour, lui défendit de s'immiscer en quoi que ce fût dans les affaires du duché. Matignon, qui avait des instructions, et toute l'énergie nécessaire pour les suivre, n'obtempéra pas aux désirs du prince, qui commença dès-lors à le haïr cordialement.

La Sainte-Ligue

La *Sainte-Ligue*, organisée par les seigneurs catholiques pour empêcher le prince protestant Henri de Navarre d'arriver au trône, venait d'acquérir sa forme définitive à cette époque : on noua diverses intrigues, tant pour la faire réussir que pour la faire échouer. On forma un projet d'états qui devaient se rassembler à Blois, et on se proposa d'y inviter le duc d'Anjou, afin de l'enlever et de le condamner comme criminel de lèse majesté divine et humaine, parce qu'il avait extorqué au roi des conditions favorables aux hérétiques. On devait enfin déposer le roi lui-même et proclamer le duc de Guise. Ces états s'ouvrirent le 6 décembre 1576 ; mais auparavant le roi de Navarre, se trouvant peu en sûreté à Paris, monta à cheval le 3 février de cette année ; et, sous prétexte d'aller chasser à Senlis, se dirigea vers Alençon, où il arriva, comme nous l'avons vu, à franc-étrier. René de Saint-Denis-de-Hertré l'introduisit dans la ville à l'insu du maréchal de Matignon ; et la grande armée protestante put se réunir autour de lui. Il rétracta solennellement la profession de foi catholique qu'on l'avait forcé de faire à la Saint-Barthélemy et, réuni à ses cousins, le duc d'Alençon et le prince de Condé, il fit alliance avec Jean Casimir, fils du prince Palatin ; qui avait amené toute une armée au secours des protestants de France. Ce fut ce qui amena la paix de Loches, dont nous avons déjà parlé.

Projet de mariage entre la reine Elisabeth et le duc d'Alençon

Peu de temps après, le duc d'Anjou apprit le projet qu'on avait formé de le marier à Elisabeth, reine d'Angleterre, qui était pourtant beaucoup plus âgée que lui.

Le projet ne lui déplut point : son ambition y trouvait son compte, et il tenait très peu à sa religion. Ce fut au milieu de ces circonstances que s'ouvrirent les états de Blois, où l'union entre les princes devint plus solide que jamais. Mais au dehors la guerre continuait toujours ; et le roi leva deux armées, dont il confia l'une au duc d'Anjou, naguère encore son ennemi, et l'autre au duc de Mayenne, frère du duc de Guise, dont nous avons déjà parlé. Un nouvel édit de pacification fut signé au mois de septembre 1577, et la paix définitive se signa le 5 octobre.

Les *Mignons* de Henri III

Les querelles, les rivalités, les duels pullulaient à la cour, et principalement entre les *mignons* de Henri III. Parmi les plus fameux duellistes de cette époque, on remarquait Bussy d'Amboise, dont la morgue hautaine offusquait tous ceux qui l'approchaient. Il eut un duel à Alençon, parce qu'il était un des favoris les plus intimes du duc d'Anjou. Il en eut beaucoup d'autres ailleurs, et la cour tout entière se passionnait pour ou contre lui. Enfin, il tomba plus tard sous les coups de plusieurs assassins, appostés par un de ses ennemis, le comte de Montsoreau.

Une autre querelle, dont le motif est resté inconnu, devait priver le roi de plusieurs de ses mignons. Qaylus, l'un des hommes les plus chers à son cœur eut une difficulté avec Balzac d'Entragues, qui était attaché à la famille de Guise. Ils se battirent chacun avec deux seconds. Caylus était soutenu par Maugiron, autre mignon du roi, et par Livarot : d'Entragues se fit aider par Schomberg et Aidie de Ribérac. De ces six combattants d'Entragues seul se retira sain et sauf, et le seul Livarot guérit de ses blessures. Maugiron et Schomberg restèrent sur le champ de bataille : Ribérac mourut le lendemain, et Caylus ne survécut que dix-neuf jours. Ce duel avait eu lieu le 27 avril 1578. Un autre mignon, Saint-Maigrin, fut assassiné le 21 juillet de la même année. « Ces trois mignons, dit M. de l'Etoile, moururent sans religion : Maugiron en blasphémant, Caylus en disant à tout moment : « O mon roi ! mon roi ! » sans dire un mot de Jésus-Christ, ni de la Vierge. Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Paul, où le roi leur fit élever trois beaux tombeaux de marbre, chargés d'épitaphes en

prose et en vers. On y comparait Maugiron, qui était borgne, à Horatius Coclès et à Annibal, qui avaient la même infirmité. L'épitaphe de Caylus était ainsi conçue en latin et en français. »

« *Non injuriam, sed mortem patienter tulit.* »

Il ne put souffrir un outrage,
Et souffrit constamment la mort. »

Les trois jeunes seigneurs étaient représentés à genoux sur leurs tombeaux.

François d'Alençon

Cependant François d'Alençon, accusé en ce temps de nouvelles conspirations, fut enfermé à la Bastille, d'où on le tira pour le constituer prisonnier dans sa chambre. Il méditait un nouveau coup de main pour le 4 février 1578 ; mais le complot fut découvert par sa mère, Catherine de Médicis ; cependant on en remit l'exécution au mardi-gras, mais elle fut empêchée cette fois par le roi lui-même, qui arrêta son frère de sa propre main, et le remit au capitaine de ses gardes.

Le duc de Guise réconcilia les deux frères ; mais ce ne fut pas pour longtemps : François, qui ne se trouvait pas en sûreté à la cour, s'enfuit le 14 février, avec l'aide de sa sœur Marguerite, femme du roi de Navarre. Il vendit alors toutes ses terres qui se trouvaient hors des murs d'Alençon. Enfin Catherine de Médicis le fit revenir avec l'aide de Marguerite de Valois, sa sœur ; mais l'ambition du jeune prince avait grandi au milieu de ces aventures. Il n'avait pas renoncé à l'espoir de porter une couronne comme ses trois frères aînés, et ses vues se portèrent sur celle de Flandre.

Les Protestants de ce pays étaient toujours en révolte contre le roi d'Espagne Phitippe II. Coligny avait formé le projet de conduire à leurs secours une armée ; François d'Alençon crut pouvoir reprendre pour son compte ce dessein, si peu en rapport cependant avec sa faiblesse et avec son incapacité.

Au mois d'août 1578, sans se demander s'il allait mécontenter ou non son frère Henri III, il se rendit à Mons, s'aboucha avec les chefs des révoltés, et publia un manifeste où il déclarait qui allait tirer l'épée pour délivrer les Pays-Bas du joug cruel que faisaient peser sur eux leurs tyrans.

Le 13 août, il signa à Anvers un traité, dans lequel on le déclarait protecteur de la liberté belge : de son côté, il s'engageait à entretenir pour la défense de cette liberté, une armée de dix mille fantassins et de deux mille chevaux pendant trois mois. Les révoltés prenaient l'engagement de lui livrer Bavay, Landrecies, le Quesnoy, et toutes les conquêtes qu'il pourrait faire sur la rive droite de la Meuse. Mais le faible prince se trouva en face des intrigues d'Elisabeth d'Angleterre, qui ne se souciait nullement de le voir maître des Pays-Bas, et de l'opposition des catholiques qui étaient alors très nombreux dans ces provinces. Il eut cependant quelques succès au commencement de la campagne, s'empara au mois d'octobre, de Rinch, dans le Hainaut, et bientôt après se rendit maître de Maubeuge. Mais, voyant les obstacles s'amonceler devant lui, le pauvre prince se découragea, licencia sa petite armée et s'en revint en France.

Cependant le petit nombre de succès qu'il avait remportés, avait suffi pour exciter la jalousie de son frère Henri III. Le duc sentit que, de nouveau, il n'était plus à sa place à la cour, et il essaya de s'en éloigner, mais il fut arrêté avant d'avoir pu prendre ses mesures. Cependant, il parvint plus tard à s'enfuir, gagna Angers, puis bientôt après Alençon, sa première capitale. La reine sa mère, et sa sœur Marguerite de Navarre, vinrent l'y trouver. Le duc, que Catherine parvenait toujours à ramener à elle, alla de nouveau à Paris, et fit un voyage en Angleterre. A cette époque, les négociations pour son mariage avec Elisabeth paraissaient plus près d'aboutir que jamais.

L'affaire se traitait au nom du roi, et Cossé-Brissac avec le Veneur de Carrouges étaient au nombre des négociateurs ; ils partirent pour l'Angleterre en 1581 ; mais tout à coup la négociation échoua, et le duc d'Anjou put à loisir s'occuper d'autres projets.

François d'Alençon de nouveau en Flandre

Une nouvelle guerre contre les protestants éclatait alors et se prolongea pendant la plus grande partie de l'année ; mais le duc d'Anjou fit conclure la paix, parce qu'il en avait besoin pour une nouvelle expédition en Flandre qu'il était en train de méditer alors. Il se porta donc comme médiateur entre les deux partis, et la paix fut signée au château de Fleix, en Périgord, le 22 novembre 1581.

Alors les Flamands, tout à fait décidés à secouer le joug de Philippe II, avaient proposé au duc d'Anjou la souveraineté de leur pays. Philippe était alors occupé contre le Portugal ; et, à l'instigation de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, les états de Hollande proclamèrent le prince français duc de Brabant et comte de Flandre. Lorsque ce titre lui fut conféré, son mariage avec Elisabeth, *la Vierge d'Occident* n'était pas encore entièrement rompu, et elle avait conclu dans la circonstance avec lui un traité d'alliance offensive et défensive : elle lui donna publiquement un anneau comme gage de sa foi, reçut le sien et se le mit au doigt avec une affectation qui parut peu sincère. Ces démonstrations politiques suffirent pour rassurer les protestants de France et d'Allemagne : un grand nombre d'entre eux vinrent se ranger sous les drapeaux du duc d'Anjou : un certain nombre de catholiques même imitèrent leur exemple : les uns parce qu'ils cherchaient les aventures que produit la guerre ; les autres parce qu'ils détestaient le cruel et dédaigneux roi d'Espagne. La noblesse du Perche et du duché d'Alençon, croyant naïvement que le prince était demandé par les catholiques pour résister aux protestants, se mirent aussi à sa suite. Fervaques et Lavardin commandaient ce détachement normand : Rosny, sire de Bruxelles, près Nogent-le-Rotrou, leva, presque à ses frais une compagnies d'arquebusiers à cheval, et une autre de chevau-légers. Nogent, les trois villes du Perche et le bourg de Longny fournirent aussi un brillant contingent.

Malheureusement, si l'armée était belle et dévouée, il n'en était pas de même du chef. Nous avons déjà pu remarquer que François d'Anjou était un perfide. Sa sœur Marguerite de Navarre disait de lui que « *si l'infidélité était bannie de la terre, il était capable de la repeupler à lui seul.* » Nous verrons qu'il oublia bientôt toutes les promesses qu'il avait faites, et qu'il ne fut fidèle à personne.

Il se mit néanmoins à la tête des révoltés de Flandre, en apparence avec l'assentiment d'Henri III, tandis que Catherine de Médicis, se déclarait pour don Antoine, qui disputait à Philippe II la couronne de Portugal, jusqu'à envoyer même une flotte française aux Açores, mais cette flotte fut battue par une escadre espagnole, le 25 juillet 1582. Du côté de la Flandre au

contraire, le duc d'Anjou et de Brabant délivra Cambray ; assiégée par une armée espagnole aux ordres d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, le plus illustre capitaine du siècle. Peu de temps après, il s'empara de l'Escluse et de Cateau-Cambresis.

Après ces premiers succès, et jusqu'au milieu de l'année 1582, le pays de Flandre fut assez calme ; mais au mois de novembre de cette dernière année, le duc reçut des renforts du duc de Montpensier, connu sous le nom de Dauphin d'Auvergne, et il voulut tirer parti de ce secours.

Quoique portant le titre de duc de Brabant et de comte de Flandre, il était pourtant en réalité soumis à Guillaume d'Orange, le vrai chef des Pays-Bas. On dit, mais sans preuve, qu'il favorisa une tentative d'assassinat contre ce prince : dans tous les cas, il chercha les moyens de s'emparer par ruse ou par trahison de toutes les places fortes de Flandre, et d'y abolir les franchises locales.

Sa première tentative eut lieu contre Anvers, le 17 janvier 1583. Mais les bourgeois, avertis à temps, prirent leurs mesures, et tendirent des chaînes devant les troupes du duc d'Anjou. Quinze cents Français empêtrés dans les obstacles qu'on avait amoncelés devant eux perdirent la vie, et deux mille furent faits prisonniers. Toutefois, l'armée du duc d'Anjou réussit à surprendre Dendermonde, Vilvorde, Berget, Saint-Vinox. Elle fut repoussée de devant Alost, Vieuport, Ostende et Bruges. A la fin, le duc d'Anjou, selon son habitude, perdit complètement courage ; et, tout en continuant de porter le tître de duc de Brabant, il s'engagea à restituer à leurs états respectifs les villes dont il s'était rendu maître ; et à leur laisser pour les soutenir dans leur lutte contre le roi d'Espagne, un corps de cinq mille cinq cents hommes, tant Français que Suisses. Les Flamands, en retour, consentirent à remettre en liberté tous les Français tombés entre leurs mains. Humilié et découragé, le duc d'Anjou revint en France, et se retira à Château-Thierry, où il se consola de ses échecs dans les bras d'une courtisane.

Ce fut seulement en 1582 que son mariage avec Elisabeth d'Angleterre fut complètement rompu : la *vierge d'Occident* avait craint, en l'épousant de se donner un maître. Peu de temps après cette rupture, au mois de juillet de cette année

1582, un aventurier, nommé Nicolas de Salcède, se rendit dans les Pays-Bas auprès du duc d'Anjou : les allures de cet homme parurent suspectes, et on le prit bientôt pour un émissaire de de quelque grande conspiration. On disait que cet homme, autrefois condamné à mort pour fabrication de fausse monnaie, puis grâcié à la demande du duc de Guise, était chargé d'assassiner le duc d'Anjou, peut-être même le prince d'Orange, et en même temps d'exciter la guerre civile en France au profit de l'Espagne, du pape et de la maison de Lorraine. En réalité, Salcède était probablement tout au plus un espion.

Le duc d'Anjou l'interrogea et le menaça de la torture. Salcède écrivit une déposition qu'il signa, rétracta et déclara vraie tour à tour. Dans cette déposition, il disait qu'on voulait exciter la guerre civile en France, afin que Henri III, occupé chez lui, ne pût envoyer de secours au duc d'Anjou. Les troupes de Rome et de Savoie devaient entrer en France par le Lyonnais ; celles de l'Espagne par les Pyrénées.

On prévoyait que le roi mettrait le duc de Guise à la tête de ses armées ; et le duc d'Anjou, abandonné dans les Pays-Bas, devait y être facilement écrasé. Salcède, pour sa part, devait obtenir du roi par intrigue le commandement de quelque place frontière, et la livrer au duc de Guise. C'était, disait-il, en essayant d'exécuter ce projet qu'il avait été arrêté. Il assura cependant qu'il n'avait jamais voulu attenter à la vie du duc d'Anjou ; mais qu'il avait fait plusieurs fois le métier d'espion pour le compte de l'Espagne. Il nomma parmi les conjurés les principaux personnages de France, qui voulaient, disait-il, mettre le roi en prison, tuer le duc d'Anjou et le reste de la famille royale.

Il y avait beaucoup d'invraisemblances dans toute cette déclaration ; mais le duc d'Anjou ne prit pas le temps d'y réfléchir, et il se hâta d'avertir le roi son frère, qui ne vit là qu'une ruse du duc pour obtenir des secours plus considérables. Il aima mieux ne rien croire de la conspiration que de se déranger de ses plaisirs pour la combattre. Alors le duc d'Anjou lui envoya Salcède lui-même ; mais celui-ci, remis entre les mains des commissaires du roi, nia tout ce qu'il avait écrit de sa propre main et ensuite répété en prison. Mis à la question, cependant, il avoua de nouveau, puis se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontation entre l'accusé et ceux qu'il avait dénoncés à la justice. Pourtant le président de Thou demandait qu'on gardât le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait les traces de l'intrigue dont il faisait partie. Mais trop de personnes avaient intérêt à ce qu'il gardât le silence : on pria le roi de se débarrasser de ce scélérat, dont la mort ferait revenir à leur devoir les seigneurs coupables. Le roi suivit ce conseil ; mais il était facile de voir que peu de personnes croyaient au complot. Henri III, du reste, fit preuve dans toute cette affaire d'une incapacité et d'une cruauté également odieuses. Tandis que Salcède gémissait au milieu des tortures, il était caché derrière un rideau, assistait à son interrogatoire, et entendait parfaitement ses cris. Le misérable espion fut ensuite conduit en place de Grève, pour y être tiré à quatre chevaux. Henri voulut être témoin de son affreuse agonie, et se tint à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à la fin du supplice.

Mort de François d'Alençon et d'Anjou

La guerre de Flandre continua encore l'année suivante, 1584 ; mais le duc d'Anjou avait perdu tout espoir et n'y prenait plus part : la paix du reste, fut bientôt conclue ; mais pendant ce temps-là le duc mourait à Château-Thierry, le 10 juin 1584, à l'âge de trente ans, deux mois et vingt jours. On supposa que sa courtisane l'avait empoisonné. Il fut d'abord enterré à Saint-Magloire, et, le 27, on le transportait dans les caveaux de Saint-Denis ; son cœur fut déposé à Paris dans la chapelle des Célestins, d'où il fut transféré plus tard à Notre-Dame.

La maladie du duc d'Anjou avait été longue et douloureuse : sa mort laissait sans possesseurs les duchés d'Alençon, de Château-Thierry, d'Anjou, de Berry et de Touraine ; les comtés du Perche, de Gisors, de Mantes et de Meulan ; les terres et seigneuries de Châtillon-sur-Marne, d'Epernay et de Vernon. Tous ces fiefs furent réunis définitivement à la couronne ou lui firent retour. Le Perche eut de nouveau ses comtes particuliers en 1771, mais ce ne fut guère qu'un titre nominal.

Le duc d'Anjou, que, selon un usage qui commençait à s'établir, on appelait déjà Monsieur, n'avait jamais été marié. C'était un prince méprisé et méprisable ; mais sa mort opérait dans la succession au trône de France toute une révolution. C'était le dernier prince de la branche des Valois-Angoulême : il était facile de voir que Henri III ne laisserait pas d'enfant. Le roi de Navarre devenait premier prince du sang et héritier de la couronne ; mais il était protestant, et les seigneurs du royaume ne paraissaient pas disposés à laisser s'asseoir sur le trône de Charlemagne et de saint Louis un prince étranger à la religion de leurs ancêtres.

Ce fut alors que la *Sainte-Ligue*, établie à Péronne dès l'an 1576, et dont nous avons déjà parlé, eut pleinement sa raison d'être : une affiliation de cette Ligue se forma à Paris, et y fit bientôt des progrès immenses. Comme tout le reste du royaume, la Basse-Normandie se partagea en deux camps bien tranchés. Alençon, Domfront, Verneuil, Essay, Argentan et Falaise se déclarèrent pour le roi contre les Ligueurs. Séez balança et se partagea : l'évêque Louis du Moulinet était royaliste : les chanoines étaient ligueurs. Nous verrons bientôt des guerres sanglantes résulter de ces divisions, surtout à la mort de Henri III.

L'abbaye de Saint-Martin de Séez avait beaucoup souffert, comme nous avons pu le constater, pendant les guerres de religion. L'autel de l'église en particulier avait été complètement détruit. Le calme relatif qui régna au commencement du règne de Henri III permit de le restaurer ; et l'évêque Louis du Moulinet le consacra de nouveau le 21 avril 1580.

Concile de Rouen

Ce fut l'année suivante, comme nous l'avons dit déjà, qu'il se tint un concile à Rouen, auquel assistaient, outre le cardinal de Bourbon, métropolitain de cette ville, Bernardin de Saint-François, évêque de Bayeux, notre évêque Louis du Moulinet ; Claude de Sainctes, évêque d'Evreux ; Jean de Vassé, évêque de Lisieux : Nicolas de Briroy député de l'évêque de Coutances ; Sédile et le Goth, députés du chapitre d'Avranches, dont le siège était alors vacant, outre un grand nombre d'abbés et de

procureurs, députés soit des chapitres, soit d'autres hauts dignitaires ecclésiastiques.

La première session se tint le dimanche 23 avril. Après qu'on eut invoqué l'Esprit-Saint, et qu'on se fut acquitté des cérémonies préliminaires, on traita des évêques et autres prélats inférieurs. Notre évêque réclama la première place après le métropolitain, parce qu'il était le plus ancien évêque de la province ; mais celui de Bayeux, dit que de temps immémorial, c'étaient toujours ses prédécesseurs qui avaient été considérés comme doyens de Normandie, à cause de la dignité de leur siège : ce fut ce dernier avis qui l'emporta. Pour ce qui regardait les autres questions de détail, on résolut de s'en rapporter au Souverain-Pontife ; car le dernier concile provincial datait de si loin, qu'on avait oublié les usages suivis en pareille circonstance.

Voici les demandes qui furent adressées à Rome, avec les réponses qui y furent faites.

On demanda en quel rang devaient siéger les évêques ; et il fut répondu qu'ils devaient siéger selon l'ordre de leur promotion, et non selon la dignité de leurs Eglises, ce qui donnait en somme raison à Louis du Moulinet contre l'évêque de Bayeux.

Les commendataires, demandait ensuite le concile, devaient-ils avoir rang et voix délibérative dans le concile, comme les abbés réguliers ? Rome répondit affirmativement.

En troisième lieu, il s'agissait de savoir quel rang on devait assigner dans les processions, dans les séances, et dans le compte des voix, aux députés des Eglises cathédrales, aux abbés réguliers et aux commendataires. Il fut répondu que la prééminence devait être donnée aux chanoines lorsqu'ils marchaient en corps et représentaient les chapitres : les abbés bénits devaient marcher avant les commendataires, et ceux-ci devaient marcher avant les autres dignitaires et les procureurs.

La quatrième question concernait ceux qui étaient exempts de la juridiction épiscopale : étaient-ils tenus d'assister au concile provincial ? On devait appeler au concile provincial, répondit la cour romaine, les chapitres des églises cathédrales, et tous ceux qui se trouvaient sur les territoires des diocèses représentés au concile ; les exempts eux-mêmes devaient être

convoqués, si l'on devait traiter de matières de droit commun, et surtout encore des matières dans lesquelles le concile de Trente donne pouvoir aux évêques sur les exempts.

Mais, disait la cinquième question, quelle valeur devaient avoir les voix des abbés commendataires, celles des procureurs des évêques absents, et celles des députés des chapitres ? Les abbés commendataires et les députés, répondit-on, auront voix consultative ou délibérative seulement : quant aux procureurs des évêques, il dépendait des Pères de leur donner ou non voix décisive.

La sixième demande concernait le Baptême. Fallait-il suppléer les cérémonies du Baptême à ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques, lorsqu'ils revenaient ensuite à l'Église, ou suffisait-il de les réconcilier simplement par l'imposition des mains et par l'absolution ? — On répondit qu'il fallait suppléer les cérémonies du Baptême, en faisant faire auparavant l'abjuration de l'hérésie à ceux qui étaient en âge de discrétion. Ils devaient néanmoins recevoir aussi l'absolution.

Les Pères demandaient ensuite la permission de dispenser et d'absoudre les prêtres qui avaient été promus aux saints Ordres avant l'âge requis par le concile lui-même, et le pouvoir d'ordonner à l'avenir les clercs âgés de vingt-deux ou vingt-trois ans, pour la nécessité des Eglises. Rome prit l'engagement de dispenser les bénéficiers trop jeunes qui étaient dejà pourvus ; mais pour les ordinations futures, elle se réserva le droit d'accorder les dispenses d'âge elle-même, à mesure qu'on lui exposerait valablement les besoins des Eglises.

La résidence est-elle de droit divin ? continuait le concile, ou bien y a-t-il quelque cause canonique ou légitime qui puisse excuser quelqu'un de ne pas résider toujours dans son bénéfice ? — La réponse fut un peu sévère. Le concile de Trente avait dirimé la question : il ne s'agissait que d'en lire les décrets.

On demandait en neuvième lieu, si les chapelains, chantres et bas officiers des églises cathédrales et collégiales qui n'avaient pas de gages suffisants pour subvenir à leurs besoins pouvaient avoir une cure avec leur office. — Rome se réserva la solution de cette difficulté, selon la nécessité ou la simple utilité des Eglises et des divers pays.

On savait, était-il dit dans la dixième demande, que le décret du concile de Trente donnait aux évêques le pouvoir d'absoudre de l'hérésie ; mais pourtant, ce pouvoir était contraire à l'une des prescriptions de la bulle *In Cœnâ Domini*, et aux ordonnances des papes Pie IV et Pie V. La cour de Rome répondit que l'on pouvait octroyer, selon les besoins de la province, le pouvoir d'absoudre de l'hérésie temporairement, selon qu'on en voyait la nécessité.

Au sujet de la clôture des religieuses, les uns disaient que leurs monastères étaient exempts par leur première fondation et institution même ; d'autres religieuses prétendaient qu'elle n'avaient point fait profession sous l'observance de la clôture ; il y en avait même qui menaçaient de quitter l'habit de religion plutôt que de la subir : que fallait-il faire ? — Il fallait, répondit la cour de Rome, qu'on mît à exécution les décrets du concile de Trente, et les bulles des papes, en vertu desquelles tout privilège de fondation antérieur et contraire était supprimé et annulé.

Enfin, les évêques demandaient en douzième lieu d'avoir l'entrée toujours libre dans leurs chapitres, et le droit de correction, comme l'avait leur métropolitain, qui, d'après une bulle qu'on lui avait accordée, pouvait unir un canonicat à sa dignité épiscopale, et assister aux réunions du chapitre comme chanoine, tout en y présidant comme archevêque. — On répondit qu'on aurait à Rome égard à cette difficulté, et que l'on examinerait ce qui pouvait être expédient à chaque Eglise.

Tout en posant ces questions au Saint-Siège et en attendant les réponses, les prélats assemblés résolurent d'adresser au roi une humble supplication pour lui demander l'inscription aux registres du royaume et la publication des décrets du concile de Trente, lui représentant que ce concile avait déterminé tout ce qu'on était obligé de croire et tout ce qu'il fallait faire pour la réforme des mœurs. Puis les Pères dressèrent de nombreux canons de discipline, divisés en douze chapitres, dont voici le résumé :

Le premier chapitre traitait de la foi et de l'unité de la religion catholique, et contenait la formule de la profession de foi que le concile voulait faire publier dans toutes les églises, afin qu'elle fut acceptée avec serment par tous les hérétiques qui se convertissaient au catholicisme.

Le second chapitre contenait en sept articles ce qu'il est nécessaire de savoir pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû.

Le troisième définissait la matière des Sacrements en général, et en particulier celle du Baptême, de la Confirmation et du saint Sacrifice de l'autel : il contenait douze articles.

Le quatrième, composé de neuf articles, renfermait tout ce qui concerne le Sacrement de Mariage.

Le cinquième, en huit articles, s'occupait des évêques et des chapitres de leurs cathédrales.

Le sixième traitait de l'office et de la dignité des chanoines pris en particulier : il était divisé en douze articles.

Le septième chapitre traitait des dispositions et des qualités requises dans ceux que l'on destinait à recevoir les saints saints Ordres, et de tout ce qui regarde le Sacrement de l'Ordre : il se divisait en neuf articles.

Le huitième, en treize articles, traitait de la provision et de la collation des bénéfices.

Le neuvième contenait quatorze articles sur l'ordre que l'on doit observer dans la visite des églises.

Le dixième était plus long et contenait cinquante-deux articles. La matière, d'ailleurs, était vaste. Il s'agissait de tous les devoirs mutuels que se doivent les curés, les simples prêtres et les paroissiens.

Le onzième chapitre réglait tout ce qui regarde les monastères : disposition intérieure, ordre et droit de visite, tant sur les abbayes d'hommes que sur celles de femmes qui étaient sous la juridiction des évêques. Ce chapitre était divisé en quarante-un articles.

Enfin, le douzième et dernier chapitre traitait, en treize articles, de la juridiction ecclésiastique ; et, pour conclure, on dressa des statuts qui préparaient la fondation des Séminaires que le concile de Trente avait recommandée à tous les diocèses, afin de servir de pépinières au clergé, et de former des hommes savants pour exercer le ministère dans les Eglises particulières.

« Belle ordonnance, à la vérité ! s'écrie Marin Prouverre ; mais très mal observée. » Et il donne trois causes de cette non observation.

La première était celle des guerres civiles, qui portèrent partout le désordre, et inspirèrent à beaucoup le mépris des choses saintes.

Le bon religieux constate en second lieu que les hommes commençaient à se gêner fort peu avec les plus saintes ordonnances de l'Eglise, parce qu'ils sentaient que celle-ci n'avait plus de glaive pour se faire obéir.

Enfin la troisième cause, que Prouverre n'indique qu'avec timidité, était l'entêtement que mettait le clergé français à ne point recevoir les décrets du concile de Trente, sous le prétexte de conserver ses *libertés gallicanes*. L'historien argentanais appelle cette manière d'agir *notre malheur ;* mais nous devons ajouter que ce fut aussi *notre faute*. Cette résistance aux décrets de l'Eglise devait gâter l'esprit du clergé français, produire le Jansénisme, le Gallicanisme, et même le philosophisme qui n'était qu'une insurrection générale contre tous les droits de Rome, dont les partisans des *libertés gallicanes* ne combattaient encore qu'une partie. Si donc le clergé gallican se rendit malheureux en résistant au Saint-Siège, il se rendit aussi coupable d'une faute considérable, la plus funeste peut-être, qu'il ait commise dans son histoire. Il devait l'expier par de cruelles épreuves, et c'est seulement dans notre XIXe siècle qu'il a ouvert les yeux sur ce point.

Mais il faut dire que le remède, bien qu'efficace, est venu un peu tard : nous en avons aujourd'hui la preuve. Le corps de l'Eglise gallicane, maintenant plus sain que jamais, paraît un peu affaibli pour pouvoir dans l'avenir exercer comme il aurait pu le faire au point de vue du bien général, son action sur la société. Au moins, cette église gallicane aura-t-elle nous l'espérons le courage de remplir jusqu'au bout sa noble mission. Il est facile, d'ailleurs, de constater, par ce que dit Marin Prouverre, que le mouvement vers l'indifférence religieuse était déjà commencé de son temps, au commencement du XVIIe siècle.

Ainsi se termina le concile de Rouen, où notre évêque Louis du Moulinet, prit plusieurs fois la parole et fit admirer en même temps sa science et son éloquence.

Réforme du Calendrier

L'année qui suivit ce concile, 1582, est restée célèbre à cause de la réforme de l'ancien calendrier qui devint alors le calendrier grégorien, nommé ainsi parce qu'il fut organisé sous le pape Grégoire XIII, qui en avait commandé l'exécution. Nous ne parlerons que d'une manière succinte de ce fait important parce qu'il est entièrement hors du cadre de cette histoire ; mais, lorsque nous en connaîtrons les principaux détails, nous pourrons mieux comprendre l'effet qu'il dut produire, et sur nos contrées, et sur l'Eglise gallicane, et sur toute l'Europe.

La révolution de la terre, comparée à celle de la lune a été, à peu d'exceptions près, chez tous les peuples, le moyen dont on s'est servi pour déterminer la mesure du temps. La rotation de notre globe c'est-à-dire le temps qu'il met à montrer au soleil tout son contour, où si l'on veut la révolution apparente du soleil autour de la terre, a fourni le jour. L'accomplissement de la course apparente de cet astre sur l'écliptique ou plus exactement le temps que met la terre à opérer sa révolution autour du soleil, a fourni l'année : enfin la révolution de la lune autour de la terre a fourni le mois. Quant à la semaine, chacun sait qu'elle a été établie au commencement par la volonté du Créateur lui-même. Il n'y a rien dans la nature qui la représente.

Mais la combinaison de ces différents facteurs, qu'il fallait mettre d'accord pour mesurer la suite du temps, n'était pas facile à déterminer d'une manière exactement mathématique.

L'année lunaire composée de douze révolutions de la lune, autour de notre planète est plns courte de près d'onze jours que l'année solaire qui se compose du temps que met le soleil à opérer complètement sa révolution apparente entre les deux tropiques. D'un autre côté, ni le mois, ni l'année, lunaire ou solaire, ne se composent d'un nombre exact de jours ! Le mois n'a pas trente jours complets : l'année solaire dépasse d'environ six heures le nombre de 365 jours, et l'année lunaire se compose de 354 jours avec une fraction très compliquée, et, dans les trois cas, du mois, de l'année lunaire et de l'année solaire, la fraction de jour qui dépasse le nombre entier est une fraction intangible pour l'esprit humain. On a été longtemps à trouver

un système de compensation pour réduire toutes ces fractions en nombres parfaitement appréciables : on a enfin réussi plus ou moins ; mais il est bien reconnu qu'on ne pourra jamais trouver une combinaison qui soit complètement exacte.

Numa Pompilius, second roi de Rome, fut le premier qui essaya de débrouiller ce chaos. Il composa son année de douze mois, dont six avaient trente jours : janvier, mars, mai, juillet, nommé alors quintile, septembre et novembre. C'étaient les mois qui venaient en nombre impair : les six mois intermédiaires n'avaient que vingt-neuf jours : c'étaient février, avril, juin, août, qui s'appelait alors sextile, octobre et décembre. Ces douze mois formaient en tout 354 jours. C'était plus de huit heures de moins qu'il ne fallait pour composer l'année lunaire ; et il manquait plus d'onze jours pour composer l'année solaire. On conçoit qu'une telle erreur devait promptement amener du désordre dans la suite des saisons. Les ministres du culte, qui avaient charge d'annoncer les fêtes, étaient souvent embarrassés, à cause des dérangements qui se produisaient chaque année de plus en plus par rapport à l'époque où ils devaient célébrer leurs solennités, et ils y suppléaient de leur mieux en intercalant un mois, ou du moins un certain nombre de jours, lorsqu'il était nécessaire. Chez les Hébreux même, ce mois intercalaire existait officiellement ; on l'appelait le second adar, mais cette correction ne suffisait pas à rectifier toutes les erreurs qui rendaient à chaque instant plus grande la différence qui existait entre le temps officiel et le temps vrai. Il arriva qu'au temps du quatrième consulat de Jules César, environ quarante-sept ans avant Notre-Seigneur les saisons étaient tellement brouillées les unes avec les autres, que le grand homme résolut d'opérer une réforme complète dans la manière de supputer le temps.

Il consulta d'abord Sosigène, mathématicien d'Alexandrie ; et, d'après l'avis de cet homme habile, il substitua l'année solaire à l'année lunaire, en ajoutant un jour aux mois de janvier, mars, mai et quintile, qui eurent désormais trente-un jours au lieu de trente ; et aux mois d'avril, juin et sextile, qui eurent désormais trente jours au lieu de vingt-neuf. Octobre et décembre furent augmentés chacun de deux jours, ce qui leur en donna trente-un au lieu de vingt-neuf : février, septembre et

novembre restèrent ce qu'ils étaient auparavant ; et Jules, pour compenser les six heures qui manquaient encore à l'année solaire, statua que toutes les quatrièmes années se composeraient d'un jour de plus que les trois intermédiaires. Février, dans ces années appelées bissextiles, pour une raison que nous allons expliquer, se composait de trente jours ; mais, peu d'années après, il arriva à ce mois infortuné un autre accident qui l'empêcha de ressembler jamais aux autres, même dans les années bissextiles.

En l'honneur de la réforme que Jules César avait opérée, on résolut de changer le nom du mois de quintile, et de lui donner le nom du grand homme ; *Julius,* juillet. Or, quelque temps après, Auguste César étant parvenu au pouvoir après la mort de son père adoptif, les flatteurs ne voulurent pas que les deux maîtres de Rome fussent moins bien traités l'un que l'autre, et ils donnèrent au mois de sextile le nom d'*Augustus* qu'en France on a abrégé en celui d'août.

Ce ne fut pas tout encore : sextile n'avait que trente jours : on voulut qu'août en eût autant que juillet, c'est-à-dire trente-un, et on emprunta ce jour au pauvre mois de février, qui n'en garda ainsi que vingt-huit. Ce fut pour lui un double malheur ; car, outre qu'll était de deux jours au moins plus court que les autres, il tombait dans la catégorie des mois ayant un nombre pair de jours, et ces mois étaient fort mal famés chez les Romains, qui, malgré leur sérieux bien connu, avaient pourtant un penchant passablement fort vers tous les genres de superstition.

Au moins, ce mois de février conserva-t-il le privilège de recevoir le jour surajouté tous les quatre ans dans les années bissextiles ; mais par un usage assez bizarre, ce jour s'ajoutait entre le six et le cinq des calendes de mars, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, entre le 24 et le 25 février, car on sait que les Romains comptaient en diminuant à mesure qu'ils se rapprochaient des calendes, des nones ou des ides de chaque mois. Il résultait de cette place que l'on assignait au jour interlaire qu'il passait pour le second sixième *(bis sextus)* avant les calendes de mars d'où le nom de *bissextiles*, donné aux années qui recevaient ce jour supplémentaire. Il faut remarquer que le 24 février, qui pour les Romains était le sixième jour avant les

calendes de mars, ne serait pour nous que le cinquième ; mais les Romains avaient coutume de compter l'antiveille d'une fête pour le troisième jour avant cette fête, bien que ce ne soit en réalité que le second. Il faut remarquer que l'Eglise romaine a conservé cette ancienne supputation de Jules César, dans son Bréviaire, dans son martyrologe et dans ses décrets officiels.

Cette combinaison de Jules César se rapprochait certainement beaucoup de la vérité ; cependant il y avait encore assez de différence entre ce calcul artificiel et le temps vrai pour produire en cent trente-quatre ans une erreur d'un jour à peu près. Déjà en 325, au temps du concile de Nicée, l'erreur devenait sensible, et le patriarche d'Alexandrie Théophile, fut chargé avec Eusèbe de Césarée de la corriger plus tard, autant qu'ils le pourraient. On se servit du Nombre d'or de Méthon, et du Cycle pascal de Denis-le-Petit, ce qui permit au moins de placer Pâques, et par suite les autres fêtes mobiles, à leur date véritable. Mais la France resta en retard, selon son habitude, et n'adopta la réforme d'Alexandrie qu'au temps de Charlemagne. D'ailleurs, cette réforme, qui ne portait que sur les fêtes mobiles n'empêchait pas l'erreur consacrée par le calendrier de Jules César de se grossir avec le temps ; et, en 1582, les équinoxes et les solstices se trouvaient en retard de onze jours. Ce fut en ce temps qu'il fut remarqué par le peuple que le plus long jour de l'année était le 11 juin, fête de saint Barnabé ; et que le jour de sainte Luce ou Lucie, 13 décembre, les jours commençatent à croître de la longueur *du saut à la puce* ; paroles qui ne sont plus vraies aujourd'hui, et qu'il faut reporter au 21 juin et au 23 décembre : le premier étant le vrai jour du solstice d'été ; et le second suivant de deux jours le solstice d'hiver, et se trouvant par conséquent au moment où le soleil commence à revenir vers nous.

Les papes avaient commencé depuis longtemps à chercher les moyens de mettre sur ce point les fêtes de l'Eglise et les saisons astronomiques d'accord avec le soleil. Nicolas V, vers 1447, pensa sérieusement à cette entreprise ; mais il manquait d'hommes capables de mettre son projet à exécution. Léon X le reprit en 1517 ; mais il fut arrêté à son tour, par les troubles du protestantisme. Enfin Grégoire XIII chargea de l'affaire le cardinal Sirlet et le jésuite Christophe Clavius ; ceux-ci cher-

chèrent des lumières dans un mémoire laissé par le médecin Louis Lilio, qui venait de mourir, et qui avait été l'un des meilleurs mathématiciens de ce temps. Ils écrivirent ensuite aux savants étrangers, entre autres à François de Foix de Candale, évêque d'Aire et à Joseph de l'Escalle ; puis, après avoir ainsi élucidé la question ils résolurent deux choses : d'abord de placer les équinoxes et les solstices le 21 des quatre mois de mars, juin, septembre et décembre, comme ils l'étaient au temps du concile de Nicée, ce qui nécessitait un retranchement de dix jours à l'année 1582 ; et ensuite de conserver le comput de Jules César, comme facile et populaire. Mais, pour empêcher à l'avenir l'erreur que contenait ce système, de produire les mêmes effets qu'auparavant, on retrancha sur quatre cents ans trois années bissextiles, et on choisit les années séculaires qui ne sont pas divisibles par quatre cents, telles que 1700, 1800 et 1900, qui ne devaient pas être bissextiles, tandis que les années 2000, 2400 et ainsi de suite, le seront.

Grégoire XIII approuva, et même loua beaucoup ce système, qu'il promulgua officiellement par la bulle *Inter gravissimas*, donnée à Tusculum le VI des calendes de mars, 24 février 1581. Il ordonna que les dix jours à retrancher le seraient à Rome et dans toute l'Italie, au mois d'octobte 1582, du 4 au 14, c'est-à-dire que le lendemain du 4 dut être compté comme le 15, ce qui changea la lettre dominicale ; le G, marqué dans l'ancien calendrier pour 1582, devint un C. Sainte Thérèse mourut dans cette nuit du 4 au 15 octobre : sa fête fut fixée en ce dernier jour, qui était celui du calendrier réformé.

La France n'hésita pas à accepter cette réforme ; mais elle ne fut pas non plus la première à l'adopter : d'abord, il fallut la faire examiner par les Parlements et par le conseil du roi ; et, le retranchement des dix jours ne se fit qu'au mois de décembre. Le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, ordonna que le premier dimanche de l'Avent qui, en cette année, se trouvait le 5 décembre, serait avancé au 25 novembre, le second au 2 décembre, et le troisième au 9, qui se trouvait encore sous la lettre dominicale G, de l'ancien calendrier. Ensuite, comme lendemain du 10, on devait compter le 21, afin de rencontrer la fête de Noël le samedi de cette semaine ; et la fête de saint Etienne le dimanche suivant qui portait la lettre C, conforme au calendrier réformé.

Toute l'Eglise eut bientôt adopté cette réforme, à l'exception des Anglais et des Luthériens d'Allemagne, qui préférèrent écouter leur haine contre l'Eglise plutôt que la voix du bon sens et de la vérité : « Ils aiment mieux, disait un auteur du temps, être en désaccord avec le Ciel que de se trouver d'accord même sur un point, avec le pape. » Cependant presque tous ont fini par reconnaître le ridicule de leur conduite et ont suivi le reste des nations civilisées. Il ne reste plus guère que les Russes qui aient conservé le calendrier de Jules César, maintenant en retard de douze jours sur le nôtre, depuis qu'ils ont fait bissextiles, les années 1700 et 1800, qui pour nous ont été des années communes. Après 1900, il y aura treize jours de retard. Dans les rapports entre les peuples qui ne suivent pas le même calendrier, la différence s'exprime ainsi par les occidentaux : le 24/12 mars ou toute autre date, et par les Russes : le 12/24 mars, chacun mettant la première la date de son calendrier.

Les Ligueurs a Séez

Les plus grands maux continuaient de peser sur la France, et sur notre pays en particulier, La mort du duc François d'Alençon ouvrit de nouveau la porte aux guerres civiles, qui amenèrent de temps en temps de sanglantes tragédies. Mais parmi les calamités auxquelles la contrée était soumise à cette époque funeste, rien ne pouvait être plus consolant ni plus édifiant que la vertu de notre évêque Louis du Moulinet, qui se dévoilait en toutes les circonstances. Depuis le voyage qu'il fit à Argentan en 1568, pour échapper, comme nous l'avons vu, à la haine de Gabriel de Montgommery, il ne voulut jamais quitter son palais épiscopal, bien que la ville de Séez fût alors sans défense et toute ouverte aux coups des hérétiques. Mais le digne prélat aimait mieux exposer sa personne que de laisser son troupeau sans secours et sans guide au milieu d'un aussi grand péril.

Les occasions d'exercer sa patience ne devaient du reste pas lui manquer au milieu d'un tel état de choses. L'abandon où se trouvait la ville épiscopale encouragea une troupe de Ligueurs, *ou plutôt de voleurs*, dit Marin Prouverre, qui vint se réfugier dans cette ville, parce qu'elle ne trouvait point d'asile plus commode dans le pays. Le voisinage du palais épiscopal tenta

ces malheureux. Un nommé Ponthebert et quelques hommes de sa suite, sachant que la maison du prélat était riche et abondamment fournie de toutes sortes de choses, en particulier de bons chevaux, entreprirent de s'y introduire et de la piller de fond en comble. Ces faux Ligueurs ressemblaient beaucoup aux faux chouans de la fin du XVIIIe siècle.

Les serviteurs de l'évêque essayèrent de résister ; mais ils ne furent pas les plus forts : les brigands entrèrent avec violence, chassèrent une partie de ces dévoués défenseurs, blessèrent les autres, et pillèrent la maison épiscopale, comme si c'eût été celle d'un ennemi,

Le prélat, voyant son palais pris d'assaut, sortit du cabinet où il se trouvait, se présenta devant les brigands et se plaignit d'abord amèrement de la mort de quelques-uns de ses serviteurs, qu'ils avaient massacrés, et des blessures qu'avaient reçues plusieurs autres. Il est probable que, dans son animation, il proféra quelque parole trop vive, ce qui paraît bien naturel dans la circonstance. Ce qui est certain, c'est que Ponthebert, sans respect pour la dignité épiscopale, s'oublia jusqu'à lui porter plusieurs coups du manche d'une hallebarde qu'il tenait à la main. Alors le prélat, plus affligé encore du procédé que blessé des coups qu'il avait reçus, se retira pour quelque temps chez le seigneur de Chailloué. Mais il ne voulut jamais consentir, à ce qu'on intentât la moindre action contre celui qui l'avait si indignement traité. Il préféra lui pardonner pour l'amour de Notre-Seigneur.

Comices de Blois

Louis du Moulinet assista ensuite en 1588 aux comices royaux de Blois, où il prit plusieurs fois la parole. Ces états, quoique politiques au fond, et destinés à unir entre eux les catholiques pour résister à l'hérésie, qu'on craignait de voir s'asseoir bientôt sur le trône de France dans la personne d'Henri IV, eurent pourtant aussi leur côté religieux. On y traita la question de la promulgation du concile de Trente, que réclamait avec instances le pape Sixte-Quint. Le roi Henri III congédia les députés des trois ordres le 16 janvier 1589, en promettant de faire le plus tôt possible la promulgation des

décrets du concile; on ne sait s'il avait réellement envie de tenir sa promesse ; mais la divine Providence ne lui en laissa pas le temps. Les évéques attachés à Rome y suppléèrent chacun pour leur diocèse. Louis du Moulinet, que nous avons vu théologien de son oncle au concile, s'empressa de faire mettre les décrets à exécution dans le diocèse de Séez. Ce digne évêque d'ailleurs était grand ami de la discipline, et la pratiquait lui-même le premier en la faisant pratiquer aux autres. Nous en avons déjà donné des preuves : nous en trouverons d'autres encore dans le cours de son histoire.

Sixte-Quint

L'Eglise était gouvernée depuis 1585 par le grand pape Sixte-Quint, l'ancien petit pâtre de Montalte, qui exerça sur toute l'Eglise une influence et une autorité dont on n'avait pas eu d'exemple depuis de longs siècles ; et qui eut en particulier pour mission d'empêcher l'hérésie de s'emparer du trône de saint Louis et de Charlemagne. Le cardinal Charles d'Angennes, évêque du Mans, faisait à cette époque ls voyage d'Italie ; il put assister à la mort de Grégoire XIII et au conclave qui élut Sixte-Quint. Mais ce voyage devait être le dernier de ce digne évêque. Etant allé à Corneto, il y fut étranglé par son *maître* de chambre, le 23 mars 1587, à l'âge de cinquante-six ans. On l'enterra chez les Frères Mineurs de la ville, et on mit une épitaphe sur son tombeau.

Après sa mort, par un abus assez commun à cette époque, deux ecclésiastiques furent pourvus successivement du bénéfice, en forme de régale. La royauté prenait alors tous les moyens de se faire des revenus pour entretenir son luxe : elle s'avilissait ainsi pour acquérir seulement le pouvoir de vivre.

Le successeur définitif de Charles d'Angennes fut son frère cadet, Claude d'Angennes, depuis neuf ans évêque de Noyon. Il était né le 26 août 1538, et avait assisté au concile de Trente avec son frère : il fut nommé évêque du Mans à la fin de 1587, et intronisé le dimanche de la Passion, 3 avril 1588. Avant de prendre possession de son siège, il crut devoir faire une confession publique de la vie licencieuse qu'il avait menée jusqu'alors. Il put d'ailleurs réparer ses fautes par son zèle. Le Maine était

alors dévasté par Jarzay et d'Epernon, qui y commettaient les excès les plus odieux, et fournissaient une ample matière à la charité du nouvel évêque.

La guerre entre Ligueurs et royalistes était alors très vive. Les partisans du roi de Navarre comptaient principalement alors dans leurs rangs René de Saint-Denis, baron de Hertré. En octobre 1588, il surprit pendant la nuit la ville de Fresnay-le-Vicomte, dont il s'empara facilement : il prit ensuite Alençon, également par surprise. Le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie pour le roi, vint en 1589 à Alençon, désormais soumise : puis il se rendit maître de Séez et de Falaise en passant par Argentan.

Cette dernière ville avait déjà été occupée par une troupe de Ligueurs, qui reconnurent bientôt qu'elle était attachée au parti du roi. Cependant ils rentrèrent un soir, avec le concours de plusieurs bourgeois infidèles, sous la conduite du brave capitaine de Falaise, nommé La Chesnaye : celui-ci avait deux ou trois cents hommes, et son dessein était de faire les principaux habitants prisonniers et de piller les autres. Mais les Argentanais éventèrent ce dessein ; et, s'étant saisis promptement de la porte de la Chaussée et de quelques tours de la ville, ils y introduisirent des habitants des faubourgs. Tous ces hommes réunis forcèrent les Ligueurs à renvoyer le capitaine La Chesnaye et ses compagnons. Il ne demeura que la première garnison : le complot était absolument déjoué.

Quelque temps après, le comte de Brissac étant parvenu à entrer dans la ville, y établit le sieur de Boismoze, d'Anjou, pour y gouverner au nom de la Ligue en place du sieur de Médavy, qui avait reçu le gouvernement pour le roi. Mais enfin, au mois de décembre de cette année 1589, le roi Henri de Navarre s'approcha lui-même d'Argentan. Les Ligueurs tenaient toujours le château, sous le commandement de l'angevin Boismoze, et voulaient empêcher les habitants de se rendre au roi de leur choix, en gardant chez leur capitaine les clefs de la ville. Mais un jour que le sieur de la Villière, l'un des capitaines de la garnison, se rendait à la porte pour la fermer en compagnie d'un bon nombre de soldats, René de Thirmois, sieur de la Plesse-Haute-Noë (en Almenêches et Silly) se fit accompagner des habitants, et s'empara des clefs en litige, si bien que

les habitants devinrent libres de se ranger sous l'autorité du roi, comme ils le firent en effet bientôt, en contraignant les Ligueurs qui se trouvaient dans le château de se rendre moyennant composition.

Bientôt après, Henri IV établit gouverneur d'Argentan le seigneur de Fontaine-Grogny : ensuite, ce gouvernement fut donné au baron de Courtomer puis repris par le sieur de Médavy, qui le tint pendant toute sa vie et le laissa à son fils Jacques. Il retourna ensuite au comte de Montgommery, en compensation d'une partie du gouvernement de Pontorson, qui avait été enlevé à ce comte pour être démoli. Mais comme ce Montgommery était de la religion prétendue réformés, le gouvernement d'Argentan revint aux Médavy-Grancey, qui le possédèrent pendant longtemps.

L'année qui vit revenir Argentan sous l'obédience du roi, fut aussi témoin des exploits de ce prince dans le Perche-Gouet. Il acquit en particulier les bourgs de Brou, d'Illiers et de Courville, fit prisonnier le sire de Fruencé, qui était retranché au château de Villebon, domaine du sire de Vieuville-Bichenville, gouverneur de Brou ; enfin il se retira à Chartres pour chercher les moyens d'achever la conquête de son royaume. Les Ligueurs avaient été peu de temps auparavant battus à la Croix-du-Perche.

Cette guerre ne se faisait pas sans que de grands excès fussent commis des deux côtés. Les seigneurs se servaient du masque de la religion et de la politique, pour satisfaire leurs vengeances particulières. René de Renty, comte de Landelles, fut nommé gouverneur d'Alençon ; mais il ne fut pas longtemps paisible possesseur de cette ville. Le duc de Mayenne, chef des Ligueurs, ayant échoué devant Tours, se replia sur Château-du-Loir, le Mans et Alençon. Il s'empara en passant des deux premières de ces villes, puis tomba sur Alençon et brûla le faubourg de Lancrel. Renty, retranché dans le château, fut bientôt forcé de capituler. Les Ligueurs s'emparèrent ensuite de Bellême, puis de Mortagne. Le duc de Mayenne, maître du Perche, y établit, comme gouverneur pour la Ligue, Louis de Vallée, seigneur de Pescheray. Mortagne fut prise et reprise vingt-deux fois dans cette lutte, ce qui nous montre combien la guerre était poussée vivement dans ces contrées. On combattait encore autour de

cette ville quand le roi Henri III fut assassiné à la fin de juillet 1589.

Ce malheureux prince, incapable de dominer les partis, voulait se les concilier en les flattant l'un après l'autre : sa mère avait tenu la même conduite politique, et il ne réussit comme elle qu'à mécontenter les deux camps. Ce fut du côté des catholiques que lui vint le châtiment. Ceux-ci avaient sur le cœur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, accompli sur l'ordre de Henri III. Ce prince d'ailleurs, s'était allié avec le roi de Navarre et faisait la guerre avec lui dans les environs de Paris, tandis que cette ville elle-même était dans la possession des *Seize*, sorte de faction qui s'était formée au sein de la Ligue, et en composait le noyau le plus exalté.

Le 31 juillet 1589, Henri III s'était rendu maître de Saint-Cloud, et y avait établi son quartier général : le roi de Navarre avait pris position à Meudon, et fait occuper les villages d'Issy, de Vanves et de Vaugirard. Les esprits s'exaltaient et un crime se préparait.

Assassinat de Henri III

Il y avait alors à Paris un jeune religieux jacobin, âgé de vingt-deux ou vingt-trois ans. C'était une cervelle brûlante, qui prétendait avoir des visions, et des communications célestes. Il s'imagina pendant une nuit qu'il voyait un ange, avec une épée nue, qui lui commandait de tuer le roi de France. Plein de cette idée, il se dirigea, dans la soirée du 31 juillet, du côté de Vaugirard, où se trouvaient les avant-postes du roi de Navarre. Il était porteur d'une espèce de passe-port, signé du comte de Brienne, seigneur royaliste alors détenu au Louvre. Arrêté, par les soldats, et conduit aux officiers, il déclara qu'il était chargé d'un message pour le roi de France ; et, à preuve de ce qu'il disait, il montrait une lettre adressée à Henri III par le premier président Achille de Harlay, alors détenu à la Bastille. On avait fait croire à ce magistrat que le jeune moine pouvait faire au roi d'importantes révélations, ce qui prouve que cet exalté, dont le nom était Jacques Clément, n'était que l'instrument d'un puissant complot formé par les seigneurs.

Le procureur général la Guesle se fit amener le religieux, lui dit qu'il était trop tard pour qu'il pût voir Henri III, mais qu'il

l'introduirait le lendemain de bon matin en sa présence : en attendant, il le logea chez lui. Le jeune moine soupa tranquillement, en se servant du couteau qu'il devait plonger le lendemain dans le sein du roi. Il dormit ensuite paisiblement, et, le lendemain mardi, 1er août, à huit heures du matin, la Guesle l'introduisit auprès de Henri III.

Jacques Clément avait son couteau dans sa manche. Il présenta le sauf-conduit du comte de Brienne, et déclara qu'il avait un secret à confier au roi. En même temps il lui présentait plusieurs lettres, que Henri se mit à lire, en ordonnant à ceux qui étaient présents de se retirer. Alors l'assassin découvrit son couteau, et le plongea dans le ventre du roi, si profondément qu'il resta dans la blessure. Le prince le retira lui-même avec effort et en frappa le meurtrier à la pointe du sourcil gauche. en s'écriant : « Ah ! le méchant moine ! il m'a tué !! Qu'on le tue ! » A ces cris, plusieurs gentilshommes accoururent et massacrèrent immédiatement l'assassin. Alors, on appela les chirurgiens ; et Portail, l'un d'entre eux, reconnut que la plaie du roi était mortelle. Il le dit en latin à ses confrères présents, et toutefois essaya encore de rassurer le prince.

Celui-ci d'abord essaya de se faire illusion ; mais bientôt, comprenant qu'il était perdu, il fit appeler son aumônier, l'abbé de Boulogne, et demanda les Sacrements, avec toutes les marques d'un sérieux repentir. Ensuite, il fit ouvrir les portes et entrer les seigneurs présents, auxquels il déclara qu'il ne regrettait point la vie, mais qu'il lui était pénible de laisser le royaume dans l'état de désolation où il se trouvait.

Il engagea ensuite la noblesse à reconnaître pour roi son beau-frère le roi de Navarre, sans s'arrêter à la différence de religion, parce que lui seul avait droit au trône ; et que c'était un esprit trop loyal et trop sincère pour ne pas rentrer dans le sein de l'Eglise.

Ensuite, il s'adressa au roi de Navarre lui-même, lui exprima de nouveau le désir qu'il avait de le laisser son héritier, et l'exhorta à changer de religion. Enfin il reçut le saint Viatique, récita des parties du psaume XXX : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. » — « *In manus tuas* », avec le psaume « *Miserere* » tout entier. Il pardonna à ses ennemis, perdit connaissance à neuf heures du soir, et mourut à trois

heures du matin. Il était dans sa trente-huitième année, et avait régné un peu plus de quinze ans. Le roi de Navarre fut aussitôt reconnu pour roi par l'armée sous le nom de Henri IV ; mais il devait encore éprouver de longues contradictions avant d'être en possession du trône de son aïeul saint Louls.

Avènement de Henri IV

Le nouveau roi parcourut alors les provinces, afin de se montrer à son peuple ; mais il ne réussit pas à gagner les catholiques, prévenus contre lui ; et, s'il plut par son caractère brave, enjoué et décidé, il déplut aussi quelquefois par son langage trop libre. A Laval, par exemple, il vit un couvent de Franciscains placé près d'un couvent de Clarisses : « ventre saint-gris ! dit-il ; le feu est bien près des étoupes. » On connaissait à Laval la sainteté des Franciscains ; et cette parole légère fit tort au prince dans un grand nombre d'esprits. Il visita aussi le couvent de Patience.

Nouveau role de la Ligue

Les royalistes obtinrent de nouveau quelques succès dans nos contrées : la Rognière reprit Bellême sur les Ligueurs, et ensuite on combattit pour la possession d'Alençon, où commandait Lansac, lieutenant du duc de Mayenne : le brave Hertré le battit et lui prit le faubourg de Montsort. Enfin le roi Henri IV vint lui-même faire le siège de cette ville, qui capitula. Henri IV tint à faire son entrée solennelle dans cttte place alors importante. Il se rendit, pour que le défilé fût plus long, jusqu'au château de Saint-Pater. Après avoir été reçu royalement dans la maison d'Ozé, près l'église de Notre-Dame, maison historique qu'un utilitarisme ignorant et grossier est en train de faire disparaître (1899), Henri se rendit à Séez, où il fut également reçu avec honneur par l'évêque Louis du Moulinet, qui devait contribuer beaucoup à sa conversion. Henri se rendit de là à Argentan, où il se fit prêter le serment de fidélité par Gabriel de Vieux-Pont, seigneur de Chailloué, qui y commandait alors. Falaise et Domfront se rendirent également au roi vainqueur. Les habitants de Domfront poignardèrent le gouverneur que la Ligue leur avait donné.

Pendant ce temps-là Hertré, le fidèle lieutenant d'Henrt IV, se portait sur Lassay, menacé par les Ligueurs. Lansac se présenta de nouveau devant lui ; mais il fut complètement battu, et le roi se trouva ainsi à peu près maître dans le Passais. A l'autre extrémité du Maine, il était aussi maître de Ceton ; mais la possession lui en était fort disputée par les Ligueurs, et il se livra autour de cette place un certain nombre de combats. Jean Maillard de la Motte, gouverneur d'Essay, se rangea sous les drapeaux de la Ligue, et dévasta le pays à la tête d'une troupe de paysans connus sous le nom de Lépans. Il se répandit à leur tête dans toute la contrée en 1590, rançonna les environs de Domfront, de Bellême, et de Séez, avec le bourg de Mantilly. Hertré se mit à sa poursuite, et lui prit la Ferté, qui se défendit vaillamment ; mais, cette place étant tombée sous les efforts des royalistes, Hertré poussa son ennemi jusque dans sa forteresse même â Essay, où il le força bientôt de capituler.

Un autre commandant de Ligueurs se signala dans la contrée ce fut Bois-Dauphin. Mais celui-ci ne se borna pas à lutter contre les royalistes, il défit aussi près d'Ambrières un parti considérable d'Anglais, qut, commandé par le général Norris, ravageait le Maine sur les limites de la Normandie. Cette troupe, qui cherchait à profiter de nos désordres pour reprendre pied sur notre sol, fut complètement battue, et son général lui-même fut fait prisonnier, sept drapeaux anglais restèrent entre les mains de Bois-Dauphin.

Mais ce corps anglais n'était pas le seul qui courût le pays : Henri IV avait eu le malheur de solliciter le secours d'Elisabeth pour reconquérir son royaume. Les Anglais n'avaient eu garde de négliger cette occasion de rentrer en France. Le Bas-Maine et le Passais étaient partout ravagés par ces pillards, qui étaient sous le commandement du général comte d'Essen. Domfront, Landivy, Ambrières, Gorron, Ernée et les pays voisins éprouvèrent tour à tour toutes les horreurs de la guerre. Les abbayes de Lonlay et de Font-Daniel furent pillées et mises à sac, et les religieux furent ignominieusement chassés. Ceux de Lonlay se rendirent à Alençon, où ils avaient eu autrefois, comme nous l'avons vu, un prieuré chargé pendant un temps de la cure de la ville. Ceux de Font-Daniel trouvèrent un refuge à Mayenne.

On rapporte que vers ce temps, presque immédiatement avant la bataille d'Ivry, en 1590, Henri IV étant venu à Alençon, fut reçu par la femme d'un bon bourgeois qui le traita de son mieux sans le connaître, et lui servit en particulier une magnifique dinde à la broche. Après avoir mangé ainsi familiàrement avec le roi, cette famille devait recevoir des lettres de noblesse, et le roi les accorda volontiers. Lorsqu'il fut question de choisir les armes, le maître de la maison adopta une dinde à la broche, et ce sont encore les armes de ses descendants d'aujourd'hui, On ajoute que la maison où s'est accompli ce fait est la fameuse maison d'Ozé. Il est probable que cette légende a été brodée sur l'entrée solennelle de Henri IV à Alençon, où il fut en effet reçu dans la maison d'Ozé, comme nous l'avons vu plus haut. On a voulu reconnaître cette dinde dans les deux deux oiseaux que l'on remarque sur l'écusson des armes de la ville d'Alençon ; mais il est certain que ces oiseaux sont des aigles, et même des aigles tirées du blason impérial d'Allemagne, bien qu'on ne sache pas d'une manière très exacte à quelle époque Alençon a reçu le droit de les porter. Ces armes dans tous les cas n'ont rien de commun avec celles du bourgeois anobli par Henri IV.

Cependant les Ligueurs ne laissaient pas facilement Hertré paisible possesseur du pays. Ils combattirent souvent autour d'Alençon en 1590, mais sans réussir à s'emparer de la ville. Hertré même les battit presque toujours, et leur infligea des pertes sensibles. Il les poussa enfin jusqu'à Ambrières, où il leur livra une bataille générale et remporta sur eux une victoire complète.

Les Ligueurs furent plus heureux du côté d'Essay qu'ils reprirent sur les royalistes ; mais ils ne furent pas longtemps en possession de cette forteresse, que les royalistes leur enlevèrent bientôt de nouveau. En récompense de ses services, Hertré devint lieutenant du bailliage d'Alençon en 1592. Son fief de Hertré fut élevé à la dignité de baronnie ; et la Tournerie, qu'il possédait aussi devint une châtellenie, ce qu'elle n'avait jamais été auparavant : il semble que le roi ne faisait pas trop ainsi pour l'un de ses plus fidèles serviteurs, peut-être celui qui avait le mieux servi sa cause dans la Basse-Normandie et dans le Maine. Le lieutenant d'Alençon-ville, officier inférieur au lieute-

nant du bailliage, qui était Hertré, était alors Nicolas Deschamps, seigneur de Gisnay.

Les Ligueurs à cette époque, étaient encore maîtres de Mortagne. Ils firent une fausse expédition contre Bellême, en pillant la campagne sur leur route : ces attaques réitérées faisaient beaucoup de mal au pays. L'église de Saint-Langis fut brûlée en 1590, et rétablie cinq ans après. A la suite de cette expédition, Mortagne fut reprise par les royalistes le 5 novembre de cette même année 1590. Mais les Ligueurs n'étaient pourtant pas battus sur tous les points encore. Un de leurs chefs, le baron de Médavy, guerrier terrible, comme nous le verrons plus tard, prit Verneuil, et fut nommé à cause de cela gouverneur de Normandie pour la Ligue, ayant pour lieutenant des Moutis de la Morandière : le même Médavy devint aussi gouverneur du Perche pour la Ligue en 1593. Il attaqua alors Mortagne, qui résista à tovs ses efforts. Nogent, de son côté, ne cessa pas d'être fidèle au roi. Quant à Médavy, ferme dans le parti qu'il avait embrassé, il fut le dernier des seigneurs à abandonner la Ligue, et il ne rendit Verneuil à Rosny, plus tard duc de Sully, que le 25 mars 1594, après le retour de Henri IV au catholicisme.

Conversion d'Henri IV

C'est ici le lieu de parler de cette conversion célèbre, qui devait rendre à la France une paix si désirée et si nécessaire, et à laquelle notre digne évêque, Louis du Moulinet, prit une part assez considérable.

Henri IV n'était pas beaucoup meilleur protestant qu'il n'était catholique. C'était un homme droit et sans façon, amateur de la vertu sociale, peu soucieux de la morale quand elle gênait ses plaisirs particuliers, tenant encore moins aux pratiques religieuses ; en un mot, c'était ce que nous appellerions aujourd'hui un déiste honnête homme. Les Seize et le clergé de Paris, qui était presque tout entier dans leur parti, ne voulaient pas d'un roi, même converti, qui avait été protestant, parce qu'ils prévoyaient avec assez de raison, qu'il ne serait pas assez dévoué à leur cause et qu'il aimerait à rester libre sur bien des points. Le curé de Saint-André-des-Arts à Paris, ayant

appris que Henri IV devait embrasser le catholicisme, crut devoir avertir ses ouailles en ces termes :

« On nous dit qu'il sera catholique et qu'il ira à la messe. Eh ! mes amis : les chiens y vont bien ; et si vous dirai davantage que, s'il y va une fois, la religion est perdue. Badauds que vous êtes, qui ne connaissez pas que ce vieil loup fait le renard seulement pour entrer et manger les poules ; car d'être jamais autre qu'hérétique, il n'est et ne le sera ; même dimanche dernier et jeudi encore, il fut au prêche, et le sais de ceux qui l'y ont vu. Mais quoi ! nos bons Politiques, qui contrefont tant ici avec nous les bons catholiques, aiment ce Ventre-Saint-Gris : c'est un luron qui leur plaît, parce que ce sont pourceaux à qui le loup promet de remplir la panse, qui est tout ce qu'ils cherchent... N'endurons pas la paix, mes amis, plutôt mourir ! Prenons les armes : ce sont armes de Dieu, encore qu'elles soient matérielles. »

C'est que, malgré les pieuses fureurs du bon curé et de ceux qui, comme lui, se montraient intransigeants sur le choix de leur nouveau souverain, tous les hommes sensés voyaient dans Henri IV des qualités plus sérieuses que celles qui devaient lui venir de certaines pratiques extérieures dont il ne s'était jamais préoccupé beaucoup. Ils sentaient en lui un homme; et certes, on en avait besoin plus que jamais. Quant à lui, il cherchait avant tout à se poser en homme de cœur ; et, s'il résistait à l'idée de se faire catholique, c'était en grande partie pour ne pas avoir l'air de courber la tête devant le pape et d'acheter son royaume par une formalité qui pouvait paraître de sa part un pur acte d'hypocrisie.

L'évêque de Séez, Louis du Moulinet, fut, comme nous l'avons vu, l'un des premiers qui lui parlèrent sérieusement du catholicisme. Il avait été convoqué à Saint-Denis, où s'était réunie l'assemblée chargée de discuter cette importante affaire. Il dut l'honneur de cette invitation au seigneur d'O, près Mortrée, qui le conduisit au roi avec Claude Groussard, premier président du Parlement, siégeant alors à Caen ; car il faut remarquer que ce premier Parlement du royaume était alors nomade, et siégait dans le lieu où il était le plus besoin de sa présence pour le bien du royaume.

Avec l'évêque et le président se trouvaient à Saint-Denis le

sieur de Languetot, autre président ; et les sires de Beuvron, de Crèvecœur, de Halot, et de la Luzerne, qui avaient assisté à l'assemblée de Mantes, et venaient à Saint-Denis se réunir aux prélats. Ils y trouvèrent le cardinal Charles de Bourbon, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Nantes, et un bon nombre d'autres évêques ; outre les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Merry accompagnés d'autres docteurs de Paris.

On mit d'abord en question l'absolution du roi, et l'on se demanda si les évêques avaient le pouvoir de la lui donner, ou s'il fallait la demander au pape et l'attendre de lui. Les avis furent partagés ; mais notre évêque, Louis du Moulinet, se montra le plus ardent défenseur des doits du Saint-Siège, et soutint formellement qu'on ne pouvait rien entreprendre dans cette affaire, sans consulter le Souverain-Pontife, et sans avoir de sa part une commission spéciale, attendu qu'il ne s'agissait pas d'une simple excommunication de droit, mais d'une excommunication personnelle, lancée par les papes eux-mêmes : par Grégoire XIII, en 1572, par Sixte-Quint en 1585, et par Grégoire XIV en 1591. Or, les évêques ne pouvaient pas absoudre d'une sentence rendue par leur supérieur, sans qu'il les en eût chargés lui-même.

Pendant ce temps, les évêques cherchaient à instruire et à persuader Henri, qui commença bientôt à revenir vers la vérité, et qui loua beaucoup l'idée que notre évêque avait émise sur la nécessité de recourir au pape. L'assemblée des évêques se rangea au même avis, et on ne songea plus qu'à fixer le jour où se ferait la cérémonie de l'abjuration.

Quels étaient alors les sentiments d'Henri IV ? Il ne vit pas, croyons-nous, la vérité pleine et entière qu'enseigne le catholicisme ; mais il en acquit l'estime, et crut qu'il ne s'abaisserait pas en l'embrassant. Nous ne sommes pas de ceux qui disent qu'il fit, en abjurant, un acte simplement politique et extérieur : il était trop franc et trop loyal pour s'abaisser jusqu'à ce degré d'hypocrisie ; mais nous ne croyons pas non plus qu'il ait jamais été attaché sincèrement de cœur au catholicisme. Il en regardait la pratique comme une chose indifférente, qu'on pouvait suivre et laisser à volonté.

Une anecdote qui a souvent été racontée nous paraît caracté-

riser parfaitement cette disposition d'esprit. On dit que ce qui le détermina surtout à embrasser le catholictsme, ce fut que les évêques prétendaient qu'on ne pouvait se sauver en suivant la loi du protestantisme, tandis que les docteurs protestants admettaient qu'on peut se sauver dans le catholicisme, ce qui doit résulter en effet de leur principe de libre examen. Dès que les ministres ne tenaient pas plus fortement à leurs idées, pourquoi y aurait-il tenu lui-même ? « Paris vaut bien une Messe, » disait-il un jour. Il ne tenait pas à la Messe, mais il ne tenait pas davantage aux idées protestantes qui la condamnaient. Enfin la résolution fut prise, et une lettre qu'il écrivit à la belle Gabrielle d'Estrées, nous montre assez bien dans quelles dispositions d'esprit il se trouvait alors :

« Je commence ce matin, lul écrivait-il le 19 juillet 1593, à parler aux évêques, outre ceux que je mandai hier... L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire de plus longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le *saut périlleux*. A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes. — Venez demain de bonne heure ; car il me semble qu'il y a déjà un an que je ne vous ai vue. »

Cette lettre nous dévoile un homme qui pensait beaucoup plus à sa maîtresse qu'à son abjuration ; mais on ne pouvait voir le fond de son âme, et force était de le juger simplement par ses actes extérieurs. Du reste, Henri IV, tel qu'il était, pouvait faire beaucoup plus de bien au royaume que des princes plns pieux peut être, mais qui n'auraient pas eu la même supériorité d'esprit pour diriger leur droiture naturelle. Il y en eut trop parmi ses descendants qui se montrèrent pour notre plus grand détriment de ce caractère bon, mais trop faible : le siècle qui vient de s'écouler en a été témoin : le nôtre n'a pas été sans en éprouver quelque chose. Quoi qu'il en soit, la cérémonie de l'abjuration fut fixée au dimanche 25 juillet. Ce fut l'évêque de Séez, Louis du Moulinet, qui donna la veille l'absolution sacramentelle au roi, et tout fut prêt désormais pour la cérémonie officielle et publique.

L'abjuration eut lieu dans la grande église abbatiale de Saint-Denis. Le 25 juillet, à neuf heures du matin, le roi sortit de son hôtel et se dirigea vers la basilique : il était vêtu de blanc, à

la manière des catéchumènes. Sur son passage, une grande foule de bourgeois et d'hommes du peuple venus de Paris le salua en criant : « Vive le roi ! » Le clergé attendait Henri sur le perron de l'église. On remarquait au premier rang l'archevêque de Bourges et le cardinal de Vendôme ; les évêques du Mans, de Nantes, de Séez, d'Angers, de Chartres, de Digne, de Maillezais, et beaucoup d'autres dignitaires.

L'archevêque de Bourges s'avança vers Henri et lui dit : « Qui êtes-vous ? » — « Je suis le roi, » répondit Henri. — « Que demandez-vous ? » reprit l'archevêque. — « Je demande, répliqua le roi, à être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. » — Le voulez-vous ? » — « Oui, je le veux et je le désire. « Alors Henri s'agenouilla, et prononça d'une voix haute sa profession de foi ; qu'il remit ensuite, signée de sa main, à l'archevêque, dont il baisa l'anneau. L'archevêque lui donna l'absolution, et on entra dans l'église où le peuple se trouvait déjà, en foule, et ne cessait de crier : « Vive le roi ! » L'archevêque entendit encore une fois le prince en confession, comme grand pénitencier, et on put chanter solennellement le *Te Deum*.

Alors l'archevêque de Bourges et le cardinal de Bourbon-Vendôme, cnnduisirent le roi vers l'autel, sous un dais de velours préparé pour la circonstance, et on commença la grand'messe, qui fut célébrée par l'évêque de Nantes. Henri se prosterna les mains jointes à l'élévation, en se frappant la poitrine ; et à l'*Agnus Dei*, il baisa l'instrument de paix, qui lui fut présenté par le cardinal. Seulement, il s'abstint de communier, peut-être sur l'avis de son confesseur, peut-être à cause de la sentence d'excommunication qui pesait encore sur lui. Ensuite on le ramena à son hôtel en grande pompe et au bruit des acclamations populaires.

Cependant on doutait toujours de la bonne foi du nouveau converti. Sa parole : « Paris vaut bien une Messe, » se répétait autour de lui. Un jour Chicot, son bouffon de cour, s'approcha de lui, en lui disant : « Monsieur mon ami, je tiens de moi bien assuré qu'au besoin tu donnerais huguenots et papistes aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. » Chicot disait ainsi tout haut ce que les autres pensaient tout bas.

Du reste, si Henri avait cru ranger tout le monde sous la loi en abjurant le protestantisme, il dut bientôt s'apercevoir qu'il s'était fortement trompé. Les Seize ne désarmèrent point, et le roi converti ne fut pas plus maître à Paris qu'auparavant. Après s'être fait sacrer à Chartres le 27 février 1594, le Béarnais fut obligé de faire le siège de sa capitale, qui lûi fut livrée dans la nuit du 21 au 22 mars. Ce fut alors seulement que la France pacifiée et délivrée des guerres de religion put jouir d'un règne qui devait être un des plus beaux et des plus glorieux de la monarchie.

Dès le principe, cette conversion produisit plusieurs heureux effets. Les catholiques commencèrent à apprécier et à aimer leur nouveau roi ; et les protestants, qui savaient qu'Henri conservait un faible pour eux, désarmèrent aussitôt. Les Seize, restés seuls. devaient bientôt succomber. On envoya à Rome le duc de Nevers et le marquis de Pisani, pour obtenir l'absolution du roi et l'approbation de ce qui s'était fait à Saint-Denis, ce qui ménagea l'entière réconciliation de Henri avec Rome. Il y eut d'un autre côté une conférence à Suresnes, qui produisit une trève de trois mois, prélude de la paix générale. Ce fut seulement à la suite de cette conférence que notre évêque, retourna dans son diocèse, pour reprendre le gouvernement de son troupeau.

Toutefois, avant ce retour à Séez, Louis du Moulinet travailla encore efficacement à trancher la seule question qui restât pendante entre Rome et la France : la réconciliation personnelle du roi avec le pape. Le légat de Clément VIII s'y opposait et protestait, on se demande pour quelle cause ; le rapprochement se fit néanmoins, tant par les soins de notre évêque que par ceux de l'archevêque de Sens ; le dernier prétexte qui empêchait les catholiques de se donner à Henri se trouvait ainsi enlevé.

Henri, qui n'avait voulu rien faire sans s'éclairer auprès de ses amis de Sens et de Séez, écrivit au pape de sa propre main, et envoya à Rome l'habile d'Ossat, qui était en même temps chargé d'une lettre de Louis du Moulinet, attestant qu'il ne s'était passé rien que de convenable à la cérémonie de la réconciliation. D'Ossat eut gain de cause à Rome, malgré les trames qui furent ourdies contre son œuvre, et la réconciliation du roi avec le pape fut complète.

Mort de Louis du Moulinet

Cc fut le dernier acte important du pontificat de Louis du Moulinet : ce digne évêque se démit de son évêché en faveur du fils de sa sœur, Claude de Morennes, et mourut peu après, le 3 mars 1601, ou, selon Marin Prouverre, le 24 février. après un pontificat de trente-sept ans et 8 mois. Son corps fut gardé jusqu'au 15 mars et inhumé dans le chœur ou *Odeum* de son église cathédrale. par Jean de Vieux-Pont, abbé de Saint-Jean de Falaise, alors grand-chantre du chapitre. et plus tard évêque de Meaux. L'oraison funèbre fut faite, selou les uns, par son neveu et successeur Claude de Morennes ; et, selon Marin Prouverre, par le Père Etienne Marie, franciscain, qui prêchait alors le carême à Séez. Son épitaphe fut composée, ajoute le même Marin Prouverre, par un prêtre nommé Ruxelius : nous en sammes à nous demander si ce n'était point Denis Rouxel de Médavy. Cette épitaphe était ainsi conçue :

Ludovicus Molineus

Vivis sol lucem dono

Nox abiit, soliti redeunt cum luce labores
Phœbus et aurato reddidit ore diem
Vera redit rerum facies, res luce serenat,
Delius aethereo cuncta calore fovet
Tùm quoque restituit vestras cum lampade terras,
Illustrat radiis astra minora suis
Sic ego cum vivis sol lucem dono, facescunt
Somnia, mens repetat libera solis opus ;
Vera patent, premitur mentes qui luserat error,
Coelestique meum luce sereno gregem.
Hoc quoque dî faciant, ut post data corpora letho
Noster inextincto luceat igne rogus.

Finis

Louis du Moulinet

Comme le soleil, je donne aux vivants la lumière.

La nuit s'évapore, et avec la lumière reviennent les travaux accoutumés. Phébus montre son visage d'or et ramène le jour.

Toute chose reprend son aspect naturel ; tout nous apparaît joyeux sous les rayons de la lumière. Le dieu de Délos ranime tout de sa céleste chaleur ; son flambeau illumine nos terres, et ses rayons se projettent jusque sur les astres inférieurs. Ainsi, lorsque semblable au soleil, je donne la lumière aux vivants, les rêves creux se dissipent ; la pensée redevenue libre retrouve sa clarté pour le travail de l'intelligence, la vérité se découvre ; l'erreur qui avait trompé les âmes est comprimée ; je réjouis tout mon troupeau par la lumière céleste que je répands sur lui. Que les habitants d'en-haut (les dieux) continuent mon œuvre, afin que, mon corps étant devenu la proie de la mort destructive, mon bûcher répande encore une lumière inextinguible.

FIN

Il faut reconnaître que les vers latins de l'épitaphe sont fort joliment tournés ; mais on s'aperçoit qu'ils ont été faits en pleine renaissance, et que les souvenirs païens y abondent, beaucoup plus que les souvenirs chrétiens. La poésie n'y perd rien, au contraire.

Vers la fin du pontificat de Louis du Moulinet, la partie du diocèse du Mans qui devait être réunie plus tard au diocèse de Séez fut témoin de plusieurs procès qui eurent pour origine des usages assez mal déterminés dans l'Eglise. Plusieurs de ces procès eurent pour motif le droit qu'avaient alors les églises cathédrales de prélever sur toutes les paroisses de leur diocèse respectif ce qui était nécessaire pour l'entretien de leur luminaire. Cet usage existait, non-seulement dans le Maine, mais encore dans toute la Normandie. Plusieurs paroises essayèrent de s'en affranchir à cette époque. Saint-Mars-d'Egrenne soutint encore un procès sur ce point en 1622, à l'officialité de Tours. Nous ne voyons pas cependant qu'aucune de ces réclamations paroissiales ait eu gain de cause.

C'était un usage assez fréquent à cette époque, depuis l'invention des commendes, de donner les abbayes en récompenses des services civils ou militaires qui avaient été rendus. C'est en vertu de cet usage que l'abbaye de Perseigne fut donnée par Henri IV au baron de Hertré et de Saint-Denis, que nous avons vu si fidèle au prince contre la Ligue. La Couture cependant restait encore soumise à un abbé régulier : c'était alors

Jean-Baptiste de Croisilles, qui a laissé un nom dans l'histoire de l'Eglise du Mans. Solesmes, dépendance de la Couture, était aussi florissant à cette époque, et produisit plusieurs hommes remarquables ; mais l'esprit mercantile avait réellement pénétré dans les communautés. Les abbés de la Couture cédèrent Solesmes à un séculier, comme on cède une propriété rurale.

Nouveaux Gnostiques

A ces maux matériels, qui affaiblissaient et souillaient l'Eglise de France vinrent s'ajouter des dangers d'un autre genre plus dangereux encore, s'ils eussent pu se glisser dans la société chrétienne. Plusieurs sectes d'illuminés, appelés *Rosiens*, de leur fondateur, nommé Rose, se répandirent avec rapidité dans le Maine, l'Anjou, la Beauce, la Normandie et la Picardie. C'étaient des espèces de Gnostiques, aux mœurs corrompues, capables de commettre de nouveau les abominations si connues dont leurs devanciers des premiers siècles de l'Eglise avaient donné le triste et funeste spectacle. Mais le protestantisme avait glané les mauvais chrétiens. Ceux qui avaient résisté à ce fléau redoutable étaient des hommes solides, qui ne craignaient pas les entreprises de ces hérésies surannées. Les nouvelles sectes disparurent bientôt, accablées sous le mépris des populations et sous le ridicule dont on les couvrait.

D'un autre côté, les docteurs apparaissaient partout dans un temps où la doctrine était si attaquée. Nicolas Le Clerc de Juigné, d'une famille distinguée qui existe encore dans le Maine, et dont l'un des membres occupa si glorieusement le siège archiépiscopal de Paris au moment de la révolution de 1789, fut à cette époque un théologien profond, bien que ce fût un simple gentilhomme séculier. Il traduisit un ouvrage attribué alors à saint Hippolyte. Ce seigneur était parfaitement capable de distinguer, de poursuivre et de confondre les hérésies. Il se servit de sa science contre les Rosiens, et à côté de lui, celui qui se distingua le plus fut Noël Bachelot, curé de Notre-Dame-de-la-Place de Séez.

Nous ne renonçons pas au plaisir de reprendre ici en quelques mots, l'histoire d'un homme célèbre dans un autre genre, qui n'appartient pas précisément à notre diocèse : mais qui peut

encore être compté cependant comme un de nos concitoyens, nous voulons parler du fameux Pierre Ronsard, l'un des pères de la poésie française.

Pierre Ronsard

Pierre Ronsard était né au château de la Poissonnière, dans le Vendômois, en 1524, d'une famille noble. Elevé au collège de Navarre, il fut ensuite page du duc d'Orléans, fils de François I[er] ; mais ce prince le céda à Jacques Stuart, roi d'Ecosse, qui était venu en France épouser Marie de Lorraine. Ronsard resta deux ans en Ecosse, puis revint en France et accompagna Lazare Baïf à la diète de Spire. Ce fut ce savant qui lui inspira l'amour des belles-lettres. Ronsard apprit le grec et fit des vers avec un tel succès qu'on l'appela le *Prince des poètes* de son temps, et qu'il fut le premier des sept qui composaient l'académie poétique connue sous le nom de *Pléiade*. Les six autres étaient Jean Daurat ou Dorat, Jean-Antoine de Baïf, du Bellay, Pontus de Thiard, Judelle et Remy Belleau, de Nogent-le-Rotrou. L'Académie tenait ses séances à l'abbaye de Saint-Victor ; et le roi Charles IX, aussi bon poète qu'eux, y assistait de temps à autre.

Ronsard ayant gagné le premier prix aux jeux floraux, la ville de Toulouse trouva la récompense ordinaire au-dessous de l'œuvre qu'il avait présentée, et fit faire exprès pour lui une Minerve d'argent, qu'elle lui envoya comme au *Poète français par excellence*. Marie Stuart à son tour lui fit un présent magnifique et l'adressa : « *A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses.* » On peut juger par-là quelle était la réputation de notre poète : il en jouit jusqu'au temps de Malherbe qui le fit oublier par la supériorité de son génie, et à cause des progrès que la langue française avait faits dans l'intervalle.

On ne peut pas non plus refuser à Ronsard le génie de l'invention ; mais il eut les défauts de son temps. Il affecta de mettre partout de l'érudition, de former des mots tirés du grec et du latin, ainsi que de différents patois de France. Cette manie d'étaler sa science a rendu sa versification dure, quelquefois inintelligible. Boileau, dans son *Art poétique*, a parfaitement caractérisé le poète, lorsqu'il a dit de lui :

Ronsard qui le suivit *(Marot)* prit une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
Mais sa muse en français parlant grec et latin
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
Ce poète orgueilleux, trébuché si haut.
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Art. poét. ch. I.

Nous citons d'autant plus volontiers ce nom de Bertaut qu'il fut un de nos évêques, et que nous aurons bientôt à nous en occuper spécialement. A ce reproche de pédantisme et d'affectation à parler grec et latin, que l'on adressait à Ronsard, Boileau ajoute celui d'user de mots grossiers et de mal choisir ses noms propres. Il dit à la suite du passage que nous venons de citer, en critiquant les poètes trop réalistes :

« On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques
Vient encor fredonner ses idylles gothiques,
Et changer, sans respect de l'oreille et du son,
Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon.

Art. poét. ch. II.

Ces critiques, bien que très justes, n'empêchent pas Ronsard d'être un homme supérieur ; et, comme nous l'avons dit, l'un des pères de la poésie française. Ses œuvres ont été imprimées en 1567 à Paris en six volumes in-4°, et en 1604 en dix volumes in-12. Il ne nous en reste plus aujourd'hui que trois petites pièces. On y trouvait des *Hymnes*, des *Odes*, un poème intitulé *la Franciade, des Eglogues*, *des Epigrammes, des Sonnets*, et autres pièces fugitives, enfin une pièce sur l'adolescence de Charles IX. Pierre de Ronsard mourut à Saint-Côme-les-Tours, l'un de ses bénéfices, en 1585, à l'âge de soixante et un ans. On dit qu'il était très vain et ne parlait que de sa maison et de ses prétendues alliances avec des têtes couronnées. Comme il était né l'année où François Ier avait été défait devant Pavie, on disait qu'en lui donnant le jour, la divine Providence avait

voulu compenser la France de ses pertes. Ces exagérations n'étaient pas de nature à ramener le poète à l'humilité, ni même à la modestie. On outrait tout au temps de la Renaissance. Ce temps nous apparaît avec des mœurs factices, où les esprits, charmés d'un idéal d'antiquité qu'ils croyaient avoir retrouvé, en faisaient des copies maladroites qui devenaient facilement des caricatures.

Heureusement ce siècle, passablement ridicule, allait finir et être remplacé par un siècle vraiment grand, où les types des temps anciens allaient prendre une tournure française, et conserver cependant leur majesté antique sous les traits modernes dont on allait les revêtir. Corneille et Racine, devaient bientôt enrichir la langue française des plus belles dépouilles des langues grecque et latine, tandis que Turenne et Condé allaient rappeler les héros des siècles passés et qu'Auguste allait nous apparaître sous la figure de Louis-le-Grand.

Ronsard n'était pas d'ailleurs le seul poète qui eût vécu alors dans notre voisinage. Outre Remy Belleau, son collègue de *la Pléiade* que nous avons déjà nommé, il y avait aussi Robert Garnier, né à la Ferté-Bernard, tout près des limites du diocèse de Séez. Dans les beaux-arts, on peut citer le célèbre sculpteur Germain Pillon, qui était manseau d'origine, et qui a peut-être travaillé aux saints de Solesmcs. Il était né à Loué, près du Mans. Ce fut un de ces hommes rares, destinés à tirer les beaux-arts de la barbarie et à faire connaître dans leur patrie l'idée du beau véritable. Il est le premier scuplteur qui ait su donner parfaitement au bois et à la pierre l'aspect exact des étoffes. Il mourut en 1608.

Autres personnages de cette époque

Ajoutons encore parmi les célébrités de l'époque Geoffroy-le-Gras, moine et prieur de l'abbaye de Saint-Vincent-du-Mans, qui devint plus tard abbé de Saint-Martin de Séez.

Cette dernière abbaye était alors disputée entre plusieurs prétendants séculiers. Geoffroy ne consentit à accepter la charge d'abbé que quand tous ces prétendants eurent été déboutés de leurs prétentions par un édit du roi ; alors seulement il prit possession et rétablit la grande tour de l'église abbatiale. En

1571, François, duc d'Alençon, le fit appeler pour s'occuper avec lui des diverses affaires ecclésiastiques du duché, et il le fit siéger à son côté à l'échiquier d'Alençon. Geoffroy-le-Gras mourut le 21 janvier 1587 et eut pour successeur Nicolas Bourdes.

Bien que nous ayons déjà parlé de Louise Aubert, abbesse du couvent de l'*Ave-Maria* d'Alençon lorsque cette maison fut pillée par d'Avoines et Thibergeau, nous la placerons encore ici parmi les personnages marquants de cette époque. Elle était née au Mans et avait été d'abord religieuse du couvent de l'*Ave-Maria*, de Paris, qui suivait la Règle et la réforme de Sainte-Colette. Ce fut de là qu'elle fut appelée à gouverner le couvent d'Alençon, où nous l'avons vue agir avec tant de courage, de foi et de générosité.

Mais ce n'était pas assez de la prière dans ces temps malheureux, il fallait encore des épées pour venger les lois de l'Eglise et des mains généreuses pour réparer les ruines qui s'amoncelaient sans cesse de toutes parts. On cite à cette époque parmi les insignes bienfaiteurs de la religion catholique Pierre Ledin de Domfront, qui restaura à ses frais l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau et rendit d'importants services dans la contrée pendant les guerres de religion.

Thomas Cormier

Alençon produisait pendant ce temps-là Thomas Cormier, sieur de Beauvais, manoir situé sur la paroisse d'Hesloup. C'était, comme nous l'avons vu, le fils du célèbre médecin Guy Cormier, et le parent de Christophe Cormier qui signa la délibération des bourgeois d'Alençon à propos de la rançon des enfants de François Ier. Thomas Cormier vécut de l'an 1523 à l'an 1600. Il a laissé plusieurs ouvrages d'histoire et de jurisprudence, parmi lesquels on remarque une Histoire de Henri II et de ses trois fils, avec le commencement de celle de Henri IV. Cet ouvrage est écrit en très bon latin.

Madeleine Courtin composait dans le même temps, à Alençon encore, les « *Flammes sacrées ou aspirations saintes.* » imprimées à Alençon en 1571, ou plutôt en 1771, comme nous le verrons plus tard.

Un traité contre les hérétiques était sorti de la même ville dès 1406, composé par le docteur Guillaume d'Alençon de l'Ordre des Carmes. Guillaume Jouenne, sire de Glatigny, écrivit contre les Protestants en 1561, et fit imprimer son livre à Alençon. Nous avons vu, que l'année suivante, il montait la garde à l'église de Saint-Léonard, pour arrêter les pillages des Protestants ; mais il ne fut pas assez fort pour empêcher le sacrilège de se commettre.

Charles Martel

Charles Martel, seigneur de Montpinçon, qui vivait de 1530 à 1575, a écrit l'histoire de son temps, qui fut imprimée seulement après sa mort. Pierre Martel composait des poésies et François Martel, qui exerçait la profession de chirurgien, guérit Henri IV et devint son chirurgien ordinaire en 1599. Il écrivit une *Apologie pour les chirurgiens*, qui fut imprimée seulement en 1635 à Paris.

Louis le Picard publia en 1547 : *les Révolutions calculées sur le méridien de Paris.*

Guillaume le Rouillé, né en 1494, mort vers 1544, était seigneur de Hertré et de Rozé. Il a composé en latin un *Traité de la justice et de l'injustice*, ainsi que plusieurs autres ouvrages de droit. Il fut en même temps historien et poète.

Comme on le voit, si Alençon ne possédait pas au XVIe siècle d'auteur de premier ordre, elle fournissait néanmoins son contingent aux sciences et aux lettres. Les autres parties du diocèses n'étaient pas non plus infécondes.

Les Hérembert

Nous avons déjà parlé dans la liste des hommes plus ou moins célèbres que notre pays produisit alors de Jacques Hérembert, auteur du roman de *Pandion et d'Yonice.* Il vécut très longtemps après le temps où nous en avons parlé, exerça pendant quelques années diverses fonctions officielles, entra en 1604 au service du prince de Condé et mourut peu de temps après : l'année est incertaine.

Il eut un petit-fils, Charles Hérembert, qui est peut-être plus connu encore que son grand-père. Jacques était fils de Christo-

phe Hérembert, anobli par le roi Louis XIII. Son petit-fils Charles, né dans la noblesse, a laissé d'assez nombreux écrits, entre lesquels on remarque l'épitaphe de son grand-père et un manuscrit intitulé : *Descriptions curieuses et anecdotes historiques de la ville d'Argentan.* Ce manuscrit est maintenant (1888) entre les mains de M. Victor des Diguères, et ne contient pas moins de quatre cent vingt vers latins. Ces *Descriptions,* qui ne manquent pas d'élégance, sont encore exactes aujourd'hui en tout ce qui reste du vieil Argentan. On trouve malheureusement dans un certain nombre des autres ouvrages d'Hérembert l'amour de la pointe poussée jusqu'à l'extravagance.

Il nous a laissé lui-même quelques mots qui peuvent servir à écrire sa biographie. Il avait épousé Marguerite d'Avesgô, dont la famille avait été anoblie sous Louis XI, et il eut de ce mariage seize ou dix-sept enfants, dont quinze moururent jeunes. Le dernier lui causa beaucoup de peines, et il déclare qu'en général, à Argentan, dès cette époque, les défauts des enfants restaient trop impunis. Que dirait-il de nos jours ? Il vécut jusqu'en 1693 et mourut en cette année, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, sans avoir connu les infirmités de la vieillesse.

Nous avons de lui, outre l'ouvrage que nous avons cité, des *Remarques de droict et de pratique* composées en l'année 1626 : Charles Hérembert nous laisse entendre que ses préférences étaient pour le rôle d'avocat consultant ; car il y avait, c'est lui-même qui nous l'apprend, trois compartiments au jardin de Justice : le premier pour les avocats écoutants ; le second, pour les avocats plaidants et le troisième pour les avocats consultants. Ces derniers paraissent avoir à peu près joué le rôle que jouent aujourd'hui les avoués.

Les guerres occasionnées par la Ligue, avaient, comme nous l'avons vu, fait verser partout le sang français ; mais autour de Falaise, elles avaient pris un caractère de gravité tout spécial. Dans toute la Basse-Normandie, la Ligue s'était rendue maîtresse des places fortes aux cris de : *Meurent les hérétiques* ; huit mille paysans environ s'étaient réunis en bandes sous le nom de Gauthiers, et sous le commandement de Vaumartel et de quelques autres gentilshommes.

Falaise, mécontente des royalistes, se serait volontiers livrée

aux Ligueurs. Le duc de Mayenne venait d'établir le comte de Cossé-Brissac à la tête du château de cette ville. Nombre de nobles et de Bourgeois, habiles Ligueurs, se trouvaient dans ce château et dans la ville même, ils attendaient avec confiance l'armée royale.

Bataille de Commeaux

Le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie pour le roi, était à Alençon, où il apprit ces nouvelles et il se dirigea vers Caen, accompagné d'un bon nombre de vaillants capitaines. Il rencontra la garnison de Falaise en dehors de la ville, et fit trois de ses chefs prisonniers. Alors il écrivit à Henri de Pellevé, baron de Flers, pour lui donner l'ordre de se diriger sur Falaise. Le baron s'y rendit en effet, et le duc le rejoignit bientôt. Cependant tous deux éprouvèrent un petit échec au premier assaut, et apprirent l'arrivée prochaine du comte de Brissac ; mais ils réparèrent bientôt cet échec. Ils trouvèrent cinq ou six mille hommes, Ligueurs et Gauthiers, postés dans les trois villages de Pierrefite ou Maisons-Rouges, aujourd'hui réuni à Ronay ; de Villers et de Commeaux. Ces hommes firent d'abord bonne contenance à Pierrefitte ; mais le bruit d'une couleuvrine qui tirait sur eux, les ébranla et les mit en fuite. Villers fut bientôt forcé à son tour ; mais, comme la nuit était proche, on désespéra de pouvoir forcer de même Commeaux, où se trouvaient mille ou douze cents hommes retranchés dans un fort. M. de Montpensier les fit sommer de se rendre ; et, ennuyé d'attendre la réponse, fit attaquer leur retraite. Un des chefs ligueurs, nommé Beaulieu, en était sorti et fut pris ; on l'envoya vers eux, et ils se rendirent.

Après cet important succès ; le duc de Montpensier alla passer la nuit à Ecouché, où on lui amena le lendemain tous les prisonniers. Ce combat avait coûté aux ligueurs trois mille hommes tués et mille ou douze cents prisonniers, parmi lesquels étaient Beaulieu et le baron de Tubœuf. Le commandant Vaumartel avait été tué, et le sieur de Boisroger dangereusement blessé. Quant au comte de Brissac, il battit en retraite avec sa cavalerie vers Argentan, où il avait établi, comme nous l'avons vu l'Angevin de Boismoze.

La bataille se continua encore à Villers, aujourd'hui réuni à

Montabard : le village fut entièrement détruit, et l'on dit que les paysans trouvent encore de temps en temps des os blanchis sous le soc de leur charrue. Les Gauthiers pillèrent ensuite les possessions du château de la Tour au Gras, qui s'étendaient au loin autour de Falaise : ils ne respectèrent rien, et le château lui-même fut pris et incendié. La cour de Rouen fit cependant dédommager le propriétaire.

Henri IV vint à son tour après avoir fait dans une certaine partie de la France une promenade militaire qui ressemblait à une marche triomphale. Il envoya l'un de ses lieutenants, Charles de Gontaut-Biron, pour connaître l'état de la place de Falaise. Le comte de Brissac était déterminé à s'y défendre ; mais il eut la fatale idée de faire démolir le prétoire adossé au mur du château vers la ville, et qui dérobait la place publique et les rues avoisinantes aux regards de la garnison du fort.

Biron arriva en temps avec sa cavalerie pour empêcher l'incendie du faubourg de Guibray, qui avait été résolu par les Ligueurs. La ville était déjà dégagée à l'arrivée du roi qui établit son quartier général au château de la Courbonnet, chez son cher ami Jehan de Morel, vicomte-maire de Falaise.

On envoya une sommation au comte de Brissac, qui répondit que six mois au moins se passeraient avant qu'il ne se rendit. « Je changerai les mois en jours, » répondit Henri IV. Quatre cents coups de canon furent tirés, qui abattirent une tour. Le roi ordonna à ses soldats de pénétrer dans la ville par cette brèche. L'entreprise réussit. L'un des plus braves défenseurs de la ville, le capitaine Lachesnaye périt dans cette circonstance. Une jeune femme, nommée la Grande-Esperonnière fit des prodiges de valeur, et obtint de Henri IV pour sa bravoure, que sa rue ne serait point pillée. Il faut dire que des historiens sérieux révoquent en doute ce dernier fait.

Le 7 janvier, Brissac se rendit à discrétion et eut la vie sauve avec quinze des siens. Henri IV fit pendre sept prisonniers ; mais on choisit ceux qui l'avaient mérité d'avance pour leurs crimes. Jacques de Montmorency, seigneur de Crève-Cœur-en-Auge fut nommé gouverneur de la ville. On accorda à Jehan de Morel l'autorisation de faire sculpter en demi-relief sa statue équestre sur la porte principale de son manoir de Courbonnet.

Cependant le roi, irrité de la résistance des Falaisiens laissa la foire de Guibray à Caen, ou Henri III l'avait transférée. Cependant, à la sollicitation de plusieurs de ses amis de Falaise, il la ramena à Guibray le 19 juillet suivant. Ce siège est le dernier que la puissante forteresse de Falaise ait eu à soutenir. Henri IV, instruit par l'expérience, fit démolir toutes ces places fortes intérieures qui ne servaient plus de rieu contre l'ennemi, et qui ne pouvaient plus qu'éterniser les guerres civiles.

A la même époque à peu près, au temps où l'Eglise de Séez perdait son évêque Louis du Moulinet, le diocèse du Mans perdait aussi son premier pasteur dans la personne de Claude d'Angennes. Ce prélat, qui était fort mondain, comme nous avons pu le remarquer, s'était un jour tellement échauffé dans une discussion, qu'il en résulta une pleurésie, dont il mourut le 15 mai 1601, à six heures du matin. Il fut enseveli dans sa cathédrale, à main droite, près du trône épiscopal, au pied des marches du sanctuaire. On lui éleva un monument en cuivre jaune, sur lequel il était représenté en mitre et en chape, avec la crosse à la main. L'artiste le représenta muni d'une longue barbe et lui donna l'aspect d'un vieillard très âgé. On grava sur son tombeau une épitaphe.

Il avait pour neveu Jean d'Angennes, qui fut évêque de Bayeux en 1604. Lorsque Claude fut mort, Henri IV nomma évêque du Mans Charles de Beaumanoir de Lavardin, qui était âgé seulement de dix-sept ans. Le nouvel évêque était originaire de Bretagne ; mais sa famille était établie dans le Maine. En le nommant, Henri IV avait eu pour motif de récompenser les services et les exploits du maréchal Jean de Beaumanoir de Lavardin qui était gouverneur du Maine et du Perche, ainsi que du comté de Laval.

Déjà auparavant abbé de Beaulieu, le jeune Charles de Lavardin avait été élevé à Paris, et avait vécu dans l'intimité du fameux satyrique Mathurin Regnier. On pense bien qu'une telle fréquentation n'était pas de nature à lui donner à un haut degré le genre épiscopal. On en jugera par cette strophe, où le père de la satyre se peint lui-même au naturel :

« J'ai vécu sans nul pensement,
Me laisant aller doucement,
A la bonne loi naturelle.
Et si m'étonne fort pourquoy
La mort osa songer à moi,
Qui ne songeay jamais en elle. »

Régnier dédia à l'évêque du Mans sa huitième satyre. Nommé en 1601, Charles de Beaumanoir attendit jusqu'au mois de novembre 1610 pour prendre possession de son siège. Il était alors âgé de vingt-quatre ans.

LIVRE CINQUIÈME

Depuis l'édit de Nantes et le retour de la paix religieuse qui en résulta jusqu'à la révolution française.

1601-1789

CHAPITRE Ier

Claude II, de Morennes, 63e Évêque de Séez

1601-1606

—

Edit de Nantes. — Antécédents de Claude de Morennes. — Son gouvernement comme évêque de Séez. — Ses œuvres oratoires et théologiques. — Difficultés sur les cérémonies employées aux ordinations dans le diocèse de Séez. — Le carême de 1606 à Alençon. — Mort de Claude de Morennes. – Le duché d'Alençon passe au duc de Wirtemberg, puis revient à la reine Marie de Médicis.

Avant de continuer le récit des événements destinés à entrer dans la composition de cette histoire, nous devons jeter de nouveau en arrière un rapide coup d'œil, et nous arrêter un instant sur l'édit de Nantes qui fut, comme nous l'avons déjà dit, la base sur laquelle reposa désormais la paix religieuse en France.

L'édit de Nantes

Nous avons déjà pu remarquer plusieurs fois que le roi Henri IV, quoique devenu assez bon catholique, plutôt par droiture de caractère que par conviction religieuse, avait conservé un certain faible pour ses anciens corréligionnaires. D'ailleurs, ce prince au large cœur et à l'intelligence lucide, était conciliant par nature, et se proposait toujours le bien

général sans examiner la source d'où il pouvait sortir, il prétendait se servir des protestants comme des catholiques pour procurer le bien de son peuple, qui était toujours le principal but qu'il se proposât. Il avait en outre autour de lui quatre conseillers : Schomberg, Calignon, Jeannin et de Thou, qui exerçaient une grande influence sur ses résolutions ; c'étaient, comme lui des esprits libéraux et ils s'inquiétaient peu des opinions que chacun de leurs aides pouvait avoir, pourvu que les soutiens de l'Etat montrassent en eux les qualités nécessaires pour jouer utilement leur rôle.

Ce fut dans ces dispositions qu'Henri publia, le 13 avril 1598, la célèbre ordonnance connue sous le nom d'édit de Nantes, destinée à régulariser la situation politique des protestants en France. Elle fut rédigée, dit-on, par les quatre conseillers que nous avons nommés plus haut ; et les catholiques lui reprochèrent d'être simplement une charte octroyée aux huguenots, et toute en leur faveur. Il est certain que le monopole de la puissance politique échappait désormais en France à la religion romaine, et celle-ci ne supportait cette perte qu'avec les plus vifs regrets.

Cet acte, qui avait l'étendue d'un code, contenait quatre-vingt-onze articles qui furent publiés aussitôt qu'il fut possible : il renfermait de plus cinquante-six autres articles, d'abord réputés secrets, mais qui furent bientôt connus dans tous les pays.

L'édit de Nantes rétablissait le culte catholique par tout le royaume ; les églises et les biens appartenant aux ecclésiastiques leur étaient rendus ; mais les protestants pouvaient demeurer en France et y exercer publiquement leur culte dans toutes les villes. Les deux religions avaient les mêmes droits dans les écoles, dans les hôpitaux, et devant les juges : chaque parlement devait avoir une chambre composée moitié de juges catholiques, moitié de juges protestants. Les églises protestantes acquéraient le droit de nommer des députés pour former des assemblées générales et de lever des impôts sur leurs coreligionnaires pour les besoins particuliers de leurs églises. Ils devaient d'ailleurs payer les dîmes à l'Eglise catholique, s'abstenir de travailler les jours de fête et ne jamais troubler, soit en paroles, soit en actions, les cérémonies catholiques.

Le roi s'engageait à payer des appointements aux ministres calvinistes, permettait à leurs chefs de garder pendant huit ans des places de sûreté, dont ils pouvaient nommer eux-mêmes les gouverneurs : une rente de quatre-vingt-mille écus fut consacrée à l'entretien des garnisons.

Cet édit, qui accordait aux protestants des droits dont ils n'avaient jamais joui en France souleva de grandes réclamations même dans le sein des grands corps de l'Etat ; mais le roi, qui voulait avant tout la paix, surmonta tous les obstacles qu'on lui opposa, et fit enregistrer l'Edit malgré les résistances du Parlement. Pourtant Henri IV n'était pas homme à imposer ainsi d'une manière absolue sa volonté à ses sujets, sans avoir, ou du moins sans croire en conscience avoir des motifs de le faire. Il tint à s'en expliquer lui-même le jour de la promulgation de l'Edit, et il fit un long discours pour expliquer les raisons qu'il avait eues d'agir malgré les oppositions les plus sérieuses.

En présence du Parlement de Paris, il déclara qu'il était toujours prêt à recevoir les réclamations qu'on voudrait bien lui adresser, qu'il avait même refait son édit, dressé avant lui par Henri III, et qu'il avait fait tout cela par amour pour la paix, qu'on n'aimait pas assez. Il se plaignait de ce qu'on ne l'aimait pas lui-même plus que la paix, puisqu'on n'avait pas foi en ses paroles.

Il ne devait plus y avoir de distinction entre catholiques et huguenots : tous devaient être de bons Français, et les catholiques devaient convertir les huguenots par leur exemple plus que par leurs controverses ; mais il fallait arrêter les faux bruits qui couraient à la suite des résistances du Parlement. Le roi blâma les catholiques de profiter de leur grand nombre pour vouloir être les maîtres : pour lui, il voulait la paix et la liberté pour tous. Cette intolérance des catholiques était précisément ce qui fortifiait les huguenots : il en avait fait lui-même l'expérience pendant qu'il était dans leurs rangs. Mais les huguenots aussi étaient revêches : chaque parti avait ses défauts; Henri se montrait choqué contre les uns et contre les autres : chacun cherchait son intérêt ; personne ne cherchait la paix.

On l'accusait de favoriser la religion réformée aux dépens de la religion catholique : il déclara qu'il détruirait facilement le

catholicisme s'il le voulait ; mais il s'y prendrait pour cela d'une toute autre façon qu'il ne le faisait alors. Il fallait la paix, et la paix n'était pas possible sans la confirmation de l'édit. C'était donc au Parlement de l'enregistrer. D'ailleurs le pouvoir de ce corps était éphémère. Les présidents ou conseillers n'étaient pas sûrs que leurs enfants occuperaient leur charge, tandis qu'il était sûr que ses enfants, s'il en avait, seraient rois.

Cependant, il reconnaissait que le Parlement de Paris était le seul lieu où la justice se rendait alors dans son royaume, et qu'il n'était point corrompu par argent. Il l'aimait à cause de cela ; mais il le trouvait trop opiniâtre. Cette affaire tenue en suspens donnait lieu à d'étranges choses. A Tours, on avait fait des processions défendues par l'édit, bien que l'archevêque eût été nommé par Henri IV lui-même. On en avait fait aussi au Mans : il était temps de mettre fin à toutes ces manifestations dangereuses. Enfin en se levant, le roi affirma qu'il mettrait ordre à ce que les prédicateurs du carême ne dissent que ce qu'ils devaient dire, comme il en avait averti les évêques ce jour-là même. C'était par ce moyen que s'était établie la Ligue ; et il ne fallait pas qu'on s'exposât de nouveau à un pareil résultat.

Il est certain que Henri IV, tout en essayant d'être impartial, et croyant agir selon la justice, sentait lui-même qu'il commettait une imprudence. Il partageait la France entre deux peuples ennemis par conviction et profondément antipathiques l'un à l'autre ; et ces deux peuples, les catholiques et les protestants, devaient vivre sans cesse en face l'un de l'autre, ayant les mêmes droits, la même puissance et la même protection de la part de l'autorité royale : le roi devait penser que des éléments si disparates ne seraient pas longtemps d'accord, dès que sa main ferme ne serait plus là pour les comprimer. Il condamnait d'ailleurs la mémoire des Guise, des Montmorency et de tant d'autres, qui avaient répandu leur sang pour éviter un tel état de choses. La défense elle-même, un peu verbeuse et menaçante, ne semble pas sortir d'un homme sûr de lui et de sa conscience.

A Rome, le pape fut très affligé de cet acte de Henri ; il en exprima vivement sa douleur au cardinal d'Ossat, alors repré-

sentant à Rome de la cour de France et celui-ci communiqua aussitôt ces plaintes au roi. Henri IV ne tint que peu de compte de la désapprobation du vicaire de Jésus-Christ ; et, tant qu'il vécut, les événements semblèrent lui donner raison. La paix religieuse se rétablit entièrement, et le royaume put enfin respirer après tant de troubles et de sang répandu. Mais nous verrons, bientôt après, les choses changer de face : d'ailleurs, la révocation de l'édit de Nantes, faite par le petit-fils de Henri IV, fut un plus grand mal que l'Edit lui-même.

Ce fut dans les premiers temps de la paix produite par cet édit, que Claude de Morennes prit possession du siège de Séez, presque en même temps que Charles de Beaumanoir-Lavardin était nommé évêque du Mans. Claude était neveu de son prédécesseur Louis du Moulinet et parisien comme lui. Docteur en théologie, l'abbé de Morennes avait d'abord été curé de Saint-Merry *(Medericus)* à Paris, dans le quartier Saint-Martin. Il fut depuis curé de Saint-Gervais en la cathédrale de Séez, après avoir été chanoine et prévôt du chapitre.

Lors de la conversion du roi Henri IV, il fut appelé à Saint-Denis avec son oncle, et contribua beaucoup comme lui à ramener le prince à la vérité.

Louis du Moulinet ayant donné sa démission, Henri IV nomma Claude de Morennes, évêque de Séez ; et, aussitôt qu'il fut confirmé par le pape, il se fit sacrer dans l'église de Saint-Victor à Paris, le 29 juillet 1601, par François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait pour assistants les évêques de Beauvais et de Noyon : l'évêque d'Evreux assistait aussi à la cérémonie, ainsi que plusieurs abbés. Marin Prouverre, contrairement au *Gallia chistiana*, ne place ce sacre que le 5 août. En 1601, ces deux jours se trouvaient être deux dimanches consécutifs.

Entrée solennelle des évêques a Séez

Aussitôt après le sacre, notre évêque revint prendre possession de son évêché, et fit son entrée solennelle à Séez au mois de septembre suivant. Cette entrée d'un évêque était alors accompagnée, au moins à Séez, de quelques cérémonies d'étiquette dont la description nous a été laissée par Marin Prou-

verre, et dont nous voulons faire jouir nos lecteurs, parce nous y verrons un spécimen des mœurs du temps, non moins qu'une preuve du pouvoir temporel des évêques de Séez.

Le samedi 15 septembre, Claude de Morennes vint coucher à l'abbaye de Saint-Martin ; et le lendemain dimanche, sur les huit ou neuf heures du matin, il monta à cheval revêtu d'un manteau court et l'épée au côté. Il sortit ainsi par la porte des Garennes, où il fut accueilli par le chevalier de Chailloué, par son frère, M. de Fatouville, et par plusieurs autres nobles qui lui firent les compliments et les salutations ordinaires. Ensuite, toute la troupe se rendit à la porte du bourg de la Place, où le seigneur de Château-Thierry, officier élu, avec un grand nombre d'habitants de la ville, l'attendait pour lui faire la harangue de bienvenue au nom des bourgeois. Alors on reprit le chemin des champs par la rue qui est vis à vis de l'église de la Place, et on alla gagner la rue Saint-Pierre par le chemin d'Alençon. A son arrivée, l'évêque trouva de ce côté Jérôme Sellier, sieur de la Bretonnière, avocat et assesseur du bailli, qui lui fit une seconde harangue, au nom et à la tête des notables de Séez. Ensuite l'évêque passa dans la ville, parcourut la grande rue de la Boucherie, et alla descendre dans une maison qui faisait face au portail de la cathédrale.

C'était le maître de cette maison qui avait toujours le privilège de recevoir les évêques à leur entrée ; et il devait pour cela tendre ses appartements en blanc : il débottait le prélat et lui lavait les pieds, qu'il baisait ensuite. Avant la cérémonie, il devait faire étendre une toile depuis le seuil de sa porte jusqu'au portail de l'église cathédrale, et même jusqu'au grand autel, afin que l'évêque pût s'y rendre nu pieds. Comme dédommagement, il gardait toute la dépouille de l'évêque, y compris le cheval qui l'avait porté.

Telle fut la cérémonie que l'on fit à Claude de Morennes. Il se revêtit, dans la maison dont nous venons de parler de la soutane, du rochet et du camail, se couvrit de son bonnet carré, et alors tous les chanoines vinrent à leur rang lui faire la révérence et lui donner le baiser de paix, sans rien dire, puis ils retournèrent à la cathédrale dans le même ordre qu'ils en étaient venus.

A l'heure fixée, le nouvel évêque, marchant pieds nus sur la

toile étendue, s'avança jusqu'à la porte de l'église, qu'il trouva fermée. Il frappa, et l'abbé de Saint-Jean de Falaise, qui était grand chantre, demanda de l'intérieur : « Qui va là ? » L'évêque répondit : « C'est Claude de Morennes, jadis prévôt de cette église. » La porte fut ouverte, et le grand-chantre ajouta : « Que demandez-vous ? » — « A être reçu évêque dans cette église, répondit Claude, suivant la volonté du Saint-Père. » Alors le chantre lui demanda : « Avez-vous le brevet expédié par Sa Sainteté ? » — Oui, « répondit le prélat. « Faites le lire, répliqua le chantre ; le chapitre le requiert. » Alors les bulles furent lues en présence de toute l'assistance, et les chantres commencèrent le *Te Deum* en musique. Le nouvel évêque fut conduit processionnellement par les chanoines jusqu'au chœur de la cathédrale, et il y fit son adoration sur un prie-Dieu tapissé qui était proche de l'autel. Ensuite, il se rendit au trône, où on le chaussa, puis on le conduisit à l'autel, où il devait célébrer la messe pontificalement. Le promoteur, Charles du Moulinet, fit diacre : le sous-diacre fut Georges des Portes, de Montmarçay. On chanta en musique la messe du Saint-Esprit, puis on alla dîner à l'évêché, où l'on avait préparé un festin splendide.

« Claude de Morennes gouverna, dit Marin Prouverre, avec beaucoup de douceur et de modération, et il avait en tout le caractère qui sied à un évêque. Grave et sérieux dans ses mœurs ; mais pourtant facile et aisé dans tous ses rapports dans sa maison, et avec ses familiers, il aimait tout son clergé, aussi était-il fort respecté de tous ceux qui lui étaient soumis. Il était savant et éloquent ; et il s'acquittait avec supériorité du devoir de la prédication, que l'apôtre saint Paul et le concile de Trente recommandent si fortement à l'évêque. Il passait, même étant simple curé, pour un des premiers prédicateurs de Paris, et ce qui nous reste de lui n'est pas pour démentir sa réputation. »

Après avoir fait une ordination importante en 1602, l'année qui suivit sa promotion à l'épiscopat, il composa en 1604 des catéchèses en français, des poèmes et des oraisons funèbres pour plusieurs personnages de marque qui moururent en ce temps-là. Tous ces ouvrages furent imprimés à Paris chez Pierre Bertaut à *l'Etoile d'Or* en 1605. Ils formaient un volume

composé d'opuscules et d'œuvres mélangées, parmi lesquelles on trouve huit sermons sur le psaume CXXXVI, et d'autres discours particuliers dans lesquels un vrai talent se fait partout remarquer. Les oraisons funèbres sont au nombre de sept, et il nous reste en outre de lui un grand nombre de poèmes latins et français. Le volume qui renfermait toutes ces œuvres fut dédié à MM. de Sillery, de Villeroy et de Sens.

Claude de Morennes se fit un devoir de visiter aussitôt après sa promotion, les villes de son diocèse, et d'y exercer le talent que Dieu lui avait donné pour la chaire. Il se rendit à Alençon pour la fête de la Toussaint de l'an 1601, y officia pontificalement et prêcha : le lendemain, il donnait la confirmation dans l'église des religieuses de Sainte-Claire.

Le mardi de Pâques de l'année 1602, il se rendit à Argentan, et fut parrain de l'un des enfants de la famille du Pin-Barbot. Charles de Droullin, sieur du Manoir, dont la famille a possédé le château d'Urou jusqu'au XIXe siècle, s'était fait huguenot ; mais il abjura en cette circonstance entre les mains de son évêque. La cérémonie eut lieu dans l'église des Dominicains.

A cette époque, les deux églises d'Argentan, Saint-Martin et Saint-Germain se disputaient la Confrérie du Saint-Rosaire. Claude de Morennes, pour trancher la difficulté, l'adjugea aux Dominicains, comme affectée particulièrement à leur Ordre par la bulle de saint Pie V : *Consuevérunt romani Pontifices*, du 17 septembre 1569.

Jamais les Eglises particulières, non plus que l'Eglise universelle, n'ont été absolument sans luttes et sans embarras. Le court et paisible pontificat de Claude de Morennes n'en fut pas plus exempt que les autres.

Claude de Morennes fait une Ordination douteuse

Quelques élèves du Séminaire du Mans, étant venus à Séez avec des lettres de leur évêque pour recevoir les saints Ordres, on leur demanda, lorsqu'ils furent rentrés chez eux, comment l'évêque de Séez avait fait la cérémonie. Les nouveaux prêtres, sans défiance, racontèrent tout en détail ; mais le chanoine Chapelet, archidiacre et grand-vicaire du Mans, conclut de leur récit, que les prescriptions du pontifical n'avaient pas été

pleinement observées. Claude de Morennes, au moment de la porrection des instruments, s'était contenté de prendre les vases sacrés sur l'autel et de les donner à son archidiacre, qui les faisait toucher à chacun des nouveaux prêtres, tandis que l'évêque lui-même, se tenant debout à l'autel, leur disait en commun : *Accipite potestatem consecrandi Corpus Christi.* — Recevez le pouvoir de consacrer le Corps de Jésus-Christ. » Chapelet prétendait, et avec raison, que l'évêque devait faire toucher lui-même ces vases sacrés et dire à chacun des ordonnés la formule : « *Accipe potestatem.* » Reçois le pouvoir. Il résultait, au moins à son sens, de ce défaut de forme, que l'ordination était invalide, et de nul effet ; mais cette fois, il tombait dans l'exagération : des réponses de la Congrégation des Rites, données postérieurement à ce temps, laissent entendre que l'imposition des mains est la seule cérémonie collative du sacerdoce : quant aux autres, même la porrection des instruments, il suffit qu'elles soient suppléées si elles ont été mal faites. Dans tous les cas, cette ordination était illicite et irrégulière. On peut remarquer de plus que la formule de ce temps n'était pas tout à fait celle d'aujourd'hui, où l'évêque dit : « *Accipe potestatem* OFFERRE *sacrificium Deo.* — Reçois le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice. » La faute de latin qui existe dans cette dernière formule est un indice de son antiquité. Nous croyons qu'elle a toujours été en usage dans le Pontifical romain : l'autre doit être tirée du rituel gallican, qui se piquait d'être plus correct dans ses expressions.

La nouvelle du doute dont cette ordination était l'objet, partie du Mans, se répandit bientôt dans toute la Normandie, puis à Paris, enfin, toute la France vint à la connaître. Comme il arrive toujours, on grossit de beaucoup l'importance de l'erreur. Les prédécesseurs de Claude de Morennes ordonnaient comme il l'avait fait lui-même, et tous les prêtres qui avaient reçu les saints Ordres à Séez se demandaient avec inquiétude s'ils étaient réellement prêtres, et si les actes sacerdotaux qu'ils avaient faits étaient valides. On voit d'ici jusqu'où pouvaient s'étendre les conséquences de cette ordination imparfaite. Il y eut une partie de ces prêtres qui cessèrent de célébrer, et les autres ne le faisaient plus qu'en tremblant.

Le plus affligé de tous, on le conçoit, fut encore le pauvre

évêque, qui avait agi de la meilleure foi du monde, et qui voyait sa réputation ainsi attaquée de toutes parts. Il consulta tous les hommes les plus savants qu'il put rencontrer : les docteurs de Sorbonne lui répondirent d'une manière dubitative : tous n'étaient pas du même avis. Ceux du collège de Navarre furent plus hardis, et affirmèrent qu'il n'était pas nécessaire de réordonner les nouveaux prêtres.

Cependant quelques archevêques et évêques qui se trouvaient alors à Paris entreprirent cette réordination, d'après un prétendu Bref apostolique qu'ils avaient, disaient-ils, entre les mains. Notre évêque leur fit demander le Bref par son promoteur, Charles du Moulinet ; mais ils répondirent qu'il devait l'avoir entre les mains aussi bien qu'eux ; ce qui pourtant était une erreur de leur part.

Alors Claude de Morennes fit demander plusieurs fois le bref à Rome ; il ne reçut qu'une lettre du cardinal de Bubalis, qui lui disait en substance que le cardinal préfet de la Congrégation, n'ayant pu répondre à cause de la multitude de ses affaires, l'avait chargé de le faire en sa place, et au nom de Sa Sainteté. L'opinion de Rome était qu'il fallait réordonner sous condition, à cause de la formule du Pontifical qui avait été mal employée ; mais qu'on donnait toute faculté à l'évêque pour la manière de renouveler ces ordinations, qu'il pouvait les faire en secret, hors temps et sans tenir compte des interstices, pourvu qu'il se conformât exactement au Pontifical. Alors toute difficulté était enlevée par rapport à l'administration des Sacrements, et aux autres fonctions du ministère que pouvaient exercer les prêtres dont l'Ordination était ainsi douteuse. La lettre était datée de Paris et du IV des nones de juillet (4 juillet 1604).

Au reçu de cette lettre, le prélat comprit qu'il devait commencer le travail pénible des réordinations, tant pour rassurer les consciences, que pour arrêter les prêtres qui couraient en foule à Paris pour y recevoir de nouveau les Ordres sacrés. Il se mit donc à l'œuvre avant la fin de juillet, et en quinze jours à peu près, il eut accompli son travail.

Il ne s'agit d'abord que de suppléer ce qui avait été omis dans l'ordination des prêtres : c'est ce que, de nos jours encore, la Congrégation des Rites a ordonné de faire dans une circons-

tance à peu près analogue ; l'archevêque de Paris, Mgr Darboy s'étant trouvé mal pendant une Ordination avant la porrection des instruments. Mais au commencement du XVII[e] siècle, il existait dans le clergé, et surtout dans le clergé français, un esprit de scrupule qui devait enfanter bientôt le rigorisme janséniste. On voulut tout recevoir de nouveau, jusqu'aux Ordres mineurs, ce qui forçait l'évêque d'officier tous les jours pontificalement, dans la saison la plus chaude de l'année, depuis six heures du matin jusqu'à onze heures et quelquefois jusqu'à midi. Tous les prêtres, jeunes et vieux, séculiers et réguliers, se présentèrent, à l'exception d'un très petit nombre, qui pensaient, et, selon nous avec raison, qu'ils étaient bien et duement prêtres malgré le petit vice de forme qui s'était glissé dans leur ordination, et qui était si facile à réparer.

Il est aujourd'hui certain, en effet, et, dès ce temps-là, on regardait comme très probable que ce qui compose la matière du Sacrement de l'Ordre, c'est, comme nous l'avons dit, l'imposition des mains de l'évêque, et que la forme consiste dans les paroles qui se prononcent en même temps. C'est proprement ce qui fait le clerc et le prêtre. La porrection des instruments, qui suit cette cérémonie principale, ne paraît qu'un appendice important qui indique à chaque ordinand la fonction qu'il aura désormais à remplir. C'est ainsi qu'on présente la clef au portier, le livre au Lecteur ; au XVI[e] siècle on présentait aux Exorcistes un fouet remplacé aujourd'hui par le livre des Exorcistes. A l'Acolyte, qui a deux fonctions, on présente les burettes et le cierge ; mais les burettes, comme désignant l'office le plus important, qui est de servir à l'autel, sont présentées par l'évêque et le cierge par l'archidiacre. Au sous-diacre, on présente les vases sacrés vides, qu'il a désormais le droit de toucher, et le livre des Epîtres. Le Diacre enfin touche le livre des Evangiles, qu'il est désormais obligé de chanter lorsqu'il en est requis.

Quant au Prêtre, l'imposition des mains lui donne le droit de remettre les péchés, ce qui est le pouvoir propre du Sacerdoce ; le pouvoir d'offrir le saint Sacrifice ne vient qu'après, mais il semble conféré d'avance par l'imposition des mains et spécifié seulement par la porrection des instruments, qui devient toutefois par là même beaucoup plus importante pour lui que pour

les clercs des Ordres inférieurs ; mais pourtant d'une importance secondaire.

En général, cette affaire, qui produisit un si grand émoi dans le clergé paraissait au dehors tellement dénuée d'intérêt, que les hérétiques, si acharnés qu'ils fussent alors contre l'Eglise, ne s'en émurent point, et n'en prirent point occasion de se moquer de la religion catholique et de son sacerdoce. Il semble d'ailleurs que la divine Providence ne pouvait permettre qu'une erreur qui n'avait absolument rien de coupable, tournât au détriment de ceux qui l'avaient commise, et produisît un dommage aussi considérable que celui qu'on lui avait si imprudemment attribué.

Il est cependant certain que le bon évêque de Séez s'affligea beaucoup de ce malheur qui lui était arrivé : il devint, à la suite de cette affaire, sombre et mélancolique ; et il est probable que le chagrin qu'il en ressentit contribua beaucoup à abréger ses jours. Une autre cause d'ailleurs y contribua peut-être encore davantage.

Le Carême de 1606 a Notre-Dame d'Alençon

Le Carême de l'année 1606 commençait le 8 février. Un religieux capucin, nommé le Père Barthélemy, fut choisi pour le prêcher à Alençon. Tout rempli d'un zèle plus bouillant que réglé, ce bon Père irritait les esprits beaucoup plus qu'il ne les attirait. Les protestants, encouragés par l'Edit de Nantes, se plaignirent aux membres du Présidial de la conduite du prédicateur, et voulurent lui faire interdire la chaire, ou du moins le forcer à parler avec plus de réserve, parce que ses discours étaient séditieux et contraires à la paix proclamée.

M. Rouillé, avocat du roi à Alençon, fut d'avis qu'on devait tenir compte des réclamations des protestants ; mais le lieutenant du baillage, M. du Mesnil-Guyon, homme sage, discret et judicieux, après avoir disserté devant ces messieurs sur ce qu'ils devaient à la religion, aux édits du roi et à la tranquillité publique, conclut qu'on ne devait rien entreprendre sans avoir consulté l'évêque, et qu'on devait le supplier de venir à Alençon, afin qu'on pût s'entendre avec lui.

Claude de Morennes vint donc à Alençon, écouta les raisons

de part et d'autre, et dit qu'il était difficile de retirer violemment au P. Barthélemy la chaire qu'il occupait ; mais qu'il fallait le faire venir, lui montrer doucement le désordre que produisait sa manière de prêcher, et l'engager à modifier complètement son style. L'avis fut goûté, et le bon prélat, dit Marin Prouverre, « tança » le Père Barthélemy, lui reprocha sévèrement son aigreur et sa véhémence, lui montra quels étaient les vrais devoirs du prédicateur et lui enseigna le véritable zèle. La querelle se trouva ainsi apaisée, et notre évêque retourna faire l'Ordination à Séez le samedi des Quatre-Temps de Carême, 18 février.

Mort de Claude de Morennes

Mais depuis cette époque, le digne prélat sentit défaillir sa santé, et il fut bientôt obligé de garder presque constamment le lit. En peu de jours il fut à l'article de la mort, s'en remit à la volonté de Dieu, et commença sa dernière préparation. Il reçut avec dévotion les derniers Sacrements et rendit son âme à Dieu le 2 mars 1606, à sept heures du matin. Ainsi mourut, au bout de quatre ans et demi de pontificat, ce prélat intelligent, savant et pacifique, auquel il n'a manqué que le temps pour prendre rang parmi nos plus grands évêques.

Le 7 mars, ou, selon Marin Prouverre, seulement le lundi 13 du même mois, on célébra ses funérailles, où se trouvèrent les quatre archidiacres de l'Eglise de Séez : ce fut le premier de ces dignitaires, M. le Vandangeur, qui célébra la Messe. Le Père Bonaventure Fouquet, qui prêchait alors le Carême à la cathédrale, prononça l'Oraison funèbre. Le corps de Claude de Morennes fut inhumé près de celui de son oncle et prédécesseur, Louis du Moulinet, au milieu des larmes du clergé et du peuple : le digne prélat emportait les regrets de tout le diocèse. Son épitaphe fut composée en ces termes, par l'abbé Bazire, dont nous parlerons bientôt plus spécialement.

« *Bien que la loi commune à la mort t'ait conduit,*
Prélat, qui fus un jour de ton siècle la gloire ;
Ton nom n'est point entré sous l'éternelle nuit ;
Il doit vivre à jamais au temple de Mémoire.

Ta doctrine et ta vie ayant, comme un flambeau,
Les vices dissipé de ce monde où nous sommes ;
Dieu fait qu'alors qu'on met tes os dans le tombeau,
Ta gloire s'éternise en la bouche des hommes,
Tel est de ta vertu le prix en ces bas lieux,
Et là haut, à toujours, la couronne des Cieux. »

Très distingué par son éloquence, qui avait déjà charmé les Parisiens pendant qu'il était curé de Saint-Merry, Claude de Morennes ne plut pas moins à ses diocésains lorsqu'il fut évêque de Séez. D'un autre côté, son zèle pour la gloire de Dieu égalait son talent, et appuyé sur les secours que lui fournissait Henri IV, qui l'avait en grande estime, il fit beaucoup pour le bien de son église.

Cet homme de talent a laissé quelques poésies qui ne sont nullement à dédaigner, aussi Marin Prouverre lui consacre-t-il ces trois lignes mesurées, qui résument l'ensemble de ses grandes qualités :

« *Qui claruit ingenio, moribus, ore, stylo,*
Optima pace fruatur,
Faxit Deus.

Il fut distingué, par son génie, par ses mœurs, par son éloquence et par ses écrits, qu'il goûte la meilleure paix, et que Dieu lui-même, la lui accorde. »

Alençon au comte de Wirtemberg

Un an avant la mort de Claude de Morennes, en 1605, Henri IV avait vendu au comte de Wirtemberg le corps du duché d'Alençon, qui n'avait plus de possesseur depuis la mort du dernier des Valois-Angoulême. Le duc mourut en 1608, et son fils lui succéda dans la possession du duché d'Alençon. Cependant on souffrait de ce que ce beau duché se trouvât ainsi entre les mains d'un prince allemand ; et en 1611, Charles de Bourbon, comte de Soissons, désira en obtenir la possession. Marie de Médicis, alors régente de son fils Louis XIII, n'acquiesça pas à cette demande, et dit au comte qu'elle le trouvait un peu ambitieux de désirer un apanage qui était ordinaire-

ment réservé à un fils de France. Elle prit un autre parti, remboursa elle-même le duc de Wirtemberg, le 4 octobre 1612, et le duché d'Alençon fit de nouveau partie du domaine royal. Ce fut Guillaume de Marescot, maître des requêtes qui en prit possession au nom de la reine ; et celle-ci, ayant obtenu l'autorisation du roi son fils, ajouta désormais à ses titres celui de duchesse d'Alençon.

CHAPITRE II

JEAN VI, BERTAUT, 64e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1606-1611

Naissance et éducation de Jean Bertaut. — Ses antécédents avant qu'il fût évêque de Séez. — Son talent poétique. — Il est nommé évêque de Séez. — Destruction de la forteresse de Domfront. — Fondation du collège de la Flèche. — Assassinat de Henri IV. — Mort de Jean Bertaut. — Stances de l'abbé Bazire à ce sujet. — Epitaphe du même évêque par Bry de la Clergerie. — Œuvres littéraires de Jean Bertaut. — Son portrait.

Le successeur de Claude de Morennes fut Jean Bertaut, né, disent quelques-uns, en 1522, à Condé-sur-Noireau, mais plus probablement à Donnay, près Thury (Calvados), en 1557, ou bien encore à Caen en 1522 selon l'opinion de Feller. Le lecteur peut choisir parmi ces diverses opinions, toutes soutenues par des historiens sérieux.

Le *Gallia christiana* est un des ouvrages qui font naître notre évêque à Condé-sur-Noireau *(super Aquam Nigram) ;* mais cet ouvrage place mal à propos cette localité dans le Perche. Le savant Huet, évêque d'Avranches, le fait naître à Caen ; et c'est probablement sur son autorité que s'est appuyé Feller. Du reste Bertaut lui-même dans un poème qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, nous dit qu'il était né dans la seconde capitale de la Normandie. Ce sont les frères Sainte-Marthe *(Sammarthani)* qui ont surtout contribué à répandre l'opinion contraire. Né de parents que Marin Prouverre appelle honnêtes, c'est-à-

dire distingués, le futur évêque de Séez fut nourri dans l'étude des lettres, sous la direction de son père Jean Bertaut, régent au collège du Bois, à Caen.

Lorsqu'il fut en âge d'étudier, il se rendit à Paris pour y apprendre la philosophie et les mathématiques : il y trouva pour condisciple Jacques Davy du Perron, autre fruit du territoire normand, réservé plus tard à de si hautes destinées, puisqu'il devint évêque d'Evreux, archevêque de Sens, cardinal, grand aumônier de France, et l'un des hommes les plus remarquables de son siècle.

Bertaut fit, comme son condisciple, honneur à ses maîtres, devint un nourrison chéri des Muses et un des poètes les plus distingués de ce temps. Contemporain de Ronsard, dont nous avons déjà parlé, il eut une partie de ses beautés, et sut éviter ses défauts. C'est le jugement qu'en porte Boileau dans son *Art poétique*, dont nous avons cité plus haut les vers à propos de Ronsard. L'habile critique assimile à peu près Bertaut à Desportes ; cependant tout le monde est unanime à reconnaître que ce dernier tombe plus facilement dans le mauvais goût et dans le phébus que le poète bas-normand. Les succès de Bertaut dans la poésie lui attirèrent la faveur de plusieurs grands personnages. Aussi sa carrière fut-elle brillante et rapide.

Il fut d'abord choisi pour être le précepteur des deux jeunes de Matignon, Odet et Charles, fils du célèbre maréchal de Matignon, alors gouverneur de la ville et des forts de Bordeaux. Ensuite il devint précepteur du jeune comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. Sous Henri III, il fit partie de la maison royale, comme lecteur de la chambre ; et, après la mort de ce dernier roi, il s'attacha aussitôt à la fortune de Henri IV. Il avait été pendant treize ans en Pologne et en France, secrétaire particulier de Henri III, qui le chérissait beaucoup.

Cette affection de son prédécesseur pour le jeune poète parut à Henri IV un titre de recommandation : il donna à Bertaut le titre de poète royal, et lui fit présent de l'abbaye de Sainte-Marie-d'Aulnay (*de Alneto)*, de l'Ordre de Citeaux, située au diocèse de Bayeux, et fondée en 1175 par Richard du Homet, alors connétable de Normandie.

On dit qu'avant de recevoir cette abbaye, Jean Bertaut, élevé au sacerdoce, avait été premier aumônier de la reine Catherine

de Médicis : la chose n'est pas absolument prouvée : ce qui est plus certain, c'est qu'il était présent à l'assassinat de Henri III, et que ce crime lui inspira un de ses poèmes. Il travailla ensuite ardemment à la conversion de Henri IV, qui lui en témoigna sa reconnaissance en le nommant premier aumônier de sa seconde femme, Marie de Médicis.

L'acquisition de cette charge ne fut pas sans causer à Jean quelques tribulations. L'évêque de Béziers, qui fut plus tard le cardinal de Bouzi, la désirait de son côté : la reine l'avait amené pour cela d'Italie. Le roi se chargea de trancher lui-même la question, en donnant à l'évêque le titre de grand-aumônier, et à Bertaut celui de premier aumônier. Ce fut en exerçant cette charge que notre futur évêque s'adonna surtout à la poésie. Outre la pièce sur la mort de Henri III, que nous avons déjà mentionnée, il en composa une autre sur la mort de l'amiral Anne de Joyeuse, une troisième sur la naissance de Louis XIII, et plusieurs poésies détachées, où Regnier lui-même admirait la finesse et la vivacité du style : le satyrique s'étonnait qu'un esprit si rassis eût des pointes si belles. »

Cette faveur dont l'abbé Bertaut jouissait devant les grands eut pour résultat qu'à la mort de Claude de Morennes, le roi le nomma évêque de Séez, à la première parole que lui en dit la reine, bien que le prélat eut déjà en perspective la future succession de l'évêque de Poitiers, dont le revenu montait à vingt mille livres de rente, ce qui était énorme en ce temps-là. « Mais, ajoute naïvement Marin Prouverre, il aima mieux prendre le nôtre, quoique médiocre et de peu de valeur, *comme un bien présent et assuré, que d'attendre l'incertain.* »

Il faut reconnaître d'ailleurs que Bertaut aurait pu s'exposer à tout perdre en se condamnant à l'attente d'un riche évêché ; car, s'il est vrai, comme le pensent plusieurs historiens, qu'il soit né en 1522, il avait alors quatre-vingt-quatre ans, puisqu'on était en 1606. Seulement, s'il était né en 1557, comme d'autres le prétendent, il n'avait que quarante-neuf ans ; mais il est bien difficile d'admettre alors qu'il avait pu être précepteur du fils naturel de Charles IX, après avoir instruit les jeunes de Matignon.

Le pape Paul V confirma avec plaisir la nomination du nouvel évêque : le cardinal du Perron, alors à Rome, fit valoir les

services que Bertaut avait rendus à l'Eglise dans les temps difficiles que l'on venait de traverser ; et, en considération de ce dévouement à la cause catholique, le pontife suprême fit à notre prélat remise de l'annate de son évêché, taxé à quatre mille florins de la chambre apostolique. Le cardinal remercia beaucoup le Saint-Père de sa générosité dans une lettre datée du 26 janvier 1607.

Aussitôt que Jean Bertaut eut reçu ses bulles, il prit possession de son évêché, par l'intermédiaire de Jean Gautier, chanoine et chantre de la cathédrale, le 1er juin de la même année 1607 ; et, le 11 novembre suivant, fête de saint Martin, il fut sacré dans la chapelle de l'évêché de Paris, par l'archevêque d'Aix, en Provence, assisté de Bertier, évêque de Riez, et de d'Ormy, évêque de Boulogne. Il passa ensuite l'hiver à Paris, et au mois de mars de l'année suivante, il fit son entrée solennelle à Séez, avec les cérémonies dont nous avons parlé à propos de l'évêque précédent.

Ce fut peut-être pendant son séjour à Paris qu'il assista au baptême du Dauphin, depuis Louis XIII. Il est certain dans tous les cas qu'il fut témoin de cette cérémonie, qui eut lieu à Fontainebleau *(apud Fontem bellaqueum)*; et que le jeune prince ne fut baptisé qu'à l'âge de six ans, c'est-à-dire en 1606 ou 1607.

Malgré la légéreté que l'on remarque dans quelques-unes de ses poésies, légéreté qui semblait donner quelque inquiétude sur le sérieux de son esprit, Bertaut montra sur le trône pontifical une gravité de caractère qui prouva d'une manière évidente, qu'il n'avait point comme tant d'autres, accepté la dignité prélatice pour faire bonne chère et se reposer, mais que son désir était d'en bien remplir les devoirs. Quelques jours seulement après son entrée à Séez, le 22 mars, qui se trouvait être le samedi de la passion, il fit sa première ordination dans sa cathédrale, puis il commença la visite de son diocèse, au travers duquel il annonça la parole de Dieu, le plus souvent qu'il lui fut possible; mais surtout dans son église cathédrale, qui devint ainsi comme un centre de doctrine. Ce fut pour cette dernière église qu'il composa les sermons qui nous sont restés de lui, et dont nous parlerons plus tard. Auparavant, nous allons revenir un instant sur nos pas et rapporter quelques événements inté-

ressants qui étaient arrivés dans notre pays depuis le commencement du siècle.

Ce fut en 1608 que la démolition du château de Domfront fut définitivement résolue. Le 21 juin de cette année le ministre de Henri IV, Sully, rendit une Ordonnance, rappelant que le 31 mai précédent, le roi avait, par des lettres patentes, décidé la démolition de tout ce qui pouvait rendre le château de *d'Amphront* capable de résistance, et chargeant les trésoriers généraux de France en la généralité de Rouen, de visiter les lieux, accompagnés d'experts, d'adjuger les matériaux au plus offrant et dernier enchérisseur, et d'envoyer à Paris un long procès-verbal de leur opération. L'ordonnance est signée : Maximilien de Béthune, premier nom du duc de Sully, qui était en même temps marquis de Rosny. L'ordre fut certainement exécuté ; mais la perte du procès-verbal nous empêche de connaître les détails de cette destruction.

Fondations

Ce siècle XVIIe semblait s'ouvrir pour l'Eglise du Mans sous les auspices les plus favorables. Les Récollets s'établirent dans ce diocèse sur la limite du diocèse de Séez, près de la Ferté-Bernard, dans la paroisse de Cherré, sur une colline qui porte encore aujourd'hui le nom de ces religieux. Une autre fondation qui devait devenir beaucoup plus considérable fut celle du collège de la Flèche, dirigé par les Jésuites, le dernier fondé parmi les Ordres religieux. Ce collège était destiné à rendre d'éminents services à la jeunesse ; mais Henri IV commit la faute de dépouiller un peu trop pour l'enrichir les autres Ordres du pays, qui pourtant rendaient aussi de leur côté des services appréciables. On connaît l'estime, fondée certainement sur de graves motifs que le roi professait pour la Compagnie de Jésus. Il l'avait défendue vigoureusement, comme il savait le faire, en face de ses anciens corréligionnaires les protestants, et contre l'université elle-même, qui en était jalouse. On sait qu'un jour, il disait aux professeurs universitaires, qui se plaignaient des empiétements des disciples de saint Ignace : « Vous voulez avoir plus de succès qu'eux : faites mieux qu'eux. » La parole était juste et royale ; mais on aurait

aimé voir le grand Henri rendre de même justice à tous les religieux.

Assassinat de Henri IV

Du reste, ce grand prince allait bientôt disparaître de la scène du monde, assassiné par un de ses sujets, qu'il avait tant aimés, et auxquels il avait fait tant de bien. L'an 1610, il convoqua l'assemblée générale du clergé de France dans une salle du couvent des Augustins de Paris. Notre évêque Bertaut y fut député par la province de Normandie. Ce fut pendant que l'on discutait dans cette vénérable réunion les affaires de l'Eglise de France, que le couteau de Ravaillac, s'enfonçait dans le cœur de Henri-le-Grand. Nous ne pouvons nous dispenser de donner quelques détails sur ce lugubre évènement.

Henri voulait partir pour une grande expédition en Allemagne : car le but de tous ses efforts était d'abaisser la maison d'Autriche, dont la puissance exorbitante menaçait de détruire l'équilibre européen. Marie de Médicis n'était pas encore sacrée et désirait l'être avant le départ de son époux : le roi lui avait donné les pouvoirs éventuels de régente du royaume ; et elle croyait que, sans l'onction de l'huile sainte, elle ne pouvait pas paraître dignement comme reine aux yeux des peuples.

Henri céda à ses instances et résolut de la faire couronner avant son départ ; mais il avait de sombres pressentiments : « Hé ! mon ami, disait-il à Sully, que ce sacre me déplaît ! Je ne sais ce que c'est ; mais le cœur me dit qu'il m'arrivera ici quelque malheur. » Le roi, lorsqu'il parlait ainsi, était à l'arsenal, assis sur une chaise basse, rêvant et tantôt se relevant avec colère, et disant : « Pardieu ! je mourrai en cette ville, et je n'en sortirai jamais. Ils me tueront ; car je vois bien qu'ils n'ont d'autre remède en leurs dangers que ma mort. » Il est certain qu'alors ses soupçons se portaient sur l'Espagne ; mais nous pourrons constater qu'on n'a jamais bien su d'où partait le coup de poignard qui trancha l'existence du roi. Dans tous les cas, le découragement s'emparait de lui. Il avait déjà été manqué vingt fois peut-être, et toujours il se figurait qu'un assassin plus adroit finirait par avoir raison de lui : « Maudit sacre ! répétait-il ; tu seras cause de ma mort. » Pour ne vous rien céler, mon ami, disait-il à Sully, l'on m'a dit que je devais

être tué à la première grande magnificence que je ferais, et que je mourrais dans un carrosse. » — « Vous ne m'aviez, ce me semble, jamais dit cela, Sire, répliqua Sully ; aussi plusieurs fois me suis-je étonné de vous voir crier dans un carrose, comme si vous eussiez appréhendé ce petit péril, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canon, les mousquetades, les coups de lances, de piques et d'épées. » — Si j'étais que de vous, je partirais dès demain, et je laisserais faire le sacre sans moi. » Le roi réfléchit, mais ne partit pas : il fit publier le 12 mai que le sacre aurait lieu le 13 à Saint-Denis, et que la reine ferait son entrée à Paris le dimanche 16.

Le sacre eut lieu en effet le 13 mai 1610, et l'on s'occupa aussitôt de mettre Paris en fête pour l'entrée solennelle de la reine : « On ne pouvait aller presque par les rues, dit le *Mercure français* du temps, principalement aux endroits où la royne devait passer. Les uns regardoient tout le long de la rue Sainct-Denis les arcs triomphaux, les autres statues, les devises et les peintures ; d'autres, de dessus Notre-Dame, ne pouvoient oster leur vue de dessus les termes qui estoient le long de ce pont, avec des paniers d'osier de toutes sortes de fruicts, et de voir attachés au berceau de dessus les armoiries, devises et chiffres de Sa Majesté. D'autres s'amusoient à voir abattre les boutiques que les marchands du palais avoient faites dans la cour. On ne voyoit qu'échaffauds dressés par toutes les avenues, et en tous endroits chacun employait ses amis pour avoir quelque place en une fenêtre, en quelque boutique, ou coin d'échaffaud. La maison de ville avoit fait faire montre aux métiers ; et le roy lui-même les avait vus passer, estant à la Samaritaine, comme il avoit vu aussi les enfants de la ville près le bois de Vincennes. Bref, tout se préparoit à une grande réjouissance ; quand, en un clin-d'œil, un coup, le plus malheureux qu'il fut jamais, la changea en une extresme douleur. »

Le vendredi 14 mai, vers quatre heures du soir, Henri IV sortit du Louvre pour se rendre à l'arsenal auprès du duc de Sully, alors indisposé. Les mémoires contemporains nous disent que ses terreurs devenaient de plus en plus sensibles, et qu'il mit en délibération s'il devait ou non sortir : « Ma mie, disait-il à la reine, irai-je ? n'irai-je pas ? Il sortit même deux

ou trois fois et revint tout à coup sur ses pas, en disant : « Ma mie, irai-je encore ? »

Enfin, il prit son parti, embrassa deux ou trois fois son épouse, lui dit adieu et ajouta : « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. » Son carrosse l'attendait au pied du perron. M. de Praslin, qui était son capitaine des gardes, voulut le suivre : « Allez-vous en, lui dit le roi, je ne veux personne ; allez faire vos affaires. »

Le carrosse était découvert et sans mantelet : l'escorte était faible : on s'engagea dans la rue de la Ferronnerie, alors très étroite, et qui ne livrait pas facilement passage à deux voitures de front. Une lourde charrette de foin avait pris les devants : force fut d'aller lentement ; et les valets de pied, ne pouvant faire leur service d'honneur, faute d'espace, quittèrent momentanément les abords du carrosse, et passèrent par le cimetière des Innocents : tout concourait à ce que le roi se trouvât sans défense en face de ses ennemis ; et tous ces détails, qui paraissaient insignifiants alors, furent soigneusement remarqués plus tard.

Deux pages seulement étaient restés près du roi. L'un d'eux se baissait pour rajuster sa chaussure, lorsque vit s'élancer vers le carrosse un homme d'une forte corpulence, âgé d'environ trente-deux ans, portant barbe rouge et cheveux noirs : ses gros yeux, ses narines ouvertes, indiquaient la férocité du caractère. Il y avait longtemps déjà qu'il suivait le carrosse, le manteau sur l'épaule et le couteau à la main. Il mit le pied sur un des rayons de la roue, appuya son autre pied sur une borne, et frappa le roi de son arme. Henri leva instinctivement le bras gauche, et s'écria : « Je suis blessé ! » Ce mouvement découvrait la région du cœur : l'assassin frappa un second coup : mais le premier était déjà mortel.

Quoique plusieurs seigneurs fussent assis dans la voiture, aucun d'eux ne put parer ces coups : seul, le duc de Montbazon reçut le troisième sur sa manche ; mais il était trop tard. L'assassin, nommé François Ravaillac, avait accompli son crime ; et, loin de fuir, il resta là, dit un historien contemporain, « comme pour se glorifier de son bel exploit. » Il était environ cinq heures du soir.

Les seigneurs se précipitèrent sur l'assassin, et empêchèrent

qu'il ne fût massacré : avant de l'exécuter, on voulait en tirer des révélations. D'autres jetèrent un manteau sur le corps sanglant du roi, disant qu'il n'était que blessé, et qu'on allait le ramener au Louvre ; mais la vérité fut bientôt connue, et le peuple fut plongé dans la plus profonde stupeur. Le roi ne reprit pas un instant connaissance, et sa vie s'éteignit dans un soupir. On le transporta cependant au Louvre, et on le plaça sur un lit, dont on a conservé jusqu'aujourd'hui l'alcôve telle qu'elle était lorsque le corps royal s'y reposa ; le reste de la chambre, avec ses meubles et ses tableaux, n'a également subi aucune transformation.

Ainsi mourut Henri-le-Grand, que l'on connaît surtout pour avoir été le meilleur de nos rois. Il est vrai de dire que de notre temps, on est revenu un peu sur ce jugement. Ce ne fut pas précisément par la bonté que se distingua ce prince : il tira même plusieurs fois sévèrement vengeance de ses adversaires ; mais, malgré cette restriction, Henri, mieux connu, nous apparaît en somme plus grand que ne nous l'avaient dépeint ses contemporains. Il était la clef de voûte de l'idée monarchique, attaquée et ébranlée alors par les guerres de religion et par la Ligue. On s'en aperçut principalement après sa mort, lorsqu'on vit les factions relever immédiatement la tête ; on commença de le regretter sincèrement et amèrement.

Au moment où son corps sanglant rentrait au Louvre, le chancelier de Sillery, le président Jeannin, le secrétaire d'état Villeroy, alors réunis en conseil, se hâtèrent d'accourir à l'appartement de la reine. En les voyant, Marie de Médicis s'écria éperdue : « Hélas ! le roi est mort ! » — « Madame, lui répondit le chancelier, Votre Majesté se trompe : en France, le roi ne peut mourir. « C'était proclamer la royauté du jeune Louis XIII, alors dans sa neuvième année. Marie de Médicis fut déclarée régente, selon le désir qu'avait émis une dernière fois le roi en faisant couronner son épouse. Malgré quelques résistances de la part de certains seigneurs, le droit de Marie de Médicis fut reconnu ; mais on devait s'attendre à trouver une grande différence entre le règne d'un enfant appuyé par une femme, et le règne si ferme et si intelligent du grand Henri.

Quant à Ravaillac, il fut conduit le 16 mai à la Conciergerie, où, par ordre du Parlement, on le soumit à plusieurs interroga-

toires. Il avait été praticien, puis maître d'école, et son cerveau portait l'empreinte d'une exaltation semblable à celle de Jacques Clément. Il avait aussi des visions ; l'idée de tuer Henri qui avait fait la guerre au pape lui était venue à la suite de lectures qui lui avaient persuadé que tuer un tyran était une chose licite, et même une œuvre sainte.

Le Parlement crut que cet assassinat était le résultat d'un complot, et déploya un grand luxe de cruauté pour connaître les complices. Chacun tremblait pour soi : les innocents eux-mêmes ne se trouvaient pas en sûreté ; car l'inconvénient des tortures était de pousser un misérable à nommer le premier venu, pour se soulager, même quand il n'avait pas de complices réels. Mais Ravaillac ne se laissa point aller à ces faiblesses. Il eut le poing brûlé ; il fut tenaillé ; on versa du plomb fondu sur ses plaies, avec de la poix bouillante ; enfin, il fut tiré à quatre chevaux ; et, au milieu de cet abominable supplice, il persista à se déclarer seul auteur de la mort du roi.

Le peuple ne manifesta aucune sympathie pour ce malheureux : il assista tranquille à son agonie, en excitant même la férocité des bourreaux, et il couvrit d'applaudissements les plaintes du supplicié : en un mot, il donna de toutes manières un épouvantable démenti à tous ceux qui prétendaient qu'Henri IV n'était regretté de personne. Le supplice de Ravaillac eut lieu le 27 mai 1610. Le gouvernement, avons-nous dit, passait d'une main forte dans une main extrêmement faible, et les factions songeaient déjà à profiter de ce changement déplorable. Heureusement la divine Providence avait préparé pour tirer la France de ce mauvais pas, un homme sur lequel on ne comptait guère alors, le grand Richelieu, que nous allons bientôt voir apparaître sur la scène politique.

Un frisson glacial, une profonde stupeur s'empara d'abord des cœurs à la triste nouvelle de la mort d'un roi que la France avait appris à aimer. Mais nul n'en fut plus affligé que notre évêque Bertaut, qui en porta longtemps le deuil et donna au prince défunt deux grandes marques publiques de sympathie : la première fut l'oraison funèbre de Henri-le-Grand, qu'il composa plus encore avec son cœur qu'avec son intelligence, et qu'il consacra « *à la mémoire éternelle de ce grand prince, digne de régner plus longtemps sur la terre, si telle eût été la volonté de*

Dieu. » On croit toutefois que cette oraison funèbre n'a jamais été prononcée.

En second lieu, notre évêque ordonna pour le 1er juin suivant un service dans toutes les églises de son diocèse. M. de Matignon, gouverneur du pays, probablement le fils du maréchal, qui était mort en 1597, envoya également une circulaire pour engager à célébrer ce jour de deuil, mais en même temps à faire dans la soirée du jour des feux de joie dans tout le bailliage d'Alençon, et des processions générales avec *Te Deum*, pour l'heureux avènement de Louis XIII et le commencement de la régence de la reine mère, Marie de Médicis. C'était toujours la pensée de l'ancienne monarchie : « Le roi est mort ! Vive le roi ! »

Ces signes de deuil et ces démonstrations d'attachement ne suffirent pas à l'affection de notre évêque : il était frappé au cœur par la mort du grand roi qu'il avait connu de si près ; et depuis ce temps il ne vécut plus qu'en langueur.

On connaissait à la cour cet attachement de notre prélat pour le roi défunt ; et on le choisit pour rendre aux restes de Henri les honneurs funèbres. Ce fut lui qui transporta le corps à Saint-Denis, en compagnie de l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne. Ce fut dans l'église abbatiale de ce lieu que Jean Bertaut prononça l'oraison funèbre dont nous avons parlé plus haut, si toutefois elle a été prononcée, ce qui est douteux, comme nous l'avons dit.

Quant au cœur du roi, il partit de Paris le 1er juin dans le carrosse même où Henri avait été tué, et il fut transporté au collège des Jésuites de la Flèche, que Henri avait fondé à si grands frais, et qu'il aimait de tout son cœur : ce précieux reste fit le voyage accompagné du Père Armand, provincial de Paris, et de cinq autres Pères de la Compagnie de Jésus.

En route, le convoi s'arrêta à la Ferté-Bernard, dont le curé, Séverin Bertrand, prononça en l'honneur du roi une oraison funèbre, qui nous a été conservée. Le cœur arriva à la Flèche le 4 juin, et y fut inhumé avec de grands honneurs.

Charles de Lavardin évêque du Mans

Peu de mois après, le 27 novembre 1610, on intronisait comme évêque du Mans Charles de Beaumanoir de Lavardin,

dont nous avons déjà parlé. Cet évêque, à peine majeur, laissa commettre des irrégularités iniques dans son diocèse. Le futur historien Le Paige fut nommé chanoine du chapitre, bien qu'il n'eût que dix ans à peine : devenu chantre du roi Louis XIII, nous lui verrons s'acquérir une certaine célébrité. Le chapitre vit l'irrégularité qui se commettait ; mais il céda par faiblesse. Ainsi en était-il souvent dans ces temps où les puissants étaient beaucoup trop les maîtres absolus des bénéfices ecclésiastiques.

Mort de Jean Bertaut

Cependant la tristesse de Jean Bertaut le conduisait à grands pas vers le tombeau. Le jour de la Pentecôte de l'an 1611, il prêcha encore dans sa cathédrale, et le samedi suivant, il fit l'ordination dans la chapelle de l'évêché. Mais là, il fut saisi d'une forte fièvre, et on fut obligé de l'emporter de la chapelle sur son lit, où il rendit son âme à Dieu le 4 juin, selon Marin Prouverre, ou, selon le *Gallia christiana*, le 8 seulement du même mois.

Le *Gallia* ajoute qu'il avait cinquante-sept ans, ce qui le suppose né en 1554. La date de 1522, que l'on trouve dans certains auteurs, lui donnerait quatre-vingt-neuf ans. Il faut dire que c'est beaucoup, si l'on considère tout ce qu'il eut encore la force de faire à la mort de Henri IV.

Pendant sa maladie, qui ne dura que peu de jours, notre digne prélat donna de grands exemples de piété, de patience et de dévotion. Il reçut les Sacrements avec un ardent amour et une humilité profonde, et il adressait à tous ceux qui le visitaient quelques paroles ordinairement pressantes, dont la sagesse et la gravité frappaient tous ceux qui avaient le bonheur de les entendre. Il aimait mieux, du reste, tirer d'eux des larmes de componction que des paroles pour sa consolation propre.

Le 21 juin, le corps de notre évêque fut solennellement porté par les quatre archidiacres à son église cathédrale et inhumé par François Miclot, abbé de Saint-Martin, qui officia pontificalement à la tête de tous ses religieux. Nous ne savons pourquoi un certain nombre d'historiens attribuent cet acte solennel à André le Moult : il paraît certain que, depuis plusieurs années déjà, celui-ci n'était plus abbé de Séez.

Ce fut le P. Bonaventure Fouquet, qui fit l'oraison funèbre, comme il avait déjà fait celle de l'évêque précédent, Claude de Morennes.

L'abbé Bazire, qui avait composé l'épitaphe du même Claude de Morennes, était alors archidiacre du Houlme, chanoine et secrétaire particulier de l'évêque, qui l'eut en grande affection jusqu'à sa mort. Il fit un discours et un certain nombre de pièces de poésie sur la mort de son maître. Nous nous faisons un devoir de rapporter ici, bien qu'elle soit un peu longue, la principale élégie de notre poète sagien sur ce sujet, telle que nous l'avons trouvée dans Marin Prouverre.

STANCES SUR LE TRÉPAS DE MONSIEUR BERTAUT.

Si les pleurs sont requis à l'égal du dommage,
Prélat, le seul honneur du monde et de notre âge.
Il m'en faut un étang.
Pour vaincre un deuil commun, faut de communes armes,
Pour la mort des héros, il ne faut point de larmes :
Il ne faut que du sang.

La Barque enrichit donc son char de ta dépouille,
Et les fatales sœurs, de ta belle quenouille
Ont tranché le fuseau.
La mort succède à tout par droit héréditaire ;
Car aux lois de la faux le cèdre est tributaire,
Ainsi que le roseau.

Qui dira ton trépas, ô pasteur vénérable !
De lamenter ta mort un mortel n'est capable,
Ni d'en bien discourir ;
C'est aux dieux immortels, si les célestes pleurent,
A pleurer ton trépas, et si les anges meurent,
Ils en doivent mourir.

Apollon de la France, et son autre Mercure,
Qui couvre de nuages et de nuit très obscure
Les futurs et passés ;
Tout l'univers en toi sent une dure atteinte ;
Aussi le deuil public et la commune plainte
Le témoignent assez.

Mourant, tu fais mourir les vertus et les lettres ;
Et notre grand monarque, honoré de deux sceptres,
Perd Homère aujourd'hui.
Qu'il pleure sur tes os, comme un autre Alexandre ;
Mais qu'il ne plaigne tant ton trépas et ta cendre,
Qu'il ne plaigne pour lui.

Grand roi, dont l'orient tout couvert de lumières
Voile d'obscurité les promesses guerrières
Qu'on nous va racontant.
Tu ne nous fourniras que de trop de matière :
Mais si ton chantre saint est enclos sous la bière
A quoi combattre tant ?

Il me semble ici voir ce roi des capitaines,
Sur le mont du Liban arborant ses enseignes,
En chasser le Soudan.
Je vois ce jeune prince, échauffé de sa gloire,
Fouler sur le Turban, et faire les siens boire
Aux ondes du Jourdan.

Le peuple circoncis, rompu par ses armées,
Lui quittera l'Egypte et les champs Idumées,
Et ce qu'Euphrate enceint.
Il fera dans ces lieux annoncer l'évangile,
Hors des mains de ces chiens, il tirera la ville
Et le sépulcre saint.

Les champs de Palestine à l'heure rendus calmes
Pour couronner son front n'auront assez de palmes,
Et tout cet univers.
N'étant plus par ses faits qu'une seule province,
On le verra régner seul monarque et seul prince,
Sur cent peuples divers.

Bertaut, hélas ! pourquoi la mort inexorable,
T'a ravi pour ne voir chose si mémorable,
Pour après la chanter ?
Le Tasse se fût tu, ayant ta voix heureuse ;
Et Rome n'eût osé, bien que toute orgueilleuse,
Son Virgile vanter.

Mourez en l'archétype, ô belles Iliades !
Qui, dès le mont Atlas jusqu'aux îles Orcades,
L'eussiez fait glorieux.
Nous ne méritons pas cet heur pour notre empire ;
Nous ne manquons d'exploits, mais d'hommes pour les [dire.]
Comme ont fait nos aïeux.

De gent plus belliqueuse, il n'est point sur la terre,
Que le peuple français, le vrai Mars de la guerre,
Qui jadis put dompter.
Tout cela que Neptune enferme en son empire ;
Mais à tant de valeur a défailli la lyre,
Pour après la chanter.

O France ! que tu perds quand la mort te l'assomme !
Que tu perds de tes fils en la mort d'un seul homme !
Va-t-en donc à grands pas.
Publier ton désastre aux nations étranges,
Et de celui qui peut annoncer tes louanges,
Annonce le trépas.

Et toi, pauvre cité par sa mort affligée,
Console tes ennuis à sa mort obligée,
Qui t'allait exaltant.
Quinze siècles entiers qui la chaire t'ont vue,
Et six fois dix prélats, qui te l'ont maintenue,
Ne t'honorent pas tant.

Tes premiers fondateurs par leurs vertus célèbres,
Et par leurs saintes mœurs t'ont ôté les ténèbres,
Et ton siècle anobli.
Mais ce rare prélat, par son mérite extrême,
En s'immortalisant t'a tiré par un même,
Et de mort et d'oubli.

Saint temple dont le chœur s'enrichit de sa cendre,
Maison de l'Eternel, et qui sembles te rendre,
Par tes tours dans les Cieux ;
Ni tes riches portaux, ni ta riche structure,
Ne t'enrichissent tant comme la sépulture,
De ses os précieux.

Il faut à l'avenir que cette sainte place,
Soit l'antre Thespien et serve de Parnasse,
A tous les beaux esprits.
Quiconque sur sa tombe aura fait sa prière,
Des fureurs des neuf sœurs et de Phébus, leur frère,
Aussitôt soit épris.

Cités qui combattiez d'une jalouse envie,
Pour avoir mort celui dont autrefois la vie,
Ne vous émouvait pas.
Tournez contre nos murs et vos mains et vos armes,
Voyant dans le sujet de nos amères larmes,
Celui de vos combats.

Sarthe aux flots cristallins qui baignez cette rive,
Orne, dont le beau cours en murmurant arrive
Où paissent nos troupeaux.
Passez de votre cours la carrière commune,
Et faites étonner le vieil père Neptune,
Au débord de vos eaux.

Et vous, gentils pasteurs qui grossissez leur onde,
D'un déluge de pleurs, pour témoigner au monde,
L'excès de vos douleurs,
Je ne reprends en vous cette œuvre méritoire,
Ce serait offenser son nom et votre gloire,
Que d'épargner vos pleurs.

O rivage agréable, où nous nous voulions plaire !
O forêt de Gâtine autrefois le repaire,
Des Agipans des bois.
Vous n'oirez plus nos vers retentir sous vos ombres,
Ni l'écho qui se cache en vos cavernes sombres,
Répondre à notre voix.

Depuis que le trépas sa vie a terminée,
Une fièvre inhumaine en mon sang acharnée,
Me poursuit sans repos.
Et de tant de douleurs dont je suis la pâture,
Je n'espère sortir que par la sépulture,
Qui doit couvrir mes os.

O Ciel ! tranche le cours de mes tristes années !
Aussi bien, le succès de fortes destinées
Ne me saurait guarir.
Bertaut est au cercueil ! c'est un crime de vivre !
Alors que le bonheur refuse de nous suivre,
Il est temps de mourir.

Cette pièce n'indique pas un grand génie, mais elle n'est pas non plus absolument d'un mauvais poète. On y remarque les défauts et les qualités du temps : un style vraiment français, moins pur et moins brillant que le style classique qui fut adopté par nos écrivains à la fin du siècle ; mais, d'un autre côté plus original et surtout plus naïf, disant plus naturellement les choses et sans les apprêts exigés par le grand style. Mais, d'un autre côté, on y trouve les idées ampoulées, l'exagération de la louange, la flatterie poussée jusqu'au ridicule envers le souverain : les idées religieuses développées hors de toutes mesure, et cependant mêlées à des idées païennes, de sorte qu'on est tenté de se demander si le poète n'est pas aussi enthousiaste du paganisme, que de sa religion. Cette pièce a quelque chose du genre de Ronsard, mêlé au style plus modeste de Bertaut ; mais on y remarque un talent bien inférieur à celui de l'un et à celui de l'autre.

Bry de la Clergerie, l'historien du Perche dont nous avons eu occasion de parler, et qui vivait en ce temps-là, composa aussi une épitaphe en l'honneur de notre évêque. Nous n'oserions pas dire si c'est ou non la suivante, que nous trouvons encore dans Marin Prouverre :

Et posteritat
Sasia civitas

Viatores : hic veneratores turmatim moramini, ut miremini. Sed heus ! sistite : ecquis nâm vos hic vocat ? Imo quis est qui nic vacat ? quaenàm forma firma ? firma ? absit, imo infirma, prope hoc sacrum altare ; aut potius saxum hujus arae videte. At quo jure cinis ubi corpus, latet spiritus cujus alibi divinitas patet munus tàm gratum urbi haud minùs quàm toti orbi. Id scis, nil vobis quod cadaver humi, mihi autem praesul fuit olim Joan-Bertald, Cadom educatus, primùm à secret, Cubic.

Henric III, Franc. et Polonregis, Henri IIII in vatem et concil. fuit. Cœnobiarcn. Beat. Mar. Virg. de Alnot. Cisterc. Ord., ac primus magnae Mariae de Medicis, Franc. regina Eleemosinar ; à Rege nominatus Sagior. Epus, à papâ admissus, ab Aquen. archipraesul inauguratus ; taudem, noster factus, hùc apud nos advenit ; sed heu ! fugax umbra, imô dicam, fallax vita ! Nàm quinquen. potiùs inchoatum quâm exactum, inter honores ac labores, vix hic exoriens obiit, petens feliciter cœli felix iter, idib. jun. an. à X^sto nato MDCXI, ætatis vero suæ LVII, episcopat. autem sui V. Ut igitur tant. nomen justo perenniter habeatis, libenterque hinc abeatis, poscite, quœso, numen, ut divinum lumen lia illius habeat apud illum qui suos suâ visione beat.

Faxit.
Et sit.

Le mot : et posteritat qui n'a aucune signification a probablement été défiguré par les copistes. Il paraît signifier ou : pour la postérité ; ou bien encore : qu'il soit fécond. Dans cette épitaphe c'est la ville de Séez qui parle elle-même en ces termes :

« Voyageurs, rassemblez-vous en ce lieu, et vénérez ; mais en même temps admirez. Avant tout, arrêtez-vous : quel est celui qui vous appelle ici ? ou plutôt quel est celui qui repose sous cette pierre ? quelle est cette forme qui reste ? mais, que dis-je ? qui reste ? bien plutôt cette forme qui s'évanouit près de cet autel sacré ou bien encore regardez la pierre même de cet autel : la cendre se montre où était le corps ; mais l'esprit qui animait ce corps et qui faisait le charme non-seulement de cette ville, mais encore de tout l'univers, se montre ailleurs dans le sein de la divinité.

Vous saurez que ce qui est pour vous un cadavre enseveli dans la terre, a été pour moi jadis le prélat Jean Bertaut, élevé à Caen, d'abord secrétaire particulier de Henri III, roi de France et de Pologne, puis choisi par Henri IV pour être son poète ordinaire et son conseiller. Il fut en outre abbé de Sainte-Marie d'Aulnay, de l'ordre de Citeaux, et premier aumônier de la grande reine de France, Marie de Médicis. Nommé par le roi évêque de Séez et admis par le pape, il fut sacré par l'arche-

vêque d'Aix ; et enfin, devenu nôtre, il fit son entrée parmi nous. Mais hélas ! ce fut une ombre fugitive : que dis-je ? une vie qui n'exista qu'en image ! Car, au moment où la cinquième année de son pontificat était encore plus près de son commencement que de sa fin, au milieu des honneurs et des travaux, cet astre qui se levait à peine, s'éteignit, s'élançant avec bonheur dans l'heureux chemin qui conduit au Ciel. Ce fut le jour des Ides de juin (13 juin), l'an de l'Incarnation 1611. Le prélat avait cinquante-sept ans d'âge, et moins de cinq ans d'épiscopat. Or, afin que vous puissiez toujours retenir le grand nom de ce juste, et que vous sortiez content de ce lieu, priez, je vous en conjure, la divinité, d'accorder à son âme la divine lumière auprès d'elle, puisque seule, elle suffit à procurer aux hommes un bonheur parfait par sa seule présence. Dieu le veuille, et qu'il en soit ainsi. »

A part un amour immodéré des jeux de mots, que l'on rencontre dans cette pièce, il faut reconnaître qu'il s'y rencontre des idées heureuses, et que ce devait être une des belles épitaphes composées pour nos évêques. On voit qu'elle donne pleinement raison au *Gallia christiana* au sujet de l'âge qu'avait Jean Bertaut à sa mort. Si elle est de Gilles Bry de la Clergerie, elle fait honneur à cet écrivain, qui était alors conseiller au Parlement de Paris.

Nous trouvons encore la mention d'une autre inscription latine faite pour Jean Bertaut, et ainsi conçue :

Johan-Gaulard, Paris, Sasius canonicus,
Meré functi bené merens ejus,
Propriis manib. hanc Mnemosin,
anagrammaticon
fecit, dicavit,
et posuit.

Jehan Gaulard, parisien, chanoine de Séez, objet des bienfaits de celui qui vient de terminer sa tâche, a composé lui-même, dédié et fait inscrire ce souvenir anagrammatique. » Malheureusement l'anagramme lui-même, dont cette inscription paraît avoir formé le titre, ne nous est pas autrement connu.

Les *Œuvres poétiques* de Jean Bertaut furent imprimées en 1620, et formèrent un volume in-8°. On possède deux éditions

de ses œuvres exégétiques et oratoires : l'une est de 1621, l'autre de 1633. Parmi ses poésies, qui forment une partie importante de ce qui nous reste de lui, on distingue un certain nombre de pièces légères, dont cependant aucune n'est obscène dans la stricte acception du mot. On a remarqué d'ailleurs que Bertaut renonça au genre érotique aussitôt qu'il fut entré dans les Ordres. Nous avons déjà dit que ces poésies, inférieures au point de vue du génie à celles de Ronsard, sont bien supérieures au point de vue du bon goût et de la pureté du style. Les poésies légères de notre prélat consistent en des *Chansons* et des *Sonnets*. Il a composé en outre des poésies chrétiennes, des *Cantiques*, en particulier sur la *naissance de Jésus-Christ* des traductions françaises de *Psaumes* en vers français, et un hymne en l'honneur de saint Louis et de la famille de Bourbon.

Ses œuvres en prose consistent en des sermons pour les principales fêtes de l'année. Ces sermons sont, dit Marin Prouverre, remplis d'ornements, d'éloquence et d'érudition. L'historien argentanais ajoute cependant que notre évêque n'avait pas la mémoire aussi heureuse qu'il avait l'intelligence prompte et subtile. Il était de plus, à cause de son tempérament, impressionnable et nerveux comme le sont assez souvent les poètes, il était aussi très facile à distraire lorsqu'il parlait. En outre, il n'avait eu que rarement l'occasion de parler en public avant d'être évêque ; or, comme il ne fut nommé au plus tôt qu'à l'âge de cinquante ans et plus, il était trop tard pour qu'il pût prendre parfaitement l'habitude de la parole. Il en résulta qu'on profitait beaucoup mieux de ses sermons lorsqu'on les lisait que lorsqu'on les entendait. Il y a eu d'ailleurs des orateurs de premier ordre qui se sont trouvés dans le même cas. Démosthènes lui-même en est un fameux exemple.

Cette timidité, ou plutôt cet embarras naturel de Bertaut nous montre déjà en partie qu'elle était sa constitution physique et intellectuelle. Il était d'une complexion faible et débile, mais actif et prompt dans tous ses actes. Il aimait les savants et se plaisait avant tout dans leur compagnie. Sage et modeste dans toute sa conduite, il haïssait surtout la médisance, et se montrait sur ce point un second saint Augustin.

L'avarice n'a jamais eu sur lui le moindre pouvoir : il ne voulait ni recevoir ni même manier l'argent, et il s'en rappor-

tait entièrement à son maître-d'hôtel. Cette disposition généreuse le rendait fort libéral à l'égard des pauvres, et il avait grandement compassion de leur misère.

Le sentiment du devoir lui faisait aussi garder strictement la résidence ; et il ne s'absentait jamais qu'une fois par an pour aller à Paris, exprimer au roi son respect et sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en avait reçus, et renouveler les amitiés qu'il avait contractées avec tous les beaux esprits du royaume.

Ce portrait de notre évêque nous a été transmis par Marin Prouverre, qui vivait de son temps. Nous avons parlé de ses sermons, et il nous semble qu'ils complètent ce portrait parce que c'est dans la chaire, selon nous, et dans la correspondance, que le cœur et l'esprit d'un homme se montrent le plus à nu et sans fard.

Aux *Sermons du temps*, dont nous avons parlé il faut ajouter l'*Oraison funèbre de Henri IV*, puis une traduction de quelques livres de Saint Ambroise, et des *Traités* imparfaits de controverse.

Le plus grand défaut que l'on remarque dans tous ces ouvrages, c'est une propension continuelle à la pointe, que Bertaut avait prise en lisant Senèque ; mais ils sont pleins de réflexions souvent très heureuses. Malgré le goût de la galanterie, qui se sent trop dans ces écrits, goût qui n'était que trop celui de son siècle corrompu, les mœurs de Jean Bertaut paraissent avoir été toujours parfaitement réglées ; et surtout lorsqu'il fut évêque, elles devinrent irréprochables. On dit qu'il rougissait sous la mître des œuvres qu'il avait composées étant courtisan. Il faut dire qu'un certain nombre d'entre elles sont en effet peu dignes d'un évêque ; mais il semble que toutes peuvent se pardonner dans un jeune homme qui menait alors la vie de cour, et surtout d'une cour aussi voluptueuse que l'était celle de Henri III.

CHAPITRE III

Jacques II, Suarez, 65e Évêque de Séez

1611-1614

—

Origine de Jacques Suarez. — Ses ouvrages. — Il est nommé évêque de Séez. — Il rassemble un synode et dresse des statuts diocésains. — Essais des protestants pour s'introduire à Séez : victoire de l'évêque. — Visites pastorales. — Mort de Jacques Suarez : son épitaphe. — René Courtin et Bar des Boulais. — Nouvelles dévastations des protestants dans le Passais.

Jacques Suarez

Le successeur de Jean Bertaut sur le siège de Séez fut frère Jacques Suarez de Sainte-Marie, franciscain portugais, très distingué comme prédicateur.

Ce bon religieux s'était retiré en France avec don Antonio, roi élu de Portugal, bâtard du dernier roi Louis qui était mort sans enfant. Ce prince, avant d'avoir pu prendre possession de sa couronne, fut dépossédé par le roi d'Espagne, Philippe II, qui prétendait que ses droits au trône du Portugal étaient mieux fondés que ceux d'un bâtard. Don Antonio, avec le secours de quelques guerriers français, essaya en vain de se défendre : il se retira dans notre pays avec quelques serviteurs fidèles dont faisait partie Jacques Suarez. Ce prince mourut en 1595 dans son exil ; mais Jacques Suarez ne songea point à retourner dans sa patrie : il s'était fait en France une réputation par son savoir éminent et par l'éloquence dont il faisait preuve dans la chaire de vérité, il résolut d'en profiter pour le service de Dieu. Son accent étranger lui avait cependant empêché d'acquérir parfaitement la douceur du langage français, qui était très recherchée â cette époque. Malgré ce petit défaut, il fut tellement goûté, et même admiré par les hommes du temps; qu'il prêcha jusqu'à quatorze fois, et avec un succès toujours croissant, le Carême et l'Avent à Paris. Ces succès le firent nommer conseiller du roi Henri IV, et son prédicateur ordinaire, ainsi que celui de la reine, Marguerite de Valois.

L'an 1600, Jacques Suarez entreprit une polémique contre le protestant Duplessis-Mornay, et réfuta victorieusement la doctrine de cet hérétique sur l'Eucharistie. Bientôt après, il écrivit une *Cosmonée*, c'est-à-dire probablement une thèse contre la pluralité des mondes, ou peut-être plutôt encore un traité de Cosmogonie sur les deux premiers chapitres de la Genèse. On a en outre de lui tout un volume d'*Homélies* latines sur les trois premiers chapitres de l'Apocalypse ; un *Carème* entier, composé sur les évangiles de chaque jour ; une *Octave du Saint-Sacrement*, en français. Il promettait encore un autre Carême, l'explication des quarante-deux stations du peuple d'Israël dans le désert, une dissertation expliquant les cérémonies de la sainte Messe, le tout disposé par sermons comme il les avait prêchés aux Avents et aux Carêmes de Paris. Suarez, outre son éloquence naturelle, possédait parfaitement la science théologique, tant la scholastique, alors fort en honneur encore mais dont l'influence allait bientôt décroître, que la théologie mystique, dont saint François de Sales était alors le docteur et le grand maître.

L'évêché de Séez étant donc devenu vacant en 1611, par la mort de Jean Bertaut, Suarez fut présenté pour ce siège par la reine régente, Marie de Médicis. Confirmé presque aussitôt par le pape, il se fit sacrer à Paris le dimanche de la Quinquagésime de l'an 1612. Ensuite il se rendit à Séez, où il arriva le 6 avril. Le clergé et le peuple de sa ville épiscopale le reçurent avec la plus grande joie, mais sans beaucoup d'appareil extérieur, parce que la goutte, dont le nouvel évêque était affligé, ainsi que d'une autre maladie de nerfs, le rendait incapable de marcher à pied, et de subir la cérémonie que nous avons décrite plus haut. Mais, aussitôt qu'il eut pris possession de ses appartements, les habitants allèrent le saluer par troupes ; et le prévôt du chapitre, Claude Seichespée, lui souhaita la bienvenue au nom du clergé. Jérôme Bellier, sieur de la Bretonnière, se présenta au nom des officiers qui rendaient la justice, et le sieur de Château-Thierry, au nom de l'administration civile. L'évêque les reçut et les remercia tous par des réponses graves et sérieuses.

Aussitôt qu'il eut donné les premiers soins à l'intérieur de sa maison, le prélat s'occupa immédiatement de son diocèse, et

trouva que ses prédécesseurs, malgré leur mérite incontestable, avaient laissé un peu la discipline déchoir dans le clergé séculier : sa première visite pastorale le lui prouva d'une manière indubitable. Comprenant en effet que cette visite était le premier devoir imposé aux évêques par les statuts et les conciles anciens et modernes, notre évèque s'achemina vers Alençon, dès le commencement du mois de juin 1612 ; il y célébra la fête du très-saint Sacrement et y prêcha en ce jour et pendant tous les jours de l'octave : profitant de la circonstance pour faire sa visite officielle.

Pour mieux s'éclairer sur la situation religieuse du pays, il convoqua dans la ville les curés du doyenné; et le mois suivant, il se rendit à Mortagne, où il convoqua également les deux doyennés du Corbonnais et de la Perrière. Rentré à Séez vers la fin du mois, il se rendit ensuite à Ecouché, dont il rassembla le doyenné avec celui d'Annebec. Le zélé prélat était forcé de faire rassembler ainsi ses curés parce que son infirmité ne lui permettait pas de se rendre dans toutes les paroisses : il remplaçait ces visites de détail par des informations exactes, et il faut dire que sa qualité de religieux lui aidait beaucoup à mieux comprendre ce qui manquait à la discipline, que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, qui, avant d'être évêques, avaient toujours mené la vie libre, quelquefois même la vie de cour. Le prélat passa d'Ecouché à Falaise, et de là à Saint-Pierre-sur-Dive ; enfin, il retourna à Argentan au commencement du mois d'août, avec la conscience d'avoir fait une visite fructueuse, et d'autant plus méritoire pour lui qu'il s'en était acquitté au milieu des incommodités et même avec des souffrances aigües.

Statuts diocésains

Au retour de cette visite, Suarez fit rédiger des statuts diocésains, dont l'esprit était d'autant plus sage qu'il connaissait mieux les maux auxquels il voulait porter remède. Malheureusement sa mort, arrivée l'année suivante, ne lui permit pas de faire mettre ce règlement à exécution. Nous en rapporterons cependant ici la substance, qui nous aidera à connaître quelle était au commencement du XVII[e] siècle la physionomie de l'Eglise de Séez.

Par l'article premier, l'évêque rendait obligatoire à tous les curés et prêtres du diocèse, l'usage du Bréviaire romain, tant au chœur qu'en particulier, en exécution de la bulle du pape saint Pie V. Les chanoines cependant avaient, de concert avec son prédécesseur, formé le projet de faire réimprimer le Bréviaire du diocèse à l'instar du romain ; et même Gervais Bazire, archidiacre du Houlme, le poète dont nous avons parlé plusieurs fois, avait déjà bien avancé le travail. Mais Jacques Suarez ne voulut point de demi-mesure : il adopta le rite romain tout entier, en faisant imprimer à part un fascicule contenant l'office des saints du diocèse, et devant être ajouté au Bréviaire de saint Pie V. Ce fut encore l'archidiacre Bazire qui fut chargé de ce travail supplémentaire. Cette adoption sans restriction de la liturgie romaine n'était-elle point exagérée ? Le vieux Bréviaire sagien n'avait-il point le droit d'exister ? S'il était dans le cas des exceptions posées par saint Pie V dans sa bulle, nous trouvons que sa destruction fut un malheur. Ce fut le trop grand empressement de nos prélats à adopter la liturgie romaine qui fut cause de la destruction de la belle et antique liturgie gallicane, qui remontait jusqu'à Charlemagne et par suite pouvait parfaitement être conservée, puisque saint Pie V n'exigeait dans les liturgies auxquelles il laissait le droit de vivre, que deux cents ans d'existence. Nous ne voulons pas juger l'acte de Suarez, parce que nous ne savons si le Bréviaire qu'il détruisit était le Bréviaire gallican ou un de ces Bréviaires de caprice que les évêques se permettaient quelquefois de publier sans consulter Rome et qui, par suite, n'avaient aucun droit d'exister ; mais nous avons éprouvé le besoin d'exprimer un regret sur la disparition d'un monument détruit par nos évêques, avec de bonnes intentions sans doute, mais avec un peu d'étourderie, et en suivant la lettre bien plus que l'esprit de la loi de saint Pie V.

L'article II statuait que tous les curés et vicaires, devaient avoir le Catéchisme du concile de Trente, en français, pour en lire un ou deux chapitres au prône de leurs messes paroissiales tous les dimanches, en attendant que l'évêque en fît imprimer un lui-même. Il devait donner à ce catéchisme imprimé le titre de *Miroir des Curés*.

L'article III défendait aux curés de lire au prône des diman-

ches plus de trois quérimonies, pour éviter l'ennui aux auditeurs, et empêcher les murmures du peuple. Nous croyons que ces quérimonies étaient certaines règles de droit. En recommandant ainsi de faire les prônes courts, Suarez, quoique religieux, prouva qu'il avait du bon sens, et qu'il connaissait assez bien l'esprit du peuple.

L'article IV enjoignait aux ecclésiastiques de se vêtir convenablement et modestement, et de faire renouveler souvent leur couronne sacerdotale. Ils ne devaient jamais entrer dans le chœur de l'Eglise, pendant le service divin, sans avoir la soutane, le surplis et le bonnet carré, sous peine d'excommunication. Il leur était défendu sous la même peine de boire et de manger dans les tavernes de la banlieue des bourgs et des villes qu'ils habitaient.

L'article V ordonnait aux curés de porter aux Archives les registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures faits dans leur paroisse ; mais on ne leur faisait rien payer pour cela.

L'article VI imposait l'obligation de conserver avec révérence le Saint-Sacrement à l'autel, dans un tabernacle propre et bien fermé, dont le curé ou le vicaire devait garder soigneusement la clef. On devait porter le Saint-Sacrement aux malades avec beaucoup de respect et le renouveler de quinze jours en quinze jours.

L'article VII défendait à tout prêtre, tant séculier que régulier, de dire la messe dans les maisons privées, ou dans les lieux profanes, ou même dans les chapelles et oratoires non bénits, à moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission spéciale de l'évêque.

L'article VIII défendait également de dire les Messes fondées dans des chapelles, pour des Confréries de charité ou autres, pendant la célébration de la messe paroissiale : il ne fallait point non plus y bénir l'eau, le pain, y prêcher, ni s'y livrer à aucun exercice public, afin de ne point détourner les paroissiens d'entendre convenablement la messe à laquelle ils sont tenus d'assister de droit commun et général.

On voit que notre digne prélat, tenait avant tout à favoriser l'assistance aux Offices paroissiaux. Tous ceux qui ont charge d'âmes, ou plutôt tout le clergé séculier et régulier devrait penser comme lui sur ce point. Les réunions particulières,

quelles qu'elles soient, contribuent toujours plus ou moins à désagréger le troupeau, ce qui ne se fait jamais qu'au détriment du service de Dieu.

L'article IX défendait à tous les prêtres habitués d'entendre les confessions dans les paroisses où ils étaient fixés. Ils ne devaient pas non plus administrer les Sacrements en place du curé, à moins qu'ils n'eussent une autorisation spéciale de l'autorité diocésaine, et des lettres qu'ils devraient faire renouveler tous les ans.

Le même droit est toujours en vigueur sur ce point ; et la raison est la même que celle qui motive l'article précédent : l'action d'un prêtre habitué à côté de celle du curé a pour inconvénient la désagrégation du troupeau. On est seulement aujourd'hui un peu moins sévère sur les formalités à remplir pour obtenir à ses prêtres la permission d'exercer le ministère. Il n'est plus nécessaire de faire renouveler la permission tous les ans. Il est certain d'ailleurs que le ministère des prêtres habitués dans l'état actuel des choses n'entraînera jamais des inconvénients aussi grands que ceux qu'il pouvait produire dans les temps dont nous parlons.

L'article X imposait l'obligation à celui qui se préparait au sous-diaconat de faire publier ses bans au prône de la Messe pendant trois dimanches consécutifs de la même manière que l'on publie les bans pour le mariage. Il était défendu aux doyens ruraux de donner aucun titre sans savoir l'âge de ceux qui allaient être ordonnés : ils devaient consulter les registres, ou du moins se procurer un témoignage sûr et valable. Ils devaient de plus s'assurer si les ordinands possédaient les moyens de vivre honnêtement.

Depuis l'établissement des Séminaires, il est beaucoup plus facile à l'administration diocésaine de se rendre compte de l'état des Ordinands. Le rôle des doyens devient dès-lors à peu près nul sur ce point, au lieu qu'alors c'étaient eux qui étaient les garants naturels de ceux de leur doyenné qui se présentaient pour se faire ordonner dans la ville épiscopale, où ils n'habitaient pas comme aujourd'hui. On n'exige plus la justification des moyens d'existence, puisque l'évêché s'en charge spécialement.

L'article XI défendait les mariages clandestins ; mais nous ne

savons pourquoi il désignait spécialement les paroisses de Villedieu, de Bailleul, de Nécy et de la Chapelle-Chouquet, comme des localités où se contractaient le plus souvent ces sortes de mariages. Il nous paraît assez probable que ceux qui voulaient se marier clandestinement les choississaient, parce qu'elles se trouvaient près de la limite du diocèse. La suppression de cet abus était formellement et sévèrement recommandée par l'évêque ; et, s'il se produisait de nouveau, le promoteur devait informer contre les curés et les vicaires des paroisses où se serait fait le mariage. Il fallait de plus que le décret fût publié une fois par an dans toutes les paroisses du diocèse.

Enfin, l'article XII établissait avec l'assentiment du Chapitre, comme fête chômée celle de saint François, patron de l'évêque. Ces statuts sont datés du 4 septembre 1613.

Les Protestants a Séez

Quelques mois après, au commencement du mois d'avril 1614, notre évêque donna une preuve de son zèle contre l'hérésie. A cette époque, les protestants se rassemblèrent à Séez, au nombre de cent vingt ou cent quarante, avec un grand nombre de ministres, afin d'y tenir un synode imposant. Ils se logèrent dans les bonnes hôtelleries, avec l'intention de tenir leur assemblée à Giberville, petit hameau tout voisin de la ville épiscopale, où se trouvait leur temple.

L'évêque Suarez craignit pour son troupeau, et envoya des sergents faire défense aux réformés de s'assembler dans la ville, parce que c'était contraire aux édits du roi. Les protestants étaient en défaut et ne résistèrent pas. Ils dirent qu'ils n'avaient aucunement intention de contrevenir aux ordonnances de Sa Majesté, mais qu'ils voulaient seulement se rassembler pour conférer entre eux sur certains points de leur religion et sur la police de leurs églises.

L'évêque vit que le peuple prenait mal cette explication, et qu'il était tout près de se soulever contre les réformés ; alors, comme il désirait beaucoup la tranquillité publique, il jugea plus prudent d'employer les armes spirituelles que de faire quelque démarche indiscrète, qui pourrait produire du trouble. Il fit par conséquent, rassembler le peuple à l'église ; et, montant

en chaire, il commença un discours sur ce texte : « *Multi pastores demoliti sunt vineam meam.* — Un grand nombre de pasteurs ont entrepris de ruiner ma vigne. » Il appliqua constamment et avec beaucoup de gravité ce passage aux troubles qui existaient alors ; et, comme conclusion, il exhorta le peuple à se tenir dans son devoir, et à s'abstenir de toutes sortes d'injures et d'actions indignes de lui, puisque le roi voulait que tout le monde fût libre, et pût observer en paix sa religion : « il fallait donc mieux, disait le prélat, s'opposer à la réunion des réformés par des œuvres pieuses que d'augmenter encore par une prise d'armes l'animosité qui existait déjà entre les deux partis. » En conséquence, il fixa une procession générale pour le vendredi suivant, et il invita toute la ville et la campagne à y assister.

Au jour fixé, le peuple se rendit à l'église. Le prélat monta de nouveau en chaire, continua de traiter la matière qu'il avait traitée auparavant, et excita le peuple à la dévotion pendant ces sombres et tristes journées. Alors la procession se forma ; et toutes les paroisses de la ville, avec les Cordeliers et les moines de Saint-Martin l'accompagnèrent chacun en son rang, suivis par le chapitre et par l'évêque lui-même, en habits pontificaux, mais porté sur une chaise, à cause de son infirmité. Enfin le promoteur, Charles du Moulinet, portait le très Saint-Sacrement, marchant avec gravité, et entouré d'une troupe nombreuse d'officiers revêtus d'ornements précieux.

Les notables de la ville de Séez marchaient derrière le Saint-Sacrement, la torche à la main, avec une grande affluence de peuple. Les rues étaient tapissées et jonchées de verdure. Sur le pont de la Boucherie se trouvait un simulacre d'autel, richement décoré, qui devait servir de reposoir : la musique faisait retentir les airs de sa puissante harmonie. Après cette première station, on se rendit à l'église de Saint-Pierre, où l'on en fit une seconde ; puis la procession revint à la cathédrale de Saint-Gervais, dans le même ordre qu'elle en était sortie.

Le dimanche suivant qui était le 28 avril, le prélat prêcha de nouveau et ordonna de faire un salut solennel après les vêpres. En face de ce spectacle, qui détournait d'eux les esprits et occupait entièrement le peuple, les ministres protestants furent frappés d'étonnement et complètement déçus. Ils rompirent

leur conférence déjà commencée, et se retirèrent dans leurs logements, tandis que le vénérable évêque bravait son mal afin d'achever l'accomplissement de son œuvre.

Au commencement du mois de mai, Suarez se rappela qu'en visitant son diocèse, il avait négligé les deux doyennés de Bellême et de la Perrière. Il se transporta dans le Perche vers la fête de la Pentecôte, et célébra cette grande fête à Bellême, qui était alors, comme Alençon, gravement infectée d'hérésie. L'évêque y prêcha à la grande satisfaction des catholiques ; puis il fit rassembler les curés des deux doyennés, pour les examiner et les interroger sur l'état de leurs paroisses. Ce fut pendant cette visite supplémentaire qu'il se sentit gravement atteint par la maladie ; et, au lieu de retourner à Séez, il préféra se rendre à Paris, pour être plus à portée de se faire traiter par les médecins. Mais aussitôt qu'on l'eut descendu de voiture et qu'il eut mis le pied dans le couvent de son Ordre, il fut obligé de se mettre au lit, dont il ne devait plus sortir.

Mort de Jacques Suarez

Voyant son mal empirer d'heure en heure, il se prépara à la mort : quelques-uns ajoutent même qu'il se démit de son évêché, parce qu'il vit parfaitement que toute la science des médecins lui serait désormais inutile, et ne lui permettrait pas de reprendre le gouvernement de son troupeau. Il reçut donc pieusement les Sacrements ; puis enfin, il rendit paisiblement son âme à Dieu le 30 mai 1614, à l'âge de soixante-deux ans et demi, après avoir occupé moins de trois ans le siège épiscopal de Séez. Il fut enseveli avec la plus grande simplicité dans l'église des Franciscains de Paris : son épitaphe fut composée par son successeur Jacques Camus de Pontcarré, dont nous parlerons bientôt spécialement. Marin Prouverre nous l'a conservée, et nous nous faisons un devoir de la faire connaître à nos lecteurs.

« Jacobo Suarez à Sancta Maria
Ulyssiponensi, Ord. S. Francisci
Theologo eximio, episcopo Saïensi
Cujus conciones christianissimus
Populus admiratione multà et concursu

Frequentissimo comprobavit
Jacobus Camus, episcopus, decessorisuo B. M.
Secundùm voluntatem testamenti
F. C.
Vixit annos LXII, menses VI
Pontific. an. III
Depositus in pace III Jun.
Anno MDCXIV

A Jacques Suarez de Sainte-Marie, de Lisbonne, appartenant à l'Ordre de saint François, théologien distingué, évêque de Séez, dont le peuple très chrétien a écouté les discours avec la plus grande admiration, en s'y portant en foule : Jacques Camus, très reconnaissant d'être désigné par son testament comme son successeur, a composé cette épitaphe. Il vécut soixante-deux ans et six mois, fut évêque pendant trois ans, et mourut le 3 juin 1614. » Il faut entendre le 3 des calendes de juin ou le 30 mai ; peut-être cependant s'agit-il de l'inhumation.

Notre prélat avait exercé son zèle, même en dehors de son diocèse, malgré la courte durée de son épiscopat ; mais ce fut surtout l'Eglise que Dieu lui avait confiée qui éprouva les heureux effets de ce zèle immense. Le 26 août 1613, il avait fait une visite pastorale à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, où il opéra une réforme considérable. Ajoutons que l'attachement qu'il avait pour ses devoirs ne l'empêchait pas de cultiver les lettres. En l'année 1614, qui fut celle de sa mort, deux auteurs lui dédièrent deux ouvrages différents. L'un avait été composé par le Père de Soucis et intitulé : « *Les cris de l'hérésie mourante* », il était écrit en français. L'autre était en latin et avait pour auteur Christophe Loisel, dont nous avons donné plus haut la biographie. Il avait pour titre : *Aurea septem sapientium Græciæ*. Nous croyons qu'il s'agit d'un recueil de tout ce qu'on trouve de plus beau dans les ouvrages des sept Sages de la Grèce.

René Courtin

Deux des grands historiens du Perche terminèrent leurs travaux sous le pontificat de Jacques Suarez, et le troisième dans les premières années du pontificat de son successeur, Camus de Pontcarré.

Le premier fut René Courtin, originaire de Bellême et avocat au siège royal de cette ville. Son histoire du Perche, écrite en 1611, renferme plus de cinq cents pages in-folio, pleines de détails intéressants, mais parmi lesquels il y a beaucoup d'erreurs. Seulement on voit que l'historien, même lorsqu'il se trompe, est de bonne foi, et qu'il manque seulement des documents nécessaires pour être exact.

Son ouvrage, resté manuscrit, fut découvert ignominieusement relégué sur le sommet d'une armoire poudreuse, chez M. Abot, seigneur de Champs. L'auteur de la découverte, Philippe Lesueur, curé du Mesnil-Erreux, originaire de Nogent-le-Rotrou obtint la permission de garder ce précieux document ; et il en tira deux copies, dont il dédia l'une à Mme la comtesse de l'Aubépine, petite-fille du grand Sully, dame de Courville, en se réservant l'autre pour lui-même. Ces deux copies de l'ouvrage de René Courtin sont les seules qui aient jamais existé. L'abbé Lesueur donna la sienne à la bibliothèque des Mathurins de Saint-Eloi de Mortagne, d'où elle passa dans les mains de M. Delestang, sous préfet de la même ville. Le manuscrit autographe devint la propriété du docteur Odolant-Desnos, et doit aujourd'hui faire partie de la bibliothèque des héritiers de M. le docteur Libert d'Alençon, naguère encore Sénateur de l'Orne.

Bar des Boulais

Léonard Bar, sieur des Boulais, originaire de Mortagne et notaire en cette ville, fut le second auteur qui écrivit sur le Perche à cette époque. Son ouvrage intitulé : *Recueil des Antiquités du Perche, des Comtes et Seigneurs du pays ; fondations et bâtiments des Monastères et des choses notables du dit pays*, fut terminé en 1613, et dédié par l'auteur à M. de Catinat, aïeul de l'illustre maréchal de ce nom et seigneur de Mauves.

Cet ouvrage, non plus que le précédent, n'a jamais été imprimé. L'autographe devint la possession de la reine Christine de Suède, qui en fit don à la bibliothèque du Vatican, où il se trouve encore aujourd'hui. C'est un document très précieux surtout en ce qui regarde les guerres de cent ans avec les Anglais au xve siècle, les guerres de religion et les guerres de la

Ligue : l'auteur avait été lui-même témoin de ces deux dernières guerres, et connaissait la première par une tradition encore récente de son temps. Il est resté dans la contrée sept ou huit copies de cet ouvrage ; mais il est assez difficile de se les procurer. Comme René Courtin, le sieur des Boulais est peu exact en ce qui concerne les origines du Perche.

Bry de la Clergerie

Enfin, Gilles Bry, sieur de la Clergerie, originaire du Tertre, près Bellême et avocat au Parlement de Paris, composa à son tour une histoire du Perche. C'était un savant jurisconsulte, parfaitement propre à donner à son livre une tournure magistrale. Ce livre parut en 1620, sous ce titre un peu étendu : *Histoire des pays et comtes du Perche, Alençon, Domfront, Sonnois, Séez et Ponthieu ; des Rotrous, vicomtes de Châteaudun, comtes de Mortagne et du dit Perche.*

Cette histoire fut imprimée avec quelques additions aux recherches faites par l'auteur sur Alençon et sur le Perche, et quelques titres concernant la fondation des abbayes de Thiron, d'Arcines et la Maison-Dieu de Nogent. On ajouta encore les pièces authentiques, concernant le procès criminel de René d'Alençon, comte du Perche. Bry de la Clergerie reproduit, en le mutilant, René Courtin, sans prononcer une seule fois son nom. Son ouvrage, mieux écrit que celui de Bar des Boulais, renferme moins de choses. C'est un livre rare aujourd'hui ! L'abbé Fret n'avait pu le trouver que chez M. Patu de Saint-Vincent, au château de la Pellonnière, paroisse du Pin-la-Garenne. Il existe aussi à la Bibliothèque nationale à Paris.

Le Passais a cette époque

Le commencement du pontificat de Jacques Suarez avait été troublé par des désordres que commirent les protestants dans tout le Passais, et spécialement à Domfront. La reine régente, Marie de Médicis n'avait pas assez de puissance pour étouffer toutes ces révoltes, et l'édit de Nantes avait donné des forces à la religion réformée. Mais pourtant le jeune roi Louis XIII commençait à manifester ses volontés, et annonçait à cette

époque plus de résolution qu'il n'en devait montrer plus tard. Du reste, c'était encore un enfant, et lorsqu'il allait être devenu un homme, il allait se trouver complètement éclipsé par son ministre, le grand Richelieu. Dès les premières années de son règne, ce jeune prince tint à montrer, comme plusieurs de ses prédécesseurs, qu'il estimait son titre de chanoine du Mans, et il vint y porter l'aumusse le 5 septembre 1614. Mais cette présence du jeune roi n'inspira ni aucune crainte, ni aucun respect aux protestants, qui continuèrent comme auparavant de dévaster le Maine et les contrées environnantes.

CHAPITRE IV

JACQUES III, CAMUS DE PONTCARRÉ, 66e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1614-1650

—

Commencements de Jacques Camus de Pontcarré. — Marin Prouverre et ses deux homonymes, Thomas et Simon Prouverre. — La Confrérie de la Lande-Patry. — Nouvelles guerres civiles. — Comices généraux de Paris. — Fêtes religieuses et troubles croissants. — Montchrétien. — Missions. — Fondation du prieuré de Domfront et des Filles de Notre-Dame à Alençon. — Le nouvel Ordre des Visitandines s'établit dans nos contrées. — Les Bénédictines de Montsort. — Réforme de la Trappe et de Perseigne. — Hommes célèbres de cette époque. — L'ermitage de Sainte-Anne à Domfront. — Emeric de la Ferté, évêque du Mans. — Réformes diverses. — Les Capucins à Alençon. — Difficultés à propos du mariage de Gaston d'Orléans. — Launoy et son école. — Les Jésuites à Alençon. — Sacre de Léonor de Matignon. — Argentan à cette époque. — Les Bénédictines d'Argentan. — Marthe Cosnard. — Le fief de la Boutonnière. — La maison de Nonant. — Pierre d'Alençon. — Evénements accomplis dans les environs d'Argentan. — Le sculpteur Guillaume Gougeon. — Les Vauquelin. — Emigration des Percherons au Canada.

Ce fut dans ces circonstances que Jacques Camus de Pontcarré, ou Jacques III, fut appelé à occuper le siège épiscopal

de saint Latuin et de saint Godegrand. C'était un parisien, fils de Pierre, seigneur de Pontcarré, conseiller aux deux conseils, et de Jeanne Languin de Livry.

Jacques Camus était né à Bordeaux le 15 juin 1584, pendant que son père était juge commissaire d'Aquitaine. Il fut baptisé dans l'église cathédrale de cette ville, consacrée à saint André, et eut pour marraine la maréchale de Matignon, dont le mari était alors gouverneur de la province. Aussitôt qu'il fut en âge, le jeune de Pontcarré obtint un canonicat dans le diocèse de Paris ; et, au mois de mai 1614, il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Séez, Jacques Suarez, avec le titre d'évêque *in partibus* de Coron. Bientôt après, la mort de son évêque le mit entièrement à la tête du diocèse. Ce fut alors qu'il composa l'épitaphe de son prédécesseur que nous avons rapportée plus haut ; et, ensuite, il se fit sacrer le 31 août, par Henri, archevêque de Paris, dans la chapelle supérieure de l'évêché : Gabriel, évêque d'Orléans, et Jean, évêque de Riez *(Ritensis)* furent les prélats assesseurs. Jacques Camus prit ensuite possession de son diocèse, le 18 septembre 1614 et presque aussitôt après, il fut appelé aux comices généraux de Paris.

Marin Prouverre, n'ose trop louer cet évêque, parce qu'il vivait de son temps, ce qui aurait pu le rendre suspect de flatterie. Cependant il nous signale le soin qu'il prit de restaurer la discipline ecclésiastique dans son diocèse. L'historien argentanais nous signale de plus la présence de Jacques Camus aux comices généraux, où il fut choisi, ajoute-t-il, pour parler devant le roi, ce dont il s'acquitta très dignement.

Marin Prouverre

Ce fut à son évêque que Prouverre dédia son *Histoire du diocèse de Séez* en 1624 ou 1625, par une lettre que l'on trouve au commencement de son ouvrage, lettre ampoulée, il faut le dire, qui sent le mauvais goût de l'époque, pleine de basses flatteries et d'images exagérées ; mais où l'on distingue pourtant un talent véritable, gâté simplement par une éducation défectueuse.

L'histoire elle-même nous présente d'autres défauts, qui sont également ceux du temps où vivait l'auteur. Par exemple, nous le trouvons trop peu scrupuleux sur la critique : il admet

volontiers tout ce qui se trouve sous sa main. Il est facile de remarquer dans l'usage fréquent que nous avons fait de son travail, que nous avons été souvent obligé de changer ses dates et d'autres détails qu'il n'avait pas contrôlés avec assez de soin. Mais le fond de l'œuvre est très sérieux, et c'est peut-être avec celle de Calimas, curé de Courtomer, qui est fort peu connue, le seul monument complet que nous ayons sur l'ancien diocèse de Séez.

Marin Prouverre a donné à son livre le titre d'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Séez*. L'auteur le commence par des considérations générales sur l'Eglise et sa constitution. Ces considérations en elles-mêmes ne sont nullement à dédaigner ; mais il semble qu'elles tiennent une place un peu trop considérable dans un ouvrage du genre et de l'étendue de celui de Marin Prouverre. Cependant il faut savoir gré au bon religieux de nous avoir conservé les canons des conciles provinciaux de Normandie, qui nous font connaître quelle était la situation religieuse de nos contrées aux différentes époques de l'histoire. Nous ne croyons pas que nulle part ailleurs on puisse trouver la collection de ces canons aussi complète, et nous sommes heureux de constater ici que l'historien argentanais nous a fourni tout ce que nous avons dit sur ce sujet.

Nous n'oserions trop dire quelle était la famille Prouverre-Bicheteaux dont notre historien faisait partie. Nous sommes portés à croire qu'elle était d'Argentan. Il vécut jusqu'en 1640, seize ans après l'apparition de son livre : mais nous n'avons sur lui aucun document postérieur à 1624. Nous avons déjà pu remarquer qu'il fut, à peu d'années de distance, deux fois prieur des Dominicains d'Argentan.

Thomas Prouverre

Thomas Prouverre, originaire de Bordeaux, n'a peut-être rien de commun avec celui dont nous venons de parler. Cependant le Bordeaux où il était né, n'est nullement la célèbre capitale de la Guyenne, mais le petit village de Bordeaux, situé près d'Argentan, sur la route d'Exmes. Il est donc possible de supposer que cet écrivain était encore de la famille de Marin ; mais nous donnons cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour une simple conjecture.

Quoiqu'il en soit de son origine, Thomas Prouverre était en 1638 apothicaire à Argentan et trésorier de la fabrique de Saint-Germain. En cette année 1638, la peste, apportée à Argentan par un voyageur qui était descendu à l'hôtel des Trois-Sauciers, en face de l'église de Saint-Martin, fit beaucoup de victimes et répandit dans la ville le découragement le plus profond. Ce fut alors que Charles d'Honay, le plus jeune des trois frères Mézeray, soutint par son énergie la population abattue, et déploya ce courage civique, qui a fait sa gloire, et dont nous parlerons en son lieu.

Thomas Prouverre fut l'historien de cette catastrophe, dont il avait été un des témoins oculaires, et où il avait couru aussi de grands périls, et c'est dans son manuscrit seul que l'on peut trouver les détails de ce lugubre événement. Il nous reste en outre de lui des remarques et extraits des registres et titres de l'église paroissiale de Saint-Germain d'Argentan. Il mourut en 1695.

Simon Prouverre

Simon Prouverre, prêtre séculier, était fils de Thomas, dont nous venons de parler. Il avait composé un manuscrit intitulé : *Historia ecclesiastica diœcesis sagiensis* ; mais on ignore absolument ce qu'est devenu ce manuscrit.

Nouvelles guerres

Dans le même temps à peu près, Henri de Beaumanoir-Lavardin, frère aîné de l'évêque du Mans, devint gouverneur du Maine et du Perche, ainsi que du comté de Laval. Cette famille de Lavardin était alors en faveur, et plusieurs autres de ses membres acquirent des charges importantes. Mais pendant ce temps-là, le pauvre pays du Maine était en proie à toutes sortes de fléaux. Le prince deCondé se mit à la tête des protestants du pays, et dévasta le Craonnais, le pays de Château-Gonthier et les contrées voisines. L'année 1616 fut particulièrement malheureuse. Le sire de Médavy, que nous avons déjà signalé comme gouverneur de Verneuil, embrassa le parti des rebelles. Un mouvement considérable se fit sentir parmi les grands, et la cour éprouva des inquiétudes sérieuses.

Parmi les seigneurs fidèles au roi et à la reine régente, on remarquait le comte d'Auvergne. Il se dirigea, à la tête d'une forte troupe, sur Verneuil, d'où il parvint à chasser Médavy. Il expulsa de même du territoire de Senonches le duc de Nevers ; de Nogent-le-Rotrou, le prince de Condé, et le duc de Mayenne de la Ferté-Bernard. Le 11 février 1616, il était au Mans, dont il enleva le gouvernement à Henri de Beaumanoir, pour le donner à René du Bellay, baron de la Flotte. Peu de jours après, le 26 février, le comte d'Auvergne arrivait à Alençon où il logea dans la maison d'Ozé. Il désarma tous les protestants de cette ville, et prit soin de mettre partout où il avait passé de fortes garnisons, pour garder les places de guerre et les forteresses détachées. Tous les chefs rebelles se virent obligés de quitter le pays, y compris le seigneur de la Loupe, qui était l'un des plus déterminés. La paix se trouvant ainsi faite, le comte d'Auvergne revint à Paris, avec la gloire d'avoir obtenu un succésentier dans la Normandie et dans le Maine. Henri de Beaumanoir fut rétabli dans sa charge l'année suivante 1617. Le duc de Longueville fut nommé gouverneur de Normandie, et fit à son tour à Alençon une entrée solennelle peu de temps après sa nomination.

Etats Généraux de 1614

Pendant ce temps, les comices généraux de Paris s'étaient tenus en 1614. L'évêque de Séez, homme très savant et très éloquent, s'y fit remarquer avec avantage. On y remarquait autour de lui parmi le clergé Henri de Gondy, évêque de Paris ; Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon ; le cardinal de la Rochefoucauld, évêque de Senlis ; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux ; Octave de Bellegarde, évêque de Coutances ; Antoine de Caux, évêque d'Aure ; le cardinal du Perron, archevêque de Sens ; Louis de Lorraine, archevêque duc de Reims ; de l'Hôpital, archevêque d'Aix ; François de Guesle, archevêque de Tours.

On voyait parmi les députés de la noblesse : Louis de Montmorency, baron de Bouteville, le marquis de Nangis, Louis de Tilly, François de Boufflers, Henri, comte de la Marche, Henri de Balzac, Léonor de Rabutin, Hercule de Villars, le

seigneur de Chazelles, Théophile de Dumas, Louis de Mouy, Samuel de Boulainvilliers, Charles de Durfort, le comte de Lauzun, Jean de Châtillon, le marquis de Thémines. C'étaient presque tous des provinciaux, étrangers à la cour.

Voici enfin quels étaient les principaux membres du tiers-état. Paris avait élu Israël Desneux, Pierre Clopisson et Nicolas Paris. L'avocat Etienne Laloin représentait le bailliage du Vermandois ; Mantes avait envoyé Antoine Viot, marchand de toile : le procureur Pierre Boudet représentait Dourdens. Dijon avait élu le greffier Antoine Joly ; Auxerre, le consul Guillaume Béraut ; Jacques Tombel, forgeron, représentait Gex ; Rouen avait choisi son échevin Jacques Campion ; Caen avait été chercher le syndic de Falaise, Abel Olivier ; le pays de Caux avait fort à propos choisi un cultivateur, Constantin Houssay ; Bordeaux s'était fait représenter par son jurat, Jean de Clavaux ; Toulouse par François Boriez, avocat et capitoul, Daniel de Gallières, Viguier de Montpellier, représentait sa ville ; Balthazard Vias, représentant de Marseille était l'assesseur de cette florissante cité ; enfin l'avocat Jean Gougeon, représentait la ville de Lyon.

Le 14 octobre, l'assemblée se réunit en trois Chambres distinctes, au couvent des Augustins de Paris. Elle comptait quatre cent soixante-quatre députés, dont cent quarante étaient des élus du clergé, cent trente-deux étaient de la noblesse, et cent quatre-vingt-douze formaient le tiers-état. Parmi ces derniers, on comptait encore quelques officiers royaux, plus désireux de faire leur cour que de plaider les intérêts de leurs commettants. Dès le premier jour, les trois Ordres réunis séparément, quoique dans le même édifice, se complimentèrent mutuellement par députations ; mais on sentit dès lors que bientôt il naîtrait des jalousies et des rivalités à propos des privilèges. Le clergé montra plus de sympathie pour le tiers-état que pour la noblesse. Il croyait pouvoir s'appuyer sur la force du peuple pour résister à l'oppression des grands ; mais la morgue qu'il montrait lui-même ne lui attirait point les cœurs. Quant au tiers-état, il se sentit choqué pour la première fois du cérémonial auquel il était assujetti. On semblait lui faire une grâce, en l'admettant aux Etats ; il trouvait pourtant que c'était assez son droit, et remarquait avec déplaisir que le

sieur chancelier, parlant en sa harangue à Messieurs du clergé et de la noblesse, mettait la main à son bonnet carré et se découvrait, ce qu'il ne faisait pas lorsqu'il parlait au tiers-état. » L'orateur de la noblesse, de son côté, lorsqu'il exprima les vœux de son ordre, ne craignit pas de dire : « Elle reprendra sa première splendeur, cette noblesse, tant abaissée maintenant par quelques-uns de l'ordre inférieur, sous prétexte de quelque charge ; ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous. » Ces provocations insolentes devaient s'attirer une réponse ; et ce sera la révolution de 1789 qui l'apportera plus tard. Les Etats généraux de 1614 furent, sans qu'on s'en doute, une première étape vers l'humiliation de la noblesse et du clergé, et vers l'affranchissement du peuple.

Le clergé choisit pour son président le cardinal de Joyeuse : la noblesse élut le baron Henry de Beauffremont de Senecey, député de la Bourgogne : le tiers-état donna ses voix à Robert Miron prévôt des marchands de Paris, c'était presque toujours ce magistrat qui était le président des Etats généraux.

Mais dans la circonstance, le tiers-état refusa de tenir ses séances à l'Hôtel de Ville, pour ne pas donner à Paris un air de suprématie sur le reste du royaume, c'était, en effet, de l'esprit de province qu'on aurait dû conserver, au lieu de tout laisser absorber par la capitale, comme on l'a laissé faire de nos jours. Le même esprit de province se montra dans l'élection du secrétaire : le tiers-état choisit avec Robert Miron, un député de Rouen, Jacques Hallé, seigneur de Cantelou. Les trois Chambres, d'un commun accord, demandèrent à siéger toutes trois au couvent des Augustins, afin de pouvoir plus facilement communiquer l'une avec l'autre.

Le 26 octobre, eut lieu une procession générale pour appeler sur les Etats la bénédiction du Ciel. Le lendemain, le jeune Louis XIII présidait la séance d'ouverture dans la grande salle de l'Hôtel de Bourbon. Le jeune prince fit une courte harangue qu'on avait composée pour lui ; et dans laquelle il dit en substance qu'il avait rassemblé les Etats pour le bien de son peuple, et qu'il priait par conséquent les Chambres de s'employer à atteindre ce but, promettant de faire exécuter tout ce qui serait résolu dans l'assemblée. Ainsi on admettait dès lors que le roi était l'exécuteur des résolutions votées par les Etats

généraux ; c'était un précédent assez dangereux que l'on devait retourner plus tard contre la royauté elle-même. Mais les temps n'étaient pas mûrs encore pour une révolution complète. Lorsque les trois présidents s'approchèrent pour complimenter le roi, celui de la noblesse et celui du clergé parlèrent debout, mais Robert Miron parla à genoux, selon la coutume usitée depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Henri III. Le tiers-Etat ne réclama point, mais sut tout bas mauvais gré à son représentant, d'avoir pris cette posture humiliante.

La communion générale eut lieu le 1er novembre, et fut suivie de la prestation de serment ; puis les Etats s'occupèrent immédiatement des abus, chaque ordre signalant surtout ceux qui existaient dans les deux autres.

La noblesse n'aimait pas l'hérédité des charges : elle blâmait la transmission des offices par voix de vente, et la *paulette*, droit annuel que payaient ceux qui voulaient assurer leur charge à leurs héritiers naturels. Si ces réclamations n'avaient eu pour but que d'assurer la bonne gestion des affaires, on eût su gré à la noblesse de les avoir faites ; mais on voyait parfaitement que son but était de remettre entre les mains du roi la nomination à toutes les charges ; alors le choix du monarque devait tomber presque exclusivement sur les gens de cour, tandis que les autres manières de les acquérir les mettaient souvent entre les mains de riches bourgeois, ce que la noblesse supportait difficilement.

Le clergé et la noblesse réunis demandaient en outre pour eux la suppression de la gabelle ; mais dans ce cas, le fardeau de l'impôt retombait sur le peuple : l'abus n'en devenait que plus considérable.

Le tiers-Etat ne s'opposait point à la suppression de la *paulette* : il était même assez partisan de cette mesure et il blâmait, comme les autres ordres, la vénalité des charges ; mais il demandait en retour la suppression des pensions qu'on accordait souvent par faiblesse à des personnes haut placées, auxquelles on n'osait les refuser, parce qu'on les jugeait trop redoutables. Les trois ordres, ne pouvant s'accorder sur toutes ces demandes, prirent le partie de délibérer séparément.

Le tiers-Etat gardait rancune aux deux premiers Ordres des demandes qu'il leur entendait faire, et dont le contre-coup

devait retomber sur le peuple. Jean Savaron, député d'Auvergne, s'en expliqua dans un discours fort éloquent qu'il termina par ce pronostic : « L'histoire nous apprend que les Romains mirent tant d'impôts sur nos pères que ces derniers secouèrent enfin le joug de l'obéissance. Le peuple est si chargé de tailles, qu'il est à craindre qu'il n'en arrive pareille chose. Dieu veuille que je sois mauvais prophète ! »

Jean Savaron ne fut que trop bon prophète, et son discours montre assez que de son temps la situation était déjà tellement tendue entre le peuple et les privilégiés, qu'on pouvait sentir qu'elle ne tiendrait pas longtemps en cet état. Le tiers lui-même qui parlait par la bouche du député d'Auvergne, devait être l'exécuteur des hautes œuvres de la Providence.

Mais les nobles n'étaient pas encore accoutumés à entendre un pareil langage, et des murmures nombreux se firent entendre dans leurs rangs. Le clergé au contraire, loua le courage de l'orateur, mais sans obtempérer à ses réclamations. Le tiers alors s'adressa au roi lui-même, par l'organe du même Jean Savaron, dont nous venons de parler. Celui-ci appuya surtout sur les pensions accordées aux nobles, et qui retombaient à la charge du peuple. La noblesse s'irrita de plus en plus contre le tiers-état : le clergé offrit sa médiation et allait ramener la concorde quand un orateur populaire compara les trois ordres à trois frères. La noblesse fut très choquée de cette expression, qui semblait la faire l'égale du peuple. Elle s'en plaignit au roi, en disant que ces orateurs du tiers-état, étaient presque tous hommagers et justiciables des deux premiers ordres. Il s'agissait alors de prouver que cet état de choses était selon la justice, ce qui eût été fort difficile : on ne l'entreprit pas ; et cependant il devait s'écouler près de deux siècles encore avant que cet insolent orgueil des nobles eût reçu son châtiment. La querelle s'envenima : le clergé essaya encore de rétablir la paix : le gouvernement s'en mêla à son tour et imposa pour la forme au Tiers l'obligation de faire une sorte de réparation à la noblesse : il y eu un semblant de réconciliation.

Après ces questions brûlantes, que nous avons rapportées en détail, à cause de leur importance, puisqu'elles furent le point de départ de la révolution de 1789, on posa la question des rapports entre la couronne et la papauté. Le tiers état voulait

l'indépendance de la couronne : un article fut même présenté, qui niait carrément l'autorité des papes sur les rois, de quelque manière qu'ils tentassent d'exercer ce droit. La noblesse et le clergé furent choqués, et cette fois à juste titre, de cette hardiesse du tiers état. Les deux ordres réunis envoyèrent à la troisième chambre une députation, dirigée par le cardinal du Perron, pour traiter cette importante affaire. Le discours du cardinal est remarquable en ce qu'il indique quelle était en 1614 l'opinion du clergé sur ce point important.

Du Perron commença par faire remarquer que l'article proposé par le tiers avait un triple objet : 1° il condamnait comme hérétique et impie à la suite du concile de Constance, cette proposition : qu'il est loisible à tout individu de tuer un roi dès qu'il se montre tyran ; 2° il reconnaissait que le roi de France n'avait point, comme quelques autres, de supérieur temporel sur la terre ; 3° il laissait entendre que le roi tenait son pouvoir tellement de Dieu, qu'il ne pouvait en être privé, et que son peuple ne pouvait jamais être absous du serment de fidélité, dans aucun cas, ni par aucune autorité quelle qu'elle pût-être. Dans cette dernière proposition seulement était le point litigieux.

Consacrer cette doctrine de l'indépendance absolue de la couronne et l'ériger en droit et en dogme, c'était déclarer la contradictoire impie et détestable, ce qui était au moins fort téméraire alors, et le serait encore plus aujourd'hui. C'était détruire l'autorité de l'Eglise, qui tend sans cesse vers l'enseignement contraire : c'était précipiter la France dans un schisme inévitable. On ne pouvait même pas mettre dans la balance en face de ces immenses inconvénients l'intérêt des rois, dont l'autorité et même la vie sont plus menacées par l'état de schisme que par le principe de la soumission au Souverain-Pontife.

Le cardinal affirmait ensuite, chose assez significative pour cette époque, que non-seulement toutes les autres parties de l'Eglise tenaient pour certaine et indubitable la doctrine qui enseigne que le Pape peut, dans le cas de l'infidélité d'un roi, absoudre ses sujets du serment de fidélité, mais encore qu'en France, nos rois, principalement ceux de la dernière race, avaient soutenu cette doctrine de leur autorité et de leurs armes, et que nos évêques et nos docteurs scholastiques

l'avaient toujours enseignée. Du Perron avertissait ensuite le tiers-état de se défier de la doctrine contraire, qui allait directement à légitimer le régicide. L'orateur faisait ressortir combien les rois, ainsi abandonnés au jugement du peuple, seraient plus exposés qu'en se soumettant au jugement du Saint-Siège. Il assurait que déjà dès ce temps, on était sûr d'être bien reçu quand on parlait mal du pape. Enfin, l'illustre cardinal terminait par des considérations très fortes, tirées de l'histoire, où il montrait que, depuis plusieurs siècles, tout semblait conspirer contre l'autorité divine et humaine. On sait de notre temps quelle a été la suite de cette propension.

Cette harangue souleva dans presque tous les rangs des Etats une vive agitation. Le tiers-état y vit une opposition à ses projets d'affranchissement. Le clergé se rappela les nombreuses dépositions de Souverains prononcées par les papes, et ne se rangea pas sans réclamations à l'avis du cardinal. Enfin, le 6 janvier 1615, le gouvernement défendit de s'occuper davantage de cette question, et l'article qui y avait donné lieu fut supprimé des résolutions des Etats. La majorité ne se rendit pas, et vota contre la suppression. Mais les suffrages ayant été recueillis par provinces et non par bailliages, il se trouva que la minorité l'emporta. Le tiers-état dut céder, mais il ne se tint pas pour entièrement battu, et il exigea qu'on laissât dans la copie des cahiers un espace blanc, en face duquel on mettrait en marge une note déclarant que l'article avait été supprimé seulement en attendant la réponse du roi. Cette réponse devait se faire attendre jusqu'en 1682, et elle devait être dans le sens de l'article ; mais la révolution de 1789 devait montrer à la royauté combien le cardinal du Perron avait vu clair dans la circonstance.

Nous passons sous silence les questions civiles qui furent traitées dans cette réunion célèbre. Le tiers état émit beaucoup de vœux qui ne furent pas mis à exécution ; mais qui devaient reparaître plus tard d'une manière efficace. Les deux Chambres hautes firent de leur côté des réclamations, et en particulier hâtèrent de leurs vœux la publication des décrets du concile de Trente ; mais le tiers-état résistait encore, malgré les instances du vénérable évêque de Beauvais, qui s'efforçait en vain de prouver que les décrets du concile n'avaient rien de contraire à

l'autorité du roi : à cela le tiers-état répondait que personne n'avait jamais songé à contester la valeur des décrets qu'on avait élaborés à Trente ; mais que la promulgation d'un concile était chose inouïe en France.

Cette opposition formaliste était suggérée aux communes principalement par les légistes du Parlement, espèce d'hommes qui devaient inscrire tristement leur nom dans les affaires de l'Eglise et de la France. Les incidents, les violences se succédaient : le gouvernement se hâta de clore la session, et les députés furent congédiés le 24 mars 1615. La royauté crut trouver dans la division qui régnait entre les Ordres et dans le soin que prenait cependant chacun d'eux de la proclamer elle-même indépendante une marque de sa force. Illusion cruelle ! l'esprit d'orgueil personnel qui dirigeait les Etats aurait dû la faire réfléchir. Elle devait être la victime de tous ceux qui paraissaient la glorifier, et en croyant travailler à sa consolidation, elle n'avait travaillé que pour sa ruine. La suite le montra d'une manière évidente.

Retour de Jacques Camus

Revenu de cette imposante réunion, l'évêque de Séez, Jacques Camus de Pontcarré assista, le 16 août 1616, au sacre de Henri Clausse, évêque d'Aure, diocèse aujourd'hui réuni à celui d'Auch ; et l'année suivante, 21 juin 1617, à celui de Louis Bertier, évêque *in partibus* d'Héliopolis. Du reste, on le vit ainsi assister souvent à des sacres, dont les procès-verbaux sont revêtus de sa signature, ce qui prouve qu'il avait beaucoup d'amis dans le haut clergé. Nous le trouvons en 1621 au sacre de Léonor d'Estampes, évêque de Chartres, et en 1628, à celui de Guidon Champion, évêque de Tréguier *(Trecorensis)*. En 1619, il assistait à une réunion ecclésiastique qui se tenait à Blois, et où se trouvèrent les cardinaux de Sourdis, de la Rochefoucault *(de Rupifucaldio)*, et Radenaut. Cette réunion ne paraît avoir offert qu'un intérêt secondaire.

Nouveaux troubles

L'année 1620 vit renaître dans notre pays des troubles déplorables. La reine mère, Marie de Médicis, se brouilla avec son

fils Louis XIII, et s'appuya sur Alençon, capitale de son duché, pour soutenir ses droits. La ville cependant, était pour le roi, parce que François de Faudoas d'Aventon, comte de Belin, s'y était établi au nom de la reine contre le gré des habitants. Aussi lorsque le marquis de Créqui se présenta devant la ville au nom du roi, il fut accueilli avec joie, et la population toute entière fut bientôt pour lui. Il existe sur ce sujet une pièce de vers faite par un poète alençonnais en l'honneur de la fidélité des habitants de la ville.

Marie de Médicis prit le parti d'implorer la clémence de son fils, ce qui rétablit la paix. Louis XIII vint au Mans le 13 juillet de cette année 1620, et porta, comme ses prédécesseurs, l'habit de chanoine de la cathédrale.

Le Protestantisme avait jusqu'alors conservé sa puissance en Normandie. Les huguenots y possédaient jusqu'à cinquante-neuf églises ; et Alençon en particulier était pour eux un foyer de propagande. La fermeté du gouvernement de Richelieu, que la reine mère mit à la tête du conseil des ministres après sa réconciliation avec son fils, empêcha d'abord les mouvements des rebelles ; mais ils n'en restaient pas moins redoutables. C'était encore un comte de Montgommery qui était un de leurs principaux chefs, et il conservait une grande puissance en Normandie. Toutefois, en 1621, ses partisans furent forcés de se replier vers le midi de la France, en face de l'énergie des catholiques.

En cette année 1621, les calvinistes, toujours factieux, sentirent le besoin de centraliser leurs forces, et choisirent pour leur chef général dans les provinces du nord-ouest, le duc de Bouillon, qui était maître de la forteresse de Sedan. Ce nouveau général se montra assez placide ; mais le parti avait en Normandie un chef capable de troubler toute la contrée.

Montchrétien

Antoine Mauchrestien était fils d'un apothicaire de Falaise, et naquit dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Comme ce nom de Mauchrestien, qui signifie *mauvais chrétien*, ne lui plaisait pas, il le changea en celui de Montchrestien. Dans son jeune âge, il écrivit quelques poésies : mais il se rendit beaucoup plus

fameux par ses intrigues, son humeur querelleuse et ses aventures, que par ses vers, qui pourtant ne sont pas tous sans mérite. C'était en somme un homme d'esprit et de courage, mais remuant et factieux. Il avait épousé une dame riche, d'une bonne maison de Normandie, lorsqu'un meurtre dont il se rendit coupable le força de passer en Angleterre, où il prit le nom de baron de Watteville.

Le roi Jacques Ier l'accueillit avec faveur, et Montchrestien lui dédia une tragédie qu'il avait faite sur la mort de sa mère Marie Stuart, et qu'il avait intitulée l'*Ecossaise* ou le *Désastre*. Il avait déjà composé auparavant un *Traité d'économie politique*, dédié au roi et à la reine de France, quelques *Tragédies*, une *Pastorale* en cinq actes, un poème en quatre livres intitulé *Suzanne* ou la *Chasteté*, des *Sonnets* et autres pièces fugitives. Malgré l'extrême médiocrité de la plupart de ces pièces, l'auteur intéressa le roi Jacques, qui demanda sa grâce et l'obtint.

Montchrestien revint à Paris et y établit une boutique de lunettes, de couteaux et de canifs. Il tint cette boutique pendant plusieurs années ; mais non pas sans être soupçonné de faire de la fausse monnaie. Enfin, à force d'intrigues, soutenu par la famille de sa femme, et faisant sonner haut son nom de Watteville, qui pourtant ne lui appartenait pas, il parvint à se tirer de cette position obscure, et obtint le gouvernement de Châtillon-sur-Loing. Il fut ensuite chargé de la défense du château de Sully contre le prince de Condé, et il s'acquitta de sa commission avec le plus grand courage.

Enfin, le 9 août 1621, l'assemblée protestante de la Rochelle le choisit pour commencer les guerres de religion en Normandie : il reçut l'ordre de former un régiment à pied, composé de compagnies de cent hommes, avec le pouvoir de nommer à son gré les Officiers. Il devait de plus enrôler plusieurs régiments et compagnies de chevau-légers dans la Normandie et dans le Maine, composant ainsi une petite armée complète, capable de manœuvrer avantageusement en face des troupes royales dans ce pays accidenté et couvert.

Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, et Goyon de Matignon, lieutenant général, apprirent bientôt ces nouvelles et marchèrent à la tête de leurs troupes vers Domfront et Argentan. Montchrestien avait caché toutes ses bandes dans les

forêts d'Alençon, d'Andaine et de Mayenne. Il s'apprêta, sans se compromettre, à harceler les bataillons de ses adversaires; et, en attendant, multiplia partout ses brigandages et ses déprédations. Enfin, il donna pour le 11 octobre 1621, rendez-vous à tous les siens, dans les forêts d'Alençon et de Mayenne.

Il devait rassembler en ce lieu cinq à six mille hommes ; mais quatre jours avant cette époque, le 7 octobre, s'étant logé avec huit capitaines déterminés dans un hôtel du bourg des Tourailles, à cinq lieues de Falaise, Claude Turgot, seigneur du lieu, l'un des vingt-quatre gentilshommes de la chambre du roi, fut instruit de son arrivée et rassembla quelques amis et quelques domestiques, pour essayer de l'arrêter.

Montchrestien, quoique surpris, se défendit avec la plus grande valeur : deux gentilshommes de la suite de Turgot mordirent la poussière ; mais enfin, force resta au droit. Turgot lui-même déchargea sur Montchrestien un coup de pistolet qui l'étendit raide mort. Ses huit compagnons, qui étaient tous blessés, prirent la fuite. Le cadavre de Montchrestien fut transporté à Domfront, où le lieutenant général Matignon se trouvait alors. Celui-ci fit rassembler le Parlement de Normandie pour faire le procès du cadavre. Le mort fut déclaré coupable de lèse-majesté au premier chef, et ses misérables restes furent traînés sur la claie dans les rues de la ville, puis on les jeta au feu et on les réduisit en cendres.

Fondations

Après la mort de ce misérable, la Normandie et le Maine purent jouir d'une grande tranquillité. Le diocèse du Mans le premier en profita pour rétablir ses affaires religieuses. Marguerite de Miée, de Guesprey, abbesse de Saint-Julien du Pré, se servit, pour réformer son monastère du serviteur de Dieu Jean-Baptiste Gault, qui fut depuis évêque de Marseille. C'était l'époque où Dom Didier de la Cour, effrayé de la dissolution de mœurs qui menaçait d'envahir les Bénédictins noirs, fondait, pour maintenir la discipline parmi eux, la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, qui a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. Bien que cette Congrégation, dont les deux sièges principaux étaient Saint-Vannes-de-Verdun et Moyen-

Moutier, eût surtout la Lorraine pour objet, elle trouva des sympathies et des partisans dans les autres provinces. Le Mans avait fourni un collaborateur à dom Didier de la Cour lui-même, dans la personne de Dom Jacques Richard, né dans la capitale même du Maine, et dont la Congrégation admira longtemps les vertus.

Les Ordres plus modernes se montraient à la hauteur de l'Ordre monastique. Le Père Sylvestre de Laval, capucin, prêcha à Alençon le carême de 1612, et y fonda un établissement qui rendit de grands services à la ville, surtout lors de l'incendie de Notre-Dame et dans les calamités de l'an 1638. Les Minimes se faisaient aussi remarquer dans la contrée. En 1484, Guy XV de Laval et son épouse Charlotte d'Alençon avaient donné l'ermitage des Châtelliers à saint François de Paule lui-même, fondateur de l'Ordre. Le même seigneur ajouta en 1495 à ce don seize arpents de terre, et le droit de prendre dans la forêt de Perseigne tout le bois nécessaire à la communauté. Le 10 juin 1623, Lancelot Grogniet de Vassé, baron de la Roche-Mabile posa la première pierre d'un second couvent de Minimes à Sillé-le-Guillaume.

Confrérie de la Lande-Patry

Une paroisse considérable, appartenant aujourd'hui à notre diocèse et au canton de Flers, mais faisant alors partie du diocèse de Bayeux, la Lande-Patry, dont nous avons déjà esquissé l'origine, s'enrichissait alors d'une confrérie de Trinitaires, qui fut longtemps florissante. Les plus anciennes chartes que l'on ait pu retrouver font remonter la liste des confrères jusqu'à l'an 1620, et il est probable que ce fut, ou à peu près, l'année de la fondation.

Cette Congrégation des Trinitaires, dont la conquête de l'Algérie en 1830 a fait disparaître l'objet et supprimé le but, avait, dans les temps antérieurs rendu à la chrétienté d'immenses services en se vouant à la délivrance des esclaves faits par les pirates Musulmans d'Alger. On estime à un million et peut-être davantage le nombre des esclaves qu'elle tira des fers. Peu de noms de ces heureux délivrés sont parvenus jusqu'à nous ; mais nous savons au moins que dans un convoi de trois

cent treize captifs délivrés, arrivant à Marseille le 9 juillet 1785, on comptait trois de nos diocésains : Gontières de Trun, qui avait été trente-huit ans dans les chaînes ; Guérin, de Saint-Clair, alors du diocèse de Séez, doyenné de Falaise, aujourd'hui du diocèse de Bayeux, enfin Bouché d'Origny-le-Roux.

Il nous est resté de la Confrérie des Trinitaires de la Lande-Patry une bannière qui nous montre par son existence même, quelle était l'importance de cette pieuse association. Cette bannière fut négligée par les révolutionnaires de 1793 comme une vieillerie sans valeur et achetée à vil prix en 1854 par un architecte de Flers, qui l'exhiba aux yeux du public en 1868, dans une exposition industrielle et artistique qui eut lieu en cette ville. L'église de la Lande-Patry la recouvra le 14 décembre 1879, et depuis elle fait, non pas le plus bel ornement de la paroisse ; car le dessin en est grossier, ainsi que la peinture ; mais l'ornement le plus curieux, à cause du souvenir de l'ordre célèbre qu'il rappelle, et dont il ne reste plus qu'une ombre, bien qu'il n'ait pas entièrement disparu.

La face principale de cette bannière représente pour ainsi dire une syntèse de l'Ordre des Trinitaires. Au frontispice la très sainte Trinité inspiratrice et patronne de l'Ordre. Au dessous on voit le messager de la puissance divine, c'est un ange délivrant deux captifs, et au-dessous de cet ange la très sainte Vierge, seconde patronne des Trinitaires. Enfin debout sur le sol, les deux fondateurs : saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, ce dernier ayant auprès de lui le cerf légendaire qui lui intima la volonté de Dieu.

La seconde face se rapporte à un simple fait historique : saint Jean de Matha, injustement et cruellement traité par les barbares, qui avaient même désemparé son navire, étend son manteau en forme de voile et parvient ainsi en Europe. La très sainte Vierge l'aide dans cette opération. Nous ne croyons pas qu'aucune bannière du diocèse offre autant de souvenirs histoques, que celle de la Lande-Patry.

Le Prieuré de Domfront

Domfront, vers la même époque, fit appeler dans ses murs les religieux de la charité d'Argentan ; et le conseil de la ville

leur donna solennellement, le 19 janvier 1624, la maison et l'hôpital de Saint-Antoine, bâtis dans la ville, mais hors des murs, près de l'église de Notre-Dame-sous-l'Eau. Les Domfrontais imposèrent seulement à ces religieux la charge d'instruire leurs enfants.

Mais les Pères de la Charité trouvèrent quelque difficulté à s'établir ; et, trois ans après, en juin 1627, ils remirent leur hospice entre les mains des habitants de Domfront. Ceux-ci y placèrent deux ans après des religieuses de l'Ordre de saint Benoît, sous la conduite de Catherine Claire du Bois : c'était en 1629.

La seule prieure de Domfront que l'on connaisse en outre est Françoise de Clairon de Davelais, qui obtint du pape des bulles datées du 17 février 1691. Les prieures qui suivirent sont à peu près inconnues. On remarque cependant Marie-Victoire-Renée Mochon de la Poillère, qui était à la tête du monastère en août 1738, et Marie-Anne-Barbe de Lignerie, dont nous avons un acte daté du 12 février 1784.

Le prieuré de Domfront était, dès l'an 1692, à la présentation du roi, bien qu'il eût été fondé par les habitants de la ville. Les premières religieuses qui l'avaient habité avaient été tirées de l'abbaye des Dames-Blanches, près Mortagne, dit un traducteur : il fallait traduire Mortain.

L'Abbaye des Dames-Blanches

Cette abbaye, dont nous devons un mot à nos lecteurs, avait été dès le principe de l'Ordre de saint Benoît ; mais, lors de la séparation de cet Ordre en deux branches, elle avait adopté la réforme de Citeaux, sous l'épiscopat du bon évêque Serlon, comme l'avaient fait tous les monastères qui avaient été comme elle de la dépendance de Savigny. L'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, avant d'introduire ces religieuses dans son diocèse en leur donnant le prieuré de Domfront, exigea qu'elles reprissent l'habit noir et revinssent à la Règle pure et simple de saint Benoît. L'abbesse des Dames-Blanches était alors Isabelle du Saussay, l'une des plus saintes religieuses de son temps. Elle consentit facilement au désir du prélat, et le prieuré de Domfront fut fondé. Il a subsisté jusqu'à la révolu-

tion, et aujourd'hui c'est l'hospice de la ville, dirigé par les religieuses de la Congrégation d'Evron. Par conséquent, il en est revenu à sa destination première, et remplit le but que se proposaient les Domfrontais en le fondant.

Les Filles Notre-Dame a Alençon

L'an 1628, Alençon eut à son tour sa fondation religieuse : ce fut celle du couvent appelé des Filles de Notre-Dame, de l'Ordre de saint Benoît. Cette fondation fut faite, comme celle de Domfront, par les habitants de la ville, avec la permission de l'évêque de Séez, Camus de Pontcarré. Cependant deux curés de la ville, Salomon Truandièvre et Julien Pasquier, y contribuèrent pour beaucoup. La charte de fondation est datée du 7 juin, et l'évêque consacra la chapelle le 25 octobre de cette même année 1628. Les premières religieuses avaient été tirées du couvent de la Flèche. Ce couvent complètement disparu dans le grand cataclysme de 1789, mais une des rues d'Alençon, près du Lycée et de la Halle-aux-Blé, porte encore aujourd'hui le nom de rue des Filles-Notre-Dame. C'était près de là que se trouvait leur maison, précisément à la place occupée aujourd'hui par la Halle au Blé.

Les Visitandines de la Ferté-Bernard et du Mans

L'Ordre de la Visitation, sorti récemment des mains du doux saint François de Sales, s'établissait aussi alors dans nos contrées. Le 6 juin 1631, les Visitandines prenaient possession de la Ferté-Bernard, sous la conduite de Marie Heullin, veuve du sieur de Bois-Richard : le duc de Villars, seigneur de la Ferté, avait accordé la permission nécessaire pour cette fondation. Cette nouvelle maison fut peuplée par les Visitandines de la Flèche, et les habitants de la Ferté exigèrent qu'elles s'engageassent à instruire leurs filles.

Malgré ces arrangements solides, la maison ne fut jamais terminée. Deux ans après, le 7 et le 9 mai 1633, les filles de saint François de Sales s'établissaient au Mans, sous la conduite de la comtesse Françoise de Ferrières, fille de Froullay, comte de Tessé, et mariée à Gabriel de Falaise, comte de Fer-

rières, lieutenant des gardes du corps. Ce monastère devint bientôt florissant, et l'est encore aujourd'hui (1900), malgré les péripéties qu'il a dû éprouver pendant la révolution, comme toutes les Communautés religieuses.

Les Bénédictines de Montsort

Montsort d'Alençon acquérait dans le même temps une Communauté qui devait faire revivre dans cette ville l'antique prieuré des Bénédictins.

Géneviève de Flotté, veuve de Charles de Vanssay, seigneur de Bréthel et de la châtellenie de Vanssay, fonda près de l'Eglise de Saint-Pierre de Montsort une abbaye qui prit le nom de Sainte-Geneviève, patronne de la fondatrice. L'acte de fondation est daté du 19 mars 1636. La fondatrice déclare dans cet acte qu'elle donne à l'abbaye douze mille livres, à condition que sa belle-sœur, Renée de Vanssay, religieuse professe à Montmartre, en serait la première supérieure.

Renée de Vanssay avait déjà établi sa réforme dans les deux monastères de Saint-Malo et de Saint-Amand de Rouen. Elle s'établit à Montsort avec deux compagnes le 2 juillet de cette année 1636, et sa fondation fut approuvée le 4 juin 1638. La réforme qui prenait ainsi possession du Maine septentrional était celle que la vénérable Marguerite d'Arbouse avait introduite à Montmartre.

La communauté de Montsort devint en peu de temps considérable ; et la maison qu'elle occupait d'abord se trouvant insuffisante, elle fut obligée d'en changer le 14 février 1643, et d'aller occuper une maison plus spacieuse, que les religieuses n'ont quittée qu'en 1790. Cette nouvelle maison était située à l'extrémité du faubourg, sur le territoire de Saint-Pater. Les vieillards prétendent avoir encore vu les restes de ce monastère bénédictin dans un bel enclos qui se trouve près et à l'ouest du point où la route de Mamers se joint à celle du Mans, ce qui prouve que le territoire de Saint-Pater s'étendait vers l'ouest beaucoup plus qu'aujourd'hui et ne laissait guère à Montsort que le bourg qui entourait l'Eglise.

Renée de Vanssay, première abbesse de Montsort, paraît avoir été une excellente religieuse, mais une femme assez nulle

en fait d'administration. Avant d'être bien avancée dans ses constructions, elle avait déjà dépensé ses douze mille livres. Ses religieuses craignirent que l'entreprise n'échouât, et se montrèrent fort mécontentes. Renée ne se crut pas à la hauteur de pareilles circonstances, et se retira dans un autre monastère.

On élut en sa place Marie Langlois, qui parvint à soutenir ses religieuses en détresse. Marie Dauvet, veuve de Jacques Lecomte, marquis de Nonant et lieutenant du gouverneur général de Normandie, fit don au monastère de Montsort de dix-huit mille livres, à condition que ses deux filles, alors religieuses à la Trinité de Caen, seraient transférées à Sainte-Geneviève, et qu'on lui donnerait à elle-même le titre de donatrice, de réparatrice et de seconde fondatrice. Les religieuses de Sainte-Geneviève acceptèrent. L'acte de donation fut dressé en présence de l'évêque du Mans. Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin ; mais il fut ensuite attaqué comme entaché de simonie, ce qui n'était pas, il faut le dire, entièrement faux, puisqu'on avait acheté au moins le changement de deux religieuses. Cependant la suite prouva que cette translation n'était pas absolument mauvaise.

L'une de ces deux religieuses, Marie Lecomte fut nommée seconde supérieure perpétuelle le 2 novembre 1655 : quatre ans après, en 1659, elle obtint l'érection de son prieuré en abbaye : elle mourut enfin le 5 septembre 1676, et fut remplaée par sa sœur, Gabrielle de Nonant, qui obtint, le 12 octobre 1677, un brevet royal confirmant sa nomination à la dignité d'abbesse du monastère bénédictin de Montsort. Elle prit possession le 2 août 1679, et mourut le 12 janvier 1694. Alors l'évêque du Mans, Louis de Lavergne de Montenard de Tressan, remit pendant la vacance le gouvernement de l'abbaye entre les mains de la marquise de Nonant, mère des deux dernières abbesses, et encore vivante à cette époque. Cette digne douairière n'avait point cessé de se montrer la bienfaitrice de Sainte-Geneviève, et elle y faisait alors bâtir un grand corps de bâtiment dont sa mort interrompit la construction, et qui n'a jamais été achevé depuis.

Ce gouvernement intérimaire dura quelque temps, et ensuite le roi nomma comme abbesse de Montsort Louise-Françoise Rousselet de Château-Renault, fille du marquis de ce nom :

elle fut intronisée le 10 avril 1694, et en 1706, le roi la transféra à Port-Royal de Paris. Sa situation la plaça tout naturellement en face de Port-Royal-des-Champs et elle contribua pour sa part à la suppression de cette communauté, ce qui lui attira les anathèmes de tout le parti janséniste.

Elle avait été remplacée à Montsort par sa sœur cadette, Thérèse-Henriette-Perrine Rousselet de Château-Renault. Intronisée en 1707, la nouvelle abbesse mourut en 1731, après s'être fait remarquer par sa sagesse et par sa vertu.

Après elle, Catherine-Françoise Desmoulins, fille du marquis de l'Isle, lieutenant général des armées du roi, fut nommée abbesse le 12 avril 1732 : elle était auparavant religieuse professe de la maison même de Montsort. Elle mourut le 10 juillet 1767, emportant les regrets, non-seulement de toutes ses religieuses, mais encore de toute la contrée.

Malheureusement cette sainte abbesse n'eut pas dans celle qui lui succéda une héritière telle que semblaient le mériter ses vertus. Louise-Françoise de Vieux-Châtel de Mardilly, sans avoir précisément de mauvaises mœurs, fut loin d'imiter la sage économie des abbesses qui l'avaient précédée. Elle contracta des dettes de toutes parts, et éprouva des chagrins qui la forcèrent de se retirer en 1774, au Val-de-Doué à Charenton.

Heureusement une sage et prudente administration devait réparer ses fautes, et rétablir les affaires du monastère. Le 19 septembre 1784, le futur roi Louis XVIII, alors comte de Provence et duc d'Alençon, nomma, pour succéder à Louise de Mardilly, Catherine-Françoise le Paulmier de la Livardière, née dans la ville de Séez. Cette nouvelle abbesse obtint ses bulles du pape Pie VI le 4 octobre suivant et prit possession le 18 janvier 1785. Elle eut bientôt réparé les fautes de celle qui l'avait précédée ; mais la révolution ne lui laissa pas le temps d'achever son œuvre. Catherine le Paulmier fut chassée de Sainte-Geneviève avec toutes ses religieuses le 1er octobre 1792.

Cette abbaye de Montsort, comme on le voit, n'a pas traversé sans gloire sa courte existence ; mais la plus belle perle de sa couronne fut la jeune Marguerite de Vanssay, fille de Jean de Vanssay et de Marguerite de Culé. Ce fut la première professe de Sainte-Geneviève. Elle avait pris le voile dès l'âge de dix ans

et changé son nom en celui de Marguerite de Jésus. L'ensemble de toutes les vertus semblait se trouver réuni dans cette jeune enfant. Mais le Ciel parut envier une si belle âme à la terre : la sœur Marguerite de Jésus mourut en 1643, à l'âge de dix-sept ans, neuf mois et vingt-trois jours, en odeur de sainteté. Elle était née au château de Bréthel, annexe d'Augaise au canton actuel de Moulins-la-Marche : c'était la principale possession de sa famille. Sa vie manuscrite existait dans son abbaye : elle est aujourd'hui à la Bibliothèque du Mans.

Bien que cette fondation soit la plus considérable de cette époque, il y en avait d'autres qui se fortifiaient autour d'elle. Odolant-Desnos place, comme les vieillards, le monastère des Bénédictines en face du carrefour des routes du Mans et de Mamers. De son temps, le corps de l'abbaye existait encore et avait été converti en manufacture. C'était dans la dépendance de cette communauté, ajoute-t-il, que s'élevait la chapelle de Lorette, qui se trouve en effet près de là. Cette chapelle ne fut bâtie qu'en 1700, par Louis Sevin, bachelier de Sorbonne, qui y fit creuser un caveau pour la sépulture de sa famille.

Les Capucins d'Alençon

Les Capucins, dont nous avons vu la première arrivée à Alençon en 1602, s'établirent d'une manière plus stable en 1626 dans le faubourg de Saint-Blaise. Ce fut là qu'ils tinrent leur chapitre provincial en 1714 : leur général, Jean Léopold, y vint avec cent dix capucins, députés des différents couvents. C'était dans l'église de ces religieux que reposait le cœur de François Desmoulins, seigneur de l'Isle. Aujourd'hui ce couvent, bien conservé, est converti en une caserne qui avait conservé le nom de caserne des Capucins jusqu'à nos jours, où l'on a jugé à propos de le lui enlever pour lui donner celui de Bonnet.

La Congrégation de Chézal-Benoit

C'était le temps, où la Congrégation de Chézal-Benoit avait été donnée à Richelieu, qui saisit les crosses de tous les monastères. Les abbés n'acceptèrent pas ce dépouillement sans conteste et résistèrent au puissant cardinal. L'évêque du Mans eut

la simplicité de servir de commissaire à celui-ci pour les deux abbayes de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Martin de Séez. Son succès fut mince, comme partout ailleurs. Enfin le cardinal lui-même comprit l'odieux de cette conduite, abandonna ses prétentions, et les abbayes dépouillées passèrent dans la Congrégation de Saint-Maur. La Congrégation de Chézal-Benoît se trouvait ainsi détruite.

Dom Faron de Chalus, abbé de Saint-Martin de Séez, débarrassé du joug qui pesait sur lui, dressa de concert avec dom Jacob Philippeaux, abbé de Bourgmoyen, près Blois, et avec dom Jean-Ignace Philibert, abbé de Saint-Vincent du Mans, des constitutions pour l'abbaye de femmes d'Estival : ces constitutions furent promulguées le 2 septembre 1637, et ensuite mitigées en 1650, par l'évêque du Mans Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, à la demande de l'abbesse et des religieuses. Malgré ces mitigations, la règle resta sévère, ce qui prouve que les trois abbés avaient dans le principe un peu chargé les religieuses.

Deux réformes furent faites aussi pour les abbayes d'hommes, sous le même pontificat de Charles de Beaumanoir : celle de Perseigne et celle de la Trappe. Le réformateur de Perseigne fut Jean le Conte, qui apparut en ce temps comme l'un des principaux instruments dont la divine Providence se servait pour opérer le bien dans le diocèse du Mans. Il mourut et fut enseveli dans son abbaye de Perseigne où il avait si bien accompli l'œuvre de Dieu. On lui composa une belle épitaphe.

L'université continuait d'être jalouse des religieux, et cherchait partout à les supplanter et à les faire expulser des établissements d'éducation. C'est ainsi qu'elle parvint à chasser, en 1625, les Jésuites du collège du Mans. Henri IV n'était plus là pour retenir dans sa juste mesure le zèle des laïques.

Hommes remarquables de cette époque

Nous signalerons ici en peu de mots plusieurs hommes de mérite qui vivaient alors, mais qui ont joué dans notre histoire un rôle trop secondaire pour que nous nous arrêtions à faire de chacun une biographie complète. Nommons d'abord, Antoine, comte de Moret, bâtard de Henri IV, célèbre par ses aventures

romanesques ; Adrien Bourdoise, remarquable par sa sainteté originale, et par les réformes qu'il opéra parmi le clergé et les fidèles : il eut des rapports avec le diocèse de Séez et alla jusqu'au Mans opérer ses réformes. Jean le Boucher, promoteur de Domfront en Passais, d'où il était originaire, et curé de Condé-sur-Noireau, fut un controversiste distingué : il nous a laissé le compte-rendu d'une discussion qu'il eut avec Montbray, avocat protestant qu'il ramena à la vraie foi.

Urbain Grandier, ce fameux curé de Loudun qui fut accusé d'avoir ensorcelé tout un couvent de religieuses était né à Bouère, assez près des limites de notre diocèse. Son procès occupait alors tous les esprits : il fut condamné à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée.

Citons encore Michel Gombourt, fils du sieur de la Touche, dont le célèbre Scarron, alors chanoine du Mans, a tracé la caricature dans son *Roman comique.*

Nicolas le Maître, docteur de Sorbonne et curé de Colombiers, près Gorron, au Passais, fut nommé en 1628, évêque de Lombez ; mais il mourut presque aussitôt après sa promotion.

Ajoutons, comme un fait particulier sur lequel nous ne reviendrons pas que dom Faron de Chalus, abbé de Saint-Martin de Séez, dont nous avons déjà parlé, fut déposé à cette époque et en fut tellement outré qu'il publia une satyre contre la Congrégation de Saint-Maur, dont il faisait partie : cependant il désavoua plus tard son écrit et mourut peu après.

L'officialité du Passais

Charles de Beaumanoir conçut alors le projet d'établir une officialité spéciale pour le Passais. Il consulta le clergé de la ville du Mans, qui accueillit favorablement l'idée. Domfront fut choisi pour être le siège du nouvel official. Deux ans après, en 1617, il s'agit d'élire un second prébendier, capable de gérer le bénéfice créé pour la circonstance. On le fit dans une assemblée ou assistèrent les échevins et le procureur de la ville : l'appui de l'autorité paraissait nécessaire pour assurer la paisible jouissance des revenus que l'on établissait. Seulement, les actes du temps nous montrent que bientôt on put constater de la part des officiers royaux certaines tracasseries que l'on n'attendait pas d'eux.

Etat du diocèse du Mans

Les ordinations étaient nombreuses alors. Charles de Beaumanoir ordonna soixante clercs ensemble en 1618 dans l'église des Jacobins de Laval ; en 1622, il en ordonna quatre cents autres dans l'église des Cordeliers.

Henri de Lorraine, fils du célèbre duc de Mayenne, reçut dans l'œil au siège de Montauban contre les protestants, le 26 septembre 1621 un coup de mousquet, dont il mourut à Ernée, dans son duché, tout près de nos frontières.

La paroisse de Céaucé était alors tourmentée par son patron Jean Moreau, seigneur de la Bérandière : on termina le procès par une composition : le gros du droit resta à Jean Moreau, et il obtint de plus le *fief de Régale*. Nous avons vu que Céaucé appartenait depuis longtemps à l'évêque du Mans ; mais les Moreau paraissent avoir acquis le fief de Régale dès l'an 1330. Depuis ce temps, le droit des évêques du Mans sur Céaucé paraît avoir presque complètement disparu.

La renaissance avait répandu dans les esprits des idées toutes nouvelles. Jusqu'alors on avait respecté presque à l'égal d'une chose sacrée, la division des diocèses que des hommes très éclairés faisaient remonter jusqu'aux temps apostoliques. On venait de détacher l'évêché de Paris de la province de Sens, pour l'ériger en métropole : il fut déjà question d'ériger un évêché à Laval. Ce projet devait se réaliser, mais seulement deux cents ans après cette époque, en 1855, après la mort de Mgr Bouvier, le dernier évêque qui ait possédé l'ancien diocèse du Mans dans toute son étendue.

On trouve dans les archives de ce diocèse qu'à cette époque, le curé de Solesmes fut accusé d'un crime que les actes de son procès ne nomment pas. Il fut assigné à comparaître devant le juge de Sablé ; mais l'avocat général, Jérôme Bignon, fit déclarer ce tribunal incompétent, et renvoyer l'accusé devant l'officialité du diocèse. Cette procédure nous a paru remarquable, tant parce qu'elle montre que dès ce temps-là les tribunaux laïques cherchaient à empiéter sur les tribunaux ecclésiastiques, que par l'autorité de Bignon, l'un des hommes les plus distingués et les plus intègres de ce temps-là, qui a laissé un nom célèbre dans la magistrature, et qui était presque notre compatriote, puisqu'il était originaire du Bas-Maine.

L'ermitage de Sainte-Anne, a Domfront

Il y avait alors près de Domfront sur le territoire de la Haute-Chapelle, un vaste ermitage, dédié à sainte Anne et l'un des plus célèbres du Maine ; nous en avons déjà mentionné la fondation. En 1628, les ermites qui habitaient en ce lieu, obtinrent d'Urbain VIII une bulle qui établissait dans leur chapelle une confrérie aussi en l'honneur de sainte Anne. L'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, refusa la bulle, comme frauduleuse : plusieurs de ses successeurs l'imitèrent, tellement que la confrérie ne fut jamais érigée. Toutefois les ermites restèrent maîtres de cette solitude jusqu'en 1742. Le côteau sur le sommet duquel ils étaient établis s'appelle encore aujourd'hui le tertre de l'ermitage : on le désigne plus souvent encore sous le nom de *tertre Sainte-Anne*. C'est un plateau étroit sur le sommet d'un roc aux pentes abruptes qui fait face à celui du vieux fort de Domfront. Nous avons dit que ce fut là que Matignon posa son artillerie pour battre le vieux donjon des Talvas. Le plateau, aujourd'hui stérile, occupe une situation merveilleuse, qui semble faite exprès pour le plaisir des yeux. On y distingue encore au milieu des forêts de bruyères qui couvrent le sol, les carrés que cultivaient les ermites, et qui sont aujourd'hui de petites pelouses assez agréables.

Charles de Beaumanoir-Lavardin mourut à son château d'Yvré-l'Evêque le 21 novembre 1637, à l'âge de cinquante-un ans. Malgré ses défauts, et surtout malgré sa mondanité, il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu, et en particulier du pape Urbain VIII et du cardinal de Richelieu. « L'évêque de France est mort, » dit Urbain VIII en apprenant la fatale nouvelle. Il faut dire que Charles de Beaumanoir était digne en effet, par son grand nom, par sa magnificence et par ses talents, de personnifier l'épiscopat français. Son corps fut enseveli dans sa cathédrale : son cœur et ses entrailles restèrent à Yvré. Mgr Bouvier, dans la cathédrale, a été enseveli tout près du caveau qui renferme les cendres de Charles de Beaumanoir.

Emeric de la Ferté, évêque du Mans

Presque aussitôt après la mort de ce dernier, en novembre 1637, le roi nomma pour le remplacer Emeric Marc de la

Ferté. Cette nomination se fit par l'influence du Père Caussin, de la Compagnie de Jésus, sans que l'on eût pris d'abord l'avis de Richelieu. Le cardinal accepta cependant l'élu, mais en garda rancnne au Pére Caussin. Ce Jésuite fut disgracié peu après pour s'être permis d'autres entreprises de ce genre.

Emeric de la Ferté reçut ses bulles seulement au mois d'avril 1639. Be fut un évêque vertueux et tout à fait digne du saint caractère dont il était revêtu. Il se considérait avec raison comme le curé de toutes les paroisses de son diocèse. Aussi lorsqu'il faisait son entrée dans l'une d'elles, quelle qu'elles fût, il se faisait remettre aussitôt les clefs du tabernacle. Ensuite, il prêchait partout où il le pouvait, et en une éirconstance, il convertit neuf calvinistes à Montsort d'Alençon.

Révolte de Mantilly

Quoique prince de l'Eglise, le cardinal de Richelieu ne préludait que trop à la spoliation des biens ecclésiastiques, spoliation que nous voyons malheureusement s'accomplir si sûrement de nos jours. « Biens de l'Eglise, biens du roi, » disait-il un jour de présence de plusieurs courtisans. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la cupidité de ces derniers. Les officiers se mirent aussitôt à l'envi à la poursuite des bénéfices ecclésiastiques ; mais ils ne furent pas sans trouver des résistances ; en particulier, les habitants de Mantilly, dans le Passais, accablés d'impôts et durement traités par les receveurs, prirent les armes et défendirent leurs droits. Julien Balin, sieur de Rabemard, avocat du roi en l'élection dont Mantilly faisait partie, les exerçait au maniement des armes ; et pendant trois ans, ils refusèrent de payer les taxes qui leur étaient imposées. Malheureusement, ils ne se bornèrent pas à la défense de leurs droits légitimes : ils commirent des brigandages qui compromirent leur cause.

On envoya contre eux une compagnie commandée par le comte de Guiche, mais ils la défirent, et blessèrent plusieurs chevaliers. De Thiersant, intendant d'Alençon, fut alors chargé de faire leur procès : il en condamna plusieurs à mort, et en bannit un grand nombre d'autres. Comme tous ces révoltés étaient des paysans, on leur donnait le nom de *Va-nu-pieds*

qu'ils portèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. On a beaucoup commenté ce fait, et chacun a donné tort ou raison aux révoltés selon son opinion personnelle. Un mouvement analogue et plus important avait eu lieu en diverses parties de la Normandie.

Le Maine souffrait de plusieurs autres manières, et le clergé y était sans cesse en lutte contre l'autorité civile. A cette époque vivaient Pierre Lombard, prieur-curé de Chassillé ; dom Louis Grudé, religieux de la Couture, prieur d'Anvers-le-Hamon ; dom Nicolas Coëffeteau, dominicain, né à Saint-Calais, dans le Maine, plus tard évêque de Marseille, mentionné par Boileau dans sa huitième Satyre.

Actes de Camus de Pontcarré

Notre évêque, Jacques Camus de Pontcarré, était alors au milieu de son pontificat. Ce digne prélat condamna le 9 février 1639, avec tous les autres évêques de France deux récents ouvrages dont l'un était intitulé : *le Traité des lois et libertés de l'église gallicane ;* le second contenait les *Preuves de ces mêmes libertés*.

Quelques années auparavant, en 1635 et 1636, Jacques Camus assistait aux comices du clergé de France, dont nous ferons connaître plus bas le but et l'objet ; et en 1646, il baptisait Louis-Auguste de Thou, qui eut pour marraine la reine de France, Anne d'Autriche, et pour parrain le cardinal Mazarin. L'année suivante, 1647, il institua un *capitaneum* dans sa ville épiscopale : ce *capitaneum* nous paraît avoir été une prebende de chanoine accordée à titre personnel : il restaura ensuite sa cathédrale et la maison épiscopale de Fleuré. En même temps il faisait travailler à l'hôtel de l'évêque et il augmenta les possessions de la mense épiscopale, fit élever une grille à l'entrée du chœur, et dota le chœur lui-même d'une aigle de cuivre, destinée à servir de lutrin. Il fit enfin en ce temps son testament, qui est fort remarquable.

Les réformes et les fondations occupèrent une grande partie du pontificat de cet excellent évêque. Il visita les monastères d'Almenêches, de Vignats et d'Essay, établit à Séez les Cordeliers plus solidement qu'ils ne l'étaient auparavant, et favorisa l'établissement des Ursulines.

Le Prieuré d'Exmes

Enfin le zélé prélat fonda à Exmes un prieuré de Bénédictines, dépendant de l'abbaye d'Almenêches.

Cette fondation suivit de deux ans seulement celle du prieuré de Notre-Dame-de-la-Place d'Argentan, dont nous parlerons plus tard. Toutes deux sortirent de la main puissante de l'abbesse d'Almenêches, Louise Rouxel de Médavy, qui avait réformé son abbaye en 1620. Ce fut en 1622 et 1623 qu'elle reçut d'Argentan et d'Exmes une double supplique, d'où devaient sortir les deux fondations dont nous venons de parler.

Celle d'Exmes fut dûe à l'initiative de Catherine du Bouillonney, religieuse professe d'Almenêches, et très proche parente de l'abbesse Louise de Médavy. En 1622 elle demanda l'autorisation de créer ce petit monastère, dont l'érection fut approuvée en 1629 par Mgr Camus de Pontcarré, et le 6 janvier 1638, selon Triger, chapelain du prieuré, en 1669, Catherine entrait canoniquement, en possession de sa maison religieuse, dont elle fut la première prieure après en avoir été la fondatrice.

M. Chollet, juge de paix d'Exmes, auteur d'une notice sérieuse et intéressante sur ce prieuré, nous donne la liste des neuf prieures qui se sont succédé à la tête du monastère. Elles n'offrent rien de bien remarquable personnellement ; mais presque toutes étaient de familles nobles, ainsi que les dix-sept sous-prieures ou dépositaires nommées par le même M. Chollet, qui nous donne de plus cinquante-cinq noms de simples religieuses tirées soit de la noblesse, soit de la bourgeoisie distinguée.

Au temps de l'expulsion définitive des Sœurs, le 29 septembre 1792, un certain nombre d'entre elles furent recueillies par des personnes riches et charitables. Les sœurs converses étaient employées aux travaux domestiques ; les Mères de Chœur, faisaient l'éducation des enfants jusqu'à porter ombrage au citoyen Levavasseur, instituteur d'Exmes, qui se plaignait de ces « religieuses refractaires, qui se glissaient furtivement dans presque toutes les maisons, corrompaient l'esprit public, et s'emparaient de l'éducation de presque toutes les jeunes filles de la paroisse et des environs. »

Ce qui reste du prieuré sert aujourd'hui de caserne à une brigade de gendarmerie. On distingue encore dans l'enclos attenant, l'emplacement d'une tombe qui a échappé aux ravages de 1793. Une petite statue de sainte Opportune, qui existe encore dans l'église d'Exmes, vient aussi du prieuré.

La Communauté essaya plus tard de se reformer à Argentan sous forme de pensionnat ; mais l'entreprise ne réussit pas. Ce fut le prieuré de Notre-Dame-de-la-Place qui recueillit, et qui renferme encore aujourd'hui les filles de sainte Opportune, l'abbaye d'Almenêches ne s'étant relevé qu'un instant après la révolution de 1793.

Jacques Camus augmenta encore l'hospice de Séez, et le collège sagien de Paris ; il opéra à l'abbaye d'Almenêches la plus importante de toutes ses réformes, et couronna son œuvre par un synode diocésain, qui lui fit connaître tous les besoins de son troupeau. Après avoir accompli tous ces travaux pour la gloire de Dieu, le pieux évêque sentit venir la mort sans trouble, fit son dernier testament le 20 juin 1650, et mourut le 4 novembre de la même année, après trente-six ans d'épiscopat. Il fut enterré dans le tombeau de son prédécesseur, Jacques de Silly, placé, comme nous l'avons dit, dans le chœur de la cathédrale. Des travaux récents faits à cette édifice ont amené la découverte du sceau de notre evêque, qui est fort original et qui contient en un seul chiffre toutes les lettres de son nom et de son prénom. Nous avons déjà dit dans la vie de Marguerite de Lorraine, que le tombeau de cette sainte princesse avait été ouvert à cette époque en 1624. Le corps fut trouvé entier, les joues intactes, ainsi que les oreilles et même les yeux, bien qu'elle reposât en ce lieu depuis 1521, c'est-à-dire depuis plus de cent ans. Cette conservation extraordinaire augmenta de beaucoup l'opinion qu'on avait de la sainteté de la duchesse.

Gaston d'Orléans, duc d'Alençon

Vers la fin de l'épiscopat de Jacques Camus, en 1642, la reine-mère, Marie de Médicis, duchesse d'Alençon, se brouilla de nouveau avec son fils Louis XIII, s'exila d'elle-même et mourut en cette même année à Cologne. Louis XIII mourut à son tour, l'année suivante 1643, entre les bras de saint Vincent

de Paul. Le jeune Louis XIV partagea la succession de sa grand'mère avec son oncle, Gaston d'Orléans, le 15 mars 1646. Dans l'acte de partage, Gaston obtint le duché d'Alençon ; cet arrangement amena dans notre pays les Frondeurs, qui cherchèrent à s'emparer de la capitale de leur protecteur, mais sans pouvoir y parvenir. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1660, époque de la mort de Gaston, duc d'Orléans et d'Alençon.

Comices du clergé de France

Les comices du clergé de France avaient été rassemblés sous le pontificat de Camus de Pontcarré, en 1635 ou 1636 : il s'agissait de savoir si le second mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, qui avait été conclu sans le consentement du roi, était valide. Les docteurs les plus renommés eux-mêmes étaient partagés d'avis sur ce point. Le roi Louis XIII fit poser à l'assemblée la question de savoir si les mariages des princes du sang qui peuvent aspirer à la couronne, et particulièment les plus proches, qui peuvent être considérés comme les héritiers présomptifs, peuvent être valables et légitimes quand ils sont contractés, non seulement sans le consentement de celui qui possède cette couronne, mais encore contre sa volonté.

L'assemblée, pour résoudre cette importante question, nomma une commission composée de cinq membres : Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier ; Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez ; Léonor d'Etampes, évêque de Chartres ; Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, et Denis Cohon, évêque de Nîmes. Avant de décider la question, ces cinq prélats consultèrent les plus savants docteurs de la faculté de théologie de Paris et les théologiens les plus renommés des divers religieux. Tous furent contre la validité du mariage contracté comme nous l'avons vu plus haut. Seuls, quelques théologiens religieux n'osèrent se prononcer d'une manière absolue, et dirent qu'il fallait s'en rapporter au jugement du pape. Mais les docteurs de Sorbonne se prononcèrent plus carrément, et parmi eux, les docteurs Isambert, Froissard, Lescot, Habert et Cornet signèrent en ce sens une consultation, le 22 juin 1635 ou 1636.

Après avoir ainsi éclairé leur conscience, les commissaires firent leur rapport le 6 juillet. L'évêque de Montpellier prononça un discours dans lequel il prétendit que le contrat civil était la matière du Sacrement ; et que, si ce contrat était nul, le Sacrement n'existait plus. Or, le contrat, pour être valide, devait être conforme aux lois du pays, et les rois avaient le droit d'y mettre des conditions, dont l'inexécution rendait le contrat, et par suite le mariage, absolument invalide : enfin, la coutume du royaume, qui tenait lieu d'une loi écrite, ne permettait pas aux princes du sang de se marier sans le consentement du roi.

Ces doctrines étaient gallicanes, et paraîtraient étranges aujourd'hui ; mais dans ces temps d'absolutisme, on les comprenait parfaitement et on les acceptait avec enthousiasme : les théologiens les adoptèrent, et l'assemblée déclara que la coutume de France, qui ne permettait pas aux princes du sang de se marier sans le consentement du roi était raisonnable, ancienne, affermie par la *prescription* et autorisée par l'Eglise. L'évêque de Montpellier fut chargé de porter cette décision à Rome, et d'exposer en détail les motifs qui l'avaient fait adopter. Le député était éloquent, habile, et de plus agréable à la cour pontificale ; mais sa cause était par trop mauvaise. La supplique fut repoussée ; et le pape, qui était alors Urbain VIII, ne voulut jamais consentir à dissoudre un mariage contracté dans toutes les formes, et selon toutes les prescriptions du concile de Trente.

Gaston pensait comme le pape, et la décision des théologiens ne lui fit aucune impression : il continua de regarder son mariage comme légitime. Cependant, lorsqu'il se fut réconcilié plus tard avec le roi son frère, il consentit à faire bénir de nouveau son union, parce que Louis XIII, huit jours avant sa mort avait posé cette condition comme nécessaire et première à la réconciliation projetée. Cependant elle ne fut exécutée que douze jours après la mort du roi, le 26 mai 1643. Les bans furent proclamés la veille, 25 mai ; et le lendemain, l'archevêque de Paris, François de Gondy, renouvela la cérémonie au château de Meudon.

Gaston déclara qu'il n'était venu que pour ratifier son mariage, qu'il n'était point nécessaire de le renouveler, parce

qu'il avait été contracté en face de l'Eglise ; mais il voulait bien se prêter à une formalité pour obéir aux volontés du roi. En conséquence, l'archevêque prononça la formule conditionnelle : « *Ego vos conjungo in matrimonium in quantùm opus est.* Je vous unis par le mariage, autant qu'il en est besoin. » Il ne regardait pas non plus l'invalidité du mariage du prince comme une chose certaine.

Après avoir réglé cette affaire, les comices s'occupèrent de diverses autres plus importantes encore ; et l'évêque de Séez en particulier, s'y plaignit beaucoup des entreprises des protestants, qui devenaient de plus en plus hardis depuis l'édit de Nantes.

Saint Liboire inséré au Bréviaire romain

A cette époque, saint Liboire, évêque du Mans, dont les reliques reposaient à Paderborn, en Westphalie, opéra plusieurs miracles qui devaient le faire insérer au Bréviaire universel par le pape Clément XI : nous faisons encore aujourd'hui la mémoire officielle de ce saint le 22 juillet en la fête de saint Apollinaire.

Launoy et son école

On est heureux de voir cet évêque français glorifié à Rome, presque dans le temps où le fameux Launoy, le *grand dénicheur de saints*, comme on l'appelait, attaquait avec le plus de fureur nos légendes les plus vénérables. Cet homme, qui avait un caractère parfaitement propre à s'acquitter de cette peu chrétienne besogne, attaqua saint René, puis saint Denis, dont il fit deux personnages différents ; sainte Marie-Madeleine, qu'il partagea en trois, distinguant en elle la pécheresse de chez Simon le Pharisien, la sainte femme qui suivait Jésus-Christ, et celle qui le vit la première au tombeau. L'Eglise s'attribue toutes ces actions à la seule Marie-Madeleine.

Le protestantisme et le jansénisme avaient desséché les idées, et avaient ainsi préparé des partisans à Launoy. Pourtant, il fut attaqué dès ce temps-là par Guy Patin, qui l'appelle *esprit ferré et âme damnée.* Ce n'était pas qu'il voulût nier la science que possédait la jansémiste ; Launoy était un vrai savant, bien qu'au rapport de Guy Patin, il eût fort mauvaise mine ; mais il

faisait un usage déplorable de sa science : « Il ôte tous les ans un saint du Paradis, disait son adversaire, et il est à craindre qu'il n'en ôte Dieu à la fin : néanmoins personne ne lui a répondu. »

Ce passage de Guy Patin nous montre quelle était l'opinion des contemporains sur Launoy ; cependant il devait former deux disciples célèbres : Tillemont et Baillet, plus savants peut-être encore que leur maître, mais tournant comme lui leur science contre les saints. Ajoutons cependant qu'il y a entre ces deux hommes une certaine différence. Tillemont est trop sévère, il est vrai, quand il s'agit de constater l'authenticité des actes des saints ; mais au moins il raisonne, et il admet avec bonne foi les légendes qu'il reconnaît appuyées sur des autorités solides. Mais on remarque dans Baillet un parti pris continuel de contredire tout ce qui est admis à Rome, de nier tout ce qu'il trouve trop surnaturel. Ses *Vies des Saints*, quoique pleines de recherches savantes qui les rendent précieuses au point de vue de la chronologie et des autres côtés matériels de l'histoire, sont une école de doute, et glacent les cœurs en enlevant aux saints presque tout ce qu'il y a entre eux de délicat et de sentimental. Ces trois hommes ont fait autant de mal à la foi que ses ennemis formels et déclarés.

Leur système déplorable de critique ne fut pas sans trouver un certain écho dans nos contrées. Antoine de Courvaisier de Courteilles attaqua en particulier les saints du diocèse du Mans. Il habitait la ville épiscopale elle-même, et y avait été conseiller, et ensuite lieutenant criminel. Il fut réfuté immédiatement par dom Jean Bondonnet, né aussi au Mans, et moine de Saint-Vincent. La divine Providence avait placé ainsi partout le bien en face du mal ; et au milieu de l'impiété qui grondait de toutes parts, les catholiques sentaient le besoin de s'affirmer davantage. Il y eut en 1647 un pélerinage organisé pour le Mont-Saint-Michel ; et le diocèse de Séez y envoya cent cinquante jeunes gens, dont le capitaine, le lieutenant et le porte-enseigne étaient de fort honnêtes gentilshommes.

Parmi les hommes marquants qui habitaient alors nos contrées, on remarque Joachim de Quincé, gouverneur de Domfront en Passais, maréchal des camps et des armées du roi. Il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à la cour de

Vienne en 1629, et reçut de l'empereur Ferdinand II le titre de comte du Saint-Empire, pour lui et pour ses descendants. Il était à la tête de l'armée d'Italie en 1648, et obtint du pape Innocent X des reliques de saint Julien martyr qu'il donna à l'église de Domfront.

Philibert-Emmanuel de Lavardin évêque du Mans

L'évêque du Mans, Emeric de la Ferté, mourut en cette année 1648, et fut enseveli dans le chœur de sa cathédrale, au pied des marches du sanctuaire, à droite de l'autel, devant la chaire épiscopale. On lui composa une belle épitaphe. Quelque temps avant sa mort, il avait eu le dessein de donner sa démission pour se retirer dans un monastère. On proposa pour son successeur Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, neveu de l'avant-dernier évêque, qu'on avait déjà demandé à la mort de son oncle : il avait alors été refusé pour défaut d'âge ; mais on espéra mieux réussir la seconde fois que la première. On réussit en effet, et Philibert - Emmanuel devint évêque du Mans.

Il était né au château de Malicorne, et avait perdu ses parents de bonne heure, ce qui l'avait fait mettre sous la direction de son oncle, Charles de Beaumanoir, évêque du Mans. A la mort du prélat, on lui avait octroyé plusieurs bénéfices à défaut d'un évêché, et il les posséda jusqu'à ce qu'il succédât, comme nous venons de le voir, à Emeric de la Ferté.

Les Jésuites a Alençon

Entre plusieurs fondations dont nous avons déjà signalé quelques-unes, le pontificat de Camus de Pontcarré vit l'établissement à Alençon de la Compagnie de Jésus, dès lors si persécutée. Ce fut en 1629 que les habitants de la ville s'adressèrent à Marie de Médicis, dans le but d'obtenir quelques-uns de ces nouveaux religieux pour élever leurs enfants.

Les Jésuites vinrent donc, et s'établirent modestement d'abord dans la rue des Etaux, qui n'existe plus aujourd'hui, mais qui devait faire pendant à la rue de Sarthe ; car l'emplacement de la première maison des Jésuites se trouve aujourd'hui

dans la rue du Château, dont la rue de Sarthe n'est que le prolongement. Le petit espace qu'on leur avait octroyé devint bientôt trop étroit, et ils obtinrent de la reine Anne d'Autriche, mère et régente du jeune Louis XIV, l'emplacement du petit parc et la promesse des matériaux de l'ancien château pour bâtir leur maison nouvelle. Lorsqu'ils furent établis en cet endroit, ils sollicitèrent la réunion à leur établissement de la chapelle de de Saint-Joseph fondée en ce lieu par Marguerite de Lorraine. L'établissement demeura en cet état pendant près de cent ans : les Jésuites levèrent alors, de la réunion des deux chapelles, la belle église qui existe encore aujourd'hui, et qui sert de Musée et de Bibliothèque. Ensuite, ils bâtirent une très belle maison, qui était à peine finie lorsque la Compagnie fut détruite en France par les intrigues du ministre Choiseul, et les déclamations de l'abbé de Chauvelin, conseiller de la grand'chambre. Les protestants et les jansénistes d'Alençon regrettèrent peu l'Ordre tombé ; mais tout le monde reconnut que les enfants de saint Ignace avaient laissé dans la ville des traces ineffaçables de leur passage.

Un certain nombre de Pères célèbres ont vécu pendant plusieurs années à Alençon, entre autres le P. de la Sente, auteur d'un *poème latin sur le fer* ; le Père de la Rue, prédicateur célèbre ; le Père d'Avrigny, qui a laissé d'intéressants *Mémoires historiques et chronologiques ;* et le Père André, qui a composé un ouvrage intitulé : *Essai sur le beau*, et dont la science paraissait universelle. On nomme encore l'illustre Bourdaloue comme ayant professé et prêché à Alençon ; malheureusement le fait n'est pas absolument constaté et reste fort douteux ; les travaux récents du P. Hamy ont même prouvé que c'est complètement faux.

M. l'abbé de Maisons, conseiller au Parlement de Rouen, essaya de remplacer par des prêtres séculiers les jésuites abolis ; mais la révolution de 1789 vint supprimer à Alençon, comme partout ailleurs l'instruction publique. Lorsque le consulat rétablit les collèges, on fonda dans la ville une école centrale, dans les bâtiments construits par les jésuites. L'histoire nous a conservé les noms des premiers professeurs. C'étaient : MM. Renault pour l'histoire naturelle, Mignon pour la physique, Daguin pour les mathématiques, Belzais de Courmenil pour la

législation, Dodieu pour la littérature, Le Roi pour les langues anciennes, Posté pour l'histoire et la géographie, Rouillé pour la grammaire générale et Fresnais pour le dessin.

En 1805, le gouvernement supprima les écoles centrales et les remplaça par des lycées et des écoles secondaires. Ce fut une de ces dernières qui fut établie à Alençon : elle fut ouverte dès le 20 février 1804. La direction en fut confiée à M. Mars, procureur impérial près le tribunal de première instance. Le conseil d'administration se composait de Lamagdeleine, préfet du département; de M. Savary, maire d'Alençon ; de M. Demées, président du tribunal de première instance ; de M. Druet-Desvaux, inspecteur des forêts ; de M. Quilhet, juge de paix, et du directeur, M. Mars.

Cette école secondaire eut tout d'abord une bibliothèque, un cabinet de physique, un cabinet d'histoire naturelle et un jardin botanique. Ce fut alors que l'église des jésuites fut coupée horizontalement par un plafond. La partie supérieure fut destinée à recevoir la bibliothèque de la ville : c'est encore aujourd'hui sa destination. Quant au rez-de-chaussée, qui est maintenant une succursale du Musée, il servit d'abord de salle d'exercice, et la société alençonnaise s'y rassemblait pour les concerts et pour les bals.

Il y avait alors à l'entrée de cette salle deux tableaux, dont l'un représentait le mariage de la sainte Vierge, l'autre, sa Présentation au Temple : ces deux tableaux ont disparu. Des deux côtés de la salle même s'ouvraient deux cabinets où l'on avait exposés plusieurs tableaux enlevés aujourd'hui. C'étaient : saint François d'Assise, par Dumont le Romain ; Rotrou III, comte du Perche, montrant un plan du Val-Dieu, par Jollain ; un autre tableau du même auteur, représentant Pierre II d'Alençon avec sa fille, à laquelle il montre d'une main le Val-Dieu, et de l'autre les bois qui l'entourent. Ces deux tableaux de Jollain se trouvent aujourd'hui dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait encore un tableau de Restout représentant saint Charles Borromée occupé à faire communier les pestiférés de Milan ; une Assomption et plusieurs portraits, parmi lesquels on distingue celui du fameux abbé Jean le Noir dont nous parlerons bientôt, et celui de Rabelais. Une partie de ces tableaux orne aujourd'hui le musée de la ville.

La bibliothèque se composa de livres provenant des anciennes bibliothèques des Jésuites, du Val-Dieu, de la Trappe, de Saint-Evroult, de Saint-Martin de Séez et de Silly. Ce fut M. Louis du Bois qui mit le premier cette bibliothèque en ordre après la révolution. Elle renferme plus de cent manuscrits, quelques gravures anciennes et quelques médailles. La magnifique boiserie qui supporte les volumes a été tirée du Val-Dieu, ainsi que celle du cabinet de physique organisé au commencement du siècle en grande partie par M. Mignon.

Le cabinet d'histoire naturelle renfermait en ce temps tous les minéraux du département, assemblés par les soins de M. Renault ; mais les autres collections étaient loin d'être aussi complètes. Le jardin botanique était à peu près l'enclos ou sont aujourd'hui les jardins du lycée, et il était bort beau dans le principe. M. Renault avait publié une *Flore de l'Orne* en 1804.

Peu d'années après l'établissement des Jésuites à Alençon, deux accidents arrivèrent dans cette ville et y jetèrent la consternation, bien que tous deux n'eusssent pas la même gravité.

Sacre de Léonor de Matignon

Léonor de Matignon, de la famille de l'illustre maréchal dont nous avons parlé, originaire du château de Lonray, fut nommé évêque de Lisieux en 1633, et désira être sacré à Notre-Dame d'Alençon, église la plus proche de son château, qui pût contenir une nombreuse assistance. La réunion fixée au 9 octobre, fut brillante : on remarquait en particulier aux côtés de l'évêque de Séez, l'évêque d'Avranches, et son coadjuteur M. de Boivin, évêque *in partibus* de Tarse. Le peuple s'était porté en foule à ce spectacle, rare à Alençon. Comme on l'avait prévu, la nef se trouva insuffisante et la foule commença à garnir les tribunes en forme d'échafaudages que l'on avait dressées par précaution, sur le pourtour de la nef.

La cérémonie s'accomplissait et tout le monde y était attentif, quand tout à coup un des échafaudages se rompit : huit personnes furent complètement écrasées et un grand nombre d'autres furent grièvement blessées. Ainsi la joie de la cérémonie se changea en deuil et Léonor de Matignon partit navré de ce mauvais début de son épiscopat.

Chute de la voute de Saint-Léonard d'Alençon

Douze ans après, en 1645, c'était le tour de Saint-Léonard d'avoir aussi sa catastrophe. L'architecte en avait construit la voûte, selon un plan si mal proportionné et si plat, qu'elle s'affaissa tout à coup et tomba avec fracas sur le pavé le jour même de la fête de Pâques. Heureusement l'accident arriva entre la Messe et les Vêpres, à un moment où il n'y avait personne dans l'Eglise : il n'y eut par conséquent ni tués ni blessés.

La voûte écroulée fut remplacée par une misérable voute en bardeau, dont on voit encore la charpente dans les combles de l'église. Odolant-Desnos put voir encore les choses en cet état, et il se plaignait de ce que Saint-Léonard manquait de voûte, comptant pour rien celle qui existait. Cette voûte ne fut refaite que par M. Jamot, nommé curé de Saint-Léonard en 1836. Elle est de forme gothique et donne à l'intérieur de l'Eglise un aspect grâcieux que tout le monde admire.

Marthe Cosnard

Ne laissons pas s'achever le récit des événements du pontificat de Camus de Pontcarré, sans parler d'une muse inconnue, pour nous servir de l'expression de M. de La Sicotière dont aucun biographe n'a parlé, et qui pourtant était pleine de talent, estimée du grand Corneille lui-même, et assez remarquable pour que des gens qui craignaient pour leur réputation, se soint abrités derrière sa personnalité.

Nous voulons parler de Marthe Cosnard, née à Séez, le 14 avril 1614, de Thomas Cosnard et d'une mère de la famille des Du Frische, distinguée par les hommes de robe et d'église qu'elle avait produits. Elevée au milieu des littérateurs, dont le nombre, comme nous avons déjà pu le constater, était alors assez grand dans nos contrées, Marthe se fit promptement connaître dans la ville de Séez, dont nous avons vu trois évêques successifs : Pierre du Val, Claude de Morennes et Jean Bertaut, cultiver avec succès et encourager le mouvement littéraire. La versification, jusque-là encore rude et barbare, se polissait à vue d'œil : qu'on en juge par ces quatre vers de Jean

Bertaut, que les auteurs du milieu et de la fin du XVIIe siècle n'eussent pas désavouée :

« Félicité passée
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir ? »

Marthe Cosnard profita merveilleusement de ces encouragements et de ces exemples : les éloges qu'elle reçut de Pierre Corneille indiquent assez que sa réputation ne resta pas longtemps renfermée dans la seule ville de Séez. Fortifiée et animée de toutes manières, elle publia en 1650 une tragédie intitulée *les Chastes Martyrs*, imitée de Polyeucte, que Corneille venait de faire jouer avec un immense succès.

Marthe fut certainement bien loin d'avoir un succès égal. Son sujet était tiré d'Agathomphile, roman pieux bien oublié aujourd'hui, composé par l'illustre ami de saint François de Sales, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. Deux fiancés chrétiens de Rome et un prêtre sont jetés sur la côte de Sicile : il se lie des intrigues à leur sujet entre le gouverneur de l'île, sa femme et le préfet de la mer. On veut séduire les deux chrétiens : ils résistent : on les met à mort avec le prêtre : tous les autres se convertissent successivement. Ces conversions sont ennuyeuses ; enfin l'auteur les termine par ce vers qui ne manque pas de grâce.

Allons, suivant les pas de ces chastes martyrs.

Nous voudrions pouvoir citer quelques passages de cette tragédie, qui, malgré quelques incorrections, platitudes et naïvetés, outre quelques passages ampoulés et recherchés, fruits du mauvais goût du siècle, est pourtant loin d'être sans mérite. Voyons cette exhortation du prêtre Philargirippe aux deux futurs martyrs :

« Dieu veut vous éprouver, soyez donc courageux.
Si le combat est rude, il est avantageux.
La gloire ne s'acquiert que parmi les obstacles ;
Le Dieu que vous servez est le Dieu des miracles ;
Vous êtes ses enfants, il vous veut protéger,
Et quand il sera temps, il vous saura venger.

Il voit du haut des Cieux les actions des hommes ;
Il est dedans nos cœurs ; il sait ce que nous sommes ;
C'est dans l'affliction qu'il reconnaît les siens ;
Il les charge de maux pour les combler de biens.
Prenez tout de sa main ; armez-vous de constance,
Et vous ne craindrez point la rage et l'insolence. »

Act. II sc. 5

On distingue aussi plusieurs dialogues coupés, dans le genre de Corneille, qui sont assez bien réussis pour une jeune fille sans beaucoup d'expérience telle que Marthe Cosnard. Citons seulement quelques vers d'un dialogue entre le prêtre chrétien, compagnon des martyrs, et Pompone, gouverneur de Sicile :

« POMPONE

Révérez Jupiter.

PHILARGIRIPPE

Adorez notre maître,

POMPONE.

Je ne le connais pas.

PHILARGIRIPPE

Il vous a donné l'être.

POMPONE

Je bénis la nature.

PHILARGIRIPPE

Admirez-en l'auteur.

POMPONE

Il est imaginaire.

PHILARGIRIPPE

Ah ! le blasphémateur ! »

Act. IV sc. 3

Enfin le bref récit de la mort des martyrs est digne de Corneille lui-même, dit M. de La Sicotière.

« Leur mort peut faire honte à la plus belle vie,
Leur douceur s'est fait voir, et leur humilité ;
Ils ont béni César et votre cruauté ;

Que dirai-je de plus ? Leur prêtre, ce grand homme,
Sur le point de mourir a fait des vœux pour Rome. »

Act. V. sc. 7.

Cette pièce fut publiée avec une préface qui ne manque pas de présenter une certaine hauteur d'idées et d'une dédicace à la *Reine Régente*. L'auteur reçut une pièce de félicitation en vers du grand Corneille qui eut certainement des relations avec Alençon par suite du mariage de sa fille, Marie Corneille, avec Jacques de Farcy, sieur de l'Isle, trésorier de France en la Généralité d'Alençon. Cependant ce mariage d'où devait sortir après plusieurs générations la fameuse Charlotte Corday, n'eut lieu qu'en 1673 longtemps après la publication des *Chastes Martyrs*.

Un second compliment en vers vint à Marthe Cosnard de « Monsieur de Saint-Nicolas, Maistre aux Eaux et Forêts à Vire. » Mais une simple faute d'orthographe faite par la Muse sagienne faillit briser toute sa réputation. Elle avait signé sa dédicace à la Reine : Marthe Cosnard *Deses* et les vers de Corneille reproduisirent la faute. D'un autre côté Saint-Nicolas l'appelait *la Vierge de Sais*. Du rapprochement de ces deux qualités, M. Paul Lacroix, qui n'est autre que le fameux *Bibliophile Jacob* prend l'honnête Marthe Cosnard pour Mlle de Sçay, une débauchée de premier ordre qui avait fait une comédie en rapport avec sa conduite ; et selon lui le Corneille qui écrivit à l'auteur est, non pas notre grand poète ; mais l'immoral Pierre Corneille Blessebois, qui raille la comédie de Mlle de Sçay. Cependant celui-ci était encore un enfant à cette époque, et l'opinion que nous venons d'énoncer tombe elle-même en face des faits. Nous verrons plus tard ce qu'était ce Corneille Blessebois.

Quant à Mlle de Sçay, Marthe le Hayer de Say ou de Sçay, elle était née d'une famille protestante d'Alençon et elle possédait le petit fief qui porte son nom dans le faubourg de la Barre. Liée d'abord avec Blessebois, elle se brouilla avec lui, le laissant sous une accusation de rapt, compliqué de vol. Celui-ci jura une haine mortelle à son ancienne maîtresse et la poursuivit désormais en prose et en vers, avec un acharnement incroyable. En se trouvant confondue avec cette immonde

créature, Marthe Cosnard payait son titre de *Vierge de Sais* qu'elle avait obtenu d'un seul jour d'un littérateur.

Une autre injure fut encore faite à notre auteur féminin dans le monde littéraire : on lui attribua la pièce intitulée : *Les Filles généreuses ou le triomphe de la pudicité, représenté au martire de sainte Agnès et de sainte Emerantiane.* C'est un mélange de bouffonneries, de platitudes qui font honte à lire et qui sont tout à fait indignes de l'auteur des *Chastes Martyrs.*

On croit qu'à partir de 1650, Marthe Cosnard se retira du théâtre pour se livrer aux œuvres de piété. Le 28 mai 1659, nous trouvons sa signature, comme marraine, au bas de l'acte de baptême de son neveu, Thomas Cosnard. Elle était encore célibataire malgré ses quarante-cinq ans sonnés. Il est probable qu'elle mourut sans changer d'état ; mais tout document nous manque sur elle depuis cette époque.

Deux familles nobles vivaient à cette époque dans le centre de l'Hiémois et y donnaient l'exemple de la vie du foyer au XVII[e] siècle. Faisons les connaître en quelques mots : elles nous fourniront un type qui nous donnera une idée de la physionomie qu'offrait la société à la campagne sous Louis XIV.

Les Sires du Bouillonney

L'une était la famille du Bouillonney, propriétaire du fief de la Boutonnière, paroisse de Saint-Germain-de-Clairefeuille. Elle perdit son chef au commencement de l'année 1638, ce qui jette un rayon de lumière sur son existence à cette époque. Ce chef, Jacques du Bouillonney, mourut au Mans des suites de l'opération des abcès, et se fit rapporter dans l'église des Capucins d'Alençon : c'était le bienfaiteur de son église et des pauvres de la contrée. Son corps ne demeura point à Alençon où il avait été déposé mais fut transféré, selon le désir du défunt dans une petite chapelle attenant à l'église de Saint-Germain, et qui renfermait son caveau de famille. Nous voyons assister à son inhumation les trois charités du Merlerault, d'Exmes et de Gacé : le seigneur défunt était maître, prévôt et échevin de cette dernière, et les insignes en furent déposés sur son cercueil. On n'est pas sans admirer cette simplicité antique dont notre société enrichie aurait honte aujourd'hui.

Parmi les assistants on remarquait plusieurs noms dont les familles ou du moins le souvenir existent encore dans la contrée : tels que le sire de Courménil, celui de Sourure, en Croisilles, Renaud des Molands, le sieur des Recouvrés ; la marquise de Nonant, la comtesse de Grancey et la baronne de Marey, toutes deux de la famille de Médavy et Mme de la Roque, dont les descendants devaient posséder le même Médavy après les Grancey. Une partie de ces noms existe encore de nos jours. L'oraison funèbre fut faite par le Père Bernase, gardien des Capucins d'Alençon.

Ces seigneurs de la Boutonnière, dont le manoir quoique en ruines, existe encore, possédaient toute la partie septentrionale de la paroisse de Saint-Germain, ce qui les plaçait parmi les plus importants personnages du pays. Ils possédaient en outre Orgères, Malnoyer, Mirville-en-Caux. Leur famille produisit René du Bouillonney, chevalier de Malte, François du Bouillonney, abbé et réformateur de l'abbaye de Mondaye, et Catherine du Bouillonney, première prieure des Bénédictines d'Exmes, comme nous l'avons vu plus haut.

Jacques du Bouillonney, dont nous avons vu la mort avait épousé Marie Le Conte de Nonant-Brucourt dont nous ferons bientôt connaître la famille, et il fut la tige des sires de Champaubert, près Exmes, paroisse de Villebadin. Sans avoir jeté un grand éclat dans le monde ; c'est, dit M. du Motey, un « de ces hommes dont la mémoire mérite d'être sauvée de l'oubli. »

La Famille de Nonant

A côté de la maison de la Boutonnière, celle des Le Conte de Nonant, alliée comme nous venons de le voir, à sa voisine de Saint-Germain, devait sa noblesse à l'élevage des chevaux, industrie si importante dans ces pays de prairies. Très pauvres d'abord, les Nonant primitifs dont plusieurs ont figuré dans cette histoire avaient été anoblis à cause de leurs produits chevalins et leur écu porta un chevron, qui au moyen-âge, signifiait le droit de combattre à cheval, à cause de sa similitude avec l'empreinte d'un pied de cheval *nu* sur la terre.

Cette première maison de Nonant disparut et fut remplacée par les Le Grix d'Echauffour, dont l'un Jacques le Grix fut

victime d'un duel avec le sire de Carrouges, comme nous l'avons raconté en son lieu. Ce fut une de ces Le Grix qui apporta en héritage en 1380 le fief de Nonant aux Le Conte, alors baillis d'Alençon. Ces Le Comte établirent pour favoriser leur commerce la foire de Nonant, dite de Saint-Matthieu, devenue depuis si célèbre dans toute la contrée.

En 1658, le fief de Nonant était devenu colossal et s'étendait sur sept paroisses. La lignée masculine des Le Conte s'éteignit alors, et une demoiselle de cette famille porta en dot cette magnifique terre au marquis du Plessis-Châtillon. Enfin en 1760 un mariage analogue la fit passer dans les mains de la famille de Narbonne-Pelet, qui existe encore aujourd'hui à la Roche-Nonant, paroisse de la Cochère. Quant à Nonant lui-même il est devenu, après plusieurs mutations, la propriété d'hommes étrangers au pays.

Haras du Merlerault

L'histoire de l'industrie chevaline dans la contrée du Merlerault se rattache intimement à cette famille ; elle avait de tout temps fait connaître et répandu partout les chevaux de race normande. Les gouvernements eux-mêmes suivirent l'impulsion ; les Anglais, pendant la guerre de cent ans s'établirent au Merlerault à cause de la beauté du site et de la facilité avec laquelle on pouvait y recruter les chevaux destinés à la cavalerie des armées. Plus tard les ducs d'Alençon établirent au même lieu leur haras, dans une maison dite de Sainte-Barbe, où il resta jusqu'à la construction de celui du Pin par Colbert. Le style de la maison du Merlerault qui existe encore rappelle le xve siècle et le temps du duc Jean II, qui était selon toute apparence le fondateur ou le restaurateur de l'établissement.

Fin de l'Abbaye de Thiron

Pour compléter le tableau qu'offrait alors le pays qui nous occupe, il nous reste un mot à dire de l'abbaye de Thiron, dont nous avons vu les relations intimes avec le diocèse de Séez et qui avait vu récemment en 1595 toutes ses possessions confirmées par le roi Henri IV, dans une charte qui ne fut colla-

tionnée à l'abbaye même qu'en 1673. En 1610, Thiron avait obtenu du même Henri IV l'exemption des chartes qui pesaient si lourdement sur le pays. Mais ces bienfaits extérieurs ne suffisaient pas au rétablissement de la discipline, qui avait beaucoup souffert dans ce monastère depuis les guerres des xve et xvie siècles. Ce fut Henri de Bourbon, duc de Verneuil, évêque de Metz, et abbé commendataire de Thiron, qui entreprit la réforme en 1629, en soumettant l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur. Henri de Bourbon fit plus et annexa au monastère un collège destiné à recevoir les fils de famille qui se destinaient à l'état militaire. En peu de temps la réputation de cet établissement devint européenne, et il y entra des jeunes gens de tous les pays.

Mais le clergé séculier, qui avait accepté plus ou moins les idées protestantes, se plaignait sans cesse des gros décimateurs, et ses plaintes commençaient à produire de l'effet. Thiron en particulier, perdit à cette époque un certain nombre de ses dîmes ; et en particulier dans notre diocèse, celles de Courgeoût, et celles de la ferme de la Bretonnière, paroisse de Saint-Aubin-d'Appenay.

Tel fut l'état de l'abbaye de Thiron jusqu'en 1786, où elle fut dévorée par un incendie, qui n'épargna que l'église et le collège. La révolution vint ensuite et arrêta la reconstruction commencée. L'expulsion des habitants du monastère eut lieu le 26 mai 1790, à la suite du décret de suppression voté par l'Assemblée nationale. Il paraîtrait que les moines s'étaient déjà en grande partie dispersés d'avance. L'inventaire dressé le jour de l'expulsion n'accuse la présence que de dix professeurs.

Argentan

Nous avons laissé la ville et le bailliage d'Argentan entre les mains des Médavy-Grancey ; mais les Argentanais gardaient fermement leurs opinions et nous verrons qu'ils ne se croyaient nullement tenus d'adopter celles de leurs gouverneurs. En 1615, lors des premiers mouvements des Protestants, les habitants d'Argentan demeurèrent fidèles au roi, même au péril de leur vie. Les troupes qui occupaient le château avaient des idées contraires, et voulaient introduire dans la ville des troupes

pour les aider à soumettre la population ; mais ces troupes furent repoussées et les bourgeois restèrent maîtres du terrain.

Nous avons vu déjà plusieurs fois le château faire ainsi échec aux habitants ; aussi ces derniers prièrent-ils le roi Louis XIII de faire abattre les murailles de ce château du côté de la ville. Louis XIII accepta le projet, et le 18 février 1618, Matignon, lieutenant du roi en Normandie recevait l'ordre de se transporter à Argentan, où il arriva le 9 mars et fit aussitôt commencer les travaux de démolition par les habitants eux-mêmes.

En 1620, il y avait lutte entre Louis XIII et sa mère, Marie de Médicis : celle-ci paraissait avoir pour elle toute la Normandie ; mais Argentan, comme toujours, resta attachée au roi et envoya une députation saluer le jeune prince, qui alors assiégeait le château de Caen. Cette démarche fut louée d'abord par Louis XIII lui-même, et ensuite par le garde des sceaux, M. de Voir. L'année suivante, au mois de mars 1621, le roi accorda des lettres patentes aux bourgeois d'Argentan pour qu'ils tinssent un conseil de ville, dont les résolutions furent adoptées avec quelques modifications le 11 août 1622.

Les Capucins

Le jour de la Toussaint de l'an 1620, la croix des Capucins fut plantée à Argentan, à la suite d'une procession générale, à laquelle assistaient le Père provincial, Jérôme de la Flèche, Louis d'Argentan, gardien d'Orléans, et Michel de Blois, gardien d'Alençon. Le gouverneur Médavy présidait la cérémonie : tous les officiers de la ville voulurent aider à porter la croix.

Les Capucins d'Argentan

Les Capucins, branche des Franciscains détachée des autres en 1525, sont peut-être les religieux qui ont opéré le plus de bien dans l'Eglise, et qui ont su se rendre le plus universellement populaires. Leur institut se répandit en particulier rapidement en France, où il fut introduit sous le règne de Charles IX. Cent ans après, il y comptait neuf provinces et plus de quatre cents couvents. L'ancien diocèse de Séez les vit s'établir successivement à Alençon, à Mortagne, à Falaise et à Argentan.

Lorsqu'il fut question de les introduire dans cette dernière ville, quelques habitants semblaient préférer une maison de Jésuites ; mais les fils de Saint-François y comptèrent un plus grand nombre de partisans. Leurs missions les y avaient fait connaître comme prédicateurs ; et ce fut tout spontanément qu'en 1620, la ville leur adressa une requête pour les inviter à venir fonder une maison dans son sein. Le curé d'Argentan, Christophe Mahot, déploya surtout un grand zèle dans la circonstance.

Donc, en cette même année 1620, le 31 octobre, veille de la Toussaint, le Père Provincial des Capucins arriva à Argentan, avec huit de ses Frères, choisis parmi les plus distingués de la province. Après avoir fait leurs visites dans la ville, accompagnés des officiers et des habitants les plus considérables, ils marquèrent le lieu de leur établissement au bout de la rue Planchette, en face de l'Hospice. Mais le terrain qu'ils avaient choisi se trouva trop cher : ils préférèrent acheter un champ possédé alors par l'Hôpital, « hors des murs d'Argentan, dit M. Louis Lautour, devant la *Porte-aux-Telliers*, à l'entrée du chemin de Paris : ce terrain fut acheté au nom de la ville par les maires et les échevins. Ce fut alors que le jour de la Toussaint, on planta la croix de prise de possession, après qu'on l'eut portée, comme nous l'avons dit, en procession par les rues de la ville. Le gouverneur Jacques de Médavy-Grancey, futur maréchal de France, n'avait alors que dix-huit ans, et marchait en tête du cortège. Quelques jours après, le Corps de Ville députa, pour présider à la construction des bâtiments, l'écuyer François du Four, sieur du Saulcey, lieutenant-général civil et criminel, et messire Jean Mahot, sieur de Colombier, frère du curé d'Argentan.

La première pierre fut posée le lundi 31 mai 1621 ; par le jeune gouverneur Jacques Rouxel de Médavy, dont nous venons de parler, en présence de l'évêque de Séez, Mgr Camus de Pontcarré. Les armes de la maison de Médavy-Grancey y étaient gravées, avec cette inscription : « *L'an 1621, le 31 de mai, Grégoire XV, pape séant, le Révérend Père en Dieu messire Jacques Camus étant évêque de Séez, et Louis XIII régnant en France, la première pierre de cette église a été mise par haut et puissant seigneur, messire Jacques de Rouxel, che-*

valier des Ordres du Roi, gouverneur d'Argentan, seigneur de Médavy, comte de Grancey, Solongé, Maré, Villers, Colommiers et autres. » C'étaient les habitants qui avaient demandé cette inscription, et le gouverneur s'en trouva très honoré : une petite salle dédiée à saint Godegrand et à sainte Opportune fut en même temps assignée au couvent pour servir de chapelle provisoire.

Le premier Père gardien fut nommé en 1623. Le couvent se trouva ainsi organisé et s'acquit aussitôt les sympathies de la population. Chacun s'empressa, selon ses ressources, de pourvoir à la subsistance des Religieux. Les communautés et les corporations se distinguèrent surtout dans cette œuvre. Mgr Camus de Pontcarré dédia le nouveau sanctuaire sous le même vocable qu'avait porté la salle provisoire.

Les Capucins montrèrent surtout beaucoup de dévouement pendant la peste de 1638 : ce fut en cette occasion que l'on construisit au bas de leur jardin un bâtiment isolé, pour que dans une telle circonstance, les Pères qui soignaient les malades ne fussent pas en contact avec le reste de la communauté. Le couvent d'Argentan devint en peu de temps l'un des plus considérables de l'Ordre. Le Chapitre provincial s'y réunit dès l'an 1645, et de nouveau en 1664, 1684 et 1693. Le Père Général assistait à celui de 1664 : la municipalité lui présenta le vin de ville ; c'est-à-dire douze bouteilles, avec douze boîtes de cotignac ou confiture de coing. Il fut établi en cette occasion un noviciat à Argentan. Le chapitre de 1684 fut remarquable par la mort du Père Adrien de Saint-Bômer, ou de Saint-Lômer. ex-provincial, homme de grande vertu, de grand mérite et de grande science.

Le 6 avril 1714, la ville d'Argentan vit pour la seconde fois le Père Général des Capucins, qui était alors Michel-Ange de Raguse, fils d'un sénateur de la ville de ce nom : « Etant parti du Hâvre, dit un Mémoire du temps, sur une frégate de dix-huit canons, il avait débarqué à Luc, où la frégate, en arrivant, tira dix coups de canon ; puis, étant allé à la Délivrande, où il dit la messe, il se rendit à Caen, et y arriva le 19 mars 1714. » Ce fut de là qu'il se rendit à Argentan, où il fut reçu en grande cérémonie.

Les Capucins opérèrent un grand bien dans la ville et en

renouvelèrent complètement l'esprit. Thomas Prouverre nous affirme qu'avant leur arrivée, il n'y avait pas cinquante personnes qui communiassent plus d'une fois par an, et que la communion pascale n'y était ni nombreuse, ni édifiante. Tous les vices y étaient à la mode ; et la superstition, les sorts, les conjurations contribuaient encore à gâter l'esprit du peuple. Les prédications des Pères Capucins, mêlées à celles des Pères Jacobins, firent cesser ce triste état de choses.

Argentan, du reste, se montra reconnaissante pour ses bienfaiteurs, leur fit d'abondantes aumônes, augmenta leur couvent et fit planter en face de l'entrée une fort belle place entourée d'ormeaux.

Au commencement d'août 1785, le noviciat fut transféré d'Argentan à Caen. Le couvent, qui occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui le collège compta parmi les religieux qui l'habitèrent un certain nombre d'hommes distingués, entre lesquels il convient de remarquer le Père Louis-François d'Argentan, auquel nous consacrons dans cette histoire une biographie spéciale ; les Pères Damase et Victor d'Argentan, qui se dévouèrent pour secourir les malades pendant la peste de Rouen en 1635, et pendant celle de Tours, en 1650 : le Père Victor fut victime de ce dévouement sans bornes ; le Père Angélique, de la famille Barbot, d'Argentan, dont la mort fut un deuil pour toute la ville : on se disputait ses vêtements pour les garder comme reliques.

Un nom plus célèbre encore en un autre genre nous apparaît dans la liste des Capucins qui ont habité Argentan : c'est celui de René Aubert de Vertot, né au château de Bonnetot, au département actuel de la Seine-Inférieure, le 25 novembre 1655. Après avoir fait de brillantes études au collège des Jésuites de Rouen, il reçut la tonsure, à peine âgé de seize ans, et disparut subitement à la fin de la retraite d'ordination. Sa famille le chercha pendant six mois et le découvrit enfin chez les Capucins d'Argentan, où il fit profession peu après, sous le nom de Frère Zacharie. Mais bientôt il fut affligé d'un abcès à la jambe qui l'avait déjà retenu au lit une année entière pendant le cours de ses études, et qui se rouvrit alors de nouveau. On le transporta à Fécamp, dans le voisinage de sa famille. Ses parents alarmés obtinrent du pape et des supérieurs de l'Ordre

la permission de le faire passer sous une Règle plus douce. Vertot choisit celle des Prémontrés, où il fit sa seconde profession religieuse à l'âge de vingt-deux ans, après avoir passé quatre ans chez les Capucins. Tout le monde connaît cet auteur célèbre de l'*Histoire des révolutions*.

Citons encore parmi les choses intéressantes que renfermait le couvent des Capucins d'Argentan deux tableaux qui ornaient leur église, et forment aujourd'hui la décoration de deux chapelles de Saint-Germain. L'un représente saint François recevant sa Règle des mains du Pape : l'autre nous montre le même saint à son lit de mort, entouré de ses Religieux.

Notre-Dame de la Place donnée aux Bénédictines d'Almenêches

Le 12 février 1623, Louise Rouxel de Médavy, la puissante abbesse dont nous avons parlé, adressa une supplique au conseil d'Argentan, dans le but d'en obtenir l'église de Notre-Dame de la Place, près de celle de Saint-Martin : elle voulait en faire la chapelle d'un monastère de Bénédictines qu'elle avait le projet de bâtir en ce lieu. Le chef du conseil était Guillaume de Brossard, sieur de la Féraudière, lieutenant civil et criminel du bailli d'Alençon. Il répondit : « Qu'il recevait avec plaisir la requête de la dite dame, et qu'il se portait de bon cœur à seconder ses bonnes et saintes intentions ; pour cet effet « il consentait et accordait *en tant qu'à lui était*, que la bonne Dame fît bâtir un monastère au lieu désigné par sa requête, et qu'elle se servît d'abord de l'église ou chapelle de Notre-Dame de la Place, à condition toutefois de souffrir qu'on y célébrât les sépultures, ainsi que les services funèbres et les messes de fondation, et qu'elle ne revendiquerait rien, pour sa construction, des habitants de la ville : le tout sous le bon plaisir de l'évêque de Séez. »

Alors Mme Louise acquit de Jean du Four, sieur de Trémont, contrôleur au magasin à sel, les jardins et les maisons qu'il possédait auprès de la chapelle : elle fit enclore le cimetière, qui se trouvait entre la chapelle et les maisons particulières ; puis elle prit possession de son nouveau monastère au mois de décembre 1623, en compagnie de plusieurs religieuses professes

et novices venues d'Almenêches. La pieuse abbesse resta à leur tête, et y mourut en 1652, à cinquante-neuf ans.

Nous avons déjà signalé l'importance de Notre-Dame de la Place au point de vue de son pélerinage qui la rendait plus célèbre que Saint-Martin lui-même, dont elle était l'annexe. « Saint-Martin a tout perdu lorsqu'il a perdu cette chapelle, » dit un chroniqueur du XVII[e] siècle, qui accuse de plus Louise de Médavy d'avoir trompé les bourgeois en leur refusant la sépulture dans sa chapelle, qui ne lui avait été cédée qu'à cette condition. « Elle avait ensuite promis, ajoute-t-il, de bâtir le chœur de son église comme celui de Sainte-Claire, tandis que dans une nuit, elle fit bâtir la muraille et la grille de manière à fermer la route au premier corps qui fut présenté pour recevoir la sépulture. »

Ces allégations n'étaient que trop véritables ; mais on peut dire en faveur de l'auteur qu'il loue beaucoup M[me] Louise de tout ce qu'elle avait fait à Argentan, ce qui donne du poids au seul reproche qu'il lui fait. On sait d'ailleurs assez que les communautés, surtout celles de femmes, ont quelquefois ce défaut de regarder avant tout leur intérêt spirituel, et même temporel, et de s'inquiéter trop peu des intérêts du dehors. D'ailleurs l'abbesse était d'une haute origine, et les nobles de ce temps ne comprenaient pas beaucoup que les hommes du peuple même distingués, osassent résister à leur volonté. Le corps qui fut le premier refusé pour être enseveli à Notre-Dame de la Place fut celui de du Tertre, sieur du Houley.

Louise de Médavy cependant craignait d'être inquiétée pour ce qu'elle venait de faire : elle obtint du roi des lettres en forme de charte données à Saint-Germain-en-Laye en décembre 1630, et portant confirmation de l'établissement d'Argentan, ainsi que de toutes les propriétés du monastère, que l'on commençait alors à construire près de l'église de Notre-Dame de la Place.

Ce monastère devait être désormais un prieuré dépendant de l'abbaye d'Almenêches, dont l'abbesse, de par l'autorité des lettres royales elles-mêmes, était chargée de présenter la prieure.

Au mois de mars 1636, on entreprit également de rebâtir à neuf l'église de Saint-Jacques, en grande partie aux frais de la Maison-Dieu d'Argentan. C'était Jean Prouverre, probablement

encore de la famille dont nous avons parlé plus haut, qui était alors principal administrateur de l'hospice ; et, par conséquent, ce fut lui qui fut chargé de ce travail. L'autel de Saint-Jacques, qui se trouvait jusqu'alors à l'Orient, sur la rue qui conduit à la route de Séez, fut mis à l'occident, sur le chemin d'Ecouché, tandis que la porte fut reportée où était d'abord l'autel. Le même Jean Prouverre commença à recueillir dans la Maison-Dieu, des pauvres qui travaillaient au profit de l'établissement, et auxquels on donnait seulement en retour de leur travail la nourriture et l'instruction.

Le 30 avril 1641, fut achevée l'œuvre de la grosse tour de Saint-Germain d'Argentan, dont la construction avait été interrompue depuis près de quatre-vingts ou cent ans, et avait été reprise depuis seulement neuf années.

Le 23 janvier 1642, d'après un arrêt du grand conseil du roi, il fut jugé que l'hôpital et la Maison-Dieu était de la fondation des bourgeois ; et que c'étaient eux qui devaient en nommer le grand administrateur ainsi que les autres officiers. Cet arrêt fut rendu contre la sœur Marie du Crochet, religieuse de Magny, de l'Ordre de Fontevrault, qui s'était fait nommer à l'administration de l'Hôpital par le grand-aumônier de France. L'échiquier d'Alençon avait rendu un arrêt semblable contre un particulier qui s'était fait mettre à la tête de l'Hôpital d'Alençon par le duc même de cette ville.

Les troubles civils n'étaient pas encore entièrement terminés. Le 20 février 1649, le baron de Marey fut envoyé à Argentan, pour y commander en l'absence du comte de Grancey, son frère, occupé ailleurs pour le service du roi dans ces moments de troubles continuels. Le nouveau commandant reçut avis que le comte de Croisy, avec une grande quantité de gentilshommes et d'autres troupes, commandées par le sieur de Chamboy, à la tête de son régiment de cavalerie renforcées par la compagnie de gendarmes du duc de Longueville, s'était logé aux environs d'Argentan. Marey ne se montra pas vaillant en face de ce danger. Avant d'avoir vu l'ennemi, il quitta la ville en ce même jour du 20 février, à dix heures du soir : ce fut une fuite plutôt qu'une retraite.

Le matin, les deux sires de Croisy et de Chamboy sommèrent la ville de livrer passage à leurs troupes : on le leur

permit ; les deux capitaines entrèrent à Argentan et s'y logèrent sans vexer en rien les habitants. Mais tout n'était pas fini pour eux. Le 23 avril suivant, le baron de Marey, devenu maréchal des camps et armées du roi, même avant d'avoir été capitaine, fit passer plusieurs troupes de fantassins et de cavaliers par la ville d'Argentan, et y établit en garnison un régiment de cavalerie qu'il avait levé peu auparavant avec les régiments de Roncherolles. Il rançonna les bourgeois, exigea de grands sommes pour lui et pour ses capitaines, et fixa la quotité de la contribution à quinze mille livres, qui furent prêtées à la ville par M. Turgot de Saint-Clair. En outre, il abattit plusieurs maisons, et se livra à divers excès, permettant le pillage jusqu'à tel point que le dégât fut estimé à quatre-vingts ou cent mille livres. Enfin, il aurait entièrement ruiné la ville, si le sire de Chamboy ne lui eût intimé l'ordre de déloger et de conduire ses troupes en d'autres garnisons.

Le baron de Marey, en se conduisant ainsi, voulait punir les habitants d'Argentan, et les rendre responsables de la faute qu'il avait commise lui-même en ne gardant pas la ville ; mais on dit de plus qu'il portait une haine invétérée aux habitants, imitant ainsi les autres membres de sa famille ; car son père, le baron Pierre Ier de Médavy avait déjà fait la même chose avec le régiment de Rambure, conduit par le sire de Marsillac. Ce fut ce qui fit demander aux habitants, comme nous l'avons vu, la démolition du donjon, qui ne servait plus qu'aux capitaines étrangers pour vexer les habitants.

Du reste, les successeurs de Marey héritèrent de sa haine contre les Argentanais, ce qui reporta tout naturellement ceux-ci vers le sire de Chamboy, qui les avait délivrés. Ils ajoutèrent même son nom à leur cri de fidélité à la couronne, qui fut désormais : « *Vive le roi et M. de Chamboy !* » Sur l'instance du duc de Longueville, la cour députa des commissaires chargés de faire une enquête sur la conduite de Marey. Ces commissaires furent M. de Tilly, M. Le Roux et M. du Houlley conseillers au Parlement. Ils arrivèrent à Argentan le 6 mai 1649, prirent leurs informations le jour suivant, et décrétèrent de prise de corps le sieur de Marey, en compagnie de plusieurs des siens. Marey, se sentant fort compromis, employa l'aide du duc d'Orléans, qui fit renvoyer l'instance à la cour du roi lui-même.

Une affaire ecclésiastique avait été plaidée également devant le Parlement de Rouen, environ dix ans auparavant, le 21 juillet 1639. C'étaient l'abbesse et les religieuses de Sainte-Claire d'Argentan qui plaidaient contre Charles du Quesnel, sieur de Saint-Hippolyte et de Coupigny pour la propriété et jouissance de l'herbage du Breuil, situé en la paroisse d'Aunou-le-Faucon, et renommé encore aujourd'hui par sa vaste étendue et pour sa qualité de fourrage qu'il produit. Le couvent fut maintenu en possession de cet herbage, qui lui resta libre et déchargé de toute servitude. On reconnut à la communauté le droit de le faire fermer et entourer de fossés, sans qu'il fût permis au sieur du Quesnel de s'y opposer. Celui-ci fut de plus condamné à dix-huit livres d'amende au profit du roi et à cinquante livres d'intérêt pour indûe vexation et pour les frais du procès. Six jours après, le 27 juillet, un autre arrêt autorisa la communauté à faire lire l'arrêt précédent à l'issue de la messe paroissiale d'Aunou et des paroisses environnantes.

Les Dominicains ou Jacobins, dont nous avons parlé précédemment fort au long, continuaient de prospérer. Le 12 août 1471, le duc Jean II d'Alençon leur avait donné un terrain situé derrière leur maison, et qui leur permettait de l'enfermer entièrement, afin de la préserver contre les déprédations de tous leurs voisins, quels qu'ils fussent ; ils y construisirent une clôture solide. Leur chapelle s'embellit en même temps d'un orgue, qui fut commencé en 1671 et placé en 1672 ; ils l'avaient acheté de leurs propres deniers. Cet instrument fut construit par Ingoût, et le buffet scuplté par La Noe, Brasseur et Jacques Bertrand. Commencé sous le gouvernement du Père Gomer, originaire du Mans, cet orgue fut inauguré solennellement en 1674 ou 1675, sous le Père Jean Bertrand. Pendant le gouvernement du Père Anthoine d'Andry, aussi venu du Mans, la contre-table de l'autel fut peinte par le grand artiste Gaugeon, dont nous parlerons bientôt spécialement.

Nous avons signalé les difficultés que fit surgir la fondation des Bénédictines d'Argentan. L'acte de cette fondation paraissait pourtant des plus solide, il était dressé au nom de Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez, et de Louise de Médavy, qui s'était couverte de gloire à la tête de l'abbaye d'Almenêches. Nous avons pu constater comment se produisirent les inconvé-

nients qui inspirèrent aux bourgeois d'Argentan le regret de l'avoir accepté.

Les charges de cette fondation étaient nombreuses et venaient presque toutes du pélerinage de Notre-Dame. Il y avait deux messes par semaine, pour la fondation de Guillaume de la Pallu, seigneur de Meheudin et du Mesnil-Hubert. Ce Guillaume de la Pallu était veuf de Marguerite de Petit-Fumé, en son vivant dame de Gînay et du Bois-Geffroy. Les la Pallu ont conservé ce petit fief de Gîné jusqu'à la révolution.

Le détail des rentes affectées à cette œuvre est assez curieux. Il y avait cent quinze sols à prendre sur Samson Chatizel, mais en plusieurs parties, c'est-à-dire dix-sept sous six deniers sur les héritiers de Robin Gringorre ; sept sous et deux gélines sur les héritiers de Guillaume de la Pierre ; trois sous et une géline sur Pierre Bertin. Les gélines n'étaient autres que des payes *(gallinæ)* ; sept sous sur Jéhan Gériot ; six sous sur Jéhan le Sénéchal et Gillet Pesche ; trois sous sur Jéhan Dumourant ; cinq sous sur Thirel et Fouquet de Cuigny ; cinq sous sur Jehan de Bray ; dix sous sur les héritiers de Jehan Marion, dit Jamet ; neuf sous sur la Pistelle et le Foul ; trois sous six deniers sur Laurent Verot ; seize sous et quatre gélines sur Frérot de Marcey ; huit sous sur Poélard de Fleurey ; neuf sous et deux chapons sur les héritiers de Jehan Viel et Laignel ; dix-neuf sous sur Jehan Advenant de la Briquetière ; enfin sept sous sur Jacques Dudouet.

Il est certain qu'on reste frappé de stupeur, à la vue d'arrangements aussi compliqués. Nous n'avons rapporté cette longue et ennuyeuse liste que pour en montrer le parfait ridicule. Il est vrai qu'elle remonte à l'an 1480, dans un temps où la civilisation luttait contre la barbarie ; mais on éprouve quelque honte pour l'esprit humain de la voir encore en vigueur au XVIIe siècle au sein d'une des civilisations qui fait le plus d'honneur à l'humanité. Ainsi voilà une rente de cent quinze sols répartie sur *dix-huit* propriétés, et ceux qui cultivaient les terres ainsi grevées devaient consulter par jour les détails, le bon vouloir de M. les bénéficiers pour pouvoir s'approprier entièrement leur récolte. Et ce n'était pas tout encore. Il y avait souvent trois, quatre, et quelquefois jusqu'à dix et douze hypothèques de ce genre, et il fallait que tout cela fût purgé avant

que le cultivateur qui avait fait pousser les grains et les fourrages pût enfin jouir à son tour. Pourquoi faut-il avoir à dire que ces défauts énormes ne se rencontraient que dans les fondations religieuses, car les rentes civiles étaient autrement organisées. Il y avait réellement sur ce point bien des réformes à opérer. On tolérait même alors des coutumes vraiment ridicules : nous allons en voir la preuve.

Les fondateurs, qui avaient autrefois donné quelque somme pour la construction de l'Eglise acquéraient la possession de la plus belle chandelle qui s'y offrait le jour de la Chandeleur ; et d'un *chausson de chacune des nouvelles mariées* qui venaient en pélerinage à Notre-Dame de la Place. Car chaque nouvelle mariée était tenue à un pélerinage en ce lieu, soit pour apporter sa chandelle, soit pour son *chaussement*. Il faut laisser au lecteur le soin de deviner quel sens mystique pouvait être caché sous cette cérémonie ; car pour du sens commun, il faut dire qu'on n'en distingue pas beaucoup.

Si les jeunes femmes refusaient de se déchausser, l'écuyer de garde faisait retenue du droit de l'offrande pour lui et pour ses héritiers.

Plus tard, il fut convenu que les ouvrières cesseraient d'être obligées de se déchausser, pourvu qu'elles payassent chacune la somme de six deniers pour le luminaire de la chapelle. Et cependant le droit de visite restait dû ; et l'écuyer se chargeait, par lui ou par ses héritiers, de poursuivre les délinquants au nom du chapelain et du trésor.

Les trois fils de Guillaume de la Pallu acceptèrent toutes ces conditions que l'on avait posées dans le contrat, et promirent des secours pour soutenir l'œuvre. Tous les témoins acceptèrent de même, excepté pourtant le curé qui voulut des garanties, afin que les offrandes faites à Notre-Dame de la Place selon les conditions du contrat ne fussent pas un détriment pour les siennes. Mais la chapelle dans laquelle se disaient les messes de la fondation la Pallu fut rasée, pendant les longues guerres des XIVe et XVe siècles, et les messes furent dès-lors acquittées à l'église de Saint-Martin jusqu'à ce que la chapelle fût reconstruite par Louise de Médavy. Tel fut l'acte du 1er décembre 1480, dont Guillaume de la Pallu et ses deux fils Louis et Guillaume s'empressèrent d'observer les prescriptions.

Un autre acte passé devant Guillaume de Brossard, écuyer, seigneur des Erables et de la Féraudière, lieutenant du bailli d'Alençon, dirima une question soulevée entre Joseph Damois, trésorier de l'église de Saint-Martin, Gratien le Normand, sieur de Moriérée et Nicolas le Normand, sieur de Louvagny, à propos d'un *cinquante-cinquième de rente* distrait encore pour la fondation la Pallu, que les le Normand et leur fermier Desforges se dispensaient facilement de payer, parce qu'elle était trop mince pour entrer en ligne de compte. Il fut reconnu cependant, le 21 octobre 1624, que le titre de cette rente existait. On en fit un nouveau, qui fut collationné le 7 septembre 1630.

Ce fut le 22 février 1623 que le même Guillaume de Brossard reçut la supplique de l'abbesse d'Almenêches, Louise de Médavy pour la fondation du prieuré. Nous ne reviendrons pas sur cette fondation : nous dirons seulement qu'au conseil qui précéda la permission accordée assistait le curé d'Argentan, qui était alors l'abbé Mahot.

Nous retrouvons le nom du même Mahot en 1628. Le 26 septembre de cette année, il résolut d'établir dans son église une nouvelle charge de clerc pour chanter au *lectrin* (lutrin). On composa pour cette charge une rente de vingt sous par mois, soit douze livres par an : quatre à prendre sur le trésor, quatre sur le revenu de la Confrérie de la Charité et autres, et enfin quatre sur la Confrérie de Sainte-Cécile. Si les gros décimateurs étaient immensément riches, les revenus des clercs inférieurs étaient comme on le voit, assez modestes.

Les bas-reliefs de la bibliothèque d'Alençon

Tous ceux qui ont visité la bibliothèque d'Alençon se sont arrêtés devant quatre panneaux en bois, suspendus au haut de l'escalier des deux côtés de l'entrée principale. Ces quatre panneaux sont sculptés très légèrement mais on distingue au premier coup d'œil dans les figures des quatre évangélistes qu'il nous présentent, la main d'un artiste et d'un maître. Ces quatre sculptures proviennent de l'église des Capucins de la ville et ont d'abord été attribuées par les uns à Germain Pilon, par les autres à Jean Goujon. Remarquons en passant que ce dernier,

dont on a placé la naissance à Saint-Laurent de Condéel, canton de Bretteville (Calvados) était peut-être Alençonnais, bien que beaucoup d'historiens lui refusent même la qualité de normand.

Quoi qu'il en soit, M. Duval, archiviste du département de l'Orne prétend que les quatre sculptures de la bibliothèque ne peuvent provenir du ciseau de Jean Goujon puisque l'église des Capucins, d'où ils ont été tirés, ne fut construite qu'au milieu du XVIIe siècle, tandis que Jean Goujon mourut dans le XVIe. Il les attribue par conséquent d'après les *Mémoires* de Calimas, curé de Courtomer, à Guillaume Gougeon, sculpteur argentanais.

Les Capucins d'Alençon

Calimas raconte que les Capucins s'établirent à Alençon en 1602, dans un terrain d'environ deux arpents que M. des Jugeries de l'Epinay leur avait concédé dans le faubourg Saint-Blaise. Ils y bâtirent une petite maison malgré les Huguenots, qui détruisaient la nuit ce que les ouvriers faisaient pendant le jour. L'église, commencée le 4 octobre 1633 fut consacrée le 1er août 1667, par Fouquet, archevêque de Narbonne, exilé à Alençon, comme nous l'avons vu déjà. Ce fut alors que durent être exécutés les quatre petits chefs-d'œuvre qui nous occupent en ce moment.

Guillaume Gougeon

Guillaume Gougeon, leur auteur présumé, avait déjà travaillé à l'abbaye de Cérisy-Belle-Etoile. Nous avons encore le marché par lequel il promettait à cette abbaye, le 27 octobre 1659, une Notre-Dame de Pitié, un Christ mort et une sainte-Anne. Plusieurs autres artistes furent employés avec lui pour la restauration de ce monastère qui avait été détruit presque de fond en comble en 1563 par les protestants. Lorsque plus tard cette même abbaye fut détruite sans retour, les églises voisines se partagèrent ses dépouilles. Celle des Monstiers, de Tinchebray hérita de quatre panneaux, représentant les quatre évangélistes, qui rappellent parfaitement ceux de la bibliothèque d'Alençon, ce qui laisse assez croire qu'ils sont du même auteur, et que cet auteur est Guillaume Gougeon, puisqu'il a certainement travaillé à Belle-Etoile.

Cet artiste est cité aussi comme ayant travaillé à la décoration de Saint-Germain d'Argentan. Thomas Prouverre lui attribue l'autel de Saint-Joseph. Cet autel, élevé par les soins de l'abbé Michel de Courteilles était en même temps dédié à saint Charles Borromée et à saint François, dont les statues entraient dans sa déclaration. Le 9 août 1666, Gougeon concluait un marché pour plusieurs travaux divers à exécuter chez les Dominicains d'Argentan. Ces religieux faisaient beaucoup travailler alors, et Thomas Prouverre, qui loue beaucoup leur église, assure qu'on y avait fait de son temps pour plus de dix mille livres de dépense.

Guillaume Gougeon acheta le 13 avril 1630, de son beau-père, Charles Morand, sieur de la Pérelle une maison située à Argentan, rue de la Poterie. Mais cette maison, comme presque toutes les propriétés à cette époque, était chargée d'une rente de trois livres, au profit du trésor de Saint-Martin. Il fut obligé de reconnaître lui-même cette rente le 29 décembre 1663. Ce fut dans cette maison qu'il mourut le 11 avril 1685, à l'âge de quatre-vingt-deux ans ou à peu près. On l'inhuma dans le cimetière de Saint-Martin d'Argentan.

Le Père Pierre d'Alençon

Pendant que cet homme de talent embellissait les églises, le Père Pierre d'Alençon, capucin, composait en 1625 un livre qui a pour titre : *Mortification de l'homme intérieur pour devenir saint.* C'est de la pure théologie mystique.

La Famille des Yveteaux

Le diocèse de Séez possédait alors une famille de poètes qui se distingua pendant plus d'un siècle : nous voulons parler des Vauquelin, qui, par leur origine, tiennent plus à Caen peut-être qu'à notre pays ; mais qui ont pourtant aussi habité Falaise et surtout possédé le domaine des Yveteaux ou des Iveteaux, aujourd'hui paroisse dépendant du canton de Briouze.

Le premier homme distingué de cette famille qui se présente à nous dans la suite des temps est Jean Vauquelin de la Fresnaye, né en 1536 à la Fresnaye, près Falaise. Il fit ses huma-

nités à Paris sous Turnélac, et étudia la poésie à Angers, sous Jacques Tabureau : il eut occasion de se lier en cette ville avec un des Sainte-Marthe, qui devaient être plus tard des savants très distingués. Après avoir encore étudié à Bourges, il revint dans sa province et fut d'abord avocat du roi au bailliage de Caen, lieutenant-général, et enfin président au présidial de cette ville.

Cet homme de talent consacrait à la poésie les loisirs que lui laissait l'exercice de sa charge. Il composa d'abord un *Art poétique* blâmé par La Harpe, qui ne l'avait pas lu ; mais qui, selon Sainte-Beuve et plusieurs critiques sérieux, a servi de modèle à Boileau lui-même. Sainte-Beuve va jusqu'à dire que Boileau n'eût pas existé sans Vauquelin, et plusieurs autres ont porté le même jugement. Notre poète composa en outre des *Satires* et des *Epîtres morales*. Il précéda Regnier lui-même dans ce genre de poésie, et peut-être est-ce le premier poète français qui s'y soit livré.

On remarque surtout dans les Satires et les Epîtres de Jean Vauquelin un grand abandon de cœur qui lui fait dire les choses simplement comme il les pense ; cette simplicité intéresse et touche en même temps. On aime l'auteur et on s'attache à sa poésie.

Vauquelin de la Fresnaye nous a encore laissé un poème intitulé : *Pour la Monarchie de ce royaume contre la division*, deux livres d'*Idylles* et trois autres d'*Epigrammes*, d'*Epitaphes* et de *Sonnets*. Il fit lui-même imprimer toutes ces poésies en un volume in-8° à Caen, en 1605. On croit qu'il mourut l'année suivante 1606.

Vauquelin de la Fresnaye eut pour fils Nicolas Vauquelin, sire des Yveteaux, né au château de la Fresnaye, comme son père, auquel il succéda dans sa charge de lieutenant-général de Caen, mais il ne fut qu'un temps dans la magistrature, et il fut nommé précepteur du duc de Vendôme, que Henri IV avait eu de la belle Gabrielle d'Estrées ; puis il fut chargé de l'éducation de Louis XIII lui-même.

Son séjour à la cour ne fut encore que passager, et sa vie licencieuse le fit renvoyer par le roi, qui lui donna cependant comme dédommagement quelques bénéfices. Mais son changement d'état ne changea pas ses mœurs ; le cardinal de Richelieu

lui en fit des reproches et le fit renoncer aux biens de l'Eglise dont il jouissait.

Débarrassé d'un état dont il n'avait ni le gout ni les vertus, des Yveteaux vécut en épicurien, devint l'ami de Ninon de Lenclos ; et, ayant trouvé à la porte de la belle maison qu'il habitait dans le faubourg de Saint-Honoré une jeune fille évanouie, il la recueillit, l'épousa et mena avec elle pendant trente-six ans la vie des anciens bergers d'Arcadie ; lui et sa compagne étaient souvent habillés comme ces pasteurs et habitaient une cabane bâtie dans leur vaste jardin.

Des Yveteaux mourut en 1649, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans une maison de campagne, près de Germigny, château des évêques de Meaux. Le savant Huet, évêque d'Avranches, assure qu'il mourut pénitent ; mais presque tous les autres historiens disent qu'il mourut comme il avait vécu, en épicurien.

Il nous a laissé l'*Institution d'un prince*, ouvrage écrit en vers, avec jugement et énergie, et plein de belles leçons de morale : des *Stances*, des *Sonnets* et d'autres *Poésies*, complètent l'ensemble de ses œuvres, qui ne sont pas toutes favorablement jugées par les gens de goût. Il s'exerçait aussi à la critique, et ne craignit pas de s'attaquer à Malherbe lui-même, le roi des poètes de ce temps. Celui-ci avait fait imprimer ce vers peu harmonieux :

« Enfin cette beauté m'a la place rendu. »

On lui dit que des Yveteaux l'appelait à cause de ce vers : « le poète *Malapla*, « C'est bien à M. des Yveteaux, répondit le poète caennais, de trouver mauvais ce *malapla*, lui qui a fait *parablamafla*. » Des Yveteaux, en effet, termine un vers par ce distique : « comparable à ma flamme. » Il faut dire pourtant que ce vers est moins choquant que celui de Malherbe.

Un troisième Vauquelin des Yveteaux appelle encore notre attention, mais on ne sait à quel degré il était parent de ses deux devanciers, dont nous avons parlé plus haut : Planches était à Charles de Jénérac, et le Plessis à Fleurent de Maurey. Saint-Vincent de la Roche-Nonant d'abord aux Picquot, passa au marquis de Nonant même. Citons encore le fief de la Mauvoisignère en Marmouillé, et celui de Godichon, qui appartenaient à François de Guerpel.

Le Bourg-Saint-Léonard était toujours à la famille du Barquet ; Montagu appartenait à l'abbaye de Silly ; le Pin à Robert de Pierres ; Chamboy à Alain de Rosnevignen ; Fel à Pierre Bardoue, Survie à Thomas de Rupierre.

Fligny était la possession de Pierre de Vieux-Pont ; Radeprune, entre le Bourg et Chamboy, à Thomas de Dampierre ; Argentelles à Pierre le Franc ; Villebadin à Chistophe Mauvoisin ; Courgeron fut donné par Jean Dufour à l'abbaye de Silly ; la Fresnaye-Fayel était à François de Bous ; Mont-Ormel à Alexandre de Maunoury.

Le fief du Bois-de-Commeaux était passé des mains de Philippe de Nolent à celles de du Moulin ; le Mesnil-Glaize appartenait encore aux Droullin. Les Le Vavasseur possédaient la sergenterie du Bréton. Champeaux, paroisse de Belfonds était à Louis d'Erard ; Tercey à Gabriel du Quesnel ; la vavassorerie au Sage en Méhérent, commune de Mortrée, appartenait au roi.

Les Droullin avaient encore le Moncel. Occaignes avait été acquis récemment par les Grancey. Jean Thirmois avait les fiefs d'Abbeville et de Guernon. Les Corday possédaient Glatigny et Grosdouet. Simon Turgot était propriétaire de Cauvigny. Le fief de la Ruinée était aux Clarisses d'Argentan.

Le fief de Cropus était alors entre les mains des enfants mineurs du Bouillonney de la Boutonnière, dont nous avons parlé plus haut : ils possédaient aussi Hobloville. Le fief du Jardin était passé des Grimoult aux Grancey ; les Grimoult conservaient le fief aux Feubvres.

Breveaux était à Nicolas Mallet ; Trémont à Jean du Four ; Coupigny à Gabriel du Quesnel. Le fief d'O, près Mortrée était revenu aux Chauvieux, de la succession de la famille de Laquelle ; dont nous venons d'esquisser la vie. Jean Vauquelin des Yveteaux était le second fils d'Hercule Vauquelin, et comme la plupart de ses ancêtres il dût naître à Caen ou à Falaise.

Son père, élève du savant Halley, avait été lieutenant-général à Caen en 1626, maître des requêtes en 1634, membre du Parlement de Paris en 1635, et il passa encore par d'autres charges jusqu'à ce qu'il devînt conseiller ordinaire en 1644. Peu sympathique au cardinal de Richelieu, il vint en Normandie où il

mena la vie de gentilhomme campagnard ; c'est là que le roi lui envoya des lettres patentes qui érigeaient en marquisat sa terre d'Hermanville-sur-Mer. Hercule Vauquelin mourut à Caen le 15 septembre 1678. Son fils Jean, selon le désir qu'il en avait exprimé avant sa mort, emporta ses cendres aux Yveteaux.

Alors le jeune homme, livré à lui-même, se livra tout entier à l'étude des lettres et composa un grand nombre de manuscrits dont le plus connu aujourd'hui est celui *des Jardins* composé de sept cent quatre-vingt-sept pages in-folio, toutes écrites d'une même main. Cette œuvre colossale porte à la page quatre cent quatre-vingt-deux cette note qui en indique à peu près la date : « Jean-Jacques, seigneur et patron de Vrigny a épousé, au mois de janvier 1713, noble damoiselle Louise-Anne d'Anfernet, fille du baron de Montchauvet ». Ce manuscrit est partie en prose, partie en vers. L'auteur y parle du paradis terrestre, du jardinage, de la culture des fleurs, des légumes, des arbres fruitiers et des arbres forestiers. Il y fait entrer beaucoup de pensées de poètes étrangers qu'il réunit avec beaucoup d'art. Nous aurions eu dessein de citer quelques vers de cette œuvre ; mais tous sont tellement licencieux qu'ils n'entrent que difficilement dans une œuvre sérieuse.

Jean des Yveteaux mourut à quatre-vingt-deux ans, d'une rétention d'urine, qui le fit beaucoup souffrir, mais ne lui empêcha pas de faire le sonnet suivant dans le fort de ses douleurs.

« Enfin je ne suis plus des habitants du monde
Mon âme est échappée et ne tient plus de lieu,
Elle a quitté mes sens : le seul amour de Dieu
Me fait tout voir en ange et sans cause seconde ;

Que je suis au-dessus de la terre et de l'onde,
Que j'en suis séparé par un heureux adieu,
Que nos travaux sont doux, quand je suis au milieu,
Plus je suis agité, plus ma paix est profonde.

Que pensez-vous, mortels, que j'aime, que les Cieux,
Qui m'inspire en mourant ces pensers glorieux,
Plus clairs que le soleil et plus nets que l'aurore ?

C'est le brûlant amour du maître que je sers,
Qui m'a paru si vif aux maux que j'ai souffert,
Qu'au lieu d'en être las, je veux souffrir encore. »

Ces sentiments en face du trépas sont d'un cœur sensible et fort. Nous voulons citer encore de lui un autre sonnet qui passe pour son chef d'œuvre ; malgré l'esprit de volupté qui s'y fait un peu trop sentir :

« Avoir peu de parents, moins de train que de rente,
Rechercher en tous lieux l'honnête volupté,
Contenter ses désirs, conserver sa santé,
Et l'âme de procès et de vices exempte :

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevés en quelque autorité,
Mais sans besoin d'appui garder sa liberté,
De peur de s'engager à rien qui mécontente,

Des jardins, des tableaux, la musique, des vers ;
Une table fort libre et de peu de couverts ;
Avoir bien plus d'amour pour soi que pour sa dame.

Etre estimé du prince, et le voir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine, et peu d'enfants sans [femme] ;
Font attendre à Paris la mort bien doucement. »

Un autre des Yveteaux, président de l'académie de Caen, fut encore poète, mais faible rimeur : on cite cependant de lui six vers assez bons sur Madame de Maintenon, devenue vieillot, mais qui passait encore pour dominer Louis XIV :

« David à l'amour succomba,
Salomon devint idolâtre.
Le fameux Hercule fila,
Antoine adora Cléopâtre ;
Mais les maîtresses de ce temps
N'avaient pas soixante-seize ans.

Tout l'immense. ouvrage de Vauquelin des Yveteaux est mélangé de morceaux licencieux et de prières, de conseils de morale chrétienne et de louanges du paganisme : nulle part on ne vit un tel assemblage. La seconde partie renferme une histoire généalogique des Vauquelin : on y trouve de nombreux détails sur le précepteur du duc de Vendôme, qui fut le premier protecteur de Malherbe, son condisciple.

Avant de mourir Jean des Yveteaux alla habiter le faubourg Saint-Gilles à Caen, et il se forma autour de lui un salon littéraire, où dominaient surtout les dames. Mais ces savants plaisirs furent bientôt interrompus par la mort du poète, arrivée le 22 janvier 1716, à deux heures du matin.

Les Percherons au Canada

Depuis la découverte du Canada, sous le règne de François Ier, la France avait toujours cherché à coloniser et à civiliser cette immense contrée ; et, grâce au dévouement de quelques-uns de ses enfants, elle y était parvenue en partie. Mais ce fut surtout au commencement du XVIIe siècle, que cette colonisation s'opéra puissamment au nom du roi. Richelieu fonda même une Compagnie qui portait son nom ou celui de Cent-Associés, dont le but était de peupler ce pays qu'on appelait alors la Nouvelle-France, et d'en tirer partie, non plus seulement par la chasse et la pêche, mais par l'agriculture et par l'industrie.

Comme toujours, nos excellents voisins les Anglais, attaquèrent cette œuvre déjà prospère. La France perdit le Canada en 1629, et ne le recouvra qu'en 1632 par le traité de Saint-Germain. La colonie alors, quoique abandonnée du gouvernement se maintint et même s'accrut surtout par l'habileté et par le dévouement de l'intendant Talon, jusqu'en 1672 ; mais elle était trop faible pour résister seule aux Anglais qui s'étaient alliés avec les sauvages, anciens habitants de la contrée. Au traité d'Utrecht en 1711, la France perdit Terre-Neuve et l'Acadie. En 1755, les Anglais expulsèrent complètement les colons de la Nouvelle-France. Enfin, en 1763, le Canada lui-même, malgré les efforts du brave Montcalm, fut cédé à l'Angleterre. « Alors, dit M. de La Sicotière, la cour put retourner plus librement à ses plaisirs, et Voltaire estima que « nous « obtenions la paix à bien bon compte, au prix de quelques « arpents de neige au Canada ! »

Les premiers colons de la Nouvelle-France étaient originaires de la Saintonge et de l'Angoumois. Nos compatriotes, plus éloignés de la mer, et accoutumés à leur charrue et à leur vie sédentaire, montraient moins de zèle. Cependant les Perche-

rons, les premiers, finirent par s'ébranler et il s'établit bientôt entre la Nouvelle-France et la mère-patrie une sorte de système féodal, qui reliait les colons à la cour et aux grands, aux moyens de certains hommages et de certaines redevances ; mais sans imposition des charges ridicules qui pesaient sur le peuple français; les colons étaient en somme libres et assez peu chargés d'impôts. Il faut dire d'ailleurs que certains seigneurs partaient eux-mêmes avec leurs vassaux, et exerçaient sur eux, en Amérique même, leur suzeraineté. On envoya avec ces colons, qui emmenaient avec eux leurs familles un certain nombre de soldats qui rendirent de grands services à la colonie.

Le Père Charlevoix et les Anglais eux-mêmes ont rendu justice aux bonnes mœurs et au travail de ces premiers colons du Canada. Des chiffres confirment ce jugement de nos amis et de nos ennemis : sur six cent soixante-quatorze enfants baptisés dans le gouvernement de Québec de 1621 et 1650, un seul était illégitime, et on n'en trouve qu'un non plus de 1661 à 1690. Dès l'an 1646, notre évêque, Camus de Pontcarré sollicitait l'établissement d'un évêché au Canada. Le prélat fut appuyé par Antoine Barillon de Morangis, qui devint plus tard intendant d'Alençon de 1677 à 1684 : il était alors conseiller du roi et directeur des finances : et il aida puissamment à l'établissement de l'hospice de Ville-Marie.

On croit que le promoteur de l'émigration percheronne fut Robert Giffard, médecin, originaire de Mortagne et époux de Marie Renouard : il avait fait partie de la Compagnie Richelieu et avait passé quelque temps au Canada, où il avait même été fait prisonnier par les Anglais. Il avait obtenu un vaste terrain sur la rive du Saint-Laurent, et vint chercher des colons dans sa patrie ; le 14 mars 1634, il traitait avec Jean Guyon, maçon et Zacharie Cloustier, qu'il emmena avec lui. Mais plusieurs procès brouillèrent entre eux Guyon et son suzerain. Guyon perdit, mais resta cependant établi au Canada.

Quant au suzerain Giffard, il maria ses filles aux deux fils de Jean Juchereau, sieur de More, et, depuis ce temps, le nom de Juchereau devint considérable au Canada. Plusieurs membres de cette famille se distinguèrent à la guerre et ailleurs, et encore aujourd'hui ce nom est porté avec honorabilité par plusieurs citoyens tant du Canada que du Perche, origine de la famille.

Le mouvement, une fois donné, se répandit promptement. soit par le moyen des liens de parenté, soit par les engagements et la perspective de faire fortune en Amérique. Les paroisses d'Appenay-sous-Bellême, de Champs, de Feings, d'Igé, de Saint-Langis, de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, de Mortagne, de Parfondeval, du Pin-la-Garenne, de Randonnay, de Tourouvre et de la Ventrouse fournirent leur contingent ; et plusieurs autres paroisses dépendant aujourd'hui du département d'Eure-et-Loir ainsi que de la Haute et de la Basse-Normandie les imitèrent.

On distingue parmi ces émigrants Mme de la Peltrie d'Alençon, fille de Guillaume de Chauvigny de Vaubougon, président de l'élection d'Alençon, veuve de Charles Gruel de la Frette, sieur de la Peltrie ; poursuivie par de nombreux soupirants, et tourmentée par son père, qui voulait la faire convoler à un second mariage, elle se déroba à toutes les poursuites, en simulant un mariage avec M. de Bernières, seigneur de Louvigny, près Caen. A la mort de son père, elle résolut de se rendre au Canada ; probablement pour exécuter un vœu qu'elle avait fait auparavant. Sa famille la fit mettre en curatelle, sous prétexte de prodigalité ; mais le Parlement de Normandie cassa la sentence des juges d'Alençon. Alors elle travailla avec zèle et parvint à conclure à Paris, en 1639, l'acte de la fondation qu'elle méditait. Elle partit ensuite avec la fameuse Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours, et la gloire de son Ordre ; elles furent reçues à Québec avec des transports de joie et de reconnaissance, et prirent possession le 1er août 1639, d'une petite maison qu'elles changèrent plus tard contre une plus spacieuse. Mme de la Peltrie s'y occupa avec un zèle infatigable de l'éducation des jeunes filles, jusqu'à sa mort, arrivée le 25 décembre 1671. Son corps fut inhumé dans sa maison même, et son cœur fut déposé dans l'église des Jésuites, où l'on prononça son oraison funèbre. On montrait encore, il y a peu d'années, le frêne à l'ombre duquel elle réunissait les petites sauvages pour les instruire : son nom est resté célèbre dans le Ménologe des Ursulines.

L'émigration, à laquelle prirent part la Beauce, la Brie et le Maine continua de 1635 à 1666, époque à laquelle le mouvement se ralentit, ou même cessa complètement. On peut éva-

luer à cent cinquante le nombre des familles que le Perche fournit au Canada. Ces familles se multiplièrent beaucoup, et on en estime aujourd'hui le nombre à quatre-vingts mille. La famille Grangnon, de la Ventrouse, compte à elle seule deux à trois mille branches. Il n'y a presque pas une paroisse de la Nouvelle-France, qui ne possède une famille de ce nom.

Mais ce qui distingua surtout notre colonie percheronne, ce fut la solidité avec laquelle elle s'établit sur le sol de sa nouvelle patrie, tellement qu'abandonnée par la France, elle a pu se constituer en un état fort encore sous le joug de nos voisins d'outre-Manche. Il y a des histoires plus brillantes que celle de nos compatriotes des bords du Saint-Laurent : aucune ne peut-être plus honorable.

Maintenant, en effet, la valeur de la propriété va toujours croissant sur ce prétendu « morceau de glace » de Voltaire. Les chemins de fer y ont pris un essor inouï : la marine marchande du Canada occupe le quatrième rang dans le monde. Nulle part les fortunes ne se font, ni peut-être ne se défont avec la même facilité.

Ce qui distingue encore ces hommes pacifiques c'est leur amour pour la France, malgré la qualité de sujets anglais dont on les a dotés malgré eux. Ils ont conservé notre langage, même ses incorrections, nos usages, nos chansons les plus populaires, telles que le *Roi Dagobert* et autres. Un Français, sur les bords du Saint-Laurent se croirait presque sur les bords de l'Orne ou de l'Huîne.

Récemment M. Mercier d'une famille originaire de Tourouvre, après un voyage entrepris dans la patrie de ses ancêtres, a provoqué un mouvement d'indépendance au Canada. L'entreprise a échoué, et les Anglais son restés maîtres du terrain : cet échec a conduit M. Mercier au tombeau. Mais, qui peut connaître l'avenir.

Fiefs d'Argentan et d'Exmes

Terminons ce long pontificat par un tableau abrégé des fiefs situés dans les vicomtés d'Argentan et d'Exmes, dressé en 1636 par Maunoury, avocat du roi en cette même ville d'Argentan. Nous ne parlerons que de ceux qui appartenaient à des familles encore connues au commencement de notre siècle.

La sergenterie d'Argentan, d'abord à la famille de Beaurepaire, était passée à Olivier Pottier, sieur de Boissey.

Le fief Droullin, en Coulandon, appartenait à la famille de la Pallu : Saint-Christophe était retourné à une branche des Droullin.

Le fief de Say appartenait à Nicolas Droullin, ancien propriétaire de Coulandon : cette famille l'a possédé jusqu'au commencement du siècle.

Avernes-sous-Exmes était possédé par Robert Guerpel ; Sainte-Eugénie, par Olivier du Barquet, du Bourg-Saint-Léonard ; Aubry-le-Panthou, par Guillaume d'Osmond, écuyer, sieur de Béville.

Le fief des Astelles était à la famille Bernat de Courménil.

La sergenterie d'Exmes était tenue par messire de Valpoutrel, vice bailli d'Alençon : la baronnie de Nonant était à Félix le Comte, Commeaux appartenait à Charles d'Avoines ; Mandeville à Charles-le-Grix, sieur de Coupigny : les d'Avesgô avaient Nonantel. Il y avait de plus dans la baronnie de Saint-Lohier un fief du Bois-de-Corday, possédé par Thomas de Corday.

Les Osthieux (Authieux) étaient à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen : Mesnil-Montchauvel passa de la famille de Guerpel à celle de la Motte-Ango. Les Tanneguy-Leveneur, avaient Crocy, et la baronnie de Trun appartenait à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen ; Guillaume de Morel, sieur de Putanges possédait le fief de Barou et le moulin de Morteaux.

CHAPITRE V

François Rouxel de Médavy, 67e Évêque de Séez

1651-1670

—

Les Médavy-Grancey. — François Rouxel de Médavy, évêque de Séez. — Son synode diocésain. — Le Jansénisme. — L'abbé de Rancé et sa réforme de la Trappe. — Affaire du théologal Jean-le-Noir. — Derniers actes du pontificat de François de Médavy. — Le Père François d'Argentan. — Nonant à cette époque. — Toustain de Billy. — L'abbé des Thuileries. — Nicolas Papin. — Madeleine de Chauvigny. — Les Visitandines d'Alençon.

Deux ans après la mort de l'évêque du Mans, Emeric de la Ferté, l'évêque de Séez, Jacques Camus de Pontcarré, descendait à son tour dans la tombe, et avait pour successeur François Rouxel de Médavy, abbé commendataire de Cormeilles et de Saint-André-en-Gouffer, et en outre conseiller d'Etat. Ce nouveau prélat appartenait à l'une des familles les plus remarquables du diocèse : nous en avons parlé déjà nombre de fois à nos lecteurs, forcé par la suite des événements ; maintenant il nous paraît à propos de dessiner complètement le rôle prépondérant qu'elle a joué dans nos contrées.

Les Médavy-Grancey

Médavy, possession de cette famille pendant plusieurs siècles, est un petit village situé entre Séez et Argentan, tout près d'Almenêches dont l'abbaye bénédictine nous a souvent occupé.

L'étymologie de ce nom de Médavy a souvent exercé la sagacité des savants. Les modernes ont fait venir ce nom de *mediâ viâ* (à moitié chemin), parce que cette localité se trouve en effet à peu près à égale distance de Séez et d'Argentan, et qu'il y a plusieurs autres Médavy placés dans une situation analogue, entre deux forteresses. Mais ceci n'est qu'une supposition, et

les noms portés autrefois par le Médavy qui nous occupe ne viennent guère à l'appui de cette hypothèse. On trouve en effet comme nom de ce lieu *Medavium*, *Nel-Davidis*, *Mes-David*, *Maii-David*, *Medela-Davidis*, tous bien éloignés comme on le voit de celui de *Mediâ-Viâ*. M. Victor des Diguères, auteur d'un ouvrage considérable sur la famille de Médavy, donne pour étymologie au nom de ce village le mot celte *Medle*, mélange d'eaux, parce qu'il se trouve en effet au confluent de l'Orne et du Don.

Le château habité par la famille dont on tira notre évêque, subsiste encore en partie aujourd'hui ; et on y remarque deux tours qui doivent avoir fait partie de l'ancienne enceinte fortifiée. Cette petite place était défendue au nord par la rivière elle-même, et des trois autres côtés, par un canal circulaire. Le beau bâtiment que l'on a bâti en place de cette forteresse remonte aux dernières années du règne de Louis XIV ; ce fut le marquis de Grancey, frère de notre évêque Rouxel de Médavy et du maréchal de Grancey, dont nous parlerons bientôt spécialement, qui bâtit cette villa considérable.

L'ancien château renfermait une chapelle dédiée à Saint-Jean, qui était à la présentation des seigneurs de Médavy, comme la cure de la paroisse elle-même.

Le plus ancien seigneur de ce lieu dont le nom apparaisse dans l'histoire est Payen de Médavy, dont la fille Agathe épousa à la fin du XIIIe siècle Foulques d'Aunou, et porta ainsi dans cette maison alors puissante, le domaine de Médavy dont elle était seule héritière. En 1327, cette noble dame, devenue veuve, reconnut par acte solennel que ses ancêtres avaient donné en aumône à l'abbaye de Saint-Evroult en 1181, la cure de Médavy, qui pourtant revint à la fin aux seigneurs du lieu, à la suite de diverses transactions.

La famille des Foulques ne posséda non plus que pendant un temps assez court le domaine de Médavy, qui passa ensuite à la famille du Merle, dont nous avons souvent parlé, et qui produisit à cette époque un maréchal de France et deux gouverneurs d'Argentan.

Au commencement du XVe siècle, Médavy appartenait à Colin Paynel, qui céda cette terre le 23 septembre 1409 à Guillaume Larçonneur, en échange d'Aubry-le-Panthou, qui, du reste, revint bientôt après à son premier propriétaire.

Guillaume Larçonneur était un seigneur normand, devenu anglais, qui suivait les drapeaux d'Henri V, lors de la conquête de France par ce prince pendant la guerre de cent ans. Il s'établit dans nos contrées, comme l'avaient fait plusieurs de ses compatriotes depuis les premières guerres d'Edouard III. Lorsque la Pucelle eut chassé les Anglais de France, la plus grande partie de ces seigneurs retourna en Angleterre ; mais quelques-uns préférèrent se faire naturaliser Français, et de ce nombre fut Guillaume Larçonneur, qui d'ailleurs tenait à notre sol par les liens les plus chers, puisqu'il avait marié sa fille unique à Jean Rouxel, seigneur du Plessis-Morvant. Il faut ajouter qu'il n'attendit pas pour devenir français que les Anglais fussent complètement vaincus, puisqu'il fut tué avant l'apparition de la Pucelle. L'intérêt ne fut donc pas le mobile qui le fit agir.

Ce preux chevalier était, dès l'an 1399, officier de Pierre II d'Alençon ; puis il devint l'écuyer favori et le maître-d'hôtel de Jean I[er], tandis que sa femme, Jeanne d'Agneaux, possédait toute la confiance de l'épouse du comte, Marie d'Espagne, qui en fit sa dame d'honneur. Jean I[er] constata authentiquement la noblesse de son favori en 1410, et le dispensa d'en fournir les preuves, à cause de l'éloignement de son pays d'origine. Lorsque le vaillant comte d'Alençon trouva, comme nous l'avons dit, la mort à Azincourt, après avoir tué de sa propre main le duc d'York et terrassé le roi d'Angleterre lui-même, Guillaume Larçonneur se trouvait, croît-on, à ses côtés.

Jean II, successeur de Jean I[er], et sa femme, Jeanne d'Orléans, continuèrent à Guillaume Larçonneur et à son épouse la protection que leur avait accordée Jean I[er]. Guillaume devint à cette époque gouverneur d'Argentan ; mais cette place fut prise quelque temps après, assez facilement pour qu'on pût accuser de manque de courage celui qui y commandait. Il est heureux pour la mémoire de Guillaume Larçonneur de pouvoir constater que ce n'était point lui qui commandait alors à Argentan, mais un nommé Trousseauville. Quoi qu'il en soit, Guillaume affermit sa gloire en se faisant tuer à côté de son jeune maître Jean II en 1424, à la bataille de Verneuil. Il avait contribué beaucoup avec sa femme, Jeanne d'Agneaux, à la fondation de la chapelle principale de l'hospice de Saint-Thomas d'Argentan, où Jeanne reçut la sépulture.

Nous avons dit que la fille du seigneur, dont nous venons de parler, Marie Larçonneur, était mariée à Jean Rouxel du Plessis-Morvant, en Bretagne. Lorsqu'elle contracta ce mariage, elle était déjà veuve d'Alain de la Vieuville. Il est important maintenant de connaître quelle était cette famille des Rouxel, qui posséda Médavy depuis cette époque jusqu'en 1728.

Les Rouxel, comme les Larçonneur, étaient venus d'Angleterre en France pendant la guerre de cent ans, mais pour y combattre sous les drapeaux de Charles VI. Le chef de la famille, qui se nommait Jean, s'était ensuite attaché au duc Jean de Bretagne, attiré par son frère, Henri Rouxel, qui mourut bientôt après sans enfants, et dont les biens passèrent en 1397, à l'illustre maison d'Avaugour. La postérité de Jean Rouxel devint par conséquent la seule qui portât ce nom en Normandie, mais il en était resté une branche en Angleterre, où cette famille était établie depuis la conquête normande, puisqu'on voit figurer dans la liste des compagnons de Guillaume-le-Conquérant un seigneur du nom de Roussel, dont les descendants devinrent les Rouxel de France et les Russel d'Angleterre. On sait que lord John Russel, premier ministre anglais dans ces derniers temps, se glorifiait de cette origine.

Quant à notre Jean Rouxel, il fit d'abord partie en 1432 des trente chevaliers qui défirent trente chevaliers anglais près du château de Rânes ; car on sait que la Normandie a eu, comme la Bretagne, son combat des Trente. En 1437, il reçut plusieurs dons du roi Charles VII. Enfin il mourut avant sa femme, Marie Larçonneur, qui sortit de cette vie le 16 juillet 1460.

Ces deux époux laissaient sept enfants : l'aîné nommé Alain eut la seigneurie du Plessis-Morvant, et les trois fiefs de Roiville, Brethel et Aubry-le-Panthou, en Normandie. Mais, s'étant déclaré pour le duc de Bretagne, il se vit confisquer, par ordre de Charles VIII, en vertu de lettres royales données le 24 novembre 1487, les trois fiefs qu'il possédait dans nos contrées. Cependant cette sentence ne fut pas entièrement exécutée : les fiefs ne lui furent pas enlevés à leur propriétaire ; mais quelque temps après, il se présenta une complication : l'official de Séez ayant été assassiné par le page d'un sieur le Bouthellier, Alain Rouxel fut accusé d'avoir favorisé le meurtre, il fut toutefois reconnu innocent et acquitté une seconde fois. Il mourut en 1490, laissant un fils, Pierre Rouxel, qui mourut bientôt après.

Le frère cadet d'Alain, Georges Rouxel, eut pour partage la terre de Médavy.

Olivier Rouxel devint seigneur d'Aubry-le-Panthou, en vertu d'un échange avec son neveu Pierre. Enfin Jeanne Rouxel épousa en 1455 Jean de Silly. Nous avons déjà parlé de cette noble famille qui s'alliait ainsi à celle des Rouxel, et qui devait jouer un certain rôle dans la Basse-Normandie. Un Silly combattit avec éclat à Marignan ; un autre fut bailli de Caen, et nous avons raconté l'histoire du long et important pontificat de l'évêque de Séez, Jacques de Silly, dont le père, seigneur de Lonray, près Alençon, était chambellan du roi et gouverneur du duché d'Alençon : celui-ci avait pour mère Anne de Pré-en-Pail.

L'évêque Jacques de Silly eut trois nièces. Il donna pour dot à la première le château de Lonray, qu'elle porta en mariage au sieur de Matignon, comte de Gacé. La cadette eut les Rouges-Terres, à deux lieues de Séez, et l'évêque y fit bâtir un château qu'elle porta en dot au seigneur de Rabodanges. Enfin la troisième épousa un membre de l'antique famille d'Angennes, qui était une branche des marquis de Rambouillet ; et elle reçut pour dot le château de Fontaine-Riant, aux portes de Séez.

La sixième enfant de Jean Rouxel fut Gillette, mariée en 1435 à Guillaume de Champvallon, sieur de la Mailleraye, et le 26 mai 1453, après la mort de son premier mari, elle épousa Gilles d'Avaugour. Enfin, Catherine, la dernière de cette nombreuse famille, fut mariée le 31 mars 1457 à Gilles Badin, écuyer, sieur de Vaucelles, près Bayeux, dont elle eut un fils et une fille qui entra dans la famille des Néel, que nous verrons plus tard fournir un évêque au diocèse de Séez.

Celui de ces sept enfants qui nous intéresse le plus est Georges, le seigneur de Médavy, capitaine des francs archers du duché d'Alençon et des comtés du Perche et de Mortain. Il suivit Louis XII et Bayard dans le Milanais en 1513, et fut tué à la fameuse bataille de Guinegate, la journée *des Éperons*, le 16 août de la même année. Il avait épousé Catherine d'Escalles, fille du sieur d'Argentelles, maître-d'hôtel de Jean II d'Alençon. Cette Catherine, dame du Crocq, avait apporté en mariage à son mari le fief de ce nom, situé en Montchevrel, et dont le possesseur rendait hommage au duc d'Alençon. Elle mourut le 15 août 1520, et fut enterrée dans l'église de Montchevrel.

Cette fois encore, le château de Médavy passa au cadet de la nouvelle génération, Fleury Rouxel, par la renonciation de l'aîné, nommé Robert. Le troisième enfant, Alain Rouxel, eut la seigneurie du Crocq ; et Isabelle, sœur de l'un et de l'autre, épousa le seigneur d'Ectot, qui acheta la terre de Roiville, au canton de Vimoutiers,

Fleury Rouxel, outre sa seigneurie de Médavy, possédait celle d'Aubry-le-Panthou. Il épousa d'abord, le 9 janvier 1496, Phillippa de Sarcilly, fille de Jean, seigneur d'Ernes et de Catherine de la Palu : et plus tard, en secondes noces, Guillemette de Mathan, veuve de Jacques de Pierrefitte, fille de Gilles de Mathan et d'Etienne d'Avesgô. Il n'eut de ces deux mariages qu'un fils, Jacques Rouxel, qui fut son héritier, et quatre filles, dont l'une épousa un Montagu et l'autre un Granval.

Jacques Rouxel se trouva ainsi héritier et possesseur de presque tous les fiefs appartenant à la famille. Il épousa en 1523 Françoise de Pierrefitte, fruit du premier mariage de sa belle-mère, Guillemette de Mathan avec Jean de Pierrefitte. Françoise apporta en dot à son mari la terre d'Occagnes. Cette terre, appelée le Ménil-d'Occagnes, possède encore les ruines d'un château du XVI[e] siècle, probablement bâti par Jacques de Médavy ou par son successeur. Jacques mourut le 11 décembre 1560 ; et sa femme, Françoise de Pierrefitte, le 12 octobre 1562.

Les deux époux avaient eu dix enfants, dont les quatre aînés moururent dès le premier âge. Le successeur de Jacques à Médavy fut son cinquième fils, nommé René. Né en 1526, il fut nommé capitaine par le roi Henri II, et reçut à la bataille de Saint-Quentin, une blessure dont il mourut en janvier 1558. Il avait épousé en 1552 Françoise Le Vieil, veuve de Maurice Gouhier, sieur de Fontenay et des Champeaux, mais elle mourut fort peu de temps après son mariage.

Alors René rechercha la main de la veuve de l'Escorpain ; mais ce mariage fut rompu par sa mort inopinée : d'ailleurs il entretenait en même temps, toujours sous promesse de mariage, la veuve de Sainte-Marthe, dont il eut un fils illégitime, nommé Julien, qu'on essaya de présenter à la succession comme légitimé. Le procès dura vingt ans, au bout desquels Julien fut débouté de ses prétentions.

Le frère puîné de René Rouxel, nommé Georges, obtint alors les seigneuries de Médavy, de Pierrefitte et du Ménil-d'Occagnes. Il fut tué, comme son frère, en 1558, près de Gravelines.

Médavy revint alors à Jacques, le troisième de la famille, qui avait encore pour frère Frédéric. Celui-ci épousa à Essay, Marguerite Labbé, qui comptait parmi ses possessions celle du Ménil-Froger. Il sortit de ce mariage une fille qui épousa en 1598 Antoine Osmond, à qui elle apporta en dot Aubry-le-Panthou, Pierrefitte et d'autres terres encore. Aubry-le-Panthou est resté jusqu'à nos jours la propriété de cette famille d'Osmond, qui lui donna même son nom. Il est possédé aujourd'hui par une autre famille d'Osmond, qui n'a rien de commun avec la première.

Denis Rouxel, neuvième et avant-dernier enfant de cette famille, devint évêque de Lisieux, nous lui consacrerons plus tard spécialement une petite notice.

Enfin, la plus jeune de tous, Anne Rouxel, épousa d'abord Guy du Bouillonney, seigneur de Malnoyer, et en secondes noces, le sieur de Suresnes. Une des filles issues de ce mariage entra dans la famille d'Avernes.

Jacques Rouxel, premier baron de Médavy

Jacques Rouxel, de simple seigneur de Médavy qu'il était alors, en devint baron en 1596. Il possédait en outre Occagnes, Caumont, Blanche-Lande, la Palu, le Crocq, le Ménil-de-Boussay et la Mothe. Né en 1528, il se disposait à entrer dans les Ordres, lorsque la mort de ses deux aînés le porta à rester dans le monde. François, duc d'Alençon le prit en amitié et le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il fut ensuite fait capitaine de cent arquebuses, combattit glorieusement à Jarnac, et y reçut le collier des Ordres du roi. Deux ans après, en 1571, le duc le nommait gouverneur d'Argentan, assez à temps pour sauver dans cette ville, à la Saint-Barthélemy, la vie des Huguenots, qui y étaient fort peu populaires. En 1573, il devint capitaine de cinquante hommes d'armes, et chambellan ordinaire du duc d'Alençon, qui l'appelait *son bon ami*, et qui le fit, en 1584, son conseiller ordinaire et son lieutenant-général aux duché d'Alençon et comté du Perche.

Ce fut donc, avons-nous dit, en 1596, que Henri IV érigea en baronnie la seigneurie de Médavy, dont Jacques se démit cinq ans après en faveur de son fils Pierre. Il mourut quatre ans après cette démission, en 1605, à l'âge de quatre-vingts ans. Son épouse, Perrette Foulques de Manetot, était parente des Foulques d'Aunou et des seigneurs du Grès. Elle mourut de joie dans un âge très avancé, en voyant revenir sain et sauf son fils Jacques après une guerre longue et sanglante.

Pierre Rouxel, deuxième baron de Médavy, dont nous venons de parler, était l'aîné des enfants de Jacques : Vincent, le cadet, mourut âgé seulement d'un an ; François, futur évêque de Lisieux, était le troisième : nous aurons à nous en occuper spécialement plus tard ; Jacques, chevalier de Malte, grand-prieur d'Aquitaine, bailli de Morée, commandeur de Lagny-le-Sec, fut neuf ans ambassadeur près du roi de France. Il était de plus lieutenant du roi à Argentan. Ce fut lui qui fut la cause involontaire de la mort de sa mère, comme nous l'avons dit plus haut. Il mourut à son tour en 1647, à l'âge de soixante-cinq ans, laissant la réputation d'un grand homme de guerre.

Françoise, sœur des précédents, mourut jeune. Quant à Marie, la plus jeune de la famille, elle était filleule de l'évêque de Séez, Louis du Moulinet, et de Mesdames de Harcourt et de Rabodanges.

Pierre Rouxel de Médavy, premier comte de Grancey

Pierre Rouxel, après avoir été deuxième baron de Médavy, devint premier comte de Grancey. Ce fut un des hommes les plus marquants de la famille. Nous dirons plus tard comment il s'acquit cette dignité de comte. Il épousa Charlotte de Hautemer, fille du maréchal de Fervaques, et en eut dix-sept enfants : André, filleul de l'amiral de Villars et du maréchal de Fervaques, son grand-père, mourut de la peste en 1598 ; Jacques mourut enfant : Henri eut pour parrain le roi Henri IV, représenté par le cardinal du Perron, et pour marraine la comtesse de Tillières, dont le magnifique château se trouve dans les environs de Verneuil. Guillaume fut baptisé dans l'église abbatiale d'Almenêches, dont sa sœur Louise, âgée de cinq ans, venait d'être nommée abbesse. Ce fut l'évêque de Séez, Claude de Morennes, qui vint faire cette cérémonie : ce jeune seigneur mourut aussi à la fleur de l'âge.

Jacques devint maréchal de France et François devint évêque de Séez. Notre intention est de parler assez au long de l'un et de l'autre. Quant à Guillaume, comte de Marey, lieutenant-général des armées du roi, nous lui avons déjà vu jouer à Argentan un assez triste rôle dans les guerres de la Fronde.

Renée fut mariée au marquis de la Londe, maire de Rouen, lieutenant de l'amiral Villars, chef de la Ligue en Normandie. Gagné en 1620 par le duc de Longueville, au parti de la reine-mère contre la cour, le mari de Renée de Médavy cherchait à se fortifier dans son château, lorsqu'un arrêt du Parlement vint interrompre les travaux de défense.

La femme de ce seigneur, Renée de Médavy, était tendrement unie à sa sœur, Guyonne-Scholastique, alors à la tête du monastère de Verneuil, qui venait d'être fondé, et dont la marquise de la Londe fut une des plus insignes bienfaitrices. Deux fois elle recueillit dans son château les sœurs de ce monastère affligées par la peste ; aussi, lorsqu'elle mourut en 1645, sa perte excita-t-elle de vifs regrets à la communauté, qui fonda pour le salut de son âme un service annuel.

Charlotte eut pour parrain le maréchal de Brissac et pour marraines Mesdames d'O et de Saint-Remi. Elle se maria au chevalier Jacques de Castelneau, et en eut six enfants, parmi lesquels nous remarquons Henri de Castelneau, tué au siège de la Rochelle ; Jacques de Castelneau, maréchal de France, et Charlotte de Castelneau, d'abord religieuse d'Almenêches, puis abbesse de Rouxierres, au diocèse de Toul.

Louise de Médavy-Grancey fut abbesse d'Almenêches : nous avons déjà vu ce qu'elle a fait de plus remarquable. Madeleine, née à Argentan, fut abbesse de Gomer-Fontaine. Anne, sœur des deux précédentes, née à Verneuil, fut abbesse de Vignats ; Guyonne-Scholastique fut, comme nous l'avons dit plus haut, la première abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil.

Françoise fut d'abord religieuse d'Almenêches, sous le nom de Sœur du Saint-Esprit. Mais en 1642, elle fut envoyée par sa sœur, l'abbesse Louise de Médavy à Saint-Nicolas de Verneuil, puis sept ans après, elle fut mise à la tête du prieuré d'Argentan ; mais elle mourut en allant prendre possession de son petit monastère, le 18 mai 1649, et elle fut inhumée à côté de sa mère, dans l'église de l'abbaye de Verneuil. Marguerite fut,

comme sa sœur Madeleine dont nous avons parlé, abbesse de Gomer-Fontaine. Une seconde Louise, différente de l'abbesse d'Almenêches, fut religieuse à Vignats, ainsi que la plus jeune de ses sœurs, nommée Jeanne.

Le maréchal Jacques Rouxel de Médavy-Grancey

Le titre de comte de Médavy-Grancey passa ensuite au cinquième enfant de cette nombreuse famille, Jacques Rouxel de Médavy, maréchal de France et chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Celui-ci se maria deux fois : la première à Catherine de Monchy d'Hocquincourt, sœur du maréchal de ce nom ; et la seconde à Charlotte de Mornay de Villarceaux. Il eut neuf enfants de la première et douze de la seconde. Ce fut l'aîné de tous, nommé Pierre, qui lui succéda comme comte de Grancey. Georges, le cadet, fut élevé par sa grand'mère, la maréchale d'Hocquincourt, et par sa mère, la maréchale de Grancey. Son grand oncle, Jacques de Médavy, qui était, comme nous l'avons dit grand prieur de Malte, le fit recevoir dans le même Ordre en 1646. Il mourut fort regretté du grand-maître, en commandant les galères chrétiennes contre les Turcs.

François et Jacques étaient jumeaux et moururent jeunes. François-Bénédict changea son titre de comte en celui de marquis. Ce fut une récompense des services qu'il avait rendus comme lieutenant-général des armées du roi, et comme gouverneur d'Argentan.

Marie-Louise fut abbesse d'Almenêches après sa tante, Louise de Médavy. Marie-Françoise fut d'abord abbesse de Vignats, puis de la Saussaie près Paris ; enfin, Marie Bernarde succéda à sa tante Guyonne-Scholastique, comme abbesse de Verneuil.

Les douze enfants de Charlotte de Mornay furent moins remarquables que leurs aînés. Nous citerons seulement Hardouin, connu sous le nom de *l'abbé de Grancey*, premier aumônier du duc Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV ; Marie-Louise, mariée à son cousin, le comte de Marey, fils de celui dont nous avons parlé plus haut, et gouvernante des princesses d'Orléans après la marquise de Grancey, sa mère ; Marie-Madeleine, qui fut religieuse de Verneuil, puis abbesse

d'Almenêches ; Marie-Anne, religieuse à Vignats, puis abbesse du Parc-aux-Dames, au diocèse de Senlis : sa sœur Marguerite-Charlotte, lui succéda dans cette charge ; Louise-Elisabeth, dame d'atours de la reine d'Espagne ; enfin Marie-Charlotte, religieuse à Gomer-Fontaine, puis prieure de cette abbaye, dont sa tante était abbesse, comme nous l'avons dit plus haut.

Il est facile de reconnaître par cette généalogie que les Médavy-Grancey étaient d'une fécondité extraordinaire. Le second Pierre, fils aîné du maréchal, se maria deux fois comme son père, et eut de ses deux mariages treize enfants : six de Henriette de la Palu-Bouligneux, et sept de Marie du Plessis-Bezançon. Il contracta ensuite un troisième et un quatrième mariage, dont il n'eut plus d'enfants.

L'aîné des treize que nous venons de mentionner, Jacques-Léonor, fut maréchal de France, comme son grand-père. Le troisième, nommé Gabriel, entra dans la marine, mais mourut à dix-huit ans, au retour de son premier voyage. Louise-Catherine entra dans la famille de Courcy ; et Henriette-Léonore dans celle des marquis de Putanges.

Jacques Madelain, né du second mariage, eut pour parrain son grand-père, le maréchal de Grancey et pour marraine la présidente de Lamoignon. Il était encore dans sa première jeunesse quand il fut pourvu d'un canonicat dans l'église de Rouen, dont son grand-oncle François de Médavy, était alors archevêque, après avoir été évêque de Séez ; mais il mourut à vingt-deux ans.

Son frère François porta le titre de marquis de Grancey, et fut lieutenant-général des armées du roi : enfin Louis-François entra dans la marine et devint chef d'escadre. Cette généalogie se termine au second maréchal de Grancey, Jacques-Léonor, qui épousa Marie-Thérèse de Maulévrier, nièce du grand Colbert. Nous avons tenu à la donner d'une manière assez étendue pour montrer combien ont été divers, et souvent importants les emplois occupés par les Médavy, l'une des familles nobles qui tient le plus intimement à notre sol. Mais à partir de Jacques-Léonor, cette illustre famille rentre dans l'ombre et disparaît; il serait difficile aujourd'hui, d'en retrouver les descendants directs, s'il en existe encore.

La généalogie complète des Médavy-Grancey nous a été

donnée par M. Victor des Diguères dans un ouvrage spécial et assez considérable qu'il a composé sur cette famille. Par les alliances que ses nombreux membres contractaient avec les autres maisons puissantes de la contrée, la famille des Grancey faisait une sorte de faisceau de la noblesse bas-normande, et cette généalogie jette un certain jour sur un bon nombre de familles illustres ou du moins intéressantes. Nous croyons devoir compléter l'histoire de cette famille en plaçant ici au commencement du pontificat de l'évêque qu'elle nous a fourni, quelques notions biographiques qui feront connaître ses membres les plus distingués.

Pierre Ier, de Médavy-Grancey

Le premier qui se présente dans l'ordre des temps est Pierre Ier, deuxième baron de Médavy et premier comte de Grancey ; c'est le véritable fondateur de la gloire de cette famille Médavy. Il naquit en 1562 et mourut en 1618 : l'évêque de Séez, François Rouxel de Médavy était son sixième fils.

Peu habile dans les sciences, Pierre de Médavy, les étudia cependant à l'université de Caen ; mais son goût et ses aptitudes le portèrent bientôt vers le métier des armes, qu'il apprit sous la direction de son oncle Denis, plus tard évêque de Lisieux, et que nous ferons connaître à nos lecteurs.

La force physique de Pierre était peu commune, ce qui lui aidait beaucoup dans ces temps où les combats corps à corps étaient encore assez fréquents. Aussi fit-il de tels exploits, principalement en Italie, qu'il s'attira des envieux, mais en même temps des admirateurs, parmi lesquels on remarquait le vaillant duc de Nemours.

A l'âge de dix-sept ans, le 8 juin 1579, Pierre fut nommé par le duc François d'Alençon capitaine du château d'Argentan. Il devint bientôt cornette, puis maître de camp d'infanterie et capitaine de gendarmes. En 1588, il obtint la conduite de cent chevau-légers, et peu après, il était maréchal de camp. Ce fut dans le cours de cette année qu'il épousa Mlle de Fervaques.

Lorsque s'organisa *la Sainte-Ligue*, Pierre de Médavy en fut un des premiers partisans, et il y resta attaché jusqu'à la dernière extrémité. Le duc de Mayenne le fit bailli d'Alençon le

27 mai 1589 ; et, un an après, le 15 mai 1590, il avait conquis la ville et le château de Verneuil, dont le chef de la Ligue lui laissa le gouvernement.

Il faut dire qu'il avait emporté cette place par surprise, et qu'il n'était pas absolument approuvé des habitants. Mais il força plus loyalement la tour grise, où commandait Jean de Dreux-Morainville, qui fut blessé dans l'action.

Nommé alors gouverneur de Verneuil, Médavy devint, deux ans après, gouverneur du Perche tout entier ; mais malheureusement pour lui, toutes ses expéditions ne réussirent pas dans ce pays. Il avait pour lieutenant Jacques des Moutis, sieur de la Morandière, qui avait épousé Louise de Vieux-Pont, fille du seigneur de Chailloué. Ce capitaine fut chargé de soumettre Mortagne, qui s'était donnée à Henri IV. Des Moutis pénétra sans difficulté dans la ville, mais il ne put jamais s'emparer du fort, et fut contraint de se retirer après avoir éprouvé des pertes sérieuses.

Alors Médavy accourut au secours de son lieutenant avec quinze ou seize cents hommes, et contraignit le fort de capituler : les officiers royalistes et les habitants ne trouvèrent plus de refuge que dans l'église de Notre-Dame, où ils se retranchèrent. Médavy se précipita sur eux, mais il fut trois fois repoussé ; et ses troupes furent décimées par un feu nourri, partant de l'église. En vain, il fit tirer sur cette tour dix-huit volées de coups de canon : les défenseurs ne cédèrent pas un pied de terrain. Alors le commandant ligueur fit allumer des feux de paille pour aveugler l'ennemi dans son tir ; mais tous ses efforts furent inutiles ; et, craignant d'être attaqué par les royalistes rassemblés à Bellême, il fit sonner la retraite, après avoir perdu cinq drapeaux et soixante hommes, dont cinq capitaines.

Cependant, s'il était malheureux comme général, Médavy se distinguait toujours par sa valeur personnelle. Un jour, il ne craignit pas d'aller, lui douzième, reconnaître le camp royal devant Chartres. Une autre fois, il soutint avec cinquante hommes le choc de huit cents royaux, et fit devant eux sans qu'ils pussent l'entamer une retraite de huit lieues, de Séez à l'Aigle. Enfin, dans un combat sous les murs de Verneuil, il perça dans un élan le sieur de Trépigny, qui commandait une

compagnie de gendarmes, l'enferra jusqu'à la garde, et l'arrachant de dessus ses étriers, l'emporta ainsi plus de quatre pas en l'air. Ce dernier exploit excita l'étonnement de Henri IV lui-même. Ce fait extraordinaire fut le sujet d'un tableau qui a été longtemps au château de Médavy.

Cependant les habitants de Verneuil n'acceptaient pas toujours la domination de leur gouverneur. Ils livrèrent, un jour qu'il était sorti, leur ville au parti royaliste. Mais Médavy revint bientôt et allait livrer Verneuil au pillage, lorsque le curé de la Madeleine, l'une des églises de la ville, l'abbé Jacques Godeville, alla se présenter devant lui, et lui rappela qu'il avait été son condisciple à l'université de Caen. Il lui demanda ensuite la grâce des habitants de Verneuil, que Médavy lui accorda en le serrant dans ses bras. Ce Jacques Godeville d'ailleurs mourut en laissant après lui une grande réputation de sainteté.

Mais la Ligue, malgré quelques fidèles comme notre héros, se dissolvait de toutes parts ; les villes, les forteresses, la population rurale, tout acceptait le gouvernement de Henri IV. Médavy fut sondé sur ce point, commença de prêter l'oreille aux propositions du roi, et finalement s'aboucha avec Sully lui-même. Un traité fut conclu avec quelque défiance. Médavy se rendit à Rouen et y fut reçu avec cordialité, presque avec enthousiasme. Cependant Sully hésitait encore à lui laisser Verneuil, comme le portait le traité; mais la loyauté de Henri ne s'accommodait pas de tous ces subterfuges. Médavy fut confirmé dans sa charge et obtint de plus une gratification considérable.

Ce loyal capitaine servit le roi à Verneuil avec la même fidélité qu'il y avait servi la Ligue. Henri lui en sut gré et ne cessa plus de le combler de bienfaits. En 1599, il devint gouverneur du bailliage d'Evreux, auquel fut réuni le gouvernement de Verneuil. Le 8 octobre suivant, le roi y ajoutait le gouvernement d'Alençon. Henri IV consentit même à être le parrain d'un de ses enfants.

Cet excès d'honneur toutefois devait avoir un terme. Quelques seigneurs, indignés de la faveur dont jouissait auprès de la reine régente l'indigne Concini, qu'elle avait fait maréchal d'Ancre, formèrent contre lui une conspiration dans laquelle Médavy ne fut pas un des derniers à entrer. Cette conduite

excita contre lui des mécontentements, et surtout la colère de Richelieu, qui dit que cet homme « était de toutes les séditions. »

Il n'y eut cependant qu'une disgrâce partielle, et au mois de décembre 1617, le roi invita notre héros à une assemblée de notables, qu'il tenait à Rouen. Médavy y fut saisi d'une maladie qui le conduisit au tombeau le 31 décembre, à l'âge de cinquante-six ans. Son corps fut rapporté à Médavy dans son caveau de famille. Il possédait dans nos contrées, outre Médavy ; le château d'Almenêches, Macé, Marcey, Blanche-Lande, la Palu, le Crocq et Montchevrel, Occagnes, Boissey et la Mothe ; le fief de Marey qui lui venait de son beau-père, le maréchal de Fervaques et qui devint l'apanage d'un de ses enfants ; enfin Almenêches, Bonnevent et Séez, dont le fief portait le nom de Grasville.

Le maréchal de Fervaques

Bien que le maréchal de Fervaques n'ait jamais vécu sur le territoire de notre diocèse, nous lui devons cependant un mot de biographie, pour compléter celle des Médavy, puisque c'était de son chef que la seigneurie de Grancey revint à cette famille. Fervaques était d'abord comte, puis devint duc de Grancey : ce titre de duc ne paraît pas avoir passé à ses héritiers, et peut-être lui était-il personnel. Le lieu d'origine de cette famille était Hautemer, et ses membres ne devinrent sires de Fervaques qu'en 1414. Ils s'allièrent plus tard à la famille de Carrouges, à celle des Montrevel, qui produisit un maréchal de France dont l'action fut si efficace au temps des guerres des protestants dans les Cévennes, et enfin à celle des Grancey, alliée de près à celle des Montrevel.

La terre de Grancey, qui avait donné son nom aux Médavy, se trouvait en Bourgogne. C'était une propriété magnifique, mais à laquelle les Rouxel-Médavy préférèrent leur terre de Basse-Normandie.

Le maréchal de Fervaques, né en 1537 et mort en 1613, fut le membre le plus marquant de sa famille. Il était au siège de Domfront et y prit une part très active ; cependant, il paraît que, s'il lui eût été possible, il aurait sauvé Montgommery,

toujours est-il qu'il n'approuvait pas en général les excès commis contre les huguenots, même sous prétexte de représailles. Aussi embrassa-t-il le parti de Henri IV, aussitôt que celui-ci se posa comme prétendant. Il devint l'un des plus intimes favoris du prince ; mais, comme on faisait remarquer au roi de Navarre que la cour le retenait presque captif, il s'enfuit en Anjou, où, pressé par ses corréligionnaires, il redevint huguenot, bien qu'il se fût converti à la Saint-Barthélemy. Alors Fervaques l'abandonna et ne suivit plus aucun parti. Cependant l'amitié du brave Crillon le fit bientôt rentrer dans les rangs de l'armée royale.

Alors Fervaques s'attacha au duc François d'Alençon, qui voulut en faire son premier conseiller ; mais Fervaques ne réussit point dans ce rôle, et l'échauffourée d'Anvers, que nous avons rapportée, ne fit honneur ni à lui ni à son maître. Il tomba entre les mains des habitants de cette ville, malgré les efforts héroïques qu'il fit pour se sauver. Ce fut ensuite lui qui s'empara en 1590 du faubourg de Saint-Denis pour le roi ; et au siège de Rouen en 1592, il résista pendant deux heures à tous les efforts de l'ennemi qui venait pour faire lever le siège. Son courage au siège d'Honfleur en 1594, lui valut le cordon du Saint-Esprit. En 1597, il recevait le bâton de maréchal au siège d'Amiens au moment où les Ligueurs se serraient autour du roi, tandis que les Protestants abandonnaient chaque jour son parti.

Les capacités administratives du maréchal n'étaient pas moindres que ses qualités militaires. Ce fut lui qui parvint à faire enregistrer l'édit de Nantes par le Parlement de Rouen, qui avait résisté pendant dix années. Henri IV avant sa mort, l'avait désigné comme devant faire partie du conseil de régence ; et après l'assassinat du roi, il contribua beaucoup à concilier au jeune Louis XIII les Parlements de Normandie. En récompense, il fut fait duc de Grancey, au mois de décembre 1611 ; enfin il mourut le 14 novembre 1613, à l'âge de soixante-quinze ans.

La propriété de Fervaques devait être considérable, puisqu'elle dépassait en étendue celle de Grancey elle-même. Elle était située dans la riche vallée de la Touques, entre Vimoutiers et Lisieux. Le château, quoique mutilé, attire encore

l'attention des archéologues : on y montre la chambre où séjourna Henri IV en 1590, pendant le siège de Lisieux. Depuis quelques années, le château appartient à la famille de Montgommery.

Denis Rouxel, évêque de Lisieux

Nous avons nommé l'oncle de Pierre Rouxel, qui fut son maître dans l'art de la guerre, et devint ensuite évêque de Lisieux. Denis Rouxel, destiné tout d'abord à l'Eglise, préféra la guerre ; mais il devait revenir à son premier état, auquel, paraît-il, la Providence l'avait destiné.

Denis était le neuvième enfant de Jacques Rouxel, premier du nom : il dut naître à Médavy en 1535, et il mourut en 1581. Notre pays fut souvent le théâtre de ses exploits. Au mois de septembre 1568, Gabriel de Montgommery voulut renouveler à Argentan les horreurs qu'y avait commises en 1563 l'amiral de Coligny : il avait même déjà brûlé le faubourg Saint-Martin et pillé l'Eglise, comme nous l'avons dit plus haut ; mais cette fois, il trouva à qui parler. Denis Rouxel et son frère Jacques, qui se trouvaient à Argentan firent une vigoureuse sortie et le mirent honteusement en fuite après lui avoir fait éprouver des pertes sensibles.

Mais, comme tous les grands caractères, Denis, montra qu'il était un soldat, non pas un assassin. Il sauva, aux jours sanglants de la Saint-Barthélemy, les Huguenots d'Argentan, comme Matignon avait sauvé ceux d'Alençon. Il fit deux ans après des prodiges de valeur au siège de Domfront, où Montgommery fut fait prisonnier ; mais ce fut le terme de sa carrière militaire. Couvert de blessures, et ayant eu le genou cassé d'un coup de mousquet, il fut obligé de quitter le service.

Comme il avait beaucoup de crédit auprès du duc François d'Alençon, dont son frère Jacques était le chambellan, il obtint facilement le riche évêché de Lisieux, dont le titulaire était comte et dirigeait dans son diocèse la police, les finances et la guerre. Du reste, bien qu'il figure dans la liste des évêques de ce diocèse, Denis ne prit jamais possession de son siège, persuadé sans doute, et probablement avec raison, que ses infirmités et les suites de ses blessures ne lui permettraient pas de

s'acquitter dignement de sa tâche. On croit que ce fut pour le dédommager qu'on lui donna l'abbaye de Cormeilles en 1580 ; mais il ne jouit pas non plus longtemps de cette abbaye ; car il mourut le 6 août 1581, probablement des suites de ses blessures et de ses fatigues.

Qu'on nous permette à propos de la richesse de l'évêché de Lisieux une sorte d'anagramme plein d'à propos qui a été souvent répété parmi le peuple. On faisait des six premières lettres des six évêchés de Normandie, Rouen retranché les deux mots *sac*, *blé* ; de cette manière S. A. C. et B. L. É., désignaient Séez, Avranches et Coutances composant le sac, et Bayeux, Lisieux et Évreux composant le blé. Il faut remarquer, en effet, que ces trois derniers sont notablement plus productifs que les trois premiers.

François Rouxel évêque de Lisieux

L'évêché que les blessures de Denis Rouxel l'avaient empêché d'administrer, fut, après sa mort, donné à son neveu François Rouxel, troisième fils de Jacques, qui s'était battu avec Denis à Argentan. Ce jeune seigneur obtint l'abbaye de Cormeilles aussitôt après la mort de son oncle, bien qu'il ne fût âgé que de quinze ans. En 1593, on lui donna en outre l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer.

Peu d'années après, il fut nommé à l'évêché de Lisieux par l'influence du maréchal de Fervaques, qui était son parrain. Les bulles lui furent expédiées de Rome, le 12 mars 1598 ; mais il ne prit possession de son siège que le 25 mars de l'an 1600.

Nous ne savons si François Rouxel se souvenait de son pays natal ; mais, ce qui est certain, c'est que son pays natal ne l'oubliait pas ; car en 1614, ce fut lui que le vicomté d'Argentan nomma député à ces fameux Etats généraux, dont nous avons donné le compte-rendu. Du reste, ce qui prouve que l'évêque de Lisieux aimait de son côté son lieu d'origine, c'est qu'il choisit son sol pour y reposer. Mort à Rouen en 1617, il avait demandé qu'on rapportât son corps à Médavy, et qu'on le déposât dans le caveau de ses ancêtres.

Le maréchal Jacques III de Médavy-Grancey

Le plus célèbre des Médavy-Grancey, Jacques III, maréchal de France, naquit au château de Médavy, le 7 juillet 1603, de Pierre Ier de Rouxel et de Charlotte de Fervaques. Ce n'était que le dixième enfant de ces deux époux ; mais c'était le seul qui fût destiné à faire revivre leur postérité.

Jacques Rouxel fut destiné comme un grand nombre des plus jeunes enfants des Médavy, à l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure des mains de l'évêque Suarez, en même temps que son frère, notre futur évêque François de Médavy. Mais la mort de trois de ses frères : André, Henri et Guillaume, l'ayant laissé l'aîné de la famille, il se hâta de quitter le froc pour prendre la cuirasse, et le 27 mars 1616, il obtenait de Louis XIII le commandement d'une compagnie de chevau-légers de cinquante hommes. Trois ans après, le 17 mars 1619, avant d'avoir atteint l'âge de seize ans, il était nommé gouverneur d'Argentan.

Il fit ses premières armes sous la conduite du roi Louis XIII lui-même, d'abord au siège du château de Caen, puis au combat des Ponts-de-Cé, qui ouvrit au roi les portes d'Angers pendant la guerre des Mécontents.

Il est à croire que dans ces deux campagnes, le roi fut satisfait de son jeune capitaine, car l'année suivante, il lui envoya mille écus avec la permission de lever un régiment de dix compagnies. Le jeune colonel composa ce régiment de la plus belle noblesse du pays et reçut les compliments du roi et du cardinal de Richelieu. Ce régiment, en effet, se distingua brillamment à la bataille de Turin, au siège de la Rochelle en 1628, au siège de Casal en 1629, et pendant la conquête de la Savoie en 1630.

En 1632, Grancey était au siège de Trèves ; en 1635, à la bataille d'Avein, en 1636 au combat d'Yvoy, et au siège de Saverne, où il fut blessé, mais reçut le grade de maréchal de camp. On lui donna le commandement de Bâle, de Béfort et de plusieurs autres pays environnants. Pendant cette campagne, il se distingua par un fait héroïque. L'armée opérant sa retraite en-deçà de la rivière du Tillet, Grancey, placé à l'arrière-garde, avait pour mission d'amuser l'ennemi ; mais il se trouva abandonné de l'infanterie qui devait le soutenir. Il fit front

cependant, tua le cheval du premier cavalier qui s'élançait sur lui et se mettant en tête du pont avec un seul cavalier, le défendit contre un millier d'ennemis, jusqu'à ce que l'infanterie se fût rassemblée pour le soutenir et qu'on eût fait filer les bagages qu'on était sur le point d'abandonner. Action admirable dont on ne cite que deux exemples en dehors de celui-ci : celui de Bayard et celui d'Horatius Coclès.

Bientôt après, Grancey fit lever le siège d'Héricourt ; prit Saint-Urfanc et eut le genou cassé au siège de Saint-Hippolyte. Le 19 mai suivant, embusqué dans un bois près de Lille, il envoya une petite troupe enlever le bétail aux environs. Les habitants effarouchés, prirent les armes et repoussèrent dans le bois les maraudeurs ; mais Grancey les fusilla à travers les arbres, et leur tua les deux tiers de leurs hommes sans en perdre plus de dix de son côté.

Le siège de Thionville se fit au printemps de 1639 ; mais l'issue n'en fut point heureuse. Grancey y commandait en second sous le marquis de Feuquières. Celui-ci ayant été gravement blessé, voulut charger son lieutenant de prendre le commandement ; mais Grancey refusa, parce qu'il voyait trop de lâcheté et trop de désobéissance dans le régiment de Navarre, dont les officiers eux-mêmes refusaient d'aller au combat. Le marquis de Praslin, commandant général de la cavalerie voulut le soir recommencer l'attaque, mais il lui fut de nouveau impossible de lancer sa cavalerie et une division de douze cents hommes n'en put à la chute du jour rassembler que quatre cents. Le cardinal de Richelieu fit enfermer, non-seulement Praslin, mais encore Grancey ; toutefois il les mit bientôt l'un et l'autre en liberté, sachant bien qu'ils n'étaient pas coupables.

L'année suivante, 1640, Grancey réussit mieux au siège d'Arras, et en 1641, peu de temps lui suffit avec six mille hommes seulement pour conquérir les états de Charles III, duc de Lorraine, qui avait manqué à exécuter les conditions d'un traité d'alliance. Le 27 janvier 1642, il délivra Ray-sur-Saône et dissipa presque entièrement l'armée qui l'assiégeait. En 1643, il assistait à la bataille de Rocroy, et en 1644, il combattait sous les ordres du duc d'Orléans à Gravelines, dont le gouvernemement lui fut donné le 30 juillet de cette même année :

le 25 avril 1645, on lui concédait tous les biens que le roi d'Espagne possédait sur le territoire de Gravelines.

Le 27 novembre 1646, Grancey fut fait lieutenant-général et gouverneur du fort Philippe, et le 20 août 1648, il contribuait au gain de la fameuse bataille de Lens ; mais ce fut l'année suivante 1649, qu'il opéra un fait d'armes qui lui appartient en propre : le combat de Brie-Comte-Robert. C'était au plus fort de la Fronde : plusieurs seigneurs de ce parti escortaient avec onze escadrons, un convoi destiné à ravitailler Paris. Grancey l'apprit et courut au-devant d'eux ; mais avertis de leur côté, ils évitèrent sa rencontre. Alors il se mit à leur poursuite et les atteignit près de Cervon où il leur infligea une sanglante défaite. Des chefs nobles qui commandaient, Sillery fut fait prisonnier et Marsillac reçut un coup de pistolet dans l'épaule. Ensuite Grancey s'empara des châteaux environnants et de la place de Brie-Comte-Robert, qui se rendit après deux jours de siège.

En Normandie, le comte de Matignon se déclara pour la Fronde, et le cardinal Mazarin envoya Grancey comme lieutenant-général pour le roi dans cette province, le 29 janvier 1650. Au mois d'août, celui-ci devenait gouverneur général en place de Matignon, qui venait d'être arrêté. Enfin l'année suivante, il fut nommé maréchal de France, en compagnie de son beau-frère d'Hocquincourt, et de son cousin-germain, la Ferté-Imbault. On dit qu'il se fit donner par menaces le bâton, qui du reste lui avait été promis : d'autres le justifient de ce fait.

Dans tous les cas, Grancey resta toujours fidèle à la reine et au cardinal Mazarin : celui-ci ayant été obligé de s'exiler pendant quelque temps pour échapper à la fureur de ses ennemis, le maréchal quitta son gouvernement de Gravelines et vint en Normandie pour favoriser le retour du ministre. Ce fut une manœuvre funeste : l'archiduc tomba sur Gravelines en 1652, pendant l'absence du gouverneur et s'en empara : Mazarin pour dédommager Grancey lui donna une somme de cent mille livres.

L'année suivante, 24 août 1653, notre maréchal, nommé général en chef de l'armée de Piémont, partait de Paris, et arrivait le 10 septembre à Rivoli. Peu de jours après, il livrait le combat de la Roquette et battait complètement son adversaire,

le marquis de Caracène. Il ravagea ensuite le pays d'Alexandrie, et eut, le 9 octobre 1653, avec les généraux ennemis une entrevue qui fut courtoise, mais n'aboutit à aucun arrangement. La guerre continua. Grancey prit le château de Carpignano, et poussa jusqu'au Tessin. Alors la marquise de Caracène étant tombée malade, le maréchal accorda une trève de six jours pour permettre à son mari de se rendre auprès d'elle. Cette trève termina la campagne. Grancey retourna à Turin, puis hiverna à Cignerol, et reçut à Turin la visite de son épouse.

La campagne suivante fut marquée par de nouveaux succès. Le 9 octobre 1654, Grancey franchissait la Bornida après un combat vigoureux et entrait dans le Milanais où il passa l'hiver. Les documents nous manquent sur la fin de la campagne.

Nous retrouvons ensuite notre maréchal à Thionville, où il devait réparer brillamment le petit échec que nous lui avons vu subir. Il fut nommé gouverneur de cette ville le 17 mars 1656. Les Espagnols tentèrent de la recouvrer, mais furent battus dans toutes les circonstances. Il reçut dans cette ville le roi lui-même en 1657, lui fit une fête magnifique et fut nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1662. Il est fort à croire que notre maréchal, couvert de blessures qui le faisaient beaucoup souffrir, se retira sur ses terres. Il vécut cependant encore dix-huit ans, et mourut le 20 novembre 1680, dans sa soixante-dix-huitième année. Il fut inhumé dans l'église des Capucines de la place Vendôme, qui se trouvait près de l'hôtel d'Hocquincourt, où il résidait ordinairement à Paris.

On a remarqué du maréchal de Grancey « *qu'il ne fut jamais battu dans aucune des affaires où il commanda en chef, soit en France, soit en Allemagne, soit en Italie.* » Il est fâcheux qu'il n'ait pas trouvé occasion de livrer quelque grande bataille comme Lens ou Rocroy : sa gloire pourrait se trouver à la hauteur des plus grands maréchaux de ce temps.

Il était, dit Lautour-Montfort « intrépide dans les combats, bouillant dans les expéditions, superbe et magnifique dans l'entretien de ses compagnies au service du roi, et modeste dans ses habillements : ses manières étaient hautes : il était ferme dans ses résolutions, vif dans ses réparties et naturel dans ses réflexions. Inébranlable dans son attachement au roi, il faisait volontiers parade de sa fidélité, témoin la réponse qu'il fit, en

présence du roi, au prince de Condé et au maréchal de Turenne : « Oui, corbleu ! leur dit-il en frappant sur la manche de son pourpoint ; ce que je dis est aussi vrai qu'il est vrai que je n'ai jamais tourné casaque ! » Sanglante allusion aux tristes défaillances des deux grands capitaines ! »

« Des courtisans le plaisantaient sur la négligence de sa toilette, et sur l'absence de poudre qui déparait sa chevelure : « Messieurs, dit-il en montrant sa poire à poudre à mousquet, je ne connais pas d'autre poudre que celle-là. »

Ce grand maréchal avait eu des rapports intimes avec nos contrées. Dès le 1er novembre 1620, âgé seulement de dix-huit ans et déjà gouverneur d'Argentan, il marchait en tête des notables lors de la plantation de la croix des Capucins devant la porte aux Telliers ; et le 31 mai de l'année suivante, il posait avec sa mère, Charlotte de Fervaques, la première pierre du couvent de ces mêmes Capucins, sur les instances des officiers et des habitants de la ville. L'inscription commémorative de cette cérémonie portait les armes des Rouxel.

En 1644 et 1645, Grancey faisait construire l'autel de Saint-Hyacinthe dans l'église des Jacobins d'Argentan. En 1658, la translation des reliques de saint Mansuet dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fut l'occasion d'une fête magnifique, présidée par le frère du gouverneur, François Rouxel, évêque de Séez. La foule était si considérable, que le comte fut obligé d'employer trois hallebardiers pour se faire un passage.

Peu d'années auparavant, en 1640, une grande disette ayant ruiné le pays, on permit de lever des taxes pour soulager les pauvres... Il y fut apporté si bon ordre dans notre ville, dit Thomas Prouverre, que ce furent ceux de la province qui furent le mieux assistés. M. le maréchal de Grancey, gouverneur d'Argentan, donna ordre à son receveur-général de donner tous les jours cent livres de pain. »

Le 12 août 1664, le comte donnait pour la fonte des cloches de Saint-Germain les vieilles arquebuses de métal déposées à la maison de ville. Enfin, il entreprit de faire disparaître les fortifications d'Argentan, dont les agitateurs tiraient toujours parti, et qui faisaient plus de mal que de bien aux habitants de la ville. Cependant il trouva de l'opposition, surtout lorsqu'il s'agit de démolir la tour de l'horloge, à laquelle les bourgeois

tenaient principalement. Le plus violent opposant fut le chirurgien Charles d'Houay, le jeune des Mézeray, l'un des échevins de la ville. Grancey le voyant ainsi résister l'interpella un jour en disant : « Qui es-tu, pour oser résister ainsi à mes ordres ? » C'est alors que Charles lui aurait fait cette réponse si souvent citée à propos des Mézeray : « *Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité : l'aîné la prêche ; le second l'écrit, et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir.* » Il faut dire que l'importance de l'affaire paraît bien mince pour une réponse aussi théâtrale. Dans tous les cas, Grancey interrompit les travaux de démolition, et la tour de l'horloge resta debout jusqu'en 1727.

Le maréchal d'Hocquincourt

Il nous est impossible de terminer cette esquisse de la vie du maréchal de Grancey sans dire un mot du maréchal d'Hocquincourt, Charles de Monchy, son beau-frère et son émule, né en 1599 et mort en 1658. Attaché, comme Grancey au parti de la reine et du cardinal Mazarin, il contribua, comme lui, à faire rentrer celui-ci de son exil. Ce service lui valut le cordon du Saint Esprit. Il combattit aussi avec Turenne contre Condé, passé aux Espagnols, et il prit une part active au combat de Bleneau. En 1655, il était vice-roi de Catalogne. Enfin en 1658, il reçut au siège de Dunkerque sept coups de mousquet dont il mourut une heure après dans la chapelle où ses gens l'avaient porté.

Le maréchal de Castelneau

Ce n'était pas seulement dans la ligne masculine que la famille de Médavy produisait des maréchaux de France. Nous avons vu une sœur du maréchal de Grancey, Charlotte de Médavy, épouser en 1610 Jacques de Castelneau, baron de Jonville. De cette union naquirent six enfants, dont l'un, nommé Jacques, comme son père, servit vaillamment la France pendant un certain nombre d'années. Il se distingua en différentes affaires pendant les années 1636, 1638, 1640 et 1641 ; mais surtout il assista à ces brillants combats de Fribourg, où, pour animer ses soldats, le prince de Condé lançait dans les retranchements ennemis son bâton de maréchal. Castelneau

était alors à la tête du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin. L'année suivante il était maréchal de bataille et assistait en cette qualité à la bataille de Nordlingue, où il reçut deux coups de mousquet.

Maréchal de camp en 1647, gouverneur de Brest en 1648, il se distingua en 1651 au passage de l'Escaut opéré par le maréchal d'Aumont, et en 1653, il était lieutenant-général. Il assista à la prise de Dunkerque et à celle de Mouzon, à laquelle il prit une part considérable, comme étant le seul lieutenant-général présent. Le duc d'York disait de lui qu'il « s'entendait parfaitement à faire un siège. » Il reçut encore trois balles dans la cuisse au siège de Sainte-Menehould le 20 octobre 1653.

Envoyé en Lorraine en 1654, il fut le principal auteur de la prise de Cannes : au mois de juin de cette année, il se faisait remarquer à la prise de Brissac, puis recevait un commandement dans l'armée de Turenne, qui combattait le prince de Condé, et qui le mit en déroute devant Arras. En 1654, les succès qu'il remporta permirent à Turenne de ravitailler le Quesnoy. L'année suivante, Castelneau se distinguait en diverses affaires, et Turenne le chargeait du siège de la Capelle; mais cette place était défendue par Bouteville, le futur maréchal de Luxembourg: Castelneau échoua et n'en reçut pas moins le 18 août 1655 une lettre du prince de Condé, qui lui demandait d'écrire les événements de la retraite, comme étant l'un des plus hommes d'honneur de ce temps. Turenne de son côté ne dédaignait pas de prendre son avis dans les circonstances les plus importantes.

Castelneau se couvrit de gloire à la bataille des Dunes, où nous venons de voir périr le maréchal d'Hocquincourt ; il reçut à cette occasion des éloges de Louis XIV lui-même ; mais deux jours après le 17 juin 1658, il recevait à l'attaque du fort de Léon une balle qui lui traversa la main et se logea dans son corps. La blessure ne parut point d'abord dangereuse ; mais il survint des complications ; on s'inquiéta : Mazarin envoyait prendre des nouvelles du blessé deux fois par jour : le roi se rendit près de lui et lui porta le bâton de maréchal ; mais ce ne fut pour le marquis qu'une consolation suprême : le 15 juillet 1658, il succombait à ses cruelles blessures.

Le comte de Marey

Il nous reste peu de chose à dire sur le comte de Marey, frère de notre évêque Rouxel de Médavy lieutenant-général des armées du roi, né en 1606, mort en 1652. Nous avons déjà eu maintes fois occasion d'en parler. Il se nommait Joseph Guillaume et était le cinquième fils de Pierre Ier et de Charlotte de Fervaques. Ce fut l'évêque de Séez Jacques Suarez qui le baptisa. Destiné à l'Eglise, dès six ans il était chevalier de Malte, et en 1618, il obtenait l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer en place de son oncle, l'évêque de Lisieux, mort l'année précédente ; mais son inclination l'entraînait vers le parti des armes, et il céda ce bénéfice à son frère François, notre futur évêque.

Bien que guerrier émérite, comme tous les membres de sa famille, le comte de Marey n'a jamais été aussi populaire que les autres Grancey, à cause de ce que nous avons raconté de sa conduite à Argentan. Sa présence y était si onéreuse et si incommode aux habitants qu'il fit désirer M. de Chamboy, pourtant frondeur et par suite du parti opposé à celui des Argentanais.

M. de Chamboy

Dans la suite, Chamboy prit sur lui le château du Chesne par finesse. Ensuite il se distingua par maintes prouesses : il acquit Pont-de-l'Arche au duc de Longueville ; toutefois il fut obligé de l'évacuer, mais en se faisant rendre trente mille livres qu'il avait données au gouverneur pour l'acheter au parti de la Fronde. Ensuite, poussé par les troupes de Grancey, il dut se retirer jusqu'à Montroud, en Berry auprès de la princesse de Condé ; mais il resta toujours attaché au parti des princes, malgré ses disgrâces. Ce fut seulement quand il vit les chefs eux-mêmes du parti revenir dans le devoir, qu'il chercha aussi à rentrer en grâce auprès de la cour, et y parvint en effet ainsi que le duc de Longueville. Celui-ci conserva son gouvernement de Normandie et Chamboy obtint le gouvernement de Caen. Le grand jubilé de 1656 le ramena à la pratique des vertus chrétiennes qu'il avait abandonnées depuis longtemps : il donna des signes extérieurs de pénitence extraordinaires. On

cite à cette époque un duel dans lequel un du Barquet combattit contre un chevalier nommé Aubert qui lui avait enlevé sa fiancée. Les deux adversaires demeurèrent tous deux comme morts sur la place. Ce du Barquet était de la famille des seigneurs du Bourg-Saint-Léonard ; mais il résidait à Caen, ce qui mêla un peu le gouverneur Chamboy dans cette triste affaire. Il mourut l'année suivante, avec toutes les marques d'une pénitence sincère. Il était de la famille des Rosnyvignen, originaires de Bretagne, que nous avons signalée plus haut comme étant en possession de la seigneurie de Chamboy.

Quant au comte de Marey, il servit encore en Flandre sous son frère, le maréchal de Grancey, en 1651. Au siège de Dunkerque, il parvint à faire entrer dans la ville assiégée un corps considérable de troupes, sous les yeux de l'ennemi, qui n'osa l'en empêcher, et il opéra sa retraite avec le même bonheur. A la fin de sa vie, ce guerrier que nous avons vu si attaché au parti royal, fut entraîné dans la Fronde, par l'influence de Gaston d'Orléans, à la maison duquel il était attaché et auquel il était tout dévoué. Honoré d'un autre côté de la confiance du prince de Condé, il combattait intrépidement à ses côtés à Briare quand il fut emporté par un boulet de canon en juin 1652.

Avec Guillaume de Grancey, comte de Marey, finit l'histoire de cette famille jusqu'à l'avènement de l'évêque Rouxel de Médavy ; cependant, avant d'entreprendre le récit de ce pontificat, nous continuerons de parler de quelques autres membres de cette illustre race, l'une des plus remarquables du diocèse, et que nous tenons à ce titre, à faire connaître en détail.

Pierre II, de Médavy-Grancey

Nous trouvons d'abord Pierre II, fils aîné du premier maréchal de Grancey, dont nous avons raconté l'histoire, et père du second dont nous parlerons bientôt.

Né en 1626, il combattit d'abord en Flandre, puis assista à la bataille de Fribourg. Au moment où son père fut fait maréchal de France, en 1651, Pierre, qui était alors simplement comte de Médavy, prit le titre de comte de Grancey, qui lui appartenait et qu'il garda jusqu'à sa mort. Le 7 novembre de cette

même année 1651, il fut nommé maréchal de camp, bien qu'il n'eût que vingt-cinq ans à peine. Son jeune âge ne l'empêcha pas de se distinguer beaucoup dans les guerres de la Fronde, et il fut nommé lieutenant-général le 5 juin 1653, à l'âge de vingt-sept ans.

L'année suivante, 1654, Pierre II accompagna son père dans la campagne d'Italie, reçut à la Roquette un coup de pique dans la cuisse ; et au passage de la Bormida, deux coups de pique au ventre : en 1668, il reçut encore un coup de mousquet dans la cuisse, à l'attaque de la demi-lune de Dôle. En 1672, dans la campagne de Hollande, il eut le genou cassé d'un coup de mousquet. Cette dernière blessure mit fin à sa carrière militaire.

En 1679, à la mort de son frère, le marquis de Grancey, il fut nommé gouverneur d'Argentan et y passa les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il aimait cette résidence et finit par abandonner son château de Grancey à son fils aîné, le futur maréchal de France.

Aussitôt qu'il fut établi dans la ville qu'il avait choisie pour sa résidence, Grancey s'occupa de l'embellir. Des anciens fossés devenus inutiles, il fit des promenades publiques, sablées et plantées de tilleuls. Il fit une terrasse en aplanissant une partie du château ducal qui faisait saillie sur les fortifications. Nous n'entrons point dans le détail des autres embellissements qu'Argentan dut à son action bienfaisante ; mais ils furent considérables, et changèrent complètement l'aspect de la ville.

Pierre de Grancey aimait beaucoup la chasse ; et, comme son prédécesseur n'avait pas le même goût, il arriva à Argentan dans un temps où la forêt était peuplée de cerfs. Il composa une meute *de cent des meilleurs chiens qu'il y eût en France* ; appuyée par vingt cors : l'ensemble faisait vraiment grande figure. Dans l'espace de trois ans, il força plus de deux cents cerfs avec son équipage.

Les étangs de Silly étaient la plupart du temps le théâtre des exploits de ces grandes chasses. Le 11 décembre 1686, à trois heures d'après-midi, un cerf étant venu se précipiter dans l'étang inférieur, trois serviteurs du comte montèrent dans une mauvaise barque pour aller le chercher et le ramener à la rive. Bientôt on vit la barque s'enfoncer, puis disparaître, tandis que

les malheureux piqueurs se débattaient sur l'onde, sans qu'on pût leur porter secours. Plein d'anxiété, le comte leur criait : « Mes pauvres enfants, invoquez Jésus et Marie. » Tous trois furent noyés : le lendemain, on put les retirer de l'eau, et on les inhuma chez les religieux de Silly, dans le cimetière de l'abbaye.

Après avoir été parrain de la première cloche d'Argentan en 1683, le comte de Grancey fut tourmenté encore pendant quelque temps en 1691 et 1692, à propos d'une descente du prince d'Orange que l'on attendait et que l'on craignait sur les côtes de Normandie. Une armée d'observation de vingt-neuf mille hommes fut envoyée dans nos contrées, sous le commandement du maréchal de Bellefonds, dont Pierre de Grancey fut souvent le commensal, bien qu'il fût logé chez M. de Belzais, curé d'Argentan.

Le prince d'Orange ne vint pas, et Pierre II put vivre en paix au milieu de ses embellissements jusqu'au 20 mai 1704 où il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans. On garda son corps pendant quarante jours dans l'église de Saint-Germain, puis on le transporta à Médavy, dans le caveau de ses ancêtres. Il y avait six semaines qu'il avait contracté son quatrième mariage.

Le marquis de Grancey

A côté du comte de Grancey se place son frère, François-Bénédict, marquis de Grancey, cinquième fils du maréchal et par suite plus jeune de quelques années que Pierre II, qui était l'aîné. François-Bénédict était né en 1635, et, chose rare parmi les Grancey, il embrassa la carrière de la marine.

Il avait été d'abord destiné à l'Eglise par l'évêque, son oncle ; mais étant devenu le second de la famille par la mort de deux de ses frères aînés, il préféra le nom de marquis de Grancey à toutes les dignités ecclésiastiques. Cet usage d'appeler marquis le cadet d'une famille, tandis que l'aîné ne portait que le titre de comte, faisait exception dans les règles de la hiérarchie nobiliaire. Il paraît cependant que la famille des Grancey, était loin d'être la seule où cet usage existât.

A vingt-trois ans donc, François-Bénédict se trouva à la tête du régiment de Grancey. Il assista à l'expédition de Candie, où

son cousin Marey trouva la mort. Cette première et malheureuse campagne fut suivie en 1669, d'une autre qui ne fut pas plus heureuse pour la France que la première. Le marquis de Grancey avait fait auparavant la campagne de Hongrie, avec son régiment à la tête duquel il s'était distingué. Il s'embarqua ensuite de nouveau pour Candie, sur une flotte qui se composait de vingt vaisseaux, treize galères et trois galiotes.

L'expéditon était commandée par l'amiral duc de Beaufort, *le roi des Halles* de la Fronde, et le comte de Vivonne était général des galères. Grancey commandait le *Lys*, vaisseau de quarante canons.

Le bailli de Rospigliosi, neveu du pape Clément IX, commandant une petite flotte romaine et napolitaine qui devait combattre à nos côtés, désira voir les noms des officiers français. On les lui porta, et on lui fit remarquer celui de Tourville, qui commandait le *Croissant*. Arrivé au marquis de Grancey : « Oh ! celui-là, dit Vivonne n'est point un muguet, mais il est aussi brave et déterminé que pas un, et plus spirituel, plus moqueur et plus salé que les plus malicieux esprits de la Cour ; en un mot, c'est le marquis de Grancey. — « Est-il donc de la famille du maréchal de Grancey que j'ai eu l'honneur de saluer à Rome ? » — « Oui, » Monsieur le bailli. — « Il a, dans ce cas, un grand nom à soutenir. »

Le premier combat se donna près du fort de la Sablonnière, où le comte de Marey avait trouvé la mort l'année précédente. L'issue en fut lamentable, et Beaufort se fit tuer glorieusement, sans pouvoir empêcher la défaite des siens.

En 1672, Louis XIV était parvenu à engager l'Angleterre dans une guerre avec les Provinces-Unies, contre lesquelles nous combattions déjà. Une flotte fut organisée, et le commandement en fut réservé au duc d'York, le futur roi Jacques II. La division française était commandée par le comte d'Estrées. Duquesne montait le *Terrible*, sous le pavillon de contre-amiral, et Grancey commandait l'*Illustre* de soixante-dix canons.

Les deux flottes se rallièrent près de l'île de Wight, et dès le 7 juin, au matin, Ruyter parut à l'improviste avec quatre-vingt-six vaisseaux. Le duc d'York surpris, n'en put déployer que vingt ; mais la lutte fut acharnée, et la victoire resta douteuse.

On ne sait pourquoi d'Estrées, refusa de prendre part au combat : il se dirigea doucement vers les côtes de France, malgré l'impatience de ses capitaines et de Grancey en particulier. Le lendemain matin le combat recommença avec la même vivacité, mais la victoire resta encore douteuse, on quitta seulement le champ de bataille quand on vit la flotte néerlandaise regagner les côtes de Flandre.

Le marquis de Grancey était outré de la conduite de d'Estrées, et il en écrivit à Colbert : les feuilles publiques lui donnèrent des louanges plus qu'à tout autre chef de la flotte. Une seconde campagne fut entreprise l'année suivante par les mêmes escadres sur la côte de Hollande, et cette fois Grancey dut lutter contre Ruyter lui-même. Ce fut là qu'il fut nommé chef d'escadre, et il partit trois ans plus tard avec ce grade pour la mer des Antilles où s'était transporté le théâtre de la guerre. Les Hollandais avaient déjà pris Cayenne, Tabago, ravagé Saint-Domingue et Marie-Galante, quand arriva Grancey, qui remporta sur eux une victoire complète, malgré son infériorité numérique. Cayenne fut reprise dans les premiers jours de janvier 1677. Grancey, ayant été rejoint par d'Estrées, sollicita le périlleux honneur de reprendre Tabago. D'Estrées refusa et attaqua lui-même l'île dont une poudrière sauta le 12 décembre, ensevelissant l'amiral hollandais avec un certain nombre d'officiers et de soldats. D'Estrées, à la suite de cette catastrophe, fit débarquer un détachement, et une heure après, le fort était en notre pouvoir.

L'année suivante, Grancey paraît avoir été encore aux Antilles, et pendant que d'Estrées accomplissait sa déplorable expédition de Curaçao, il fondait à la Martinique le couvent des Dominicains, au mouillage de Saint-Pierre. Ce devait être sa dernière campagne. Rentré en France, il succéda au maréchal, son père dans le gouvernement d'Argentan ; mais il fut emporté dans l'espace d'un an environ le 9 septembre 1679, d'une maladie inexorable qu'il avait contractée dans ses voyages. Cinq jours avant sa mort, le roi, appréciateur de tous les mérites, lui avait envoyé le brevet de lieutenant-général de ses armées. Sa dépouille mortelle fut transféré d'Argentan à Médavy.

François-Bénédict ressemblait beaucoup à son père ; et,

comme lui, il n'était pas très soigné dans sa toilette. Un jour dans l'antichambre du roi, deux maréchaux paraissaient critiquer son costume de marin, et il entendit même le mot malsonnant de palefrenier : « Palefrenier, soit ! dit-il, et tout prêt à vous bien étriller. »

Une autre fois, quelqu'un le voyant agenouillé sans carreau, lui jeta son manchon, car les hommes eux-mêmes en portaient alors : « Monsieur, dit le marquis, vous m'avez jeté le chat aux jambes. »

Une seule tache ternit une si belle vie. François-Bénédict du Grancey s'étant épris d'amour pour une des damoiselles le Conte de Nonant, l'enleva avec sa sœur et les conduisit toutes deux à son château de Médavy. Ce rapt indigne lui attira sur les bras toute la noblesse du pays ; et on allait assiéger le château, quand vint le comte de Matignon, qui fut assez heureux pour arranger l'affaire. Du reste, cette folie passagère de jeunesse n'est qu'un point dans la vie glorieuse du marquis de Grancey.

Le maréchal de Médavy

Nous retrouvons ici le second maréchal de Grancey, fils de Pierre II et par suite neveu de celui dont nous venons d'esquisser la vie. Jacques Léonor naquit au château de Chalencey, en Bourgogne, le 31 mai 1655. Le baptême lui fut conféré par son grand-oncle, François Rouxel de Médavy, alors encore évêque de Séez.

L'aîné des Médavy était ordinairement voué à la carrière des armes. Dès l'âge de dix-huit ans, en 1673, Léonor fut fait cadet des gardes du corps, et l'année suivante il fit ses premières armes à la prise de Maëstricht, puis accompagna le roi à la conquête de la Franche-Comté, et se trouva à la sanglante bataille de Senef. En 1675, il devint colonel du régiment de Grancey, son oncle Bénédict, devenu chef d'escadre lui ayant cédé son titre. Ce fut avec ce grade que Léonor assista à la défaite de Consarbrück, que subit le maréchal de Créqui. Il y fut blessé et fait prisonnier.

En 1676, il assistait au second siège de Maëstricht, sous le prince de Schomberg, puis l'année suivante à la prise de Saint-Guillain, en 1678 à la bataille de Saint-Denis; et en 1683 à la

prise de Courtray. Il devint brigadier le 24 août 1688, et se trouva en cette qualité aux sièges de Philipsbourg, de Manheim et de Frankendal. En 1689, il était un des défenseurs de Bonn, et en 1690, il se signalait d'une manière toute spéciale sous le maréchal de Catinat à la bataille de Staffarde et au siège de Suse.

Il se couvrit de gloire pendant cette campagne par un beau fait d'armes, digne de ceux de ses ancêtres ; il commandait l'aile droite de l'armée de Catinat, lorsqu'il rencontra un marais bordé sur la rive opposée au lieu où il se trouvait, de gros bataillons piémontais, soutenus par la cavalerie. Médavy n'hésita pas : il se jeta dans la boue jusqu'au ventre, appuyé sur un de ses gens qui fut tué en lui donnant la main. Arrivé au-delà du marais, il s'écria : « Je vais bien voir si je suis aimé. » A ces mots, tout le monde s'ébranla ; et, malgré la boue et sous le feu des ennemis, on aborda les bataillons piémontais, qui s'enfuirent en désordre.

Le 1er octobre 1692, Médavy recevait le gouvernement de Dunkerque, la clef de la France. Il devint l'année suivante maréchal de camp, et assista en cette qualité à la bataille de La Marsaille, où une balle lui traversa le corps. Le roi remarqua cette bravoure, et, ayant fondé en cette même année 1693 l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il nomma chevalier l'un des premiers le comte de Médavy.

En 1696 et 1697, nous retrouvons notre comte aux sièges de Valence et d'Ath. En 1701, il suivit le duc de Bourgogne en Allemagne, et il fut fait lieutenant-général le 29 janvier 1702, à temps pour prendre une part importante à la bataille de Luzzara. En 1703, il commandait en chef dans le Trentin. Là, dans une circonstance pressante, il s'engagea dans un défilé où deux hommes pouvaient à peine marcher de front, et força cinq cents hommes qui couronnaient les hauteurs à capituler ; en trois jours il prit Riva avec son château, Argo, Nago et Horbolé.

L'année suivante, 1704, il était en Piémont aux sièges de Verneuil, d'Ivrée, et de Verue, qui furent prises toutes trois, ainsi qu'à la bataille de Cassano. Pendant cette campagne et celle de 1705, il seconda puissamment son général, le duc de Vendôme contre le redoutable prince Eugène de Savoie. Il

commandait son aile droite le 19 avril 1706, à la bataille de Calcinato, où Vendôme fut vainqueur et attribua à son lieutenant une part considérable de sa victoire.

Sur ses entrefaites, Vendôme fut appelé à l'armée de Flandre, et le commandement de celle d'Italie fut dévolu à Médavy. Mais les événements furent malheureux: Marsin et la Feuillade perdirent la bataille de Turin, dont les résultats furent déplorables.

Heureusement pour Médavy, qu'il put bientôt prendre sa revanche. Le prince de Hesse-Cassel assiégeait avec douze mille hommes Châtillon ou Castiglione-di-Stivère, possession des Gonzague, pour s'ouvrir un passage dans le Milanais. A la nouvelle qui lui en fut apportée, Médavy simula un mouvement de retraite vers Mantoue, prit avec lui la garnison de cette ville, celles de Guastalla et autres places voisines et fondit sur le prince de Hesse, qui était déjà maître de la ville, et commençait l'attaque du château. Le prince, se voyant ainsi pris entre deux feux, se déploya dans la plaine entre Castiglione et Guidazzolo. Un combat acharné s'engagea, et le succès fut longtemps incertain, mais Médavy fit mettre l'épée à la main à toute son infanterie : l'ennemi ne put soutenir ce choc, et la cavalerie elle-même, voyant l'infanterie plier, prit la fuite, laissant sur le champ de bataille quatre mille morts ou blessés, toute l'artillerie et beaucoup d'étendards et de drapeaux. C'était le 9 septembre 1706. L'abbé de Grancey, oncle de notre comte, et premier aumônier du duc d'Orléans, venait d'être tué sous les murs de Turin : ce fut le frère puîné de Léonor, qu'on appelait le marquis de Grancey, selon l'usage que nous avons vu établi dans la famille, qui porta à Paris la nouvelle de cette victoire. Le roi témoigna aussitôt sa satisfaction aux deux frères, en nommant le comte chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit et le marquis maréchal de camp de ses armées.

Cependant l'armée de Turin ayant battu en retraite vers le Dauphiné en 1707, Médavy vint trouver le roi, qui lui donna le gouvernement du Nivernais et une pension de douze mille livres. Ensuite il alla commander en Dauphiné, avec son frère, le marquis de Grancey pour lieutenant. Déjà le duc de Savoie et le prince Eugène marchaient sur Toulon pour en former le siège ; mais l'armée de Dauphiné arriva à temps pour les refouler vers l'Italie.

Médavy fut encore le héros de cette campagne, et combattit de 1708 à 1713 sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie. La paix s'étant faite, il continua de gouverner le pays où il eut à combattre, non plus les hommes, mais la peste, qu'il parvint à arrêter par les sages mesures qu'il sut prendre. Il laissa en 1713 son gouvernement du Nivernais, qui était de peu de valeur, et qui revint à son premier propriétaire, le duc de Nevers, moyennant une somme que celui-ci versa à Médavy.

La mort de Louis XIV ne fit qu'augmenter la faveur dont jouissait ce dernier. Il obtint en 1719 le gouvernement de Thionville, et en 1720, on y ajouta celui de Sedan ; puis le roi lui donna grâcieusement six des quarante canons qu'il avait pris à Castiglione, en lui permettant de les placer à son château de Grancey. Peu de temps après, le comte assistait au sacre de Louis XV, et en 1724 il fut enfin nommé maréchal de France, et se trouva au faîte de la gloire et de la richesse, car presque tous les biens de sa famille lui étaient revenus : il était allié à la maison de Colbert, alors l'une des premières de France ; tout semblait lui sourire, mais une mort subite vint détruire tous ces avantages le 6 novembre 1725 : le maréchal avait soixante-dix ans et demi ; et, à son plus grand désespoir, il ne laissait aucun enfant mâle. Son corps fut exposé le lendemain de sa mort dans son église paroissiale de Saint-Eustache et il fut inhumé chez les Capucines de la place Vendôme, à côté de son grand-père le maréchal de Grancey. Il avait beaucoup embelli ce château de Grancey où on lui avait dressé une belle statue en bronze qui malheureusement a disparu en 1793, ainsi que les canons de Castiglione.

François, marquis de Grancey

Ajoutons pour terminer cette série si intéressante des Médavy-Grancey, le frère puîné du maréchal dont nous venons de parler, François Rouxel de Médavy, deuxième marquis de Grancey, né onze ans après son frère, le 30 octobre 1666.

Destiné d'abord à l'église, il reçut la tonsure de la main de son grand oncle, notre ancien évêque, alors archevêque de Rouen le 22 décembre 1679. Mais les instincts guerriers étaient dans cette âme, comme dans celle de la plupart des membres de

sa famille, et son second frère étant venu à mourir, il devint mousquetaire à l'âge de vingt ans.

En 1690, il servait sous le Dauphin en Allemagne, et l'année suivante, il se trouvait au siège de Mons, à la suite duquel il reçut le commandement d'une compagnie dans le régiment de Grancey commandé par son frère aîné Jacques Léonor, sous lequel il combattit en Piémont ; et en 1693, Jacques Léonor ayant été nommé maréchal de camp, François devint à son tour colonel du régiment de Grancey à la tête duquel il combattit à la Marsaille. Il continua ensuite de servir en Italie, et le 29 janvier 1696, reçut le collier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; à la fin de l'année il assista au siège de Valence, puis en 1697, passa à l'armée de Flandre, y servit sous le maréchal de Boufflers, et assista au siège d'Ath.

Après un instant de paix, la guerre recommença en 1701, et Grancey fit partie de l'armée d'Allemagne. En 1702, il était retourné en Italie et avait assisté à la bataille de Luzzara. Retranché dans un petit bois, son régiment avait eu beaucoup à souffrir et commençait à plier, lorsque le colonel, qui avait eu la main fracassée d'un coup de mousquet, arriva à peine pansé et maintint les soldats à leur poste.

Quatre mois après, le marquis de Grancey était brigadier d'infanterie et combattait en cette qualité sous son frère Léonor aux prises de Riva, de Nago, d'Arco, et de Torbolé. En 1704, il contribuait à la prise d'Ivrée et de Verceil, ainsi qu'à celle de Verue où nous avons à citer de lui un trait particulier. Ayant pris l'angle d'un ouvrage avancé, il fit entrer dans l'ouvrage même un sergent avec dix hommes, soutenus par une compagnie de grenadiers qui en chassèrent les ennemis, après en avoir tué une partie. Alors les survivants firent jouer deux fougades qui n'enlevèrent qu'un soldat et une mine considérable, qui ne blessa personne. Les ennemis qui avaient cru mettre les troupes en désordre, s'avancèrent pour reprendre l'ouvrage l'épée à la main, mais le marquis de Grancey arriva avec d'autres troupes et les repoussa.

Le siège fut long et Grancey y reçut plusieurs blessures, ce qui l'obligea de venir en France prendre les eaux de Barèges ; mais, aussitôt que ses blessures furent cicatrisées, il s'empressa de retourner à son poste, et prit part le 16 août 1705, au

combat de Cassano ; le duc de Vendôme le signala comme un des quatre qui s'étaient le plus distingués à cette bataille. Le 17 avril 1706, il était avec son frère, au combat de Calanato, et nous avons vu quelle part il prit au succès de ce même frère à Castiglione, et comment il fut chargé d'en apporter la nouvelle à Versailles. Ce fut en récompense de ce fait qu'il fut nommé maréchal de camp, le 21 septembre 1706, et l'année suivante, il partageait avec son frère la gloire et la popularité que celui-ci s'était acquises dans son expédition de Toulon.

Après que Léonor eut changé de commandement, notre François continua pendant cinq ans la guerre en Dauphiné et en Savoie sous les ordres des maréchaux de Villars et de Berwick, puis en 1713 il fit la campagne du Rhin et se trouva aux sièges de Landau et de Fribourg : l'année suivante 1714, il succédait à son frère Léonor dans le gouvernement de Dunkerque : le 8 mars 1718, il était nommé lieutenant-général des armées du roi, et enfin, le 6 octobre 1725, après la mort du maréchal son frère, il obtint le gouvernement de la ville et du château d'Argentan, que sa famille possédait depuis plus d'un siècle et demi.

S'il en faut croire Saint-Simon, le marquis de Grancey était l'un des *roués* du régent, c'est-à-dire de ceux qui se livraient avec lui tous les jours aux plus honteuses et aux plus grossières orgies. C'est peut-être ce qui lui valut d'être l'un des amis les plus intimes du prince. On citait à côté de lui le duc de Broglie, frère aîné du maréchal, le duc de Brancas, le duc de Biron et quelques autres, il faut le dire, en assez petit nombre, dix ou douze tout au plus. Ces malheureux n'avaient pas même l'excuse de la jeunesse. Le régent arrivait à la cinquantaine : Grancey l'avait dépassée.

François de Médavy-Grancey, quoique ayant contracté deux fois mariage n'eut point la consolation d'avoir d'enfant mâle. Il fut le dernier de cette famille, si féconde au siècle précédent. D'ailleurs il ne survécut que d'un an à peine à son second mariage avec Marie-Casimire de Béthune, qui descendait d'un neveu du fameux roi de Pologne Jean Sobieski. Il mourut le 29 juillet 1728 à l'âge de soixante-un ans et neuf mois. Comme son frère avait embelli Grancey, François fit bâtir avec magnificence le château de Médavy dont on peut encore aujourd'hui

admirer la beauté, augmentée par le charme de la campagne qui l'entoure.

M. Victor des Diguères, à qui nous empruntons tous ces détails sur la famille de Médavy, ajoute les biographies des dames de cette famille qui firent figure à la cour : nous nous bornerons à donner leurs noms.

Les femmes célèbres de la famille de Médavy
Charlotte de Fervaques

On peut citer d'abord Charlotte de Fervaques, femme de Pierre Ier, et mère du maréchal de Grancey et de notre évêque François Rouxel de Médavy, femme forte qui eut la douleur au temps de la Ligue de voir son père et son mari dans deux camps opposés. Son mari, Pierre Ier de Médavy, fut fait prisonnier à la bataille d'Ivry, où il combattait dans les rangs des Ligueurs ; mais, bientôt délivré il obtint le gouvernement de Verneuil, où son épouse lui concilia les sympathies du peuple, et rassembla autour de lui tout ce que la noblesse du pays comptait de plus honnête et de plus distingué. Le cardinal du Perron et l'évêque de Séez, Claude de Morennes, étaient de ceux qui fréquentaient volontiers Verneuil, ainsi que les évêques d'Evreux. Médavy était un autre centre non moins fréquenté, et formait un lien entre Carrouges, Lignon, O et la Mothe-Fouquet. On y voyait le grand poète Malherbe, qui trônait au premier rang, et à côte de lui les Vauquelin de la Fresnaye et des Yveteaux ; Jean Bertaut, évêque de Séez, le cardinal du Perron, Scudéry, Saint-Amand, Brébeuf, qui ne nous sont guère counus que par les satires de Boileau, Benserade, Mézeray, et beaucoup d'autres notabilités normandes, avec l'abbé de Thiron, frère du poète Desportes.

Tout en s'intéressant à ces hommes qui représentaient si bien alors la littérature et les armes, Charlotte de Fervaques ne négligeait pas les bonnes œuvres et en particulier s'occupait beaucoup de l'abbaye d'Almenêches, où sa fille, Louise de Médavy commençait auprès d'elle une réforme qui devait être si efficace. On croit que ce fut à son influence à la cour que son fils, le futur maréchal dut d'être nommé gouverneur d'Argentan à l'âge de seize ans. Charlotte de Fervaques mourut après une

courte maladie le 12 mars 1633, après avoir beaucoup contribué à la fondation de l'abbaye de Verneuil où elle fut ensevelie : elle voulut revêtir avant sa mort l'habit de bénédictine.

Charlotte de Villarceaux

Une seconde dame de Grancey eut du succès à la cour à la fin du règne de Louis XIV. Ce fut la seconde femme du maréchal de Grancey, Mlle Charlotte de Mornay de Villarceaux. Ce fut elle qui vit partir, comme nous l'avons vu, avec tant de douleur son mari pour l'Italie, et alla le rejoindre au printemps suivant. Vers 1684, elle devint gouvernante de la jeune reine d'Espagne, fille de Philippe d'Orléans et de Henriette d'Angleterre et accompagna en Italie comme dame d'honneur, Anne-Marie, sœur de la reine, accordée en mariage à Victor Amédée, duc de Savoie. Elle assista au mariage qui eut lieu à Turin le 7 mai 1684 ; trois jours après, comblée d'honneurs, elle reprenait la route de France. Charlotte de Villarceaux survécut au maréchal, son mari, et mourut le 6 mai 1694, laissant sa charge à la comtesse de Marey.

Madame de Marey

Marie-Louise Rouxel de Médavy-Grancey, fille du maréchal et de Charlotte de Villarceaux dont nous venons de parler, débuta dès l'âge de seize ans devant la cour dans le *Ballet des amours déguisés*. Un an après, 11 novembre 1665, elle épousait son cousin germain, Joseph Rouxel, comte de Marey, fils de celui qui avait été tué à Briare. Nous avons vu que le fils lui-même fut tué au siège de Candie, au pied du fort de la Sablonnière, laissant sa jeune épouse veuve à l'âge de vingt ans.

On peut se figurer les dangers que courait cette jeune femme au milieu d'une cour telle que l'était celle de Louis XIV : elle attira bientôt les regards du duc d'Enghien, fils du grand Condé. La maréchale s'en aperçut mais prit la chose en bonne part et même fit des soirées, où elle invitait les princes, ce qui donna lieu à quelques plaisanteries, même de la part de Mme de Sévigné. Par malheur, Mme de Marey fut obligée de se rendre en Bourgogne dans un temps où le prince y était, ce qui exerça les langues encore plus qu'auparavant.

Vers le même temps, la sœur cadette de Mme de Marey se voyait l'objet des soins assidus de Monsieur, frère du roi : le vieux maréchal crut dans sa naïveté que sa fortune était faite, grâce aux brillantes alliances qu'il osait entrevoir, et il monta son hôtel avec une magnificence vraiment royale. Pourtant la malignité publique prenait soin de lui reprocher sa facilité et celle de la maréchale. On lança plusieurs pamphlets, où l'on remarque ces vers :

« ... Laissez faire vos filles,
Illustre mère de Grancey ;
Pouvaient-elles dans leur saison
Vous procurer des gendres
De meilleure maison. »

Des réunions fréquentes à l'hôtel de Grancey attiraient les regards et excitaient la verve des poètes. Thomas Cormeille y puisa le sujet de sa comédie de l'*Inconnu*, qui eut le plus grand succès.

Mais tout passe en ce monde périssable. Le duc d'Enghien devint jaloux, et Mme de Marey connut l'amertume après avoir goûté le plaisir. On a dit que le prince avait eu de Mme de Marey une fille, qui se maria au comte de Lassay ; mais il est certain maintenant qu'il l'avait eue de Mme de Marans.

Mme de Marey devint ensuite gouvernante de la duchesse de Lorraine, puis dame d'honneur de Mademoiselle. Elle avait été auparavant gouvernante des enfants d'Orléans, qui malheureusement ne lui firent pas tous honneur. Elle disait d'ailleurs elle-même que ces enfants gâtés ne lui offraient aucune garantie pour l'avenir.

Marie-Louise de Médavy-Grancey, comtesse de Marey, mourut à Paris le 8 mai 1728 à l'âge de quatre-vingts ans ; elle fut enterrée dans la chapelle des Capucines de la place Vendôme, à côté des deux maréchaux de la famille, dont l'un était son père et l'autre son neveu : elle avait survécu même à ce dernier. Ajoutons pour l'honneur de sa mémoire que les écarts, ou du moins la mondanité de la première partie de sa vie avait été parfaitement réparée par la piété sincère dont elle fit preuve dans la seconde.

Mlle Louise-Elisabeth de Médavy-Grancey

La sœur de Mme de Marey, Louise-Elisabeth de Médavy-Grancey, avait cinq ans de moins que sa sœur, et débuta comme elle devant la cour à seize ans dans une seconde représentation du *Ballet des amours déguisés.* Il est honteux que le marquis de Villarceaux, son oncle, frère de la maréchale de Grancey, ait essayé d'en faire la maîtresse en titre de Louis XIV. Le roi se moqua de la proposition, dit au marquis que leur âge à l'un et à l'autre ne leur permettait pas de s'attaquer à des jeunes personnes de quinze ans, et finalement raconta l'histoire aux dames, qui devinrent furieuses, tandis que Villarceaux demeura couvert de confusion. Ce fut alors, pour le malheur de Mlle de Grancey, que Monsieur, frère du roi jeta les yeux sur elle au défaut de son frère, et la perdit par ses assiduités.

Parmi les favoris de ce prince se trouvait le chevalier de Lorraine, qui s'était épris lui-même de Mlle de Grancey : il résulta de cette coïncidence beaucoup de mal pour lui et pour elle. Henriette d'Angleterre vivait encore et détestait personnellement le chevalier ; on ne voit pas très clairement qu'elle ait jamais eu beaucoup de jalousie pour sa rivale ; mais le chevalier ayant dans une soirée de débauche compromis le comte de Vermandois, fut envoyé d'abord au château de Pierre-Encize à Lyon, puis au château d'If. Il attribua sa disgrâce à Madame, et les inimitiés entre ces deux hauts personnages s'augmentèrent d'autant; le roi surtout sut très mauvais gré au chevalier d'avoir compromis son fils.

Quelque temps après, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire étant venue à perdre son abbé, Monsieur, dans l'apanage duquel se trouvait cette abbaye, la demanda pour son favori. Le roi refusa, le chevalier murmura publiquement et fut exilé. Monsieur, pour faire changer cette sentence se retira à Villers-Cotterets ; mais le roi tint ferme, et le chevalier demeura éloigné de la cour.

La mort de Madame suivit de près cette disgrâce ; et on pense bien que le mot de poison fut aussitôt prononcé. Après le chevalier, que l'on soupçonna avant tous les autres, Mlle de Grancey, à laquelle on le savait attaché, ainsi que Monsieur, fut l'une des premières accusée. On manda à Mme de Fiennes,

écrivait Mme de Sévigné le 26 juin 1676, que la Brinvilliers mettait bien du monde en jeu, et notamment le chevalier de Beuvron, Mmes de Clérembault et de Grancey, pour avoir empoisonné Madame, pas davantage ! » Plus tard, la spirituelle marquise traite de *sottes* ces nouvelles qu'elle même n'avait acceptées d'abord qu'avec réserve. Disons qu'aujourd'hui l'accusation lancée contre Mlle de Grancey est complètement réduite à néant. On ne saurait dire que le chevalier de Lorraine soit aussi complètement lavé que son favori : cependant les témoignages les plus sérieux qui ont été recueillis sur ce point vont à faire croire qu'il n'y a absolument rien de vrai dans ces diverses accusations d'empoisonnement qui furent lancées alors.

L'attachement de Monsieur pour Mlle de Grancey alla jusqu'à faire croire qu'elle succèderait à Henriette d'Angleterre ; mais il est certain que le roi ne l'aurait pas permis : d'ailleurs le prince ne le désirait peut-être pas beaucoup lui-même : toujours est-il qu'il épousa un an après, le 16 septembre 1671, Elisabeth-Charlotte de Bavière fille de l'électeur Palatin Georges-Louis.

Mlle de Grancey avait vingt-sept ans lorsque à son retour d'un voyage qu'elle fit en Espagne, le jour du mardi gras 1681, elle assistait à la cour à un bal masqué. Déjà elle recevait les hommages des courtisans, lorsqu'un cavalier lui demanda pourquoi elle dansait encore à son âge.

Outrée de dépit Mlle de Grancey assistait le lendemain avec Madame au jeu de la reine. Un coup douteux se produisit ; Madame consulta le chevalier de Sinsanet ou Simsen, dans lequel Mlle de Grancey reconnut son insulteur de la veille. Sur le champ elle déclara que cet homme a eu l'intention de plaire à quelqu'un en l'insultant. On devina que ce quelqu'un était Madame, et il sortit de là une nouvelle histoire galante qui alimenta les conversations de la cour.

Malgré ces petits chocs, Mlle de Grancey ne tomba jamais en disgrâce auprès de Monsieur, et Madame elle-même finit par la prendre en amitié.

On pense bien qu'à cause de sa beauté, Mlle de Grancey ne manquait pas de prétendants. Le duc de Nevers, neveu de Mazarin, se mit sur les rangs, ainsi que le comte de Guiche ; mais aucun de ces projets ne put aboutir. Mlle de Grancey con-

tinua seulement, comme sa sœur, Mme de Marey à charmer les yeux de tous les courtisans, et les poètes du temps en ont souvent fait mention dans leurs poésies.

L'action qui fait le plus d'honneur à cette demoiselle est la mission dont elle fut chargée en Espagne, où elle eut l'honneur d'accompagner la jeune reine Marie-Louise d'Orléans, promise au roi Charles II. Elle s'acquitta de cette mission d'une manière si distinguée qu'on ne peut ensuite que difficilement admettre les accusations dont la charge Saint-Simon.

La malheureuse princesse Marie-Louise s'était éprise du Dauphin ; mais l'affection qu'elle lui portait n'était point partagée : elle quitta avec regret la cour de France ; et malgré la réception qu'on lui fit en Espagne, où ses charmes lui avaient gagné tous les cœurs, elle demeura triste lorsque son cortège français l'eut abandonnée, et qu'il fallut se soumettre à l'étiquette espagnole. Alors commença le rôle de Mlle de Grancey, qui s'en acquitta avec un tel tact et une telle délicatesse qu'elle s'attira les louanges de tous ceux qui la virent à l'œuvre. Mais elle n'accompagna sa maîtresse que jusqu'à Burgos, malgré les efforts que fit le roi Charles pour l'emmener jusqu'à Madrid, et elle revint en France chargée de présents.

Mme de Sévigné nous a conservé encore le souvenir de ces succès de Mlle de Grancey : « Elle eût embrasé l'Espagne, dit-elle, si, comme on le disait, elle y eût passé l'hiver ; » ce qui est d'autant plus remarquable que la marquise critique amèrement les deux autres dames, la maréchale de Clérembault et Mme d'Harcourt, qui avaient aussi fait le voyage avec la jeune reine.

Le reste de la vie de Mlle de Grancey n'offre plus aucun événement bien remarquable. On lui reprocha d'aimer toute sa vie à se refaire une jeunesse factice ; mais ses mœurs n'ont plus été attaquées d'aucune manière. Plusieurs successions l'enrichirent vers la fin de sa vie : mais elle n'en jouit pas très longtemps et mourut dans sa maison de Saint-Cloud le 26 novembre 1711, âgée de cinquante-huit ans seulement.

La maréchale de Médavy

Le maréchal de Médavy était, comme nous l'avons vu, neveu des deux dames dont nous venons de parler et petit-fils du

maréchal de Grancey, leur père. Il épousa Marie-Thérèse Colbert de Maulevrier, nièce du grand ministre de Louis XIV. On ne peut non plus laisser cette dame entièrement en oubli.

Léonor de Médavy-Grancey l'épousa le 12 juin 1685. Il était alors colonel du régiment de Grancey, aîné d'une famille riche et illustre, il l'obtint sans difficulté. On fit des fêtes splendides chez le marquis de Seignelay, au château de Sceaux. Les gazettes du temps en firent beaucoup de bruit. Racine avait composé pour la circonstance son idylle sur la paix et Lulli l'avait mise en musique. Après ces fêtes la maréchale de Médavy brilla moins à la cour par elle-même et par son mari que par la magnificence de son cousin Seignelay, ministre à trente-six ans et dont Mme de Sévigné put dire à sa mort : « Il nous semble que c'est la splendeur qui est morte. » La maréchale mourut à Paris le 1er juin 1737, à l'âge de soixante-huit ans.

L'abbé de Grancey

Mentionnons encore l'abbé de Grancey, Hardouin Rouxel de Médavy, fils du maréchal de Grancey, et réservé aussi à d'assez hautes destinées.

Hardouin était le seul fils du maréchal qui restât de sa seconde femme, Charlotte de Villarceaux ; mais il y avait du premier mariage deux autres fils qui suivaient le parti des armes : le jeune fut destiné à l'Eglise, et en peu de temps il devint doublement docteur de Sorbonne et de la Sapience à Rome. Son oncle François de Médavy ayant été transféré du siège épiscopal de Séez au siège archiépiscopal de Rouen le fit son archidiacre en 1671, mais le 30 octobre 1686, il échangea cette dignité pour celle de doyen du chapitre.

Chargé de représenter son oncle à l'assemblée du clergé réunie à Saint-Germain-en-Laye le 4 juin 1685, l'abbé de Grancey se concilia les faveurs du duc d'Orléans, qui le nomma son premier aumônier au mois de mai 1688, en place de l'évêque du Mans, M. de Tressan. Bientôt après, le prince lui fit avoir l'abbaye de Beaugency, qui se trouvait dans son apanage.

A la mort de son oncle, il reçut encore, comme dédommagement des deux abbayes qui appartenaient à l'archevêque et que le roi ne voulut pas passer à son neveu, l'abbaye de Notre-

Dame-de-Rebec, au diocèse de Léon, aujourd'hui département du Finistère, puis bientôt après, l'abbaye de Prully, au diocèse de Tours. Enfin, Monsieur lui obtint encore, le 31 décembre 1702, l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

Avec toutes ces richesses, l'abbé de Grancey, d'aumônier de Monsieur devenu aumônier de son fils, le futur Régent se montra, si l'on croît Saint-Simon « médiocre prêtre », mais « un fort brave et fort bon homme. »

On sait que la bravoure était héréditaire dans la famille des Médavy. L'abbé de Grancey fit ses preuves en 1692 au siège de Namur, que le roi dirigeait lui-même. Partout il était où l'appe laient les besoins des combattants, ravagés non-seulement par le feu de l'ennemi, mais encore par les maladies qu'avaient engendrées les pluies continuelles qui tombaient alors. Le roi se montra si satisfait du dévouement de l'abbé qu'il l'invita à sa table : « C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur, dit Saint-Simon ; il était réservé aux cardinaux et aux évêques pairs.

Deux ans après, en 1694, au mois de juillet, l'abbé était allé prendre les eaux à Forges, quand une flotte ennemie apparut inopinément en vue de Dieppe. Le chevalier de Lorraine et M. de Bragelonne se trouvaient aussi à Forges. Ils partirent, suivis de l'abbé de Grancey. Plus de douze cents maisons avaient cruellement souffert du feu de l'ennemi et un débarquement était imminent, lorsque le chevalier, à la tête de cinquante gentilshommes déterminés, s'avança au-delà du retranchement et imposa à l'ennemi par sa seule attitude. Le roi écrivit de sa main au chevalier pour le féliciter.

Monsieur mourut le 8 juin 1701, avec des sentiments chrétiens qui paraissent lui avoir été inspirés en grande partie par l'abbé de Grancey. Celui-ci présida à ses funérailles et conçut un sincère regret de la mort de son dirigé, pour lequel il avait la plus grande affection.

Lui-même était appelé à mourir en héros : il assistait en septembre 1706 à la funeste bataille de Turin, livrée par le jeune duc d'Orléans, sous la malheureuse tutelle de Marsin et de la Feuillade. Comme, selon son habitude, il s'élançait au plus fort de la mêlée, il reçut à côté du prince un coup dont il mourut le lendemain à Fignerol, à la maison des Jésuites, où il reçut la

sépulture. L'opinion qu'on avait de sa bravoure était telle, qu'en apprenant sa mort, le comte de Roucy s'écria : « Ce pauvre abbé ! il mourrait de joie s'il pouvait savoir qu'il a été tué. » Cet abbé fut l'un des Grancey qui eut le moins de rapports avec notre pays : il fut cependant la principale cause du transfert à Almenêches de la communauté d'Argentan en 1705.

Judith et Madeleine de Médavy

Nous avons déjà parlé de trois religieuses de la famille des Médavy-Grancey ; Louise de Médavy, Marie-Louise de Médavy et Marie-Madeleine de Médavy, qui exercèrent une grande influence sur l'abbaye d'Almenêches, alors en travail de réforme. Une quatrième, Anne de Médavy, dont nous avons également parlé, opérait la même réforme à Vignats. Madeleine de Médavy, sœur de Louise fut mise à la tête de l'abbaye de Gomer-Fontaine, au diocèse de Rouen. Cette abbaye était, comme l'avait été celle d'Almenêches, dans le plus pitoyable état ; Judith, une bâtarde des Médavy, dont nous avons déjà eu occasion de parler dans l'histoire de Vignats, rétablit les choses, et prépara les voies à Madeleine de Médavy, qui n'était encore qu'une enfant lorsqu'elle fut nommée abbesse. Judith mourut prieure d'un petit monastère où elle avait voulu se retirer, et fut rapportée à Gomer-Fontaine.

Madeleine de Médavy gouverna désormais cette abbaye avec prudence et fermeté. Obligée de fuir au mois d'août 1636 devant l'invasion espagnole, elle vint avec cinquante religieuses se réfugier à Argentan, dont sa sœur était abbesse et son frère gouverneur : puis après avoir assisté à la bénédiction de la première abbesse de Verneuil, elle retourna à son abbaye de Gomer-Fontaine, où elle mourut le 12 septembre 1638. Elle avait pour coadjutrice sa sœur Marguerite de Médavy, qui lui succéda et mourut en 1705 dans sa centième année, d'après le *Gallia christiana* : il est plus probable cependant qu'elle n'avait que quatre-vingt-quatorze ans.

Marie-Françoise de Médavy

Marie-Françoise de Médavy, d'abord abbesse de Vignats fut nommée, le 26 décembre 1672, par Louis XIV, prieure de la

Saussaye, près Paris ; mais, peu d'années après, la communauté fut transportée à Saint-Mandé, également près Paris, comme dans un lieu *plus commode et plus sûr*. On établit les religieuses dans l'ancien château du surintendant Fouquet. Mais par malheur, Marguerite-Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane, issue d'un second mariage de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, tomba alors en disgrâce à la cour et se retira à Picpus, dont le séjour l'ennuya bientôt ; alors elle demanda à Louis XIV de se retirer à Saint-Mandé, ce que le roi lui accorda.

La grande duchesse était un esprit extrêmement fantasque. Il ne s'écoula pas quatre mois sans qu'il y eut des difficultés entre elle et l'abbesse. Le roi, ne voulant point changer encore une fois sa cousine, donna à Mme de Grancey l'abbaye de Malnoue à quatre lieues Est de Paris. La pauvre abbesse fut frappée au cœur de ce brusque changement. En arrivant à son nouveau monastère, elle fut saisie d'une maladie, qui l'enleva au bout d'un mois, à la fin de l'année 1692.

Guyonne de Médavy et le monastère de Verneuil

La dernière des Médavy dont nous avons à parler est une figure à peu près entièrement monastique, moins brillante que les précédentes, mais plus douce, plus calme et surtout plus pieuse. Guyonne-Scholastique de Médavy était la sixième fille de Pierre Ier, et par conséquent la sœur du maréchal de Grancey, et de l'évêque de Séez, François de Médavy : elle naquit le 3 février 1608 et fut baptisée par l'évêque de Séez, Jean Bertaut.

François Rouxel de Médavy, évêque, comte de Lisieux, son oncle, l'avait instituée sa seule héritière. Elle avait d'ailleurs toutes les grâces extérieures et tous les dons de l'esprit que l'on peut désirer dans une jeune personne du monde : on songeait pour elle à de brillants partis ; et, pour plaire à ses parents elle prit elle-même des habits somptueux, qu'elle songeait déjà dans son cœur à échanger contre la bure.

On la confia pendant quelque temps à sa sœur, Louise de Médavy, abbesse d'Almenêches, dont la vie édifiante la fit réfléchir sérieusement. Mais ce qui acheva de déterminer sa

vocation, ce fut un voyage qu'elle fit avec sa mère au château de Grancey. Il y avait tout auprès une petite chapelle déserte, où saint Bernard avait prié. Guyonne s'enthousiasma pour les actions de ce saint, qu'une tradition sérieuse donnait même pour allié à sa famille ; et dès ce moment, avec un peu de précipitation peut-être, elle fit ses vœux devant Dieu ; mais cacha soigneusement à sa mère cet engagement qui devait être irrévocable ; enfin, revenue à Médavy, elle fut en butte aux assiduités de tant de prétendants qu'elle dut dévoiler son secret. La comtesse, sa mère, en conçut une profonde douleur ; mais elle se soumit en vraie chrétienne à la volonté de Dieu et la vocation de la jeune fille ne trouva que dans son entourage des obstacles qu'elle vainquit sans hésitation et sans faiblesse.

Guyonne choisit pour sa retraite l'abbaye de Vignats, gouvernée alors par sa sœur Anne, et où se trouvait une maîtresse des novices terrible par sa sévérité. Elle profita d'un moment où la comtesse sa mère était absente, alla se jeter entre les bras de l'abbesse Anne et la conjura de la recevoir, ce qui lui fut accordé sans difficulté. La redoutable maîtresse des novices la revêtit sur le champ d'un grossier habit de servante, que Guyonne accepta avec empressement ; puis elle sollicita de sa mère, un consentement formel, qui lui fut accordé le 10 février 1623. Ce fut alors que Guyonne prit l'habit de son Ordre, et ajouta à son prénom celui de Scholastique.

Un an après, elle prononçait ses vœux, et elle aida puissamment sa sœur dans la réforme de Vignats, que celle-ci avait entreprise.

Cependant, la comtesse de Grancey posait les fondements de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil et songeait à la confier aux soins de la vénérable mère Renée des Guets de la Potinière, l'habile et sainte maîtresse de ses trois filles religieuses ; mais l'évêque d'Evreux, François de Péricard ne fut pas de son avis et dit qu'il valait mieux placer à la tête du monastère naissant Guyonne-Scholastique, dont la réputation avait déjà franchi les murs de Vignats, et lui donner Renée des Guets pour conseil. On obtint le consentement de l'une et de l'autre, et Guyonne-Scholastique se trouva ainsi à dix-neuf ans supérieure de Verneuil, et à la tête de cinq religieuses, dont le nombre devait s'augmenter rapidement et considérablement. L'évêque d'Evreux

supprima pour elles la paroisse de Saint-Nicolas ; et le 9 juillet 1627, Guyonne-Scholastique entrait en possession de l'église, des cloches et du presbytère.

Le 17 mai 1632, l'abbesse de Verneuil avait la joie de recevoir auprès d'elle sa nièce, Charlotte de la Londe, qui, outre sa personne, lui apportait une fort belle dot ; mais cette joie fut troublée par la mort de la comtesse de Médavy dont nous avons parlé plus haut.

La peste vint à son tour, en 1633, chasser les religieuses de leur abbaye. Elles se rendirent le 15 août au château de la Londe, au diocèse de Rouen, possession du père de la jeune novice dont nous venons de parler. Tout y avait été si bien préparé qu'elles purent mener la vie de communauté pendant trois mois, absolument comme dans leur abbaye.

Enfin, la peste ayant cessé, on put revenir au monastère au mois de novembre, et Mme de Grancey commença par acquérir le domaine de Verneuil. Elle fût bientôt après déclarée abbesse perpétuelle, malgré les efforts de sa modestie pour rendre cette dignité élective. Elle obtint dispense du pape Urbain VIII lui-même : elle n'avait que vingt-sept ans.

On la força alors de composer un livre de piété devenu rare, mais qui existe pourtant encore aujourd'hui. Nous ne pouvons qu'enregistrer son esprit de pénitence qui la fit revenir avec ses sœurs à l'abstinence perpétuelle et absolue, les guérisons merveilleuses opérées sans cesse par ses prières et celles de ses sœurs ; son zèle ardent, que Dieu voulut bien rendre efficace pour la conversion des protestants, qui existaient encore en grand nombre dans la contrée.

Une grande calamité affligea cependant Verneuil en 1639. Une sorte de frénésie s'empara des Sœurs, comme il était arrivé aux Ursulines de Loudun et aux Capucines de Louviers. Heureusement l'évêque d'Evreux, François de Péricard, était d'un caractère pacifique. L'affaire se débrouilla à l'intérieur de la communauté sans qu'on pût rien soupçonner au dehors ; mais plusieurs vocations périrent dans ce désordre.

En 1640, Verneuil fut une seconde fois envahi par la peste. L'évêque d'Evreux crut devoir encore cette fois faire évacuer le monastère et offrit grâcieusement pour recevoir les sœurs son château de Condé. Mais l'installation n'y était pas possible. La

comtesse de Marey, ayant appris la nouvelle, emmena l'abbesse avec dix religieuses au château de la Mothe, près Médavy. D'un autre côté, le marquis de la Londe envoyait chercher sa fille avec sept autres religieuses et les installait, comme auparavant, dans son château : les autres religieuses furent renvoyées deux à deux dans leurs familles.

Guyonne profita de son exil momentané pour faire un pélerinage au célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Délivrande, et elle désira s'édifier en même temps avec l'abbesse de la Trinité de Caen, la vénérable Laurence de Budos. C'étaient en effet deux âmes faites parfaitement pour s'entendre ; et il en résulta entre elles une affection qui ne finit qu'avec leur vie.

Au mois de janvier 1641, l'évêque François de Péricard crut tout danger passé, et convoqua les religieuses à son château de Condé pour les faire rentrer en corps. Cependant le fléau emporta encore une des sœurs, mais ce fut la dernière victime. Le monastère était sans aucune ressource : la reine d'Angleterre d'abord envoya cinq cents livres, malgré sa pauvreté. L'abbesse écrivit à Anne d'Autriche pour avoir quelques minots de sel, c'était alors une denrée fort chère. La reine répondit le 19 janvier 1643, et obtint en effet quatre minots de sel.

Le roi Louis XIII étant mort très peu de temps après, notre abbesse envoya à la reine une lettre de condoléances, qui lui valut une seconde réponse autographe d'Anne d'Autriche et quelques présents pour son église abbatiale.

Enfin, Guyonne de Médavy ayant fait offrir à la reine régente un objet de piété pour l'oratoire du Louvre, en reçut encore une lettre très flatteuse, datée du 19 octobre 1643 ; et bientôt après, Anne d'Autriche, touchée de la réputation de sainteté qui s'accroissait sans cesse, désira l'entretenir au Louvre.

L'occasion s'en présenta : Guyonne-Scholastique étant allée en mai 1646, installer une de ses religieuses, Mme de Pommereuil, comme prieure de Notre-Dame de Montfort, à Meaux, s'arrêta quelques jours à Paris. Aussitôt la reine la fit appeler, conversa longtemps avec elle en lui témoignant la plus grande bienveillance, l'assura que sa protection ne lui ferait jamais défaut, et ayant fait venir Monsieur, charmant enfant de six ans à l'œil mutin, elle le recommanda à ses prières et à celles

de ses religieuses : « Priez bien pour lui, Madame, dit-elle ; c'est un petit éveillé qui en a grand besoin. » Puis on se rendit à l'oratoire, et l'on en sortait lorsque la reine reçut un billet du cardinal Mazarin, qui annonçait sa visite. Alors l'abbesse voulut se retirer : « Non, dit la reine, pas avant que je vous aie présentée au roi. » Mais déjà malgré ses huit ans, Louis XIV était à la chasse. L'entrevue se termina ainsi, mais à la grande satisfaction des deux interlocutrices.

Verneuil n'était pas encore à la fin de ses épreuves. D'abord, la mort de l'évêque d'Evreux couvrit de deuil la communauté, dont les larmes redoublèrent quand on sut que ce prélat avait légué son cœur à l'abbaye qui lui était si chère.

Trois ans après, en 1649, ce fut la guerre de la Fronde qui força le roi et la reine mère de quitter Paris, et qui troubla toute la contrée jusqu'à Verneuil. Par malheur, le baron des Essarts, gouverneur de la ville était un frondeur acharné, et détestait Mme de Médavy, comme amie de la Cour. Pour ce motif, l'évêque du Perron, successeur de François de Péricard autorisa une troisième évacuation du monastère. Mais cette fois les dames de Verneuil, n'ayant d'espoir qu'en Guyonne si la ville venait à être prise, vinrent la conjurer de ne les pas abandonner. L'abbesse n'hésita pas un instant : elle envoya dans leur famille les plus timides de ses religieuses et demeura elle-même ferme au milieu du danger. Le gouverneur de la ville lui témoigna sa reconnaissance en lui envoyant cinquante boisseaux de blé et les provisions qu'on se procurait si difficilement alors.

En mars 1652, la guerre de la Fronde devenait de plus en plus violente, et Verneuil fut menacé d'un siège. L'abbesse eut encore recours à Mme de Marey, et se réfugia de nouveau au château de la Mothe, avec une dizaine de ses filles sous la protection du maréchal de Grancey, et de François Rouxel de Médavy nouvellement intronisé évêque de Séez. Pendant cet exil, elle eut la douleur d'assister aux derniers moments de sa sœur Louise de Médavy, abbesse d'Almenêches, qui mourut à son monastère d'Argentan : il y avait trois mois qu'un boulet de canon avait emporté le comte de Marey à Briare.

En janvier 1656, une taxe de dix mille livres fut imposée à Verneuil, qui n'avait pas assez d'argent pour la solder. Guyonne

se rendit à Paris et eut une entrevue avec la reine mère dans le même cabinet où elles s'étaient vues la première fois. L'abbaye eut gain de cause : on réduisit sa taxe à deux mille livres et on lui donna quittance du reste, afin que cette faveur ne fût pas dévoilée. Aussi la mort d'Anne d'Autriche, arrivée le 20 janvier 1666, répandit-elle la consternation dans Verneuil, qui perdait en elle sa principale protectrice.

Ce fut le 16 août 1669 qu'Yvonne-Scholastique de Médavy, déjà depuis longtemps languissante, tomba malade pour ne plus se relever. Elle vécut cependant encore jusqu'au dernier jour de l'année, et reçut plusieurs fois la visite de l'évêque de Bayeux, qui était alors Henri Cauchon de Maupas du Tour. Elle fut ensevelie dans le caveau qui renfermait les restes de la comtesse de Grancey, sa mère ; et son cœur, mis dans une boîte d'argent, fut déposé, comme celui de François de Péricard, dans un des piliers de l'église. L'évêque d'Evreux officia à son inhumation, et fit son oraison funèbre.

Marie-Bernarde de Médavy

L'abbesse qui succéda à Guyonne-Scholastique dans le gouvernement de Verneuil fut encore une Médavy. Marie-Bernarde, née en 1632, était nièce de la première abbesse de Verneuil, fille du maréchal de Grancey et de sa première femme, Mlle de Mouchy d'Hocquincourt. Cette jeune personne n'était aimée qu'à moitié de sa belle-mère, Charlotte de Villarceaux. Elle fut mise à l'abbaye de Gif, et il fut décidé qu'elle y resterait jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Le maréchal de Grancey, son père, qui l'aimait beaucoup, pria sa sœur Guyonne d'aller la voir et de la faire entrer s'il était possible dans une des abbayes gouvernées par les Médavy. Marie-Bernarde écouta sa tante et la suivit à Verneuil, dans l'intention de rentrer bientôt dans le monde, dont toutes les faveurs semblaient lui être réservées. Elle fut reçue avec toutes les prévenances imaginables, et on lui procura toutes les distractions possibles dans le cloître. Mais l'influence des vertus de l'abbesse se fit bientôt ressentir.

Marie-Bernarde commença par déclarer à sa tante que dès l'âge de neuf ans, elle avait fait vœu de chasteté : Guyonne lui

fit observer qu'un vœu ainsi fait, n'entretenait aucune obligation : et pour la distraire de ces idées, elle l'envoya visiter ses autres tantes d'Almenêches et de Vignats.

Le jeune fille rentra quinze jours après ; et, dès le mois de septembre, sa résolution était prise. On avertit la famille : François de Médavy, alors simple abbé de Cormeilles, se contenta d'écrire à l'abbesse que « rien n'était impossible à Dieu, » quant au père, le maréchal de Grancey, désolé et surpris d'une pareille demande, il voulut au moins différer de donner son consentement : les guerres de la Fronde l'occupaient et d'ailleurs, Verneuil était de nouveau menacé. Mais une trève étant survenue, Marie-Bernarde put enfin prendre l'habit le 1er mai 1649, et le 10 août suivant, elle prononçait ses vœux.

Depuis ce temps, elle ne quitta plus sa chère tante, et elle la suivait partout. A sa mort, en 1670, ce fut cette fidèle nièce qui fut jugée la plus digne de lui succéder : elle reçut ses bulles le 10 septembre de cette année, et le 12 novembre, elle prenait possession. Après avoir dirigé saintement pendant trente-quatre ans l'abbaye de Verneuil, elle mourut le 11 avril 1704, et son corps fut inhumé dans le caveau qui renfermait déjà la fondatrice et première abbesse Guyonne-Scholastique.

Après avoir fait complètement connaître à la suite de M. Victor des Diguères, cette illustre famille des Médavy-Grancey, nous serons plus à l'aise pour retracer l'histoire de notre évêque, qui était encore de la même famille.

François Rouxel de Médavy, évêque de Séez

François Rouxel de Médavy, fils du comte Pierre Ier et frère du maréchal, naquit le 8 août 1604, probablement au château de la Mothe, près Médavy, où il fut baptisé. Il eut pour parrain son oncle François Rouxel de Médavy, évêque, comte de Lisieux, et pour marraine Charlotte Rouxel de Médavy, sa sœur, alors dame d'honneur de la reine, et qui fut plus tard mère du maréchal de Castelneau, dont nous avons esquissé la vie.

L'évêque de Lisieux, qui était aussi abbé de Cormeilles, étant venu à mourir en 1617, son filleul lui succéda dans la possession de cette riche abbaye. En 1630, on lui donna en outre

l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, et trois ans après, le 20 mai 1633, il fut ordonné sous-diacre. On a dit que ce prélat avait d'abord porté les armes et avait exercé plusieurs commandements, sous son frère le maréchal et sous d'autres généraux. Bien que le fait ne soit pas absolument certain, l'examen seul de son portrait, « de sa figure mâle, de ses traits énergiques et accentués, dit M. des Diguères, relevés par une moustache et une royale à la Richelieu », montre assez qu'il y avait dans ce prélat autant de vocation militaire que de vocation ecclésiastique. « Il était de haute taille, dit Maurey d'Orville ; ses yeux petits, mais pleins de feu, annonçaient un esprit vif, subtil, infatigable. »

Dès l'an 1639, n'étant encore qu'abbé de Cormeilles et de Saint-André, François de Médavy fut chargé d'une mission importante auprès du Parlement de Rouen. Quelques édits fiscaux avaient provoqué une émeute, et on avait pillé la maison du receveur des gabelles. L'abbé de Cormeilles fut envoyé une première fois, en qualité de commissaire royal pour louer le Parlement et les bourgeois de leur conduite dans cette circonstance difficile. Il dit que le roi savait bien que la sédition n'avait été excitée que par deux ou trois coquins de la lie du peuple, mais que pourtant le Parlement devait compte au roi de l'autorité que celui-ci avait déposée entre ses mains.

Le Parlement avait peur en même temps du peuple et de la cour : il agit mollement contre les séditieux. L'abbé revint et parla plus sévèrement que la première fois. Il reprocha à l'assemblée d'avoir été cause de la sédition en faisant croire au peuple que ses finances étaient mal gouvernées, ce qui n'était pas. Alors le Parlement exprima la crainte de voir entrer une garnison par la porte basse du palais. « Le roi n'a coutume d'entrer que par les grandes portes », répondit fièrement François ; l'affaire se termina ainsi par une humiliation du Parlement.

Nommé à l'évêché de Séez en 1651, l'abbé de Cormeilles fut confirmé au mois d'octobre de la même année par le pape Innocent X. Il se fit sacrer dans l'église des Jésuites de Pontoise, le 21 mai 1652, par Charles-Jacques de Jelas de Liberon, évêque de Valence, en présence de Pierre de Marca, évêque de Conserans et de Claude Auvry, évêque de Coutances. Ensuite,

il fit son entrée solennelle à Séez le 27 mai ; on lui avait préparé une réception plus magnifique que celle d'aucun de ses prédécesseurs, parce que c'était un enfant du diocèse. M. des Diguères prétend qu'il prêta serment au roi le 29 mai : le *Gallia christiana* dit que cette formalité avait été remplie dès le 29 avril, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable. Aussi M. des Diguères se trouve-t-il obligé de changer la date du 27 mai, donnée par Maurez d'Orville et par le *Gallia* pour la réception solennelle. Pour maintenir le 29 mai la prestation du serment, il s'appuie sur la *Gazette*, qui rendit compte de la cérémonie. Il faut dire que cette autorité ne manqua pas d'une certaine valeur.

A son arrivée dans son diocèse, Rouxel de Médavy trouva les esprits agités par la question de la prédestination. Il tint, le 16 septembre 1653 un synode diocésain, non-seulement pour traiter cette question, mais encore pour s'instruire des besoins de son diocèse et pour publier ses statuts, qui furent à peu près ceux de son prédécesseur Suarez. Il fit ensuite un mandement pour promulguer la bulle d'Innocent X contre le livre de Jansénius. Ce synode devait être le prélude d'actes religieux plus importants encore.

Le Jansénisme

L'hérésie janséniste atteignait alors son plus grand développement. Formulée par Jansénius ou Jansen, évêque d'Ypres, dans un livre intitulé l'*Augustinus* ; cette hérésie dont la principale erreur était la croyance à l'insuffisance de la grâce et par suite à la damnation nécessaire de certains individus, fut introduite en France par le trop fameux Duvergier de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran.

Après la mort de celui-ci, le docteur Arnaud, qu'il plut au parti d'appeler le *grand* Arnaud, continua son œuvre, et devint le chef des hérétiques dans notre pays. En vertu de leur doctrine de l'insuffisance de la grâce, ces égarés attachaient le salut à la volonté humaine, dont ils exagéraient la puissance, et à laquelle, conséquemment, ils imposaient des devoirs absolument au-dessus de sa portée. Tout le monde connaît et déteste la morale insupportable des Jansénistes ; cependant cette morale

outrée a pesé pendant plus de deux siècles sur les consciences dans notre pays : les catholiques eux-mêmes et les prêtres ne savaient pas s'en affranchir, et encore aujourd'hui (1900), elle n'a pas encore entièrement disparu parmi nous.

Cette hérésie cauteleuse est morte sans avoir jamais voulu convenir qu'elle était une hérésie. Les Jansénistes ont toujours prétendu qu'ils étaient d'accord avec l'Eglise ; et, quand ils se sentaient visés par la condamnation d'un pape, ils faisaient semblant d'obéir, et paraissaient tout étonnés qu'on les accusât de rebellion.

Cinq propositions furent trouvées hérétiques dans l'ouvrage de l'*Augustinus*. Les Jansénistes prétendirent qu'en effet les cinq propositions étaient bien hérétiques, mais qu'elles ne se trouvaient pas dans le livre de Jansen. Il est vrai que le sens seul s'y trouve, et qu'elles n'y sont pas formulées mot à mot ; mais chacun comprend que ce n'était là qu'une mauvaise chicane.

Arnaud écrivit en 1658, au nom de tous ses partisans, qu'ils étaient bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur, puisque d'une part, ils réprouvaient sincèrement les cinq propositions condamnées par le pape, en quelque livre qu'on puisse les trouver formulées, et que, de l'autre, ils n'étaient attachés à aucun auteur particulier qui produisît des opinions nouvelles et qui parlât d'après ses propres idées sur la matière de la grâce ; mais à la seule doctrine de saint Augustin. Cette déclaration ambiguë fournit une preuve de plus de la mauvaise foi des Jansénistes.

Arnaud, se voyant attaqué sur cette doctrine, écrivit une seconde lettre où il affirmait que les cinq propositions condamnées n'étaient pas dans l'*Augustinus*, et que saint Pierre lui-même fournissait l'exemple d'un juste, à qui la grâce a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'a point péché. Ces lettres audacieuses furent déférées à la Sorbonne ; et, malgré les intrigues du parti, la première fut déclarée, le 31 janvier 1656, téméraire, injurieuse au Saint-Siège, se prêtant au renouvellement entier de la doctrine de Jansénius. La seconde fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. Arnaud fut chassé de la Sorbonne. La censure fut signée le 18 février par la faculté de théologie : elle fut

renouvelée le 24 mars, et on fixa aux Jansénistes un délai pour qu'ils vinssent eux-mêmes souscrire à cette censure.

Cependant l'assemblée générale du clergé de France, convoquée en 1655, siégeait encore et continuait ses travaux en cette année 1656. Notre évêque, Rouxel de Médavy, y assistait ; l'abbé de Rancé, alors à la tête du monastère de la Trappe, et dont nous raconterons plus tard la vie au long, fut chargé par l'évêque du Mans et par plusieurs autres, d'y représenter la province de Tours. Cette assemblée avait approuvé solennellement la censure qui avait frappé les Jansénistes ; et le Saint-Siège, de son côté, confirma le jugement de la faculté, en condamnant la seconde lettre d'Arnaud, avec les écrits publiés pour la défendre.

Cette décision et cette humiliation de son chef causèrent un grand dépit au parti janséniste : de nombreux écrits parurent en faveur du condamné. Arnaud lui-même avoue qu'il eut grande peine à supporter d'être retranché du corps des Docteurs, et que le temps qui s'écoula depuis sa condamnation fut pour lui « *un temps de gémissements et de douleurs* ». Son courroux s'exhala d'abord contre la Sorbonne, dont il compare les docteurs « à des juges iniques, qui, par faction, avaient conspiré la mort d'un innocent, dont on pouvait dire qu'il avait été condamné, non par la justice publique des magistrats, mais par l'animosité particulière de ses adversaires. »

Mais la colère de l'hérétique se porta surtout sur la Compagnie de Jésus, qui était, croyait-il, la première instigatrice de sa condamnation. Seulement cet homme, surfait par ses partisans, ne se sentait pas de force à attaquer de front cette illustre Compagnie. Il chargea son collègue et son ami Blaise Pascal de combattre pour lui. Ce fut l'occasion des *Lettres provinciales*, dans lesquelles Pascal déversa à grands flots contre la Compagnie de Jésus sa haine et son fiel. Ces chefs-d'œuvre de littérature, écrits dans le style plaisant, pour mieux charmer la cour, furent aussi des chefs-d'œuvre de mauvaise foi, et firent beaucoup de mal à la religion. Les Jésuites répondirent ; mais ils n'avaient, pour défendre leur cause, aucun génie de la force de Pascal.

L'assemblée du clergé reprit ses séances, et déclara qu'elle acceptait avec respect le bref d'Innocent X, daté du 29 septem-

bre, où il était dit que les cinq propositions condamnées renfermaient la doctrine de Jansénius, très différente de celle de saint Augustin. La même assemblée confirmait ensuite tout ce qui avait été fait et résolu dans les assemblées précédentes, en 1653, 1654 et 1655 : or on y avait condamné les propositions jansénistes, et dressé un formulaire, dans lequel on se reconnaissait obligés en conscience de condamner de cœur et de bouche les cinq propositions, non-seulement en elles-mêmes, mais encore comme étant contenues dans le livre de Jansénius. Les évêques qui refuseraient d'accepter ces condamnations *ne devaient point être reçus dans les assemblées générales, provinciales ou particulières du clergé*. Par ces paroles, l'assemblée visait certains prélats qui avaient négligé de faire signer dans leurs diocèses un formulaire de foi proposé pendant l'année 1555, et ainsi conçu : « Je, N., reconnais être obligé en conscience de condamner de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenue dans son livre intitulé l'*Augustinus*, que le pape et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point de saint Augustin : Jansénius l'a mal expliquée, contre la pensée du saint Docteur. »

Le 1er septembre, les évêques rendirent compte de leurs travaux par une lettre adressée au pape Innocent X ; mais ce pape était mort au moment où la lettre arrivait à Rome, et il avait eu pour successeur Alexandre VII. Celui-ci s'empressa d'approuver la déclaration des évêques, par une nouvelle bulle dans laquelle il confirmait de point en point celle d'Innocent X, qu'il reproduisait intégralement dans le texte de la sienne : il appelait *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité ceux qui avaient l'audace de soutenir, au grand scandale des fidèles, que ses propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, mais qu'elles avaient été forgées à plaisir, ou qu'elles n'avaient point été condamnées dans le sens de cet auteur.*

La bulle d'Alexandre VII arriva en France encore avant la dissolution de l'assemblée du clergé : cette assemblée la reçut avec soumission le 17 mars 1657 et elle s'empressa de la mettre à exécution en dressant un nouveau formulaire un peu plus développé que le premier ; enfin elle fit aux évêques une obligation de faire souscrire ce formulaire dans leurs diocèses avant la fin du mois : la formule en était ainsi conçue : « Je me sou-

mets sincèrement à la constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, dans son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre saint-père le pape Alexandre VII du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé en *conscience* d'obéir à ces constitutions, et je condamne *de cœur et de bouche* la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenues en son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les évêques ont condamnées ; laquelle doctrine n'est pas celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint Docteur. » C'était, comme on le voit un simple développement de la constitution que nous avons vue plus haut.

Il est certain que les évêques, en s'engageant à souscrire *de cœur comme de bouche* à cette condamnation, supposaient qu'elle avait été prononcée par une autorité infaillible. L'assemblée se sépara peu de temps après avoir porté ce jugement. Les Jansénistes se retranchèrent, comme auparavant, dans la distinction du fait et du droit. Ils prétendirent que les cinq propositions étaient, à la vérité, condamnables ; mais qu'elles ne se trouvaient point dans l'*Augustinus*. Cette hérésie obstinée et cauteleuse devait troubler longtemps encore l'Eglise de France.

L'assemblée du clergé fut suivie trois ans après, le 15 avril 1660, du synode de Pontoise, où l'on traita encore les mêmes questions. François Rouxel de Médavy fut un des membres de ce synode, et souscrivit aux bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII.

Le collège de Falaise

Ce fut en cette même année 1660 que fut fondé le collège de Falaise, qui demeura jusqu'en 1789 le plus grand établissement et le plus complet sous le rapport des études qui existaient dans le diocèse de Séez, pour l'éducation des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. François Rouxel de Médavy fut transféré au siège de Langres en 1670, et à celui de Rouen le 15 janvier 1671. Il mourut près de Mâcon le 29 janvier 1691, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Pendant qu'il était encore évêque de Séez, en 1664, le temple protestant de cette ville fut détruit, probablement parce qu'il n'y avait plus personne pour le fréquenter. Il avait été fondé en 1604.

Réforme de la Trappe

A cette époque, une fondation considérable, ou plutôt une restauration, dont la salutaire influence se fait encore sentir aujourd'hui (1900) dans nos contrées, venait augmenter le nombre des établissements religieux existant alors dans le diocèse de Séez. Le monastère de la Trappe, fondé à quelques lieues de Mortagne, par Rotrou II ou III, autrement Rotrou-le-Grand, comte du Perche et par l'abbaye de Savigny, devenu ensuite cistercien avec tous les autres monastères de cette Congrégation, était tombé dans un relâchement épouvantable. Il paraît même que ce relâchement se faisait sentir dans toutes les maisons de l'ancien Cisteaux. Les moines passaient leur vie à chasser dans leurs forêts, à pêcher dans leurs étangs, et trop souvent à se livrer à une vie scandaleuse, tellement que personne ne se trouvait en sûreté dans leur voisinage, surtout les femmes, qui fuyaient avec crainte les abords des monastères.

A la Trappe, on entendait encore la cloche appeler les Frères à l'office divin comme auparavant ; mais personne ne se rendait au chœur : seul, le pauvre frère chargé de donner le signal était sacrifié à la nécessité, et devait se lever à l'heure officielle.

Vers l'an 1635, cette abbaye tomba entre les mains d'une famille qui allait la tirer de l'état misérable où elle se trouvait : elle fut donnée en commande à Victor le Bouthilier, évêque de Boulogne et coadjuteur de l'archevêque de Tours. Mais ce prélat, déjà trop riche en bénéfices, s'en démit bientôt en faveur de son neveu, François Denis le Bouthilier de Rancé, fils aîné de Denis, comte consistorien et de Charlotte Joly. Le nouvel abbé commendataire était aumônier du roi, chanoine de Paris, abbé de Saint-Symphorien et de Notre-Dame de la Vallée, lorsqu'il fut gratifié du bénéfice de la Trappe après la démission de son oncle : il mourut en 1636, et eut pour successeur son frère Armand-Jean le Bouthilier de Rancé, filleul du cardinal de Richelieu, qui lui avait donné son prénom d'Armand. C'était à ce nouvel abbé qu'était réservée la gloire de réformer la Trappe ; et, à cause de cela, nous devons nous arrêter plus longtemps sur son histoire.

L'abbé de Rancé

Armand-Jean le Bouthilier de Rancé naquit à Paris le 9 janvier 1626, d'une famille distinguée, qui avait déjà donné à l'Eglise, outre Victor le Bouthilier, évêque de Boulogne et ensuite archevêque de Tours, comme nous l'avons dit déjà, Sébastien le Bouthilier, évêque d'Aire, homme d'une piété singulière ; et à l'Etat, Claude le Bouthilier, sieur de Pons et de Foligny, qui fut d'abord conseiller au Parlement de Paris, et ensuite secrétaire d'Etat.

Le jeune Armand-Jean devint de bonne heure le chef de la famille par la mort de son frère, Denis-François de Rancé, qui avait été, dès le berceau, abbé commendataire de la Trappe, et dont Armand-Jean hérita à sa mort, parce que les bénéfices ecclésiastiques, par un abus inconcevable aujourd'hui, étaient devenus alors des sortes de biens patrimoniaux. Le père de notre abbé de Rancé, voyant les dispositions que son plus jeune fils montrait pour l'étude, lui donna trois précepteurs : l'un pour l'étude de la langue grecque ; l'autre pour l'étude du latin, et un troisième pour diriger sa conduite. Cet usage d'avoir chez soi des précepteurs particuliers, avait été introduit par Montaigne.

Bientôt l'enfant fut placé sur la liste des recommandés pour les bénéfices supérieurs ; et, comme il était le filleul de Richelieu, on ne manqua pas de crier à la faveur, et on parut tout scandalisé. Le Père Caussin, jésuite et confesseur du roi, fit appeler « l'abbé en jaquette, » dit Châteaubriand, et lui présenta un *Homère*, qu'Armand-Jean traduisit à livre ouvert. Le Père pensa d'abord qu'il s'aidait de la traduction latine, placée en regard, et il la couvrit de sa main ; mais l'enfant continua de traduire, et le Père Caussin lui dit : « Vous avez des yeux de lynx *Habes lynceos oculos !* » Il embrassa l'enfant, et reconnut qu'il était digne des faveurs de la cour.

A l'âge de douze ans, en 1638, le petit abbé de Rancé publia son *Anacréon*, qu'il dédia au cardinal de Richelieu : c'était un poème assez licencieux, qu'il jeta plus tard au feu, mais dont il reste encore quelques exemplaires à la Bibliothèque nationale. Marie de Médicis chérissait le jeune Armand, et même l'appelait son fils. Rien ne manquait donc plus pour assurer la for-

tune de cet enfant privilégié : il était pourvu d'un canonicat à Notre-Dame de Paris, possédait l'abbaye de la Trappe, jouissait du prieuré de Boulogne, près Chambord, aujourd'hui au département de Loir-et-Cher ; touchait les revenus de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val et de celle de Saint-Symphorien de Beauvais, était prieur de Saint-Clémentin en Poitou, archidiacre d'outre-Mayenne, dans l'Eglise d'Angers, et chanoine de Tours. Voilà ce que l'*Anacréon* avait valu à l'enfant de la part du cardinal de Richelieu.

L'abbé de Rancé poursuivait toujours ses études : lorsqu'il fut question d'obtenir la licence, il dédia sa thèse à Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Il avait eu la bonne fortune de compter parmi ses condisciples le grand Bossuet ; et même, quand il s'agit de classer les thèses de licence, on trouva qu'il l'avait emporté sur ce grand génie. Les critiques dirent que cette supériorité littéraire qu'on lui attribuait, indiquait seulement qu'il était d'une plus haute naissance que son émule. Quoi qu'il en soit, Rancé n'en triompha pas, Bossuet n'en fut point humilié, et tout resta absolument comme auparavant.

Ce fut alors que l'abbé de Rancé commença de paraître en chaire, où il obtint un grand succès. On le trouvait plus touchant, quoique moins solide, que ne le fut plus tard Bourdaloue. Mais, par malheur, la sainteté du ministère apostolique n'empêchait pas notre jeune abbé de fréquenter la société de Paris, dont les réunions les plus brillantes et les plus illustres se faisaient alors à l'Hôtel de Rambouillet. Ce fut là qu'il fit connaissance de Mme de Montbazon qui devait avoir tant d'influence sur son existence tout entière.

Dans cette société si légère, où l'on condamnait le *Polyeucte* de Corneille pour courir après des bagatelles, où l'on appelait *lionnes* les jeunes femmes blondes qui savaient se distinguer par leur coquetterie, le jeune abbé dut souvent faillir à l'esprit de son état : nous verrons plus tard les résultats de cette vie mondaine.

Mme de Rambouillet mourut en 1665, avec un vif repentir d'avoir mené une telle vie. Mme de Montausier, l'une des principales *lionnes,* mourut à son tour obscurément en 1671 : une autre habituée de l'hôtel, Mme de Sévigné, beaucoup plus sérieuse que ses amies, n'attendit pas la mort pour aller s'ense-

velir à Grignan. La société de Rambouillet se fractionna ainsi en plusieurs autres, qui avaient ses défauts sans avoir la supériorité intellectuelle, dont elle avait toujours fait preuve au-dessus des autres sociétés de Paris. Rancé entra dans ces sociétés dégénérées, et, tout en conservant son esprit, y perdit ses mœurs. Il eut plusieurs duels, ce que se permettait même, dit-on, le cardinal de Retz. Il fréquentait Mme Scarron, depuis presque reine sous le nom de Mme de Maintenon, et lorsqu'il était las des plaisirs de Paris, il se retirait à Véretz, terre extrêmement agréable qu'il possédait dans les environs de Tours. Enfin, après avoir épuisé tous les genres de plaisirs, il s'adonna à l'astrologie.

Un jour qu'il tirait sur des oiseaux derrière l'église de Notre-Dame de Paris, à la pointe de l'île de la Cité, d'autres chasseurs qui tiraient du bord opposé de la rivière, lui envoyèrent dans la poitrine toute la charge d'une de leurs armes, et il n'échappa à la mort que grâce à la chaîne d'acier de sa gibecière. Cet incident fit déjà réfléchir l'abbé : « Que serais-je devenu, dit-il, si Dieu m'eût appelé en ce moment ? » Si les œuvres étaient mortes dans cette âme égarée, on voit que la conscience ne l'était pas encore.

On rapporte à ce temps deux faits étonnants de notre abbé, qui ne sont peut-être d'ailleurs que deux versions différentes d'un même fait. Un jour à Veretz, il entendit des chasseurs dans l'avenue de son château : il y courut, et se trouva au milieu d'un groupe d'officiers, à la tête desquels se trouvait un gentilhomme célèbre par ses duels. Rancé s'élança sur lui et le désarma : « Il faut, disait ensuite le braconnier, que le Ciel ait protégé Rancé ; car je ne puis comprendre qui m'a empêché de le tuer. »

L'autre version rapporte que Rancé fut couché en joue par des chasseurs, n'étant accompagné que d'un jocquey, ou, comme on disait alors d'un *petit laquais ;* cependant il se jeta sur la bande, la fit reculer et la força de demander des excuses.

Bientôt le jeune abbé, dans l'intention de monter plus haut qu'il n'était, songea à entrer dans les Ordres. Il avait été tonsuré le 21 décembre 1635, reçu bachelier en théologie l'an 1645, et licencié en 1649. Il obtint en 1653 le bonnet de Docteur à la faculté de Navarre. Dès l'an 1650, l'archevêque de Tours lui

avait conféré à la fois les quatre Ordres mineurs dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il y ajouta le même jour le sous-diaconat et le diaconat : enfin l'abbé fut ordonné prêtre quelques mois après le 22 janvier 1651. On lui avait préparé des ornements magnifiques pour sa première messe ; mais il préféra la dire obscurément chez les Chartreux : il y avait déjà un commencement de retour dans ce grand cœur.

Le sacerdoce ouvrait devant l'abbé de Rancé la voie des honneurs ; mais il ne trouva plus Mazarin disposé pour lui comme l'avait été Richelieu. Du reste, l'abbé lui-même ne se montra pas pressé d'arriver aux dignités, et il refusa l'évêché de Saint-Paul de Léon, qu'il trouvait trop loin de la cour.

Il s'occupait alors surtout à la chasse. Champvallon l'ayant un jour rencontré dans une rue, lui dit : « où vas-tu, l'abbé ? Que fais-tu aujourd'hui ? » — « Ce matin, répondit Rancé, je prêche comme un ange, et ce soir, je chasse comme un diable. » Son costume, d'ailleurs, répondait à son genre de vie : « Il avait l'épée au côté, dit Gervaise, deux pistolets à l'arçon de sa selle, un habit couleur de biche, une cravate de taffetas noir, d'où pendait une broderie d'or. Si, dans les compagnies plus sérieuses qui le venaient voir, il prenait un justaucorps de velours noir avec des boutons d'or, il croyait beaucoup faire, et s'habiller régulièrement. Pour la messe, il la disait peu. » C'est nous faire assez connaître qu'on ne voyait rien en lui qui rappelât un ministre des autels.

Nous passons rapidement sur la liaison de l'abbé avec Mme de Montbazon. Cette liaison, pourtant réelle et trop intime, a servi de thème à trop de fables pour que nous puissions espérer d'en tirer la vérité historique. Ce fut dans les beaux temps de cette liaison que Rancé fut choisi comme abbé en 1645, par l'archevêque de Tours, son oncle, député à l'assemblée du clergé de France. Nous avons vu déjà qu'il fut encore chargé de la même mission à l'assemblée de 1656.

A cette dernière époque, l'archevêque de Tours donna sa démission de premier aumônier du duc d'Orléans, et obtint de celui-ci que son neveu Armand serait nommé à sa place. Ce fut pendant que l'assemblée du clergé était réunie, que l'abbé de Rancé devint l'ami intime du cardinal de Retz, et se laissa séduire par cet esprit aussi dangereux qu'agréable. « Si l'on

voulait croire l'abbé de Rancé, disait le cardinal Mazarin, il faudrait aller avec la croix et la bannière au-devant du cardinal de Retz. » Cependant notre abbé s'acquit à l'assemblée une grande réputation comme controversiste et comme théologien ; mais sa conversion ne devait venir que plus tard encore.

On a dit que cette conversion fut occasionnée par la mort de Mme de Montbazon ; que l'abbé de Rancé, ayant vu le cadavre de cette dame glacé, la tête séparée du tronc, en avait conçu le plus grand dégoût pour la nature humaine, et avait aussitôt résolu de se donner entièrement à Dieu. On ajoute qu'il avait voulu avoir la tête de Mme de Montbazon, et qu'on la montrait encore longtemps après dans sa cellule de la Trappe. Une autre version dit plus simplement que Rancé assista à la mort de son amie, arrivée à la suite d'une rougeole en avril 1657, et qu'en la voyant recevoir les Sacrements « déjà touché et tiraillé entre Dieu et le monde, méditant déjà depuis quelque temps une retraite, il aurait formé dès lors le dessein que nous lui verrons exécuter. » L'abbé de Rancé, écrivant lui-même sur sa conversion, dit qu'il s'était dégoûté du monde, mais sans appuyer sur aucun fait particulier.

La version fantaisiste que nous avons rapportée n'a paru que vingt ans après l'événement ; et M. de La Sicotière, dans un excellent petit travail qu'il a fait sur la matière, prouve clairement que l'auteur était un ennemi, et qui plus est, un ennemi anonyme de l'abbé de Rancé, et qu'il ne mérite par conséquent aucun crédit. On croit généralement que l'auteur de cette légende est Daniel de Larroque, fils du savant Matthieu de Larroque, pasteur de Vitré et de Rouen. Quant à la tête de Mme de Montbazon placée dans la cellule des abbés de la Trappe, et remarquable, disait-on, par la petitesse de la bouche et l'admirable beauté des dents, un certain nombre de personnes ont prétendu qu'elles l'y avaient vue ; mais il n'en est pas moins hors de doute qu'elle n'y a jamais été.

Quoi qu'il en soit des détails, il est certain que la mort de Mme de Montbazon fit grande impression sur l'esprit de l'abbé de Rancé ; il retourna immédiatement à Véretz, et s'y plongea dans la mélancolie. On dit encore qu'il eut en ce lieu solitaire une vision terrible, qui fut peut-être le fruit de son imagination échauffée plutôt qu'une réalité. Un matin qu'il se promenait

dans l'avenue de son château, il crut voir un incendie qui dévorait les bâtiments de la basse-cour. Il courut aussitôt de ce côté, et à mesure qu'il approchait, l'incendie semblait s'abaisser. Enfin, il ne parut plus qu'un grand lac de feu, au milieu duquel s'élevait à demi-corps une femme dévorée par les flammes. La frayeur saisit l'abbé : il reprit en courant le chemin de la maison : les forces lui manquèrent en arrivant, et il se jeta sur son lit tellement hors de lui, qu'on ne put lui arracher aucune parole.

On trouve la confirmation de ce récit dans la *Vie de Rancé*, par dom Jean-Baptiste Latour, prieur de la Trappe. Il fait dire à son héros : « Pendant que je suivais l'égarement de mon cœur, j'avalais non-seulement l'iniquité comme l'eau, mais tout ce que je lisais et entendais du péché ne servait qu'à me rendre plus coupable. Enfin le bienheureux temps arriva où il plut au Père des Miséricordes de se tourner vers moi. Je vis *à la naissance du jour* le monstre infernal avec lequel j'avais vécu : la frayeur dont je fus saisi à cette terrible vue fut si prodigieuse que je ne puis croire que j'en revienne à la vie. »

Si Rancé revint à une vie quelconque, ce ne fut pas du moins à sa vie d'autrefois. La maison de Véretz, où naguère encore il se plaisait tant, lui parut dès lors trop somptueuse, et il y fit régner partout la plus grande simplicité : « Ou l'évangile me trompe, répétait-il, ou cette maison est celle d'un réprouvé. Il pensait d'abord à s'en aller aux Indes, prêcher l'évangile aux infidèles ; mais la voix de Dieu l'appelait ailleurs. Deux nouvelles tentations du monde vinrent le tourmenter, mais il y résista en prenant son crucifix : enfin, il se retira à son prieuré de Chambord, où il se logea parmi ses moines.

La mort de son dirigé, Gaston d'Orléans, vint fortifier encore ses idées de retraite. C'était au commencement de février 1660. Rancé se retira au Mans et y demeura caché pendant deux mois. Depuis quelque temps, son dessein était de se mettre sous la direction de l'évêque de Comminges ou sous celle de l'évêque d'Aleth. Il s'arrêta au premier de ces deux prélats, et arriva à Comminges, au département actuel de la Haute-Garonne le 27 juin 1660.

L'évêque était absent. Rancé l'attendit et ils commencèrent bientôt ensemble une tournée pastorale. Un jour, les deux pré-

lats se promenaient ensemble dans un lieu solitaire d'où l'on découvrait de loin les plus hauts sommets des Pyrénées : l'évêque proposa à l'abbé de lui fournir un lieu propre à se bâtir un ermitage. Rancé parut accepter, mais l'évêque avait voulu seulement sonder sa pensée, et il changea aussitôt d'avis.

Quelque temps après, notre abbé se rendit auprès de l'évêque d'Aleth, avec lequel il parla encore des projets de solitude qu'il avait formés peu auparavant. L'évêque d'Aleth, non plus que celui de Comminges, n'approuva point cette idée. Il faut remarquer que ce prélat devait tomber peu de temps après, complètement dans l'hérésie janséniste, mais alors on admirait beaucoup sa piété. Cependant il avait déjà dans l'âme le venin de l'erreur, et l'abbé de Rancé ne perdit jamais tout à fait le vernis janséniste que lui avait communiqué son directeur et son ami d'Aleth. Il y eut toujours dans sa morale une sévérité outrée qui ternit à jamais sa réputation comme théologien orthodoxe.

La même année 1660, M. de Pomponne, frère du fameux janséniste Arnaud d'Andilly, et du grand Armand lui-même, fut renvoyé du ministère : Louis XIV ne lui trouvant pas une assez grande intelligence pour travailler avec lui. Rancé écrivit au ministre déchu une lettre de condoléances ; l'union de la Trappe avec les Jansénistes s'en augmenta d'autant.

L'abbé pénitent se retira d'abord à Veretz, où ses desseins de solitude furent bientôt connus, et excitèrent la réprobation universelle. Quant à lui, il poussait le dégoût du monde à un tel point qu'il en devenait misanthrope. Il commença par se défaire de son superflu, et en particulier de sa vaisselle d'argent. Enfin, il vendit la propriété de Veretz elle-même, bien que ce sacrifice lui coûtât beaucoup. Ce château passa à l'abbé d'Effiat ; et, après avoir été la propriété du duc d'Aiguillon, fut démoli pendant la Terreur. Enfin l'abbé de Rancé renonça aussi à ses bénéfices, et ne garda que la Trappe, où il désirait mourir.

Depuis Albode ou Albold, premier abbé de ce monastère, cette fondation des Rotrou avait subi de nombreuses transformations. Nous avons déjà parlé du triste état où elle se trouvait réduite à cette époque. « Les portes en demeuraient ouvertes jour et nuit, dit Châteaubriand, d'après les procès-verbaux mêmes de la visite faite en 1685, par dom Dominique, abbé du Val-Richer ; et les hommes comme les femmes entraient librement dans le cloître. »

L'état matériel paraît avoir été à peu près à la hauteur de l'état moral. « Le vestibule de l'entrée était si noir que ce monastère ressemblait beaucoup plus à une prison qu'à une Maison-Dieu. Ici, il y avait une échelle attachée contre la muraille : elle servait à monter aux étages dont les planchers étaient rompus ou pourris : on n'y marchait pas sans péril. En entrant dans le cloître, on voyait un toit devenu concave, qui, à la moindre pluie, se remplissait d'eau. Les colonnes qui lui servaient d'appui étaient courbées : les parloirs servaient d'écuries. Le réfectoire n'en avait plus que le nom. Les moines et les séculiers s'y rassemblaient pour jouer à la boule, lorsque la chaleur ou le mauvais temps ne leur permettaient pas de jouer au dehors. Le dortoir était abandonné : il ne servait plus de retraite qu'aux oiseaux de nuit ; il était exposé à la grêle, à la pluie, à la neige et au vent ; chacun des Frères se logeait comme il le voulait, et où il le pouvait. L'église était absolument dans le même état que le monastère : pavés rompus, pierres dispersées, on ne voyait partout que la désolation : les murailles elles-mêmes menaçaient ruine. Le clocher était près de tomber, et on ne pouvait balancer les cloches sans l'ébranler jusqu'à la base. »

Il paraît qu'outre ces inconvénients, le climat était de son côté très insalubre, beaucoup plus qu'aujourd'hui : « l'air, dit Châteaubriand, n'était supportable que pour ceux qui cherchaient à mourir. » Peut-être l'écrivain y met-il un peu de poésie ; car aujourd'hui l'air de la Trappe est aussi salubre que celui du reste de la Normandie. Dom Pierre Le Nain dit en outre que les esprits impurs faisaient leur séjour dans ce monastère, et se nourrissaient des excès auxquels on s'y livrait tous les jours : « Ils y habitaient par troupes, dit-il, parce qu'il n'y avait là personne pour les chasser. » Il faut laisser au bon moine la responsabilité de son assertion.

Enfin les religieux se trouvèrent réduits au nombre de sept, et leurs mœurs étaient celles que nous avons vues plus haut. C'est assez dire qu'il n'était pas facile d'établir parmi eux la réforme. Aussitôt que l'abbé en fit la proposition, divers projets funestes se formèrent dans l'esprit de ces malheureux : on se disait l'un à l'autre qu'il fallait le poignarder, l'empoisonner ou le jeter dans les étangs. M. de Saint-Louis, ami de Rancé,

accourut pour lui porter secours ; M. de Turenne lui-même le soutenait de loin ; mais l'abbé les remercia l'un et l'autre, et résolut de se confier tout entier à la Providence divine. Il se contenta seulement de menacer les religieux de la colère du roi, s'ils se montraient rebelles à celui que sa bonté paternelle leur avait envoyé, et le prestige qu'exerçait partout le nom de Louis XIV suffit à rétablir l'ordre dans l'abbaye.

Le 22 août 1662, l'abbé de Rancé alla définitivement s'établir à la Trappe. Le 1er novembre suivant, un accident qui aurait pu avoir pour lui des suites funestes acheva de le fixer dans sa résolution. Sa chambre s'écroula et peu s'en fallut qu'il ne fût écrasé dans sa chute : « Voilà donc ce que c'est que la vie ! » s'écria-t-il ; et il se retira dans un coin de l'église pour y chanter le psaume : « *Qui confidunt in Domino.* — Ceux qui se confient dans le Seigneur sont comme la montagne de Sion. » — « Pourquoi donc craindrais-je, conclut-il, de m'engager dans la profession monastique ? » Il résolut dès lors d'obtenir du roi la permission de rétablir à la Trappe la stricte observance de Citeaux.

Avant tout, il confia son projet à l'abbé de Prières, qui lui représenta la grandeur du sacrifice qu'il allait accomplir. L'abbé de Rancé lui répondit par une lettre si résolue que son collègue fut vaincu. Cependant, l'illustre pénitent ne fut pas sans éprouver des combats intérieurs, qu'il nous a fait connaître lui-même dans les lettres qu'il écrivait alors ; mais sa résolution était prise, et ce n'était pas l'énergie qui lui manquait pour l'accomplir.

Il s'agissait avant tout d'obtenir le diplôme royal nécessaire pour mettre l'œuvre à exécution. L'abbé de Prières s'employa auprès de la reine-mère, et le roi agréa le projet, à condition toutefois qu'à la mort de l'abbé de Rancé, la Trappe retournerait en commende. Le brevet fut alors expédié le 10 mai 1663. Dès le 6 février, deux Frères de l'étroite observance, venus de l'abbaye de Perseigne, étaient entrés à la Trappe pour aider l'abbé dans sa réforme. L'abbé de Rancé lui-même pour se préparer à la profession, se retira dans cette abbaye, où l'évêque de Comminges vint le trouver, et lui manifesta la crainte qu'il avait de le voir aller si loin dans la vie pénitente, que personne ne pourrait le suivre. L'abbé lui promit qu'au contraire, il ren-

drait facile à tous la voie de la perfection. La suite de sa vie nous montre qu'il ne tint pas absolument parole.

Il paraît qu'en 1662, Rancé résolu de se choisir une retraite pour y passer le reste de sa vie, avait hésité entre la Trappe et Boulogne-Chambord : il paraît s'être décidé pour la Trappe, parce qu'elle avait une certaine ressemblance avec les solitudes qui avaient été autrefois les témoins de ses plaisirs. Comme il sentait qu'il avait alors besoin de secours, il fit venir auprès de lui l'abbé de Barbery, et il écrivit à l'évêque d'Aleth, Nicolas Pavillon ; mais la réponse de ce prélat hérétique, lui montra bientôt que c'était un appui mal sûr, et même compromettant. Il resta donc à Perseigne, et se plongea tout entier dans l'enseignement que l'on donnait à cette austère abbaye. Mais, pendant sa retraite même, il ne cessait pas de travailler à sa réforme, il l'établit dans le monastère de Champagne, et sauva une de ses abbayes, attaquée par vingt-cinq gentilshommes qui voulaient en expulser l'étroite observance.

Enfin, il s'agit de prononcer les vœux : Rancé les fit à Perseigne, et refusa d'aller en Touraine achever son noviciat : la raison de ce refus était qu'il fallait passer par Veretz, et que ce château, quoique vendu, lui rappelait encore trop de souvenirs.

Avant de prononcer ses vœux, il retourna cependant à la Trappe, et y lut son testament qui était fait en faveur des religieux du monastère : il leur donna même ses livres, bien qu'il ne crût pas dès lors qu'un moine dût s'occuper d'étude.

L'abbé de Rancé avait pris l'habit monastique le 13 juin 1663 : un an après, le 14 juin 1664, il écrivait à une religieuse nommée la mère Louise, pour lui exprimer le désir qu'il avait de se donner à Dieu ; mais en même temps la crainte qu'il ressentait de ce que ses péchés pouvaient empêcher son sacrifice d'être agréable au divin Maître.

Le 26 juin 1664, il faisait profession entre les mains de dom Michel de Guiton, commissaire de l'abbé de Prières. Deux autres moines s'engageaient comme lui pour la vie au service de Dieu. L'un, appelé Antoine, avait été domestique de Rancé : la religion le rendait désormais l'égal de son maître. Quatre jours après, Pierre Félibien, prenait, au nom de l'abbé de Rancé, possession de la Trappe : l'ancien amateur du monde se

lançait ainsi entièrement dans la voie de la pénitence à l'âge de quarante ans. Le 13 juillet, il recevait la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque irlandais d'Arda, Patrice Peringues, assisté de l'abbé de Saint-Martin de Séez. Le lendemain, il s'enfermait à la Trappe ; mais il était facile de voir que son cœur souffrait encore. Il écrivait à un de ses amis : « Ma disposition n'est qu'une pure résignation à la Providence. Priez pour moi. »

Le séjour de l'abbé de Rancé à la Trappe ne fut pas long. En 1664, il fut appelé à Paris pour assister à l'assemblée générale des communautés régularisées. Il s'y rendit sur une charette de mendiant, par une manie d'exagération que nous retrouverons souvent plus tard dans sa conduite. Mais l'assemblée considéra ses talents plus que tout le reste et le nomma pour aller soutenir à Rome les intérêts de la Congrégation cistercienne. Avant de partir, il fit une visite à la Trappe où il s'occupa comme un simple Frère : « Sommes-nous moins pécheurs que les anciens moines de Citeaux ? disait-il : avons-nous moins besoin de pénitence ? » — « Au moins avons-nous moins de force, » lui répondaient quelques-uns. « Dites que nous avons moins de zèle, » répliquait-il.

Cette ardeur immodérée faisait le fond du caractère de Rancé, et fut la cause du plus grand défaut que l'on puisse remarquer dans son institut : l'exagération dans le bien. Les moines de la Trappe, à l'exemple de leur abbé, se privèrent spontanément de l'usage du vin et de celui du poisson : ils renoncèrent entièrement à la viande et aux œufs ; et, ce qui valait mieux encore, ils commencèrent à se respecter les uns les autres dans leurs rapports mutuels.

Ce fut alors que l'abbé de Rancé résolut d'établir parmi eux un perpétuel silence. A Dieu ne plaise que nous blâmions jamais cet amour de la pénitence qui faisait agir l'abbé de Rancé dans l'établissement de cette rude et difficile pratique ! Mais il nous semble pouvoir affirmer, l'histoire à la main, qu'elle n'avait jamais existé nulle part ailleurs, sinon chez les anachorètes, qui encore parlaient lorsqu'ils en trouvaient une occasion raisonnable et sérieuse. Sans doute une pratique nouvelle peut être bonne ? nous ne chercherons pas à le nier ; cependant, cette vie toute d'abstention, toute négative, sans

étude, sans délassement, sans aucune communication intime n'a-t-elle pas tué à la Trappe un grand nombre de santés physiques et morales ? n'a-t-elle pas anéanti et enlevé à l'Eglise beaucoup de talents qui auraient pu la servir ? L'esprit de pénitence qui faisait agir l'abbé de Rancé venait de Dieu ; mais l'exagération qu'il mettait dans la pratique venait de ce qu'il avait trop fréquenté les chefs de l'hérésie. L'un lui faisait faire des merveilles : l'autre lui faisait tuer ses frères sous l'apparence du bien. Ajoutons que cette sévérité outrée a fait perdre beaucoup de vocations pourtant bien réelles, qui auraient eu besoin, pour réussir, d'un peu plus d'abandon et de paternité. N'avons-nous pas même, de nos propres oreilles, entendu dire à un abbé trappiste, qu'il avait vu plusieurs de ses Frères sortir du monastère où il se trouvait, pour avoir été soumis sous sa conduite, pendant plusieurs jours, à un travail qui dépassait leurs forces, et que lui-même jugeait tel, tout en le leur faisant faire par obéissance à un supérieur qui ignorait entièrement l'art de conduire les hommes ? C'est un grand malheur qu'un homme de la taille et du caractère de l'abbé de Rancé trempe si peu que ce soit dans l'erreur : sa supériorité lui fait pousser cette erreur jusqu'au comble ; et, à quelque degré de perfection qu'il parvienne, il en garde toujours quelque chose. Jamais ses œuvres ne sont plus alors pleinement et entièrement bonnes.

L'abbé de Rancé, à la Trappe, entreprit de faire défricher une portion de terre inculte. Au premier coup de bêche qu'il portait lui-même, il rencontra quelque chose de dur : c'étaient d'anciennes pièces d'or d'Angleterre. Il y en avait soixante, valant chacune sept francs. C'était précisément ce qui lui était nécessaire pour faire son voyage de Rome. Il en parla à ses moines avant son départ : « j'ai à peine le temps, leur dit-il, de vous remettre devant les yeux ces paroles de saint Bernard : « Mon fils, si vous saviez quelles *sont les obligations d'un moine, vous ne mangeriez pas une bouchée de pain sans l'arroser de vos larmes.* » Il est vrai, en effet, que Dieu est si bon, surtout pour les siens, que le cœur d'un moine devrait se fendre d'amour, à sa pensée ; mais est-il bien encourageant de penser qu'on embrasse un état dont les obligations sont si lourdes que le laissait entendre l'abbé de Rancé, quel encouragement peut fournir cette pensée désespérante qu'on ne peut jamais rien

faire qui soit à la hauteur de sa vocation ; et que, par conséquent, il n'est pas permis de vivre autrement que dans les larmes !

L'abbé partit pour Rome le 24 août, retrouva à Châlons-sur-Saône, l'abbé du Valricher, désigné pour être son compagnon de voyage, baisa à Lyon la boîte qui renfermait le cœur de saint François de Sales, visita le tombeau de saint Charles Borromée à Milan, et à Bologne celui de sainte Catherine de cette ville. Il fut reçu à Florence par la grande duchesse de Toscane, et arriva à Rome le 16 novembre, six semaines après l'abbé de Citeaux, qui venait pour combattre la réforme qu'il venait faire approuver. Appelé le 2 décembre à l'audience du pape Alexandre VII, il se jeta d'abord à ses pieds ; et le pontife lui dit : « Votre venue ne nous est pas seulement agréable, mais nous l'attendions avec impatience. »

Il y avait là, en effet, à régler une question délicate, celle de la permission que Louis XIV avait donnée avant de prendre l'avis de Rome, au sujet de l'établissement du nouvel ordre de choses. Les adversaires de l'étroite observance n'étaient pas sans donner cette conduite comme attentatoire au droit ecclésiastique. En vain l'abbé protestait-il de sa soumission absolue à la volonté du Saint-Siège : le pape ne se montrait qu'à-demi rassuré. Il fut décidé que l'affaire serait remise entre les mains d'une Congrégation de Cardinaux.

Le Père Bona, plus tard cardinal, fut d'un grand secours à Rancé dans cette œuvre ; mais, malgré ce puissant appui, l'abbé de la Trappe apprit, au commencement de l'année 1665, que probablement la décision des cardinaux ne lui serait pas favorable. Des lettres venues de France avaient fait tort à sa cause : l'ancien Citeaux se levait tout entier contre lui. L'abbé, voyant sa cause perdue, retourna à son monastère ; et à Rome, on appela son entreprise : *una furia francese* : une furie française.

Cependant l'abbé de Prières, dont le monastère se trouvait à l'embouchure de la Vilaine, fit dire à l'abbé de Rancé, le 24 février 1665, de ne pas abandonner son projet, et de retourner en Italie. Rancé obéit, bien qu'il crût ce second voyage inutile. Tous ses efforts, en effet, se trouvèrent de nouveau infructueux, et après avoir épuisé tous les moyens à sa disposition, il songea

de nouveau à son retour : cette fois, il rapportait une permission que lui avait donnée le pape de se retirer à la Grande-Chartreuse. Il passa auparavant par Clairvaux ; voulut s'y faire recevoir, et fut refusé. L'abbé de Prières le mit sous la conduite de l'abbé du Val-Richer.

Le 20 mai 1666, notre abbé parcourait de nouveau les solitudes du Perche, et rentrait à la Trappe. Il y trouva ses frères divisés, à cause de certaines dissensions assez vives qui s'étaient élevées entre le prieur et le sous-prieur. Déjà il leur avait écrit de Rome pour les réconcilier les uns avec les autres ; mais il fut obligé à son retour de séparer de la communauté plusieurs chefs rebelles. — Il se rendit ensuite au chapitre général de son ordre, qui se tint l'année suivante, 1667, et y défendit vaillamment sa cause. L'abbé de Citeaux lui présenta le bref d'Alexandre VII qui le condamnait : l'abbé de Rancé prétendit qu'Alexandre VII n'avait jamais vu le bref en question. A cette parole, l'abbé de Citeaux s'échauffa quelque peu, et supprima, en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués par le bref même, le vicaire général de la réforme de France. Rancé, ainsi presque repoussé de son Ordre, regagna son monastère.

Les constructions se continuaient avec ardeur à la Trappe. Deux chapelles furent bâties, l'une en l'honneur de saint Jean Climaque et l'autre en l'honneur de sainte Marie l'Egyptienne. L'abbé y déposa les reliques qu'il avait apportées de Rome et y en ajouta plus tard quelques autres. Les Constitutions furent ensuite dressées : on y remarquait certaines prescriptions qui étaient en dehors de la Règle de saint Benoît. L'une disait : On couchera sur une paillasse piquée, qui ait tout au plus un demi-pied d'épaisseur. Le traversin sera de paille longue : le bois de lit sera fait d'ais posés sur des tréteaux. »

Après certaines autres prescriptions de détail, qui semblent faites pour des enfants, afin d'humilier entièrement l'amour-propre des moines, vient l'article des récréations, où l'abbé de Rancé dit qu'on bannira des conversations les nouvelles du temps. Il est donc à croire qu'il n'établit pas tout d'abord le silence perpétuel qui existe aujourd'hui chez les Trappistes : il est probable qu'il sentait lui-même que c'était outrer la Règle de saint Benoît, qui dit seulement que les moines doivent « *studere silentio*, s'étudier au silence, » ce qui ne veut pas

dire qu'ils ne parleront jamais : l'étude d'une chose ne nous condamne pas à y être toujours attaché. Châteaubriand loue le silence perpétuel de Rancé, qui mettait ainsi, dit-il, l'homme seul en face de ses passions. Cependant le législateur lui-même craignait l'effet de cette pratique sur l'imagination, puisqu'il défendait à ses moines de se trouver jamais seuls dans l'obscurité. De nos jours, on a remarqué beaucoup d'autres inconvénients, et les Trappistes eux-mêmes en sont à se demander si quelques récréations calmes et modérées, loin de nuire à la vie monastique, ne la favoriseraient pas plus que le silence sans relâche et sans trêve. L'abbé statuait enfin que le *Salve Regina* devait être chanté avec pause. On a tellement abusé de cette prescription qu'aujourd'hui le chant de cette belle antienne est devenu insupportable par la manière lourde et par le rythme beaucoup trop lent dont les moines exécutent ce morceau.

Ce fut seulement en 1672 que le jeûne strict, tel que le pratiquaient les anciens, fut rétabli à la Trappe. On ne dut plus faire qu'un repas les jours de grand jeûne, à quatre heures du soir.

Ces premiers arrangements n'avaient pas encore suffi pour répandre au loin la réputation de la Trappe. L'abbé de Rancé y avait cependant déjà reçu en 1667, Dom Rigobert, moine de Clairvaux ; Dom Jacques et le Père Pierre Le Nain. On y avait aussi déjà remarqué de grandes vertus. Dom Placide était alors étendu sur son lit de mort : l'abbé de Rancé lui demanda où il voulait aller : « Au devant des bienheureux, » dit-il. Dom Bernard mourait en recevant le pain des anges. Claude Cordon, Docteur de Sorbonne, qui avait reçu en entrant à la Trappe le nom de frère Arsène, mourut aussi et apparut après sa mort à Dom Paul Ferrand dans une gloire : « Si vous saviez, lui dit-il, ce que c'est que de converser avec les saints. » Et il disparut.

L'abbaye de Dorval voulut aussi se réformer à cette époque, et son abbé se rencontra avec l'abbé de Rancé à Châtillon. De là, Rancé se rendit à Commercy, où il revit le cardinal de Retz, qui lui fit part de la résolution qu'il avait prise de se retirer à la Trappe. Rancé l'en dissuada : « Le saint homme, dit Dom Pierre le Nain, avait de bonnes raisons pour ne pas le lui conseiller. »

Ensuite l'abbé rentra à la Trappe, et admit parmi ses religieux

le frère Pacôme, qui n'avait peut-être jamais lu un livre, mais qui excellait dans la pratique de l'humilité. Pacôme attira après lui son propre frère, mais ils vécurent désormais ensemble comme s'ils ne s'étaient jamais connus. Est-ce bien là la vraie perfection chrétienne ?

Un religieux envoyé par l'abbé à Sept-Fonts, se gâta dans cette abbaye et commit des fautes indignes de sa vocation : « Je me suis mécompté, écrivit l'abbé au Père visiteur de l'Ordre ; j'en ferai pénitence toute ma vie. »

Rancé put recevoir pendant qu'il fut abbé de la Trappe, jusqu'à cent quatre-vingt-dix religieux de chœur, et quarante-neuf frère convers. Il a même pu écrire la vie de plusieurs d'entre-eux. On cite un Pierre ou François Fore, sous-lieutenant dans un corps de grenadiers, blessé dans plusieurs rencontres et plongé dans toutes sortes de vices, enfin poursuivi par dix ou douze décrets de prise de corps. Ce malheureux cherchait à fuir en Angleterre, en Allemagne ou en Hongrie : il songeait même sérieusement à prendre le turban. Enfin, il franchit deux cents lieues pour venir à la Trappe : son œil était hagard, son expression hautaine et dure, son sourcil fier, sa contenance militaire et farouche. Rancé le reçut cependant parmi ses novices ; mais des ulcères se formèrent bientôt dans la poitrine du malheureux : il vomit des flots de sang sur la cendre et expira.

Fore fut suivi par M. de la Pétissière, gentilhomme brave comme un lion : le feu lui sortait par les yeux, et son seul regard effrayait ceux qui le regardaient. Ayant eu querelle avec un parent du cardinal de Richelieu, il tint pendant huit jours son cheval sellé pour aller se battre contre lui. Dans sa fougue, il lui fit une blessure mortelle, mais il reçut de son côté un coup d'épée entre les deux os du bras : la pointe de l'arme y resta enfoncée sans qu'il lui fût possible de la retirer malgré tous les efforts qu'il fit pour cela. Il se sauva ainsi à travers les champs et alla trouver un maréchal qui eut besoin, pour retirer la pointe, d'employer les grosses tenailles de sa forge. Un caractère tel que celui de la Pétissière, une fois converti, ne pouvait manquer d'énergie pour suivre la règle de la Trappe.

Forbin de Janson passait aussi par la Trappe en fuyant de France pour avoir tué un adversaire en duel. Il obtint ensuite

sa grâce et reçut une blessure à la Marsaille, en combattant sous Catinat. Mais le souvenir de la Trappe lui revenait sans cesse : il fit aussitôt vœu d'y entrer, et y reçut peu après l'habit des frères. Il fonda plus tard, au milieu des riantes collines de la Toscane, le monastère de Bonne-Consolation, *Bon-Soulas (Buon-Solazzo)*. Joseph Bernier, moine de l'ancienne Trappe, entra à l'arrivée de Rancé, dans l'étroite observance ; et, à cause de ses anciens excès, demanda que son corps fût jeté à la voierie.

La Trappe n'était pas alors un beau monastère : il en est encore un peu de même aujourd'hui. Cependant l'abbé actuel, dom Etienne a pu élever de nouvelles constructions, qui ont changé totalement l'ancienne physionomie de l'abbaye percheronne (1900) ; mais l'aridité du paysage semble toujours concorder avec l'aridité des mœurs de ceux qui l'habitent, mais au moins cette abbaye demeura-t-elle toujours orthodoxe, pendant que Port-Royal, son émule, se perdait dans le Jansénisme Port-Royal fut détruit : la Trappe se conserva par l'habileté de Rancé. Ce n'est pas à dire que cette fondation manquait de critiques, et même de calomniateurs : les libertins y voyaient une condamnation de leur sensualité : les autres religieux en étaient aussi jaloux : l'abbé de Prières lui-même parut effrayé du genre de vie qu'on y avait adopté : « Vous aurez beaucoup d'admirateurs, écrivait-il à l'abbé, mais peu d'imitateurs. » Rancé cependant continuait son chemin, et même consolait les découragés. La Supérieure de Maubuisson, près Pontoise, recevait de lui la force et la consolation au milieu des épreuves qui l'accablaient, et il écrivait à une autre femme : « Si l'ennui vous attaque, pensez que Jésus-Christ vous attend : alors toute votre course et sa durée ne vous paraîtront qu'une vapeur dans ce point auquel il faudra qu'elle finisse. »

Le 7 septembre 1682, Rancé présentait au roi Louis XIV une enquête en faveur de sa réforme. « Votre Majesté, disait-il en terminant, ne sera point surprise qu'étant obligé par le devoir de me présenter à tous les instants au pied des autels du Roi du Ciel, j'aborde une fois dans ma vie le trône d'un roi de la terre. » En intéressant ainsi le grand roi en sa faveur, l'abbé cherchait à gagner Rome, qui s'opposait toujours à l'exagération des rigueurs qu'il imposait à ses moines. On l'accusait de

plus sur sa doctrine, qui, disait-on, n'était pas pure ; on en faisait un hypocrite et un novateur.

Le roi, pour dirimer toutes ces querelles, nomma, vers la fin d'octobre 1673, une commission chargée d'examiner la Trappe, et composée de l'archevêque de Paris, du doyen de Notre-Dame, de MM. de Caumartin, de Fieubet, de Voisin et de la Marquerie. Les adversaires faisaient de leur côté des démarches contre lui à Rome : « Pour un moine, disait Rancé, il n'y a pas de réputation qui lui soit dûe : il n'existe que pour être homme d'opprobres et d'abjection. » Il y avait là un peu d'exagération. Nous ne voyons pas bien pourquoi un moine ne pourrait pas chercher, comme les autres, à être respecté de ses semblables.

La chanson, cette indiscrète, qui sème partout la médisance et même la calomnie, se mêlait à ce concert de critiques. On peut citer à propos de la Trappe ce couplet, qui, selon la pensée de Châteaubriand, ne valait pas ceux de Béranger :

« Je suis revenu de la Trappe,
Cette maudite trappe à fou ;
Et si jamais le diable m'y attrape,
Je veux qu'on me casse le cou.
Ce maudit trou,
N'est qu'une trappe.
Ce maudit trou,
N'est qu'un trappe à fou. »

Les commissaires achevèrent leur enquête, et Rancé fut mandé à Paris en 1675. La commission royale était pour lui ; mais les Cisterciens continuèrent leur opposition. Le roi différa de rendre son jugement.

Pendant ce temps, Rancé purgeait sa bibliothèque, et en 1676, il contracta une maladie chronique, qui se changea en une grosse fièvre dans le cours de l'année 1689. Mais il ne s'en inquiéta pas : « La vie d'un pécheur comme moi dure toujours trop, » disait-il souvent.

Vers cette époque, Mademoiselle, fille ainée de Gaston d'Orléans, lui demanda quelques religieux pour organiser une fondation ; mais l'abbé de Rancé s'excusa sur le grand nombre de

ceux qu'il avait perdus récemment ; et, peu de temps après, il fit la connaissance de M[lle] d'Alençon, devenue M[me] de Guise, autre fille de Gaston d'Orléans, et cousine-germaine de Louis XIV. Cette dame, bossue et assez contrefaite, eut un fils qui mourut jeune : c'était le dernier rejeton des Guise : la famille fut dès ce temps, complètement éteinte.

Malgré sa difformité, la duchesse de Guise, princesse du sang, n'en était pas moins altière. Jamais son mari, le duc de Guise, ne devait se permettre de prendre un fauteuil devant elle : il devait se contenter d'un pliant. Il ne mangeait qu'au bout de la table, encore fallait-il qu'on lui eût d'abord permis de s'asseoir.

Il nous reste vingt-sept lettres de l'abbé de Rancé à M[me] de Guise. On trouve dans celle du 7 septembre 1693 « que le propre d'un chrétien est d'être sans souvenir, sans mémoire et sans ressentiment. » Cette maxime peint l'esprit de Rancé : partant d'un principe très vrai et même sublime : l'oubli des injures ; la pensée est tellement exagérée qu'elle finit par l'anéantissement complet de l'homme intellectuel et moral.

M[me] de Guise mourût trois ans après avoir reçu cette lettre, le 17 mars 1696. Elle avait vendu au roi le palais d'Orléans, appelé aujourd'hui le palais de Luxembourg. On l'ensevelit aux Carmélites, et son oraison funèbre fut prononcée à Alençon par le Père Dorothée, capucin.

Le duc de Saint-Simon parut à la Trappe après M[me] de Guise : c'est un personnage très connu pour que nous nous arrêtions à en parler beaucoup. Le duc de Penthièvre et Pellisson fréquentèrent aussi le monastère du Perche : Bossuet y fit jusqu'à huit visites. La plus grande partie de ces visites coïncidaient avec des événements dignes de mémoire. L'une d'elles eut lieu en 1682, au moment où Louis XIV s'établissait avec sa cour à Versailles. En 1685, Bossuet composa à la Trappe l'avertissement du *Catéchisme de Meaux*. En 1686, il vint y travailler à l'*Oraison funèbre* du grand Condé, qui clôt si bien la liste des chefs-d'œuvre qu'il a produits en ce genre. Sa visite de 1696 correspondait avec la mort du grand roi de Pologne, Sobieski.

Bossuet se plaisait beaucoup à la Trappe, et même plus que partout ailleurs. Les hommes saturées de gloire ont un penchant secret pour la solitude. L'évêque de Meaux trouvait d'ail-

leurs un charme extrême dans la manière dont on célébrait l'office divin dans ce monastère. Son historien, l'abbé Ledieu, en rend plusieurs fois témoignage. « Le chant des psaumes, dit-il, qui venait seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses des Complies, le son doux, tendre et perçant du *Salve Regina*, inspiraient au prélat une sorte de mélancolie religieuse. » Il assistait aux Offices de jour et de nuit. Avant les vêpres, il se promenait, pour prendre l'air, avec l'abbé de Rancé. On cite une digue, entre deux étangs, près de la *grotte de Saint-Bernard*, où ils se sont souvent promenés ensemble.

Dès le temps de la visite de 1682, l'abbé de Rancé consulta Bossuet sur le dessein qu'il avait formé de se démettre de son abbaye ; mais l'évêque de Meaux lui conseilla au moins d'attendre quelque temps encore. L'abbé de Pridres mourut à cette époque ; et, sur son lit de mort, il fit écrire par un prêtre à l'abbé de Rancé pour lui donner avis ds sa fin prochaine, et l'assurer de l'estime qu'il conservait pour lui jusqu'au dernier soupir.

L'affaire du Jansénisme tourmentait aussi l'abbé de Rancé. De toutes les accusations portées contre lui, celle d'avoir trempé dans cette hérésie était la seule sérieuse qui put l'atteindre. Il en écrivit en 1674 une longue lettre à M. de Brancas. On y voit qu'il désirait beaucoup marcher avec l'Eglise ; mais qu'il avait du mal à condamner les Jansénistes, ses amis, surtout M. Arnaud.

En 1678, il fit une déclaration nouvelle au maréchal de Bellefonds, lui parla principalement de l'impossibilité de vivre dans le monde, et des fautes qu'il y avait commises lui-même. Le maréchal à son tour l'appelait à Paris en 1679, pour voir Mme de la Vallière et lui porter des consolations et des avis. La noble pénitente écrivait au maréchal dès le 7 novembre 1675 : « Je ne puis m'empêcher de vous faire part de la joie que j'ai eue de voir M. l'abbé de la Trappe : je suis toujours dans la confiance de la paix, et notre saint abbé m'a fort exhortée à y demeurer. Que vous êtes heureux, Monsieur le Maréchal, d'être dans l'état où il veut que vous soyez ! »

Afin de pouvoir instruire les moines futurs, ainsi que ceux qu'il avait sous sa direction, l'abbé de Rancé composa alors quelques ouvrages. Ce ne fut pas sans peine cependant qu'il se

décida ; mais son ami Bossuet l'encourageait de toutes manières ; et il donna son consentement à la prière d'un religieux malade qui lui fit entendre que la réunion des Conférences qu'il avait faites aux moines serait de nature à produire du bien, même au dehors. Cette collection forma l'ouvrage auquel il donna pour titre : *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*. Ce livre resta d'abord manuscrit ; mais une copie tomba sous les yeux de Bossuet, qui fut émerveillé, et se hâta d'écrire à l'abbé qu'il exigeait que l'ouvrage fût lancé dans le public, et qu'il se chargeait de le faire imprimer. Dom Rigobert et l'abbé de Châtillon joignirent leurs instances à celles de l'évêque de Meaux. Rancé, voyant le mouvement que produisait cette œuvre, la jeta au feu ; mais on en retira les cahiers à demi-brûlés, et l'auteur les retoucha, tant les hommes, même les plus détachés, tiennent aux productions de leur esprit. Qui pourra leur en faire un reproche ?

Bossuet pressait toujours, afin d'obtenir l'impression du livre ; mais Rancé répondait : « Comment, Monseigneur, vous voulez que je me mette tous les Ordres religieux à dos ? » « Vous avez beau vous fâcher, répondit Bossuet, vous ne serez point le maître de votre manuscrit, et vous y penserez devant Dieu. » Rancé insista sur l'inconvénient d'une polémique : « Je répondrai pour vous, répliqua l'évêque de Meaux ; je prendrai votre défense ; demeurez en repos. »

Après le livre des *Devoirs de la vie monastique*, Rancé publia des *Eclaircissements*, précédés de cette approbation de Bossuet : « Après avoir lu et examiné les *Eclaircissements*, nous les avons approuvés d'autant plus volontiers que nous espérons que tous ceux qui les liront demeureront convaincus de la sainte et salutaire doctrine du livre : *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*. A Meaux le dixième jour de mai 1685.

La querelle qu'avait prévue l'abbé de la Trappe mit deux ans à se produire. La première attaque lancée contre lui partit de Hollande, et on pouvait facilement y reconnaître l'esprit protestant : ce ne fut pas celle qui eut le plus de succès. La seconde fut le livre de Laroque, intitulé : « *Le véritable motif de la conversion de l'abbé de la Trappe*. » Nous avons parlé plus haut de ce livre en forme de dialogue, qui prétend montrer l'abbé de la Trappe mondain même dans le cloître. L'auteur se demande

si ce n'est pas dans son monastère même que Rancé lisait Aristophane, puisqu'il le citait à chaque instant, et qu'il était difficile de croire qu'il se souvînt si exactement d'une lecture faite il y avait trente ans. Cette attaque, où la haine personnelle se montre trop à nu, n'atteignit encore que légèrement l'abbé de Rancé.

Le Père Mège fut plus sérieux dans son *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*. Mais l'adversaire le plus redoutable qui s'éleva en face de l'abbé de Rancé fut l'illustre dom Mabillon. « Ce savant bénédictin noir, dit Châteaubriand, n'avait pas blanchi sur ses in-folio, ne regardait pas autour de lui les parchemins moisis des premiers jours de la monarchie, pour s'entendre dire qu'il avait perdu son âme et son temps à l'étude des choses passées. » Il s'éleva fortement contre le mépris que semblait faire l'abbé de Rancé des études monastiques. Le combat fut terrible : ces deux adversaires étaient savants, possédaient tous deux un talent supérieur et tous deux aussi étaient exercés à la lutte.

Mabillon s'adressa avant tout aux jeunes religieux de la Congrégation de Saint-Maur, dont il faisait lui-même partie : « C'est à vous, mes très chers frères, leur dit-il, que je me sens obligé d'écrire cet ouvrage, puisque c'est particulièrement pour vous qu'il a été entrepris et composé. Je vous prie de bien considérer que je ne prétends pas faire ici de nos monastères de pures académies de science : si le grand Apôtre se faisait gloire de n'en avoir point d'autre que celle de Jésus-Christ crucifié, nous ne devons point aussi avoir d'autre but dans nos études. Il est vrai, et saint Paul l'a dit, que la science, sans la charité, enfle ; mais il est certain aussi qu'avec le secours de la grâce, rien n'est plus propre à nous conduire à l'humilité, parce que rien ne nous fait mieux connaître notre néant, notre corruption et nos misères. »

L'ouvrage de Mabillon était en effet aussi charitable que savant, ce qui lui donnait un double avantage dans la circonstance. Il disait dans son avant-propos : « Ce qui m'avait fait balancer d'abord sur la composition de mon ouvrage, c'est que le grand serviteur de Dieu qui fait aujourd'hui tant d'honneur à la vie monastique s'est expliqué d'une manière si noble et si relevée sur ce sujet, qu'il est difficile de réussir après lui. L'on

pourra cependant demeurer d'accord avec lui que, si tous les solitaires étaient comme les siens, et si l'on était toujours assuré d'avoir des supérieurs aussi éclairés que lui, il ne serait pas beaucoup nécessaire que les solitaires s'appliquassent aux études puisque en ce cas leur supérieur leur tiendrait lieu de livres, mais il est difficile, pour ne pas dire impossible, que toutes les communautés aient cet avantage. »

Mabillon affirmait ensuite que les moines en général sont obligés de vaquer à l'étude, et que le nombre des grands hommes qu'ils ont produits prouve qu'en effet, ils s'en sont toujours occupés. Le savant religieux le prouvait par l'institution de l'abbaye du Bec et par celle des Chartreux. Il montrait les lettres cultivées aussi dans les monastères d'Orient ; témoins saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, Rufin, Cassien et son compagnon Germain, Marc-le-Solitaire et saint Nil, qui se sont tous distingués par leurs écrits. Il rappelait dans l'Occident les monastères de Lerins, l'abbaye du Mont-Cassin, le monastère de saint Colomban, les écoles attachées aux cathédrales et aux monastères et les savants qui sortaient de ces écoles, tels que le fameux Gerbert, Loup de Ferrières, Lanfranc, saint Anselme : il montrait les moines occupés à transcrire les ouvrages des anciens, et nous les conservant par leur travail : il citait les conciles et les papes, qui, loin de proscrire ces études, les conseillaient au contraire, et même quelquefois les commandaient : que penser de l'autorité de Charlemagne et de saint Louis, qui tous deux faisaient aux moines une obligation de se livrer à ces études ?

Tel est le plan de l'ouvrage de Mabillon, qu'il intitula : *Traité des études monastiques*. Il y descend jusque dans les plus petits détails sur ce sujet. Sans chercher à déployer aucune éloquence, le savant bénédictin y fait preuve d'une érudition toujours sûre, d'une raison supérieure et d'une touchante mansuétude ; on trouve dans son livre « je ne sais quoi qui gagne le cœur », pour nous servir de l'expression de Châteaubriand.

« Ecrivons donc, disait-il en finissant : composons tant que nous voudrons, et travaillons pour les autres. Si nous ne sommes pénétrés de ces sentiments, nous travaillons en vain, et nous ne rapporterons de notre travail qu'une funeste condamnation. Tout passe, excepté la charité. Nous mourons tous les

jours ; nous changeons tous les jours, et, cependant, nous nous croyons éternels : *quotidié morimur, quotidié commutamur, et tamen æternos nos esse credimus.* »

Rancé fut piqué de l'attaque de Mabillon : il répondit avec érudition : mais Châteaubriand lui-même, quoique admirateur de l'abbé de la Trappe, trouve sa réponse sophistique. Il devait naturellement en être ainsi : en somme, la raison, et même la raison théologique était pour Mabillon. Rancé n'avait pour lui que les arguties et les exagérations d'une secte déjà notée d'hérésie. Cependant, nous ne croyons pas que l'abbé de la Trappe fût de mauvaise foi : il était convaincu, et défendait par de mauvaises raisons une cause qu'il croyait vraiement bonne.

Comme Mabillon avait dédié son ouvrage aux jeunes Bénédictins, l'abbé de Rancé dédia le sien à ses frères : « Dieu m'ayant chargé, mes frères, leur dit-il, de veiller incessamment à la garde de vos âmes, je me sens obligé de vous dire que depuis peu, il paraît un livre qui attaque une *vérité* que nous vous avons enseignée comme une des plus importantes et des plus nécessaires pour maintenir la régularité dans les cloîtres. Le dessein de l'auteur est de prouver que l'étude des sciences est nécessaire à l'état monastique. Je vous avoue que ce qui me fait le plus de peine dans l'obligation où je suis de vous expliquer ma pensée sur ce sujet, afin de vous préserver d'une opinion qui m'a paru si dangereuse, c'est que j'estime et que je considère celui qui a composé cet ouvrage, et qu'il s'attire une recommandation particulière par sa vertu comme par sa doctrine. »

Cette réponse à Mabillon portait comme titre : *Etudes des moines.* Rancé y reprenait une à une toutes les assertions du savant mauriste, et cherchait à les réfuter l'une après l'autre, en leur opposant des exemples. On voit en étudiant son œuvre qu'il avait saisi avec habileté les arguments faibles de son adversaire. « On loue, mes frères, disait-il, on loue Marc, disciple, à ce que l'on dit, de saint Benoît, de ce qu'il faisait bien les vers ! Quelle louange pour un moine ! Je suis assuré que saint Benoît ne lui avait point légué lui-même cette science par son testament, ni qu'il ne la lui avait pas enseignée par son exemple. Quelle qualité pour un solitaire d'être poète ! » Comme si cette qualité, qui n'est pas, on le sait, la plus grande

dans un moine, n'était pas compatible avec les qualités sérieuses et même avec la sainteté : comme si elle était par elle-même condamnable ! Comme si on ne pouvait pas être en même temps poète et grand serviteur de Dieu ! Que faire alors de saint Grégoire de Nazianze par exemple, de saint Ambroise, qui a introduit le premier la poésie dans la liturgie même, de saint Grégoire-le-Grand, qui, lui aussi, faisait des vers ? Il semble en vérité, à entendre l'abbé de Rancé que ceux qui sont voués au service de Dieu ne peuvent plus revendiquer pour eux que l'abrutissement et l'idiotisme. O Jansénisme ! O hérésie ! Quelle folie de s'écarter du sentier tracé par l'Eglise pour arriver à un pareil but ?

« Loup, abbé de Ferrières, ajoute Rancé, a tort de prier le pape Benoît III de lui envoyer le livre de l'*Orateur* de Cicéron, les douze livres de Quintilien, le commentaire de Donat sur Térence : n'aurait-il pas mieux fait de gémir dans le fond de son cloître de ses proches péchés comme de ceux du monde, et de soutenir ses frères qui dans ce siècle de fer avaient besoin d'être secourus et d'être consolés ? » Nous avouons ne pas bien voir en quoi consistait le grand tort de Loup de Ferrières. Quant à cette doctrine des gémissements continuels imposés à tous sans distinction, elle ne mérite pas l'honneur d'être réfutée : celui qui la soutient sérieusement n'est digne que de pitié, ou il n'y a plus qu'à l'enfermer.

Rancé faisait ensuite une charge à fond contre les moines savants, qu'il rendait précisément aimables, en voulant les discréditer : il essayait de rire d'un religieux, nommé Hubald, qui avait fait cent trente vers sur les *chauves*. Fort bien ; mais en supposant même que l'action fût condamnable, que prouverait contre les études monastiques ce fait isolé ? Encore prétendons-nous qu'Hubald, en faisant ces vers, se livrait à un délassement très innocent, qu'il est facile de changer en bonne œuvre en s'exerçant sur un sujet plus sérieux. Tout le monde a besoin de délassements : les moines peut être encore plus que les autres, à cause de l'austérité continuelle de leur vie. L'abbé de Rancé, s'il eût réfléchi, eût dû penser qu'il s'était donné assez de plaisir dans sa jeunesse pour n'en pas priver entièrement les autres, dont pas un, peut-être n'avait abusé comme lui de la vie que Dieu nous a donnée.

Mabillon avait le champ beau pour répondre à de pareils écarts d'esprits. Il composa son livre des *Réflexions,* où il ajouta encore de nouvelles preuves à celles qu'il avait déjà fournies en faveur des études monastiques. On remarquait, comme auparavant, dans son nouvel ouvrage la modestie, la retenue, la piété, la science humble et modeste, la politesse religieuse. Il concluait par ces paroles : « J'ai tâché de garder toutes les règles de la modération ; mais je n'oserais me flatter qu'il ne me soit rien échappé de contraire, et que je n'aie trahi en cela mes intentions les plus pures et les plus droites ; que ne pouvez-vous voir mon cœur, mon Révérend Père ; car, permettez-moi de vous adresser ces paroles à la fin de cet ouvrage, pour y connaître les dispositions où je suis et pour votre personne et pour votre maison ? Je suis bien éloigné de désapprouver la conduite que vous y gardez envers vos religieux touchant les études ; mais si vous les croyez assez forts pour s'en passer, n'ôtez pas aux autres un soutien dont ils ont besoin ; que si vous jugiez à propos de répliquer à ces réflexions, je vous prie de prendre bien ma pensée, comme je me suis efforcé de prendre la vôtre ; mais, au nom de Dieu, demeurons-en là dans les termes de notre contestation. J'espère que Dieu me fera la grâce de n'entrer jamais dans ces sortes de détails. Quelque chose qu'on puisse me dire, et que je puisse apprendre, je n'en ferai jamais aucun autre usage que de les sacrifier à la paix et à la charité chrétienne. Ecrivez donc, si vous voulez, contre l'abus que l'on peut faire de l'étude et de la science ; mais épargnez en même temps l'une et l'autre, parce qu'elles sont bonnes en elles-mêmes, et que l'on en peut faire un très bon usage dans les communautés religieuses. C'est la charité qui, en unissant les travaux des uns avec les études des autres, par l'union de leurs cœurs, fait que tous ceux qui étudient participent au mérite du travail de leurs frères, et que ceux qui travaillent profitent des lumières de ceux qui étudient. »

« Je souhaite de tout mon cœur que ce soit là notre partage aux uns et aux autres : heureux si ce pouvait être le fruit de nos disputes, et si nos sentiments étant partagés au sujet de la science, ils demeurent réunis au moins dans l'esprit de charité ! Pardonnez-moi, mon Révérend Père ; car il faut finir par les paroles du saint Docteur ; pardonnez-moi si j'ai parlé avec

quelque liberté ; et soyez persuadé que je ne l'ai fait par aucun dessein de vous blesser : *non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam :* non pour vous mépriser, mais pour me défendre. Néanmoins, si je me suis trompé en cela même, je vous prie encore de me pardonner. »

C'était là de la véritable charité et de la véritable modestie : elle se confirma par des faits. Bientôt Mabillon apparut à la Trappe, et fut reçu avec respect et amitié par l'abbé de Rancé, qui écrivait à l'abbé Nicaise le 4 juin 1693 : « Le Père Mabillon est venu ici depuis sept ou huit jours seulement. L'entrevue s'est passée comme elle le devait : il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition que dans ce bon Père. »

Pendant la querelle, Bossuet avait essayé de dirimer la question en distinguant l'état de solitaire de l'état de cénobite ; mais il faut dire que cette distinction expliquait peu de chose ; car il n'est pas prouvé que les solitaires non plus ne doivent pas étudier, et de plus, il était difficile de prouver que les Trappistes étaient des solitaires.

Mabillon eut des successeurs, et la dispute se prolongea. Dom Claude de Vert, sous le nom du frère Colombart, parut à son tour dans l'arène : le Père Sainte-Marthe publia quatre lettres sur la même question. Rancé répondit à tous : sa réponse au Père Sainte-Marthe est une lettre adressée au poète Santeuil, que ses vers plaçaient entre les deux partis. On dit que Boileau avait, comme Rancé, un certain dégoût pour les vers, qu'il faisait pourtant si bien. C'est ce dégoût sans doute, qui lui a inspiré certains jugements trop acerbes et même injustes que l'on est étonné de trouver dans ses écrits : effet de l'esprit janséniste.

Mabillon mourut en 1707, à soixante-quinze ans. Il y avait sept ans que l'abbé de Rancé était descendu dans la tombe, Clément XI dit qu'il fallait l'enterrer dans le lieu le plus distingué de son monastère, parce qu'on ne manquerait pas de demander où il avait été déposé : « *Ubi poncistis eum ?* » L'abbé de Rancé signala ses vieux jours par la publication d'un *Commentaire sur la Règle de saint Benoît* : on peut lui reprocher encore d'avoir fait le grand patriarche un peu trop rancéen, presque janséniste.

L'abbé de Rancé approuva beaucoup la révocation de l'édit de Nantes, qui fut signée en 1685. Avait-il tort ou raison ? La question se discute encore aujourd'hui, et les avis sont toujours partagés. Dans tous les cas, la renommée de l'abbé de la Trappe s'étendit alors, et c'était justice. Nous avons déjà vu qu'il était de bonne foi dans ses erreurs, qui étaient plutôt celles de son siècle que les siennes. Un missionnaire, le Père Chaumont, vint exprès de Chine pour le voir, et il attribua à l'efficacité de ses prières le bonheur qu'il eut lui-même d'échapper sain et sauf à un naufrage qui brisa son navire à son retour dans sa mission.

Ménage disait de l'abbé de la Trappe dans ses *Menagiana* : « Je ne lis jamais les ouvrages de M. de la Trappe qu'avec admiration : c'est l'homme du royaume qui écrit le mieux : son style est noble, sublime, inimitable : son érudition en matière de régularité, ses recherches curieuses, son esprit supérieur, sa vie irréprochable, séduisent et entraînent les cœurs : sa réforme est un ouvrage de la main du Très-Haut. »

Mme de Maintenon, dans une lettre du 29 juin 1698, nous apprend que son frère d'Aubigné avait fait le voyage de la Trappe : elle ajoutait : « J'envie le bonheur de mon frère, d'avoir vu ce qu'il y a de plus édifiant dans l'Eglise, et d'avoir entendu celui dont Dieu s'est servi pour établir ce nombre de saints qui ne paraissent plus tenir sur la terre. Leibnitz aussi recherchait le commerce de l'illustre abbé.

On trouve des livres copiés tout entiers de la main de Rancé. A la tête d'un manuscrit de deux cent six pages venu d'Alençon, où ce manuscrit fut transporté après la destruction de la Trappe, et de là à Paris, on trouve écrit de la main d'un moine la note suivante : « Ce livre est écrit de la propre main de notre révérend et très saint Père dom Armand Jean, réformateur de la Trappe, qui, pour notre malheur, mourut le mois passé, 31 octobre 1700, comme il avait vécu. »

La mort du vénérable abbé est placée au 26 octobre dans Moreri ; le 27, dans le *Gallia christiana* ; Bossuet la place le 29 dans une lettre qu'il écrivit pour la circonstance. Nous croyons que le document le plus sûr dans ce conflit d'opinions, est le manuscrit de Paris, qui paraît annoté par un témoin oculaire. Cependant la date du 27 octobre, donnée par le *Gallia* est appuyée par l'autorité de dom Pierre le Noir.

Le manuscrit dont nous avons parlé renferme le compte-rendu des études que l'abbé avait faites sur la Trinité : il paraît être écrit au temps de sa jeunesse, et renferme des recherches que Rancé ne faisait pas certainement à la Trappe. C'est ainsi qu'il remarque tout ce qu'ont pu dire sur ce grand mystère, non-seulement Justin et Clément d'Alexandrie, mais encore le philosophe Platon : il pousse même ses investigations jusqu'aux hymnes d'Orphée. Il fait remarquer que le mot *Fils* a été ajouté au *Credo* par le symbole de Nicée.

L'abbé de Rancé a écrit des lettres en grand nombre, où il constate à chaque instant des ruines : les personnages y apparaissent un instant, jouent leur petit rôle, et disparaissent ensuite pour jamais. On y voit que le roi de Prusse, l'impératrice de Russie, toutes les grandeurs, toutes les célébrités de la terre, recevaient comme un gage d'immortalité quelques mots de l'abbé de la Trappe. Nulle part celui-ci ne se peint mieux que dans sa correspondance. On y remarque d'abord l'amour de la jeunesse, puis il s'y glisse bientôt un sentiment étranger l'amour se change en sentiments plus sérieux. Enfin, tout se résout dans la tristesse, qui dure jusqu'à la mort. Généralement il n'y a rien de fardé dans les lettres que l'on écrit, et l'homme y parle de l'abondance du cœur : du reste, vieillesse emporte tout et ne laisse qu'un vide qui produit ordinairement la tristesse : l'homme, selon la pensée de Châteaubriand, n'éprouve pas deux fois dans sa vie la même impression : celle d'aujourd'hui emporte celle d'hier : celle de demain emportera celle d'aujourd'hui. L'esprit le plus ferme n'est pas capable de cacher cette mort lente et continuelle qui se glisse dans les veines de l'homme et s'empare insensiblement de tout son être, sans qu'il lui soit possible d'en arrêter un instant les terribles progrès.

Une suite de souffrances physiques non interrompue, engagea Rancé à se démettre de son abbaye, et il résolut de la résigner entre les mains du roi. Ce n'était point chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer d'abord. Sous la démission d'un abbé, même trappiste, se cachait toujours la question de la commende. Il y avait d'ailleurs un double intérêt en jeu dans la démission de Rancé. Il avait consenti à se charger de la direction spirituelle de l'abbaye des Clairets, monastère de femmes dépendant de la Trappe, et gouverné alors par Eugénie - Françoise

d'Etampes de Valence. Cette abbaye se trouvait assez près de Nogent-le-Rotrou. Rancé la visita le 16 février 1690. Sa carte de visite portait que la lecture de l'Ancien Testament ne convenait pas à des religieuses :

« Que voulez-vous, disait l'abbé, que des filles obligées à une chasteté consommée lisent le Cantique des Cantiques, l'histoire de Suzanne, celles de Juda et de Thamar, d'Amnon, de Judith, de la violence faite à la femme du lévite dans Gabaon ; le Lévitique, et l'histoire de Ruth ? »

Cette fois, la sévérité de Rancé ne paraît pas avoir été outrée, à moins que selon son habitude d'exagérer toutes choses, il n'ait interdit à Clairets tout l'Ancien Testament, et non pas seulement les passages dangereux. Dans tous les cas, il fut peu écouté de ses filles, ce qui ne fut pas sans l'affliger. Il en exprima même son étonnement dans une lettre qu'il écrivit à une religieuse du monastère.

Une abbesse de Paris retrancha la musique de son abbaye à la lecture du livre *de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. Elle en écrivit à Rancé, qui la félicita en manifestant son étonnement de ce que ses Sœurs n'avaient pas compris sa pensée. Cependant les religieuses persistèrent à vouloir garder la musique malgré leur abbesse ; mais il en résulta pour elles des rhumes et autres incommodités : l'abbesse fut à la fin victorieuse.

L'abbé de Rancé trouva alors un nouvel adversaire dans un autre mauriste : le Père Lami. Ces deux religieux eurent une discussion en présence de Mme de Guise, et Mabillon prétend que ce fut le Père Lami qui l'emporta. Un ordre de Louis XIV imposa silence aux deux partis.

Quelques autres attaques, dont l'abbé fut l'objet à cette époque ont fait moins de bruit, entre autres une dissertation sur les *Humiliations*, par l'abbé Leroy : cet ouvrage est resté manuscrit, et a été déposé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

La santé de l'abbé de Rancé devint à cette époque plus mauvaise encore qu'elle n'était auparavant. Le rhumatisme qui s'était d'abord attaqué à sa main gauche, se jeta sur la droite, qui devint contrefaite et inutile. Un manque absolu d'appétit, une toux insupportable, une insomnie continuelle, des maux de dents cruels, des enflures aux jambes, tourmentèrent le réfor-

mateur pendant plus de six années qu'il passa à l'infirmerie dans une chaise, sans presque changer de posture. Un frère convers l'exhortait un jour à manger : « Voilà mon persécuteur, » dit Rancé en souriant. Ses douleurs aiguës ne se faisaient remarquer que quand par hasard elles produisaient sur son visage quelque mouvement involontaire. Ce fut dans cette situation qu'il composa le livre intitulé : *Réflexions sur les quatre évangélistes*.

Ce n'était pas encore assez de ses souffrances : il fallait encore que notre saint religieux supportât des adversaires ignorants, qui ne disaient que des insanités. Un jour on lui montrait une satyre qui atteignait gravement sa personne : il se rendait à l'autel : « Voilà, dit-il, une excellente préparation pour la Messe. » Le 2 novembre 1694, il écrivait à l'abbé Nicaise : « Voilà M. Arnaud mort, après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il l'a pu. Il a fallu qu'elle se soit terminée : voilà bien des questions finies. L'érudition de M. Arnaud et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti : heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ, qui, mettant à part tout ce qui pourrait l'en séparer ou l'en distraire, même pour un moment, s'y attache avec tant de fermeté que rien ne soit capable de l'en déprendre ! »

Par ces paroles, Rancé abandonnait en somme à lui-même le parti janséniste, qui lui en sut très mauvais gré. Mais l'abbé soutint avec fermeté les coups de ce mécontentement ; et il écrivait de nouveau à Nicaise le 27 janvier 1695 : « J'ai reçu depuis deux jours une lettre de plus de vingt pages de votre bon ami le Père Quesnel : elle est remplie d'une dureté et d'une vivacité incompréhensibles. Il prétend me prouver que j'ai flétri le nom de M. Arnaud, que je lui ai donné un coup de poignard après sa mort, que j'ai fait, autant qu'il était en mon pouvoir, une plaie mortelle à sa mémoire ; et une infinité d'autres choses plus violentes les unes que les autres. Je n'ai jamais entendu parler d'une imagination aussi extraordinaire. Quand j'aurais écrit un volume contre la vie, la conduite et les sentiments de M. Arnaud, que je me fusse pour cela servi des expressions les plus injurieuses, il ne me traiterait pas d'une autre manière : il me demande des rétractations et des réparations publiques, comme si j'avais de mon plein pouvoir rejeté hors de l'Eglise

M. Arnaud après sa mort ; il ajoute que toute la France attend une réparation de ma part ; et, si j'avais mis le feu à Port-Royal, ou que je l'eusse renversé de fond en comble, il n'en dirait pas davantage. »

Tel était l'orgueil et l'entêtement de ce parti, qui se permettait tout contre l'Eglise et ses enfants fidèles, et ne permettait pas même un simple mot de contradiction qu'on lui jetait en passant. Le Père Quesnel, qui pourtant se distinguait parmi les plus opiniâtres, désavoua la lettre qu'il avait écrite à l'abbé de la Trappe : « Ce n'est pas seulement, dit-il, parce qu'il y a plus de trente ans que je fais profession de l'honorer ; mais c'est plus encore parce qu'on doit du respect à l'esprit de Dieu qui règne dans ses serviteurs, qu'on ne doit pas les contrister, qu'on ne doit pas leur nuire, en diminuant la réputation des ouvriers que Dieu a daigné employer ; je puis bien ne pas convenir de leur sentiment, m'approuver toutes leurs démarches ; mais je ne me dois jamais dispenser de les traiter avec respect. »

D'autres tracasseries s'élevaient en même temps contre Rancé, et on publiait contre lui des couplets dans *le Recueil de Chansons* alors à la mode. Les fatigues physiques croissaient d'ailleurs en proportion de celles qu'éprouvait l'esprit de l'abbé. Il était de plus en plus surchargé de soins, mais ne négligeait rien de ce qui pouvait être utile à ses moines, absolument comme s'il eût été dans sa parfaite santé.

Il semblait que le démon eût lui-même pris à tâche de tourmenter encore davantage le serviteur de Dieu. Il entendait quelquefois dans le monastère des cris aigus et perçants : on frappait des coups à la porte des cellules : les dortoirs retentissaient de tintamarres affreux, comme de personnes qui se battaient. On sentait comme une main de fer qui passait et repassait sur le chevet des lits. Un jeune possédé avait assuré que des légions de démons assiégeaient la Trappe. Etait-ce réel ? était-ce une suite des illusions de l'astrologie que dom le Nain reprochait à Rancé de pratiquer en secret ? Etait-ce chez l'abbé une faiblesse d'esprit semblable à celle qui lui avait montré à Véretz une femme au milieu des flammes, comme nous l'avons dit plus haut ? Toujours est-il qu'il se préparait à exorciser le monastère, lorsque les bruits cessèrent tout à coup vers la fin de l'année 1683.

L'année suivante, en juillet 1684, mourut Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine, à la conversion de laquelle l'abbé de Rancé avait puissamment contribué. Bossuet constata cette œuvre de Rancé dans l'oraison funèbre de la princesse, où il nous apprend que ce fut l'abbé de la Trappe qui fit une obligation à Anne de Clèves, d'écrire l'histoire entière de sa conversion, comme elle le fit en effet. Anne de Clèves s'était mêlée à tous les événements de son siècle, et avait soutenu le cardinal Mazarin, qui lui en avait été peu reconnaissant. Elle était venue ensuite promener sa beauté et sa puissance dans les bois de la Trappe, où tant de noms illustres ont laissé des souvenirs. Un grand tableau, formant le fond de l'un des autels du monastère, et représentant saint Bernard, avait été peint de la propre main de la princesse palatine.

Malgré la sainteté incontestable, à laquelle Rancé était parvenu à cette époque, l'exagération formait encore le fond de son caractère. En proie à des infirmités qui ne lui laissaient aucun repos, il disait à ses frères convers quand ils le pressaient de manger : « Vous serez cause que je mourrai dans l'impénitence finale. » Il refusait aussi de s'adresser aux médecins : « Je suis entre les mains de Dieu, disait-il : c'est lui qui donne la vie : c'est lui qui l'ôte : il saura bien me guérir si sa volonté est que je vive. Mais à quoi bon me guérir ? A quoi suis-je bon ? Que faisais-je en ce monde qu'offenser Dieu. » Si on le félicitait lorsqu'il se trouvait mieux : « De quoi me félicitez-vous ? disait-il : De ce que je suis retenu en prison ? De ce que mes liens étant près de se rompre, on m'a chargé de nouveaux fers ? »

Ce dernier sentiment de la confiance en face de la mort ennoblissait le caractère rigide du réformateur. Il ne regrettait rien sur la terre. Qu'eût-il regretté ? Le bonheur dont il avait joui avait été sur le point de causer sa perte : sa pénitence, toute sérieuse qu'elle était, n'offrait rien que de contraire à la nature. Tout au plus aurait-il regretté son œuvre. Mais sur ce point encore, il faisait volontiers son sacrifice entre les mains de son Dieu : « La Trappe durera ce qu'elle doit durer, disait-il. Si, dans les âges supérieurs, on s'était conduit par cette considération qu'il n'y a rien qui ne soit sujet à la décadence, où en serait aujourd'hui le champ de Jésus-Christ ? »

Au mois d'octobre 1695, ou, selon le *Gallia christiana* le 29 juin de cette même année, l'abbé de Rancé envoya sa démission au roi. La lettre était assez longue : on y remarquait ce passage touchant : « Sire, comme je me sens pressé d'exécuter le dessein que Dieu m'inspire depuis longtemps de passer ma vie dans une retraite austère et de me préparer à la mort, que ma santé, qui diminue tous les jours, me met dans l'impuissance de donner toute l'application que je dois à la conduite de mes frères et m'avertit que mes derniers moments ne peuvent être éloignés, j'ai cru que le premier pas que je devais faire était de quitter la charge de cette abbaye que je tiens de votre bonté royale, en vous envoyant, comme je fais, ma démission pure et simple. »

Louis XIV reçut cette démission des mains de l'archevêque de Paris, auquel il dit : « Renvoyez à la Trappe le frère porteur de la lettre ; que M. l'abbé examine la chose devant Dieu, et qu'il me dise sincèrement ce qu'il croit être le mieux. »

Mais la résolution était prise : le roi nomma, en la place de Rancé, dom Josime, prieur de l'abbaye. Les bulles d'institution arrivèrent de Rome le 19 septembre, et le nouvel abbé fut installé le 28 du même mois, ou seulement le 28 décembre, si l'on en croit le *Gallia christiana*. L'ancien abbé qui pouvait à peine se soutenir, vint se prosterner aux pieds de son successeur, et lui dit : « Mon Père, je viens vous promettre l'obéissance que je vous dois en qualité de mon supérieur, et vous prier de me traiter comme le dernier de vos religieux. » L'abbé Josime tomba à genoux, et répondit : « Et moi, mon Père, je vous renouvelle l'obéissance que je vous ai vouée dès mon entrée dans cette sainte maison. »

Rancé, devenu simple religieux, continua d'édifier par ses exemples le monastère qu'il avait si bien formé par sa parole. Sur le bord de sa tombe, il recevait encore la nouvelle de la mort des hommes qu'il avait connus autrefois. Bossuet lui écrivait un jour : « Je vous recommande trois de mes principaux amis, qui m'étaient le plus étroitement unis depuis plusieurs années, et que Dieu m'a ôtés dans quinze jours par des accidents divers. Le plus surprenant est celui qui a emporté l'abbé de Saint-Luc, qu'un cheval a jeté par terre si rudement, qu'il en est mort une heure après, à trente-quatre ans. » Toutes ces

nouvelles devaient détacher de plus en plus l'abbé de Rancé de la misérable existence dont nous jouissons sur la terre. Mais de plus, la mort frappa bientôt à ses côtés même. Dom Josime, son successeur, bénit le 22 janvier 1696, par l'évêque de Séez, Mathurin Savary, mourut le 3 mars de cette même année, à l'âge de trente-cinq ans.

Son successeur fut dom Gervaise, ancien Carme déchaussé, qui s'était jeté depuis plusieurs années dans la solitude de la Trappe. Bossuet l'aimait beaucoup, et le témoignage de ce grand évêque contribua à faire nommer abbé, ce religieux à la mort de dom Josime : l'abbé de Rancé appuya l'élection de son suffrage.

Armand-François Gervaise était originaire de Paris ; et ses talents l'avaient fait monter rapidement jusqu'à la dignité de prieur de la Trappe, dignité qu'il occupait encore, lorsqu'il fut élu, le 29 mars 1696, à l'âge de trente-sept ans, pour succéder à dom Josime. L'évêque de Séez, Mathurin Savary, vint encore lui donner la bénédiction abbatiale, le 20 octobre, sept mois après son élection. Saint-Simon ne nous fait pas un beau portrait de son gouvernement. « Le nouvel abbé, dit-il, ne tarda pas à se faire connaître après qu'il eut ses bulles. Il se crut un personnage, chercha à se faire un nom, à paraître, et à n'être pas inférieur au grand homme auquel il devait sa place, et à qui il succédait. Au lieu de le consulter, il en devint jaloux, chercha à lui enlever la confiance de ses religieux, et, n'en pouvant venir à bout, voulut au moins l'en tenir séparé. »

Un tel orgueil devait trouver sa punition. « Dom Gervaise tomba dans une faute grave, on ne sait pas bien sur quel point, » mais ce qui est certain, c'est que l'abbé de Rancé en fut épouvanté, et le fit chercher partout, craignant qu'il ne se fût aller jeter dans les étangs. On le trouva caché sous les voûtes de l'église et noyé dans ses larmes : il offrit sa démission ; et M. de la Trappe, qui jusque-là ne l'avait point voulu accepter, crut qu'il était temps de le faire. »

« Mais bientôt dom Gervaise se repentit de son bon mouvement, et voulut retirer sa parole. Il alla parler au Père Lachaise à Fontainebleau, se prévalant d'un certificat que lui avait donné autrefois l'abbé de Rancé, et disant que l'esprit de M. de la Trappe était maintenant tout à fait affaibli et qu'il avait auprès

de lui un secrétaire extrêmement janséniste. Le Père Lachaise, alors confesseur du roi, eut peur : il changea d'opinion sur l'ancien solitaire. »

Il est probable que ce portrait est chargé. Saint-Simon ajoute que dom Gervaise écrivit dans le même temps une lettre chiffrée à une religieuse, qu'il avait aimée : « C'était, dit-il, un tissu de tout ce qui peut s'imaginer d'ordures, et les plus grossières. » Ce fait, dont il n'existe aucune preuve, est très probablement faux : ce qui infirme toutes les appréciations de Saint-Simon.

La démission de dom Gervaise fut maintenue. En dehors de Saint-Simon, tous les historiens sérieux sont unanimes à dire que c'était un homme qui se laissait trop conduire par son imagination, et que ce fut probablement la cause qui lui attira et à juste titre la sévérité de Louis XIV. Il a laissé quelques ouvrages, dont le principal but est de compléter et de commenter ceux de l'abbé de Rancé. Un abbé trappiste de notre temps très estimable et très estimé, dom Gabriel abbé d'Aiguebelle au diocèse de Valence, mort vers 1890, disait qu'il faisait brûler avec le plus grand soin tous les exemplaires de ces ouvrages, qui lui tombaient sous la main, non pas sans doute qu'il y trouvât rien de formellement mauvais ; mais à cause de la morale janséniste et de la sévérité outrée des doctrines qu'ils renferment, et qui sont beaucoup plus propres à décourager les moines qu'à les instruire.

La démission de dom Gervaise étant devenue définitive en décembre 1698 : le 24 de ce même mois, Louis XIV, après avoir envoyé le Père Lachaise consulter l'abbé de Rancé, nomma dom Jacques de la Cour, originaire de Soissons, d'abord moine du monastère du Pin *(de Pinu)* à Poitiers, et alors prieur de la Trappe. Le nouvel abbé reçut ses bulles en avril 1699, prit possession le 5 du même mois, et reçut le 22 juin la bénédiction abbatiale. Il devait assister à la mort de l'abbé de Rancé : son gouvernement se prolongea jusqu'en 1713, puis il donna aussi sa démission.

Le Quiétisme était alors dans ses plus beaux jours : il était né en 1694, et se continua dans toute sa force jusqu'en 1695. Cette erreur, comme on le sait, consistait à dire que l'homme pouvait se contenter d'aimer, et se fier ensuite sur la grâce, sans faire

aucun effort pour pratiquer le bien. « *Ce monde*, disait Bossuet, semblait vouloir enfanter quelque étrange nouveauté : « Il faut aimer, disait *ce monde*, comme s'il n'était ni Rédemption ni Christ. »

La pieuse Mme Guyon était presque l'inventrice de cette tendre doctrine : elle fut suivie par l'illustre Fénelon, archevêque de Cambrai. Des ouvrages furent publiés pour la soutenir. Mme Guyon publia *le Moyen court* ; c'est-à-dire le moyen d'arriver au Ciel par l'amour simple : elle composa aussi plusieurs cantiques spirituels dans le même sens et enfin le livre des *Torrents*. Fénelon appuya de son autorité toute sa doctrine, Bossuet au contraire l'attaqua, et ces deux grands prélats furent appelés en conférence à Issy pour discuter cette question : l'abbé de Rancé fut nommé juge, mais ne put se rendre à l'assemblée.

Mme Guyon formula de nouveau son système, à la fin de janvier 1697 : son écrit était contresigné par Fénelon et par M. Tronson de Saint-Sulpice. *Les Maximes des Saints* parurent la même année. Cet ouvrage de Fénelon lui-même fit beaucoup de bruit. Bossuet disait, tout en contredisant l'auteur : « Qui lui conteste de l'esprit ? Il en a jusqu'à faire peur. »

Cependant les Maximes des Saints furent condamnées à Rome, et Fénelon les désavoua en chaire avec une généreuse humilité. Leibnitz lui-même, le grand philosophe allemand, s'occupa de la question et adressa à l'abbé de la Trappe une lettre très solide sur ce sujet : « Ils s'imaginent, disait-il, en parlant des Quiétistes, qu'une fois uni à Dieu par un acte de foi pur et de pur amour, on lui demeure uni tant qu'on ne révoque pas formellement cette union. »

C'était en effet le nœud de la question : cette union intime n'existe qu'au Ciel, et l'erreur des Quiétistes consistait en ce qu'ils la cherchaient sur la terre, où elle n'existe pas. L'abbé de Rancé écrivit sur ce point à l'abbé Nicaise : « Il n'y a rien qui me fasse plus d'horreur que les extravagances et les dogmes impies que l'on attribue aux Quiétistes. Dieu veille que l'on en arrête le cours, que le mal qu'ils ont commencé de faire dans les lieux où ils se sont introduits ne passe pas plus loin. »

On peut remarquer dans le même temps une autre préoccupation dans l'esprit de l'abbé de la Trappe : c'était le tort

qu'avait fait le gouvernement de Cromwell au trône d'Angleterre, et à tous les trônes en général : « Nous voyons, disait-il, un homme vivant jouer le personnage de la mort, et d'une faulx invisible renverser un trône. »

On devine tout d'abord qu'un homme comme l'abbé de Rancé, aux maximes si dures et empreintes de Jansénisme, ne goûtait pas la doctrine de Fénelon, doctrine toute d'affection ; et par malheur tendant un peu vers la mollesse. « Le livre de M. de Cambrai, disait l'abbé en 1697, m'est tombé entre les mains. Je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte fût capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'évangile nous enseigne. »

Il écrivait dans une autre circonstance à l'évêque de Meaux : « On sait ce que vous avez écrit contre le monstrueux système du Quiétisme : car tout ce que vous écrivez, Monseigneur, ce sont des décisions. Si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer les livres des divines Ecritures, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité. »

L'abbé disait vrai en condamnant Fénelon ; mais ses exagérations ordinaires, faisaient tort à la vérité de sa doctrine. Fénelon restait aimable et grand, même après son erreur et sa condamnation. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, est forcé lui-même de rendre justice à sa supériorité : « Ce prélat, dit-il, était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle, que je n'en ai point vu qui y ressemblât, et qui ne pouvait s'oublier, quand on ne l'aurait vu qu'une fois. Elle rassemblait tout, et les contrastes ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté ; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur ; ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. » Une figure aussi sympathique devait avoir de chauds partisans. L'abbé de la Trappe, dont nous ne voulons pourtant pas contester la grandeur, disparaissait devant cette majestueuse personnalité. Il n'est pas jusqu'à Bossuet qui n'ait été quelque peu diminué pour s'être attaqué trop violemment à son illustre et séduisant collègue de Cambrai : on donne raison

dans leur querelle à l'évêque de Meaux, qui était dans la vérité ; mais on reste attaché à son adversaire tout en rejetant ses idées.

Parmi les pélerins qui vinrent à la Trappe dans les derniers temps de l'abbé de Rancé, il faut remarquer Jean-Baptiste Thiers, célèbre par ses écrits et par ses querelles avec l'évêque de Chartres, dont il était alors sujet, comme curé de Champrond-en-Gâtines. C'était un savant qui riait de tout, même lorsqu'il était sérieux : il dut rire aussi de la vie de la Trappe ; mais il ne s'en retourna pas moins touché, et il écrivit une *Apologie de l'abbé de la Trappe*, qui fut supprimée par ordre de l'autorité civile. Rancé en écrivit à l'abbé Nicaise. « Il est arrivé une aventure au pauvre M. Thiers, disait-il ; je lui avais écrit avec beaucoup d'instances pour le prier de supprimer ma défense. Le pauvre homme, qui est plein d'amitié et de zèle pour tout ce qui me regarde, ne put se laisser persuader à ce que je lui demandais. On a découvert que son livre s'imprimait à Lyon, et on m'a enlevé tous les exemplaires, par ordre de M. le Chancelier. Vous jugez bien de la peine qu'en a eue l'auteur : il ne se peut pas que je ne la ressente vivement, y étant obligé par justice et à titre de reconnaissance. »

Mais l'abbé Thiers riait de l'aventure plus qu'il ne s'en montrait affligé : il exhalait sa gaieté dans l'*Apologie du Père Sainte-Marthe*, qui avait dit que Mme de Maintenon lui faisait l'honneur de le regarder comme son parent. Il citait ensuite des vers ridicules, faits contre Rancé, disait-il, par le premier poète des Bénédictins. Il se justifiait enfin lui-même, et disait qu'on serait moins acharné contre lui, s'il ne s'était élevé contre les archidiacres dans son livre de *l'Etole*, dans son traité de la *Dépouille des curés*, et dans son *Factum* contre le chapitre de Chartres. Il terminait son *Apologie*, composée de cinq cents pages, par ces paroles : « En voilà assez, mon révérend Père Sainte-Marthe, pour vous faire rentrer en vous-même, et vous retirer de la bonne opinion que vous avez de votre petite personne. »

Dans ce temps, Thiers avait attaqué le grand archidiacre du chapitre de Chartres, nommé Robert, qui prétendait que les curés n'avaient pas le droit de porter l'étole en sa présence. Le curé de Champrond écrivit contre lui la *Sauce-Robert* et la

Sauce-Robert justifiée. Il avait de plus attaqué dans une foule de pamphlets français et latins le chapitre de Chartres, qui obtint enfin un décret de prise de corps contre lui. Thiers fit boire les archers envoyés pour l'arrêter et qui le trouvèrent le plus honnête homme du monde. Mais, pendant qu'il les amusait ainsi, il faisait ferrer secrètement son cheval à glace ; et, en passant près d'un étang gelé qui se trouvait sur la route, il s'élança sur la surface et disparut des yeux de ses conducteurs ébahis. L'évêque du Mans, Mgr de Tressan, reçut le fugitif, en félicitant l'évêque de Chartres de lui avoir envoyé ainsi tout ce que son clergé avait de plus distingué. Thiers fut nommé par lui à la cure de Vibraye, où il écrivit l'*Histoire des Perruques.* « Thiers, dit Châteaubriand, se montra aussi savant, aussi joyeux que le curé de Meudon, *abstraction faite de la vie inimitable du grand Gargantua.* Son choix eût été bientôt fait, si on eût proposé à Thiers d'être Rabelais ou roi de France. » Dom Piolin cependant regarde Thiers comme un homme querelleur, frondeur et difficile à vivre. On voit quelle variété d'hommes la réputation de Rancé appelait alors à la Trappe.

Après Thiers vint Lanteuil, que La Bruyère nous a dépeint avec tant d'originalité, que nous ne renonçons pas au plaisir de rapporter le portrait qu'il nous en a laissé : « Concevez, dit-il, un homme facile, doux, complaisant, traitable ; et tout d'un coup violent, colère, fougueux, capricieux ; imaginez-vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris ; mais permettez-lui de se recueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire sans qu'il y prenne part, et comme à son insu : quelle verve ! quelle élévation ! quelles images ! quelle latinité !

« Parlez-vous d'une même personne ? » me direz-vous — « Oui, du même, de Théodas, et de lui seul. Il crie, il s'agite, il se roule à terre, il se relève, il tonne, il éclate, et du milieu de cette tempête, il sort une lumière qui brille et qui réjouit. Disons-le sans figure : il parle comme un fou et raisonne comme un homme sage, dit ridiculement des choses vraies. et follement des choses sensées et raisonnables. On est surpris de voir naître et éclore le bon sens du sein de la bouffonnerie, parmi les grimaces et les contorsions. Qu'ajouterai-je davantage ? Il dit et il fait mieux qu'il ne sait : ce sont en lui comme

deux âmes qui ne se connaissent point, qui ne dépendent point l'une de l'autre, qui ont chacune leur tour ou leurs fonctions toutes séparées. »

« Il manquerait un trait à cette peinture si surprenante, si j'oubliais de dire qu'il est à la fois avide et insatiable de louanges, près de se jeter aux yeux de ses critiques, et dans le fond assez docile pour profiter de leur censure. Je commence à me persuader moi-même que j'ai fait le portrait de deux personnages tout différents : il ne serait pas même impossible d'en trouver un troisième dans Théodas ; car il est bon homme, il est plaisant homme, et il est excellent homme. »

Cet homme singulier allait à la Trappe, et s'asseyait au chœur parmi les moines comme un petit sapajou ; car on sait qu'il ne faisait rien comme les autres. Rancé écrivait un jour à propos de lui à l'abbé Nicaise : « J'ai vu les hymnes de M. de Santeuil pour le jour de saint Bernard : elles valent beaucoup mieux que les anciennes. Il y en a pourtant de ces anciennes, qui, pour n'être pas si polies, ne laissent pas d'imprimer du respect et de la révérence. »

On aime à entendre ce jugement dans la bouche d'un littérateur comme l'abbé de Rancé. Il réfute à lui seul les puristes, qui ne veulent admirer dans les hymnes de l'Eglise que ce qui ressemble à la poésie païenne. Nous irions plus loin encore que l'abbé. Jamais les hymnes de Santeuil, malgré leur mérite incontestable et même considérable comme poésies, ne vaudront encore les anciennes hymnes, toutes grossières qu'elles sont. Il n'est rien de tel pour élever à Dieu que ce qui sort de la bouche des saints. Jamais la poésie, même la plus fine et la plus relevée, ne remplacera ce cachet céleste que savaient mettre dans leurs pièces un peu informes les Ambroise, les Grégoire, et même les Adam de Saint-Victor. Santeuil mourut à Dijon le 5 août 1697. L'abbé de Rancé loue la patience dont il fit preuve dans sa dernière maladie, et ses derniers vers, enfants de sa douleur, qui ont en effet beaucoup de mérite. Ce poète moine, comme le curé Thiers, aimait un peu trop à rire. Il disait un jour, en allant à Citeaux, que son dessein était d'y chercher la Mollesse du *Lutrin* : « Elle y logeait autrefois, lui dit un moine : aujourd'hui, c'est la Folie. » Le trait était lourd, mais il faut dire que Santeuil se l'était attiré.

En 1690, la Trappe reçut la visite d'une tête couronnée. Jacques II, roi d'Angleterre, était venu en France aussitôt après sa chute et avec le secours de quelques troupes que lui avait fournies Louis XIV, avait fait une expédition pour reconquérir ses états. Vaincu définitivement à la bataille de la Boyne, il revint de nouveau en France ; et, pour chercher des consolations, fit une visite à l'abbé de Rancé et à ses moines. Il arriva à la Trappe le 21 novembre 1690, à la chute du jour. L'abbé alla lui-même le recevoir, lui fit un court compliment et le conduisit à l'église ; après quoi, il l'introduisit dans une salle, où ils causèrent pendant une demi-heure. Le roi voulut ensuite assister à l'office de Complies. On le plaça dans la stalle de l'abbé que l'on avait ornée pour le recevoir. L'office dura une grande heure : le chant grave des psaumes, et surtout celui du *Salve Regina*, impressionnèrent beaucoup le monarque exilé.

Malgré les instances qui lui furent faites, il voulut encore faire à la chapelle un quart d'heure de méditation après l'office. Ensuite, il prit un léger repas, composé de racines, d'œufs et de légumes. Le roi trouva ces mets fort à son goût, malgré la simplicité de l'apprêt. Le souper fut servi par des religieux : les personnes de la suite du roi le partagèrent, et le vénérable abbé se tint auprès de Jacques, qui ne cessait de l'interroger sur le monastère.

Après le repas, le roi ayant aperçu devant lui des maximes écrites dans un grand cadre appendu à la muraille, s'approcha pour les lire. C'étaient des sentences contre la médisance, sur l'amour des ennemis et le pardon des injures : « Voilà de belles maximes, dit le prince, que tous les Chrétiens devraient pratiquer. Elles ne seraient pas mal placées au château de Saint-Germain : est-ce qu'on ne pourrait pas les emporter ? » — « Sire, c'est très facile, répondit l'abbé : on vous en fera une copie, et vous les aurez. » On conduisit ensuite le roi dans une grande salle, où il s'entretint avec la compagnie ; la conversation roula beaucoup sur les guerres de France, où le roi d'Angleterre avait signalé sa valeur, mais il en parlait avec modestie. Il monta ensuite à la chambre qui lui était destinée, s'entretint encore une demi-heure avec l'abbé, et chacun se livra au repos.

Le lendemain, le roi se rendit à huit heures à l'église pour

entendre le chant de Tierce et de la grand'messe. Il prit une chaise à droite de l'autel, pour mieux voir les religieux et demeura à genoux jusqu'au canon ; puis il se rendit à l'entrée du sanctuaire, sur un prie-Dieu, ayant son confesseur à sa droite, un peu derrière lui. A la communion, il se présenta sur le second degré de l'autel, et refusa un carreau que son confesseur lui présentait pour qu'il s'agenouillât. On célébrait la fête de sainte Cécile, et à la communion, on chanta ces paroles du psaume CXVIII : « Que les superbes soient confondus, car ils m'ont persécuté injustement. Pour moi, Seigneur, mon occupation sera de méditer vos commandements et d'accomplir vos préceptes, afin que je ne sois pas confondu un jour comme eux. *Confundantur superbi, quià injusté iniquitatem fecerunt in me. Ego autem exercebor in mandatis tuis.* (Ps. CXVIII-78). Cette coïncidence frappa tous les assistants.

Jacques enfin assista à une Messe basse d'actions de grâces et à l'office de Sexte, puis il voulut voir travailler les religieux. La vigueur qu'ils déployaient, l'ordre, l'attention, le recueillement, qui augmentaient encore la peine du travail, pour des hommes à jeûn, étonnaient le roi et le remplissaient d'admiration. Il exprima au fondateur la compassion que lui inspirait ce spectacle : « Sire, répondit Rancé, quand on travaille pour se divertir, on se ménage davantage ; mais quand on le fait en esprit de pénitence, on n'y regarde pas de si près, et l'on se trouve toujours assez de forces. »

Le roi demanda à se promener sur la chaussée, entre les étangs où Bossuet se promenait avec Rancé. L'heure de None arriva ; et, quand cet office fut chanté, on se rendit au réfectoire. Jacques avait demandé qu'on lui servît son dîner avec les moines, qui étaient au nombre de quatre-vingts. La table royale fut dressée à part, et l'abbé allait se placer à la tête des moines, quand le roi lui fit signe d'aller se placer à sa droite, tandis qu'il avait mis à sa gauche le marquis de Bellefonds. On n'ajouta rien à l'ordinaire de la communauté : le roi fut servi comme les moines en vaisselle d'étain et de grosse faïence. On lut pendant tout le dîner : le silence fut gardé à la table royale comme à celle des religieux, et le roi prêtait une grande attention à la lecture. Après les prières d'usage, Jacques alla de nouveau se promener sur la chaussée dont nous avons parlé, et d'où l'on jouit d'un coup d'œil assez agréable.

Alors le marquis de Bellefonds, qui servait au prince de *cicerone*, en l'absence de l'abbé, lui apprit qu'un gentilhomme de mérite, qui avait servi dans les armées de Louis XIV, s'était ensuite retiré dans les bois de la Trappe, où il vivait dans l'exercice d'une pénitence continuelle, n'ayant de commerce qu'avec Dieu et le Père Abbé, son directeur. Le roi désira le voir, et se dirigea vers sa solitude avec plusieurs gentilshommes de sa suite. Le solitaire ne parut nullement embarrassé de cette visite royale : il était trop près de Dieu pour faire attention aux hommes, autrement que pour exercer envers eux la charité. Il s'établit bientôt entre lui, le roi et sa suite un entretien qui nous a été conservé, et dont nous allons rapporter quelques traits : « J'ai appris, Monsieur, demanda le roi, que vous avez eu le dessein d'aller en Irlande, pour y servir dans mes troupes. » — « Oui, Sire, et j'aurais été heureux de répandre mon sang pour le triomphe de votre cause ; car Votre Majesté n'a pas craint d'exposer sa couronne et sa vie même, pour ne pas manquer à Dieu, à sa conscience et à sa foi. » Le roi lui demanda ensuite depuis quel temps il avait quitté le service et s'était retiré dans ce désert. L'ermite répondit à cette question et à plusieurs autres ; puis le roi ajouta : « Vous êtes ici assez loin du monastère ; vous assistez cependant à la messe tous les jours : à quelle heure y allez-vous ? » — « J'y vais, Sire, vers trois heures et demie du matin. » — « Comment pouvez-vous faire, dit Lord Dumbarton pendant la saison d'hiver ? Comment pouvez-vous seulement connaître votre chemin là où il n'y en a pas ? » — « Je rougirais, milord, de reculer devant ces petites difficultés ; j'en ai affronté bien d'autres dans les armées ; ce n'était point un quart de lieue qui m'effrayait alors, quand il fallait faire des marches d'une nuit entière. Je devrais rougir de faire si peu pour mon Dieu après avoir tant fait pour mon roi. » — « Vous avez bien raison, lui répondit Jacques II, on ne peut assez s'étonner qu'on fasse tant pour un roi de la terre, et si peu pour le roi du Ciel. » — « Mais, reprit lord Dumbarton, que faites-vous du matin au soir dans cette solitude ? Vous devez terriblement vous ennuyer ? » — « Pas le moins du monde, milord : je pense un peu à cette vie, qui est si courte, et beaucoup à l'éternité, qui est si longue ; cela m'occupe beaucoup, et quand on est bien occupé, on ne s'ennuie pas. »

Le roi lui demanda encore en quel temps il avait commencé à servir, dans quel corps, sous quels chefs, quels emplois il avait remplis. L'ermite répondit poliment à toutes ces questions : sa vie avait été belle : « Et vous avez sacrifié tout cela, lui dit lord Dumbarton, pour venir vous ensevelir tout vivant au fond de ces bois ? » — Je vous avoue, milord, répondit l'ermite, que je fais peu de cas de toutes les dignités et de toutes les fortunes du monde. Leur possession ne pourrait me procurer la moindre parcelle de bonheur et de la paix que je goûte au fond de ce petit bois. » — « C'est vrai, répondit le roi ; votre état est plus heureux que celui des grands. Vous ne vous êtes pas trompé, mon ami, et la mort un jour viendra vous le faire mieux connaître. »

On se levait pour partir : Jacques s'approcha encore du solitaire, et lui dit à lui seul : « Votre mort, au moins, sera celle du juste : le pourrait-on dire de toutes les autres ? » Et en disant cela, il regardait le solitaire, comme s'il eût envié son bonheur. Enfin, il le salua, et lui dit : « Adieu, Monsieur, priez Dieu pour moi, pour la reine et pour mon fils. » Le religieux lui fit une profonde révérence, et le roi regagna l'abbaye en passant par des prés bas et humides.

Le lendemain, Jacques assista encore à la messe où il édifia tout le monde par sa piété. Il se leva à l'évangile, tira son épée et la tint levée pendant tout le temps qu'on le chanta. C'était un droit accordé par la cour de Rome au roi d'Angleterre, qui se proclamait ainsi *défenseur de l'Eglise catholique*. Henri VIII portait encore ce titre lorsqu'il tomba dans l'apostasie. Au moment du départ, l'abbé, en présentant ses souhaits au roi, se prosterna à ses pieds. Mais Jacques se hâta de se mettre à genoux à son tour, demanda au vénérable religieux sa bénédiction, et reprit ensuite la route de Saint-Germain.

La reine de la Grande-Bretagne à son tour visita l'abbaye en 1692. Après cette visite, le 2 juin, l'aumônier de Sa Majesté écrivit à Rancé : « Vous avez entièrement gagné le cœur de la reine par les saintes impressions que Dieu a faites, par votre ministère, sur le cœur du roi son époux : elle m'a fait l'honneur de me dire plus d'une fois qu'elle ne pouvait assez louer Dieu des grâces qu'il avait reçues à la Trappe. Il n'en fallait pas moins pour le soutenir dans les grandes et continuelles dis-

grâces qu'il a essuyées depuis si longtemps, et qui semblaient s'augmenter à un point de mettre toute sa vertu à l'épreuve. »

Le roi Jacques, dans cet intervalle, avait perdu ses dernières espérances de retour à la bataille de la Hogue, si funeste à la France aussi bien qu'à lui. L'abbé de Rancé fut charmé de sa patience, de sa résignation et du calme qu'il gardait en parlant de ses ennemis. Quelque pauvre souverain qu'eût été Jacques, par son manque absolu d'intelligence et de fermeté, la manière dont il accepta sa disgrâce doit le réhabiliter au moins, comme homme et comme particulier devant tout lecteur impartial de son histoire.

Après le roi détrôné, la Trappe vit dans ses murs, Monsieur, Philippe d'Orléans, frère du roi. Ce n'était pas un partisan bien déclaré de la vie ascétique ; mais il était passionné pour le son des cloches. Nous avons vu qu'il avait passé pour avoir empoisonné sa première femme, Henriette d'Angleterre. Sa seconde femme, Charlotte-Elisabeth de Bavière, s'appelait elle-même *un vilain petit laideron*. On ne sait trop quel fut le résultat de la visite de ce prince à l'abbé de Rancé, ni même si elle eut un résultat.

Le cardinal de Bouillon vint peu de temps après. « Monsieur le cardinal de Bouillon, écrivait Rancé à l'abbé Nicaise, est depuis trois jours ici : il a vu de près ce qui s'y passe : il n'a rien qu'il n'ait approuvé, qui ne l'ait touché. Il s'en retourne demain. »

Boivin fut un des derniers de ce siècle qui vint visiter l'abbaye. Il eut avec elle, à propos d'une redevance de vingt-quatre sous, un procès qui dura douze ans et coûta douze mille livres.

Cependant l'abbé de Rancé s'en allait rapidement vers la tombe : ses os mêmes étaient cariés. « On ne remarquait plus en lui que deux grands yeux où brillait encore l'intelligence comme la passion y avait brillé autrefois. Il lui était devenu impossible de marcher et sa tête enfoncée dans son froc semblait être celle d'une momie. Relégué à l'infirmerie, suivant une coutume regrettable de Citeaux, qui interdit aux religieux malades de suivre les exercices de leurs frères, même quand ils en ont encore la force, il ne pouvait plus voir ces enfants qu'il avait formés avec tant de soin. Cependant, on put les réunir

tous à sa porte ; et l'abbé dom Jacques de la Cour leur fit au nom de leur père mourant la lecture d'une lettre que Rancé avait dictée, et qui était ainsi conçue : « Dieu connaît seul mes forces, et la joie que j'aurais de vous voir ; cependant, quoique ce sentiment soit dans mon cœur plus que jamais, je suis contraint de vous dire que dans l'état où je me trouve, il m'est impossible de satisfaire à ma joie autant que je le voudrais. Priez pour moi, mes frères : demandez à Dieu que, si je suis encore bon à quelque chose, il me rende à la santé, sinon qu'il me retire de ce monde. »

On envoya chercher l'évêque de Séez, Louis d'Aquin, l'ami et le confesseur de Rancé. Celui-ci témoigna beaucoup de joie en l'apercevant. Il lui saisit la main, la porta à son front pour faire le signe de la croix, et fit sa confession générale. Il supplia ensuite l'évêque de solliciter la protection royale pour le maintien de la discipline dans l'abbaye : pour le reste, il désirait que la Trappe fût oubliée.

Alors il aperçut un religieux tout en larmes : il lui tendit la main et lui dit : « Je ne vous quitte pas ; je vous précède. » Enfin il demanda à être enterré dans le lieu le plus abandonné et le plus désert que l'on pourrait trouver.

Le Père abbé, Jacques de la Cour, entrait en ce moment : Rancé lui dit : « Ne m'oubliez pas dans vos prières : je ne vous oublierai pas devant Dieu. » Il le chargea de présenter ses excuses au roi d'Angleterre, pour lequel il avait commencé une lettre qu'il n'avait pu achever. La nuit fut mauvaise : l'abbé la passa tout entière assis, sans pouvoir se mettre complètement au lit. L'évêque lui demanda s'il avait toujours eu la même charité pour ses religieux : « Oui, Monseigneur, répondit-il : depuis quelques années, par la grâce de Dieu, je ne suis plus qu'un simple religieux comme les autres : ils sont tous mes frères et ne sont plus mes enfants. S'il m'était permis de regretter la perte de ma voix, ma douleur serait de ne pouvoir leur faire entendre combien je les aime : je les conserve au fond de mon cœur, et j'espère les y porter devant Dieu. »

Sur les huit heures du soir, l'abbé mourant se fit mettre à genoux, reçut la bénédiction de l'évêque, et renouvela succinctement sa confession générale : on lui présenta le crucifix, et il s'écria : « O Eternité ! Quel bonheur !! » Puis il embrassa

l'image sainte, avec la tête de mort qui l'accompagnait ; mais voyant que le moine auquel il avait rendu le crucifix ne l'imitait pas, il lui dit : « Pourquoi ne baisez-vous pas la tête de mort ? c'est par elle que finit notre exil et notre misère. » Châteaubriand se demande si l'abbé, en disant cela, ne songeait pas encore à la tête de Mme de Montbazon, qui passait pour avoir été auprès de lui. Nous avons porté notre jugement sur ce sujet.

On avait préparé le lit de cendres, traditionnel à la Trappe. Rancé le regarda tranquillement, s'aida de lui-même, lorsqu'on l'étendit sur cet emblême de notre misère : « Monsieur, lui dit l'évêque de Séez, ne demandez-vous pas pardon à Dieu ? » — « Je supplie Dieu très humblement, du fond de mon cœur, répondit le moribond, de me remettre mes péchés, et de me recevoir au nombre de ceux qu'il a destinés à chanter éternellement ses louanges. » Les forces lui manquaient : il s'arrêta : l'évêque lui dit : « Monsieur, me reconnaissez-vous ? » — « Je vous connais parfaitement, répliqua l'abbé ; je ne vous oublierai pas. »

L'évêque demanda ensuite si on avait donné au mourant de quoi le soutenir : « Rien ne manque à l'attention de leur charité, » répondit l'abbé lui-même. Puis un dialogue s'établit entre les deux vénérables personnages, l'évêque inspirant à l'abbé des pensées de la sainte Ecriture, auxquelles l'abbé répondait par d'autres pensées analogues. L'évêque commença : « Si le Seigneur est ma lumière et mon salut. » Et l'abbé répondit : « Je mettrai en lui toute ma confiance. » L'évêque poursuivit : « Seigneur, c'est vous qui êtes mon protecteur et mon libérateur. » Et l'abbé répondit : « Ne tardez pas, mon Dieu ; hâtez-vous de venir. » Ce furent les dernières paroles de Rancé. Il regarda l'évêque, leva les yeux au Ciel, et rendit l'esprit. C'était le 27 octobre 1700. Son corps fut porté à l'église et y resta jusqu'au surlendemain, 29. Son visage décharné paraissait alors vermeil et beau : on l'inhuma dans le cimetière de l'abbaye, au milieu de ses moines.

Rancé est une des plus grandes et des plus majestueuses figures qui aient paru dans le diocèse de Séez. Son œuvre a survécu à toutes les révolutions, et subsiste encore aujourd'hui sous une forme un peu modifiée. Châteaubriand compare la

Trappe à une colonie du XIIe siècle, oubliée dans les temps modernes. La comparaison est pleine de justesse. On a blâmé Rancé d'avoir donné cette couleur antique à son monastère, et peut-être n'a-t-on pas eu tout à fait tort. Les mœurs changent avec les siècles ; il nous semble plus raisonnable d'essayer de sanctifier les hommes comme ils sont que de chercher à en faire des hommes d'un autre âge. Nous avons déjà dit aussi que le silence perpétuel, établi par l'abbé de Rancé, nous paraissait outrer un peu la rigueur de la Règle de saint Benoît. Mais, malgré les petites critiques de détail que l'on peut faire sur l'œuvre de la Trappe, dès qu'elle a réussi, c'est que Dieu a répandu sa bénédiction sur elle. Le monastère édifie encore aujourd'hui notre contrée. Il a envoyé des colonies en plusieurs parties de la France, en Algérie et jusqu'en Amérique. En face d'un tel succès, et du bien opéré par les trappistes, toute critique doit se taire, il ne reste qu'à admirer et à bénir Dieu de la grâce qu'il a faite à notre humble diocèse, en y plaçant cet asile de salut.

Gouvernement de François Rouxel de Médavy

Pendant que s'accomplissait la réforme de la Trappe, notre évêque, François Rouxel de Médavy, continuait de gouverner le diocèse avec gloire. Il était né administrateur, avec un sens droit et un jugement sain, accompagnés d'une fermeté, qu'il poussait peut-être trop jusqu'à l'inflexibilité. On croit que ce fut à cause de ces qualités administratives, qu'il fut choisi par le roi pour être le second des trois conseillers ecclésiastiques, adjoints au conseil d'état par un règlement royal du 3 mai 1657. Ce fut en cette qualité qu'il assista en 1659, avec le cardinal Mazarin, aux fameuses conférences de l'île des Faisans, où se négociait la glorieuse paix des Pyrénées.

Ces soins généraux n'empêchaient pas Rouxel de Médavy de s'occuper activement de son diocèse. En 1653, il obtint du roi des lettres patentes, autorisant l'établissement du Séminaire de Séez, dont les fondements avaient été jetés en 1650 par Pierre Pavy, curé de Macé.

Le 7 avril 1658, notre évêque présidait à Argentan la translation des reliques de saint Mansuet, dont il prononça un élo-

quent panégyrique. Il tint ensuite dans cette ville un synode de curés et de doyens. Les feuilles publiques du temps ont beaucoup exalté cette cérémonie, où assistait l'évêque irlandais d'Ardach, et où l'on vit cent quarante religieux en chapes et plus de six cents prêtres, tenant tous un cierge à la main.

Le 3 juillet suivant, nous voyons le prélat à Fleuré, où se trouvait, avons nous dit, une magnifique résidence épiscopale, dont il ne reste plus que les communs. Il dut alors s'occuper spécialement des deux églises d'Argentan, Saint-Germain et Saint-Martin, qui étaient en querelle, comme il leur arrivait souvent. Un règlement émané de la main de l'évêque même rétablit momentanément la paix.

En 1660, François Rouxel de Médavy obtenait de nouvelles lettres patentes, pour l'établissement à Falaise d'un Séminaire pour la philosophie, et en 1664, il voyait démolir le temple des protestants d'Alençon. Vers la même époque, il faisait remplacer par un dôme une pyramide qui surmontait le chœur de la cathédrale. Le dôme fut lui-même remplacé plus tard par une petite flèche qui a subsisté jusqu'à notre siècle et a enfin disparu à son tour.

A ces constructions, notre évêque ajouta celle de l'infirmerie de l'hôpital de Séez : les religieuses qui dirigeaient cet établissement perpétuèrent la mémoire de ce bienfait par une inscription du 25 mars 1682. Le prélat fit encore réparer le manoir de Thouenne, que les évêques de Séez possédaient depuis 1252, dans *les communes* de Louvet, et qui tombait alors en ruines : il y établit une faisanderie.

Mais une lamentable affaire vint troubler les travaux pacifiques de Rouxel de Médavy : il s'agissait d'une querelle religieuse, et c'était, comme toujours le jansénisme, cette affreuse plaie du XVIIe siècle, qui s'était chargé de la soulever.

Le Chanoine Jean le Noir

Monseigneur de Médavy avait choisi pour théologal du chapitre dès la première année de son pontificat, Jean le Noir, que nous devons avant tout faire connaître. Né à Alençon en 1622, Jean le Noir avait fait preuve d'un grand talent pour la chaire. Ce fut en grande partie ce qui le désigna au choix de son évêque

pour la haute charge qu'il occupait. Aussitôt qu'il fut installé dans cette charge, il trouva occasion de se poser comme juge des erreurs théologiques alors si fréquentes ; et il dénonça le livre intitulé : *le Chrétien champêtre.* Ce livre composé par le Supérieur du Grand-Séminaire, Enguerrand le Chevalier, contenait cette proposition : « *Jésus-Christ est dans le Sacrement de l'autel comme le poulet dans la coque de l'œuf.* » La proposition était grossièrement erronée et l'ouvrage fut condamné.

Mais Jean le Noir lui-même ne sut pas se tenir dans le droit sentier de la foi. En 1660, pendant que son évêque était avec Mazarin aux conférences de l'île des Faisans, le théologal prêcha à Argentan et se laissa entraîner dans des développements fortement entachés de Jansénisme. Argentan n'était pas accoutumé à entendre de pareilles doctrines : le peuple s'émut beaucoup, et un acte d'autorité que se permit Jean le Noir l'irrita encore davantage.

On avait placé sur le portail principal de l'église de Saint-Germain une satue de la très sainte Vierge avec cette inscription : « *Flagellum Jansenistarum, ora pro nobis.* Fléau des Jansénistes, priez pour nous. » Cette inscription déplut à Jean le Noir, qui entreprit de la faire effacer. Mais Thomas Prouverre, qui avait vu le fait de ses propres yeux, nous rapporte qu'il fut accueilli par des huées, et que les femmes furent sur le point de le lapider. Il ajoute ensuite : « Je crois que cette dévotion, quoique défendue, a préservé, par la grâce de Dieu, notre ville de cette misérable hérésie, qui s'en est toujours trouvée la plus exempte du royaume. »

La dévotion à la Vierge de Saint-Germain avait été, en effet, interdite par les intrigues de Jean le Noir. François de Médavy, revenu de son importante mission avait pris des informations sur les affaires d'Argentan. Jean le Noir tout naturellement lui présenta les choses sous le jour qui lui était le plus favorable, et le prélat fit supprimer la fameuse inscription. Mais bientôt, mieux informé, il surveilla de près la doctrine du prédicateur, et ses soupçons contre lui ne firent que s'aggraver.

Odolant-Desnos n'a pas craint d'attribuer à notre évêque un motif plus personnel de haine contre Jean le Noir. Ç'aurait été l'attitude hostile qu'aurait prise le théologal contre son neveu, le marquis de Grancey, lorsque celui-ci enleva, comme nous

l'avons vu, Mademoiselle Le Conte de Nonant. Mais cette assertion paraît fort gratuite. D'ailleurs un nouvel incident vint bientôt semer de nouvelles zizanies entre l'évêque et le théologal.

Aux fêtes de Noël 1662, le prélat avait permis à des bateleurs d'élever un théâtre sur la place publique de Séez, à condition qu'il ne s'y passerait rien contre la décence. Jean le Noir cria au scandale et déclama en chaire contre cette permission. L'évêque poussé à bout obtint le 23 mars 1663 une lettre de cachet qui enjoignait au théologal de se retirer à Fougères, comme suspect de Jansénisme ; mais il lui permit bientôt de se retirer à la Flèche, chez son oncle qui habitait cette ville.

Jean le Noir, pour revenir d'exil, fit l'année suivante une soumission apparente et signa un formulaire qui lui était proposé ; mais en même temps il demanda au prélat des explications sur son mandement et sur le cathéchisme de la mission. L'évêque répondit ; Jean le Noir répliqua vivement. La querelle s'envenima, et le 15 décembre 1665, le théologal allait jusqu'à dénoncer publiquement comme hérétique son évêque au métropolitain, auquel il avait adressé auparavant une longue lettre. L'évêque de Séez alors présenta ses ouvrages aux évêques de la province rassemblés à Paris ; et le 15 février 1666, le mandement et le catéchisme furent déclarés exempts d'hérésie.

L'assemblée du clergé s'émut de cette querelle, et fit faire des remontrances à l'évêque d'Angers qui laissait prêcher Jean le Noir à la Flèche. Une nouvelle lettre de cachet enjoignit au théologal de se retirer à Vannes. Mais cet esprit inquiet et brouillon ne cessait de remuer et violait sans cesse son exil. On le fit arrêter et on le mit en retenue à l'archevêché de Paris. Ensuite il fut livré à l'officialité de Rouen, avec Nicolas Bordin, chanoine de Séez, son ami, qui avait probablement épousé sa querelle. Ces tristes démêlés se prolongèrent jusqu'en 1671, malgré l'intervention de la cour de France, du grand Colbert et du pape lui-même. A cette époque, François Rouxel de Médavy fut transféré de l'évêché de Séez à l'archevêché de Rouen : Jean le Noir s'acharna contre lui jusqu'à s'opposer à son installation ; mais cette faible opposition n'empêcha pas un instant le nouvel archevêque d'obtenir ses bulles de Rome. Alors le théo-

logal ne pouvant plus rien contre lui, retomba sur son successeur, Jean Forcoal, qu'il attaqua longtemps comme hérétique. Enfin, en 1682, il alla jusqu'à faire afficher à la porte de Notre-Dame de Paris, un acte d'opposition à la nomination de l'archevêque de Paris que l'assemblée du clergé venait de choisir pour la présider. Il accusait encore ce prélat d'hérésie, sous prétexte qu'il avait pris le parti de François de Médavy, son successeur sur le siège de Rouen.

Une telle audace ne pouvait pas demeurer impunie : Jean le Noir fut arrêté par Desgrais et conduit à la Bastille : il eut à répondre de sa conduite devant M. de la Reinie, lieutenant de police à Paris. On produisit ses écrits devant le tribunal, et on lui demanda quels étaient ses complices : « J'en ai trois, répondit-il : *l'Ecriture sainte, les conciles et les canons.* » Le 24 avril 1684, il fut condamné *aux galères à perpétuité, et à faire amende honorable devant l'église métropolitaine.*

Le jugement parut dur. Nous avons pu remarquer que l'hérésie de Jean le Noir n'a jamais été officiellement constatée : ses violences seules lui attiraient cette condamnation sévère. Cependant M. Gustave le Vavasseur n'hésite pas à dire que lui et l'abbé Dufour, un autre esprit tracassier de cette époque « ne faisaient qu'un janséniste en deux personnes » : c'était à peu près l'opinion du temps.

Dans tous les cas, le malheureux théologal fut traîné comme un vil scélérat, nu-pieds, nu-jambes, la torche au poing, la corde au cou, devant l'église de Notre-Dame. Les jésuites eux-mêmes, qui avaient poursuivi avec ardeur la condamnation, furent attendris, et la peine des galères qui avait été prononcée d'abord fut bientôt à leur demande, commuée en une prison perpétuelle. Jean le Noir subit cette peine à Saint-Malo, à Brest et à Nantes. Ce fut dans les prisons de cette dernière ville qu'il mourut le 24 avril 1692, après avoir perdu entièrement la mémoire. « On est vraiment tenté de croire, dit M. des Diguères, que, depuis longtemps, cet esprit aigri côtoyait la folie. » Ce jugement nous paraît juste, et excuse, selon nous, un certain nombre des actes extravagants de Jean le Noir.

Ce malheureux théologien a laissé cinq ouvrages principaux : *l'Echelle du Cloître ; les Avantages de l'Eglise sur les Calvinistes ; l'Évangile nouveau du cardinal Pallavicini ; l'Hérésie*

de la domination épiscopale, et *l'Evêque de cour*. Il a en outre composé un grand nombre de mémoires, tant imprimés que manuscrits. Parmi ces derniers, Odolant-Desnos conservait plusieurs requêtes, adressées par l'auteur à divers personnages ; une lettre extrêmement curieuse, écrite de la propre main de M. de la Reinie, enfin la vie de Jean le Noir lui-même, écrite par Nicolas Bordin, dont nous avons parlé plus haut : le portrait du théologal se trouvait dans un des cabinets de la Bibliothèque du savant docteur alençonnais.

L'affaire de Jean le Noir forme un des épisodes les plus considérables de l'histoire du jansénisme dans nos contrées. Cependant ce fut loin d'être le seul produit des luttes religieuses d'alors. Les esprits étaient aussi échauffés les uns contre les autres qu'au temps du protestantisme. L'évêque de Lisieux, dans un mandement qu'il fit pour la paix sous la date du 10 mars 1659, nous apprend que dans son diocèse, les cinq propositions condamnées étaient un objet *d'abomination* ; mais que d'un autre côté, l'épithète de jansénistes et de semi pélagiens était aussi donnée à la légère et par forme d'injure. Cependant l'esprit du mal finit par se montrer à découvert : les Jansénistes se mirent partout dans leur tort, et la masse du peuple ne fut nullement entamée par cette erreur perfide, qui avait fait ailleurs tant de victimes.

Incidents divers

Les derniers événements du pontificat de François Rouxel de Médavy nous ramènent de nouveau la Fronde, qui causa dans le Maine et dans la Normandie une émotion extraordinaire. Cependant la foi restait vive et les œuvres de piété continuaient de se fonder et d'opérer le bien. En 1651, les chanoines du Mans se trouvant riches et possesseurs de revenus abondants, résolurent d'en faire part au monastère des Clarisses d'Alençon et à un pauvre gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé Claude du Val. Deux ans après, en 1653, le concile de Tours condamnait le Jansénisme : pendant qu'au Mans, les reliques de sainte Scholastique manifestaient leur puissance en éteignant un incendie.

Nous avons déjà dit que deux ans après, en 1655, l'abbé de Rancé fut nommé pour représenter à l'assemblée générale du

clergé de France la province de Tours, avec l'évêque du Mans et plusieurs autres. De grandes querelles s'élevèrent alors à propos de la Fronde et du Jansénisme. Ce fut au milieu de ces querelles que l'abbaye de la Couture fut agrégée à la Congrégation de Saint-Maur ; mais non pas sans peine, car l'affaire, commencée en 1652, ne fut terminée que le 7 septembre 1657. Encore trouve-t-on qu'à cette époque, il y avait de terribles obstacles. La lutte se prolongea encore pendant plusieurs années. Mais dans l'abbaye de Lonlay, la Congrégation s'établit paisiblement, et redonna une nouvelle vie à ce monastère, qui languissait depuis un certain temps.

Les procès ecclésiastiques s'unissaient aux difficultés que rencontraient les supérieurs des monastères, dans le gouvernement de leurs communautés. Dès son avènement à l'épiscopat, Rouxel de Médavy avait dû plaider contre les héritiers de son prédécesseur, Camus de Pontcarré, et, par sentence rendue à Falaise le 27 novembre 1651, il lui fut alloué une somme de vingt mille francs, à laquelle furent évaluées les réparations qui restaient à faire, tant à la cathédrale qu'aux maisons épiscopales de Séez et de Fleuré.

A leur tour, les héritiers de François de Médavy durent plaider contre les successeurs de leur oncle, Jean Forcoal et Savary Mathurin, qui se plaignaient que la cathédrale était en si mauvais état *qu'il pleuvait sur le célébrant.* Un arrêt du grand conseil du 9 septembre 1704, mit fin à toutes ces contestations.

François Rouxel de Médavy fut nommé à l'évêché d'Autun en 1664, et à celui de Langres en 1670 ; mais il n'accepta ni l'un ni l'autre. Langres cependant le rapprochait de son château de Grancey ; et de plus c'était alors le troisième des six duchés-pairies ecclésiastiques.

Enfin, le roi l'ayant nommé en 1671 à l'archevêché de Rouen, il en prit possession par procureur au mois de décembre de la même année, et en personne le 8 janvier 1672. Il succédait au fameux Harlay de Champvalon, qui venait d'être nommé archevêque de Paris.

François Rouxel de Médavy archevêque de Rouen

Nous achèverons ici succinctement l'histoire du pontificat de notre évêque, qui est désormais en dehors de notre histoire. Il

s'appliqua surtout à Rouen à la réforme des abus et au soulagement des pauvres, surtout des pauvres honteux. Il établit l'an 1680 dans son diocèse, les bénédictines du Saint-Sacrement, fonda un an après le petit Séminaire de Rouen, et fixa définitivement la situation de l'hôpital général de cette ville. En 1682, il fonda les Sœurs de la Providence de Fécamp, et en 1688, le collège du Pont-de-l'Arche.

Du reste, il n'oubliait pas son ancien diocèse, et le crédit immense dont il jouissait auprès du roi lui donnait le pouvoir de faire encore beaucoup pour Séez. Ce fut lui qui sauva l'existence de l'Hôtel-Dieu de cette ville, menacée par le projet que l'on avait formé de fonder un hôpital général. L'archevêque de Rouen avait été l'un des fondateurs de cet Hôtel-Dieu. Il amena les opposants à renoncer à tous leurs projets.

En 1680, notre prélat, affaibli par l'âge, demanda et obtint du roi un coadjuteur qui fut l'abbé de Colbert, fils du grand ministre, et frère du marquis de Seignelay. Celui-ci fut sacré le dimanche 4 août de la même année, sous le titre d'archevêque de Carthage, dans l'église de la Sorbonne, par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Bayeux et de Lisieux. La cérémonie fut des plus magnifiques. Ce fut ce coadjuteur qui représenta le diocèse de Rouen à la trop fameuse assemblée de 1682, et qui signa la non moins fameuse déclaration : François Rouxel de Médavy ne s'y trouvait pas. En 1685, l'union qui unissait l'archevêque à son coadjuteur se resserra encore par le mariage du petit-neveu de François Rouxel, le comte de Médavy, avec Mlle de Colbert-Maularrier, cousine-germaine du coadjuteur ; nous avons parlé plus haut de ce mariage.

François de Médavy

Quand il lui fut possible de se décharger sur son successeur du fardeau de l'épiscopat, il habita souvent le château de Grancey, dont venait d'hériter son petit-neveu, le futur maréchal de Médavy : une partie du domaine lui appartenait d'ailleurs personnellement. Il passa entièrement dans ce château les deux dernières années de sa vie. Enfin il tomba malade à Mâcon, et y mourut le 29 janvier 1691, à l'âge de quatre-vingt-six ans et cinq mois. On l'inhuma dans les caveaux du château

de Grancey ; mais on croît que son cœur fut rapporté à Médavy, son lieu d'origine, voisin de sa première ville épiscopale. Il avait légué toute sa fortune à son hôte, le futur maréchal de Médavy. Protecteur avant tout de sa famille qu'il affectionnait beaucoup, François Rouxel de Médavy fut aussi un insigne bienfaiteur de l'abbaye de Verneuil, et les archives de ce monastère ont mentionné beaucoup de dons venant de la main généreuse de ce prélat. Son coadjuteur, Mgr de Colbert, lui succéda sans opposition sur le siège de Rouen.

Les Visitandines a Montsort d'Alençon

Pendant que cet illustre prélat gouvernait encore l'Eglise de Séez, un nouvel Ordre religieux s'établissait à Montsort d'Alençon, sur le territoire du diocèse du Mans. C'était l'Ordre de la Visitation de la sainte Vierge, fondé au commencement du siècle par saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal. Ce furent les habitants d'Alençon même qui prirent l'initiative de cette fondation. Il y avait plusieurs années déjà que la Visitation de Mamers était fondée, et les filles des bourgeois alençonnais allaient s'édifier dans cette maison de Dieu, en suivant les retraites qui s'y donnaient tous les ans. Ce fut ce qui amena la fondation dont nous allons parler. Quelques familles surtout se distinguèrent dans cette bonne œuvre. Deux petites filles du président Le Roy s'y firent religieuses. Du Pérou, procureur du roi au présidial d'Alençon, fit expédier, par le moyen du marquis de Sourches, grand-prévôt de France, une lettre de cachet à l'évêque du Mans, pour le prier d'accorder à cette communauté l'érection canonique. Les échevins et les principaux habitants d'Alençon s'en allèrent ensuite au Mans avec cette pièce ; et Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, alors évêque, promit d'envoyer les autorisations nécessaires ; mais deux ans s'écoulèrent sans qu'on eût rien obtenu.

Les Alençonnais insistèrent, et implorèrent le secours de la princesse palatine, de Mesdames de Sénezay et de Sourches : enfin, ils obtinrent en faveur de leur œuvre de nouvelles lettres de la reine-mère. Les deux sœurs de l'évêque du Mans, l'une duchesse de Noailles et l'autre comtesse de Roullay, agirent aussi auprès de leur frère. Mais il y avait opposition de la part

d'une communauté près de laquelle il fallait bâtir. On mit à la tête du monastère naissant la Mère Charlotte-Augustine de Guestres, femme d'un esprit supérieur, qui faisait auparavant partie des Visitandines de Mamers. Elle partit de ce dernier monastère avec sa petite troupe, le 7 juin 1659, et elle arriva le même jour à Alençon, où on l'installa d'abord dans la rue du Mans. Tout le clergé de Montsort se porta à la rencontre de cette sainte phalange, et le curé harangua les religieuses. Ensuite on les mit en possession de leur demeure : la curiosité du peuple ne connaissait point de bornes, et la foule se précipita dans l'oratoire avec tant d'impétuosité que les Sœurs furent sur le point d'être étouffées.

L'établissement de la rue du Mans n'était que provisoire : on transporta bientôt la nouvelle communauté dans un lieu plus vaste et plus commode situé près de la place des Poulies, elle y est restée jusqu'à la révolution. Le Père Charlot, supérieur des Jésuites d'Alençon, favorisa beaucoup la fondation nouvelle. Le président Favier fit donner aux religieuses qui l'habitaient une place publique pour augmenter leur enclos ; Mme de la Boulaye, femme du gouverneur d'Alençon, la comtesse de Thilliers, et Mme Talon, femme de l'avocat général, devinrent les protectrices de la communauté. Mme la duchesse de Guise fut aussi généreuse envers les filles de Saint-François de Sales ; mais ses caprices ordinaires et la bizarrerie de son caractère faisaient qu'on ne pouvait pas compter sur elle. Nonobstant quelques difficultés, le monastère devint en peu de temps florissant. Il fut dirigé, peu d'années après sa fondation, par le pieux abbé de Catinat, qui y laissa un précieux souvenir.

Ce monastère fut un de ceux que la révolution de 1789 détruisit sans retour ; mais les bâtiments en restèrent à peu près intacts. Napoléon y logea vers 1805 le sénateur Rœderer. Depuis on en a fait une caserne qui a porté jusqu'à ces derniers temps le nom de caserne de la *Sénatorerie*, qu'on vient de lui enlever récemment.

Vers le temps où Charlotte de Guestres gouvernait la visitation d'Alençon vivait Marie Crèvecœur de Rabodanges, qui fut d'abord prieure de Mayenne, devint prieure de Saint-Antoine de Domfront ; tous ses contemporains en ont fait l'éloge.

Incidents divers

Sainte Scholastique opéra aussi de nouveaux miracles au commencement du XVIIIe siècle, entre autres, elle éteignit subitement un grand incendie. Solesmes avant cette époque, en 1661, était entré dans la Congrégation de Saint-Maur, dans un temps où il ne renfermait plus que quatre anciens religieux. Ce monastère était possédé auparavant en commende par Gabriel de Sourches, clerc régulier. On cite enfin en ce temps une stérilité, qui produisit une très grande famine.

L'abbaye de Perseigne était entrée en 1637 dans la réforme de Citeaux, par les soins du vénérable Jean le Conte. En 1662, Michel Guitton, né à Saint-Michel-de-Dangeul, prieur de Perseigne, établit la Congrégation à l'abbaye de Champagne. Ensuite il devint abbé de Saint-Benoît, au diocèse de Metz, et mourut à l'Etoile, au diocèse de Chartres.

Ce Michel Guitton était très lié avec Bossuet ; et c'était lui, comme nous l'avons vu, qui avait donné l'habit à l'abbé de Rancé. Qu'il nous soit permis de revenir à cette occasion sur quelques détails de la vie de ce dernier.

Perseigne et l'abbé de Rancé

Au milieu de la vie de luxe et de plaisir qu'il menait dans sa jeunesse, il avait prêté sa plume au cardinal de Retz, ce qui fut cause de la disgrâce dans laquelle il était tombé à la cour. Aussitôt que la mort de Mme de Montbazon lui eut fait connaître le néant des grandeurs et de tout l'éclat de la fortune, et que la mort de Gaston d'Orléans lui eut rendu sa liberté entière en 1660, il se retira au château de la Groirie, sur le territoire de Trangé. Ce château était alors la propriété de son ami, Léonor de la Rivière. On voit encore dans le parc de la Groirie *l'allée de la Réforme*, où l'on dit que l'abbé mondain, forma le projet de corriger ses mœurs. Il demeura dans ce lieu sous un faux nom, afin qu'on ne vînt pas troubler sa retraite ; puis, après avoir fait ses épreuves à Perseigne, il y prit le froc le 13 juin 1663, et y prononça ses vœux le 26 juin 1664, entre les mains de dom Michel Guitton. Le 13 juillet, il reçut la bénédiction abbatiale, et aussitôt après, il devenait abbé régulier de la Trappe.

Avant son arrivée à son monastère, il y avait placé quelques moines de Perseigne, dans le but de préparer sa réforme, et il y joignit beaucoup de Manseaux pour l'aider à accomplir cette œuvre. Parmi ces Manseaux se trouvait Urbain le Pannetier, prieur de Perseigne, de l'étroite observance de Citeaux. Parvenu à la fin de sa carrière, ce digne religieux sollicita pendant plusieurs années la permission de se démettre de sa charge, et enfin, il devint, selon son désir, simple religieux ; mais on se repentit bientôt de la permission qu'on lui avait donnée : il fut peu de temps après élu prieur de nouveau, et il garda cette charge jusqu'à sa mort, en se faisant vénérer de tous ceux qui avaient le bonheur de vivre sous sa direction.

Nous rapporterons ici un peu plus en détail un fait que nous n'avons fait qu'indiquer dans la vie de l'abbé de Rancé. Pendant son noviciat, il trouva occasion de rendre un service important à l'abbaye de Champagne, fille de Perseigne, comme nous venons de le voir. La réforme s'y était établie, et la discipline commençait à y renaître. Mais quelques moines résistaient encore, soutenus, comme il arrivait souvent à cette époque, par la noblesse du pays environnant. Vingt-cinq gentilshommes, conduits par le marquis de Vassé, se présentèrent un jour à l'abbaye dont ils s'étaient rapprochés sous prétexte d'une partie de chasse. Leur but était d'expulser les moines réformés et de livrer l'abbaye aux moines rebelles. Rancé se trouvait présent et demanda aux seigneurs ce qu'ils voulaient. Or Vassé le connaissait, et même en avait reçu quelques services : il l'embrassa ; et, en sa faveur, consentit à laisser en paix les religieux de Champagne.

Des querelles monastiques s'élevaient alors de toutes parts. Un moine réformé de Perseigne soutint en pleine Sorbonne une thèse contre l'infaillibilité du pape. Aussitôt on se servit de cet écart, tout individuel qu'il était, pour dire que les Cisterciens ne devaient s'occuper que du travail des mains, et non se livrer à l'étude. Cependant les annales monastiques des plus anciennes abbayes nous montrent au contraire que l'étude a toujours tenu une large place dans le travail des moines. La vie studieuse des hommes consacrés à Dieu a toujours dans la pensée de saint Benoît, et dans celle de saint Bernard, contribué à en faire des moines parfaits.

Le marquis de Vassé, que nous venons de voir si ennemi des monastères, se croyait également obligé de combattre la vie d'études, et c'était en grande partie sur son exemple que s'étaient réglés les anciens Cisterciens. L'idée de ramener les moines à l'ignorance des premiers âges, revenait à l'ordre du jour, et on la trouve développée dans un rapport de Charles Colbert, marquis de Croisy, qui fut chargé d'inspecter les provinces de l'ouest en 1644. Du reste on trouve dans ce rapport certaines idées fausses et même antireligieuses. Ainsi l'auteur se plaignait de ce que la Congrégation de Saint-Maur était reçue partout dans le Maine ; et cependant, disait-il, ces maisons étaient destinées à recevoir des cadets de noblesse, et à procurer le soulagement des bonnes familles de chaque pays. »

Où Colbert avait-il vu qu'on eût jamais fondé des monastères pour assurer ainsi l'existence à une caste déterminée ? C'était fausser complètement l'idée de la vie monastique, qui n'a jamais eu pour but que de conduire plus sûrement les hommes au salut et à la perfection.

Colbert trouvait aussi que le nombre des maisons occupées par les Ordres mendiants était trop considérable dans les villes ; et il demandait que l'on n'accordât pas facilement la permission d'en établir de nouvelles. Sur ce point, il était un peu sévère ; mais pourtant, cette demande avait sa raison d'être. Les Ordres mendiants vivent sur le public : or il ne faut pas que ceux qui travaillent soient obligés de sacrifier leurs économies pour nourrir des étrangers quels qu'ils soient. Ajoutons que les Ordres religieux eux-mêmes se font tort les uns aux autres en se groupant trop dans une même localité. Ils souffrent au physique, et au moral. Le trop de soin qu'ils ont à prendre pour conserver leur vie produit nécessairement le relâchement parmi eux. La seule multiplicité des maisons peut donc être pour eux une cause de destruction ; mais s'il se produit des abus de ce côté, ce n'est pas une raison pour jeter sur le principe même le blâme ou simplement la suspicion. Il s'agit simplement de régler le zèle selon les lois de la prudence.

Le même Colbert se plaignait aussi du clergé séculier, tant de la ville que de la campagne : « les bénéficiers, disait-il, abattaient leurs futaies sans avoir obtenu l'autorisation royale : c'était vouloir jouir aux dépens de leurs successeurs. » Il ajoute

qu'ils vivaient *assez licencieusement*, ce qu'il attribue à leur grande opulence. Nous ne voudrions pas affirmer que tout fût faux dans ces reproches adressés au clergé du XVIIe siècle : les commendataires surtout abusaient certainement des biens de l'Eglise.

Plusieurs années après, le 16 août 1664, l'évêque du Mans, Philibert-Emmanuel de Lavardin, fit un mandement sur l'*Augustinus*, ce livre de Jansénius qui donna naissance à l'hérésie janséniste. Le prélat le condamna et exigea de ses prêtres la signature d'un formulaire de foi, qui fût entièrement pur de cette hérésie.

Les Jansénistes, toujours obstinés à vouloir être catholiques malgré tout le monde, et même malgré le pape, prétendirent que le Souverain-Pontife n'approuvait point cette formalité. Mais le pape lui-même, qui était alors Alexandre VII, déclara que les évêques étaient pleinement dans leur droit en faisant signer ce formulaire, et le roi appuya de son autorité la lettre pontificale en 1665. Il alla même plus loin, et ordonna de saisir le temporel des récalcitrants.

Le Marquis de Courvoyé

Les fléaux temporels venaient augmenter le désordre produit par les querelles religieuses : en 1667, le peuple était aux abois : au Mans, on fit des prières publiques en l'honneur de sainte Scholastique. Les Protestants vinrent ajouter leur fureur aux fléaux du Ciel. Jean-Antoine de Crux, marquis de Courvoyé, tuteur de Marie Fauvel, baronne de Larchamp, fut un de ceux qui commirent le plus de crimes. Il renouvela dans le Bas-Maine et dans le Passais les guerres de religion. Les forfaits dont il se rendit coupable le conduisirent à l'échafaud. Guy Patin nous raconte sa mort dans une lettre adressée le 13 décembre 1669 à son ami Falconet. Ce seigneur criminel avait quarante mille livres de rente, soit cent vingt mille francs de notre monnaie. Il eut la tête coupée en place de Grève à l'âge de cinquante-quatre ans et mourut en huguenot acharné. Trois Docteurs de Sorbonne qu'on lui dépêcha pour l'assister à la mort y perdirent tous trois leur latin... A considérer la vie et la mort de ce malheureux homme, dit Guy Patin, je crois qu'il était enragé. » On parle encore de ces hauts faits dans le pays, surtout dans les environs de Domfront.

Le protestantisme était encore assez en vigueur dans la contrée. De nombreux consistoires se tenaient en divers lieux. Il y en eut un au château d'Aillères, et un autre au temple de Saint-Ouen-de-Mimbré, sur la paroisse de Fresnay-le-Vicomte. De Malnou, ministre à Charchigné, en tint un troisième à Couterne, et il tenait des assemblées particulières dans le manoir de Monceaux quand il était habité par son propriétaire, le sieur de Corbeille.

Bientôt, toute la secte sentit le besoin de s'unir, et une coalition se forma entre les trois provinces du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Mais cette ligue, qui menaçait de devenir très forte, perdit sa force par l'effet des entreprises insensées des ministres. Une réaction se produisit : les temples de Sainte-Honorine de la Selle et de Fresnes furent démolis : le premier en 1679, le second en 1680.

Personnages marquants de cette époque

A cette époque vivait Françoise de Fodoas-Sérillac, de la paroisse de Juillé. Elle était fille de Jean-François de Fodoas-Sérillac, qui portait les titres de comte de Belin et d'Averton, et qui avait signalé son zèle pour la religion catholique en défendant Paris au temps de la Ligue. Françoise fut un modèle de toutes les vertus dans le monde et dans le cloître. Elle était veuve de François de Vaugrelin ; et, libre de tout lien temporel, elle voulut se consacrer à Dieu sous la Règle de saint Benoît dans l'abbaye de Sainte-Marguerite-de-Vignats, au diocèse de Séez, où elle mourut en odeur de sainteté, l'an 1655. Sa vie fut aussitôt publiée par l'abbé Lami, son directeur.

A côté de cette sainte religieuse, nous trouvons plusieurs personnages remarquables qui illustraient alors nos contrées. Mascaron, qui devait devenir l'un des plus fameux prédicateurs de l'époque, professait alors au collège du Mans, en attendant qu'il devint évêque de Tulle, et ensuite d'Agen.

César Egasse du Boulay, né à Saint-Allier, devenait professeur au collège de Navarre, puis recteur et historien de l'Université de Paris. Les ouvrages de ce savant homme renferment des documents précieux, mais sont imbus de gallicanisme.

On peut citer encore le Père François de Domfront, capucin

écrivain et prédicateur de quelque renom. Jamais le territoire du diocèse de Séez n'a produit de bien grands hommes ; mais il a rarement été sans renfermer des hommes remarquables à quelque point de vue. Son histoire avons-nous dit, avec M. Le Vavasseur, ressemble à son sol, où l'on ne voit pas une montagne proprement dite, mais une foule de collines agréables et fertiles.

La Duchesse de Guise

Le duc d'Alençon, Gaston d'Orléans, était donc mort en 1660. C'était, comme tout le prouve dans l'histoire, un assez pauvre caractère. Après sa mort, le duché d'Alençon revint à sa seconde femme, Marguerite de Lorraine. Elle n'en jouit que peu de temps ; et, à sa mort, ce fut sa seconde fille Elisabeth, qui hérita du duché, et prit à cause de cela le nom de Mademoiselle d'Alençon, tandis que sa sœur aînée, la grande Mademoiselle, comme l'appelle Mme de Sévigné, portait les titres de Mademoiselle de Dombes, d'Eu, de Montpensier et d'Orléans. Mademoiselle d'Alençon épousa en 1667 le dernier des ducs de Guise, Louis-Joseph de Lorraine, qui mourut en 1671 : l'unique fils issu de ce mariage mourut en 1675, à l'âge de cinq ans. Ainsi s'éteignit pour jamais la Maison des Guise. La duchesse resta souveraine d'Alençon, mais non plus au même titre que les anciens ducs. Le duché d'Alençon devint alors duché terrier ; c'est-à-dire que les souverains jouissaient des revenus, mais n'avaient plus le pouvoir de faire des lois, ni d'administrer leur territoire en leur nom propre.

François Fouquet a Alençon

Pendant le gouvernement d'Elisabeth de Guise. qui dura quelques années, Alençon vit arriver dans ses murs François Fouquet, archevêque de Narbonne, frère du fameux Fouquet, surintendant des finances, alors disgrâcié par Louis XIV, et dont la disgrâce avait rejailli jusque sur son frère. Ce prélat mourut dans son exil, et fut enterré dans le chœur du couvent de *l'Ave Maria*. On lui composa une épitaphe.

Ce fut la duchesse de Guise, qui la première des souverains d'Alençon, cessa d'habiter le donjon antique, qui commençait à

menacer ruine : l'habitation des ducs avait dû même être rasée. Charles de Fromont de la Bénardière avait fait bâtir en 1630 un charmant hôtel dans le faubourg de Saint-Blaise. Mme de Guise en fit l'acquisition en 1675, et alla s'y fixer le 11 septembre 1676. Ce bel édifice est aujourd'hui l'hôtel de la préfecture de l'Orne.

C'était, la veille seulement, 10 septembre, que la duchesse était arrivée à Alençon, où elle avait trouvé l'évêque de Séez, qui était déjà Jean Forcoal. Tout le clergé la reçut en cérémonie, et on chanta solennellement un *Te Deum.* Le gouvernement de Mme de Guise ne fut pas sans offrir quelques taches ; mais il ne fut pas non plus sans qualités. Nous aurons occasion de le constater. Signalons dès maintenant les travaux qu'elle fit faire à l'hospice de la ville, qui garde encore aujourd'hui (1900) de nombreux souvenirs de sa munificence.

Les Jésuites a Alençon

Parmi les Ordres religieux établis alors à Alençon, nous avons déjà mentionné la fondation des Jésuites : et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater leurs œuvres. Ce fut dès l'an 1629 que les habitants d'Alençon s'adressèrent à la reine-mère, Marie de Médicis, pour obtenir des religieux de la Compagnie de Jésus. Ceux-ci se fixèrent modestement d'abord dans la rue des Etaux ; mais ils cherchaient bientôt à s'agrandir, et obtinrent de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, l'emplacement du petit parc et les matériaux de l'ancien château pour construire ; puis ayant reçu en don une chapelle de Saint-Joseph qui était en ce lieu, ils bâtirent vers la fin du XVIIe siècle, la belle église qui sert encore aujourd'hui à la ville de salle de bibliothèque. Une belle maison fut élevée à côté, et pendant un siècle et demi, ces religieux répandirent la lumière à Alençon. Ils eurent comme professeurs quelques Pères célèbres ; tels que le P. de la Sente. le P. d'Avrigny, le P. Nouet et autres. C'est à tort, qu'on a cru qu'Alençon avait possédé dans cet établissement le célèbre Bourdaloue qui propablement n'y a même jamais mis le pied.

Le P. Louis François d'Argentan

Si les Jésuites produisaient alors des hommes remarquables, les Ordres plus anciens n'avaient point non plus entièrement perdu leur fécondité. Les Capucins fournirent à l'Eglise le Père Louis-François d'Argentan, originaire de cette ville et appartenant par conséquent pleinement à notre diocèse.

Né en 1614, le Père François d'Argentan, prit l'habit de capucin dès l'âge de dix-sept ans ; et, après avoir terminé ses études de théologie, il s'appliqua au ministère de la prédication, et parcourut une partie de la France en prêchant l'évangile, produisant partout les plus heureux fruits de salut et de perfection. Cependant sa vocation l'appelait à écrire plutôt qu'à parler. Il publia d'abord le *Chrétien intérieur*, qui fut parfaitement accueilli par le public et encouragea le pieux écrivain. Il se détermina en 1672, à faire imprimer un ouvrage plus considérable : les *Conférences théologiques et spirituelles sur les Grandeurs de Dieu*. C'est une compilation de tout ce que l'Ecriture et les saints Pères ont dit sur les perfections divines.

Les Conférences théologiques et spirituelles sur les Grandeurs de Jésus-Christ s'imprimèrent deux ans plus tard et parurent en 1674. Elles parurent à la hauteur de l'ouvrage qui avait précédé, et augmentèrent de beaucoup la réputation de l'auteur. A Rome même, elles étaient lues et recherchées par les plus savants docteurs et par les plus zélés dévots : l'auteur en reçut le témoignage écrit en 1677. On faisait des vœux dans la capitale du monde chrétien pour qu'on travaillât sur les Grandeurs de la très sainte Vierge, mère de Dieu, François d'Argentan ne se montra pas rebelle à ce désir, et l'ouvrage demandé parut à la satisfaction de tous en 1680.

Ce fut le dernier qui sortit de la plume du saint religieux, L'Ordre de saint François, qui appréciait sa piété et ses talents, lui confia les plus hautes charges : il fut d'abord visiteur dans la Flandre et la Wallogne ; puis deux fois provincial de Normandie. Il remplissait encore les fonctions de cette haute charge, lorsqu'il mourut le 8 juillet 1680, à l'âge de soixante-six ans.

Il avait un pressentiment de sa fin prochaine lorsqu'il écrivait les *Grandeurs de la très sainte Vierge*, qu'il prie, par tout

l'amour qu'elle porte à son fils unique, d'être son refuge, son appui, sa défense en tous les périls de sa vie, et principalement à l'heure de sa mort, *qui apparemment n'était pas fort éloignée.*

Une édition des *Œuvres complètes du Père Louis-François d'Argentan* parut à Avignon en 1750. Mais l'éditeur ne crut pas devoir reproduire toutes les incorrections de style qui se trouvent dans l'original. L'énergie de la pensée y perdit beaucoup : on le sentit depuis, et on se rapprocha du genre de l'auteur lui-même. Aucun éditeur cependant jusqu'ici n'a osé le reproduire dans sa simplicité native : nous allions dire dans sa crudité. Les ouvrages du Père y perdent, et nous n'aurons sa pensée dans toute sa force que lorsqu'il se sera trouvé quelqu'un d'assez hardi qui l'aura reproduite telle qu'elle est sortie de la plume de l'auteur. Les chefs-d'œuvre ne peuvent être remaniés par personne.

Toustain de Billy

L'histoire locale, qui a fait tant de progrès dans notre siècle et qui a tant contribué à éclairer, par les détails qu'elle lui a fournis, l'histoire générale, ecclésiastique et civile, commençait alors à être cultivées sur une plus large échelle qu'au siècle précédent. Un des principaux écrivains qui se soient occupés de ce genre d'histoire dans nos contrées fut Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, au diocèse de Coutances.

Né en 1642 ou 1643, à Bény-Bocage, près Vire, Toustain de Billy entra de bonne heure dans les ordres sacrés et se montra toute sa vie, avant tout, un prêtre selon le cœur de Dieu, un véritable type du curé de campagne, tel que Lamartine devait le dépeindre plus tard. Mais à la piété du prêtre, Toustain de Billy joignait les aptitudes d'un savant. Il étudia surtout l'histoire du Cotentin, sa patrie ; et, sur ses registres paroissiaux, il avait soin de noter, jour par jour, en marge, tous les événements intéressants dont il entendait parler. M. de Gorgeu, biographe de notre auteur, fait des vœux pour que tous ceux qui sont chargés des registres publics imitent le curé du Mesnil-Opac ; et à notre avis, ce souhait est d'une grande importance : que de clartés sortiraient pour l'histoire de ces légers travaux dont les fonctionnaires s'apercevraient à peine.

De ces travaux de Toustain de Billy sortirent plusieurs

ouvrages considérables, que l'auteur laissa manuscrits. Le principal paraît être son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, imprimée pendant ces dernières années, en 1874 et en 1880, par les soins de la *Societé de l'Histoire de Normandie.* Un autre ouvrage considérable attend le moment de paraître au jour : ce sont les *Mémoires pour l'histoire du Cotentin*, dont quelques fragments ont été publiés en 1864, par la *Société d'Archéologie et d'histoire* du département de la Manche, sous le titre d'*Histoire civile du Cotentin et de ses villes* : première partie : Villes de Saint-Lô et de Carentan. En 1879, M. Hippolyte Sauvage a tiré des mêmes documents son *Histoire de Mortain.*

Toustain de Billy avait encore composé un *Recueil de Chartes*, concernant son diocèse ; mais ce manuscrit s'est malheureusement perdu.

Tels furent les travaux qui occupèrent une vie qui ne dura pas tout à fait soixante-dix ans. C'est assez dire que parmi les savants eux-mêmes, peu se sont montrés plus laborieux que le curé du Mesnil-Opac. Cet homme de mérite mourut en 1709, presque subitement sans avoir eu le temps de mettre la dernière main à son Histoire ecclésiastique de Coutances, que la mort le força d'interrompre au milieu d'un mandement de Charles-François de Loménie de Brienne, qui occupait alors le siège de ce diocèse.

L'abbé des Thuileries

A la suite du pontificat de notre illustre évêque Louis du Moulinet, dont nous avons raconté l'histoire, sa famille, parisienne d'origine, comme nous l'avons vu, se fixa dans notre pays et devint notre compatriote. Elle s'allia avec plusieurs autres familles nobles du pays, et avant de disparaître par l'extinction de la ligne masculine, elle produisit encore un savant, Claude du Moulinet, plus connu sous le nom d'abbé des Thuileries. Né en 1661, l'abbé des Thuileries se livra de bonne heure aux recherches historiques, et composa un grand nombre de travaux sur l'histoire de France. Parmi ces travaux se trouvait une histoire du diocèse de Séez qu'on n'a malheureusement pu encore retrouver. On sait peu de chose de sa vie qui se termina en 1728. Mais on a retrouvé depuis peu son testament, qui jette un certain jour sur ses sentiments intimes.

Il demandait à être enterré dans la paroisse où il mourrait, et l'on ne devait pas dépenser plus de soixante livres pour son inhumation. Il laissait trois mille livres pour fonder une école à Montmerrey, où il avait été nourri, et où il possédait une ferme. Il donnait à la bibliothèque de cette école un nouveau Testament en français, les figures de la Bible, ouvrage explicatif de l'Ancien Testament, une Imitation de Jésus-Christ, une vie des saints, et le catéchisme de Nantes ou tout autre au choix des maîtres, ce qui prouve que probablement, le diocèse de Séez n'avait pas alors son catéchisme particulier.

Il ajoutait quelques aumônes, qu'il voulait faire distribuer par ses sœurs, dont l'une demeurait à la Mulotière, village où l'on a fait bâtir la nouvelle église de Montmerrey, et l'autre à Nonantel. Les autres dons consignés par le testament sont assez insignifiants, mais prouvent seulement la pauvreté du chanoine. En outre, il semble que la famille du Moulinet s'éteignait dès lors par degrés. On ne trouve qu'un seul frère de l'abbé, chanoine comme lui, et une nièce portant leur nom, probablement issue d'un troisième frère mort auparavant. Nous ne voyons aucun mâle de la génération qui porte le nom de du Moulinet. Ce testament est daté du 12 mai 1728, et l'exécuteur testamentaire nommé était le frère du testateur, un second chanoine du Moulinet. On est heureux de trouver ces deux hommes à la fin de la généalogie de l'un des plus illustres de nos évêques.

Madeleine de Chauvigny

Un personnage d'une sainteté, croyons-nous, plus élevée encore que celle de l'abbé des Thuileries, partait en même temps des environs d'Alençon pour aller dans les pays lointains consacrer sa vie au soin des malheureux. Ce fut Madeleine de Chauvigny, originaire du fief de ce nom, possédé aujourd'hui en partie par le comte Curial, sur le territoire de Saint-Germain-du-Corbéis. En 1639, elle résolut par un mouvement de charité héroïque, d'aller au Canada, où elle fonda une maison d'Ursulines pour l'instruction des jeunes sauvages : elle demeura en ces lieux jusqu'à sa mort et y opéra les merveilles que lui inspirait la charité la plus dévouée.

Rangeons à côté de cette sainte religieuse un personnage d'un

mérite bien différent, mais qui mérite pourtant une mention honorable.

NICOLAS PAPIN

Tout le monde connaît le nom de l'illustre Denis Papin, l'inventeur de la fameuse marmite qui devait donner naissance aux machines à vapeur. Nous ne croyons pas que cet homme célèbre ait rien de commun avec notre département ; mais sa famille n'y était probablement pas étrangère. Un Nicolas Papin qu'on a tout lieu de croire l'oncle de Denis, habitait Alençon en 1650. Il y exerçait la médecine avec tant de succès qu'il excita la jalousie des anciens docteurs. La position devint même tellement tendue qu'une polémique se produisit et n'était pas encore terminée en 1650. Nicolas avait fait auparavant un ouvrage bizarre sur la mer, les fleuves et les fontaines. Enfin il mourut le 22 octobre 1651, laissant en portefeuille un ouvrage contre l'admirable théorie de la circulation du sang, découverte recemment par l'illustre Harvey. Cet ouvrage, intitulé : « *Diasto le cordis adversùs Hervaeanam innovationem deffensa ;* » fut imprimé à Alençon en 1653 ; mais il est extrêmement rare, et la Bibliothèque nationale elle-même ne le possède pas.

CHAPITRE VI

JEAN VII, FORCOAL, 68e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1670-1682

—

Commencements de Jean Forcoal. — Louis de Tressan, évêque du Mans. — Joseph de Coulennes. — L'abbé de Catinat. — Auteurs produits à cette époque par le territoire du département de l'Orne. — Incendie du château de Longny. — Déclaration du clergé de France en 1682. — Les nouvelles Catholiques.

Nous avons déjà dit un mot de Jean Forcoal, successeur de François-Rouxel de Médavy sur le siège de Séez : c'est désormais l'histoire de son pontificat qui va nous occuper.

Jean Forcoal, le septième évêque de Séez du nom de Jean,

était fils de Jacques Forcoal, et fut d'abord secrétaire et aumônier du roi, qui lui avait donné en commende le prieuré de Moutiers au Perche. Il fut nommé évêque de Séez le 31 octobre 1670, au moment où son prédécesseur, François Rouxel de Médavy fut transféré au siège de Langres. Le nouvel évêque fit son entrée à Séez le 13 mars 1673, et tint un synode diocésain le 16 octobre 1674. Son pontificat nous présente fort peu d'événements remarquables. Il mourut le 25 février 1682, au moment où allait éclater la grande querelle religieuse produite par la Déclaration du clergé de France, et il fut enterré le 9 mars, dans la chapelle de Saint-Martin, derrière le chœur de la cathédrale.

Mort de Philibert de Lavardin

L'évêque du Mans, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir était mort au commencement du pontificat de notre évêque Jean Forcoal, le 27 juillet 1671. Mme de Sévigné, qui aimait beaucoup ce prélat, mais qui le trouvait un peu indifférent sur les matières spirituelles et même religieuses écrivit à sa mort cette lettre qui n'est pas exempte d'un certain esprit de critique : « La mort de M. du Mans m'a assommée ; je n'y avais jamais songé, non plus que lui ; et de la manière dont je le voyais vivre, il ne me tombait pas dans l'imagination qu'il pût mourir : cependant, le voilà mort d'une petite fièvre, sans avoir eu le temps de penser au Ciel ni à la terre : il a passé ce temps-là à s'étonner : il est mort subitement de la fièvre tierce. » (Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 2 août 1671).

Il est certain que l'évêque du Mans se crut empoisonné : d'autres le crurent comme lui ; mais on n'en a jamais fourni aucune preuve. Le soupçon repose seulement sur les affirmations de la Croze et des Maizeaux. Ce dernier affirme qu'il a des indices du crime, et qu'il les tient de Levassor, d'abord membre de l'Oratoire, ensuite novice pendant quelque temps à l'abbaye de la Trappe, puis enfin établi définitivement à l'abbaye de Perseigne. Mais cet homme se conduisit dans cette dernière abbaye d'une manière fort irrégulière, puis il renonça à sa foi et mourut apostat en Angleterre : il ne mérite donc aucune créance. Voici d'ailleurs ce que le duc de Saint-Simon rapporte de lui : « Il s'en alla, dit-il, à l'abbaye de Perseigne :

il en loua le logis abbatial : il faut entendre la maison habitée par l'abbé commendataire, et qui était ordinairement distincte des bâtiments de l'abbaye ; « et il y demeura quelques mois. Il eut cent prises avec les moines. Leur jardin n'était séparé du sien que par une forte haie ; les poules des moines la franchissaient : il s'en prit aux moines, tant qu'un jour, il attrapa le plus de leurs poules qu'il put, leur coupa le bec et les ergots avec un couperet, et les jeta aux moines par dessus la haie. »

Quoi qu'il en soit de ce récit de Saint-Simon, toujours un peu suspect de malveillance, et de la valeur de Levassor, il est certain que la mort de Philibert-Emmanuel fut triste sous tous les rapports, et désola les gens de bien. Il conçut alors des inquiétudes, surtout à propos de la validité de ses ordinations qu'il faisait sans foi et sans précautions. Rome et la Sorbonne furent consultées, et partout on répondit que ces ordinations étaient valides. Cependant un certain nombre de prêtres jugèrent plus prudent de se faire réordonner sous condition : Mascaron et les Jésuites de la Flèche furent de ce nombre. Une autre accusation fort grave pesait sur l'évêque : celle d'incrédulité, et même d'athéisme. On parla d'entamer un procès, mais on abandonna cette idée, dont on ne voit pas bien le but en effet. La mémoire de Philibert-Emmanuel n'en resta pas moins flétrie.

Lorsqu'il s'agit d'élire à sa mort des vicaires capitulaires, on nomma des officiers particuliers pour Domfront, cette portion du diocèse du Mans ayant une administration séparée. Ensuite on s'occupa de l'inhumation de l'évêque, qui fut déposé dans le caveau de sa famille, creusé sous la cathédrale.

Louis de Tressan, évêque du Mans

Philibert-Emmanuel de Beaumanoir fut remplacé par Louis de Lavergne de Montenard de Tressan, dont Saint-Simon fait un ambitieux hypocrite. D'un autre côté, Jean Engoulvent, doyen de Ballon, en fait le plus grand génie de son temps : c'est un peu hardi quand on sait que Bossuet, Fénelon, Huet et autres hommes de grand mérite vivaient alors. Du reste, les deux affirmations du duc et du doyen ne se détruisent pas précisément l'une l'autre. Mais il faut penser que le duc de Saint-

Simon était par nature un détracteur qui ne voyait que le mal, tandis que le doyen de Callon était sujet de l'évêque de Tressan, et avait tout intérêt à porter son mérite le plus haut possible. Il faut donc probablement rabattre, et de la critique de l'un, et des louanges de l'autre.

D'ailleurs l'évêque du Mans a pu n'être pas toujours le même dans les différentes époques de sa vie. Il était d'une très ancienne famille de Béziers, fut d'abord curé de Portal, dans le diocèse de Narbonne, et devint ensuite vicaire général de l'archevêque de ce diocèse. François Fouquet, frère du fameux surintendant des finances, que nous avons vu venir mourir en exil à Alençon. Lorsque cet exil fut prononcé, Louis de Tressan fut appelé à la cour de Monsieur, où on le prit pour le faire évêque de Vabres ; c'est de ce petit siège qu'il passa à celui du Mans le 15 août 1671.

A défaut des événements, qui nous font presque complètement défaut pendant le pontificat de Jean Forcoal, nous pouvons au moins signaler, comme existant dans nos contrées à cette époque plusieurs personnages intéressants et sympathiques, soit par leurs vertus, soit par leurs talents : rarement notre sol en produisit davantage qu'au temps de la Renaissance.

Le Clerc de Coulennes

Plaçons en première ligne Joseph-Ignace le Clerc de Coulennes, chanoine du Mans, vénérable entre tous ses collègues. Il était de la famille le Clerc de Juigné, et c'est un des plus beaux fleurons de cette famille, dont le dernier chef est mort récemment, en juin 1886, mais en laissant un fils marié à la jeune princesse de Talhouët, et filleul du dernier des Bourbons de la branche aînée, Henri V.

A côté de ce saint prêtre, on remarque François Bondonnet, neveu de Dom Jean Bondonnet, et curé de Moulins-le-Carbonnel : c'était un littérateur distingué : il mourut en 1693.

L'abbé de Catinat

Clément Catinat, abbé de Saint-Julien de Tours, frère du fameux maréchal de Catinat, vainqueur de Staffarde et de la

Marsaille, se distinguait aussi à cette époque, et appartient un peu plus à notre diocèse, puisque sa famille, avait des propriétés à Corbon. Il reçut de l'évêque Louis de Tressan les pouvoirs de grand vicaire du Mans, habita ce diocèse pendant plusieurs années, et y rendit de grands services, surtout aux communautés, qu'il dirigeait avec une habileté merveilleuse, et aux jeunes clercs dont il savait parfaitement discerner et entretenir la vocation. Toute sa vie se partageait entre l'étude et la piété : elle se termina en 1685 : sa mémoire est restée vénérable dans le Maine, et plus encore à Alençon, où il avait travaillé beaucoup.

Louis Berrier

Parmi les laïques, Louis Berrier, fils du greffier des eaux et forêts de Domfront, édifia le Passais par sa générosité, se montra homme d'esprit et de ressources, et fit une grande fortune avec l'appui du grand Colbert. Il acheta en 1673 le comté de la Ferrière-aux-Etangs, fit bâtir l'église de cette paroisse, et ensuite celle de Dompierre, en 1676, celle de Champsegré en 1681, et celle de Saires-la-Verrerie, en 1679. C'est encore à lui qu'on doit la chapelle de sainte Catherine, bâtie dans le grand cimetière du Mans. Malheureusement, on l'accusait de quelques exactions, et Boileau put décocher contre lui ce trait sanglant :

« C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde. »

(Sat. IX)

Dom Robert des Landes

Dom Robert des Landes, né à Domfront, devint alors moine de Saint-Wandrille, où il mourut en 1693. Citons encore Dom Ambroise Boucher, né à la Haute-Chapelle, modèle de perfection religieuse, et théologien distingué, mais qui n'a jamais fait imprimer aucun ouvrage.

Jacques et Charles Hérembert

Nous avons déjà parlé de Jacques Hérembert, qui avait publié avec succès un roman galant vers le milieu du XVIe siècle. Plu-

sieurs membres de cette famille avaient été successivement lieutenants du bailli d'Alençon, en la vicomté d'Argentan et d'Exmes.

Jacques eut un petit-fils, nommé Charles, sieur du Patis, docteur ès-lois, avocat, qui naquit à Argentan en 1605. Celui-ci fut un littérateur distingué, auteur de nombreux écrits, et notamment d'un manuscrit intitulé : *Descriptions curieuses et anecdotes historiques de la ville d'Argentan.* Le manuscrit en est aujourd'hui entre les mains de M. des Diguères, le savant historien des Médavy-Grancey. Il est écrit en vers latins, et ne contient pas moins de quatre cent vingt vers.

Charles Hérembert, le plus célèbre de ce nom après Jacques nommé plus haut, suivant un mauvais goût de son siècle, avait une sorte de passion pour les acrostiches. Ainsi il avait trouvé dans les quatorze lettres qui composaient le nom du roi, Louis Dieudonné, quatorze preuves, tirées de *l'Ecriture sainte* et des histoires profanes, de la légitimité de la possession de la Flandre par Louis XIV. Par un tour de force d'esprit d'un genre différent, il trouva dans la fameuse devise que Richelieu avait fait inscrire sur les canons : « *Lex ultima regum*, la dernière loi des rois, » le cardinal avait voulu parler du droit canon qui n'admet pas de conteste. Ajoutons que l'explication qu'il prétend donner sur ce point est fortement embrouillée.

Un second ouvrage de Charles Hérembert, intitulé « *sertum diversis Poeseos floribus distinctum* : bouquet de diverses fleurs poétiques, » contient un certain nombre d'épitaphes intéressantes au point de vue de l'histoire locale. Il nous apprend de lui-même qu'il avait épousé Marguerite Avesgô, dont la famille avait été anoblie sous Louis XI. Il avait dix-sept enfants, dont un le fit beaucoup souffrir par sa mauvaise conduite. A ce propos il se plaint de ce que l'éducation des enfants était beaucoup trop molle pour qu'on en retirât de la consolation. Que dirait-il aujourd'hui ?

Charles Hérembert accomplit en 1693 sa quatre-vingt-dixième année, sans avoir connu les infirmités de la vieillesse. Il n'avait jamais manqué un jour de sa vie à assister à la sainte Messe : jamais il ne prenait de *petum* (tabac) ni d'eau-de-vie, peu de sucre et aucun fruit. Malheureusement sa famille n'hérita pas de cette force physique ; et, sur ses dix-sept enfants, il

en vit mourir quinze sous ses yeux. Enfin, il s'était toujours abstenu de se mêler aux affaires publiques.

Dans un autre ouvrage composé en 1626, et intitulé *Remarques de droict et de pratique* Charles Hérembert nous apprend qu'il y avait alors au barreau d'Argentan trois sortes d'avocats ; les écoutants, les plaidants et les consultants. L'écrivain met ces derniers bien au-dessus des autres.

Pierre Allix

A Alençon, Pierre Allix, docteur en médecine, composa en 1658, un catéchisme protestant ; et son fils, nommé comme lui Pierre Allix fit un traité *de Messiae adventu*, *de l'avènement du Messie*... Il y soutenait que le Messie devait revenir, en 1720 ou en 1735. Il composa ensuite les *Maximes d'un vrai Chrétien*, imprimées à Niort en 1680. Dès l'âge de vingt-neuf ans, il avait été nommé ministre à Charenton, et s'était acquis une certaine réputation dans la capitale. Aussi, à la révocation de l'édit de Nantes, la cour lui fit-elle de brillantes promesses, s'il voulait embrasser le catholicisme : Pierre Allix refusa tout, et passa en Angleterre.

Ce fut alors surtout qu'il composa des livres dans le sens pro testant. Les deux principaux furent les *Réflexions sur tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament*, et la *Clef de saint Paul aux Romains* c'est-à-dire l'explication des principaux passages de cette épître, servant à expliquer les autres. Il a composé encore plusieurs autres ouvrages : enfin il mourut le 20 février 1717.

Pierre Corneille Blessebois

A côté de ce fils rebelle de l'Eglise se dresse une figure presque problématique, dont malheureusement la seule gloire a été de profaner un talent véritable. Pierre Corneille Blessebois, dont nous avons déjà eu occasion de parler en traitant de la muse de Séez, Marthe Cosnard, composa en ce temps plusieurs ouvrages licencieux, dont la lecture dégoûta bientôt le public. Dans la suite même, cet auteur devint tellement inconnu que Charles Nodier, sous la Restauration, ne craignit pas d'écrire que Blessebois n'avait jamais existé nominativement que dans les livres.

Cependant en 1837, M. de La Sicotière, dans une *notice nécrologique sur M. Libert*, déclara que cet homme distingué possédait un manuscrit inédit de Corneille Blessebois, intitulé : *Les Aventures du Parc d'Alençon*. On voit dans ce manuscrit que le parc était déjà ruiné à cette époque. On le négligeait depuis que Mme de Guise avait transporté l'habitation des ducs à l'hôtel actuel de la Préfecture. Mais c'était précisément ce commencement d'abandon qui favorisait dans ce reste de lieu de plaisance les aventures galantes. N'en est-il pas encore un peu de même dans le fragment qui sert aujourd'hui de promenades publiques ? Ce que dit Blessebois ne donne pas une haute idée des mœurs d'Alençon à cette époque. Valent-elles mieux maintenant ?

Poulet-Malassis

A la nouvelle de cette découverte, un jeune imprimeur, Poulet-Malassis, eut la curiosité malsaine de connaître ces œuvres oubliées. Il en publia la liste dans l'*Annuaire de l'Orne pour 1843*. Dans ce recueil officiel, il dut traiter son auteur de poète ordurier, ce qui était d'ailleurs la vérité pure.

Cependant il avait travaillé sur Mlle de Sçay, dont nous avons aussi parlé en traitant de Marthe Cosnard. Il trouva entre l'amant de cette dame et Blessebois des analogies qui le ramenèrent à l'idée de publier les œuvres de ce dernier.

Le Zombi du Grand Pérou parut en 1862 : l'année suivante, Poulet-Malassis était obligé de se retirer en Belgique pour continuer son œuvre. Ce fut là qu'il publia le *Théâtre* de Blessebois, le *Rut* et l'*Almanach des Belles pour l'année 1676*. Ce fut le premier volume des *Œuvres satyriques*. Le second devait se composer de *Marthe le Hayer*, *Filon*, la *Corneille de Mlle de Sçay* et le *Zombi du Grand-Pérou*, dont nous avons parlé déjà. Enfin le troisième volume devait renfermer les *Pièces Sacrées* ; c'est-à-dire l'*Eugénie,* les *Soupirs de Sifroi,* la *Victoire spirituelle de la glorieuse sainte Reine*, enfin le *Lion d'Angélie*. La riche bibliothèque de M. de La Sicotière fournissait les matériaux. Plus tard, le projet fut modifié, et le troisième volume n'a jamais été publié.

Une pièce manqua à notre éditeur, et ce fut ce qui brouilla tout son plan. Cette pièce était la *Corneille* de Mlle de Sçay, que

l'on croit perdue pour jamais. Il publia ensuite *Lupanie*, roman qui lui parut d'abord apocryphe, mais qu'il reconnut ensuite pour être réellement de Corneille Blessebois. On l'avait quelquefois imprimé sous le titre d'*Alosie*.

Plusieurs autres ouvrages donnés comme de Corneille Blessebois furent reconnus réellement apocryphes, entre autres une *Relation d'un voyage de Copenhague à Brème*, en vers burlesques. Poulet-Malassis prouva que le véritable auteur de cette pièce était Clément, musicien français au service du roi de Danemark. Il en fut de même de l'opéra de *Priape* attribué sans raison à Blessebois et reconnu apocryphe.

Il fit de plus à la louange de Mme de Saint-Aignan la *Métamorphose de Daphené en laurier* et une *Ode à Cloris*. Odolant-Desnos dit que l'amour en fit un mauvais poète : on trouve cependant chez lui quelques bonnes strophes.

On cite encore de lui le *Cabinet d'amour de Vénus et la Pudeur éteinte*. Aujourd'hui les seules œuvres de Blessebois restées inédites sont seulement les *Aventures du Parc d'Alençon* et l'introuvable *Corneille de Mlle de Sçay*. A leur tour les œuvres de Poulet-Malassis deviennent rares, malgré le cachet original de l'auteur qui consiste le plus souvent dans les lettres PM ayant entre elles un poulet trébuchant. Il lui faudra peut-être un jour quelqu'un qui déterra ses œuvres et les sauvera de l'oubli et de la mort, comme il l'a fait pour celles de Corneille Blessebois.

Autres auteurs

René Baudier, sieur de la Jousselinière, a fait une *Histoire romaine*, et a composé lui-même son épitaphe en vers.

Il était né à Alençon, selon Odolant-Desnos, bien que quelques auteurs le fassent naître à Treilly, près Coutances. Outre son histoire romaine dont nous avons parlé, il a fait un *Traité sur les médailles* et un *Abrégé de l'Histoire de France*, restés manuscrits. Les deux derniers vers de son épitaphe sont souvent cités :

« J'étais poète, historien,
Et maintenant je ne suis rien. »

Bouvet composait presque en même temps le *Triomphe de l'Amour*, imprimé chez Robert Mévrel en 1654. Nous ne rap-

pelons que pour mémoire la petite brochure de Lorphelin Champfailly sur l'église de Saint-Léonard : nous l'avons déjà mainte fois citée, et nous aurons occasion de la citer encore.

Le protestant Eusèbe Clouet, converti au catholicisme, puis religieux Récollet a publié quelques œuvres qui traitent des matières de piété : il était mort dès l'an 1618.

Jacques Truel, écuyer, sieur de Cohon, mort en 1715, a fait un traité sur les mathématiques, et des *Remarques sur Mariana*.

Gabriel Leconte, carme déchaussé, né le 17 mai 1617, mort le 9 mars 1697, nous a laissé cinq ouvrages : deux sur l'évangile, l'*Histoire des Carmes déchaussés*, un recueil de *Maximes pernicieuses*, enfin une *Exposition sur le Cantique des Cantiques.*

Nous avons déjà parlé de Thomas Cormier, sieur de Beauvais, sur le territoire d'Hesloup, né en 1523, mort en 1600. Nous avons vu que sa famille était une des plus honorables familles bourgeoises d'Alençon, et qu'elle marchait presque de pair avec certaines familles nobles. Thomas lui-même exerça avec distinction dans cette ville les premières charges de la magistrature, et fut député aux états de Blois en 1573. Un procès pour cas d'impuissance lui fut intenté par sa femme Marie Jousselin, qui eut gain de cause. Thomas épousa ensuite Marie Biseul, dont il eut quatre enfants. On a de lui une *Histoire de Henri II et de ses trois fils*, avec le commencement de celle de Henri IV : toutes sont écrites en bon latin. Au temps d'Odolant-Desnos, elles étaient conservées manuscrites chez M. de Betz.

Madeleine Courtin, composa les *Flammes sacrées ou Aspirations saintes*, ouvrage imprimé à Alençon en 1771. Nous y reviendrons en son temps.

Jean Duval rima les *Soupirs français sur la paix italienne*, imprimés en 1654. Ces deux ouvrages procurèrent à l'auteur quelque gloire, mais non pas du pain ; car il mourut de misère à Paris en 1680, comme le fit plus tard le jeune poète Malfilâtre à Caen, bien que nous soyons hors de son temps.

Nous citerons encore le Carme Guillaume d'Alençon, docteur en 1406, qui fit un traité contre les hérétiques de son époque.

Hervé Fierabras, sieur du Motté, a composé une *Méthode de chirurgie* imprimée en 1683.

Jean de Frotté, sieur de Couterne, était mort dès l'an 1560, après avoir composé une certaine quantité de vers latins.

Pierre le Hayer

Pierre le Hayer, sieur du Perron, qui vécut de 1603 à 1678, est le plus célèbre et le plus fécond de tous les poètes alençonnais. Il composa d'abord *le Poème des Palmes du Juste*, imprimé à Paris en 1635. Ce poème, composé à la gloire de Louis XIII, est divisé en neuf livres, et valut à son auteur des lettres de noblesse. Il adressa ensuite aux Visitandines d'Alençon un autre poème qui ne manque pas de mérite, mais qui n'a jamais eu la notoriété du *Vert-Vert* de Gresset. Un troisième poème de plus de quatre mille vers fut composé par lui à la louange du duc de Montausier ; mais ce long poème n'a jamais été imprimé. La poésie de Pierre le Hayer du Perron est peu imagée ; mais les vers en sont très coulants : l'auteur fut un des premiers membres de l'académie de Caen.

Louis Hébert composa l'ouvrage intitulé : *Amaltheum poeticum*, pour l'instruction de la jeunesse, ouvrage imprimé en 1625. Ce Louis Hébert était un imprimeur très versé dans les langues grecque et latine : il savait inspirer le goût des vers, et forma plusieurs poètes à Alençon.

Le Père Hyacinthe d'Alençon, capucin, fit imprimer en 1659, à Paris, l'*Idea concionatorum*, où il nous montre ce qu'il considère comme le type du prédicateur.

Nous avons déjà remarqué et admiré le zèle de Guillaume Jouenne, sieur de Glatigny, qui, en 1562, défendit si courageusement : quoique inutilement l'église de Saint-Léonard contre les Protestants. Ce seigneur, qui était en même temps conseiller de l'échiquier, se montrait aussi brave de la plume que de l'épée, et avait composé dès l'année précédente 1561, un ouvrage contre Théodore de Bèze. Il peut être compté parmi les bons controversistes de l'époque.

Guillaume Marignier, né en 1657 et mort le 30 août 1706, prêtre et confesseur de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, a écrit en faveur de cette maison janséniste. Il est pourtant à croire qu'il le fit de bonne foi ; et il mourut avec la réputation d'un homme simple et rempli du grand amour de la vérité. Il

avait pris part à la composition de plusieurs savants ouvrages sortis de Port-Royal.

Les Martel

Une famille du nom de Martel se distinguait en même temps dans les lettres. Elle produisit Charles Martel, seigneur de Montpinçon, né en 1530, et mort en 1575. Il écrivit l'histoire de son temps qui fut imprimée seulement après sa mort. Pierre Martel, de son côté, se distingua dans la poésie. Quant à François Martel, c'était un des meilleurs chirurgiens de son temps : il guérit Henri IV d'une affection assez grave et devint son chirurgien ordinaire en 1599. Enfin, il écrivit une *Apologie* des chirurgiens qui fut imprimée seulement en 1635 à Paris.

Dans le barreau d'Alençon se trouvait alors l'avocat Du Perche, à qui le soin de ses causes laissa le temps suffisant pour publier en 1640 une comédie intitulée : *L'Ambassadeur d'Afrique.*

Louis le Picard s'occupait d'astronomie et publia en 1547 : *Les Révolutions calculées sur le méridien de Paris.*

Le Père Pierre d'Alençon, capucin, mort de la peste à Maroc le 22 mars 1629, avait composé un ouvrage spirituel et une histoire de sa mission. Le premier de ces écrits avait pour titre : « *Mortification de l'homme intérieur pour devenir saint.* » Il fut publié en 1625, quatre ans avant la mort de l'auteur.

Guillaume le Rouillé était né en 1494, et il mourut vers 1544. Il était seigneur de Hertré et de Rosé. Il composa en latin un *Traité de la justice et de l'injustice*, et plusieurs autres ouvrages de droit, parmi lesquels on cite un *Commentaire sur la coutume de Normandie.* Il était en même temps historien et poète : parmi ses pièces de vers, on remarque surtout celle qui a pour titre : *Les Rossignols du parc d'Alençon.*

Quentin Vavasseur, né en 1587, mort le 26 mai 1649, était protestant, mais s'est contenté de faire des compilations assez curieuses.

Mme de Villedieu

Marie Desjardins de Villedieu, née en 1632 ou en 1640, morte en 1683, a fait beaucoup plus de bruit que les précédents ; mais ce bruit n'est pas toujours à sa gloire. Elle a composé le

Roman de ses amours, et une tragédie intitulée *Manlius Torquatus*, jouée en 1662. Mais ses intrigues galantes étaient plus romantiques que ses romans eux-mêmes. Elle était membre de l'Académie de Ricovrati, de Padoue, et on trouve son portrait, peint par elle-même, dans sa *Galerie des peintures*.

On affirmait en ces derniers temps qu'une de ses pièces avait été jouée à Versailles, et que cette aventurière, célèbre par ses deux maris bigames et par ses duels avait fait partie de la troupe de Molière. On ajoutait que le roi du théâtre avait fait pour cette représentation un prologue impromptu qu'on aurait bien fait de conserver avec plusieurs autres du même genre qui auraient montré Molière en déshabillé. Or Mme Desjardins de Villedieu n'a jamais fait que trois pièces : *Manlius*, que nous avons nommée, une autre tragédie intitulée *Nitetis*, et la tragi-comédie du *Ravery* ou la *Coquette*. Cette dernière pièce a en effet été jouée à Versailles le 13 juin 1665 par la troupe de Molière, à qui l'auteur l'avait donnée.

Mais il est certain que Mme de Villedieu n'a jamais fait partie de cette troupe. Une anecdote tout au plus a pu donner lieu à cette supposition. Tallemant des Reaux rapporte que Molière alla faire un matin visite à Mme de Villedieu et ne la reconnut point avec sa coiffure de nuit : « Allez, lui dit-elle, vous êtes un ingrat; quand vous jouiez à Narbonne, on n'allait à votre théâtre que pour me voir. » Le fait est qu'elle avait été à Narbonne pour courir après un de ses maris, M. de Villedieu, qui avait déjà emprunté trente pistoles sur le produit futur de sa pièce. Ses aventures galantes avaient fait du bruit, et il n'est pas étonnant qu'elle fût la plus regardée du théâtre. Mais il est certain qu'elle n'a jamais monté sur la scène : seulement elle a travaillé pour Molière, et Molière a travaillé pour elle : la liaison de l'un avec l'autre est hors de doute, c'est ce qui jette un certain piquant sur la personne et sur l'histoire de notre alençonnaise.

Arts et Littérature

Les arts n'étaient pas non plus négligés dans notre ville, et on a cru que l'orfèvre Brisseau était aussi un alençonnais ; mais la chose est loin d'être prouvée. Un autre artiste qui appartient certainement à Alençon, est Taunay, qui a singulièrement per-

fectionné l'art de peindre sur émail, et de préparer les couleurs qu'on emploie pour cette sorte de peinture.

Nous ne savons quel est le Jean III, si ce n'est peut-être Jean II dont on a changé le chiffre qui est donné comme duc d'Alençon, et qui a fait plusieurs pièces de vers dont aucune n'a été imprimée : elles se retrouvent dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans.

Enfin, le père de la Sente, l'un des Jésuites professeurs au collège d'Alençon, a composé un poème latin intitulé : *Ferrum.* C'est une description imagée des hauts fourneaux pour le travail du fer et l'auteur y parle beaucoup de ceux qui existaient de son temps à Alençon, à Rânes et à Carrouges.

Les nouvelles Catholiques

Au milieu de ce débordement de science et de poésie, au milieu même de l'irrégularité des mœurs que plusieurs des écrivains que nous avons nommés nous ont fait, pour ainsi dire toucher du doigt, la piété continuait pourtant de régner à Alençon. Plusieurs établissements de charité s'y fondèrent alors ; malheureusement quelques-uns restèrent à l'état d'ébauche. Mlle de Farcy rassembla dans la ville quelques filles nouvellement converties, qu'elle appela les *Nouvelles Catholiques.* Elles furent approuvées par l'évêque de Séez, Jean Forcoal, et le roi en autorisa l'établissement par lettres patentes en 1679. C'était une maison assez semblable pour le genre à la maison primitive d'Essay et destinée avant tout à recevoir des filles pécheresses qui désiraient se convertir. Mme de Bridière, supérieure de cette nouvelle communauté, obtint à la révocation de l'édit de Nantes, sur les biens du consistoire d'Alençon, une somme de dix mille livres, au moyen de laquelle elle fit bâtir dans la rue des Granges une maison pour ses filles. L'établissement disparut comme tant d'autres dans la tourmente révolutionnaire et la maison qu'il occupait est aujourd'hui la caserne de la gendarmerie. L'idée d'un refuge pour les filles repenties n'était pourtant pas morte entièrement, même en 1793, et de nos jours M. l'abbé Lindet, ancien aumônier des prisons de la ville, est parvenu à la réaliser de nouveau ; mais il a placé sa maison hors des murs, sur la route d'Alençon à Lonray, où la solitude est beaucoup plus absolue que dans l'intérieur de la ville.

Incendie de Longny

Jean Forcoal avait déjà terminé son pontificat et sa vie depuis plus d'un mois, lorsqu'un grand accident affligea l'une des localités les plus importantes du Perche. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1682, un incendie se déclara dans une tour du château de Longny, nommée la Tour-Mahé. Le château appartenait alors à Elisabeth Le Féron, épouse de Charles d'Ailly, duc de Chaulne et pair de France. Remarquons en passant que ce duc de Chaulne, était de la famille des d'Albert ; et que n'ayant point laissé de postérité, il institua pour son héritier universel Louis-Auguste d'Albert, qui forma la seconde branche des ducs de Chaulne. On s'explique parfaitement, dès lors, comment ce duché de Chaulne se trouve aujourd'hui dans la possession des *d'Albert* de Luynes : il a changé de branche sans changer de famille.

Ajoutons que Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulne en 1682, ne fut pas un homme tout à fait ordinaire. Successivement lieutenant-général en Bretagne, en 1669, gouverneur de la même province en 1670, il devint lieutenant-général en Picardie, et gouverneur de Dourlens et de Rue, enfin gouverneur de la Guyenne.

Nommé trois fois ambassadeur à Rome, il s'y conduisit d'une manière ferme et éclairée, et eut l'honneur de terminer, par une glorieuse négociation les querelles qui s'étaient élevées entre la cour pontificale et la cour de France, au sujet des immunités des ambassadeurs. Enfin, en 1664, il avait été nommé capitaine-lieutenant des chevau-légers.

C'était la magnifique habitation de ce seigneur et de sa femme, héritière d'une dame de Gruel, qui était alors la proie des flammes. Le dommage fut considérable, et les propriétaires du château ne furent pas les seuls à en souffrir. Sans le dévouement de plus de sept ou huit cents personnes, qui travaillèrent pour éteindre le feu pendant quatre ou cinq heures, il ne serait rien demeuré du château de Longny.

On requit même l'un des vicaires du lieu, Jean Boisse, d'apporter le Saint-Sacrement pour arrêter l'incendie. Le procès-verbal ne dit pas si la sommation produisit son effet. C'était une superstition alors en usage, non-seulement dans les incen-

dies, mais encore dans les tempêtes, pour prévenir les naufrages. Saint Charles Borromée, dans le troisième concile de Milan, défendit d'employer ainsi la Sainte-Eucharistie comme si Jésus-Christ était tenu de faire des miracles chaque fois qu'on lui en demande. On pria en outre le frère Jâcques Bahoue, jacobin, docteur en Sorbonne, qui avait prêché l'avent et le carême à Longny, de supplier Dieu d'arrêter le fléau, et de mettre en oraison les âmes pieuses dans l'église, et les religieuses du lieu dans leur monastère.

Le procès-verbal de cette catastrophe est signé d'un certain nombre de notables : nous y apprenons que le prieur curé de Longny se nommait Jean Le Roy. Trois autres prêtres, outre Jean Boisse, Jacques Maignan, Henri Vavasseur et Jean Cavey, habitaient aussi la paroisse. Longny était alors une élection, et tous les officiers de cette administration signèrent également le procès-verbal. Enfin nour y trouvons la signature du contrôleur du grenier à sel de Bellême, qui résidait à Longny. Cet incendie jette un grand jour sur la situation de cette localité au XVII[e] siècle.

Déclaration de 1682

Cependant une question formidable allait s'élever dans l'Eglise de France et la troubler profondément pour longtemps. Le protestantisme, et après lui le jansénisme, avaient soufflé partout l'esprit de révolte, et les rois eux-mêmes n'avaient pas été sans se laisser séduire par cette pensée d'indépendance, et sans la mettre en pratique, d'abord à l'égard du Saint-Siège.

Louis XIV avait fait quelques nominations contraires aux droits pontificaux : le pape Innocent XI s'en plaignit, et menaça le roi, s'il ne revenait à l'obéissance aux lois de l'Eglise d'employer contre lui tous les pouvoirs que lui conférait l'autorité apostolique dont il était revêtu. Louis XIV ferma l'oreille aux avis comme aux menaces du père commun des fidèles ; il songea à lui résister en face, et qui plus est, trouva de l'appui dans l'épiscopat de France. Les évêques réunis déclarèrent au roi qu'ils n'abandonneraient jamais sa cause ; et Bossuet, le grand Bossuet lui-même se prépara au combat contre le successeur de saint Pierre. Il écrivit à Innocent XI une lettre qui ressemblait beaucoup plus à une leçon donnée au pontife qu'à une opinion qu'on lui soumettait respectueusement.

On pense bien qu'Innocent XI ne se laissa pas effrayer, même par le génie de l'aigle de Meaux. Il répondit par une lettre noble et ferme où il reprochait aux évêques français leur faiblesse, et les invitait au repentir. Cette lettre exaspéra les esprits. Le Tellier, archevêque de Reims, proposa de convoquer un concile national ou du moins une assemblée générale du clergé de France. Le roi se rangea à cette dernière idée, et les évêques, poussés par un mauvais esprit rare dans le royaume très chrétien, commencèrent à dire hautement : « Le pape nous a poussés : il s'en repentira. »

Il y avait à cette assemblée trente-quatre archevêques et évêques et trente-huit ecclésiastiques du second ordre. Les opérations de cette fameuse réunion commencée le 3 février 1682. Le discours sur l'*Unité de l'Eglise*, que Bossuet prononça comme discours préliminaire, et qui est un de ses plus grands chefs-d'œuvre, ne fit que peu d'effet. Les esprits étaient tournés en sens contraire. On essaya de faire rédiger la déclaration par l'évêque de Tournay, Choiseul-Praslin ; mais son travail ne plut pas et on en revint à Bossuet. Voici ce qui sortit de la plume du grand homme le 19 mars 1682. Notre évêque, Jean Forcoal, heureusement pour lui, venait de mourir.

A la suite d'un prologue dans lequel Bossuet s'efforçait sans beaucoup de succès de justifier la conduite de l'assemblée se trouvaient quatre articles que nous devons rapporter intégralement à cause de leur importance :

Article I. — Nous déclarons qu'il n'a été remis par Dieu à saint Pierre et à ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, ainsi qu'à l'Eglise elle-même que la seule puissance de gouverner les choses spirituelles et qui regardent le salut, mais non l'autorité sur les choses civiles et temporelles ; le Seigneur ayant dit lui-même : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » et ailleurs : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : » par conséquent, on doit se conformer au précepte de l'apôtre : « Toute personne doit être soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; et c'est pourquoi, celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre établi par Dieu. » Les rois et les princes temporels, d'après l'ordre établi par Dieu lui-même, ne sont donc soumis à

aucune puissance ecclésiastique : ils ne peuvent être déposés, ni directement, ni indirectement en vertu du pouvoir des clefs, et leurs sujets ne peuvent être exemptés, ni de la fidélité qu'ils leur doivent, ni de l'obéissance, ni des serments qu'ils ont prêtés à leur autorité. Et cette doctrine nécessaire à la tranquillité publique et aussi utile à l'Eglise qu'aux royaumes, conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères et aux exemples des saints, doit être inviolablement suivie.

Article II. — La puissance pleine et entière sur les choses spirituelles elles-mêmes n'est dévolue au Saint-Siège et aux successeurs de Saint-Pierre, vicaires de Jésus-Christ, qu'en tant que cette puissance ne touche en rien aux décrets du concile œuménique de Constance : « *De auctoritate conciliorum generalium* » De l'autorité des conciles généraux ; « décrets contenus dans les sessions quatrième et cinquième, approuvés par le Siège apostolique, confirmés par l'usage des pontifes romains eux-mêmes et de toute l'Eglise et gardés assidûment et constamment par l'Eglise gallicane. Et nous déclarons que cette église ne peut approuver ceux qui donnent atteinte à ces décrets, comme s'ils étaient d'une autorité douteuse et mal approuvés, non plus que ceux qui disent que ces ordonnances n'ont de valeur que dans un concile tenu en temps de schisme.

Article III. — Nous prétendons ensuite, qu'outre ces décrets composés par l'Esprit de Dieu lui-même, et consacrés par l'usage qu'en fait avec révérence le monde dans toute son étendue, pour modérer l'exercice de la puissance apostolique, on doit maintenir fermement et sans y laisser porter atteinte, les règles, les coutumes et les institutions reçues dans le royaume de France et dans l'Eglise gallicane et demeurer invariablement dans les termes où nos pères les ont posés ; et qu'il importe même à la grandeur du Siège apostolique que les statuts et les coutumes confirmés par le consentement de ce Siège suprême et des Eglises, demeurent stables comme ils l'ont toujours été.

Article IV. — Même dans les questions de foi, bien que le Pape y ait toujours la part principale, et que ses décrets regardent toutes les Eglises et chacune en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins qu'il ne soit accepté par le consentement de toute l'Eglise.

Tels étaient les quatre fameux articles qui ont fait tant de bruit pendant près de deux siècles. Le *Gallicanisme*, fils bâtard du jansénisme, comme celui-ci l'était lui-même du protestantisme, était désormais formulé ; et le clergé français, sans être hérétique, puisque la question n'était pas définie, était en voie de le devenir d'une seule masse. Une circulaire des évêques assemblés porta les quatre articles à tous les évêques français, et le 23 mars suivant, des lettres patentes de Louis XIV en rendaient l'enseignement obligatoire dans toutes les Universités du royaume.

On dit que Bossuet abjura sur son lit de mort la Déclaration. D'autres nient le fait, et selon nous, ces derniers ont pour eux toutes les probabilités historiques. Quant aux successeurs de Louis XIV, ils ne se montrèrent pas plus sages que leur aïeul ; et il semblait, tant qu'ils ont occupé le trône de France, que leur principal point de vue était de régner sans surveillance, absolument maîtres de l'épiscopat, et ne laissant au Souverain-Pontife que l'autorité strictement nécessaire pour qu'il fût impossible de nier qu'il n'en eût quelqu'une. La révolution même ne les corrigea pas ; et il nous paraît fâcheux pour la mémoire des Bourbons de la branche aînée qu'ils soient tombés définitivement en rétablissant et en rendant de nouveau obligatoire l'enseignement des quatre articles hérétiques que nous venons d'exposer.

Quant au clergé français, il se montra aussi passablement réfractaire, et, comme le pouvoir royal, il traversa la tourmente de 1793 sans se laisser convertir. Mais la révolution de 1830, en le privant de l'appui du trône, lui fit faire des réflexions sérieuses. Il lui fallait chercher un appui ailleurs, et il se tourna sans hésiter vers Rome. Aussi quand au concile du Vatican, en 1870, le Gallicanisme devint une hérésie formelle, le décret lancé en cette occasion n'atteignit presque plus personne. Mais quel mal ne s'était-il pas produit avant qu'on eût atteint cet heureux résultat ! Nous allons d'abord examiner ce qu'eut à en souffrir notre diocèse.

CHAPITRE VII

Mathurin Savary, 69e Évêque de Séez

1682-1698

—

Court pontificat de Mathurin Savary. — Difficultés entre les deux églises d'Alençon. — Les frères Eudes. — Le collège de Céaucé. — Le point d'Alençon et la révocation de l'Edit de Nantes. — Dernières années et mort de Madame de Guise. — Personnages intéressants de cette époque.

Pontificat de Mathurin Savary

Après la mort de Jean Forcoal, le siège de Séez fut occupé par Mathurin Savary. Ce prélat d'abord avait été un marchand parisien, et avait composé le livre intitulé : *le parfait négociant.* Devenu ensuite clerc, il fut nommé aumônier de la reine, puis abbé de Cahery et de l'Ile-de-Bar. Le roi le nomma ensuite évêque de Séez dès l'an 1682 ; mais Rome ne consentit à le confirmer qu'en 1690, à cause des troubles suscités dans l'Eglise de France par la fameuse déclaration de 1682. Les papes refusaient formellement d'approuver la domination des évêques jusqu'à ce qu'on fût parvenu à une entente quelconque avec le gouvernement français. Enfin la cour de Rome finit par expédier les premières bulles : notre évêque reçut les siennes et se fit sacrer à Paris le 23 août 1692. Il prit solennellement possession le 12 octobre suivant, publia des statuts le 3 janvier 1695, et mourut à Séez après une longue maladie le 16 août 1698. Il n'avait occupé en réalité le siège de Séez que pendant six ans, bien qu'il eût porté pendant seize années le titre d'évêque.

Querelles entre les églises d'Alençon

Les églises d'Alençon étaient alors loin d'être en paix les unes avec les autres. Saint-Léonard, nous l'avons vu, dépendait de Notre-Dame, qui la faisait administrer par un vicaire perpétuel ; pendant un temps assez long ce fut le curé lui-même qui

nomma ce vicaire. Mais le droit était douteux, et en 1649, un vicaire de Saint-Léonard, s'étant fait pourvoir directement par l'évêché, il y eut un procès, et ce fut le candidat de l'évêque qui eut gain de cause, malgré les réclamations du curé.

Toutefois ce jugement ne déterminait rien pour l'avenir, et le droit resta douteux pendant plus de quarante ans encore. Ce fut seulement le 28 janvier 1692 que l'affaire s'arrangea à l'amiable. A cette époque, le vicariat se trouvant à donner, le curé choisit un candidat agréable à l'évêque, et celui-ci donna au curé une commission générale, conçue en ces termes : « *ad beneplacitum DD. Sagiensis episcopi, ant alterius ad id potestatem habentis* : » — « Que le candidat soit nommé avec l'agrément de Monseigneur l'évêque de Séez, ou de tout autre ayant pouvoir sur cette matière. » De la sorte, le curé de Notre-Dame eut simplement ce qu'avaient autrefois le peuple et le clergé, c'est-à-dire le droit de présentation du candidat ; la collation réelle du bénéfice était réservée à l'Evêque ou à ses ayant cause. Quant au droit de révocation, il paraît avoir toujours appartenu exclusivement à l'évêque.

Saint-Léonard n'avait point alors de Messe haute ni de vêpres les jours de fête, et il fallut de grandes instances pour régulariser le service divin, les curés de Notre-Dame n'étant point favorables au culte qui s'exerçait dans cette chapelle. D'ailleurs, Saint-Léonard, tout en possédant des revenus particuliers, avait cependant quelques intérêts communs avec Notre-Dame. C'était le trésor de cette église qui lui fournissait son cierge pascal et son luminaire tout entier, c'est-à-dire tous les cierges et les flambeaux nécessaires pour le service de l'autel. Le prieur de Notre-Dame personnellement devait fournir tous les ans à la même église quatre cents livres de paille de froment, que l'administration prélevait sur la grange dîmeresse de la cure d'Alençon. Cette paille était destinée à servir de lit aux fidèles pendant la nuit qu'ils passaient entièrement à l'église, dans les *vigiles* ou *veilles* des fêtes des saints.

Le cierge pascal, dont nous venons de parler, ne fut pas lui-même sans être une cause de querelles entre les deux églises. On s'en servait à Saint-Léonard le Samedi saint et le samedi de la Pentecôte pour y faire, comme dans les églises paroissiales la bénédiction solennelle de l'eau : sans toutefois y employer les

saintes Huiles, personne ne trouvait rien de mauvais dans cet usage ; mais il déplut en 1684, au curé de Notre-Dame, Pierre Chénart, qui prétendit que cette coutume était abusive dans une chapelle qui ne possédait pas de fonts baptismaux.

Chénart, que quelques-uns ont pris pour l'auteur des *Méditations ecclésiastiques*, bien qu'elles soient en réalité d'un personnage différent qui portant le même nom de Laurent Chénart, était une créature de Madame de Guise. Elle l'avait eu pour directeur à Saint-Sulpice, où Pierre Chénart avait passé les premières années de son ministère, et ce fut pour n'avoir point à changer de confesseur qu'elle le fit nommer en 1680 à la cure d'Alençon. Aussitôt qu'il fut installé, le nouveau curé gagna les faveurs de l'évêque de Séez, Jean Forcoal, qui mourut comme nous l'avons vu, en 1682. Mathurin Savary fut nommé presque aussitôt pour les remplacer ; mais n'ayant pu, à cause des troubles qui s'élevèrent dans l'Eglise de France à cette époque, obtenir ses bulles qu'en 1690, il resta éloigné de son diocèse. Ce fut peut-être cette absence d'évêque qui enhardit Chénart et le porta à frapper un coup d'autorité sur la petite église occidentale d'Alençon.

De plus en plus résolu d'empêcher la bénédiction solennelle de l'eau dans les veilles de Pâques et de la Pentecôte, il ne trouva rien de mieux à faire, pour la rendre impossible que d'enlever le cierge pascal de Saint-Léonard ; et il envoya pour opérer cet enlèvement, son prêtre sacriste Jean Gougeon, la veille de la Pentecôte 1684. Gougeon s'acquitta de sa mission avec héroïsme et en homme sûr de son droit. Il saisit sans aucun avertissement préalable le cierge pascal, et l'emporta dans ses bras aux yeux des spectateurs stupéfiés. Ce procédé un peu cavalier mit en émoi tout le district : les femmes du quartier des Etaux poursuivirent le commissionnaire en le chargeant d'injures : on semblait même près d'en venir aux voies de fait ; mais rien ne put arrêter ce martyr de la consigne. Force resta à la loi, et Saint-Léonard n'eut point cette année-là sa bénédiction solennelle.

Les offices subirent aussi à Saint-Léonard plusieurs modifications à cette époque. Nous avons vu que plusieurs confréries de prêtres y avaient été établies en différents temps : la seule confrérie de la *Toussaint* comptait jusqu'à quatorze membres, ce

qui donnait un grand nombre de messes basses les jours ordinaires. Primitivement, on chantait la Messe et les Vêpres les dimanches et les fêtes chômées. Aux solennités plus grandes on ajoutait les Matines et les Laudes avec une messe basse conventuelle qui suivait la messe chantée.

Il paraît qu'au temps du pontificat de Jean Forcoal, le nombre des prêtres qui composaient ces Congrégations avait notablement diminué. De 1671 à 1678, Julien Pasquier, troisième du nom, plus connu sous le nom de *Grand-Curé* gouvernait la paroisse de Notre-Dame. Sous prétexte que le clergé n'était plus suffisant en nombre à Saint-Léonard, il y supprima les offices des grandes fêtes. La Confrérie de la Toussaint s'en plaignit en corps à l'évêque, mais on ne voit pas que la requête ait produit aucun effet. La volonté de Julien Pasquier s'exécuta, et son successeur Chénart renchérit encore sur lui en supprimant complètement les Matines et les Laudes des fêtes solennelles.

Ce ne fut pas assez : pour diminuer encore davantage l'importance de Saint-Léonard, qui, en somme l'offusquait, le curé Chénart, après avoir obtenu par surprise une sentence de l'évêque, Jean Forcoal, ou du moins de l'official du chapitre, diminua le territoire du district, qui avait toujours été séparé de celui de Notre-Dame par le cours de la Briante, et il lui donna pour limite le cours du ruisseau de la rue de Sarthe, partant du château. Il s'ensuivait que le château lui-même passait de Saint-Léonard à Notre-Dame : c'était le but que s'était proposé le pasteur. En vain les habitants de Saint-Léonard en appelèrent-ils de cette sentence subreptice. Il était difficile à l'évêché de se dédire : d'ailleurs, on craignait la duchesse de Guise, et on n'osa trop pousser la question du vivant de cette princesse : elle ne fut entamée sérieusement qu'après sa mort.

Les esprits s'aigrissaient. Un membre du clergé de Saint-Léonard, Lorphelin-Chamfailly prit la plume quelque temps après l'affaire du cierge pascal, et publia une petite brochure intitulée : « *L'Antiquaire de la ville d'Alençon.* » Par *antiquaire*, il faut entendre un recueil d'antiquités, comme on dit un reliquaire pour l'objet qui renferme une collection de reliques.

Cet antiquaire renfermait l'histoire de Saint-Léonard et se terminait par un réquisitoire, où le curé Chénart était, il faut le dire, fort mal mené et donné comme un autocrate fort peu

sympathique à la population qu'il était chargé de conduire dans la voie du salut.

On ne sait trop quel était ce Lorphelin-Chamfailly : les familles de l'un et de l'autre nom étant assez nombreuses à Alençon et dans les environs. M. de La Sicotière, si expert en tout ce qui regarde notre histoire locale, pense que c'était un Pierre Lorphelin, diacre, qui mourut âgé de soixante-sept ans, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Léonard, le 10 septembre 1694.

Son ouvrage décelait une main peu exercée à écrire. Il accumule les preuves, sans critique ni méthode, et nous présente souvent les affirmations les plus hasardées comme des vérités incontestables : aussi le Père Lelong, ou plutôt ses continuateurs, l'ont-ils assez mal traité, comme nous l'apprend une note d'Odolant-Desnos. Il prétend, par exemple, que l'église de Saint-Léonard a toujours eu des fonts baptismaux : l'opinion contraire paraît certaine, et elle fut soutenue avec succès par Pierre Belard, successeur de Chénart, dans son *Inventaire des titres, papiers et enseignements concernant la cure d'Alençon* : ouvrage resté manuscrit à la Bibliothèque de la ville, imprimé seulement en 1896 par les soins de la *Société Archéologique de l'Orne.*

Quant au livre de Chamfailly, on cessa de le lire quand il eut perdu son actualité. En 1868, il n'en restait plus que deux exemplaires, dont l'un appartenait à M. Hurel, curé de Saint-Léonard, qui le céda à M. de La Sicotière ; celui-ci put de même se procurer l'autre. Tous deux étaient incomplets, mais par bonheur ils se complétaient mutuellement. M. de La Sicotière fit rééditer l'ouvrage et conserver ainsi un livre qui, malgré ses défauts n'est pas sans offrir un certain intérêt au point de vue de l'histoire locale. Un troisième exemplaire de l'édition primitive, qui faisait partie de la bibliothèque Libert et portait en marge des notes d'Odolant-Desnos a disparu depuis quelques années et paraît perdu pour toujours.

Malgré les défauts de caractère du curé Chénart, c'était en définitive un homme de mérite, estimé même de ceux qui le combattaient ; mais il avait ce caractère ombrageux que l'on rencontre assez souvent chez les hommes qui ne jouissent que d'une autorité précaire et peu solide, et qui, par conséquent,

craignent beaucoup de la perdre ou de la voir s'affaiblir. Souvent ces esprits un peu étroits compromettent leur influence par les efforts mêmes qu'ils font pour la conserver : ce fut ce qui arriva au curé d'Alençon.

Il perdit d'abord la direction de la duchesse de Guise, qui n'approuva point ses mesures de rigueur. Il en résulta que le nouvel évêque de Séez, Mathurin Savary, ayant pris possession de son diocèse en 1692, lorsque les querelles du Gallicanisme furent terminées, ne se sentit aucune sympathie pour son subordonné, et aurait volontiers établi à côté de lui une paroisse à Saint-Léonard. Chénart, prévit le coup qui le menaçait, et pour le prévenir, il proposa et fit accepter l'érection de la chapelle annexe de Saint-Roch de Courteilles en succursale indépendante. C'était la première fois que cette église jouissait de la dignité paroissiale, qu'elle n'a jamais perdue depuis.

Cette érection faite, on n'osa plus toucher à l'ordre établi, tant que vécut la duchesse de Guise ; mais cette princesse étant venue à mourir en 1696, les questions anciennes furent aussitôt remises sur le tapis. En 1700, le Parlement de Rouen rétablit le cours de la Briante comme limite entre les deux districts de Notre-Dame et de Saint-Léonard. Ce fut à cause de ce succès que les habitants de ce dernier district demandèrent l'année suivante leur séparation d'avec Notre-Dame, ce qui leur fut refusé, comme nous l'avons dit plus haut.

Toutefois, en 1715, l'évêque de Séez, Dominique Barnabé-Turgot, accorda de nouveau à l'église de Saint-Léonard le privilège de faire la bénédiction solennelle de l'eau, comme on le faisait avant que l'usage n'en eût été supprimé par le curé Chénart. Le successeur de ce dernier, Pierre Bélard, nommé curé de Notre-Dame en 1694, réclama encore contre la sentence épiscopale, et consulta un avocat de Rouen, qui lui dit que l'évêque ne pouvait autoriser cet usage dans une église où il n'y avait pas de fonts baptismaux.

La réponse ne manquait pas de justesse : le droit sur ce point n'a jamais été bien déterminé : ce fut même la raison pour laquelle Chénart crut pouvoir impunément supprimer de son chef cette bénédiction solennelle à Saint-Léonard ; mais il semble toutefois trop absolu de dire que l'établissement d'un tel privilège dans une simple chapelle vicariale dépasse le pouvoir

de l'évêque : rien ne le prouve dans la législation ecclésiastique. Aussi les réclamations de Pierre Bélard ne produisirent-elles aucun effet, et l'ordonnance de l'évêque Turgot continua-t-elle de s'exécuter jusqu'à la révolution de 1789.

Les trois frères Eudes

L'année 1683, qui suivit la fumeuse déclaration du clergé de France fut signalée par la mort de l'un des hommes les plus remarquables qui soient nés sur le sol de nos contrées. Et de plus cet homme célèbre eut l'insigne bonheur d'avoir deux frères, dont l'aîné, à notre avis, le dépassa encore en mérite, tandis que le jeune ne lui est pas de beaucoup inférieur en gloire. Nous voulons parler de François Eudes de Mézeray, historiographe de France, membre de l'Académie française, frère de Jean Eudes, fondateur de la Congrégation des Eudistes, et dont on instruit le procès qui doit le placer sur les autels ; et de Charles-Eudes d'Houay, chirurgien et échevin d'Argentan, dont nous aurons bientôt à admirer le courage civique. La mort de ce grand homme nous amène à faire connaître sa famille, assez obscure auparavant, illustrée par lui et par ses frères, et retombée ensuite dans l'oubli bien que pourtant elle ne soit pas éteinte ; la descendance mâle, cependant n'existe plus, croyons-nous.

Le premier connu de cette famille est Isaac Eudes, chirurgien à Ri, au canton actuel de Putanges. C'était un homme obscur, mais honnête et même édifiant pour toute la contrée. Destiné au sacerdoce dans sa jeunesse, la mort de tous ses frères, qui lui furent enlevés par la peste, le fit rester à la maison paternelle, et il résolut en pratiquant la chirurgie, de faire à ses frères dans leur corps le bien qu'il aurait désiré leur faire en prenant soin de leurs âmes. Il épousa Marthe Corbin, femme pieuse, esprit sérieux, et en tout digne de son mari.

Isaac Eudes récitait le bréviaire tous les jours, et cependant il sut, au milieu des troubles de ce temps, se concilier si bien l'esprit de Henri IV que celui-ci lui accorda plusieurs privilèges. Ainsi bien posé dans la contrée, Isaac vivait heureux au milieu de ses modestes possessions un peu éparses dans la paroisse de Ri, entre autres au Val d'Houay et au Mézeray. M. des

Diguères est porté à croire que la peste lui avait laissé un frère, nommé Jean, qui demeurait à Argentan, sur le district de Saint-Germain, où il présenta au baptême le 17 avril 1613 un fils né de lui et de sa femme, Dominie Le Mière. Mais ce n'est ici qu'une hypothèse, bien qu'elle ne soit pas entièrement gratuite.

Dans tous les cas, une seule chose manquait au bonheur d'Isaac Eudes : c'est qu'il n'avait point d'enfant pour hériter après lui de son modeste patrimoine. Vers le mois de février 1601, il forma, d'accord avec sa femme le projet d'aller en pélerinage à Notre-Dame de Recouvrance aux Tourailles, pour obtenir ce qui leur manquait. La prière de ces deux religieux personnages fut exaucée, et le 14 novembre de la même année, il leur naquit un fils auquel ils donnèrent au Baptême le nom de Jean. Ce premier fut suivit de deux autres fils et de trois filles, dont l'une devint Mme Herson, et les deux autres, épousèrent deux Corbin, parents de leur mère.

Dans les conditions où il naissait, Jean Eudes ne pouvait manquer d'être consacré spécialement à la très sainte Vierge. Il se montra toujours fidèle à cette consécration, s'adonna de bonne heure à la piété, et quittait tout pour aller prier à l'Eglise.

En 1610, l'année de la naissance de son frère cadet, François de Mézeray, il était âgé de neuf ans. Un de ses camarades lui ayant donné un soufflet, Jean se mit à genoux et lui dit : « *Frappe encore l'autre joue.* » Il n'en fallut pas davantage : l'autre enfant s'attendrit et se jeta au cou de celui qui venait de lui donner une leçon aussi chrétienne. Que d'hommes raisonnables n'iraient pas aujourd'hui jusqu'à pratiquer l'évangile comme ses deux enfants.

Jean Eudes fit sa première communion à douze ans et deux ans après, alla faire ses études à Caen, au collège des Jésuites. Il s'y attira l'honorable surnom de *dévôt Eudes* ; et, sa philosophie achevée, il rentra paisiblement au foyer paternel, à l'âge de dix-neuf ans.

Aussitôt après son retour, ses parents lui proposèrent la main d'une jeune fille qu'ils avaient demandée pour lui, et qui, autant par estime que par un commencement d'inclination, avait accepté de grand cœur. Cette nouvelle embarrassa beaucoup le jeune

écolier : il avait fait vœu de chasteté dès l'âge de quatorze ans, et il dut déclarer qu'il ne le violerait jamais. Le projet de mariage fut rompu, et le néophyte alla trouver l'évêque de Séez. Camus de Pontcarré, qui lui imposa la tonsure et lui conféra les Ordres mineurs.

Mais le ministère seculier était trop commun pour cette âme ardente. Il résolut d'entrer chez les Oratoriens du cardinal de Bérulle : ses parents étonnés voulurent éprouver une vocation si subite et refusèrent leur consentement. Alors Jean prit un cheval et s'enfuit de la maison paternelle, mais à peine avait-il fait quelques lieues que sa monture s'arrêta, et qu'il lui devint impossible de la faire avancer. Jean réfléchit, s'accusa de légèreté, et revint obtenir un consentement dont il se serait repenti toute sa vie de s'être passé.

Le cardinal de Bérulle, après quelques légères épreuves, donna à son disciple l'habit de l'Oratoire le 25 mars 1623, et le fit immédiatement monter en chaire, bien qu'il n'eût que vingt-deux ans et ne fût pas encore prêtre, ni même dans les Ordres sacrés.

Pendant ce temps, les deux frères de Jean, François et Charles, grandissaient sous le toit paternel, presque égaux en âge ; car ils étaient nés à un an de distance l'un de l'autre. Mais François partit bientôt, comme son aîné, pour le collège de Caen, afin d'y prendre des leçons qui devaient si bien lui réussir.

Quant à Jean, il reçut le sous-diaconat en décembre 1624, des mains de son évêque Camus de Pontcarré ; devint diacre au Carême de 1625, par le ministère de l'évêque de Bayeux d'Angennes et fut fait prêtre à Paris par l'éveque *in partibus* de Tarse, de Boivin, coadjuteur de Péricard, évêque d'Avranches. Il dit sa première messe la nuit de Noël, et se livra aussitôt à des austérités irréfléchies qui firent comprendre qu'il aurait besoin de surveillance de la part de ses directeurs.

Il vivait depuis deux ans en repos au petit Séminaire d'Aubervilliers, et sa santé, déjà compromise par les mortifications s'y était rétablie, lorsqu'il apprit que la peste désolait de nouveau son pays natal. Sur le champ il partit avec la permission du Père de Bérulle, et obtint du vicaire général de Séez les pouvoirs les plus étendus pour exercer librement ses fonctions

par tout le diocèse. Le doyenné d'Ecouché surtout était éprouvé cruellement, Jean se rendit d'abord dans les paroisses d'Avoines, de Vrigny et autres paroisses voisines ; mais personne ne voulut le recevoir. Ce fut seulement à Saint-Christophe, qu'un pauvre prêtre, nommé Laurens offrit de l'héberger et même de partager ses travaux. Jean s'était muni d'un autel portatif, et pendant deux mois, les deux zélés missionnaires ne cessèrent d'administrer les Sacrements dans les lieux les plus infectés par la contagion, sans éprouver eux-mêmes la moindre atteinte du fléau. Jean était de retour à Paris vers la Toussaint, et fut envoyé à Caen où il se prépara pendant trois ans aux grands travaux qu'il devait entreprendre plus tard.

François de son côté, avait fini ses études, et revint alors à la maison paternelle ; mais l'éducation qu'il avait reçue concordait peu avec les paisibles habitudes de Ri, il demanda bientôt à aller chercher fortune dans la capitale ; toutefois, comme il craignait que le nom de ses ancêtres, Eudes, ne sonnât mal aux oreilles du monde qu'il voulait fréquenter, il emporta celui du modeste hameau du Mézeray, où se trouvait alors toute sa fortune.

Aussitôt qu'il fut à Paris, notre jeune ambitieux se mit sous la protection de l'abbé des Yveteaux, ancien précepteur du Dauphin, frère du seigneur de Ri, François de Vauquelin, baron de Sassy et autres lieux. C'était pour lui une bonne fortune ; mais nous avons pu constater, lorsque nous avons parlé des Vauquelin, que, sous le rapport des mœurs, l'école de ce poète pouvait laisser à désirer. Mézeray y prit et garda toute sa vie le cachet qu'il y avait pris, et qui n'était pas le sien.

Au moins l'abbé des Yveteaux rendit-il à Mézeray un service immense : ce fut de l'arracher à la poésie, pour laquelle il n'était point fait, et de le lancer dans l'étude sérieuse de l'histoire. Il lui procura ensuite dans l'armée un emploi moitié civil, moitié militaire, et le jeune Mézeray fit ainsi deux campagnes, probablement en Flandre, pour apprendre la discipline et le langage des camps.

La vie de Jean Eudes à Caen, était bien différente de celle de son frère. La peste attaqua enfin cette ville, qu'elle avait longtemps épargnée, et elle y fit d'effroyables ravages. Sur le champ, l'intrépide Jean quitta son cloître, et pour éviter le plus possible

de contracter le mal et de le communiquer aux autres, il fit placer dans une prairie voisine de l'abbaye de la Trinité un tonneau où il se retirait tous les nuits. L'abbesse de la Trinité, Madame de Budos, faisait déposer tous les jours dans ce tonneau quelques aliments, qui composaient toute la nourriture de l'infatigable ouvrier. Bientôt il fut appelé à donner les derniers Sacrements à son supérieur, le Père de Répichon, et à un autre oratorien, qui tous deux moururent entre ses bras : « qu'ai-je à craindre ? répondait-il à ceux qui lui reprochaient d'être imprudent ; je suis un pécheur corrompu, plus méchant que le mal. » Cependant la fatigue faillit faire ce que n'avait pas fait le fléau, et le Père Eudes dut s'aliter au moment où les convalescents commençaient à quitter leur lit.

Aussitôt qu'il fut revenu à la santé, il résolut de se livrer tout entier aux missions des campagnes. Il commença par le diocèse de Coutances, invité par Matignon, évêque de cette ville. Mais la foi et les mœurs étaient tombés tellement bas qu'il fut presque découragé par ce premier essai, et que d'Angennes, évêque de Bayeux, dut lui faire une sorte de violence pour obtenir de lui une seconde mission en 1634. En 1636, il évangélisa une partie du diocèse de Saint-Malo, puis il revint à Fresnes, alors du diocèse de Bayeux et aujourd'hui du diocèse de Séez. Le nombre des protestants qu'il convertit dans ces missions est incalculable, et l'on remarque qu'il ne se laissa jamais aller contre ces hérétiques à aucune invective.

François était revenu de ses campagnes de Flandre ; et, résolu de se mettre à la hauteur de la tâche que l'abbé des Yveteaux lui avait imposée, il s'enferma au collège de Sainte-Barbe et y commença le premier volume de son histoire, auquel il travailla jusqu'à se rendre sérieusement malade. Il allait mourir de fièvre et de faim, parfaitement oublié de son égoïste et voluptueux protecteur des Yveteaux, lorsque le cardinal de Richelieu, « appliqué, dit l'abbé d'Olivet, à découvrir tout ce qu'il y avait de mérite caché dans les galetas de Paris, » apprit tout ce qui concernait le jeune malade, et lui envoya cinq cents écus d'or, ou selon d'autres, deux cents, dans une bourse ornée de ses armes. C'était le temps où un autre Normand, Pierre Corneille, aussi pensionnaire de Richelieu, faisait jouer *le Cid*, son premier grand chef-d'œuvre.

Le jeune de la famille, Eudes Charles, était donc resté seul au foyer paternel, pour la consolation de ses parents. Doué, comme ses aînés, d'une volonté droite, et d'une aptitude précoce, il avait embrassé la profession de son père, et l'exerçait à Ri même. Comme son frère cadet, il prit le nom de l'un des hameaux où sa famille possédait des terres : celui du Val d'Houay.

Il faut remarquer en passant qu'il ne faut pas trop attribuer exclusivement à la vanité ces changements de nom que l'on se permettait alors. Il était d'un usage assez général que les cadets des bonnes familles laissassent à l'aîné le nom de leurs ancêtres et prissent de nouveaux noms tirés des terres ou des simples enclos dont ils pouvaient hériter. L'usage s'en est maintenu au XVIIIe et même au XIXe siècle. De là cette foule de Duclos, Duparc, Desvaux, Lamothe et autres semblables sous lesquels ceux qui les portent sont souvent plus connus que sous leur véritable nom de famille. Mais au temps de Louis XIV, ces noms nouveaux n'entraient point dans la signature. Nous voyons par les papiers du temps que Charles d'Houay signait toujours : *C. Eudes* tout court.

L'an 1638, Charles d'Houay était chirurgien à Argentan et Thomas Prouverre nous apprend vaguement qu'il y exerçait quelque charge publique. Une peste terrible dévasta en cette année la ville où il exerçait son art : elle y avait été apportée, comme nous l'avons vu, par un voyageur inconnu descendu à l'hôtel des Trois-Sauciers, vis-à-vis de l'église de Saint-Martin. Thomas Prouverre se plaint de la désolation et du découragement général, qui paralysait tous les esprits. Cependant il ajoute, comme pour justifier ses compatriotes : « L'objet, à la vérité, en était pitoyable ; car dans le faubourg Saint-Thomas tout le monde mourut ou abandonna son habitation, à la réserve des sieurs de la Fontenelle et Bordeaux, avec la femme du dit Bordeaux, qui restèrent chez eux ; et, dans la Grande-Rue, l'herbe croissait à couvrir le pavé, n'y ayant d'allants et venants dans tout le faubourg *que le chirurgien de la santé. Messire* CHARLES EUDES, SIEUR DOUAY *(sic), frère de du Mézeray (sic) et du Père Eudes*, qui venait quérir chez le sieur Bordeaux les remèdes qui lui étaient nécessaires, et qu'on lui mettait dans le milieu de la rue, ou bien le tombereau qui venait quérir les morts ou malades.

On reconnaît dans ce dévouement de Charles d'Houay, un vrai frère du Père Eudes : ajoutons que le jeune chirurgien fut respecté par le fléau à Argentan comme son frère l'avait été à Caen. La famille Eudes avait payé d'avance son tribut à la contagion. M. des Diguères trouve que la conduite de Charles d'Houay pendant la peste de 1638 est son plus beau titre de gloire, et dépasse de beaucoup la réponse un peu théâtrale qu'il fit, dit-on au maréchal de Grancey et que nous avons rapportée. Nous sommes parfaitement de cet avis ; mais le peuple n'aime que ce qui brille, et non ce qui est sérieux. C'est la parole de Charles qu'on cite de lui : ses belles actions sont presque oubliées.

En cette même année 1638, le Père Eudes donnait une mission dans sa paroisse natale et y trouvait de nombreuses consol ation. Une tradition rapporte qu'il aurait alors planté de sa main un gros ormeau que l'on voit encore au chevet de l'église de Ri ; puis vers la fin de l'année, à la sollicitation de l'évêque de Bayeux et de Madame de Budos, il retourna dans le diocèse de Bayeux, prêcha à Bremoy, à Oistreham, à Pont-l'Evêque. Il fut cinq mois dans cette dernière ville, et vint ensuite se reposer à Caen. François de Mézeray pendant ce temps-là reprenait vaillamment sa tâche commencée, et Charles d'Houay se fixait définitivement à Argentan, dont les habitants devaient bientôt le nommer leur échevin, et fournir à ses enfants des alliances brillantes.

La famille de Vigneral prenait alors possession du château de Ri, l'un de ses membres, Claude de Vigneral ayant épousé la fille de François Vauquelin, baron de Sassy, seigneur de ce château. L'acte de retour est du 10 janvier 1638.

Jean Eudes prêcha de nouveau à Caen dans les derniers mois de 1639 et au commencement de 1640. L'église de Saint-Etienne elle-même, était trop petite pour contenir tous les auditeurs. Les protestants venaient aux instructions et abjuraient en foule. Un jour que le saint missionnaire prêchait sur la justice et la miséricorde de Dieu, tout le monde se leva d'enthousiasme, et retomba à genoux en criant : « Grâce ! grâce. » Etonné, mais non décontenancé de ce mouvement subit, Jean eut bientôt par ses paroles fixé ce bon mouvement dans tous les cœurs.

L'ami de saint François de Sales, Mgr Camus ancien évêque

de Belley, passait alors ses derniers jours chez les Oratoriens de Caen. Il félicita beaucoup le missionnaire de son succès ; et, ne trouvant pas chez lui la distinction qu'il désirait, il s'imagina que le même mouvement, préparé d'une manière oratoire, ferait beaucoup plus d'effet encore dans sa bouche que dans celle du missionnaire. Il se prépara donc et monta en chaire ; mais il eut beau se jeter à genoux en criant : « Grâce ! grâce ! » commander à ses auditeurs de faire comme lui, les accuser de grossièreté de cœur, l'auditoire resta immobile, et le vieil évêque y fut pour ses pensées de vanité.

L'intrépide apôtre fit encore une mission à Mesnil-Mauger, au diocèse de Lisieux, puis il fut nommé supérieur de l'oratoire de Caen. L'évêque de Lisieux, qui était alors de Cospéan lui fit prêcher le carême dans sa ville épiscopale, puis on le vit à Urville, à Emilly, à Landelles. à Coutances et à Pont-Audemer. Le 25 novembre 1641, il jetait les premiers fondements d'une maison de Pénitentes, qui devait devenir plus tard la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame du Refuge.

Protégé par le cardinal de Richelieu, François de Mézeray ormait son style, profitait des portraits des rois de France recueillis par Remy Capitan et gravés par Jacques de Bie. L'académicien Beaudouin lui fournissait les quatrains qu'il mettait sous chaque portrait. Peut-être ce furent ces travaux de l'historiographe qui attirèrent sur son frère, le Père Eudes les regards de Richelieu, toujours est-il qu'en 1642, pendant qu'il prêchait une seconde mission à Saint-Lô, il se vit tout à coup mandé à Paris.

L'intention du cardinal était de consulter notre saint prêtre sur l'œuvre des Séminaires. Le Père Eudes lui parla des projets du cardinal de Bérulle, mort depuis quelque temps, et lui dit que, malgré le mauvais vouloir des supérieurs actuels, et le peu de zèle des Oratoriens, il se proposait de les réaliser. Richelieu fut touché de ce respect filial et dit au Père : « *Béni soit le Seigneur, qui a donné à David un fils si sage.* »

Le Séminaire de Caen était fondé. L'abbé Beaumont de Péréfixe, qui devait être plus tard archevêque de Paris, dut se concerter avec le Père Eudes sur la teneur des lettres patentes d'établissement. Le Père, que le savant Huet appelle *ardent et hardi*, faisait alors des conférences en Sorbonne et à Saint-

Magloire de Paris ; mais l'abbé de Péréfixe, d'accord avec Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux, préparèrent la teneur des lettres, qui furent expédiées en leur forme au mois de décembre 1642.

Le cardinal était mort au temps de cette expédition ; le Père Jean Eudes se trouvait obligé de quitter une Congrégation désormais froissée contre lui, et désormais irréconciliable ; enfin il fallait fonder une Congrégation nouvelle, et pour cela, les embarras matériels s'ajoutaient aux embarras spirituels. Fort de sa conscience et des approbations qu'il avait reçues, Jean Eudes n'hésita pas. Le 25 août 1643, il quitta l'Oratoire de Caen et alla s'établir à l'extrémité de la Place royale avec cinq compagnons qu'il s'était choisis : Simon Mannoury, âgé de vingt-neuf ans ; Thomas Manchon, âgé de vingt-six ans, du diocèse de Lisieux ; Pierre Jourdan, âgé de trente-cinq ans, du diocèse de Coutances ; André Godefroy, de Caen, et Jean Fossey, de Thorigny ; mais ces deux derniers quittèrent la Congrégation avant que les statuts ne fussent mis à exécution : ils furent remplacés par Jacques Finel et Richard Le Mesle, du diocèse de Coutances.

Nommé supérieur de cette communauté naissante, le Père Eudes se mit, ainsi que ses compagnons, à la disposition des curés de la ville et de la campagne. Dès la Pentecôte de cette année, les missionnaires prêchaient à Saint-Sauveur-le-Vicomte, et passaient de là dans la ville de Valognes.

Il y avait dans cette ville une réunion de femmes beaux-esprits, une sorte de petit hôtel de Rambouillet, où l'on faisait profession de se moquer de tout ce qui se disait en chaire. Le Père Eudes, avec sa verve, était surtout raillé par ce cercle féminin. Il jugea qu'une défense personnelle de sa part serait trop brutale ; mais il chargea son jeune et spirituel disciple, M. Manchon, de faire une instruction sur la manière d'écouter la parole de Dieu. Le jeune prédicateur s'en acquitta d'une manière telle que les moqueuses furent moquées, et que leur réunion critique dut se dissoudre. C'était quinze ans avant la première représentation des *Précieuses ridicules* de Molière.

La mission fit ensuite des progrès immenses l'auditoire se composait quelquefois de trente ou quarante mille personnes. Les chapelles abandonnées se restauraient, la ferveur se rallu-

mait, les ennemis se réconciliaient : enfin, comme l'avaient fait les Ephésiens à la prédication de saint Paul, on brûla à la fin de la mission tous les livres et autres objets qui pouvaient offenser la foi ou les mœurs.

Enchantés de ces résultats, les évêques de Coutances et de Bayeux écrivirent à Rome, pour obtenir la confirmation de la Congrégation du Père Eudes, et, celui-ci se rendit *incognito* à Paris, afin d'y chercher un protecteur qui comblât le vide qu'avait fait pour lui la mort du roi et celle du cardinal de Richelieu.

Saint Vincent de Paul fut cette providence que cherchait notre saint fondateur. Ces deux hommes de Dieu avaient un but commun : celui de l'établissement des Séminaires, si recommandée par l'Eglise rassemblée au concile de Trente. Saint Vincent de Paul présenta le Père Eudes à la reine régente, qui l'assura de sa protection entière.

C'était précisément le temps où avait paru le premier volume de l'*Histoire de France* de Mézeray, et cette occurence ne dut pas nuire à la cause du Père Eudes lui-même. Cette histoire fut reçue avec de tels applaudissements qu'il semblait que toutes celles qui étaient faites auparavant n'avaient jamais existé. L'ouvrage était dédié au cardinal de Richelieu ; mais ce grand ministre était mort avant d'avoir pu lire cette dédicace qui chantait ses louanges.

Le Père Eudes était de retour à Caen dès les premiers jours de 1644 : l'évêque de Bayeux venait d'approuver sa Congrégation, sous le nom de Congrégation des prêtres de Jésus et de Marie. Il leur confia son Séminaire de Caen, qui venait d'être fondé par la générosité de trois compagnons du Père Eudes : MM. Blouet, de Than et Finel. La maison n'étant pas prête, le Père emmena toute sa communauté en mission à Cherbourg. Le Séminaire de Caen était le quatrième fondé en France. Le premier fut celui de Valence, ouvert en 1639, puis celui de saint Vincent de Paul à Paris, en 1642 ; celui de Vaugirard, depuis séminaire de Saint-Sulpice, la même année 1642. En 1643, fut fondé celui du Père Eudes à Caen, et en 1644, celui de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris.

Un trait qui distinguait en tout notre saint fondateur, c'était son attachement inviolable à l'orthodoxie. Au milieu d'un

siècle où tout poussait à la révolte, il ne fut pas un instant en contradiction avec l'Eglise romaine, et il détestait cordialement tout esprit d'hérésie, sous quelque forme qu'il se présentât. On le voyait brûler indifféremment et au même feu les livres sévères des Jansénistes et les livres obscènes, ce qui le faisait traiter de fanatique et d'ignorant. L'université surtout l'accablait de malédictions ; mais il s'attachait inviolablement à l'évangile, et répétait sans cesse cette parole : « *Jésus autem tacebat* : Jésus se taisait ; » c'était sa seule réponse à ses ennemis.

Ce fut alors qu'il perdit son père, le bon Isaac Eudes ; il accourut en toute hâte pour lui fermer les yeux : mais la mort avait été plus prompte que lui. Au moins voulut-il présider aux funérailles : il officia et prêcha en tâchant de renfermer en lui-même sa douleur ; mais la nature réclama ses droits, et il fut obligé aussitôt après la cérémonie de se retirer pour pleurer tout à son aise.

Mézeray ne montra pas le même cœur que son frère : non-seulement il ne vint pas à l'inhumation de son père, mais on ne voit pas même qu'il soit venu consoler sa mère. Lorsque les frères firent le partage de leur patrimoine, deux seulement étaient présents : Mézeray s'était fait remplacer par Marin Guérin, qui paraît avoir été l'homme d'affaires en titre de la paroisse de Ri. Selon la coutume d'alors, ce fut le jeune Charles d'Houay qui détermina le partage de la propriété. Ensuite, le choix commençait par l'aîné. Le Père Eudes choisit le troisième lot ; Marin Guérin, au nom de Mézeray, prit le premier : le second resta donc à Charles d'Houay, qui s'en montra satisfait. Il paraît d'ailleurs que la propriété resta à peu près commune aux trois frères.

A la fin de 1644, M. Mannoury, l'un des disciples du Père Eudes, était allé à Rome pour obtenir l'approbation de la Congrégation en faveur des Eudistes, mais cette approbation fut encore ajournée. Le Père Eudes lui-même ne réussit pas mieux en 1645 auprès de l'assemblée générale du clergé de France, qui pourtant lui donna des louanges : il se mit à rédiger ses constitutions, et attendit. Les succès qu'il obtint dans ses missions le consolèrent de son échec. En 1645, il en donna une à Vimoutiers, une à Estrats, près Corbon, et deux en Bourgogne. En 1646, on le vit à Thorigny, au Blay, et à Lion, près de la Déli-

vrande. En 1647, il cultiva les diocèses d'Evreux et de Chartres, et évangélisa Nogent-le-Rotrou, la Ferté-Vidame et Fouqueville. Il eut alors un accès de fièvre ardente qui le réduisit à l'agonie, puis il retourna en 1648 en Bourgogne. Il y obtint de grands succès, et il finissait toujours ses missions en brûlant les mauvais livres qui lui tombaient sous la main. Un ecclésiastique auquel cette exécution déplaisait, on ne sait pourquoi, s'emporta un jour contre lui, jusqu'à lui donner un soufflet en pleine place publique ; mais la douceur du Père fut telle que l'insulteur fondit aussitôt en larmes et courut se réconcilier avec Dieu.

Les missionnaires se rendirent ensuite dans le diocèse de Soissons, et ils évangélisaient la Fère-en-Tardenois au moment où éclataient les premiers troubles de la Fronde.

L'évêque de Bayeux, M. d'Angennes, mourut en 1647. Le diocèse se trouva alors livré à de timides grands-vicaires qui entravaient beaucoup le zèle du Père Eudes. Ensuite, le nouvel évêque, M. Molé, qui prit possession deux ans après, semblait avoir pris à tâche de persécuter tous les amis de son prédécesseur. Heureusement, l'archevêque de Rouen, M. de Harlay, avait nommé le Père Eudes supérieur de tous les missionnaires de Normandie ; et son fidèle disciple, M. Mannoury, ayant fait une seconde fois le voyage de Rome, obtint, le 23 mars 1648, l'approbation du séminaire de Caen dirigé par le Père Eudes ; le 20 avril suivant, la Congrégation de la Propagande approuvait les missions de Normandie, et le pape confirmait la nomination du Père Eudes comme supérieur général.

Éloigné momentanément de Bayeux, le Père se rendit pour quelque temps à Paris, où son frère Mézeray avait publié son second volume en 1646. Ce fut presque l'apogée de la gloire pour notre historien. Il jouissait sur le trésor d'une pension de quatre mille livres, et en recevait d'autres encore du chancelier Seguier, du duc de Brunswick-Lunebourg et de La Gardie, ministre de Suède. Il était estimé, recherché, et mis au rang des plus beaux esprits : enfin il allait remplacer Voiture à l'Académie en 1649.

Le Père Eudes, effrayé des troubles de la Fronde et du mauvais état où se trouvait le pays résolut de présenter sur l'état général du pays un mémoire à la Reine régente. La lettre qui

précède ce mémoire est un chef-d'œuvre de délicatesse, d'une hardiesse admirablement tempérée par le respect, et d'une noble dignité. Elle paraît en tout digne de l'historiographe ; et plus on l'examine, plus on trouve probable qu'il y a collaboré. N'avait-on pas dit que le Père Eudes débitait en chaire des sermons faits par son frère ? Cette fausse assertion prouve au moins qu'on savait que les deux Eudes travaillaient quelquefois ensemble.

Le Père Eudes, dans ce mémoire, demandait la réforme du clergé, la prohibition des foires et des marchés le dimanche, le changement du mode de recouvrement des tailles. Il demandait qu'on supprimât les bals publics, que l'on fît justice des blasphémateurs et des duellistes, que l'on mît un frein à la licence des écrits et au luxe des femmes ; enfin il finissait par une rude et vigoureuse sortie contre les Jansénistes. Cette hardiesse ne déplut point à la reine, et le Père Eudes fut à Paris plus en faveur que jamais.

Pendant ce temps, le troisième des frères, Charles d'Houay, gouvernait Argentan au civil et prenait part aux luttes de Rouxel de Marey contre Rosnevinen de Chamboy, dont nous avons parlé plus haut. Le Père Eudes se rapprocha de lui et donna huit missions dans le diocèse de Coutances en 1649 et 1650. Mais le 19 novembre de cette dernière année, il recevait de l'official de Caen l'ordre de ruiner et de démolir son autel, avec défense d'exercer aucune fonction dans le diocèse de Bayeux. Le Père se tut et obéit, et l'année suivante, 1651, il fondait le séminaire de Coutances. L'évêque de Bayeux cependant approuva la maison de Notre-Dame du Refuge; mais il en donna la direction au curé de Saint-Julien.

Après la fondation du séminaire de Coutances, le Père Eudes se rendit à Paris, où l'illustre M. Olien, curé de Saint-Sulpice, l'attendait pour catéchiser ses paroissiens. Mézeray publiait le troisième volume de son *Histoire de France*. Les missionnaires évangélisèrent Corbeil, Bernay et Marolles. Ils prêchèrent à Coutances l'Avent de 1651 et le Carême de 1652.

La faction révolutionnaire de ce temps avait pris par hasard le nom de Fronde. Désormais l'esprit de révolte se nomma l'esprit *frondeur* et cet esprit envahit toutes les classes de la société. Les plus belles intelligences donnaient dans la Fronde, et la satyre faisait son chemin de tous côtés. Mézeray ne pouvait s'affranchir

complètement de cet esprit mauvais : il devint frondeur et ce fut à lui qu'on attribua les satyres de Sandricour ; mais rien n'est prouvé sur ce point, et il est même probable que ces satyres sont d'un autre écrivain.

Charles d'Houay allait se trouver dans l'exercice de sa charge d'échevin, en face du puissant gouverneur d'Argentan, Jacques de Médavy Grancey. Les bourgeois de cette ville gardaient rancune à Marey et à sa famille des maux qu'ils avaient soufferts, et ils ne voyaient aucun Médavy d'un bon œil dans leurs murs. Jacques essaya de se rendre populaire en abattant les remparts, cause de tous les maux qu'on avait soufferts, mais lorsqu'on en fut à la tour de l'horloge, où se trouvait un énorme timbre donné par Marie d'Espagne, les échevins résistèrent, et ce fut alors que Charles d'Houay fit à Grancey la fière réponse que nous avons rapportée. La tour resta debout, et ne fut démolie qu'en 1727. Il faut dire que Marey, l'auteur de cette antipathie d'Argentan pour les Grancey, avait trop maltraité la *villette*, comme dit un auteur du temps. Argentan avait brûlé pendant huit jours, et il n'en était resté qu'un monceau de cendres.

Enfin l'évêque de Bayeux écrivit en 1652 à son chapître de lever l'interdit dont était frappé le séminaire de Caen, mais cet ordre ne fut exécuté que le 10 mai 1653 : la chapelle même ne fut rouverte qu'au mois de décembre 1657. En attendant, plusieurs missions avaient été données à Pontoise, dans le diocèse de Coutances ; à Lisieux, où le Père Eudes fonda en ce temps un Séminaire ; à Cisay, près Gacé, et en d'autres lieux encore. Les constitutions des futurs Eudistes étaient achevées, et la Congrégation s'était enrichie d'un homme d'une grande piété et d'une illustre famille, M. Houet de Camilly. Le 3 février 1658, l'archevêque de Rouen confiait au Père Eudes, son Séminaire, qui ne fut ouvert que le 15 février 1659.

Les Jansénistes entreprirent alors une guerre acharnée contre le saint homme. Ils l'accusèrent d'avoir écrit la vie d'une fille singulière, nommée Marie Desvallées et d'avoir institué une fête en son honneur, enfin, on voulut faire entendre qu'il avait été le complice, et peut-être l'instigateur d'une échauffourée des habitants de l'Hermitage dont les effets se firent sentir à Caen, à Falaise, à Argentan et à Séez. Le Père Eudes nia carrément qu'il eût participé à ces faits, et il continua ses missions. Il prêchait

en 1660 le Carême à Rouen, et donnait à Paris, aux *Quinze-Vingts* une mission dont saint Vincent de Paul fut émerveillé, et dont il écrivit au pape Alexandre VII lui-même que c'était une chose inouïe.

La Reine-Mère Anne d'Autriche honorait souvent de sa présence les sermons du Père Eudes. Celui-ci la voyant un jour dans son auditoire à Saint-Germain-des-Prés, en profita pour rappeler ce qu'il avait dit dans son mémoire dont nous avons parlé. La Reine fut charmée de cette hardiesse et suivit avec ardeur tous les exercices de la mission jusqu'à la clôture. C'était le temps où le roi venait de faire son entrée solennelle à Paris avec sa nouvelle épouse, Marie-Thérèse. Le Père loua beaucoup le peuple de savoir si bien crier : *Vive le Roi ;* mais il demanda si l'on ne crierait pas aussi bien : *Vive Jésus.* La Reine fondit en larmes : le cri de : *Vive Jésus* s'échappa de ses lèvres, et fut longuement répété par les courtisans et par le peuple.

Le 6 février 1661, un grand incendie consuma une partie du Louvre, et deux jours après, on célébrait ches les religieuses du Saint-Sacrement, la fête du saint Cœur de Marie que notre zélé missionnaire avait instituée lui-même, après l'avoir fait approuver à Rome, et qui depuis, a été adoptée par la presque totalité des diocèses de France. La reine-mère sachant qu'il devait prêcher ce jour-là, se rendit à la cérémonie. A cette vue, le Père Eudes se sentit inspiré, et, après avoir complimenté la Reine de son zèle pour la religion, il lui fit remarquer que les plus grands malheurs n'arrivaient que par l'ordre de Dieu, et demanda si l'incendie du Louvre n'était point la punition de tant de dimanches et de fêtes profanés pour le construire. Les rois mesuraient-ils bien leur dépense sur la fortune de leurs sujets ? S'occupaient-ils même assez sérieusement d'examiner ce qui était avantageux pour leurs peuples ? Mais c'est le malheur éternel des rois de n'entendre jamais la vérité, même en chaire, où on ne leur prodigue que les flatteries. « Je ne suis qu'un chétif homme, dit le Père en terminant ; — mais je fais ici l'office d'ambassadeur de Jésus-Christ pour porter la parole du Roi des rois à une grande reine, et je la supplie de la prendre de cette manière. » Cette audace de parole étonna fort les courtisans, qui commençaient à tourner le dos au prédicateur, lorsque la reine dit : « Voilà un vrai sermon : c'est ainsi qu'il faut prêcher, et non pas dire des

fleurettes comme les autres me disent. » Et sur-le-champ, les courtisans d'entourer le Père de soins et d'hommages : il devint plus en faveur que jamais.

Cette aventure donna lieu à plusieurs anecdotes ; Larroque, historien de Mézeray, ce protestant que nous avons vu l'ennemi de l'abbé de Rancé, rapporte, entre autres, que le sermon du Père Eudes lui avait été inspiré par son frère Mézeray, qui désirait s'amuser à ses dépens ; mais qu'au beau milieu de son sermon, se trouvant impuissant à parler plus longtemps de politique, il se rabattit sur un sujet pieux, ce qui interrompit la joie de Mézeray et même le fit sortir brusquement de l'église. Larroque ajoute qu'il tenait les faits de M. du Hamel, *qui n'avait garde d'etre présent, puisqu'il n'était encore jamais venu à Paris.* » On voit combien cette autorité est sûre. Au moins cette anecdote prouve-t-elle que les deux frères étaient unis d'amitié, et n'étaient pas avons-nous dit, sans travailler ensemble de temps à autre.

Quant à l'incendie du Louvre, il fut occasionné par l'imprudence d'un menuisier, dans le temps où l'on faisait préparer la galerie d'Apollon pour un grand bal, où le roi devait danser avec toute sa cour. Le feu envahit la salle entière, et menaçait la grande galerie, ainsi que les chambres du roi et de la reine. On fit apporter, selon l'usage d'alors, le Saint-Sacrement de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois : le roi se mit en prières avec toute sa maison, et le vent changea et détourna les flammes.

Malgré la hardiesse de son mémoire et de ses sermons, le Père Eudes était encore en faveur à la cour en 1671, et prêchait le carême à Versailles sur la demande du roi lui-même. Louis XIV quittait Saint-Germain pour le voir et pour l'entendre. Un jour qu'il assistait à la messe du missionnaire, à genoux et en silence, la foule des courtisans riait et chuchotait derrière lui. Le Père Eudes s'en aperçut, et se retournant à l'offertoire, il complimenta le roi sur le bel exemple de respectueuse piété qu'il donnait à sa cour, « exemple qu'il s'étonnait de ne pas voir mieux suivi. Vos officiers et vos sujets, Sire, ajoutait-il, se croient-ils plus grands que vous, qui, pendant que votre majesté rend à Dieu avec humilité ses plus profonds hommages, semblent s'étudier à faire le contraire ? »

A ces paroles, le roi promena sur ses courtisans un regard

courroucé; et ceux-ci, comme des écoliers pris en faute, se courbaient les uns derrière les autres pour éviter les regards du maître, puis ils tombèrent à genoux et entendirent le reste de la messe, dévotement et sans la moindre apparence de distraction. Le lendemain, Louis XIV demandait un eudiste pour la sacristie de sa chapelle, et l'année suivante, il nommait le Père Eudes coadjuteur d'Evreux, ce que son humilité lui fit refuser.

Cependant notre saint missionnaire tomba pendant six ans en disgrâce, de 1673 à 1679. Mais ce fut précisément le souvenir de ses hardiesses qui le fit rentrer en faveur, ce dont il ne fut pas médiocrement consolé.

Son frère Mézeray fut moins heureux. Le 11 mars 1658, au moment où la reine Christine entrait à l'Académie française, Mézeray, secrétaire perpétuel depuis la mort de Conrart lisait le Dictionnaire, toujours frondeur, il voulut lancer un trait aux arrivants; et, comme on en était au mot *Jeu*, il introduisit malicieusement dans les exemples: *Jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font.* » Il en fut quitte cette fois pour un sourire malin de ses voisins, et tout au plus quelque haussement d'épaule; mais dix ans après, en 1668, il s'attaquait, non plus aux princes mais à un subalterne, et un subalterne parvenu; il devait lui en coûter plus cher.

Il publiait son *Abrégé chronologique*, fruit de dix ans d'études, et bien supérieur selon nous à sa grande Histoire. A l'aide d'une fraude ingénieuse, il parvint à éviter la censure, et en profita pour glisser dans l'ouvrage, *l'Histoire de l'origine de toutes les espèces d'impôts des Français*; et il y mêla des réflexions très hardies sur les administrateurs des finances. On sait que c'est lui qui introduisit dans le *Dictionnaire de l'Académie* au mot COMPTABLE cet exemple: « Tout comptable est pendable, » ce que ses collègues ne voulurent jamais admettre. Colbert fut averti par son fils, le marquis de Seignelay, alors en philosophie au collège de Clermont, de ce que Mézeray avait osé mettre dans son *Abrégé*. Le ministre se fâcha, menaça: Perrault fut chargé d'avertir officiellement Mézeray, qui adoucit certains passages. Mais il était condamné: la moitié de sa pension de quatre mille livres lui fut enlevée; d'ailleurs, en publiant ses corrections, il avait déclaré qu'on les lui avait fait faire de force. Comme il aimait l'argent, il murmura; mais on lui répondit en

lui retranchant l'autre moitié de sa pension. De plus en plus froissé dans son amour-propre, il se renferma dans un silence offensant, et ne rentra jamais en grâce. A sa mort, Colbert fit mettre les scellés sur ses manuscrits, et les confisqua.

Nous avons dit que Mézeray aimait l'argent, on a toutefois des preuves qu'il n'était ni avare, ni même égoïste. Son testament est d'un homme généreux, et nous avons vu qu'il ne profita pas plus que le Père Eudes des lots de son patrimoine faits en 1644. Seulement, il avait l'amour de l'épargne : c'est bien le caractère normand ; c'était aussi celui de Pierre Corneille et du Poussin. Comme ces derniers, Mézeray se montrait fort peu soigneux de sa toilette, tellement qu'il proposa un jour aux archers des pauvres de les conduire au dépôt de mendicité dans son carrosse. On cite de lui maint autre trait d'originalité : par exemple, il reconduisit un de ses amis avec un flambeau jusqu'à sa porte à deux heures après midi. Il avait chez lui une douzaine de montres dont on lui avait fait présent : il les rangeait en cercle sur une table, et mettait au milieu une bouteille de vin, chargée, disait-il, de les mettre d'accord ; on cite de lui plusieurs autres faits analogues. Goutteux et infirme, il profitait d'un rayon de soleil qui le soulageait pour fêter son retour à la santé, sans songer qu'il se préparait une rechute. Il débauchait des amis de vingt ans, tels que Conrart ou Patru dont les souvenirs remontaient jusqu'à la Fronde.

Remarquons cependant qu'on n'a jamais accusé Mézeray d'ivrognerie, bien qu'il ait fait son légataire universel du cabaretier le Faucheur, chez qui se faisaient les réunions dont nous venons de parler. Cette disposition était bizarre, mais il nous semble qu'on en fit beaucoup trop de bruit, et qu'il n'était pas nécessaire qu'on criât au scandale comme on le fit alors. Quelques-uns ont voulu faire de Mézeray un impie : ce n'a jamais été qu'un indifférent. Du reste, sa conversion à la mort fut sincère, comme nous le verrons en son lieu. Quant à ses tendances politiques, elles étaient toutes républicaines, comme il est facile de s'en convaincre ; mais le républicanisme d'alors ne pouvait être que très modéré ; sous l'autorité absolue du grand roi, les républicains n'étaient que de purs et simples révolutionnaires. Mézeray se contenta d'exprimer son opinion par quelques phrases peu respectueuses, encore prononcées dans un

moment d'exaspération, mais qui dénotent assez sa pensée. Voici, du reste, la plus significative : « *Duo tantum opto, unum ut moriens, populum francorum liberum relinquam, alterum cuique evenciat, sicut de republicâ quisque merebitur.* — Je souhaite seulement deux choses ; c'est qu'en mourant je laisse libre le peuple français ; l'autre, que chacun soit traité selon la manière dont il aura servi la république. » Il est certain que par la république, il faut entendre ici l'État, quelle que soit d'ailleurs la forme du gouvernement qui la régit. Par cette phrase, Mézeray protestait contre certaines charges qui pesaient sur le peuple, et l'empêchaient de jouir de sa liberté entière, et contre certains privilèges, dont jouissaient, par le simple droit de naissance, quelques individus qui n'avaient pas rendu le moindre service à l'État. C'est non pas un républicanisme, mais un libéralisme déjà fort avancé pour un temps où le roi pouvait dire : « *L'État c'est moi.* » Mézeray semble protester contre cette identification quand il dit que pour mériter quelque chose de la patrie, il faut avoir rendu des services non pas au roi, mais à la *chose publique : republicâ.*

Du reste, si les idées de Mézeray furent libérales, et s'il montra peu de zèle pour la religion à une certaine époque de sa vie, nous pouvons être sûrs qu'il ne s'écarta point formellement du sentier de la vraie foi : ce qui nous en est un garant, c'est l'amitié constante que lui porta toujours son frère, le Père Eudes, dont l'horreur pour tout ce qui sentait l'hérésie pouvait quelquefois paraître poussée jusqu'à l'excès. Un trait nous en fournira la preuve.

Un jour que ce saint homme se trouvait dans le carrosse de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, avec un prêtre d'une autre communauté, le malin prélat dit au Père Eudes : « Savez-vous avec qui vous êtes ? » — « Avec votre Grandeur, Monseigneur » — « Mais savez-vous qui est cet homme là ? » — Un respectable ecclésiastique, un ministre des autels. » — « C'est un franc janséniste. » — « Cocher, cocher, arrêtez. » s'écria le Père. « Que faites-vous ? » repartit l'évêque. « Pardon, Monseigneur, permettez-moi de descendre. » Et déjà il paraissait près de s'élancer par la portière, lorsque le prélat le retint et gourmanda sévèrement l'hypocrite janséniste, en lui proposant pour modèle le zèle et la foi du missionnaire.

On pense bien qu'un tel homme n'eût pas conservé dans son amitié un frère impie et libertin. Si même, comme on l'a dit longtemps, Mézeray est l'auteur de la Satyre intitulée : *Histoire de la mère et du fils*, ce devait être l'un des controversistes catholiques les plus virulents de son temps, et on pourrait comparer certains passages de son livre aux plus fortes péroraisons de son frère le père Jean Eudes. Il est vrai que cet ouvrage n'est probablement pas sorti de sa main ; mais puisqu'on a pu longtemps le lui attribuer sans invraisemblance, c'est qu'on croyait que ses sentiments ne différaient pas trop de ceux qui y étaient exprimés.

Nous avons dit que le Père Eudes lui-même, eût à subir une disgrâce prolongée, voici quelles furent les circonstances qui la produisirent.

Après la fructueuse mission de Versailles dont nous avons parlé, ce Père en avait donné une autre à Vernon ; il y avait là un monastère, dont l'abbesse était alors Françoise Renée de Lorraine : celle-ci engagea le saint homme à rester trois mois dans l'abbaye pour la réformer et la diriger à son gré ; le Père Jean y consentit volontiers. Or, il venait d'instituer la fête du Très-pur cœur de Marie, le 20 octobre 1671, et la faisait célébrer par sa Congrégation avec la permission des évêques des lieux où habitaient ses religieux. Il faut remarquer qu'il était même en avant sur Marguerite Marie Alacoque et les visitandines, qui ne commencèrent à célébrer cette fête qu'en 1686 : seulement elles y ajoutèrent plusieurs matières et en augmentèrent la solennité. Du reste, la première origine de la dévotion au Sacré-Cœur, remonte jusqu'à sainte Gertrude et sainte Mechtilde, à la fin du XIIIe siècle.

L'année suivante, 1673, le Père Eudes fut appelé à Saint-Germain, pour y prêcher la semaine sainte et la semaine de Pâques. Le roi, la reine, le dauphin et toute la cour le félicitèrent tellement qu'il crut le moment venu de faire approuver à Rome, non plus seulement la Congrégation des missionnaires de Normandie, qui l'était depuis 1648, mais l'institut même des Eudistes.

L'un de ses disciples, M. de Bonnefond, partit pour la ville éternelle, muni de lettres de recommandation du roi, des prélats les plus distingués et de la duchesse de Guise, sollicitée en faveur du Père par l'abbesse de Vernon, Renée de Lorraine.

L'affaire était en très bonne voie quand les ennemis du Père déterrèrent dans la bibliothèque du Vatican une pièce très compromettante pour lui. Quatorze ans auparavant, il avait fait solliciter l'approbation de son institut par un prêtre flamand, nommé Boniface, qui, pour mieux réussir dans son dessein, avait mis dans sa supplique que la Congrégation demandait à faire un vœu *dont personne ne pourrait la dispenser,* celui d'être soumise en tout au Souverain Pontife, et de défendre toujours son autorité *même dans les choses qui pourraient souffrir du doute.*

Les malveillants s'empressèrent d'envoyer en 1673 cette supplique au roi : Le mandataire qui l'avait écrite était désavouable, il est vrai : il n'avait aucune commission authentique du Père Eudes ; mais on était au milieu du mouvement qui devait produire la déclaration de 1682, et on s'imagine parfaitement l'impression que dut faire sur Louis XIV un pareil document. Le Père fut chassé de la cour et relégué en Normandie, malgré un mémoire qu'il rédigea pour sa défense et qui fut présenté au roi par la reine mère elle-même. L'exil dura jusqu'en 1679 ; mais ce ne fut pas un temps d'oisiveté pour le missionnaire, qui parcourut en 1674, 1675 et 1676 les diocèses de Bayeux, d'Évreux, de Lisieux et de Coutances, et donna même des missions dans celui de Rennes.

Enfin, le 16 juin 1679, le Père Eudes, qui n'avait jamais perdu courage, fut présenté de nouveau au roi à Saint-Germain par l'archevêque de Paris et avec l'appui du Père de la Chaise, confesseur du prince, Louis XIV parut heureux de ce retour et de la harangue que lui fit le vieux prêtre. Il répondit avec la plus grande bienveillance : « M. de Paris dit le Père Eudes lui-même, et tous les seigneurs qui étaient présents furent bien étonnés de voir un si grand roi parler avec tant de douceur et de bonté au dernier de tous les hommes. »

Ce fut en cette année 1679 le mercredi 13 septembre, que mourut Charles d'Houay, le plus jeune des trois frères dont nous esquissons la vie. Sa maison se trouvait sur la paroisse de Saint-Martin, non loin de cette auberge des Trois Sauciers où s'était déclarée la peste qui lui avait donné occasion d'exercer son zèle. Il était âgé de soixante-neuf ans, et il avait passé toute sa vie dans le strict accomplissement de ses devoirs religieux.

Le Père Eudes, de son côté, sentit sa fin approcher : il rassem-

bla en octobre 1679 au Séminaire de Caen tous ceux de ses enfants qui se trouvaient libres, et choisit pour son vicaire M. de Bonnefond. Mais plusieurs embarras survinrent dans la Congrégation : un vicaire ne suffit plus, et le 26 juin 1680, les religieux furent de nouveau rassemblés pour élire un successeur au Père Eudes, qui le désirait depuis longtemps.

Le lendemain, 27, on procéda en effet à l'élection, mais à la condition que le fondateur resterait l'âme et le conseil de la communauté, que le nouveau supérieur ne pourrait rien faire d'important sans le consulter, et que, s'il venait à mourir avant le fondateur, l'autorité reviendrait entièrement à celui-ci, sans qu'il fût besoin d'une nouvelle élection. Ce fut M. Houet de Camilly, archidiacre du Cotentin et grand-vicaire de Coutances qui réunit le plus grand nombre de suffrages, et aussitôt le Père Eudes quitta sa place et alla se proterner tête nue devant son disciple pour lui demander sa bénédiction.

Retiré désormais de toute espèce d'affaires, le Père s'occupa d'achever les hymnes qu'il avait commencé de composer pour la fête du Saint-Cœur de Marie. Son travail était à peu près terminé lorsque, le 20 juillet 1680, il fut attaqué d'une fièvre violente, contre laquelle il lutta pendant trois semaines. Cette fièvre se calma pendant quelque temps, mais le saint homme savait qu'il était mortellement atteint, et il remit à ceux qui l'entouraient un mémoire contenant tout ce qu'il voulait qu'on lui fit faire pour le préparer à la mort.

Il désirait, entre autres, recevoir le viatique en pleine connaissance. On le lui porta. Aussitôt l'homme de Dieu se leva de son lit, se jeta à genoux appuyé sur deux de ses enfants; puis rassemblant toutes ses forces, il fit une amende honorable, communia avec la plus grande ferveur et continua son discours d'une manière si touchante que tous les assistants fondaient en larmes. Enfin il regagna son lit vécut encore quelques jours, dans les tourments de l'agonie, et mourut le 19 août 1680, à trois heures de l'après-midi. Il avait soixante-dix-huit ans, neuf mois et cinq jours. Après que le corps eût été exposé pendant quelque temps dans la chapelle du Séminaire, où le peuple venait lui baiser les pieds, on l'ensevelit au lieu destiné à devenir le chœur de cette chapelle, et l'on éleva plus tard sur sa tombe un monument en marbre blanc.

La chapelle du Séminaire de Caen fut démolie en 1809. Ce fut alors que les filles du Père Eudes, les religieuses de Notre-Dame du Refuge, à défaut de son cœur, qu'elles n'avaient pu obtenir au moment de sa mort, eurent pour leur part le chef et un des ossements de leur fondateur. Le reste fut inhumé avec honneur dans l'église de Notre-Dame. La manière dont les Eudistes ont continué l'œuvre de leur père est connue de tout le monde.

Des trois fils d'Isaac Eudes, il ne restait donc plus que l'historiographe Mézeray ; mais il ne devait pas non plus survivre longtemps à ses deux frères. Sa goutte devenait chronique : ses boutades devenaient des maussaderies, et sa franchise n'était plus que de la brutalité. On se rappelle cet exemple du dictionnaire : « Tout comptable est pendable, » qu'on le força d'effacer : il avait mis en marge : « Effacé, quoique véritable. » On rapporte que dans les élections des nouveaux académiciens, il mettait toujours une boule noire, pour laisser, disait-il, à la postérité un monument de la liberté des élections. » Le raisonnement nous paraît manquer un peu de justesse.

Cependant la foi, endormie plutôt que morte chez le fils du bon Isaac Eudes et de la pieuse Marthe Corbin, allait bientôt avoir raison de ce caractère difficile et quinteux. Le 6 septembre 1681, un an après la mort du Père Eudes, et deux ans avant son propre décès, Mézeray portait chez Me Gilles Roussel, conseiller-notaire du roi au Parlement de Paris, un testament longuement médité et signé de l'avant-veille. Lefaucheux restait toujours légataire universel ; mais les dispositions de détail étaient toutes changées. L'inhumation devait être modeste, chrétienne et sanctifiée par l'aumône : ses domestiques, les membres de sa famille y reprenaient leur rang ; mais l'écrivain se plaignait de ses débiteurs inexacts ; en leur remettant leur dette ; il défendait aux procureurs et aux sergents, de *mettre* chez lui après sa mort *le nez en aucune manière*, mais il léguait mille livres à son neveu Corbin, qui était procureur, et il fixait les honoraires de l'avocat Moisson, dont il recommandait l'expérience à son neveu, le médecin Jean Eudes. Il recommandait à sa fidèle Jeanne Guichenot, lorsqu'elle mourrait, dans ce logis de Chaillot où avait habité le maître, dans son lit à rideaux bleus et entourée de ses meubles qu'elle avait époussetés pen-

dant trente-six ans, de ne pas oublier ses deux neveux, fils de son frère, les plus proches parents qu'il avait. Enfin il léguait cent vingt livres pour le monument de son frère, le Père Eudes. « *quoiqu'en effet sa vertu et sa réputation lui en eussent dressé un plus beau que n'en sauraient dresser les mains de tous les hommes.* » Il finissait en recommandant son âme à Dieu et en réclamant *particulièrement l'intercession de son patron saint François.* » M. Gustave le Vavasseur, à qui nous empruntons tout ce que nous avons dit des frères Eudes ajoute que « la lecture attentive de ce testament en apprend plus sur le compte de l'historiographe que toutes les biographies du monde et tous les pamphlets inédits. » Jamais parole ne nous a paru plus juste.

Dans les premiers jours de juillet, 1683, Mézeray fut saisi de la maladie qui devait l'emporter. Il demanda les Sacrements et les reçut avec la foi la plus vive. Il déclara qu'un grand changement s'était opéré en lui, confessa les torts de sa vie et fit un acte de foi général à la doctrine de l'Eglise, en particulier à l'efficacité des Sacrements et à la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. Il ajouta en terminant : « Si, par mes discours, ou mes exemples, j'ai scandalisé quelques-uns d'entre vous, oubliez ce que j'ai pu dire ou faire, et souvenez-vous que Mézeray mourant est plus croyable que Mézeray en vie. »

Le dernier survivant des trois illustres frères mourut le 10 juillet 1683, à l'âge de soixante-treize ans. Il était de taille médiocre, dit Larroque plutôt petit que grand. La vivacité seule de son esprit le décelait aux yeux des autres hommes. L'historien du père Eudes nous fait à peu près le même portrait de son héros, qui avait seulement plus de modestie que son frère.

Le corps de Mézeray fut enseveli dans le cimetière commun, ainsi qu'il l'avait demandé dans son testament ; mais Le Faucheur, son héritier, fit porter son cœur aux Carmes des Billettes, au Marais, où cette épitaphe fut gravée sur une table de marbre blanc.

D. O. M.

« Ici devant repose le cœur de François Eudes de Mézeray, historiographe de France et secrétaire perpétuel de l'Académie française. »

« Ce cœur, après sa foi vive en Jésus-Christ n'eut rien de plus

cher que l'amour de sa patrie. Il fut constamment ami des bons, irréconciliable ennemi des méchants : ses écrits rendront témoignage à la postérité de l'excellence et de la liberté de son esprit, amateur de la vérité, incapable de flatterie, et qui sans aucune affectation de plaire, s'était uniquement proposé de servir à l'utilité publique. »

« Il cessa de respirer le dixième juillet 1683. »

On doit rendre à ceux qui avaient composé cette épitaphe le témoignage qu'ils avaient parfaitement saisi le caractère de Mézeray.

Les ouvrages qui sont certainement de cet habile écrivain sont au nombre de cinq :

L'Histoire de France, en trois volumes in-folio, dont nous avons déjà parlé ;

L'Histoire des Turcs, de 1612 à 1646 ;

Les variétés de la Cour, qui parurent en 1640, ouvrage traduit d'un traité latin de Jean Sarisbéry.

L'Abrégé chronologique, dont nous avons examiné l'importance ; il est en trois volumes in-quarto.

Enfin *l'Histoire de France avant Clovis. L'origine des français et leur établissement dans les Gaules*, ouvrage qui fit grand honneur à son érudition.

On cite encore de lui une *Histoire de la Maltôte,* inédite, dont l'original est perdu, et dont il ne reste plus que quelques copies.

Un *Dictionnaire de France*, publié à Amsterdam sous le titre de *Mémoires historiques*, etc., lui a aussi été attribué.

Nous avons dit notre avis sur *l'Histoire de la mère et du fils*, *l'Histoire de Henry-le-Grand,* de Péréfixe et les pamphlets de Sandricourt, qui lui ont été attribués, quoique à tort selon nous.

Terminons en mentionnant un double monument élevé à la gloire de ces trois glorieux frères ; un à Ry, où trois médaillons ont été placés le 11 septembre 1853 sur la maison que l'on croit avoir été celle d'Isaac Eudes ; et l'autre à Argentan trois ans plus tard ; celui-ci consiste dans un buste de Mézeray portant sur les flancs de son piédestal des médaillons représentant ses deux frères. Placé d'abord au milieu de la place des Halles,

ce monument a été transporté depuis dans un charmant petit bosquet placé tout auprès, où il produit un bien meilleur effet.

Mézeray n'ayant pas laissé de postérité, et son frère, le Père Eudes étant religieux, la famille se constitua seulement par les descendants de Charles d'Houay, qui avait épousé la pieuse Boirel, sœur du célèbre Antoine Boirel, dont nous parlerons plus tard. De ce mariage sortit Louis Eudes de Mézeray baptisé à Saint-Germain d'Argentan le 14 avril 1648, et plus tard conseiller du roi, enquêteur aux sièges d'Argentan et d'Exmes et premier échevin de la ville. Il eut un jeune frère nommé Jean, dont la fille entra dans la famille des Droullin de Tanques, plus tard propriétaire du château d'Urou.

Outre cette famille de Droullin, un tableau généalogique très détaillé dressé par M. Le Vavasseur nous montre comme alliées à la famille Mézeray celles de Ticheville d'Aubigny, des Champeaux, de Maillevoüe, d'Achon, de Montzey, de la Motte, du Feugeray, de Mannoury de Croisilles, des Moutis de Boistertre, Grancher, de Foulques, Godéchal et enfin Lautour, dont un membre a encore porté dans notre siècle le nom de Lautour-Mézeray. M. Fernand de Mallevoüe possède un intéressant portrait de son aïeule Sapience Boirel, qui mourut jeune ; ce qui contraignit son mari, Charles d'Houay à contracter un second mariage.

M. Henri du Motey, l'un des chercheurs les plus émérites de notre département, a essayé de retrouver encore quelques membres de cette intéressante famille ; il en avait échappé quelqu'un aux investigations de MM. Le Vavasseur et des Diguères, et il a pu constater l'existence d'un Jehan Eudes, curé de Ri en 1527, et dont la famille habitait la paroisse. Il devient évident que cette famille Eudes était enracinée depuis longtemps sur son sol natal.

Après les trois grands personnages qui ont ennobli cette race, un instant puissante même, M. du Motey nous cite Antoine de Mézeray, né en 1675, prêtre et chanoine du Merlerault, mais résidant à Argentan. En 1700, François-Aimé Eudes ajoutait pour la première fois à son nom de Mézeray le titre d'écuyer. Le 24 février de cette même année 1700, Louis Eudes de Mézeray, le propre fils de Charles d'Houay, assistait à Gisnay au mariage de Philippe de Billard avec Louise d'Andémont. Ce

Philippe de Billard était veuf de Françoise de Mézeray, fille de Louis, qui servait alors de témoin à son second mariage. Les Billard étaient originaires d'Argentan, avaient possédé pendant un temps la seigneurerie de Raveton, et étaient alliés à la famille des Commeaux : une autre branche de la même famille possédait Montmarcey et avait habité Nonant et Planches : un des membres de cette branche fut curé de Saint-Wandrille.

La famille de Mézeray s'éteignit dans la personne de François-Aimé Eudes, que nous avons vu, en 1700, prendre le titre d'écuyer. Il était garde du corps et commensal du roi lorsqu'il mourut sans enfant. Son frère comme nous l'avons vu, avait embrassé l'état ecclésiastique. Il ne resta plus pour conserver le sang des Mézeray que les descendants des filles de Charles d'Houay ; le nom des Eudes était perdu pour jamais.

Le Collège de Céaucé

L'une des plus antiques paroisses du Passais, déjà fort peuplée au temps de saint Julien, et depuis augmentée de beaucoup par le séjour de saint Ernier-Ceaucé, alors du diocèse du Mans et maintenant de celui de Séez, possédait un collège assez considérable, et ce collège avait été, si l'on en croit M. l'abbé Guibé auteur d'un travail sur la matière, si florissant au moyen âge, qu'un diacre avait été envoyé de Chartres pour en étudier la constitution ; quelques autres érudits ont mis ce fait en doute.

Ce qui est certain, c'est que le 10 avril 1661, Jean Potier, docteur de Sorbonne, chanoine et théologal de l'évêché de Saint-Malo, fonda à Céaucé un collège composé de trois régents et de deux chapelains ; il dota l'établissement de six métairies et de trois cent soixante-dix livres dix sous de rente, en y ajoutant le don de sa propre bibliothèque. Le nouvel établissement fut confirmé par l'évêque du Mans, le 27 avril 1661, et la Cour des Comptes enregistra la confirmation royale le 2 juin 1662, et le 16 février 1663.

Le 22 avril 1663, peu de temps par conséquent après la confirmation, Jean Potier, représenté par François le Génissel de Céaucé, faisait marché avec Dujarrier pour la construction des bâtiments du collège, et peu de temps après, l'établissement comptait déjà un grand nombre d'élèves.

Ce collège dut fonctionner dès l'an 1664, et le premier principal dut être Me Louis Gaultier, qui a signé avec ce titre le registre paroissial de Céaucé, dans un acte de mariage le 10 février 1670. Il signa de même l'acte de prise de possession de la cure de Céaucé, par Me Jean Olivier, licencié ès-lois, le 16 avril 1674, avec deux de ses régents, Jean Coupel et Pierre Canu. Louis Gaultier dut diriger ce collège pendant douze ans, de 1664 à 1676.

Ce fut en cette dernière année qu'Ambroise Paccory prit possession du supériorat, comme il nous l'apprend lui-même dans sa correspondance. Il était né à Céaucé même, en 1649 d'après M. Duval, d'une famille pauvre, et il reçut l'un des premiers à Céaucé le bienfait de l'éducation gratuite. L'abbé Goujet assure que parmi les quatre ou cinq cents élèves qui fréquentaient alors le collège de Céaucé, il se distingua entre tous par sa modestie et ses aptitudes littéraires. Il fit là ses humanités et sa rhétorique, et fut ensuite envoyé à Angers sans doute au collège de Bueil, fondé, comme nous l'avons vu, pour des élèves manseaux et sagiens. Il était âgé de vingt-trois ans, ou, selon d'autres, de vingt-six ou vingt-sept, lorsqu'il fut nommé principal du collège de Céaucé, chargé, en même temps, d'y enseigner les humanités et la rhétorique. L'abbé Goujet le loue de la manière dont il s'acquitta de cette double mission, formant ses écoliers à l'amour de la religion et de l'étude, leur faisant souvent des instructions pieuses, et trouvant encore du temps pour donner des leçons particulières à des jeunes gens qu'il retirait chez lui. Malheureusement, élevé à Angers sous les yeux de l'évêque Henri Arnaud, il en avait rapporté une forte teinture de jansénisme, et il en donna une preuve aussitôt qu'il fut rentré dans ses foyers. Sollicité par ses supérieurs, il consentit encore à entrer dans la cléricature ; mais il ne voulut jamais monter jusqu'au sacerdoce. Nous verrons ce qu'il résultera pour lui de cette propension à l'hérésie.

Le collège de Céaucé n'était point précisément un établissement en plein exercice. Son enseignement n'allait que jusqu'à la rhétorique. C'était, du reste, assez l'usage dans ce temps-là. On n'y considérait point et avec raison, l'art de raisonner ou la dialectique comme devant être mêlé et confondu avec l'art de bien écrire et celui de bien dire. L'art du raisonnement faisait

partie des études philosophiques qui se faisaient à part. Seule l'invention brutale et stupide du baccalauréat moderne, a forcé de réunir ensemble des enseignements si disparates. Nous voyons aujourd'hui par l'affaiblissement désolant des études et par la nullité des sujets qui sortent des écoles, ce que valent ces amalgames aujourd'hui compliqués jusqu'à présenter la confusion la plus absolue aux pauvres étudiants qui s'abrutissent, se tuent inutilement à débrouiller ce chaos inextricable, où tous les éléments des sciences se trouvent pêle-mêle et confondus sans aucune espèce de bon sens.

Quant à notre collège de Céaucé, il paraît qu'il était assez bien organisé, puisqu'il fut florissant dès son principe, jusqu'à ce qu'on eût mis à sa tête l'hérétique Paccory. Mais c'est le propre de l'hérésie de tuer de son froid et funeste venin tout ce qui se trouve sur son passage. Nous allons en voir ici une nouvelle preuve.

Le Passais était alors infecté par l'hérésie janséniste la plus désagréable, la plus froide, la plus tracassière et la plus hypocrite qui ait jamais existé. L'archidiacre de ce district, Nicolas L'Herminier, en était un partisan violent et acharné, ce qui ne pouvait qu'enhardir Paccory dans ses idées. Les prétendues instructions religieuses se faisaient à huis-clos, et roulaient ordinairement sur les querelles dogmatiques du temps.

Le principal croyait pouvoir ainsi se faire facilement des partisans ; mais, *l'iniquité se ment toujours à elle-même.* La morale janséniste n'est pas de nature à séduire beaucoup les jeunes esprits : l'hérétique Principal se fit bientôt détester cordialement par son rigorisme. Or, « le 7 décembre 1684, dit M. Duval, veille de la Conception de la sainte Vierge, fête connue autrefois sous le nom de fête aux Normands, un élève du collège de Céaucé introduisit du vert-de-gris dans la soupe de son supérieur. Les secours qui furent prodigués à ce dernier réussirent à lui sauver la vie ; mais à la suite de cet empoisonnement, sa santé resta profondément altérée. Il paraît avoir eu l'intention d'étouffer l'affaire, mais les faits étant parvenus à l'oreille de l'autorité judiciaire, l'écolier coupable fut arrêté et mis en prison. » M. Duval ajoute que c'était un écolier timide, qui avait d'abord avoué une faute qu'il avait commise, et qui se retourna ensuite vers l'esprit de révolte, et entra dans le complot d'empoisonnement que l'on formait contre Paccory.

Du reste il est facile de voir que ce principal s'était attiré l'antipathie de tout le monde; le collège entre ses mains diminua des deux tiers, et il n'était plus que l'ombre de lui-même lorsque l'empoisonnement vint lui faire perdre le reste de son importance. Le procès intenté en cette circonstance devait faire du bruit : il en fit encore plus qu'on ne le croyait d'abord. Anjubaud, Principal du collège de Mayenne, diacre et janséniste comme Paccory, dont il était l'ami intime, écrivait au chancelier Letellier, qui chargea l'official du Mans, de pousser l'affaire. Paccory, lui-même dut faire un mémoire pour éclairer les faits.

Le 10 janvier 1685, il y eût un arrêt du Conseil qui remettait l'affaire entre les mains du lieutenant criminel du Mans. Paccory demanda ensuite, au rapport de l'abbé Goujet, une assemblée ecclésiastique pour justifier sa conduite. Il écrivit lui-même une lettre le 11 juillet sur la même matière. On ne lui reprocha rien dans ses mœurs ni dans le soin qu'il prenait de son collège ; mais ses erreurs étaient trop évidentes pour qu'il fût possible d'admettre son orthodoxie. Discrédité dans toute la contrée, voué au mépris et objet de la défiance de tout le monde, il dut bientôt quitter Céaucé.

Mais auparavant, une complication s'était glissée dans l'affaire de l'empoisonnement ; des soupçons, probablement excités en-dessous par les hypocrites jansénistes, s'étaient portés sur le curé François Olivier, qui crut devoir même aller au Mans et s'y constituer prisonnier. Le procès commença sur ses nouvelles données et n'aboutit à aucun résulat : c'eût été difficile. Le curé Olivier avait combattu, comme c'était son strict devoir, l'hérétique Paccory : toute la secte à cause de son zèle, avait conçu contre lui une haine irréconciliable. C'était tout son crime, et ni les contemporains, ni les historiens qui ont étudié la question n'ont jamais cru à la coopération de François Olivier dans cette affaire d'écoliers en révolte. Un seul homme nous paraît avoir ajouté foi : c'est M. Salles, maintenant professeur de Lycée qui a publié sur la matière en 1885, un article quelque peu méchant, mais qui ne paraît pas mériter une bien grande confiance.

Le collège se trouvant ainsi complètement privé de direction, retomba sous la surveillance du vicaire général du Mans, M. de Boismotté, et malheureusement continua de décliner. Paccory

s'était retiré en Anjou ; il savait qu'il trouverait là un appui dans l'évêque Henri Arnault. Un ami de ce dernier, de Coislin, évêque d'Orléans, le reçut dans son diocèse et lui donna la conduite du Petit-Séminaire de Meung-sur-Loire. Paccory paraît avoir gardé cet emploi jusqu'en 1706, époque de la mort de M. de Coislin. Il avait établi dans le diocèse un grand nombre d'écoles qui tombèrent après lui, soit par la négligence des évêques, soit parce qu'il les avait lui-même mal organisées.

Après la mort de son protecteur, Paccory se retira à Paris, et y vécut dans une grande retraite, occupé à propager par les nombreux écrits qu'il publiait, l'esprit d'hérésie et de révolte contre l'Église. Ce triste personnage mourut à quatre-vingt-un ans, en 1730 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, refuge du troupeau janséniste. Il fut regardé comme un des saints de la secte, qui, du reste, en a beaucoup de ce calibre.

Les ouvrages de Paccory sont nombreux, mais bien oubliés aujourd'hui : un critique a dit qu'il ne s'était jamais proposé autre chose « que de prêcher la révolte contre l'Église et de propager les fausses doctrines. » C'est bien là le vrai janséniste.

Après lui, le collège de Céaucé ne reprit point son ancien éclat, il végéta à côté de celui de Domfront qui au XVIIIe siècle, prit une grande importance. Cependant il subsista jusqu'à la Révolution. Nous en avons la preuve dans un bail à ferme consenti le 7 mai 1788, par Noël Grosse, alors principal de Céaucé.

Le Point d'Alençon

A côté des discussions théologiques et des haines qu'elles engendrent trop souvent, les intérêts temporels et pécuniaires d'un peuple, qui assurent son bien-être et ont tant d'influence sur son état moral, ne doivent pas être complètement oubliés. Pendant que Céaucé se débattait ainsi autour de son collège en décadence, Alençon s'ingéniait de toutes manières, non-seulement pour conserver, mais encore pour augmenter la principale de ses industries, *le point d'Alençon.*

Cette industrie consiste dans la fabrication de dentelles de prix, dont nos ancêtres paraissent avoir dérobé le secret aux Italiens. Mais les élèves dépassèrent les maîtres, et longtemps,

le point d'Alençon domina au milieu de ses rivaux humiliés. Nous ne parlons point des noms de *vélin*, de *point de coupé* que prenait quelquefois le point d'Alençon. Ces noms ne sont pas entièrement synonymes, et ils indiquent certains points de vue différents sous lesquels on peut considérer ce magnifique produit de l'industrie alençonnaise ; mais souvent ceux qui ont traité du point d'Alençon, ont pris ces noms indifféremment l'un pour l'autre.

Mme Gérasime Despierres, auteur d'un volume considérable sur cette matière, avoue qu'on ne sait pas bien comment la fabrication de la dentelle s'est introduite à Alençon ; mais on la trouve mentionnée pour la première fois dans un contrat du 12 mai 1656. Le nom de *point de coupé* ne se trouve plus dans aucun acte postérieur au 1er août 1662 ; celui de *velin* apparaît à son tour le 9 mars 1661. Ce nom venait au point d'Alençon du parchemin ou velin sur lequel il se confectionnait.

Une lettre adressée à Colbert le 7 septembre 1665 par Favier Duboulay intendant d'Alençon depuis 1644, nous apprend que le velin, dont l'invention est attribuée par quelques uns à la Flandre, par d'autres à l'Italie, était fabriqué depuis longtemps à Alençon ; et qu'une femme du nom de Laperrière, y avait acquis une telle habileté qu'elle vendait ses collets de mille cinq cents à deux mille livres. Favier Duboulay ajoute qu'en 1665, cette industrie occupait plus de huit mille personnes, d'Alençon et des environs, et que les petites *bergerettes* des champs y travaillaient elles-mêmes.

Il est difficile de concilier ce qui est dit dans cette lettre avec le récit d'Odolant Desnos qui attribue à Colbert l'établissement à Alençon de la fabrique du velin par le moyen d'une femme Gilbert qu'il y avait envoyée, et qui imitait le point de Venise, où elle avait fait son apprentissage, quoique née à Alençon. Mme Despierres a essayé d'identifier ces deux femmes Gilbert et Laperrière ; mais la chose paraît impossible. Or, si la lettre de Favier Duboulay est authentique c'est elle évidemment qu'il faut suivre. Du reste le récit d'Odolant Desnos suspect par lui-même, le devient encore davantage par l'assertion de son petit-fils, Joseph-Odolant Desnos qui prétend que Colbert établit une manufacture de velin dans son château de Lonray, tandis qu'il est prouvé qu'en ce temps Lonray appartenait encore aux Matignons.

Il est certain d'ailleurs que la dame Laperrière, si elle était la plus habile dentelière d'Alençon, n'était pas à beaucoup près la seule qui exerçait cette industrie. En 1659, on citait Marie Ruel, demeurant au faubourg Saint-Blaise, et ayant sous ses ordres Madeleine Le Roy, qui occupait quatorze apprenties. La maîtresse et la sous-maîtresse eurent en 1660 une querelle qui eut au moins cet avantage de jeter pour nous un rayon de lumière sur la fabrication du velin à cette époque.

Ce fut dans ces circonstances que Colbert résolut d'établir dans tout le royaume, au compte de l'État, des « manufactures de toutes sortes d'ouvrages de fil, tant à l'aiguille qu'au coussin en la manière des points qui se font à Venise, Gênes, Raguse et autres pays étrangers, et qui seraient appelées point de France. » Le 5 août 1665, ces manufactures furent concédées aux villes du Quesnoy, d'Arras, de Reims, de Sedan, de Château-Thierry, de Loudun, d'Alençon, d'Aurillac et autres villes du royaume. En même temps, une société composée des sieurs Pluymers ou Pluyviers, Talon de Beaufort et de Brie, se formait à Paris pour essayer d'y établir le monopole de la fabrication de la dentelle.

Ce furent Jean Pluyviers, l'un des premiers actionnaires, Paul et Catherine de Marck, qui furent chargés de s'emparer de l'industrie à Alençon. Ils chargèrent un habitant de la ville, Jean Leprévôt, Prévôt ou Provôt d'établir le premier atelier de fabrication.

Jean Leprévôt n'était pas l'homme de la circonstance. C'était un caractère hautain, qui avait quitté sa ville natale, et qui semblait n'y rentrer que pour la traiter en pays conquis. Aussi son arrivée fut-elle très mal accueillie, et une lettre de Favier Duboulay à Colbert du 31 août 1665, nous apprend qu'il courut même quelque danger : il fut obligé de chercher un refuge chez Duboulay lui-même. Le 7 septembre, les rumeurs et l'agitation étaient toujours les mêmes ; et le marquis de Rânes, bailli et gouverneur d'Alençon crut devoir réunir le lendemain 8 septembre, les principaux fabricants de dentelle, afin de les amener à un apaisement. Après un débat assez tumultueux, il fut cependant convenu que « lorsque le roi aurait trouvé les deux cents filles qui lui étaient nécessaires pour fabriquer le point le plus fin, s'il voulait donner la liberté de travail-

ler à tout le reste, comme on faisait auparavant, la population se soumettrait. « Cette transaction paraissait assez raisonnable ; malheureusement elle ne fût point du goût de Colbert, qui d'abord fit enlever d'Alençon Favier Duboulay » dont la charge fut donnée à Bernard de Marle.

Dès le 3 septembre, le Conseil d'État avait lancé un arrêt qui établissait à Alençon un ou plusieurs bureaux pour l'exploitation du commerce de dentelles et qui prescrivait des informations sur les troubles du 31 août. La population s'exaspéra de plus en plus. Favier Duboulay en écrivit à Colbert le 14 septembre, et les travaux recommencèrent. Mais Catherine de Marck, devenue proposée directrice de toutes les manufactures de *point de France*, envoya ou mois d'octobre à Alençon, vingt maîtresses ouvrières vénitiennes. Ce fut une nouvelle exaspération de haine : ces ouvrières furent insultées et frappées par des garçons qui obéissaient, dit-on, aux excitations des commissaires des marchands de Paris. Deux arrêts furent rendus par le Conseil d'État, les 21 et 26 octobre 1665 pour la conservation des privilèges du *Point de France*, et le lendemain, 26, il parut une ordonnance pour prévenir le retour des émeutes. Les échevins et le procureur syndic du Conseil de ville prirent eux-mêmes sous leur protection la demoiselle Catherine de Mark.

Une dame de Fillesac, Firsac ou Firzac, secondée de Mme Raffy, paraît alors avoir joué le rôle qu'Odolant Desnos attribue à Mme Gilbert. Elle fut envoyée d'Alençon pour former des ouvrières habiles, et dès le 29 octobre, elle assurait Colbert qu'il sortirait bientôt de ses ateliers des échantillons qui ne le céderaient en rien au véritable *point de Venise*. Des ouvrières distinguées se présentèrent. Anne de Cléray louait ses deux filles Renée et Françoise pour trois ans à la manufacture. Le marché conclu en cette circonstance nous apprend que ces trois ans suffisaient pour former une ouvrière complète, que le secret des travaux et des dessins devait être gardé sous peine d'amende, et que l'on prenait des jeunes filles en pension dans l'établissement.

Le 8 novembre, la transaction que nous avons vue consentie par les bourgeois, et acceptée par Colbert, quoique à contrecœur, fut résiliée, et on ordonna à toutes les ouvrières de se retirer dans les bureaux de la manufacture du gouvernement

pour y prendre des dessins et y travailler ; mais le résultat de cet édit vexatoire fut bien différent de celui qu'on attendait. La résistance s'organisa sur une grande échelle : les couvents eux-mêmes se mirent dans l'opposition ; sur huit mille ouvrières qui travaillaient au *point* à Alençon et dans les environs, Catherine Marck n'en put réunir que sept cents ; encore, écrivait-elle le 30 novembre à Colbert, qu'il n'y en avait que deux cent cinquante sur lesquelles elle pouvait absolument compter.

Les arrêts du Conseil d'État se succédaient pour empêcher les fraudes et le travail libre du *Point*. Le 12 octobre 1666, Colbert déclara que le *Point de France* était désormais s upérieur à celui de Venise ; cependant, le roi permettait l'usage des vieilles dentelles de Venise jusqu'au 20 janvier 1667. Après ce délai, Jean de Pluyviers, Paul et Catherine de Mark, obtinrent le monopole exclusif de la fabrication de la dentelle, le 5 février 1667. Dans l'arrêt qui leur concédait ce privilège, on se plaignait des fraudes qui s'exerçaient de toutes parts dans la fabrication libre ; et quinze jours auparavant, en effet, le 14 janvier, Jean Thomas, sieur du Mesnil, officier de l'évêque de Lisieux, avait été condamné à cinq cents livres d'amende au profit de Prévôt, pour de pareilles contraventions commises par sa femme.

C'était le nouvel intendant d'Alençon, Robert de Marle, créature et allié de la famille Colbert qui poussait avec ce zèle la campagne contre le travail libre. Il proposa au ministre de prendre les petites orphelines, ce qui devait concilier au gouvernement la population, et lui procurer en deux ou trois ans un grand nombre d'ouvrières. De Marle envoya en outre à Colbert plusieurs pièces pour lui et pour la duchesse de Chevraux sa fille. Nous avons encore une lettre de l'intendant, accompagnant l'envoi d'un mouchoir, le 18 avril 1667. « Je crois, disait-il, que vous serez satisfait d'un mouchoir que je prends la liberté de faire présenter à Mme la duchesse de Chevreuse, et j'espère de votre justice que vous avouerez que votre manufacture est la meilleure de toutes celles qui sont établies. »

Les précautions prises contre les fraudes étaient tellement minutieuses qu'il paraissait impossible d'en commettre aucune. Cependant on y parvenait encore par des moyens détournés. Une lettre de Bernard de Marle du 11 avril 1669 dénonce surtout les Bénédictines de Montsort, qui avaient vendu pour

quatre cent soixante-douze livres, six mouchoirs à un marchand étranger. On vint à bout de savoir d'une femme qui avait introduit ce marchand ce qui s'était passé. Le monastère était alors gouverné par les dames de Nonant, dont nous avons parlé, belles-sœurs de M. le comte de Chamilly, que le roi considérait beaucoup. L'intendant les interrogea, leur proposa une transaction qu'elles parurent accepter d'abord, mais à laquelle elles renoncèrent quand elles eurent pris l'avis des personnes qui leur avaient donné des dentelles à vendre. Enfin, sur l'ordre du ministre, les religieuses furent simplement condamnées à restituer les quatre cent soixante-douze livres qu'elles avaient reçu du marchand ambulant, que M. Duval croit avoir été tout simplement un émissaire de l'intendant Bernard de Marle.

La résistance continua. L'intendant d'Alençon s'en plaignait encore à Colbert le 25 novembre 1669 ; le nombre des opposants diminuait peut-être, mais on sentait qu'il ne fallait qu'un prétexte pour amener un réveil de l'esprit de révolte. Il en fut ainsi jusqu'en 1675, où le privilège de la manufacture royale expira et ne fut point renouvelé. En somme l'industrie alençonnaise l'avait emporté sur un ministre absolu, et sur la volonté d'un roi accoutumé à voir plier tout le monde, non seulement sous sa volonté, mais encore devant ses fantaisies.

Quant à la dame Gilbert, nommée dans Odolant-Desnos, et dont Mme Despierres n'avait pu retrouver les traces, M. Duval dans un document tout-à-fait étranger à l'histoire du *Point d'Alençon*, a pu constater qu'elle habitait Montsort, et qu'elle était une des dames préposées à la surveillance des travaux des ouvrières, dans le temps où la manufacture de Jacques Provôt était dans sa plus grande prospérité.

Mme Raffy établit en 1665, à Argentan, un bureau qui trouva aussi des contradicteurs. C'est que des fabriques particulières s'étaient déjà établies, et Thomas Prouverre affirme qu'elles auraient enrichi la ville en dix ans, si le malencontreux bureau de Marle n'était pas venu les entraver. C'était vers 1648 que cette manufacture s'était établie, lorsque la ville eut placé sur toutes ses portes des images de la sainte Vierge, et Thomas Prouverre attribuait cet établissement à la protection de la Reine du Ciel.

Le bureau du Mans ne put s'établir, et Colbert punit les habi-

tants en leur refusant une décharge d'impôts qu'ils demandaient avec instances.

Le bureau de Verneuil fut brûlé le 30 juillet 1670, par Pierre Corneille Blessebois, ce poète plus que licencieux, dont nous avons déjà fait la biographie. Ce crime était digne du caractère que nous avons remarqué en lui. Le 16 août suivant, convaincu d'avoir brûlé ce bureau en même temps que la maison qu'il habitait tout auprès en compagnie de sa mère, il fut condamné à un bannissement perpétuel, qu'il devait garder sous peine de la hart, et sa mère fut soumise à une amende de cinq cents livres ou à fournir l'équivalent sur ses comptes de tutelle.

Nous avons remarqué la condamnation pour fraude en 1667 de la femme de Jean Thomas, sieur du Mesnil, officier de l'évêque de Lisieux Léonor de Matignon. Cette femme se nommait Elisabeth Collet; elle était sœur de François Collet, curé de Vingt-Hanaps. Aussitôt qu'elle fut condamnée, elle retira une partie de ses meubles dans une maison d'emprunt; puis, ayant fait venir par l'intermédiaire de son mari le chariot du château de Lonray, qui appartenait à leur maître, l'évêque de Lisieux, elle y fit porter ses meubles et s'y cacha elle-même pendant plusieurs mois.

M. Duval, sur l'autorité de M. Félix Aubry, n'est pas loin de restituer en partie à Mme Gilbert, comme l'avait fait Odolant Desnos, l'invention du *point d'Alençon* proprement dit, que les monuments les plus authentiques semblaient enlever à cette dame : son assertion ne manque nullement de vraisemblance.

On sait qu'il y avait un ancien *point d'Alençon* fabriqué longtemps avant l'apparition des ouvrières vénitiennes. M. Félix Aubry nous dit que Mme Gilbert fut très surprise, quand elle vint pour surveiller les ateliers, de ne point trouver d'ouvrières alençonnaises qui donnassent un point semblable à celui qu'on voulait imiter. Une idée lui vint alors à l'esprit, ce fut de faire confectionner de la dentelle mixte, qui ne serait ni le point de Venise, ni l'ancien point d'Alençon. Elle y parvint facilement par une méthode qu'on n'avait pas encore employée : la division du travail, qui a distingué jusqu'à nos jours la fabrication du velin. Ce produit nouveau dû à l'idée de Mme Gilbert, fut le véritable *point d'Alençon*, et on trouva qu'il dépassait de beaucoup, en solidité et en richesse tout ce qu'on avait vu jus-

qu'alors. M. Duval ajoute que cette révolution ne dut pas se faire dans un jour et dut coûter de longs efforts ; ce qui en effet, nous paraît infiniment probable. Si l'opinion de M. Félix Aubry est véritable, Mme Gilbert aurait créé un *nouveau point d'Alençon*, ce qui expliquerait pourquoi l'invention lui est attribuée par les uns et refusée par les autres.

Dès lors l'*ancien point d'Alençon* commença de se déprécier peu à peu. Il ne cessa pourtant pas entièrement de se vendre ; mais le prix en diminua de beaucoup, et plusieurs anciens fabricateurs subirent des pertes qui les mirent à deux doigts de leur ruine. De ce nombre fut Thomas Ruel, dont nous avons déjà parlé plus haut. La saisie de ses marchandises eut lieu en 1673 ; elles furent vendues sur l'estimation de Mme de la Perrière, déjà fort âgée et retenue au lit par la maladie, mais qui tînt cependant à rendre ce dernier service à son ancien confrère.

Le commerce du *Point d'Alençon*, aussi bien que celui du Point de France eurent à subir le contre-coup des événements qui assombrirent les dernières années du règne de Louis XIV, tels que les guerres contre l'Angleterre et la Hollande et la coalition européenne qui fermèrent presque tous les débouchés, le traité de Nimègue et surtout la révocation de l'édit de Nantes. En 1675, il y avait encore comme fabricants Gence et René Provôt, frère de Jacques, déjà nommé avec lequel il s'associa en 1677. La première de ces maisons fut quelques années florissante : la maison Provôt fut dissoute après trois ans d'exercice.

Ce fut entre les années 1650 et 1654 que l'on commença de faire travailler au velin les pauvres recueillis dans les hôpitaux généraux. Cette œuvre était charitable et lucrative ; mais il se trouve partout des intrigants pour gâter les meilleures institutions. Une grande dame, Renée Hameau, femme de Louis Berryer, conseiller d'Etat, premier commis de Colbert et possesseur de plusieurs autres hautes charges, résolut de s'emparer de cette œuvre et de la tourner à son profit. Elle engagea une de ses nièces, Louise Aubry, femme de Guillaume-le-Débotté, sieur des Jugeries, à prendre la direction d'un bureau de fabrique de *Point de France*, qu'elle voulait établir à Alençon au compte de l'Hôpital général de Paris et sous le couvert d'une autre personne. Mme Berryer fit des promesses magnifiques à Mme des Jugeries si elle acceptait. Celle-ci se laissa entraîner.

Un bureau fut établi à Alençon comme centre de fabrication, et d'autres moins considérables à Argentan, à Falaise, à Condé-sur-Noireau et enfin au château de la Ferrière-aux-Etangs.

Les fonds étaient fournis par la caisse du procureur-général des gabelles à Alençon, sur billets souscrits par Mme des Jugeries et convertis en lettres de change payables par le sieur François, bourgeois de Paris, commanditaire de l'entreprise. Les profits se partageaient ensuite.

Par malheur, le sieur François, qui recevait sans cesse des traites à payer et qui n'entendait jamais parler des profits que l'on tirait de la fabrication, perdit patience et laissa protester les traites. Il en résulta un découvert qui fut connu de M. des Jugeries ; et aussitôt celui-ci, qui paraît s'être trouvé mal à l'aise au milieu de ces complications, défendit au receveur des gabelles d'avancer de l'argent désormais pour cette entreprise.

Des querelles s'élevèrent entre Mme Berryer et Mme des Jugeries ; on alla jusqu'à Paris sans pouvoir s'entendre. Enfin il se trouva qu'il était dû à Mme des Jugeries six mille livres, dont le sieur François lui fit un billet. Les choses se compliquèrent. Mme Berryer voulut vendre le matériel Mme des Jugeries réclama : un procès scandaleux s'ensuivit, qui durait encore en 1685. Ce fut l'année même où la révocation de l'Edit de Nantes produisit une grande perturbation dans la fabrication du velin.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce grand acte, qu'on approuve ou que l'on blâme Louis XIV d'avoir détruit l'œuvre de son aïeul, on doit reconnaître, pour suivre les lois de la vérité, que la révocation de l'Edit de Nantes fut désastreuse pour l'industrie française. Il y avait encore des protestants en tous lieux : un certain nombre étaient riches et beaucoup plus encore étaient des industriels. Ces deux dernières catégories, les plus utiles à l'Etat, furent celles qui émigrèrent le plus facilement : et l'argent, les bras et les talents firent à la fois défaut dans toutes les branches de travail.

Laissons dormir les faits particuliers et les chiffres des émigrés. Les protestants ont exagéré et la vigueur des poursuites qu'on exerçait contre eux, et le nombre de leur corréligionnaires qui prirent la route de l'exil : les catholiques ont trop cherché à atténuer l'un et l'autre. Il est certain que pour le

Point d'Alençon, cet acte, que Louis XIV regretta lui-même, fut très funeste et presque mortel. Alençon regorgeait de protestants. Le prêt à intérêt qu'ils admettaient contrairement aux catholiques, faisait circuler leurs capitaux et les multipliait par-là même. Toute cette prospérité disparut avec l'édit de Nantes ; et quelques familles s'en étaient allées en Angleterre dès 1669 : deux sœurs, nommées Marie et Marguerite Coupard, étaient de ce nombre : leur histoire est assez intéressante.

Filles d'un vieux chirurgien, nommé Antoine Coupard, Marie et Marguerite avaient abjuré en 1667, la religion protestante, qui était celle de leur père, et s'étaient retirées aux Filles-Notre-Dame, mais au bout de deux ans, elles s'ennuyèrent de la vie de retraite, redevinrent protestantes et se refugièrent en Angleterre. Elles espéraient vivre là en s'occupant du *Point* ; mais les refugiées étaient si nombreux que tous leurs ouvrages leurs restaient sur les bras. L'espérance même de revenir en France leur fut bientôt enlevée. Leur père, Antoine Coupard, mourut dans la tristesse et dans l'isolement après avoir abjuré le protestantisme : ses biens furent confisqués au profit de la duchesse de Guise. Quant à ses filles, elles furent condamnées comme relapses à n'avoir aucune relation avec la France, et elles se marièrent toutes deux en Angleterre.

La maison Gence, dont nous avons vu la formation entreprit de nouveaux desseins en 1680 : elle avait alors pour associés Charles Guillon et Louis Marescot. Ces trois associés demandèrent en cette année 1680 au bailli d'Alençon des sûretés pour qu'on ne leur dérobât pas leurs patrons.

Ces sortes de querelles entre fabricants devinrent fréquentes, lorsque la liberté du travail fut rétablie. Une femme même fut surprise volant du Point dans les églises. Elle fut condamnée à une amende envers le roi, et de plus à faire réparation honorable devant le portail de l'église d'Alençon, tête et pieds nus, la corde au col, tenant en ses mains une torche du poids de deux livres ; et là, de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ensuite à être battue nue avec des verges, pendant trois jours de marché consécutifs, dans les rues et lieux ordinaires d'Alençon, jusqu'à effusion, puis marquée aux deux épaules de la marque des larrons, et enfin à être bannie à perpétuité du royaume. On aurait pu commencer par-là : ces fustigations en public parais-

sent un peu barbares pour un siècle comme celui de Louis XIV : c'est pour cela que nous les avons rapportées en détail.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces démêlés qui accusaient une décadence dans la fabrication du vélin. Il est certain que dès la fin du XVIIe siècle, cette industrie, si florissante encore vingt-cinq ans auparavant, n'était plus que l'ombre d'elle-même et qu'elle était devenue une industrie ordinaire. Elle se conserva ainsi pendant le XVIIIe siècle, et après la révolution, les splendeurs de la cour impériale lui redonnèrent un instant de relief. Mais deux ou trois fabricants suffisaient pour fournir à la consommation. Aujourd'hui qu'on a des produits presque à vil prix, qui produisent presque autant d'effet extérieur que les solides et artistiques dentelles d'Alençon, l'industrie est complètement tombée. Il n'y a plus de fabricants spéciaux, et les ouvrières elles-mêmes, si jalouses au XVIIe siècle, de leur art, comme nous l'avons vu, le dédaignent comme quelque chose qui ne vaut plus la peine d'être appris. Tout passe sur cette terre, mais principalement ce qui tient à la mode, si bizarre et si changeante dans tous les temps.

Gouvernement de la duchesse de Guise

Cependant la duchesse de Guise continuait de gouverner Alençon, tantôt avec bonheur, tantôt en s'attirant la haine de ses administrés. Nous avons parlé de sa générosité envers l'hospice de la ville, qui lui attira beaucoup de bénédictions ; mais elle ne montra jamais de fermeté de caractère, et jamais elle ne se tint constamment dans le bien.

En 1689, ayant entendu parler, de la descente du prince d'Orange sur la côte de France, elle s'enfuit d'abord à la Trappe, puis à la cour, ce dont elle fut blâmée par le roi lui-même. Ensuite, elle montra une partialité désolante en faveur des protestants. Ces derniers, sentant que leur église d'Alençon était menacée par l'esprit public firent des prières solennelles pour le salut de leur cause, le 10 août 1684. Mais les têtes se montèrent contre eux, et on brisa les vitres de leur chapelle, pendant qu'ils faisaient ces prières ; la révocation de l'Edit de Nantes avait fait désirer et espérer aux catholiques avancés le complet anéantissement de la secte.

Le ministre protestant d'Alençon était alors Elie Benoît. Il porta l'affaire au tribunal de l'intendant, M. de Morangis, qui jugea en faveur des huguenots ; mais un Jésuite, le Père de la Rue, qui avait habité le collège d'Alençon, ayant eu occasion de communiquer avec la duchesse, lui inspira des sentiments contraires et la ramena du côté des catholiques.

Un autre ministre protestant, Pierre Méherene, porta tout le poids de cette affaire, comme factieux et provocateur. On déplaça M. de Morangis, comme ayant failli à son devoir, et les protestants sentirent qu'ils n'avaient plus à Alençon de situation sociale.

La duchesse de Guise mourut le 17 mars 1696. On dit qu'elle avait été empoisonnée par un de ses domestiques d'une manière assez singulière. Elle aimait beaucoup les fleurs, et en particulier les œillets : le domestique lui en présenta un fort beau dans lequel il avait introduit le poison. La duchesse admira cette fleur, en aspira l'odeur à longs traits : le poison lui monta au cerveau et produisit promptement l'asphyxie. Ajoutons que cet empoisonnement, comme tous ceux des grands personnages, n'a jamais été bien prouvé. Cependant un de ses portraits, qui existe encore aujourd'hui à l'hospice d'Alençon, la représente avec l'œillet fatal à la main, comme souvenir de cette histoire. Elle fut ensevelie à Paris au couvent de Saint-Jacques, de l'Ordre du Carmel.

Elisabeth de Guise et d'Alençon était considérée comme un petit esprit par sa sœur, Mlle de Montpensier, ce grand *hurluberlu*, pour nous servir de l'expression de Châteaubriand, qui joua un si singulier rôle dans la Fronde. Du reste elles n'étaient pas de la même mère, et l'aînée vit avec peine la naissance de sa cadette. Ce fut pis encore à la naissance de la troisième, Marie d'Orléans, qui devint duchesse de Parme. On ne trouve pas en effet dans notre duchesse un esprit bien supérieur ; mais il semble qu'elle valait bien celle qui la blâmait. On lui a fait le reproche de s'être trop laissé conduire par ses directeurs. Il est possible, en effet, qu'elle ait eu cette faiblesse ; mais il est certain que les protestants, dont le Père de la Rue avait, comme nous l'avons vu, desservi les intérêts devant elle, devaient lui trouver ce défaut plus qu'elle ne l'avait. Son oraison funèbre fut prêchée à Notre-Dame d'Alençon par le Père de la Noë, et à Mortagne, par le Père Gérotée, le 11 mai 1696.

Nous avons déjà parlé de Madeleine de Chauvigny, qui, après avoir, par complaisance, épousé M. de Bernières, le laissa ensuite d'un consentement mutuel, et courut au Canada, où elle fonda une maison d'Ursulines à Québec. Elle était née à Alençon même, et laissa en partant à son mari la terre de Harenvilliers et celle de Saint-Aubin-d'Appenay. Elle avait pris possession de la maison de Québec en 1639, et elle mourut le 25 décembre 1671.

Le Hocisme

Après avoir parlé des troubles occasionnés par le protestantisme et par le jansénisme, signalons encore une nouvelle erreur le *Hocisme*, et cette erreur fut prêchée pour la première fois par un Père Capucin irlandais en 1695, à Alençon, qui s'en étonna ; puis bientôt après à Argentan par le même religieux qui s'imaginait qu'au moyen du pronom *hic*, *haec*, *hoc*, il pouvait expliquer et même faire comprendre ce qu'il y avait de plus caché et même de plus mystérieux dans la sainte Ecriture. Selon lui, *hic* signifiait le pape, *haec*, la sainte Vierge, *hoc*, l'Eucharistie. Il expliquait son système en conversation autant qu'en chaire : le mal gagnait. L'évêque de Séez, Mgr Savary, fut obligé d'intervenir. Le coupable se soumit, se rétracta et sa faute fut pardonnée : ainsi fut étouffée cette doctrine absurde qui aurait pu gâter bien des âmes.

A la mort de Mme de Guise, en 1696, le duché d'Alençon fut réuni de nouveau à la couronne, et y resta annexé jusqu'en 1710. A cette époque, il devint l'apanage de Charles, duc de Berry, le plus jeune des fils du grand Dauphin, fils de Louis XIV, mais ce jeune prince mourut quatre ans après, en 1714, et sa mort fut la cause d'une nouvelle réunion à la couronne. Charles de Berry avait épousé la fille aînée du régent Philippe d'Orléans.

Après cette époque, il n'y eut plus qu'un seul duc d'Alençon : ce fut Louis-Stanislas Xavier, frère de Louis XVI, et depuis roi de France sous le nom de Louis XVIII. Il reçut ce duché en apanage en 1771, avec le duché d'Anjou, les comtés du Maine, du Perche et de Senonches, comme nous le dirons en son lieu.

Grégoire Morel

Le jansénisme se faisait sentir partout alors, et jusque parmi les membres du clergé. Nous avons à parler de l'un de ses partisans, Grégoire Morel, né à Alençon le 7 mars 1664. Après avoir pris son grade de Docteur en théologie, il fut d'abord vicaire de Saint-Médard à Paris, et se lia d'une étroite amitié avec Nicole et avec les autres savants de Port-Royal. On devine tout d'abord ce qu'il résulta pour lui d'une telle fréquentation : il devint du parti de ses amis et l'un des plus constants appuis du jansénisme.

Revenu dans sa patrie, il fut nommé curé de Notre-Dame par l'abbé de Lonlay ; mais, Mme de Guise, sous l'influence des Jésuites, qui connaissaient parfaitement les opinions de Grégoire Morel, préféra Pierre Bélard, qui fut installé en 1694. Morel resta encore quelque temps dans le diocèse : le 24 septembre 1698, il fit à Notre-Dame l'oraison funèbre de Mathurin Savary. Sa parole était suspecte : on savait qu'il était un des appelants de la bulle *Unigenitus*. Son oraison funèbre déplut à plusieurs vrais catholiques, il en résulta même une affaire pour le prédicateur. Heureusement pour lui, à sa doctrine près, il était estimé de son évêque, Louis d'Aquin, et l'affaire n'alla pas loin.

Cependant à la suite de ces tiraillements, Grégoire Morel quitta le diocèse et fut nommé curé de Saint-Germain-le-Vasson, au diocèse de Bayeux. Il desservit cette paroisse pendant quarante-six ans, aimé des deux évêques, Mgrs de Nesmond et de Lorraine, qui se succédèrent pendant ce temps-là sur le siège de saint Spire. Ce fut là qu'il mourut le 4 décembre 1750.

Il a laissé comme ouvrages un *Abrégé des Devoirs du Chrétien*, une *Lettre à M. de Noailles, archevêque de Paris sur les matières de la grâce* et deux oraisons funèbres. Il eut aussi sa part dans la confection des *Décisions des quatre Docteurs de Sorbonne au sujet d'un cas de conscience* et dans plusieurs autres ouvrages en faveur de son parti.

Il y avait encore à Alençon à cette époque un prêtre, nommé Habert, né dans cette ville, qui ne voulut jamais recevoir la bulle *Unigenitus* : il la regardait comme un scandale. Cette résistance lui attira aussi beaucoup de désagréments.

Poètes du temps

Si de la théologie, nous passons à la poésie, nous trouvons à cetteépoque Pierre François Choine, qui composa la *Chanson d'un inconnu*, en soixante-quatre couplets, dirigée contre le Père Couvrigny, jésuite. Cette chanson est extrêmement mordante, attaque la réputation de celui qu'elle chante, et n'aurait jamais dû voir le jour. Choine était né à Alençon le 19 février 1681, et sa chanson fut imprimée pour la première fois à Turin en 1737.

Boullemer de Saint-Calais, né à Alençon, mourut encore jeune en 1758. Il se distingua chez les Jésuites par son talent pour la chaire et pour la poésie.

Antoine Boirel

Les Boirel, dont nous avons dit un mot plus haut, vivaient aussi à cette époque.

Antoine Boirel, lieutenant du premier chirurgien du roi à Argentan, naquit en cette ville et y fut baptisé, le 17 octobre 1621 : son père se nommait Marin, et sa mère Marguerite Jullien. Sapience Boirel, femme de Charles d'Houay, comme nous l'avons dit plus haut, était sa sœur. Il paraît que ce Charles d'Houay, dont nous avons remarqué le courage pendant la peste de 1638, possédait de plus un remède très puissant contre la peste. « Il se servait, dit Thomas Prouverre, d'un sudorifique, qui se composait de plusieurs médicaments très échauffants. » Thomas Prouverre ajoute qu'il n'en a pas éprouvé lui-même l'effet, mais qu'il en a distribué beaucoup à la sollicitation des peuples.

Antoine Boirel avait un frère, nommé Nicolas Boirel, sieur des Manis, qui fut aussi docteur en médecine. Il avait été baptisé le 17 octobre 1629, à Saint-Germain d'Argentan et il épousa Marguerite Trouvrey.

Antoine Boirel se pose devant la postérité comme l'auteur d'un *Traité des playes de teste*, imprimé à Alençon en 1677. Ce traité est loué dans les biographies de Michaud et dans la *Biographie médicale*. Admirateur zélé des anciens, Antoine Boirel joignait pourtant la pratique à la théorie. *La Biographie*

médicale rapporte de lui cette observation, qui marque autant de coup d'œil que de science. « Une personne forte et robuste voyant deux jeunes filles s'entrebaiser, les fit tellement choquer l'une contre l'autre, qu'il y en eut une qui, par la commotion qu'elle en reçut au cerveau, perdit pendant six jours la parole, la vue et le sentiment, et n'en revint que le septième par le moyen de fréquentes saignées et des ventouses. » Comme on le voit, Antoine Boirel attribuait ces accidents à un ébranlement du cerveau, selon le système d'Ambroise Paré : on l'attribuerait aujourd'hui à l'asthénie du cerveau.

Antoine Boirel épousa successivement Catherine et Opportune Le Vayer. On ignore l'année de sa mort, mais il était fort âgé, puisqu'il fut encore parrain d'un de ses petits-fils, le 9 février 1703.

Nicolas Boirel et son fils

Nicolas Boirel ne paraît pas avoir eu la même notoriété que son frère : il fut enterré dans l'Eglise de Saint-Germain d'Argentan le 25 septembre 1700 ; mais il laissait de sa femme Marguerite Trouvey un fils, nommé comme lui Nicolas Boirel, baptisé le 12 septembre 1660, qui fut beaucoup plus célèbre que son père. Il publia à Paris en 1702 un ouvrage intitulé : » *Nouvelles observations sur les maladies vénériennes* », ouvrage qui, selon Astruc ne contient rien de neuf ni d'intéressant. L'auteur l'augmenta ensuite d'une *Dissertation sur la vérole et la panacée mercurielle*. La *Biographie médicale*, moins sévère qu'Astruc, juge cet ouvrage supérieur à celui d'Antoine ; mais il faut remarquer qu'elle l'attribue à Pierre Boirel, fils de ce même Antoine, et non à Nicolas.

On ignore l'année de la mort de Nicolas Boirel : il paraît avoir appartenu à l'une des dernières générations de sa famille. M. des Diguères croit que le dernier des Boirel fut Jean, écuyer, décédé à Argentan en 1761.

Pierre Cally

L'église non plus n'était pas privée alors dans notre pays de sujets remarquables. On peut citer d'abord Pierre Cally ou Cailly, né au Ménil-Hubert-en-Exmes dans la première moitié

du XVIIe siècle. Il fit sa philosophie à Caen vers 1655, et ensuite sa théologie à Paris.

L'étude de la philosophie fut toujours l'objet de sa préférence. Vers l'an 1660, il fut chargé de l'enseigner au collège du Bois à Caen, et il s'y lia avec le savant Daniel Huet, depuis évêque d'Avranches, qui avait souvent, il l'avoue lui-même, recours à ses lumières dans les difficultés qu'il rencontra. Ils se brouillèrent ensuite sur la question de la méthode de Descartes.

Cally eut au moins cette gloire que le premier de France, il osa professer cette méthode, ce qui lui attira une foule d'ennemis irréconciliables parmi les théologiens attachés aux anciens principes d'Aristote et de saint Thomas.

Notre profeeseur fit imprimer en 1674 une introduction à la philosophie, *Introductio philosophiæ ;* en 1695, il dédia à Bossuet et fit imprimer à Caen une seconde édition considérablement augmentée sous le titre de : *Universae philosophiae instutio.*

En 1675, Cally avait été nommé par la Faculté des arts, principal du collège des arts de Caen. Le duc de Montausier le chargea alors de collaborer aux nouvelles éditions des classiques latins que l'on imprimait pour l'usage du Dauphin : *ad usum Delphini,* et de surveiller la publication du traité de Boëce : *De consolatione Philosophiae*, que Cally enrichit en 1680 de commentaires et de notes savantes.

Mais il n'en avait pas fini avec Descartes. Ce fut un Jésuite, le Père Valois, qui se chargea de le rappeler à l'ordre pour avoir enseigné la méthode du philosophe tourangeau. Il publia, sous le pseudonyme de Louis de Ville les : « *Sentiments de M. Descartes*, *touchant l'essence et les propriétés des corps*, *opposés à la doctrine de l'Eglise et conformes aux erreurs de Calvin sur l'Eucharistie.* » L'attaque parut faible à Cally, et le seul examen du titre montre qu'il ne se trompait probablement pas. Certes, si la philosophie de Descartes, a des défauts, comme en ont toutes les philosophies, car quel génie pourra se flatter d'avoir une vue claire de toutes les vérités métaphysiques : elle n'est certainement pas conforme aux erreurs de Calvin, et nous ne croyons pas qu'elle touche en rien de grave à la doctrine de l'Eglise. Cally ne répondit donc point directement ; mais

réfuta parfaitement son adversaire par le traité intitulé : *Primum philosophiae perficiendae rudimentum : anthropologiasive Tractatio de homine, auctore P. Cally.* Caen, 1683.

L'année suivante, 1684, Cally fut nommé curé de Saint-Martin de Caen. Il y prêcha avec beaucoup de succès et ramena par la douceur un grand nombre de protestants ; mais ce fut précisément cette douceur qui le compromit aux yeux de Louvois et de ses agents qui ne connaissaient que la violence. Il y eût des dénonciations portées contre lui, et Louis XIV l'exila à Moulins en 1686. On a dit que les Pères Jésuites, qui avaient encore Descartes sur le cœur, n'étaient pas tout à fait étrangers à cet exil.

Cally resta avec patience pendant deux ans loin de sa paroisse ; mais Louis XIV l'y rappela en 1688. Ce fut à cette époque que Cally commit une faute qui devait empoisonner tout le reste de sa vie. Pour tâcher de ramener en masse les protestants à l'Eglise catholique, il crut devoir leur faire des concessions sur la présence réelle, et il publia un traité sur l'Eucharistie, dans lequel il enseignait une doctrine attribuée, faussement, croyons-nous, à l'illustre Durand, abbé de Troarn, dont nous avons eu occasion de parler en traitant de l'histoire du XIe siècle.

Cally disait que, pour qu'il y eût transsubstantiation, il fallait qu'il restât quelque chose du pain, autrement, c'était une création. Durand aurait parlé ainsi dans un traité composé contre l'hérésiarque Bérenger. De son temps, si réellement il l'a dit, il il pouvait parler ainsi sans être hérétique, le dogme n'étant pas défini, mais il n'en était pas de même au temps de Pierre Cally, après le concile de Trente ; aussi eut-il en même temps contre lui les catholiques et les protestants, qu'il voulait au contraire, concilier ensemble.

L'ouvrage fut imprimé à Cologne en 1700, sous le titre de : *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie.* Naturellement on cria aussitôt à l'hérésie, et M. de Nesmond, évêque de Bayeux, condamna l'ouvrage dans une instruction pastorale du 13 mars 1701. Cally sentit son tort et se soumit : il fit publiquement sa rétractation le 21 avril suivant. L'instruction pastorale, qui contenait cette rétractation fut ensuite lue au prône de toutes les paroisses du diocèse. Le prélat cependant exempta

Cally lui-même de cette obligation humiliante ; mais celui-ci voulut qu'il ne manquât rien à son sacrifice : il lut les deux pièces et témoigna hautement de son repentir. Il supprima le malheureux traité qui est devenu presque introuvable : l'évêque de Bayeux y avait condamné dix-sept propositions. Grâce à sa soumission, Cally put conserver sa cure.

Il publia ensuite une partie de ses prônes, sous le titre de : *Discours en forme d'Homélies sur les mystères, sur les miracles et sur les paroles, de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui sont dans l'Evangile.* Caen, 1703. Ce recueil n'a jamais été très prisé.

Pierre Cally mourut le 31 décembre 1709, revêtu des titres de curé de Saint-Martin de Caen, de principal du collège des arts et de professeur royal d'éloquence.

Pierre Crêtey

Un homme d'un mérite plus éminent encore, presque un saint, dont la vie ressemble à celle de Pierre Cally en ce que tous deux sont nés dans le diocèse de Séez et ont passé ailleurs la majeure partie de leur vie, édifiait à la même époque les deux diocèses de Séez et d'Avranches.

Pierre Crêtey était né à Trun, le 17 novembre 1622, de Jean Crêtey et de Robine Boscher. Son enfance fut celle d'un futur saint, et dès cet âge, on voyait apparaître en lui le germe de toutes les vertus. Aussitôt qu'il sut lire et écrire, son père le plaça à Séez chez un de ses parents, avocat habile, afin de le lancer dans le barreau ; mais les ruses de cet art ne plurent point à l'enfant, qui déclara sa résolution d'entrer dans l'état ecclésiastique. Le père, qui était chrétien, seconda les dispositions de son fils et le fit revenir à Trun dans sa maison, où le jeune homme apprit les éléments de la langue latine, puis se rendit à Caen, où il fit d'abord ses humanités et ensuite sa philosophie et sa théologie chez les Pères Jésuites. Dès ce temps, il se sentait un zèle dévorant pour l'instruction de la jeunesse, en voyant quel bien on peut opérer dans la société au moyen de la bonne éducation. En même temps, il cultivait sa vocation personnelle et méditait sur les devoirs du sacerdoce ; enfin, il reçut la tonsure dès l'an 1638, n'étant âgé que de seize ans. Le

23 avril 1639, il recevait les Ordres mineurs. Mais il attendit jusqu'au 22 décembre 1645, pour recevoir le sous-diaconat, afin d'avoir son entrée dans les ordres sacrés, achevé sa philosophie et fait une année de théologie : il avait alors vingt-quatre ans. L'évêque de Séez lui conféra le diaconat le 21 décembre 1647 ; enfin deux ans après, le 6 juin 1649, il fut ordonné prêtre à Rouen des mains de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, l'ami de Saint-François de Sales.

Crêtey voulut commencer l'exercice de son ministère par Trun, sa patrie ; et son amour pour la jeunesse le porta à s'y faire maître d'école. Comme il s'était acquis à Caen une certaine réputation de science, cette école devint bientôt un petit collège, qui se fit remarquer par la bonne éducation qu'on y recevait. Le fondateur établit de même une école pour les filles ; et il sut trouver pour gouverner successivement cette école deux fameuses maîtresses, qui toutes deux moururent en odeur de sainteté.

Mais notre saint homme ne renfermait pas son zèle uniquement dans le soin des enfants. Il résolut de réformer le paroisse de Trun, où l'hérésie de Calvin avait fait quelques ravages ; et le curé, content de cette résolution, le fit nommer son vicaire. Toutes les paroles de l'homme de Dieu produisaient un effet salutaire : les conversions se multipliaient et en peu d'années, la paroisse de Trun eut complètement changé de face. En particulier, il n'y resta pas un hérétique. Dans le même intervalle, Pierre Crêtey restaura l'hôpital, qui était assez riche, mais mal administré. Il mit à la tête de cet établissement François Crêtey son frère, qui fut depuis curé de Trun.

M. Crêtey eut toute sa vie des relations fréquentes avec le Père Eudes, dont nous avons parlé ; au mois de septembre 1654, il voulut le voir en personne pour s'entretenir avec lui de projets qu'il avait formés pour l'avenir : il se rendit donc à Paris et fit une retraite à Saint-Lazare ; saint Vincent de Paul qui le dirigeait, lui ôta de l'esprit l'idée qu'il avait d'entrer en communauté. Il revint à Trun où il resta encore six années occupé à cultiver la vigne du Seigneur. Il ne songeait même plus à en sortir lorsqu'en 1660, la paroisse du Ménil-Imbert, alors du diocèse de Lisieux, aujourd'hui simple succursale du Renouard

au canton de Vimoutiers, diocèse de Séez, vint à vaquer, et M. Crêtey fut choisi pour l'occuper.

Notre saint homme accepta avec peine : il succédait à un prêtre dont la vie avait été scandaleuse : c'était même pour réparer le mal fait par ce malheureux que le patron de l'église avait demandé M. Crêtey. Après avoir consulté les personnes les plus graves, il prit possession en 1661, et se mit à l'œuvre, après s'être associé plusieurs bons prêtres qui devaient travailler avec lui.

Pour premier résultat, il obtint la démolition d'un temple protestant bâti sur sa paroisse vers la fin du XVI[e] siècle, ce qui lui coûta beaucoup de soins, de voyages et de dépenses, sans compter les attaques dont il était l'objet et les calomnies qu'on lançait contre lui. M. Crêtey acheta ensuite le terrain où se trouvait ce temple, y fit planter une grande croix où il conduisait son peuple tous les premiers dimanches du mois, et où l'on faisait un reposoir tous les ans le jour de la Fête-Dieu. Une mission donnée pendant le Carême de 1669, acheva de réformer complètement la paroisse du Mesnil-Imbert.

La réputation du saint homme s'étendait : les personnes de la plus haute piété venaient se mettre sous sa conduite, et l'influence dont il jouissait lui permit d'établir un hôpital à Vimoutiers, qui en avait le plus grand besoin. Cette fondation eut lieu en 1676, et M. Crêtey mit à la tête de cet établissement des filles hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Séez. Pendant le voyage qu'il fit à Paris dans la circonstance, il fut délivré presque miraculeusement d'un péril qu'il courut dans une auberge où on voulait l'assassiner.

Les plus hautes œuvres dès lors, ne parurent plus hors de la portée de M. Crêtey : les évêques de Lisieux, de Séez et de Bayeux lui confiaient l'éducation de leurs jeunes prêtres. Les religieuses de Notre-Dame de Bernay voulurent l'avoir pour supérieur en 1677. Il établit au Mesnil-Imbert une œuvre qui s'est répandue beaucoup depuis, et même est devenue l'œuvre officielle des diocèses : nous voulons parler des conférences ecclésiastiques, dont M. Crêtey n'est pas l'inventeur, mais qu'il propagea autour de lui toute la mesure de son zèle ardent et dévoué.

Cet homme de Dieu était depuis dix-huit ans au Mesnil-

Imbert, lorsque au commencement de l'année 1678, la cure de Barenton, l'une des paroisses les plus considérables du diocèse d'Avranches, vint à perdre son curé. C'était Mme de Durcet qui était patronne de cette paroisse. Elle l'offrit d'abord à M. le Chevalier, supérieur du Séminaire de Séez, dont nous parlerons bientôt spécialement. Celui-ci cependant préféra rester à la tête de son Séminaire, et remercia, mais il indiqua M. Crêtey comme l'homme le plus capable de gérer cette charge importante.

M. Crêtey demanda du temps pour réfléchir, consulta son ancien directeur de Caen, M. de la Vigne. Enfin il accepta, quitta le Mesnil-Imbert en versant des larmes, et après avoir été visiter l'évêque d'Avranches, M. de Froullay de Tessé, prit possession le 2 septembre 1678, à l'âge de cinquante-six ans.

A partir de cette époque, les travaux de M. Pierre Crêtey cessent d'appartenir à l'histoire de notre diocèse, dont celui d'Avranches était alors assez éloigné. Nous glanerons seulement les faits dont les conséquences s'étendirent jusque sur nos contrées.

Avant de partir du Mesnil-Imbert, le saint curé fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes, fit dire quantité de messes pour obtenir du Ciel un bon successeur, et enfin alla prendre congé de l'évêque de Lisieux et lui demander pardon des fautes qu'il avait commises dans son diocèse.

A Barenton, il nous suffira de dire qu'il réussit comme partout ailleurs, et réforma sa paroisse par sa parole et par ses exemples, par les visites à domicile et par l'établissement des confréries. Il aima la jeunesse comme il l'avait aimée à Trun et au Ménil-Imbert, et le collège de Barenton lui dut l'existence, ainsi qu'une école de filles. Une mission qu'il fit donner en 1681, et que l'évêque d'Avranches honora de sa présence, réforma la paroisse. Ces succès lui valurent le titre de doyen du Teilleul. On sait qu'alors ce point d'administration ne se traitait pas comme aujourd'hui. Les doyennés étaient taillés et portaient ordinairement le nom de la principale paroisse qu'ils renfermaient ; mais cette paroisse n'en était pourtant point le siège fixe et l'évêque nommait celui des curés du district qu'il jugeait à propos de mettre à la tête de ses collègues.

M. Crêtey fut chargé de nouveau par l'évêque d'Avranches de

former chez lui des Séminaristes, et le saint homme fut le grand éducateur des clercs du diocèse jusqu'à ce qu'un Séminaire en Règle eût été fondé à Avranches et confié aux Eudistes.

Comme à Trun et à Vimoutiers, un hôpital fut fondé à Barenton par les soins de l'homme de Dieu, on y admit surtout les malades, les vieillards et les enfants, c'est-à-dire les trois misères que M. Crêtey protégeait le plus. Sur ces entrefaites, M. de Froullay de Tessé mourut en 1689 et fut remplacé par Pierre-Daniel Huet qui se montra favorable au nouvel établissement. M. Crêtey y fit bâtir une chapelle pour les pauvres. Du reste, Huet était plus fait pour les sciences que pour l'épiscopat : il donna sa démission en 1699 et eut pour successeur M. de Querohent de Coltenfay. Mais l'œuvre de M. Crêtey n'y perdit rien ; les évêques voyaient si bien en lui l'esprit de Dieu qu'ils lui portaient tous la même bienveillance.

Le curé de Barenton, tout éloigné qu'il fût, n'avait point oublié son ancien Bernay, où il fonda aussi un hôpital. Mais ce devait être une de ses dernières œuvres. Il eut bientôt le pressentiment de sa mort prochaine. « Mon rhumatisme me laisse toujours traîner une vie languissante, écrivait-il en 1703 à M. le Faverais, et l'année nouvelle m'a fait retrancher tous mes embarras et renoncer aux voyages et aux soins des communautés, pour ne plus m'occuper que de la mort. »

Comme on le voit, cette lettre avait été écrite le premier janvier ou à peu près. Dès la fin du mois, le rhumatisme de M. Crêtey le força de garder le lit pendant quinze jours, après lesquels il sembla revenir à la santé ; mais il n'en jugea pas moins que sa fin était prochaine ; et, comme il lui était impossible d'aller à l'église, il pria qu'on lui apportât la sainte Eucharistie, qu'il voulut recevoir en viatique. Ensuite, comme c'était un dimanche, il pria le vicaire qui était venu le faire communier de dire trois choses au prône en son nom : la première était de demander pardon aux paroissiens des fautes qu'ils avaient remarquées en lui ; la seconde de leur déclarer qu'il pardonnait de son côté tous les torts qu'on avait pu lui faire, dans la perception des dîmes ou autrement ; enfin, la troisième était de réclamer le secours de leurs prières pour lui obtenir la grâce d'une bonne mort.

Le lendemain, un ecclésiastique étant venu le voir, le saint

curé lui dit qu'il n'avait plus qu'une demi-heure à passer avec lui. L'autre ne comprit pas et crut que M. Crêtey voulait lui dire qu'il n'avait qu'une demi-heure à lui donner. Mais le prêtre était à peine sorti pour aller souper que le malade tomba dans une apoplexie léthargique causée par son rhumatisme. Cependant, il revint à lui, et vécut encore ainsi quelques jours, mais sans recouvrer la parole. On lui donna l'Extrême-Onction et peu de temps après, le 23 février 1703, à une heure après minuit, il mourut âgé de quatre-vingts ans, trois mois et quelques jours, laissant un souvenir digne de figurer à côté de celui du Père Eudes, son ami, dont nous avons raconté l'édifiante histoire. Les religieuses de Barenton voulaient avoir le corps dans leur chapelle ; mais les habitants ne voulurent jamais consentir à ce qu'il fût enterré ailleurs que dans leur église.

Parmi les amis de M. Crêtey, nous devons citer Dominique Georges, abbé du Val-Richer, dont la vie est étrangère à l'histoire de notre diocèse, mais qui s'y rattache par ses rapports avec l'abbé de Rancé, avec lequel il partagea l'honneur d'être envoyé en 1664 au pape Alexandre VII pour traiter de la réforme générale de Citeaux. Nous avons parlé de ces rapports dans la vie de l'abbé de la Trappe. Ce monastère d'ailleurs avait tellement ravi l'admiration de cet abbé que ce fut sur elle qu'il se régla pour rétablir la discipline dans son abbaye. Il mourut le 8 novembre 1693, en grande odeur de sainteté.

Enguerrand Le Chevalier

Mais il en est un autre qui nous touche de beaucoup plus près. C'est M. Enguerrand Le Chevalier, ancien supérieur du Séminaire de Séez, dont nous avons déjà parlé. Il était né en septembre 1631 à Bazoches-au-Houlme, au diocèse de Séez, paroisse qui fait aujourd'hui partie du canton de Putanges. Ses ancêtres y étaient établis depuis longtemps et y avaient fait des fondations considérables. La vertu semblait héréditaire dans cette famille ; et M. Enguerrand la suça pour ainsi dire avec le lait. Il devait même sanctifier ce prénom d'Enguerrand qu'on lui avait donné plutôt comme un souvenir des grandes familles nobiliaires du moyen-âge que pour lui procurer un patron dans le Ciel.

Comme il montrait beaucoup de dispositions pour l'étude, les parents du jeune homme l'envoyèrent étudier à Caen, puis au collège de La Flèche, et enfin à Paris. Il reçut à la fin de ses études le bonnet de docteur, mais n'en voulut jamais porter les marques. Il tenait beaucoup plus à en avoir les qualités ; et, en effet, personne ne comprenait et n'éclaircissait plus facilement que lui les plus grandes difficultés de l'Ecriture sainte et de la théologie.

Aussitôt qu'il fut prêtre, il entra dans le ministère, et ne cessa plus de travailler quatorze heures par jour, pour ne rien ignorer de ce qu'un prêtre doit savoir,

Ce qui l'excitait encore au travail, c'était le triste état dans lequel se trouvait alors le clergé de Séez, qui savait à peine lire, et ne comprenait plus les paroles de la liturgie sacrée. M. Pavy, curé de Macé, se plaignait un jour amèrement de ce lamentable état de choses, à l'évêque de Séez, Camus de Pontcarré : « Je connais cette ignorance répondit le prélat ; mais j'aime mieux faire labourer ma terre par des ânes que de la laisser en friche. »

Du reste, le curé de Macé ne se contentait pas de blâmer ce qui existait, il travaillait à y remédier : il apprenait à ceux qui voulaient être prêtres un peu de latin, les rubriques, les cérémonies ; et, lorsqu'ils étaient sur le point d'entrer dans le ministère, au moins assez de théologie pour qu'ils pussent administrer convenablement les Sacrements. Puis ayant connu le zèle et la science de M. Le Chevalier, il l'engagea à s'unir à lui pour aller prêcher dans les campagnes le règne de Dieu aux peuples ignorants, qui n'en avaient quasi jamais entendu parler.

C'était le temps où le théologal Jean Le Noir, dont nous avons raconté la triste fin, brillait dans tout le diocèse par ses prédications éloquentes. M. Le Chevalier l'engagea à se joindre à son compagnon et à lui pour évangéliser les campagnes. Le Noir y consentit ; mais il prêchait des sujets tellement relevés, que les peuples ne le comprenaient point et que ses sermons ne produisaient aucun effet. Ses deux compagnons l'avertirent charitablement ; mais leur avertissement ne fit qu'irriter l'orgueil du théologal qui se sépara d'eux assez mécontent.

M. Le Chevalier prouva du reste que, s'il parlait simplement aux habitants des campagnes, ce n'était nullement parce qu'il était incapable de s'élever plus haut. Il entreprit de prêcher des

Avents et des Carêmes dans les chaires les plus distinguées de la Normandie, et il eut un tel succès, malgré sa jeunesse, qu'il eut bientôt été demandé dans toutes les cathédrales. Il alla même jusqu'à passer un carême à Paris, pour se former en écoutant les grands prédicateurs.

Camus de Pontcarré mourut en 1650, et eut pour successeur M. Rouxel de Médavy, à qui M. Le Chevalier dédia une thèse en 1654. Le prélat trouva tant d'esprit et de mérite dans ce jeune prêtre, qu'il lui proposa vers 1670 de demeurer à Séez pour être supérieur de son Séminaire, fondé peu auparavant par quelques pieux ecclésiastiques, parmi lesquels se distinguait M. Pavy.

M. Le Chevalier regarda cette demande de son évêque comme un ordre du Ciel ; il vint à Séez, et, comme il était fort riche par lui-même, il acheta un terrain spacieux et y fit bâtir un grand corps de logis avec les appendices nécessaires. Une partie de ces constructions existent encore, et servent au Petit-Séminaire de cuisine et d'infirmerie : le réfectoire des professeurs et l'ancien parloir en faisaient également partie. Aussitôt François de Médavy obligea tous les clercs de son diocèse à venir passer trois mois dans cet établissement avant de recevoir le sous-diaconat.

Cette ordonnance parut dure, tant on était alors accoutumé à la liberté ; mais M. Le Chevalier fit tout ce qu'il lui fut possible de faire pour en adoucir la rigueur, et l'habitude s'établit peu à peu.

Le supérieur du nouveau Séminaire était alors le curé de Macé, M. Pavy ; mais il était fort âgé : sa vue était très affaiblie : il fut heureux de se décharger de son fardeau sur M. Le Chevalier, qui, dès lors, commença sérieusement à travailler à sa propre perfection, afin de pouvoir travailler plus efficacement à celle des autres. Il réussit parfaitement dans ces deux importantes affaires, et se fit en même temps craindre et aimer ; il prêcha d'exemple encore plus que de parole, et vit bientôt sortir de sa maison des hommes du plus grand mérite, capables de réformer le diocèse, si abandonné auparavant. Les instructions qu'il faisait à ses séminaristes produisaient le plus grand effet ; mais il excella toujours cependant à évangéliser les paysans et les femmes, et c'était auprès de ces deux classes qu'il obtenait les plus grands succès.

La frayeur à propos du salut, mise alors à la mode par les Jansénistes, envahissait les meilleurs cœurs et les têtes les plus solides. M. Le Chevalier aussi, eut peur et résolut de se retirer à la Trappe. Mais l'abbé de Rancé se connaissait en hommes : il savait quels services celui-ci rendait au diocèse : il le renvoya à Séez, en lui disant que sa vocation était d'y rester toute sa vie.

Ce fut à son retour, croit-on qu'il bâtit la chapelle du Séminaire, qui portait le titre *d'église de la Mission*. Elle ouvrait sur la place du Petit-Friche, à peu près au lieu où s'élève aujourd'hui le pignon de la maison principale du petit Séminaire. L'autel était en très beau marbre rouge et environné de colonnes : à l'époque du rétablissement du culte, il fut donné à l'église de Gacé.

M. Le Chevalier reçut peu de temps après avec lui, au Séminaire, M. de Tranche, et M. du Moulinet qui y rendirent de très grands services. Le désir que le saint supérieur avait de la solitude ne l'empêchait pas de pratiquer avec zèle les vertus publiques. Il continua de donner des missions, et François Rouxel de Médavy ayant été transféré au siège de Rouen en 1670, son successeur, Jean Forcoal, nomma M. Enguerrand, son grand vicaire. Nous avons vu comment il avait été attaqué auparavant par Jean Le Noir sur une proposition qui était en effet attaquable, mais cette lutte d'un instant lui fit peu de tort : le mauvais résultat retourna entièrement sur celui qui avait entamé la querelle.

Le nouveau grand vicaire inaugura ses fonctions par une visite pastorale qu'il fit en plein hiver, à pied et ne mangeant que des légumes. Une manière de voyager si différente de celle qu'emploient ordinairement les grands vicaires produisit du fruit sur l'imagination des peuples. La confiance que l'on avait en lui s'augmenta : il devint le bras droit de son évêque, qui ne faisait aucun acte important sans son concours. Le prélat comprit la valeur de ce saint prêtre, et, pour l'attacher plus étroitement à sa personne, il le fit chanoine de sa cathédrale et archidiacre du Bellêmois.

La cure d'Alençon vint à vaquer vers cette époque, M. Le Chavalier y fut nommé. Il accepta seulement pour rendre service au peuple de cette ville et pour pouvoir y établir une com-

munauté de prêtres ; mais quand il vit que ce projet ne pouvait réussir, il songea à donner sa démission ; et, Mme de Guise ayant proposé en sa place Pierre Chénart, dont nous avons parlé, il ne voulut résigner le bénéfice à ce dernier que lorsqu'il eut reçu de lui un bon témoignage de la part des supérieurs de Saint-Sulpice. Cette liberté chrétienne, loin de déplaire à Mme de Guise, augmenta au contraire son estime pour le saint prêtre.

Jean Forcoal étant mort en 1682, le roi nomma Mathurin Savary, qui ne put, avons-nous dit, prendre possession qu'en 1692. Quelques personnes jalouses desservirent M. Le Chevalier dans l'esprit du nouveau prélat, qui lui enleva la dignité de grand vicaire. M. Le Chevalier bénit Dieu sans se plaindre, et put désormais travailler dans les autres diocèses. Le premier qui le demanda fut Mgr de la Vergne de Tressan, évêque du Mans. M. Le Chevalier eut un grand succès parmi les Manceaux et depuis, il s'établit entre l'évêque et le missionnaire des relations intimes. M. de Tressan vint voir M. Le Chevalier, au Séminaire de Séez dont il était toujours supérieur, et le demanda pour prêcher les exercices spirituels à une abbaye de femmes de son diocèse.

M. Crêtey, l'ami intime de M. Le Chevalier, voulut aussi se décharger sur lui d'une partie de son fardeau pastoral, en lui faisant donner une mission dans sa paroisse. Le zélé supérieur accepta, mais se fatigua tellement à Barenton qu'il en fut malade quasi jusqu'à la mort.

Aussitôt qu'il fut retiré de ce péril, il fut demandé par M. de Nesmond, évêque de Bayeux, et prêcha d'abord dans la ville épiscopale, puis à Caen et à Vire, où il s'acquit la réputation de premier missionnaire de la province, tellement qu'ayant été à Paris voir Messieurs de Saint-Lazare, aussitôt que le général sut son nom, il lui fit rendre des honneurs extraordinaires.

Lorsqu'il fut rentré à Séez, Mgr Savary manifesta le désir de le garder pour lui seul désormais. Il lui fit prêcher des missions, en particulier plusieurs Carêmes et plusieurs Avents à Falaise. Il fit aussi plusieurs fondations nouvelles. L'évêque de Chartres, Paul Godet, le fit demander, mais ne put l'obtenir, non plus que de Nesmond, évêque de Bayeux: notre M. Savary était désormais ferme dans sa résolution.

Mais le digne prélat ne devait pas jouir longtemps de son saint coadjuteur. Après avoir enduré pendant deux mois les douleurs les plus aiguës, M. Enguerrand Le Chevalier mourut d'une rétention d'urine, l'une des plus douloureuses maladies dont Dieu ait frappé le genre humain. Cette bienheureuse mort arriva le 21 août 1697, le cinquante-neuvième jour de la maladie du saint Supérieur, et dans la soixante-sixième année de son âge.

M. Enguerrand, lorsqu'il fut pris de la maladie qui l'emporta, prêchait une mission dans sa paroisse natale. Il avait été saisi le jour de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse. La fameuse foire de Guibray était au moment de sa mort, dans toute sa force, et comme la paroisse de Bazoches, où il était mort n'est pas très éloignée de Falaise et de Guibray, le glas qui annonçait la mort de l'homme de Dieu sembla jeter un froid sur cette cette immense assemblée. Cette mort fut ainsi un véritable triomphe.

FIN DU TOME QUATRIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

LIVRE IV

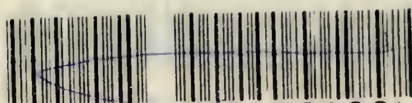
CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

Alençon. — Typographie E. Renaut-De Broise.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 24 06 5